

HISTORIETTES

DE

TALLEMANT DES RÉAUX

N. B. Un * indique les passages de l'auteur publiés pour la première fois dans cette édition.

PARIS. — BLOT ET FILS AINÉ, IMPRIMEURS, RUE BLEUE, 7.



LES HISTORIETTES

DE

TALLEMANT DES RÉAUX

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DU XVIIe SIÈCLE

PUBLIÉS SUR LE MANUSCRIT AUTOGRAPHE DE L'AUTEUR

TROISIÈME ÉDITION

PRÉCÉDÉE D'UNE NOTICE SUR L'AUTEUR, AUGMENTÉE DE PASSAGES INÉDITS
ET ACCOMPAGNÉE DE NOTES ET D'ÉCLAIRCISSEMENTS

PAR M. MONMERQUÉ

Membre de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres

---

TOME NEUVIÈME

PARIS

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

6, RUE DES SAINTS-PÈRES



MÉMOIRES
DE TALLEMANT.

CCXCI

LE MARQUIS DE ROUILLAC (1).

Le marquis de Rouillac est de la maison de Goth, bonne maison de Gascogne ; son père avoit épousé une sœur de feu M. d'Épernon, mais avant que M. d'Épernon fût en faveur (2). Il prétend bien une plus illustre origine, car il veut être de Foix et d'Albret, tout ensemble. Un jour qu'il rompoit la tête au prince de Guémenée de sa généalogie, et qu'il lui disoit bien sérieusement : « Canelle de Foix » épousa...... — Oui, dit M. de Guémenée en l'in» terrompant, *Canelle* de Foix épousa *Girofle* d'Al» bret (3). »

En sa jeunesse, un jour qu'il alla au dîner de madame de Guise, femme du Balafré (4), voyant qu'elle

(1) Louis de Goth, marquis de Rouillac, baron de Blanquefort, etc., conseiller d'État, vice-amiral, mourut à l'âge de soixante-dix-huit ans, en 1662.

(2) Jacques de Goth, baron de Rouillac, etc., épousa, en 1582, Hélène de Nogaret, fille aînée de Jean de Nogaret La Valette, sœur du duc d'Épernon.

(3) Il donna une fois à un astrologue un mémoire de ce qu'il vouloit qu'il lui mît dans son horoscope. Il y avoit, entre autres choses, qu'il étoit enclin aux beaux procédés. (T.)

(4) Catherine de Clèves, comtesse d'Eu, veuve de Henri de Lorraine, duc de Guise, dit *le Balafré*, tué à Blois, en décembre 1588. Elle mourut en 1633, âgée de quatre-vingt-cinq ans.

mangeoit des tortues : « Quoi! lui dit-il, madame, » vous mangez des amphibies? — Oui, lui dit-elle » en riant, et aussi quelquefois *des crépuscules* (1).»

Ce visionnaire fit donner des coups de bâton à l'abbé Ruccellaï, le plus mal à propos du monde; on eut bien de la peine à accommoder l'affaire. On dit qu'il s'est meublé d'une plaisante façon; il a pris à un marchand une tapisserie, à un tapissier un lit; et, à force de les chicaner pour le payement, il a quasi eu la marchandise pour rien. Il n'a jamais été fait comme les autres; il a toujours été habillé extravagamment : il se rase comme un moine. Un été qu'il faisoit fort froid, madame de Rohan, la mère, fit ce quatrain en sa présence :

En dépit de la canicule,
Que l'on m'allume ce fagot.
Ce temps est aussi ridicule
Que le bouffon marquis de Goth.

Quand le marquis de Casquez (2), de la maison même de Portugal, fut ici envoyé ambassadeur par le feu roi de Portugal, il se logea à la Place-Royale. Notre marquis le visita, et l'ambassadeur lui rendit sa visite. Madame de Rambouillet en écrivit une lettre à madame de Montausier, que je copierai ensuite, après avoir dit que cet ambassadeur étoit un des plus grands extravagants qui soient jamais venus de ce pays où les gens *parecen locos y lo son* (3).

(1) C'est du jargon-*phébus* dont la clef est perdue.

(2) Alvare Perez de Castro, comte de Monsanto, premier marquis de Cascaës, ambassadeur extraordinaire en France, avoit épousé Marie de Portugal, qui descendoit d'une branche bâtarde. On prononçoit *Casquez* en France.

(3) Charles-Quint disoit : « Les François paroissent fous et ne » le sont pas; les Espagnols paroissent sages et sont fous; les » Portugais paroissent fous et le sont. » (T.)

C'étoit un vrai *Portughez derrendo* (1); il portoit à son chapeau un bas de soie de sa maîtresse, disoit et faisoit cent folies; au Cours, il avoit dans son carrosse des cassettes pleines de gants, et il en envoyoit aux dames qui avoient le bonheur de lui plaire. Il lui est arrivé plus d'une fois d'y fermer les rideaux et de changer d'habit durant cette petite éclipse, pour paroître après comme un soleil au sortir d'un nuage.

Voici la lettre ou la relation de madame de Rambouillet :

« Le marquis de Rouillac, qui est soigneux d'ac-
» quérir de la réputation chez les étrangers (2),
» jugea qu'étant voisin du marquis de Casquez, am-
» bassadeur de Portugal, il ne devoit pas perdre
» l'occasion de lui aller faire une visite. Peu de jours
» après, c'étoit un dimanche, l'ambassadeur lui
» manda qu'il désiroit lui rendre sa visite, à quatre
» heures après midi. Le marquis ne manqua pas de
» se planter sur le pas de sa porte, dès deux heures,
» pour convier les dames qui passeroient de venir
» assister madame la marquise, sa femme, en cette
» cérémonie; mais, pour ne pas découvrir tout d'a-
» bord son dessein, il les abordoit en leur disant
» qu'elles ne devoient pas perdre l'occasion qui se
» présentoit de voir avec beaucoup de facilité ce
» qui ne s'étoit pas vu depuis le règne du roi
» Charles, à savoir un ambassadeur de Portugal, et
» il disoit cela en les tenant par la main, afin que
» si elles ne vouloient entrer chez lui de bonne vo-
» lonté, il les y obligeât en quelque façon par force :

(1) *Fondu d'amour.* (T.)

(2) Il a toujours eu cette fantaisie. Je crois qu'il a voyagé. (T.)

» trois ou quatre personnes, entre lesquelles étoit » mademoiselle de Scudéry, y furent attrapées. Ma- » dame la comtesse de Châteauroux (1), qu'on avoit » envoyé prier de s'y trouver, ne manqua pas de » s'y rendre avec une jupe de tabis isabelle, cou- » verte de passements d'or et d'argent; une robe » de satin en broderie, la gorge fort ouverte, les » cheveux à serpenteaux qui descendoient jusqu'à » la ceinture, un *appretador* (2) émaillé sur la tête, » et à côté une médaille d'agate antique, avec une » enseigne de diamants au-dessus. Madame de La » Jaille (3) y vint aussi avec sa fille Mourette, toutes » deux portant fort austèrement le deuil de la Reine- » mère (4). Cependant quatre heures étoient son- » nées, et l'ambassadeur ne venoit point; cela donna » quelque appréhension à la compagnie qu'il n'eût » oublié qu'on l'attendoit; mais on sut bientôt que » ce retardement n'étoit point sans cause, et que » Son Excellence avoit tenu conseil pour délibérer » si, dans cette visite, il se feroit accompagner à » cheval par ceux de sa suite, et qu'après avoir mû- » rement délibéré, on avoit conclu que, les deux » maisons n'étant séparées que d'une muraille, la

(1) Ç'a toujours été une extravagante, une abandonnée, et une peu belle créature, car elle est louche. Sa méchante conduite a ruiné la maison de son mari : elle avoit soixante ans quand ceci arriva. (T.) — Elle s'appeloit Anne Vialart de Favières. Mariée en 1628, elle mourut en 1680.

(2) C'étoit une chaîne de diamants, ou un fil de perles qu'on passoit dans les cheveux.

(3) Autre extravagante; mais qui cédoit de beaucoup à l'autre en extravagance, aussi bien qu'en qualité. La maîtresse de la maison étoit pour le moins aussi ridicule que le reste et aussi fardée. (T.)

(4) Marie de Médicis mourut à Cologne, le 3 juillet 1642.

» suite tiendroit trop d'espace pour la longueur du
» chemin. L'ambassadeur vint donc dans son car-
» rosse, accompagné d'un seul gentilhomme et de ses
» pages et estafiers. M. le marquis le reçut à la des-
» cente du carrosse, assisté de M. le marquis Alaric(1),
» son fils aîné, et de M. l'abbé de Goth, son second,
» et lui dit que la coutume de France étoit de pré-
» senter ses enfants aux personnes de grande con-
» dition, quand ils faisoient l'honneur à quelqu'un
» de les venir visiter ; que madame la marquise at-
» tendoit Son Excellence en haut dans sa chambre.
» L'ambassadeur se voulut excuser de la voir, disant
» que, pour cette fois, il n'étoit venu que pour lui ;
» mais le marquis s'opiniâtra à le mener à l'appar-
» tement de la marquise, et lui dit que les formes
» vouloient qu'en présence de sa femme et dans sa
» propre chambre, il fût mis en possession du pou-
» voir absolu qu'il avoit sur toute la maison. La
» dame marquise tint ferme sur le tapis de pied
» jusqu'à ce qu'elle le vit au milieu de la chambre ;
» alors elle avança deux pas au-delà du tapis où,
» après qu'il l'eut saluée, elle le prit par la main,
» et le mena dans la ruelle, où trois chaises à bras
» étoient préparées ; elle se mit dans celle qui étoit
» en la place la plus honorable, fit donner la se-
» conde à l'ambassadeur, et la troisième à la com-

(1) A cause du nom de *Goth*, il affecte ces noms de rois goths. (T.) — Le fils aîné du marquis de Rouillac s'appeloit Jean-Baptiste Gaston ; il prit le titre de duc d'Épernon, auquel son père avoit prétendu à l'extinction de la ligne des ducs de ce nom, en vertu de la clause d'*ayans-cause*, insérée aux lettres d'érection. Le second fils, Jules de Goth, a été aumônier du Roi et abbé de Lonlay. On ne voit pas dans le Père Anselme de trace de ces noms gothiques affectés par le marquis.

» tesse (*de Châteauroux*). La conversation ne fut » pas longue, et M. le marquis entretint toujours » M. l'ambassadeur, en espagnol, d'un ton fort hardi » et toujours de guerre (1). Pendant tous ces dis» cours, on remarqua que l'ambassadeur eut tou» jours les yeux sur la comtesse ; apparemment il » n'en avoit jamais vu une de même ; aussi ordonna» t-il tout haut à son truchement de demander qui » elle étoit, à quoi le truchement obéit aussi tout » haut. La comtesse s'en sentit si obligée, qu'elle se » leva et fit une très-profonde révérence à l'ambas» sadeur. Cela fait, Son Excellence se retira, et ne » fut accompagnée par la marquise que jusqu'au » même endroit où elle l'avoit reçu. Le marquis, » après avoir conduit l'ambassadeur, remonta en » haut et donna mille louanges à madame sa femme » de s'être conduite en cette cérémonie avec toute » la dignité requise aux dames de sa condition, lui » disant ces mêmes mots : — Vous m'avez tellement » satisfait, que si j'eusse été dans votre cœur et dans » votre âme, je n'eusse fait que les mêmes choses » que vous avez faites. »

Or, pour apprendre au roi de Portugal à ne plus nous envoyer des fous, on lui envoya le marquis de Rouillac (2) ; il porta le cordon bleu, sans être che-

(1) C'est un chaud lancier. Son plus grand exploit, c'est d'avoir été du carrousel. (T.) — Au carrousel de 1612, qui eut lieu à la Place-Royale, au mariage de Louis XIII, le marquis de Rouillac étoit un des chevaliers du soleil, il avoit pris le nom de *Zaïde*, avec la devise d'un soleil qui chasse les nues, et pour âme *no paran*. (*Roman des Chevaliers de la gloire*, par Rosset. Paris, 1616, in-4°, p. 107.)

(2) Le marquis de Rouillac alla comme ambassadeur extraordinaire en Espagne dans la première année de la minorité de

valier de l'ordre, tout le temps de son ambassade (1). Il emporta toute la vaisselle d'argent avec laquelle le Roi le faisoit servir, ou du moins un grand brasier qu'il avoit fort loué, parce que le Roi lui répondit qu'il étoit à son service; il escroqua les meubles de la maison où il logeoit ; je ne voudrois pourtant pas assurer cela. Depuis il n'est point devenu sage en vieillissant. Il lui prit, il y a quelque temps, une vision de manger tout seul et de ne vouloir pas qu'aucun de ses valets le serve à table, disant qu'il n'a que faire que ses gens lui voient remuer la mâchoire, et qu'il veut péter, s'il en a envie. Son pot et son verre sont sur sa table comme sa viande; il a une clochette, et il sonne quand il a besoin de quelque chose. Il ne veut point de laquais. « Mon » cocher, dit-il, me baisse fort bien la portière, et » mes chevaux sont trop sages pour s'en aller. » Il va souvent seul à pied, et craint, à ce qu'il dit, d'ê-

Louis XIV ; il avoit obtenu un brevet du 11 décembre 1643 qui le désignoit pour être l'un des chevaliers des ordres du Roi ; ainsi il étoit excusable d'en avoir porté les insignes. Le Roi mineur ne pouvoit pas créer de chevaliers du Saint-Esprit. On voit dans le P. Anselme (II, 182) que le marquis de Rouillac s'étoit signalé dans les guerres de Suède, et que même il tua un général ennemi dans un combat singulier.

(1) Cela me fait souvenir du grand-père de M. de Noailles d'aujourd'hui. N'ayant pas été fait chevalier de l'ordre, je ne sais pour quelle raison, quoiqu'il le pût prétendre, de dépit il se retira en sa maison, et là, après s'être fait faire tous les ornements nécessaires pour cela, il se fit donner l'ordre du Saint-Esprit par son curé, et le portoit tandis qu'il étoit à la campagne, mais il le quittoit quand il venoit à la cour. (T.) — N'est-ce pas aussi comme Bussy-Rabutin qui, fatigué du titre de comte, s'étoit fait maréchal de France *in petto ?* (Voyez sa *Lettre à madame de Sévigné, du 9 janvier* 1676, t. IV, p. 176 de notre édition.)

tre chevalier de l'ordre, parce qu'il n'oseroit plus aller ainsi. J'oubliois que son page l'appelle *Monseigneur* (1). Il s'avisa à soixante-douze ans, ou environ, de devenir amoureux de madame de Nesle, dont on a fort médit avec M. d'Elbeuf, ci-devant le prince d'Harcourt. Sa femme en eut une jalousie étrange : elle s'en alla de dépit à Chartres ; elle a une terre là auprès. Lui s'en alla de son côté en Gascogne; et madame de Nesle étant morte quelque temps après, il alla trouver sa femme, car il a fait mille fourbes à ses créanciers, et tout est sous le nom de cette illustre moitié. Là, il va au marché lui-même, et cependant se fait traiter d'*excellence.* Il vouloit mettre sur sa porte : *Hôtel de Goth.* Un de ses amis lui dit : « Tous les gens du Nord croiront » que c'est l'Hôtel-*Dieu* (*l'hôpital*), et demanderont » à loger chez vous (2). »

CCXCII

LIANCE (3).

Liance est la *preciosa* de France. Après la belle Égyptienne de Cervantes, je ne pense pas qu'on en

(1) Tallemant dit ailleurs que depuis son ambassade le marquis de Rouillac se faisoit traiter d'*excellence royale.* (Historiette de *M. et de madame de Guéménée*, t. VI, p. 145.)

(2) *Gott*, en allemand, signifie *Dieu.*

(3) Danseuse célèbre. Aucun contemporain n'a parlé de la jolie danseuse qui égaya la cour de Louis XIII. Tallemant l'a nommée le premier. Il y a plus d'un rapport entre elle et Esmeralda, ce chef-d'œuvre de création que M. Victor Hugo a façonné de ses mains avec tant de complaisance, tout exprès pour briser ensuite sa charmante idole.

ait vu une plus aimable. Elle étoit de Fontenay-le-Comte, en bas Poitou ; c'est une grande personne, qui n'est ni trop grasse ni trop maigre, qui a le visage beau et l'esprit vif ; elle danse admirablement. Si elle ne se barbouilloit point, elle seroit claire-brune. Au reste, quoiqu'elle mène une vie libertine, personne ne lui a jamais touché le bout du doigt. Elle fut à Saint-Maur avec sa troupe, où M. le Prince étoit avec tous ses lutins de *petits maîtres ;* ils n'y firent rien. Bensserade la rencontra une fois chez madame la Princesse, la mère ; il pensa la traiter en Bohémienne, et lui toucha à un genou. Elle lui donna un grand coup de poing dans l'estomac, et tira en même temps une demi-épée qu'elle avoit toujours à la ceinture. « Si vous n'étiez céans, lui dit-elle, je vous poignarderois. — Je suis donc bien aise, lui dit-il, que nous y soyons. » Madame la Princesse, la jeune, fit ce qu'elle put pour la retenir, et lui faisoit d'assez belles offres. Il n'y eut pas moyen. Elle dit pour ses raisons : « Sans ma danse, » mon père, ma mère et mes frères mourroient de » faim. Pour moi, je quitterois volontiers cette vie-» là. » La Reine s'avisa de la faire mettre en une religion. Elle pensa faire enrager tout le monde, car elle se mettoit à danser dès qu'on parloit d'oraison. La Roque, capitaine des gardes de M. le Prince, devint furieusement amoureux d'elle ; il la fit peindre par Beaubrun. Gombauld fit ce quatrain pendant qu'on travailloit à son portrait :

Une beauté non commune
Veut un peintre non commun,
Il n'appartient qu'à Beaubrun
De peindre la *belle brune*.

Ils lui donnerent à dîner. Ils disent qu'ils n'ont

jamais vu personne manger si proprement, ni faire toute chose de meilleure grâce, ni plus à propos. La veille qu'elle partit, La Roque lui donna à souper ; elle étoit en bergère et lui en berger. Enfin on la maria à un des mieux faits de la troupe. Ce faquin s'amusa avec quelques autres à voler par les grands chemins, et fut amené prisonnier à l'Abbaye, au faubourg Saint-Germain. Elle sollicita de toute sa force et de telle façon, que le Roi envoya quérir le bailli qui lui fit voir les charges. Le Roi dit à Liance et à ses compagnes : « Vos maris ont bien la » mine d'être roués. » Ils le furent, et la pauvre Liance, depuis ce temps-là, a toujours porté le deuil et n'a point dansé.

CCXCIII

LA MILLETIÈRE.

La Milletière se nomme Brachet, et est d'une bonne famille d'Orléans ; il est assez proche parent de MM. d'Espoisses (1). C'est un homme d'esprit et qui sait, mais assez confusément ; bonhomme, mais vain, et qui a quelque chose de démonté dans la tête. En sa jeunesse il devint amoureux de la fille d'un procureur huguenot comme lui. Ce procureur se nommoit Gergeau ; la fille étoit fort jolie : ses parents ne vouloient point qu'il l'épousât. Elle n'étoit ni riche ni de bon lieu ; lui avoit du bien honnêtement. De déplaisir, il en fut dangereusement ma-

(1) L'auteur indique vraisemblablement ici MM. de Guitaud, de Bourgogne, seigneurs d'Epoisses. Cette terre appartient encore aujourd'hui à M. le comte de Guitaud, leur arrière petit-fils.

lade ; il tomboit en foiblesse à tout bout de champ, et il n'en revenoit que quand on lui promettoit qu'il l'épouseroit. Enfin il la lui fallut donner.

La Milletière se mêle un peu des affaires de la religion : il étoit de l'assemblée de La Rochelle. Là, sa femme fit fort parler d'elle avec le baron de La Musse, beau-frère de la maréchale de Thémines ; elle n'en aimoit pas moins son mari pour cela ; car, quand il fut pris et qu'il étoit en danger d'avoir le cou coupé à Toulouse, elle y alla en poste avec une femme de chambre, toutes deux en habit de femme : elle y arriva que son mari étoit condamné; elle portoit quelque ordre de la cour pour faire surseoir l'exécution. Je pense que MM. d'Espoisses avoient fait quelque chose pour leur parent. On dit que le parlement n'eût pas laissé de passer outre, si un des principaux n'eût trouvé la demoiselle fort à son gré. Mais quoi que ç'en soit, il est certain que mademoiselle de La Milletière sauva la vie à son mari. C'est une chose constante qu'il n'y a pas une meilleure femme au monde, et qu'elle est si charitable, que son mari a été contraint de lui ôter le soin de son ménage, parce qu'elle donnoit tout aux pauvres.

Autrefois La Milletière, dans la ferveur du huguenotisme, fit une réponse par stances au cardinal du Perron sur le traité de l'Eucharistie ; mais elle n'a jamais été imprimée. Ne voilà-t-il pas une belle matière pour faire des vers! Depuis il changea bien de langage, car il se mit dans la tête qu'on pouvoit accommoder les deux religions ; il a fait plusieurs livres sur ce prétendu accommodement. Le cardinal de Richelieu, qui avoit ce dessein, lui donnoit apparemment quelque chose, car M. de Bassompierre disoit qu'il n'avoit jamais vu d'homme payé

pour ne rien croire que La Milletière. Je crois qu'il est encore persuadé de tout ce qu'il a écrit ; il lui en coûte vingt mille livres à faire imprimer ses livres. « C'étoit, lui disoit Ménage, de quoi convertir quarante huguenots à cinq cents livres pièce, et vous » n'en avez pas converti un seul. » Enfin, au dernier synode national (1645), on le fit venir pour répondre de sa croyance ; il y avoit long-temps qu'il étoit suspendu des sacrements, quoiqu'il ne laissât pas de se tenir dans le temple, tandis qu'on faisoit la cène. Il ne satisfit pas l'assemblée. Celui qui présidoit lui dit *évangéliquement :* « Fais bientôt » ce que ne fais. » La Milletière fut ravi d'avoir ce prétexte pour nous quitter ; il se fit catholique. Sa fille aînée, femme de Catelan, le grand maltôtier, disoit qu'elle s'étonnoit qu'on ne crût pas son père aussi bien que M. Calvin. Insensiblement toute la famille a fait le saut, et même son gendre, qui, ayant acheté une charge de secrétaire du conseil avant que de s'être fait catholique, la mit sur la tête de son beau-père, qui, quoique titulaire simplement, ne laissoit pas pourtant d'y trouver son compte. On dit qu'avant cela il pressoit sans cesse son gendre de changer de religion : depuis, il mouroit de peur qu'il n'en changeât.

Ce Catelan est un grand bizarre. Il étoit jaloux de sa femme, qui n'étoit ni jeune ni jolie. Quand il la voyoit propre : « Où vas-tu ? Te voilà bien ajustée : » est-ce pour voir tes f....... ? » Aussitôt cette pauvre femme rentroit dans sa coquille : elle ne sort guère et lit beaucoup. Un jour il lui coupa toute la dentelle d'une jupe. Elle la fit remettre sur une autre, et ne troussoit jamais sa robe devant lui, de peur qu'il ne reconnût cette dentelle. Il appelle des

mouches des *papillottes noires*, et c'étoit un crime capital que d'en mettre. Il mit ses filles en religion, et disoit à sa femme : « Au lieu de les mener à la » messe, tu les mènerois peut-être au b..... » Il lui donnoit tout le moins d'argent qu'il pouvoit; cependant il avoit une mignonne, au Marais. Depuis, je crois que cela va mieux, car il fait le dévot, et cette femme a ses filles avec elle. On dit que quand il écrit à son caissier de payer, il fait l'*y* du mot *payez* d'une certaine manière quand c'est tout de bon, sinon le commis lui vient dire devant tout le monde : « Monsieur, vous ne savez peut-être pas » que j'ai fait tels et tels payements, etc.» Et lui, en pliant les épaules, s'excuse et dit : « Vous voyez la » bonne volonté. »

CCXCIV

M. DE CHAMP-ROND (1).

C'étoit un président des enquêtes qui, étant demeuré veuf assez âgé, fort avare et sans enfants, se remaria à une fort jolie personne ; mais elle ne lui dura rien. En troisièmes noces il se remaria avec la fille du marquis de Dampierre, qui étoit fort gueux: cette personne est honnêtement follette; hors qu'elle a les cheveux roux, elle peut passer pour jolie. Il falloit souper tous les jours à sept heures et se cou-

(1) Jean de Champ-Rond, conseiller au parlement de Paris, dès le 13 février 1609, fut reçu président de la seconde chambre des enquêtes, le 19 février 1627. (*Registres du parlement de Paris aux archives judiciaires.*)

cher à huit ; mais elle se relevoit à une heure de la nuit et ne revenoit se coucher qu'à cinq heures du matin. Je crois qu'elle se servoit de quelque drogue pour l'assoupir. Le bonhomme se levoit pour aller au palais, et ordonnoit bien qu'on ne réveillât point sa femme. Il étoit sous-doyen du parlement, car, pour monter à la grand'chambre, il avoit quitté sa commission (1). Quelquefois il lui prenoit des chagrins du grand abord qu'il y avoit chez lui; madame l'apaisoit en lui disant que sa sœur, qui logeoit avec elle, ne trouveroit jamais mari, s'il ne venoit bien du monde les voir. Enfin il tomba malade l'été de 1638. Au dix-septième jour de sa maladie, il appelle sa femme. «Madame, lui dit-il, ce M. Brayer » fait durer mon mal autant qu'il peut, cela me » ruine; congédiez-le. La nature me guérira bien » sans lui.» Et le soir il dit à une fille : « Charlotte, » à quoi bon deux chandelles ? Éteignez-en une. » Le lendemain il fut à l'extrémité. Sa femme, qui n'avoit pas découché, le voyant dans une convulsion, fait aussi l'évanouie de son côté ; elle ne manquoit jamais à jouer la comédie. Il revint qu'elle faisoit encore la pâmée. « Revenez, ma chère, lui dit-il, » revenez. J'ai fait tirer mon horoscope, je dois » avoir quatre femmes ; vous n'êtes encore que la » troisième. » Cependant il passa le pas. Elle le sut si bien cajoler, qu'outre tous les avantages qu'il lui avoit faits, elle lui fit donner vingt-quatre mille livres à sa sœur, une laideronne qu'il haïssoit comme la peste. Pour montrer ce que c'est que cette femme, il ne faut que dire que le maréchal d'Estrées ayant

(1) Sa *commission* de président des enquêtes. Il n'y avoit que les présidences à mortier qui fussent des charges

été obligé d'aller coucher chez elle, en Beauce, à cause que son carrosse s'étoit rompu la nuit, elle et sa sœur lui allèrent donner le fouet, quoiqu'il eût quatre-vingts ans. Il ne fit qu'en rire.

Tallemant conservoit dans ses portefeuilles une lettre du président de Champ-Rond dont la perte eût été regrettable. Ce magistrat, seigneur haut justicier, s'entendoit à économiser sur les frais de justice. On en pourra juger par les ordres qu'il adresse à son bailli.

À Paris, le 2 septembre 1657 (1).

« Sire Bonnart, comme je m'aperçois que la sen-
» tence de condamnation du criminel appelant sera
» confirmée par messieurs de la cour, et qu'il sera
» renvoyé exécuter sur le territoire de ma terre
» d'Olé, je vous fais ce mot, pour vous avertir que
» j'ai vu un arbre vieux, sur son retour, près du ci-
metière de l'église, que je désire que vous fassiez
» émonder et abattre, et d'icelui arbre faire une
» potence, pour faire l'exécution d'icelui criminel, et
» de faire serrer les émondures d'icelui arbre et les
» copeaux d'icelle potence sous le hangard de ma
» basse-cour. Si mes officiers n'eussent condamné
« ce pendart qu'au fouet, la sentence auroit été in-
» firmée, et il auroit été pendu en Grève en meil-
» leure compagnie, et il m'en auroit coûté bien
» moins qu'il ne m'en coûtera. Il faut néanmoins

(1) La copie de cette lettre s'est trouvée dans l'un des portefeuilles de Tallemant des Réaux indiqués dans la *Notice historique*, t. 1er, p. 66. Les anecdotes qui la suivent ont été écrites au dos de la pièce par Tallemant lui-même. Aussi avons nous réuni dans cette seconde édition la lettre et la note aux Mémoires de Tallemant.

» mesnager auprès de l'exécuteur de Chartres, que
» vous verrez de ma part, et ferez marché avec lui
» au plus juste prix que vous pourrez. Il me semble
» que j'ai vu chez vous, à mon advis, quelque corde
» et une échelle qui peuvent lui servir. Si par aven-
» ture icelui exécuteur vouloit faire le renchéri, je
» lui ferai bien connoître qu'il est obligé de faire
» cette exécution *gratis*, puisqu'il reçoit dans Char-
» tres et dans les marchés circonvoisins un droit
» qui s'appelle *droit de havage* (1). Je vous laisse la
» conduite de cette affaire, et suis votre bon ami. »

LE PRÉSIDENT CHAMP-ROND.

Pour épargner la dépense du prisonnier, il le mena lui-même dans son carrosse, et pour cela fit surseoir l'exécution pendant quelque temps.

En revenant de sa terre, il apporta une fois un veau dans son carrosse, et quelqu'un, par malice, en ayant donné avis aux commis du *pied fourché* (2), il eut grand démêlé avec eux pour l'entrée.

On dit qu'à l'enterrement de sa seconde femme, comme les prêtres entonnoient le *libera*, il recommanda bien les escabeaux sur quoi étoit la bière, en

(1) C'étoit le droit de prendre une poignée de grains dans les sacs exposés sur le marché. A Paris, le bourreau avoit autrefois ce droit, mais à cause de l'infamie de sa profession, on ne lui laissoit prendre le grain qu'avec une cuiller de fer-blanc. Par un usage bien plus singulier, l'exécuteur des hautes œuvres marquoit sur le bras avec de la craie ceux qui avoient acquitté le droit. Les querelles qu'entraînoit cette perception l'ont fait supprimer. On trouve encore le mot *avage* pris dans ce sens dans l'avant-dernière édition du Dictionnaire de l'Académie. Il a disparu de l'édition de 1835.

(2) Droit qui se levoit sur la vente et sur le transport du bétail. Il est aujourd'hui converti en octroi.

disant : « On m'en vola deux à l'enterrement de ma » première femme. »

CCXCV

VIEILLES REMARIÉES ET MALTRAITÉES.

Un gentilhomme de qualité de Normandie, nommé Boudeville, épousa une de mesdemoiselles de Clermont d'Amboise, fille de ce M. de Clermont qui commandoit l'artillerie à la bataille de Coutras. Il ne vécut guère, et laissa un fils qui fut un grand duelliste et un grand étourdi. En une débauche, il sauta par une fenêtre et se rompit une jambe. Il fut enfin tué en duel (1). Ce duel fut aussi sanglant qu'aucun autre de notre temps. Son second, nommé Croixmart, fils d'un président de Rouen, y fit tout ce qu'on pouvoit faire; pour récompense, madame de Boudeville, qui étoit encore jolie en ce temps-là, mais depuis elle devint effroyable, l'épousa. Quoique huguenote, elle étoit tout accoutumée à épouser des catholiques, car Boudeville l'étoit aussi. Elle n'a pas mal usé de sa beauté durant son veuvage; pour paroître encore plus blanche, elle se tenoit au lit avec des draps de lin écru.

Croixmart étoit fort avare et ne lui mangea point son bien : il vivoit assez bien avec elle. Mais, quoiqu'elle fût devenue horriblement dégoûtante, elle voulut avoir encore un jeune mari; ce fut un Gascon

(1) Henri de Clermont d'Amboise, baron de Bussy, fut tué en duel à la Place-Royale de Paris, le 12 mai 1627, par François de Rosmadec, comte Des Chapelles.

fort bien fait, nommé Graveline, catholique comme les autres. Ce garçon avoit été page de l'Écurie; mais, faute de bien, il avoit déjà tâté de la chair de vieille, car il concubinoit avec cette madame de La Jaille dont nous avons parlé dans l'historiette du marquis de Rouillac (1). Entre deux il avoit été en Portugal chercher fortune; là, une dame devint si folle de lui, qu'elle en faisoit mille extravagances. Je n'en ai pu savoir le particulier, ni d'une dame de Bordeaux qui, pour le venir voir ici, quitta tout, et fit tant des siennes, que son mari fut contraint de se séparer d'avec elle.

Le galant homme de Gascon n'en usa pas si à la bonne foi que le Normand : il est vrai qu'elle étoit encore supportable quand elle épousa Croixmart. Il se mit en possession de toutes choses, et ne couchoit point avec madame. Elle en étoit réduite à aller à Charenton dans un carrosse de louage; car il en usoit si mal, qu'elle ne vouloit pas prendre ses chevaux. Enfin elle sortit de la maison, qui étoit à elle, et plaida contre lui. Elle gagna son procès; mais, étant tombée malade, il la veilla quatorze nuits de suite, et fit si bien son personnage, que bien des gens y furent trompés (2). Mais il fut le plus trompé de tous; car elle ne mourut point et ne revint point avec lui; cela dura encore près de trois ans. Enfin elle tombe encore malade; la voilà à l'extrémité : elle avoit déjà fait du pis qu'elle avoit pu contre lui, quand, par sa présence, il fit tout changer. Elle avoit un douaire de douze mille livres dont elle étoit fort bien payée, ou, pour mieux dire, dont Graveline

(1) Voyez ci-dessus, p. 8 de ce volume.

(2) En 1652. (T.)

étoit fort bien payé, et en retenoit la meilleure partie. Il fit le *pleureux*. On disoit : « Il pleure le douaire. » Il se vante ingratement de n'avoir jamais couché avec elle. On dit que le soir de ses noces il lui dit : « Madame, vous avez un peu de gale, vous me la » donneriez ; guérissez-vous auparavant ; » et que depuis il a toujours trouvé quelque échappatoire; mais on tombe d'accord qu'il y couchoit avant que de l'épouser. Dans la rue des Fossés-Montmartre, où il logeoit, il y avoit certains gueux fieffés qui s'étoient impatronisés des aumônes de toute la rue, et faisoient un bruit de diable ; Graveline, ennuyé de cela, leur fit jeter une fois un seau d'eau sur la tête. Ils lui dirent, deux heures durant, que ce n'étoit qu'un gueux revêtu, et qu'il seroit comme eux s'il n'avoit attrapé cette *guenuche* de la Croixmart.

Un parent de M. le duc de Saint-Simon, qu'on nommoit *le borgne* du Pont, avoit épousé une vieille. Il enrageoit d'être obligé de coucher avec elle : il étoit par voies et par chemins le plus qu'il pouvoit; il demeuroit toujours au gîte, à deux lieues près de chez lui : le lendemain il n'arrivoit que le soir bien tard et ne manquoit jamais de passer à travers quelque bourbier pour faire accroire qu'il étoit bien fatigué, ou qu'étant tombé il s'étoit blessé ; et cela afin qu'elle crût qu'il avoit fait une grande traite pour la venir voir. Il trouvoit donc moyen de coucher séparément cette nuit-là, car en arrivant il se mettoit au lit. Le lendemain il faisoit survenir une affaire, et ainsi se sauvoit du mieux qu'il pouvoit. Il avoit un valet de chambre fait au badinage ; mais il ne put si bien faire que la vieille ne l'enterrât, et encore un autre après lui.

Un gentilhomme de Poitou fort accommodé,

nommé de Chorrays, vit un jour au prêche dans son village un jeune étranger qui pleuroit parfois et paroissoit fort déconforté. Le prêche fini, il accoste charitablement cet homme, et sut de lui qu'il étoit Polonois, et que l'argent lui ayant manqué, il ne savoit que devenir. Chorrays lui offre sa maison, où il fut quelques années. L'étranger observa peu le droit d'hospitalité, car il fit galanterie avec la femme du gentilhomme. Au sortir de là, peut-être fut-ce le mari qui l'obligea à s'éloigner, il fut écuyer de madame de La Trémouille. Le mari meurt. La veuve vient à Paris quelques années après, et le propre jour des barricades (1648), le Polonois, nommé Furstein, l'épousa. Il étoit retourné chez elle incontinent après la mort du mari; mais il ne voulut point l'épouser qu'elle ne lui eût donné vingt mille livres; le soir des noces, parce qu'il n'en avoit touché que quatorze, il s'en alla se coucher dans une autre chambre, et il fallut lui compter encore six mille livres pour lui faire baiser la mariée. Depuis, il fit venir une gourgandine de Paris, et couchoit au grand lit avec elle, tandis que sa femme couchoit dans la garderobe.

En voici encore une, mais il faut, avant que de parler de son second mariage, dire ce que j'ai appris de sa petite vie. Mademoiselle Véron a été une fort jolie personne: elle épousa un porte-manteau du Roi. Etant fille, elle étoit des camarades de Marie Gergeau (1). La Milletière trouva un jour son frère. « Où vas-tu? — Je m'en vais chercher un mâle pour » ma sœur. — En voici un tout trouvé, répondit-il

(1) Mademoiselle Gergeau épousa La Milletière. Voyez plus haut, p. 14 de ce volume.

» — C'est un moineau.... — Ah ! parlez donc. » Cette fille aimoit les moineaux, et le mâle étoit mort.

Elle tomba une fois dans une carrière; un cocher les y versa : elle étoit grosse. On la trouva là-dedans qui redressoit son collet· elle n'en eut pas plus de mal que cela. Quand les quarts d'écus ne valoient que trente-deux sous, elle disoit une fois naïvement : « Je perds deux quarts d'écus, moins trente » sous. »

On a fort médit de Malleville (1), l'académicien, avec elle. Voyez comme la réputation sert auprès des femmes ! Celle-ci ne savoit pas lire, cependant elle étoit ravie de se voir cajolée par un bel esprit. Leur amitié a duré plus de vingt-cinq ans, et Malleville l'aimoit encore quand il est mort.

Le mari fut plus de seize ans sans en avoir le moindre soupçon : il y étoit si accoutumé, qu'il l'appeloit *l'homme de chez nous* (2); cela fit un jour une assez plaisante rencontre; nous étions voisins; Saint-Amant étoit couché avec mon frère aîné; ils étoient amis de débauche. Le bonhomme Véron lui vint parler, et lui demanda : « Qui est là avec vous? » — C'est Saint-Amand; il dort encore. — Saint- » Amand qui fait des vers? — Oui. — Dites-lui en » ami qu'il n'en fera jamais bien, si l'homme de » chez nous ne lui montre. » Saint-Amand ne dormoit point, et, sans s'informer qui étoit *l'homme de chez nous*, car il se tient au-dessus de tout le monde, il disoit tout bas à mon frère : « Qui est cet imper-

(1) Claude de Malleville, de l'Académie Françoise. On ne se souvient guère que de son sonnet de *la Belle matineuse*.

(2) Ce qu'on appelle aujourd'hui *l'ami de la maison, le mielleur ami du mari*.

» tinent-là? Renvoyez-le, ou je le jetterai par les » fenêtres. »

Enfin le second fils de Véron, un des plus sots animaux que je vis jamais, mal satisfait de sa mère, commença à en faire quelque bruit ; déjà long-temps auparavant, tant il étoit innocent, il s'étoit plaint de ce que sa mère accouchoit en l'absence de son père. Le bruit qu'il fit vint aux oreilles du mari, qui, finement, le tira à part, et lui fit dire tout ce qu'il savoit. Ce n'est pas-tout : Véron fait venir sa femme et lui confronte ce garçon ; elle lui saute aux yeux, et le père eut bien de la peine à lui faire lâcher prise. Tout cela aboutit à une défense expresse de voir plus Malleville, et le bourgeois, comme un officier du Roi, mit une épée à son côté, et jura de le tuer s'il le trouvoit en sa maison. Il ne laissa pas d'y venir secrètement: même le bonhomme le rencontra une fois entre chien et loup, et fit semblant de ne le pas reconnoître.

Cette femme persécuta toujours depuis son accusateur, et fit tant enfin qu'on le condamna à aller porter les armes en Hollande. On l'équipa pour cela assez plaisamment. Le père, curieux de vieilles ferrailles, lui donna une épée que Henri le Grand, son bon maître, avoit portée, et le propre chapeau qu'il avoit quand il épousa la feue Reine-mère (1).

Ce garçon fit quelques jours le soldat sur le pavé. Je ne sais s'il y arriva quelque désastre; mais tout d'un coup, au lieu d'aller à Calais, il s'enfuit à Nantes, où son frère aîné avoit une commission aux cinq grosses fermes. Ce frère revint à Paris au bout de quelque temps, sa commission lui ayant été ôtée.

(1) Marie de Médicis.

Or, il avoit porté les armes, et Malleville n'osant plus revenir voir sa dame, elle alloit chez lui. Le mari mourut un an après. C'étoit un homme si raisonnable, qu'un de ses neveux lui criant, comme il étoit à l'agonie: « Mon oncle, songez à Dieu, » il lui répondit en bégayant: « A qui veux-tu donc que » je songe? au diable? »

Son grand deuil fini, la pauvre femme donna une grande preuve de sa constance à Malleville; car cet homme étant tombé malade à Fontainebleau, où la cour étoit, elle feignit d'y avoir affaire, et, quoique très-incommodée pour le logement, elle y demeura jusqu'à ce qu'il fût guéri. Malleville ne survécut guère au cocu. Elle en fut affligée; mais comme c'est une personne qui ne prend guère les choses à cœur, elle s'en consola bientôt. Elle aime la frérie (1), et on l'enivre comme on veut; c'est une vraie tête de linotte. Elle fit les Rois, il y a quelques années, chez mon père; mon frère de Lussac et quelques autres, après l'avoir mise en belle humeur, tant par le vin que par leurs discours.....(2).

Cette folle s'habilloit à soixante ans comme une

(1) *Frérie*, ou plutôt *frairie*, partie de bonne chère et de débauche. La Fontaine dans sa fable du *Loup et de la Cigogne*:

Les loups mangent gloutonnement,
Un loup donc étant de *frairie*,
Se pressa, dit-on, tellement,
Qu'il en pensa perdre la vie, etc.

(2) La licence du tableau que nous supprimons montre que Deslyons, théologal de Senlis, avoit de justes motifs de chercher à réprimer les désordres auxquels le *Phébé* donnoit lieu. (Voyez les *Discours ecclésiastiques sur le paganisme des rois de la Fève et du Roi-boit*. Paris, 1664, et les *Traités singuliers et nouveaux contre le paganisme du Roi-boit*. Paris, 1670.)

fillette; elle n'avoit pourtant rien de jeune que l'humeur et les cheveux; car, pour vérifier le proverbe, elle ne blanchit point encore. Elle avoit deux servantes qui, pour la piller plus à leur aise, se disoient l'une à l'autre, quand leur maîtresse s'habilloit : « Je ne lui donnerois que vingt ans. » Elle devint amoureuse d'un des *coglioni di mila franchi* du cardinal Mazarin (1); c'étoit un garçon de trente ans qui avoit l'échine assez large : il logeoit chez elle comme parent de son gendre; il couchoit avec elle tout doucement, et s'en fit donner vingt mille livres par une bonne donation. Voilà du bruit au logis. On dit qu'elle vouloit l'épouser; ma mère y fut et lui dit : « Ma cousine (elles étoient cousines germaines), vous moquez-vous de vouloir vous remarier à l'âge que vous avez? — Ma cousine, lui » répondit-elle, voulez-vous que je laisse mourir » un homme en la fleur de son âge? C'est fait de lui » si je ne l'épouse; il mourra d'amour. — Vous rêvez, » lui répliqua ma mère; vous croyez être la belle » Hélène. — Je serai ce qu'il vous plaira; mais mon » portrait et moi, c'est la même chose; regardez-le » bien. » C'étoit un portrait où elle s'étoit fait flatter tant qu'elle avoit voulu. On fit venir son extrait baptistère de Londres, car son père et sa mère, fuyant la persécution, y avoient demeuré quelque temps; on le lui montra : elle avoit soixante et un ans. « Voire, dit-elle, peut-on ajouter foi à des gens qui » ont fait mourir leur roi sur un échafaud? » Elle

(1) Tallemant auroit dû dire *di mille franchi*. Il désigne par cette expression de mépris les gentilshommes que le cardinal Mazarin avoit à sa solde, qui lui servoient de gardes, et auxquels il payoit mille francs de gages, à l'imitation du maréchal d'Ancre.

l'épousa ; et elle ennuyoit tellement ceux qui alloient en même carrosse qu'elle à Charenton, en leur parlant sans cesse de son mari, que la plupart quittèrent à cause d'elle et prirent un autre carrosse. A une de ses amies, elle dit un matin que cet homme étoit au lit : « C'est le plus bel homme du » monde; mais c'est toute autre chose quand il est » droit. » Il fut bientôt las de sa vieille; le soir il se couchoit le premier. « Mon fils, lui disoit-elle, » ne t'endors pas ; je m'en vais. Je serai bientôt dés- » habillée. » Mais c'étoit pour lui une potion somnifère que ce discours-là. Il ne l'avoit épousée qu'à cause de la disgrâce du cardinal. Il se donna bientôt après à M. de Vendôme. Il cherche de l'emploi, et ne veut point retourner chez sa femme. En effet, il n'y couche pas seulement, et la bonne dame n'est pas à se repentir de tout ce qu'elle a fait. Toute la joie qu'elle a eue depuis long-temps, ç'a été de pouvoir dire : « Je porte le deuil de mon beau-père. » Elle s'imaginoit en être rajeunie de beaucoup.

CCXCVI

LE MARÉCHAL DE SAINT-GÉRAN (1),

ET SA FILLE.

Le maréchal de Saint-Géran étoit de la maison de La Guiche. Il fut fait maréchal de France pour l'empêcher de criailler quand on fit M. de Luynes connétable; car il étoit de ces gens qui prétendent

(1) Jean-François de La Guiche, seigneur de Saint-Géran, maréchal de France en 1619, mourut le 2 décembre 1632.

beaucoup, quoiqu'ils méritent fort peu. C'étoit un gros homme. On conte de lui qu'une dame, qu'il avoit aimée fort long-temps, lui dit qu'il étoit trop *pourceau* pour être aimé, et que, sur cela, il étoit devenu maigre à force de boire du vinaigre et de s'échauffer le sang; qu'après, il eut de cette dame ce qu'il voulut; mais que pour se venger d'une si grande rigueur, et se récompenser de la graisse qu'il avoit perdue, il l'avoit conté à tout le monde. Madame de Rambouillet dit qu'elle croit que c'est un conte, et qu'elle ne l'a jamais vu que gros et gras. Il fut marié deux fois (1) : il eut une fille de son premier mariage, qui étoit admirablement belle; il la maria, dès douze ans, à un gentilhomme de qualité du Bourbonnois, nommé M. de Chazeron (2). Je pense qu'on l'envoya se promener en Italie, à cause que sa femme étoit trop jeune; lui étoit fort jeune aussi. Là, il gagna une si fine v......, qu'il en tomba par morceaux : il donna ce mal à sa femme, qui n'en put jamais bien guérir (3). Comme elle étoit veuve, son père lui donnoit le fouet comme on le donne à un enfant, et la traitoit fort tyranniquement. Nous parlerons d'elle ensuite. En secondes noces, il épousa la veuve d'un M. de Sainte-Marie (4), qui avoit été

(1) Le maréchal de Saint-Géran épousa, en premières noces, Anne de Tournon, dame de La Palice ; il la perdit en 1614.

(2) Marie-Gabrielle de La Guiche épousa, en 1614, Gilbert, baron de Chazeron, gouverneur du Bourbonnois.

(3) Remariée avec Timoléon d'Épinay, marquis de Saint-Luc et maréchal de France, au mois de juin 1627, elle mourut le 27 janvier 1632, *après une maladie de sept années*, dit le Père Anselme.

(4) Elle s'appeloit Suzanne aux Espaules, dame de Sainte-Marie-du-Mont ; elle étoit veuve de Jean, seigneur de Longaunay.

assez bien avec Henri IV. Cette femme avoit une fille que le maréchal fit épouser au comte de Saint-Géran, son fils (1); après il mourut, et en mourant il disoit, à cause du maréchal de Marillac et de M. de Montmorency: « On ne me reconnoîtra pas en l'autre » monde, car il y a long-temps qu'il n'y est allé de » maréchal de France avec sa tête sur ses épaules. »

La comtesse de Saint-Géran fut assez long-temps sans devenir grosse; enfin il peut y avoir dix-sept ans qu'on disoit qu'elle l'étoit (2); plusieurs s'en moquoient: elle alla pourtant jusque bien près de son terme. Jamais femme n'a tant appréhendé d'avoir du mal en accouchant. Feu madame de Bouillé (3), sœur de père et de mère du comte de Saint-Géran, et par conséquent son héritière, lui proposa de se servir d'une sage-femme qui, à la vérité, avoit la réputation de sorcière, mais qui la feroit accoucher sans douleur (4). Cette pauvre femme la voit: le mari étoit absent. La sage-femme lui frottoit les reins de je ne sais quelle drogue, et la faisoit aller en carrosse à travers les sillons du Bourbonnois, qui sont fort relevés, pour détacher l'enfant. Elle étoit alors à La Palice, qui est à eux. La femme d'un gentilhomme de M. de Saint-Géran, nommé Saint-André,

(1) Le comte de Saint-Géran, fils du maréchal, épousa Suzanne de Longaunay, en 1619.

(2) C'étoit en 1640. (T.)

(3) C'est la mère de la comtesse du Lude; elle est morte jeune. Son mari étoit un homme de qualité d'Anjou. (T.) — Jacqueline de La Guiche épousa, en 1632, le marquis de Bouillé, comte de Créancé; elle est morte au mois de janvier 1651.

(4) La comtesse nie cela, et dit seulement qu'on envoya quérir cette femme, comme la plus habile; qu'elle fut fort malade, mais qu'en accouchant il lui prit une foiblesse. (T.)

y fut un jour; elle étoit aussi grosse pour la première fois; cela lui fit descendre son enfant si bas, qu'elle se pensa blesser, et elle n'y voulut plus retourner. Enfin, un matin la comtesse envoie dire à cette demoiselle qu'elle la vînt trouver au jardin. « Ah! ma mie, lui dit-elle, que je me porte bien » aujourd'hui! Je ne suis plus incommodée. —Mais » ne sentez-vous rien? lui dit cette demoiselle; car » vous perdez bien du sang.» Elle regarde; effectivement elle eut une perte de sang qui dura deux ou trois jours. Depuis elle eut toujours dans l'esprit qu'elle étoit accouchée. Sept ou huit ans après, un maître d'hôtel de la maison, à l'article de la mort, se plaignit fort de madame de Bouillé, et dit qu'elle l'avoit engagé à une étrange chose. M. de Saint-Maixent, autre héritier de Saint-Géran, accusé autrefois d'avoir tué sa femme pour épouser madame de Bouillé (1), quand son mari, qui étoit vieux, seroit mort, donna charge à son confesseur et à quelques autres, en mourant, de demander pardon pour lui à madame de Saint-Géran. Notez qu'il étoit aussi à La Palice durant sa grossesse. Tout cela joint ensemble, on conseille au comte de Saint-Géran de tâcher de savoir la vérité de la sage-femme par personnes interposées. Elle dit que la comtesse étoit accouchée d'un enfant mort, et qu'elle l'avoit enterré au pied du colombier. Saint-Géran la met en prison; la comtesse sur cela se va mettre dans l'esprit qu'un petit garçon qu'elle a élevé, et qu'elle fit page, étoit son fils; qu'à cause de cela on avoit fait en sorte

(1) La comtesse de Saint-Géran dit que Saint-Maixent et madame de Bouillé, étant tous deux mariés, s'étoient donnés l'un à l'autre des promesses de mariage. (T.)

que mademoiselle du Puys, fille d'un tireur d'armes, une espèce de femme où il y a bien à redire, avoit souffert que cet enfant, qu'elle dit être à elle, fût élevé par la comtesse, parce que effectivement c'étoit le fils de cette dame. L'enfant étoit joli (1), et Saint-Géran l'a fort gâté, car il s'en divertissoit, et lui apprenoit cent ordures. La feue maréchale, qui a eu des filles, tandis qu'on a cru cet enfant mort, disoit que c'étoit l'aîné de la maison ; mais quand elle a vu que la comtesse prétendoit que ce fût cet enfant, elle disoit qu'il le falloit faire cordelier, à cause du scrupule. Voyez quelle dévote ! Durant le procès d'entre M. et madame de Saint-Géran contre la du Puys, qui soutient que c'est son fils, et que ce n'est que sa conscience qui l'empêche de le désavouer, car il seroit grand seigneur, et contre madame de Ventadour, fille de la feue maréchale, et le comte et la comtesse du Lude, la sage-femme est morte en prison, et n'a rien avoué pour la comtesse (2). Depuis il y a eu arrêt qui a débouté le comte et la comtesse du Lude et reçu la comtesse de Saint-Géran à preuves (3). Madame de Ventadour et sa sœur de Saint-Géran, elles sont sœurs de mère, sont brouillées pour cet enfant qu'on veut faire reconnoître.

(1) La petite-vérole l'a fort gâté. Depuis, sa mère en a eu bien soin ; le père est mort endetté, et on a donné son gouvernement de Bourbonnois. Cet homme avoit quelquefois quarante pages. C'étoit peu de chose.

(2) Elle dit que si, et qu'on avoit promis vingt mille écus à la du Puys, laquelle s'est sauvée, de peur d'être pendue. (T.)

(3) Il y a eu deux arrêts du parlement, l'un du 18 août 1657, et l'autre du 5 juin 1666. La comtesse de Saint-Géran gagna son procès, et Bernard de La Guiche, comte de Saint-Géran, son fils, en vertu de l'arrêt, a succédé aux noms et armes de la maison de Saint-Géran.

Vaure dit : « Les voilà bien empêchées de savoir » si une femme a accouché oui ou non ; il ne faut » que regarder au ventre : chaque enfant y fait une » grosse ride. Eh bien, mademoiselle Diodée n'a-» t-elle pas épousé là un habile homme (1) ! »

CCXCVII

NAIVETÉS ET BONS MOTS.

Un cocher fut à confesse; on lui ordonna de jeûner huit jours. « Je ne saurois faire cela, dit-il au » confesseur. — Eh ! pourquoi ? — Je ne veux point » me ruiner. Je suis un pauvre homme qui ai femme » et enfants. J'ai vu jeûner monsieur et madame » tout ce carême : il faut du cotignac, des poires de » bon chrétien, du riz, des épinards, des raisins, » des figues, etc. »

Claquenelle, apothicaire célèbre, ayant présenté ses parties à Maissac, grand partisan, greffier du conseil, la femme duquel étoit morte d'une longue maladie, cet homme, qui n'étoit pas autrement affligé, lui dit en souriant : « *Organa pharmaciæ*, » *sunt organa fallaciæ*. » Le pharmacopole lui répondit de même : « *Organa publicanorum, sunt organa diabolorum.* »

Un homme écrivant à son fils, mit ainsi au bas : « Votre très-humble et très-obéissant père. »

Dans le temps qu'on plaida au grand conseil la cause de cette abbesse hermaphrodite, qui avoit en-

(1) Voyez plus haut l'historiette de *mademoiselle Diodée*, t. VIII, p. 47.

grossé je ne sais combien de religieuses, et qu'elle fut condamnée à passer le reste de ses jours entre quatre murailles, une bonne religieuse des Hospitalières de Paris disoit à une de ses amies, qui étoit plus fine qu'elle : « Ma sœur, nous sommes pourtant » bien obligées à Dieu ; combien de fois avons-nous » couché ensemble à notre maison des champs, et » cependant il n'en est point mésarrivé ! »

Un conseiller au Parlement, nommé Racine, qui n'étoit pas un grand personnage, avoit donné charge à un maquignon de lui chercher un cheval pour mettre en la place de celui qu'il avoit perdu. Un jour qu'il donnoit à dîner à bien des gens, un petit laquais vint tout échauffé lui crier devant tout le monde : « Monsieur, ce marchand de chevaux est là-bas qui » dit comme cela qu'il a trouvé un pareil. »

* Un chanoine de Rheims plaidoit pour le bien de sa mère contre son père. Le père lui dit un jour : « Tu sais combien il m'en a coûté pour avoir ta pré- » bende, je te donnerai cent pistoles, et va-t'en au » diable. » Le chanoine rêva un peu, puis dit : « Non, » je n'y irai pas à moins de deux cents. »

* Les deux laquais de Pellot, aujourd'hui premier président de Rouen, s'étant querellés, allèrent au Pré aux Clercs pour se battre ; mais ils ne furent pas plus tôt en présence qu'ils se dirent l'un à l'autre : « Mais qui lèvera notre maître? » et ayant engaîné, ils s'en retournèrent les meilleurs amis du monde.

CCXCVIII

SUITE DES BONS MOTS ET NAIVETÉS (1).

Une bourgeoise, qui avoit les yeux fort rudes et un peu louches, se vantant qu'un duc et pair lui avoit *fait* les yeux doux : « Avouez, mademoiselle, lui ré- » pondit-on, qu'il y a fort mal réussi. »

Un Gascon ayant pris querelle avec un passant, lui dit en colère : « Je te donnerai, maraud, un si » grand coup de poing, que je t'enfoncerai la moitié » du corps dans le mur, et ne te laisserai que le » bras droit de libre pour me saluer. »

Un prédicateur ennuyoit tout le monde en prê- chant sur les béatitudes. Une dame lui dit : « Vous » en avez oublié une ; heureux qui n'étoit point à » votre sermon ! »

Un homme qui n'étoit que fils d'épicier, et faisoit le gros seigneur, ayant fait peindre chez lui, sous un tableau de dévotion, *respice finem*, on effaça l *r* et l'*m*, et il ne resta plus qu'*espice fine*.

Un homme disoit qu'on ne pouvoit lui reprocher d'être fils d'un cornard, parce que son père n'avoit jamais été marié.

Un maître-d'hôtel servoit mal sur la table. Son

(1) Cette suite du chapitre *des bons mots* ne fait pas partie du manuscrit des *Mémoires*. Elle est tirée d'un autre manuscrit autographe de Tallemant qui provient de la bibliotheque de M. Boulard. (Voyez la *Notice préliminaire*, t. Ier, p. 68.) On a choisi les traits les plus remarquables ; quant aux saillies de madame Cornuel, elles sont placées à la suite sous une rubrique particulière.

maître, l'en réprimandant, lui dit qu'il ne savoit pas vivre. « Eh ! où diable l'aurois-je appris, lui » répondit-il, puisque je n'ai jamais bougé d'avec » vous ? »

Au sacre du coadjuteur de Rouen, une dame disoit qu'il lui sembloit être en paradis, tant elle trouvoit beau ce cercle d'évêques. « En paradis ? lui » dit-on, il n'y en a pas tant que cela. »

L'abbé de La Victoire (1), voyant entrer les dames quêteuses, crioit à ses gens du haut de l'escalier : « Qu'on ne laisse entrer personne à cause de cette » petite-vérole. » Elles courent encore.

Pour dire : Je n'ai pas tant de mérite que vous, une dame françoise disoit à une Italienne : « *Non* » *sono tanto* meretrice *come vostra signoria*. »

M. Delbène disant à des Barreaux (2) qu'un bon morceau qu'il lui présentoit lui feroit mal à l'estomac : « Bon, bon, repartit des Barreaux, êtes-vous » de ces fats qui s'amusent à digérer ? »

Des Barreaux entendant un grand tonnerre un vendredi, pendant qu'il mangeoit une omelette au lard, se leva de table et jeta l'omelette par la fenêtre, disant : « Voilà bien du bruit là-haut pour une » omelette. »

M. le maréchal de..... a une aune de menton ; M. de La G.... n'en a point. A une chasse du Roi, ayant seuls aperçu le cerf, ils coururent de ce côté-là. Le Roi dit : « Où vont-ils si vite ? — Sire, ré» pondit M. de Gramont, le maréchal de..... em» porte le menton de La G....., et La G..... court » après pour le ravoir. »

(1) Claude Duval de Coupeauville, abbé de La Victoire, étoit fort avare. (Voyez son historiette, t. IV, p. 87.)

(2) Voyez l'historiette de *des Barreaux*, t. V, p. 91.

Les Portugais ayant perdu une bataille, on trouva quatorze mille guitares sur la place.

Monsieur (1) avoit la barbe rousse. Etant à sa maison de campagne, il demanda à un eunuque pourquoi il n'avoit point de barbe. « Je vais, lui » répondit-il, vous en dire la raison. C'est que le » bon Dieu faisant la distribution des barbes, je » suis venu lorsqu'il n'en restoit plus que des rous- » ses à donner, et j'ai mieux aimé m'en passer. »

Un paysan se mourant, son fils fut chercher le curé, à demi-lieue, et fut trois heures à sa porte, crainte de l'éveiller. Le curé lui dit après : « Je n'y » ai donc plus que faire; il sera mort à présent. — » Oh! nenni, monsieur, dit le paysan; Pierrot, mon » voisin, m'a promis qu'il l'amuseroit. »

*Une bonne femme fut dire à la mère du curé : « Hélas! ma commère, si ce que votre fils vient de » prêcher est vrai, nous sommes tous damnés.—Vrai- » ment, dit la mère, ne le croyez pas; c'est le plus » grand menteur du monde; quand il étoit petit, je » ne le fouettois que pour cela. »

*Henri IV étant près de se faire catholique, ses favoris lui disoient : « Sire, avertissez-nous quand vous » changerez de religion. » Il faisoit l'amour à une religieuse de Poissy, il s'en lassa, et en alla faire autant à Maubuisson. Ils lui dirent : « Vous aviez » promis de nous avertir. »

M. L.... disoit : « J'ai reçu tous les sacrements, » excepté le mariage, que je n'ai jamais reçu en ori- » ginal; mais j'en ai tiré plusieurs copies. »

M. Le Féron étant attaqué des voleurs dès les cinq heures du soir, leur dit : « Messieurs, vous ou- » vrez de bonne heure aujourd'hui. »

(1) Gaston de France, duc d'Orléans.

M. de Furetière disoit que le premier inventeur des dédicaces a été un mendiant (1).

Un meûnier faisant fort bien son devoir dans le congrès, sa femme lui disoit : « Jacob, pourquoi ne » faisois-tu pas de même quand j'étions cheuz nous ? » Je n'eussions pas eu la peine de venir ici. »

Montmaur (2) étant à table en compagnie où l'on faisoit grand bruit de rire et chanter, dit tout haut d'un air chagrin : « Ah ! messieurs, un peu de silence ! » on ne sait ce qu'on mange. »

On dit proverbialement : Il enrage comme un poète qui entend mal réciter ses vers.

La charge la plus difficile à exercer à la cour est celle de fille d'honneur

Un ivrogne ayant roulé tout un escalier, étant en bas, dit froidement : « Aussi bien voulois-je descen- » dre ! — Dieu vous a bien aidé, lui dit-on, de ne » vous être pas blessé. — Parbleu, répondit-il, voilà » un beau secours ! il ne m'a pas aidé d'un seul éche- » lon. »

Un capitaine ayant volé une pièce de drap à un moine de pays ennemi qu'il rencontra, le moine lui dit en s'en allant : « Je vous remets au jour du juge- » ment, où vous me la rendrez. » Le capitaine dit : « Puisque tu me donnes un si long terme, je prendrai » encore ton manteau. »

(1) « Quel fut le premier inventeur des dédicaces ? Ensemble » quelques conjectures historiques qui prouvent qu'elles ont été » trouvées par un mendiant. » (*Furetière*, *Roman bourgeois*, Amsterdam, David Mortier, 1714, liv. II, p. 134.)

(2) Pierre de Montmaur, professeur de grec au collége de France, et fameux parasite. Il a été l'objet des satires et des plaisanteries de beaucoup de savants. (Voyez l'*Histoire de P. de Montmaur*. La Haye, 1715, 2 vol. in-8°.)

Un évêque, croyant qu'un clerc, qui se présentoit à l'examen, étoit un niais, lui demanda pour se divertir : « *Mater , cujus generis ?* » Il lui répondit : « *Distinguo : si mea, est femini generis; si verò tua,* » *est communis*.»

Un seigneur demanda à un paysan où il alloit ; il lui répondit arrogamment : « Je n'en sais rien. — » Oh ! lui dit-il, je vais te l'apprendre.» Aussitôt il le fit prendre et lier par ses gens pour le mener en prison. Quand le drôle vit que c'étoit pour de bon, il demanda grâce. « Eh bien ! dit-il en pleurant, ne » vous avois-je pas dit que je n'en savois rien ?» Le seigneur se mit à rire de cette juste et plaisante repartie, et il le fit délivrer.

Un père, représentant toutes sortes de raisons à sa fille pour la dissuader du mariage, lui cita saint Paul, qui dit que c'est faire bien de se marier, mais qu'il est encore mieux de ne le pas faire. « Eh bien ! mon » père, répondit-elle, faisons bien ; fera mieux qui » pourra. »

Certain bourgeois, qui avoit coutume de venir voir souvent un moine goutteux, fut un mois sans y venir, et y revint en sautant et dansant tout joyeux, disant : « Mon père, c'est que je me suis marié depuis » que je ne vous ai vu. — Je ne m'en étonne pas, lui » dit-il, vous ressemblez à ces jeunes chevreaux » qui ne font que sauter quand les cornes leur vien- » nent. »

Un empereur montroit un beau couvent qu'un de ses ancêtres avoit fait bâtir pour accomplir un vœu qu'il avoit fait au fort d'une bataille. Le colonel fran çois à qui il parloit lui répondit : « Son vœu et son » bâtiment me font croire qu'il avoit une belle peur » dans la bataille.»

* On faisoit compliment, dans la chambre de la Reine, à M. le prince de Guémené sur la mort de sa femme, lui disant qu'il avoit bien perdu. « Il est » vrai, répondit-il, je crois que si elle ne fût pas » morte, je ne me serois jamais remarié. »

Un poète, qu'on railloit sur sa poésie, disoit d'un air content de lui : « Je ne crois pas mes vers fort » bons, mais franchement je les crois fort passables. » — Vous avez fort raison, lui répondit une personne » de la compagnie, ils sont passables en toutes fa- » çons, car vous vous seriez bien passé de les faire, » nous nous serions bien passés de les entendre, » et la mémoire en passera bien vite. »

Un président fort avare et grand joueur disoit, après avoir fait une grande perte, que du moins il avoit perdu sans dire un seul mot. « Il est vrai, mon- » sieur, lui répondit-on ; c'est que les grandes dou- » leurs sont muettes. »

L'on dit un jour à un prélat qui ne résidoit que rarement dans son évêché : « C'est bien fait, mon- » seigneur, cela marque la confiance que vous avez » en Dieu ; votre diocèse peut-il être mieux que sous » la conduite de la Providence? »

* L'Angeli (1) étant entré un matin chez monseigneur l'archevêque de Harlay, on lui dit à l'antichambre que monseigneur étoit malade. Il attendit et vit sortir de la chambre une jeune fille habillée

(1) L'Angéli a été, sous Louis XIV, le dernier fou en titre d'office. M. le Prince, père du grand Condé, l'avoit donné à Louis XIII. Il étoit à la cour dès le temps de Bautru. (Voyez plus haut la note 1re, t. III, p. 107.) Harlai de Champvalon a été archevêque de Paris, en 1670 ; L'Angéli auroit été bien vieux, et il est fort douteux qu'il ait pu reprocher à M. de Harlay ses honteux déportements.

de vert. Enfin il entra, et monseigneur lui dit qu'il avoit eu trois ou quatre évanouissements, la nuit. « C'est donc cela, dit-il, que j'en ai vu passer un habillé de vert? » Monseigneur ne répondit rien, et lui donna quatre louis d'or pour boire, crainte des évanouissements.

Le duc d'Ossonne promit mille pistoles aux Jésuites, s'ils lui faisoient voir qu'on pût donner l'absolution par avance d'un péché non encore commis. Après avoir bien cherché, ils lui apportèrent un de leurs auteurs, et lui donnèrent l'absolution qu'il demandoit. Il leur donna une lettre de change à recevoir à quatre lieues. Ils trouvèrent en chemin douze drôles qui les battirent et leur prirent la lettre de change. Ils vinrent se plaindre au duc, qui leur dit que c'étoit là le péché qu'il avoit envie de commettre, et qu'ils l'en avoient absous.

Une paysanne demandoit à sa nièce, mariée depuis trois mois, s'ils s'aimoient toujours bien : « Eh! dit- » elle, là, là. — Mais, comment! es-tu fâchée d'être » mariée? — Nennin, ma tante, répondit-elle, mais » ardé, n'en s'entr'aime mieux quand on ne s'ha » pas qu'en s'entr'aime quand on s'ha. »

Une sage-femme s'approchant d'une fenêtre pour nettoyer l'enfant qu'elle venoit de recevoir, s'écria : « Ah! qu'il ressemble à son père! — Comment! dit » l'accouchée de dedans son lit, est-ce qu'il a une » couronne sur la tête? »

Un commis borgne ayant exigé d'un cabaretier des droits qu'il ne lui devoit pas, le cabaretier, pour s'en venger, fit représenter le portrait du commis à son enseigne, sous la forme d'un voleur, avec cette inscription : *Au Borgne qui prend*. Le commis, s'en trouvant offensé, vint trouver le ca-

baretier, et lui rendit l'argent des droits en question, à la charge qu'il feroit réformer son enseigne. Le cabaretier, pour y satisfaire, fit seulement ôter de son enseigne le *p;* si bien qu'il resta, *Au Borgne qui rend*, au lieu du *Borgne qui prend.*

Un chevalier menteur disoit avoir vu une église de mille pas de long : son valet voulant l'interrompre par un démenti, il dit aussitôt, pour raccommoder la chose, et deux de large. Comme il vit qu'on rioit : « C'est ce coquin qui en est cause; sans » lui je l'allois faire carrée. »

Arlequin disoit que le Colosse de Rhodes s'étoit marié avec la Tour de Babylone, et qu'ils avoient engendré de leur mariage les Pyramides d'Égypte.

Un gentilhomme parlant d'une chambre où on l'avoit mis coucher, dont les murs étoient rompus et crevassés, disoit : « Voici la plus mauvaise cham» bre du monde, on y voit le jour toute la nuit.»

Un confesseur demandoit à un soldat qui se confessoit s'il avoit jeûné. « Que trop, mon père, ré» pondit-il ; j'ai quelquefois été huit jours sans » manger de pain. — Mais si vous en eussiez eu, » dit le confesseur, vous en eussiez mangé? — Très» assurément, répondit le soldat. — Mais, ajouta » le confesseur, Dieu ne prend pas plaisir à ces » jeûnes forcés. — Ma foi, répliqua le soldat, ni » moi non plus, mon père.»

Santeuil disoit à du Périer : « Tu es réduit au lait » des Muses.» Celui-ci répondit : « Les Muses sont » vierges ; si elles ont du lait, c'est vous qui les » avez prostituées. »

Maldachin étant amant favori de donna Olimpia, et partageant ses plus douces faveurs avec le pape, elle lui dit un jour dans ses transports les plus vio-

lents : *Coraggio, mi Maldachin, ti farò cardinale*; mais il lui répondit : *Quando sarebe per esser papa, non posso più.*

Une femme reprochoit à son mari studieux qu'il avoit de l'indifférence pour elle, qu'elle voudroit être livre, parce qu'il étoit toujours en leur compagnie. « Et moi aussi, lui dit-il, pourvu que ce fût » un almanach : j'en changerois tous les ans. »

Un homme, dans la crainte d'être battu par un de ses ennemis, se tint plus d'un an sur ses gardes avec beaucoup d'inquiétude ; mais à la fin, recevant des coups de bâton de lui, lorsqu'il y pensoit le moins, il dit : « Grâce à Dieu, me voilà dehors de » cette querelle. »

En arrivant d'un voyage, M. de Vivonne disoit à sa sœur, madame de Thianges, tous deux fort gros : « Embrassons-nous, si nous pouvons. »

Madame de Thianges étant malade, et se plaignant au comte de Roucy du bruit des cloches, il lui dit : « Madame, que ne faites-vous mettre du fu- » mier devant votre porte? »

L'abbé d'Aumont trouvant sa loge prise à la comédie par le maréchal d'Albret, dit : « Voilà un » plaisant maréchal, il n'a jamais *pris* que ma » loge. »

M. de Gondi, abbé de Saint-Magloire, qui fut depuis évêque de Paris, étant fortement sollicité de permuter cette abbaye contre un autre bénéfice qui paroissoit plus considérable, répondit : « *Gloriam* » *meam alteri non dabo* (1).

(1) Tallemant prête le même jeu de mots à M. Le Camus, évêque de Belley. (Voyez t. v, p. 149.) La repartie se rapporte à Pierre de Gondi, abbé de Saint-Magloire, évêque de Paris,

Un partisan se trouvant dans une compagnie où chacun déclama de son mieux contre les gens d'affaires, voulut prendre leur parti, en disant qu'ils étoient le soutien de l'État. «Parbleu, répondit un » de ceux qui l'écoutoient, c'est donc dans le sens » que la corde est le soutien du pendu, qui ne le » quitte point qu'elle ne l'ait étranglé.»

Clermont Tonnerre, évêque de Noyon, disoit dans une maladie qu'il avoit : «Hélas! Seigneur, ayez » pitié de ma grandeur.»

Le même évêque disoit des docteurs de Sorbonne : «C'est bien affaire à des gueux comme cela » de parler du mystère de la Trinité.»

Après le paon et le cardinal, le plus glorieux de tous les animaux est *le président au mortier.*

Madame Cornuel, qui avoit les dents fort laides, demandoit à M. Santeuil combien ils étoient de moines à Saint-Victor : «Autant, lui dit-il, que vous » avez de clous de girofle dans la bouche.»

M. Bautru comparoit les Capucins à de vieux jetons dont on a rogné les lettres ; on ne voit qu'une tête avec la barbe, le reste est effacé.

Rabelais étant fort malade, son curé, qui ne passoit pas pour un habile homme, le vint voir pour lui administrer les sacrements, et lui montrant la sainte hostie, lui dit : «Voilà votre Sauveur et votre » maître qui veut bien s'abaisser jusqu'à venir vous » trouver ; le reconnaissez-vous bien ? — Hélas ! oui, » répondit Rabelais, je le reconnois à sa monture.»

Le duc d'Antin faisant voir à un ambassadeur

en 1568, grand-oncle du célèbre cardinal de Retz. Cette abbaye a été réunie à l'évêché, sous ce prélat, par une bulle de Grégoire XIII, de l'année 1575. (*Gallia Christiana*, t. VII, p. 327.)

étranger les beautés de Marly, entre autres les deux premières allées du jardin dont les arbres, courbés en arc, forment comme autant de portiques et une longue suite de berceaux, il lui demanda ce qu'il en pensoit. « Cela me paroît admirable, répondit » l'ambassadeur; en France tout plie aux volontés » du Roi, jusqu'aux arbres (1). »

Un intendant de province, homme fort dur aux gens de la campagne, se voyant importuné par un paysan opiniâtre qui s'empressoit toujours de vouloir lui parler, lui donna un coup de pied pour le faire sortir. Le paysan fit la pirouette sans quitter sa place, et se retournant vers l'intendant : « Pargué, » monseigneur, lui dit-il, si c'est ainsi que vous ré- » pondez les requêtes qu'on vous présente, vous » n'avez pas besoin de secrétaire.» Chacun se mit à rire du bon mot, et l'intendant ne put plus lui refuser ce qu'il souhaitoit.

CCXCIX

RÉPARTIES DE MADAME CORNUEL (2).

Madame Cornuel avoit un jour un procès, au rapport de M. de Sainte-Foi, maître des requêtes. Elle

(1) Ce duc ne faisoit pas seulement plier les arbres à la volonté du Roi, il les faisoit disparoître ; c'est lui qui, à Petit-Bourg, en 1707 , fit enlever en une nuit une allée de marroniers qui avoit déplu au Roi. (*Mémoires de Saint-Simon*, VI, 46, édition de 1829.)

(2) Voyez l'historiette de *madame Cornuel*, t. VI, p. 228 de ces Mémoires. Nous avons extrait ces reparties du manu-

avoit de la peine à lui faire entendre ses raisons Elle alla pour le solliciter, et le portier lui dit qu'il étoit allé entendre la messe. « Hélas ! mon ami, lui » dit-elle, il *n'entend* que cela. »

* Elle disoit de ce maître des requêtes qu'il s'appeloit Sainte-Foy, comme les Blancs-Manteaux s'appellent les Blancs-Manteaux (1).

Mademoiselle de Piennes, qui a été chanoinesse, commençant à se passer, et néanmoins ayant grand soin de son teint, mettoit toujours un masque, ce qui fit dire à madame Cornuel que la beauté de cette demoiselle étoit comme un lit qui s'use sous la housse.

En 1691, le Roi étant allé faire le siége de Mons, plusieurs ducs sans emploi le suivirent. Madame Cornuel disoit que c'étoit *l'arrière-ban* des ducs.

Madame Cornuel avoit plus de quatre-vingts ans quand madame de Villesavin, sa voisine, âgée de quatre-vingt-douze ans, mourut. « Hélas ! dit-elle » en apprenant cette mort, me voilà découverte. »

Elle disoit que les Jansénistes étoient d'honnêtes gens, mais qu'ils étoient trop affectueux, et que quand M. d'Andilly la rencontroit, il l'embrassoit toujours si fort, qu'elle ne savoit comment s'en débarrasser (2).

scrit de Tallemant déjà indiqué. (Voyez la *Notice préliminaire* et la note de la page 36 de ce volume.)

(1) Sainte-Foy, dont le nom, disoit madame Cornuel, est « comme celui des Blancs-Manteaux qui sont habillés de noir. » (*Lettre de madame de Sévigné à sa fille*, du 8 septembre 1680, t. VI, p. 453 de notre édition.)

(2) Tallemant a déjà parlé de ce petit reste d'humanité du solitaire de Port-Royal. (Voyez l'historiette d'*Arnauld d'Andilly*, t. IV, p. 69.)

Quelque temps après que mademoiselle de Navailles, dont la mère a poussé jusqu'à l'excès l'application aux affaires, eut épousé le duc d'Elbeuf, ce prince fut attaqué d'apoplexie qui lui rendit la moitié du corps perclus. A peine en étoit-il guéri, qu'il alla, accompagné de sa femme, tenir les États de la province d'Artois, dont il étoit gouverneur. Madame Cornuel, ayant appris ce voyage, ne put s'empêcher de témoigner la surprise où elle étoit de ce qu'on le menoit si loin en pareil état. « Vous verrez, » poursuivit-elle, que c'est un *ménage* (1) de la » maison de Navailles, et qu'on le veut faire enter- » rer aux dépens des États. »

Feu M. le duc de Noailles fut un jour obligé de donner au public sa généalogie, et entre autres articles, il y en avoit un qui le faisoit descendre d'un homme appelé *Gimel*. Madame Cornuel dit qu'elle ne doutoit point de la vérité de cette généalogie, et qu'à la physionomie qu'il avoit, il falloit qu'il fût descendu des *Lamentations de Jérémie*.

On lui dit une fois que Desmenu-Courtin étoit fort malade, et qu'il ne vouloit point se confesser : « Vraiment, dit-elle, c'est bien à lui de mourir sans » confession ! »

M. le duc de Montausier étant fort malade, son valet de chambre vient dire à madame Cornuel, qui venoit pour le voir, que son maître ne voyoit plus les femmes en l'état où il étoit : « Va, va, dit-elle, » mon ami, il n'y a plus de sexe à mon âge de » quatre-vingts ans (2). »

(1) *Ménage* est pris ici dans le sens d'*économie*.

(2) Madame Geoffrin, pendant son voyage de Varsovie, écrivoit à Dalembert : « Je n'irai point voir bon Abraham (*à Berlin*). J'aurois à la vérité une joie bien douce de l'embrasser,

Un jour qu'elle avoit un procès contre un partisan, elle fut obligée d'aller chez M. Pussort, conseiller d'État, et d'attendre dans son antichambre, parce que des financiers étoient avec lui dans son cabinet. Quelques laquais étoient dans le même lieu, jouant assez incivilement auprès d'elle. Le secrétaire de M. Pussort, passant par là, voulut les faire arrêter; mais madame Cornuel l'empêcha, lui disant: « Laissez-les faire, monsieur; je ne les crains point, » tant qu'ils sont ainsi vêtus; mais bien quand ils » sont en manteaux noirs, comme ceux de là-dedans, » qui sont très-redoutables pour moi (1). »

Les fermiers-généraux des Aides lui saisirent une fois un panier de gibier qui lui venoit de la campagne. Sur l'avis qu'elle en eut, elle l'envoya redemander au bureau, et les intéressés, apprenant qu'il n'y avoit pas lieu à la confiscation, le restituèrent, en disant qu'il falloit éviter ses bons mots. On lui rendit compte de cette réponse. « Ces gens-là me » connoissent, dit-elle; vous verrez que quelqu'un » d'eux a été laquais dans quelque bonne maison » de ma connoissance. »

Elle disoit des partisans qui avoient fait fortune

» mais j'aurois l'humiliation de ne point voir le Roi. Il n'aime pas » à se montrer aux femmes. Quoique je ne le sois plus qu'aussi » peu qu'il est possible de l'être quand une fois on l'a été, j'ai » cependant encore le bout d'une cornette et d'un cotillon. » (*Lettre à Dalembert, du 23 juillet* 1766, à la suite des *Eloges de madame Geoffrin*. Paris, Nicolle, 1812, in-8°, p. 134.) Les femmes qui ont de cet esprit naturel qui leur est propre rencontrent souvent les mêmes pensées.

(1) Ce mot a été cité par madame de Sévigné dans la lettre à sa fille, du 7 octobre 1676. Elle place la scène chez Berryer, qu'on disoit avoir été sergent, au Mans.

de son temps, que ceux qui nous avoient décrotté autrefois nous crottoient à présent.

Il est public que dans la promotion des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, qui se fit le premier jour de l'année 1689, il y en avoit plusieurs dont la naissance étoit beaucoup au-dessous de cet honneur. M. le comte de Choiseul reçut l'ordre à cette promotion, et comme sa qualité et son mérite le rendoient très-digne de cette distinction, madame Cornuel disputant avec lui quelque temps après : « Taisez-vous, lui dit-elle, je vous nommerai vos » camarades (1). »

En l'année 1680, pendant que la chambre des poisons étoit établie, madame Cornuel disoit à M. de Bezons, conseiller d'État, qui étoit de cette commission, qu'il étoit honteux pour eux qu'ils ne fissent pendre que des gueux, et qu'ils devroient, pour leur honneur, faire louer des habits à la friperie pour habiller ces malheureux quand on les exécutoit, afin du moins d'imposer au public.

Comme on lui dit qu'on brûloit les procès des empoisonneurs avec les empoisonneurs mêmes : « Vraiment, dit-elle, c'est bien fait; mais il faudroit » encore brûler les témoins et les juges. »

* Elle disoit de M. le duc de Rohan qu'il étoit bien né, mais qu'il avoit été mal fouetté (2).

Les rubans étant venus fort à la mode, on lui dit que madame de La Reynie (3) en avoit une échelle.

(1) Le Père Brotier rapporte ce mot dans ses *Paroles mémorables*, p. 85.

(2) On dit *Rouen* au manuscrit, mais c'est une erreur assez fréquente. Il s'agit évidemment ici du duc de Rohan-Chabot.

(3) Elle étoit femme du lieutenant-général de police.

« Hélas ! dit-elle, j'ai bien peur qu'il n'y ait une » potence dessous. »

En l'année 1689, elle disoit qu'elle ne savoit pas pourquoi on vouloit que le Roi n'aimât pas Paris, vu la quantité de bourgeois qu'il avoit faits chevaliers de l'ordre.

Un jour d'été, étant dans l'antichambre de M. Colbert, elle disoit qu'elle croyoit être en enfer, parce qu'il y feroit fort chaud, et que tout le monde y seroit mal content.

Elle disoit un jour que le marquis d'Alluye l'étoit venu voir, qu'il avoit l'air d'un mort, tant il étoit changé, et qu'elle avoit été sur le point de lui demander s'il avoit congé du fossoyeur, pour aller ainsi par la ville.

* Elle disoit du marquis de Sourdis qu'il n'avoit fait que des filles, parce que de trois garçons qu'il avoit, pas un n'étoit estimé grand champion.

Elle disoit de la comtesse de Fiesque qu'elle s'entretenoit dans l'extravagance, comme les cerises dans l'eau-de-vie.

La même comtesse de Fiesque disoit un jour devant elle qu'elle ne savoit pourquoi l'on trouvoit Combourg fou, et qu'assurément il parloit comme un autre. « La comtesse a mangé de l'ail, » reprit-elle.

Un homme de fort peu d'esprit, et qui sentoit très-mauvais, vint voir madame Cornuel. S'en trouvant importunée, elle dit quand il fut sorti : « Il » faut que cet homme soit mort, car il ne dit mot et » sent fort mauvais. »

En l'année 1689, le maréchal de Duras, commandant l'armée du Roi en Allemagne, faisoit peu de dépense et fort mauvaise chère. « Faut-il s'en éton-

» ner ? dit-elle, il a une maîtresse et un intendant.»

Un de ses laquais fit une sottise, et en même temps tomba à quatre pieds : «Je te défends de te » relever, dit-elle, tu es fait pour aller comme cela.»

Elle disoit du père Gonnelieu, jésuite, et prédicateur fort sévère, qu'il surfaisoit en chaire et donnoit à bon marché dans le confessionnal.

On parloit un jour devant elle de l'avarice de M. de Louvois et de l'archevêque de Reims. «Vrai» ment, dit-elle, M. le chancelier est bien heureux, » car ses enfants se portent au *bien* de bonne » heure.»

En 1690, le Roi ayant créé deux charges de président à mortier du parlement de Paris, en donna une à M. l'avocat-général Talon. Il y en avoit trois ou quatre fort jeunes des six qui devoient précéder M. Talon, suivant l'ordre de leur réception, quoiqu'il fût le plus âgé de tous ; ce qui fit dire à madame Cornuel, qu'il seroit comme le prêtre des enfants rouges, qui en mène dans les rues une troupe devant lui.

* Elle avoit déjà dit du grand banc des présidents à mortier qu'on ne les prendroit pas à la barbe, à cause des présidents Pelletier, de Mesmes et de Novion, qui étoient fort jeunes.

L'an 1690, Gilbert, conseiller au grand conseil, dont le père a été marchand de toile, à l'enseigne des *Rats*, voulut se faire président des comptes à Paris. Madame Cornuel, l'apprenant, dit que les papiers de la chambre des comptes étoient perdus si l'on mettoit les rats dedans.

Elle disoit de Jacques second, roi d'Angleterre, que le Saint-Esprit lui avoit mangé l'entendement, à cause de sa dévotion et de son imbécillité.

Elle disoit de M. Jeannin de Castille qu'il étoit né mort.

Elle disoit de MM. de Courtenay et La Vauguyon, chevaliers de l'ordre, que la différence qu'il y avoit entre eux étoit que l'un ne pouvoit avoir ce qu'il espéroit, et que l'autre avoit eu ce qu'il n'espéroit pas.

L'an 1691, le Roi ayant mis M. le duc de Beauvilliers, et rappelé M. de Pomponne dans le ministère, madame Cornuel disoit que c'étoit la vertu et la prudence dans le conseil, mais qu'on n'y voyoit point la force.

Baron, fameux comédien, et très-favorisé des dames, ayant quitté la comédie, madame Cornuel demanda si ce n'étoit pas pour aller aux Madelonnettes (1).

Elle disoit, en 1691, qu'il couroit des retraites comme des fièvres-quartes, à cause de celle du comte de Santena (2), de celle de M. de Fieubet (3) et de celle de Baron.

Elle comparoit le maréchal de Duras aux almanachs, parce qu'il disoit tant de choses, qu'il falloit bien qu'il rencontrât quelquefois la vérité.

Elle disoit sur la religion qu'elle n'étoit pas mourante, mais qu'elle étoit défaillante (4).

(1) C'étoit le couvent des filles repenties.

(2) Le comte de Santena se retira à la Trappe, à cette époque-là. (Voyez la lettre de madame de Coulanges à son mari, du 23 juillet 1691, et la *Relation de la vie et de la mort du comte de Santena, nommé frère Palémon*. Bruxelles, F. Foppens, 1696.)

(3) M. de Fieubet, conseiller d'État, se retira en 1691 aux Camaldules de Gros-Bois, où il mourut en 1694. (Voyez la lettre de madame de Coulanges à madame de Sévigné, du 3 octobre 1694.)

(4) Ce mot fait souvenir de celui de madame de Sévigné à

Le roi Jacques second n'ayant pu passer en Angleterre à cause des vents excessifs qu'il faisoit, madame Cornuel dit que Dieu avoit cela sur la conscience.

* Comme on s'étonnoit que M. de Villers, gentilhomme de Normandie, eût épousé mademoiselle de Saint-Quentin, qui avoit été entretenue par M. de Seignelay, madame Cornuel dit que sa réputation étoit rétablie, puisqu'elle avoit passé par le *rapé* de madame de Miramion. Elle appeloit ainsi la maison de madame de Pirou, où mademoiselle de Saint-Quentin avoit demeuré depuis la mort de M. de Seignelay.

Quelqu'un paroissant inquiet du lieu où l'on mettroit les étendards pris à la bataille de Steinkerque (1), par le grand nombre qui étoit déjà à Notre-Dame : « Bon, dit-elle, voilà bien de quoi » s'embarrasser ! Ils serviront de falbalas aux au- » tres. »

Au commencement de 1693, quantité de femmes de la cour ayant fait dans le faubourg Saint-Germain des débauches qui faisoient grand bruit, et qui scandalisoient le public, madame Cornuel dit que c'étoit une mission que M. l'archevêque de Paris avoit envoyée dans le quartier pour retirer les jeunes gens d'une plus vilaine débauche.

Elle disoit que la comtesse de Fiesque étoit un moulin à paroles.

Madame de Lyonne ayant été fort coquette, et

l'occasion des disputes sur la grâce. « Épaississez-moi un peu la » religion, qui s'évapore toute à force d'être subtilisée. » (*Mémoires de Saint-Simon*, t. 1er, p. 466, édition de 1829.)

(1) Gagnée par le maréchal de Luxembourg, le 3 août 1692.

étant sur le retour, elle soutenoit le débris de ses charmes par beaucoup de pierreries : madame Cornuel disoit que c'étoit du lard dans une souricière (1).

En 1693, où les armées furent long-temps sans rien faire de considérable, et coûtoient des sommes immenses, madame Cornuel disoit que nous n'avions guère de nouvelles pour notre argent.

Il étoit grand bruit la même année que toutes les femmes, et surtout les duchesses, alloient manger chez M. le chancelier et chez M. de Pontchartrain ; elle dit qu'il falloit que ces messieurs fissent de la soupe pour les duchesses, comme l'on en fait pour les pauvres dans les paroisses.

Madame Cornuel entendant dire : « Nous avons » une grande guerre à soutenir, et nous n'avons » point d'alliés, » dit : « Pardonnez-moi, il nous » reste encore le roi de Siam ; voilà des envoyés qui » partent pour lui (2). »

En 1693, madame Cornuel entendant dire que les blés ne rapportoient rien, dit : « Les blés de cette » année sont comme les victoires de M. de Luxembourg ; ils ne rendent point. »

Les voleurs attaquèrent un soir madame Cornuel. L'un d'eux, entrant dans son carrosse, commença par lui mettre la main sur la gorge ; mais elle lui repoussa le bras sans s'effrayer, lui disant : « Vous » n'avez que faire là, mon ami ; je n'ai ni perles ni » tétons. »

(1) Ce mot est rapporté par Corbinelli dans le *Post-scriptum* de la lettre de madame de Sévigné à sa fille, du 17 avril 1676.

(2) C'étoit en 1685, lorsque le chevalier de Chaumont fut envoyé à Siam avec l'abbé de Choisy. (Voyez le *Journal du voyage de Siam*, par Choisy. Paris, 1687, in-12.)

* Elle disoit que Sanguin, le médecin, *faisoit binet* (1) de M. le duc d'Elbeuf, parce qu'il le faisoit vivre par miracle après son apoplexie, même que madame sa femme étoit devenue grosse.

* M. le duc de Richelieu a bon cœur, disoit-elle ; mais pour l'économie d'un aussi bon cœur que le sien, il falloit plus de jugement qu'il n'en a.

* Quand le Roi eut donné l'évêché de Grenoble à M. l'abbé Le Camus, depuis cardinal, qui étoit alors son aumônier, madame Cornuel, en l'apprenant demanda si on le mettoit là pour baptiser des ours.

* Elle s'opposa long-temps à ce qu'on fît déloger une femme de mauvaise vie qui logeoit auprès d'elle, de peur, disoit-elle, qu'un maréchal ou un serrurier ne vînt occuper cette maison.

* Elle disoit que M. le maréchal de la Feuillade étoit le plus sage étourdi qui eût jamais été.

* Le chevalier de Sourdis revint à la cour, en l'année 1689, après avoir été battu en Allemagne. Il vint voir madame Cornuel, et, lui contant son aventure, il lui dit que la cavalerie l'avoit abandonné et avoit fait onze lieues sans regarder derrière elle. « Voilà de bons chevaux, lui dit-elle ; ne pour-» rois-je point en avoir de la race pour envoyer à » mon fils de Villepion ? on ne sait ce qui peut ar-» river. »

* Quand on fit M. de Villepion mestre-de-camp, madame Cornuel dit : « Mon fils est bien, on l'a » fait mestre-de-camp *in partibus*. »

Après la mort de M. Pavillon, évêque d'Aleth, dont

(1) Le *binet* est le *brûle-tout*; c'est-à-dire que Sanguin tiroit de M. d'Elbeuf tout le parti possible, et qu'il le faisoit servir jusqu'au bout.

l'éminente piété, l'exacte résidence et la fermeté sont connues de tout le monde, le Roi donna ce bénéfice à l'abbé de Valbelle. Madame Cornuel, en lui faisant compliment, lui dit : « Jésus ! monsieur, on vous » a donné là un évêché bien austère (1). »

CCC

MADAME AUBERT

ET LE MARQUIS DE PALAVICHINE (2)

Madame Aubert est femme d'un des intéressés aux gabelles, qui est un homme d'âge, mais fort riche. M. d'Orléans autrefois la voulut cajoler. On dit qu'elle lui répondit : « Voire, c'est pour votre nez ! » Une fois, comme quelques personnes la louoient de sa beauté, elle dit : « Oh ! ma mère a été bien plus » belle que moi ! » Cette femme a été jolie et coquette, mais sotte ; elle a fait galanterie avec Pardaillan (3), qui, aujourd'hui, se fait appeler Termes ; c'est le cadet de Bellegarde-Montespan-Gondrin (4). Cet homme a été un peu accusé de la fausse monnoie en Gascogne. Cette madame Aubert en a été coiffée si

(1) En parlant de cet abbé de Valbelle, madame de Sévigné disoit : « M. d'Aleth, courtisan adulateur, qui joue, qui soupe » chez les dames, qui va à l'Opéra, qui est hors de son dio- » cèse, etc. » (*Lettre à madame de Grignan* du 4 août 1680.)

(2) Tallemant a francisé le nom de *Pallavicini.*

(3) César-Auguste de Pardaillan, marquis de Termes, premier gentilhomme de la chambre de Monsieur.

(4) Jean-Antoine de Pardaillan de Gondrin, marquis de Montespan, duc de Bellegarde, grand-maître de la garde-robe.

longuement, qu'elle a fait épouser au fils de ce galant homme, qui n'a rien, sa nièce, fille de Chapelain, son frère, qu'elle tient comme sa fille, car elle n'a point d'enfants : elle lui fait un fort grand avantage, et, en parlant de ce garçon, elle l'appelle *notre fils*. Elle en a été bien mal payée. Termes, depuis cela, a tellement empaumé le bonhomme Aubert, que ce dernier ne jure que par lui. Termes est le patron de tout; le bonhomme lui loue une maison, la meuble, lui donne de l'argent. On dit qu'il en tire plus de vingt mille écus tous les ans. Par une ingratitude effroyable, il a fait ôter à cette femme toute l'administration de la maison. Elle n'a pas un sou. Quelque Gascon que ce soit, qui se renomme de M. de Termes, y est reçu comme un enfant de la maison, y fait manger ses gens et ses chevaux comme il lui plaît. Termes ne donne rien de ce qu'il tire de là à son fils; il en entretient une madame de Broc. Le fils ne traite point bien sa femme. C'est un fripon qui, par deux fois, lui a engagé ses perles. Voilà comme la tante et la nièce se trouvent bien de s'être mises entre les mains des Gascons

Or, il arriva une assez plaisante histoire au commencement de la régence à cette madame Aubert avec un fou de marquis Palavichine. Cet homme, fort affectionné à la France, avoit traité le maréchal d'Estrées à Gênes, à son retour d'Italie, et lui avoit fait tous les régals imaginables; sur cela, il vient en France avec sa femme, et il prétendoit qu'à cause de son zèle pour cet état, on lui donneroit le gouvernement d'Ast, en Piémont. Comme il étoit ici, Quillet lui fit accroire, en une débauche, que les dames en France étoient de la meilleure composition du monde, qu'il n'y avoit qu'à les trouver seules. « *Per Dio*, dit

» le marquis, *mi fate un gran servizio, perche voglio* » *ben a quella madama Aubert.*» Ils étoient voisins. La première fois qu'il rencontra madame Aubert toute seule, il ferma bien joliment la porte au verrou, et en son baragouin il lui dit qu'il y avoit long-temps qu'il étoit amoureux d'elle, et qu'ayant trouvé l'occasion il ne la vouloit pas laisser échapper. D'abord elle se mit à rire ; mais, voyant qu'il s'échauffoit dans son harnois, elle lui dit bien sérieusement que, s'il ne se retiroit, elle lui feroit jeter tant de seaux d'eau sur le corps, qu'il ne seroit plus si échauffé. Le petit homme fut tout heureux de se retirer. Elle conta l'aventure à tout le monde, et le pauvre marquis fut quelque temps sans se montrer. Le maréchal d'Estrées lui dit : « Mais, monsieur le marquis, croyez-vous » qu'on donne un gouvernement à vous, qui n'avez » jamais été à la guerre? vous devriez au moins faire » une campagne. — *Sì, sì*, répondoit-il, *voglio an-* » *dar alla guerra co' miei amici, col Turpèz e col* » *Teminèz* (1). » Il n'y alla pourtant point, et sa femme, le voyant obstiné à demeurer ici, s'en retourna à Gènes. Au blocus de Paris il fut battu deux fois, comme il se vouloit sauver en habit déguisé, et il contoit cela comme s'il eût rendu un grand service à la France. A Saint-Germain, faute d'argent, il couchoit dans un carrosse, et le matin il ne faisoit que secouer les oreilles et alloit chercher à manger où il pouvoit. Enfin, en 1652, il s'en retourna en son pays : il y pouvoit vivre fort à son aise ; mais peut-être la sotte dépense qu'il a faite ici l'auroit-elle

(1) Tourpes est cadet d'Estrées, et Thémines est fils de la maréchale de ce nom. (T.) — Jean, comte d'Estrées, marquis de Tourpes, devint maréchal et vice-amiral de France.

incommodé. Sa femme est une personne raisonnable (1).

CCCI

LE COMTE DE MONTSOREAU (2).

Ce comte de Montsoreau, dont nous voulons parler, étoit le fils de celui dont Henri III se moqua de ce qu'il souffroit que Bussy d'Amboise le fît cocu. Le Roi haïssoit Bussy à cause de la reine Marguerite. Le comte (3), irrité de cela, s'en va en Anjou, fait par force écrire une lettre par sa femme à Bussy, qui vient, puis il les tue tous deux (4). Jai ouï conter que ce Bussy étant un jour allé voir les bêtes des

(1) On a vu, dans l'historiette de Souscarrière, dit le *Chevalier de Bellegarde*, et *marquis de Montbrun*, que cet intrigant fut reconnu pour être le fils naturel du duc de Bellegarde et de Michelle ou Léonarde Aubin ou Aubert. On ne sait pas le nom de la pâtissière, véritable mère du personnage ; mais il sembleroit que, pour ne pas la compromettre vis-à-vis de son mari, on auroit non seulement donné un père à Souscarrière, mais encore une mère, et que cette mère auroit été madame Aubert, celle-là même avec laquelle le duc avoit des relations depuis long-temps. Ce sont des roueries dignes de la *Régence*.

(2) René de Chambes, comte de Montsoreau, mourut en 1649.

(3) Charles de Chambes, comte de Montsoreau, grand-veneur du duc d'Alençon, épousa le 10 janvier 1576 Françoise de Maridort.

(4) Ceci se passa le 10 août 1579. (*Journal de Henri III*, t. XLV, 191 de la 1re série de la *Collection Petitot*.) Le comte de Montsoreau ne tua pas sa femme. L'Étoille ne le dit pas, et la généalogie de la maison de Montsoreau rend le fait impossible, puisque le comte, marié en 1576, a eu sept enfants de la même femme.

Tuileries avec des dames, il y en eut une assez imprudente pour l'obliger à lui aller requérir son gant qu'elle avoit laissé tomber dans la loge d'un lion. Il y fut l'épée à la main, reprit le gant sans que le lion branlât, et, en le rendant à la dame, il lui en donna un petit coup sur la joue, et lui dit : « Tenez, et une » autre fois n'engagez point des gens de cœur mal » à propos. »

Le fils de ce massacreur de gens étoit un homme fort violent, un grand faux-monnoyeur et un grand tyran. Il avoit vingt satellites qui rançonnoient tout le voisinage ; avec cela il étoit espiègle. Un jour, comme il étoit à la chasse, deux pauvres marchands de toile passèrent auprès du relais. Ils leur voulurent faire accroire qu'ils l'avoient rompu, et leur vouloient *donner le relais* (1). Comme ces marchands crioient merci, deux vieilles fausses-saunières (2) parurent : le comte leur fait ôter leur sel, et condamne les deux marchands à leur faire *la chosette* ; il fait coucher les deux vieilles la jupe troussée, et fait mettre chausses bas aux marchands ; mais les pauvres gens n'avoient pas autrement envie de rire. Enfin il les laissa aller.

Il se rencontra une fois chez un hôtelier à qui un sergent vint apporter un exploit. « Comment, coquin, » lui dit-il, apporter un exploit à un homme chez » qui je loge ! » Il le prend, dit qu'il le falloit condamner à être pendu, fait des juges de ses coupe-jarrets. On le condamne. « Il faut, dit-il, le confes-

(1) Il s'agit ici d'un relais de chiens de chasse. *Donner le relais*, c'est *lâcher les chiens* ; ce n'étoit rien moins que lancer la meute sur ces pauvres marchands.

(2) Des femmes qui faisoient la contrebande du sel.

» ser, et, pour le communier, lui faire avaler son » exploit. » On fait un capuchon avec le collet d'un manteau. « Oui-dà, dit le sergent, qui faisoit le bon » compagnon, quoiqu'il passât assez mal son temps, » j'avalerai fort bien mon exploit, pourvu qu'on me » donne un verre de vin par-dessus. — Va, lui dit le » comte, tu communieras cette fois sous les deux » espèces. » Effectivement ils lui firent avaler son exploit en petits morceaux, et puis le laissèrent aller.

A une levée de loups, un des chasseurs, par mégarde, en avoit blessé un autre ; un chirurgien le pansa et le guérit. Le comte le paya plaisamment ; parce que cet homme avoit fait donner un exploit au blessé, il le prit un jour qu'il le rencontra, le gourma tout son soûl, et lui cracha je ne sais combien de fois dans la bouche. Enfin une g....qu'il entretenoit vengea tant de gens que ce violent avoit outragés ; car, enragée de ce qu'il maltraitoit un de ses gens dont elle étoit amoureuse, elle découvrit un grand nombre d'instruments à faire la fausse monnoie qui étoient cachés dans un bois. Le comte, poursuivi pour cela et pour bien d'autres choses, se sauva en Angleterre, où il mourut après avoir été décapité en effigie (1).

Son fils, à l'âge de quinze ans, pour éviter d'être ruiné entièrement, fut obligé d'épouser la nièce du lieutenant criminel du Mans (2), qui accommoda

(1) On voit dans Moreri que le comte de Montsoreau mourut en effet en Angleterre, en 1649, et on ajoute qu'*il fut inhumé dans la chapelle de la reine*, ce qui est plus que douteux ; les familles communiquoient leurs généalogies aux éditeurs de ce Dictionnaire, et on y accueilloit sans critique ce que l'on présentoit.

(2) Bernard de Chambes, comte de Montsoreau, épousa, le 19

toutes choses. Cette femme est habile; elle a nettoyé les affaires de son mari : je crois qu'il peut avoir vingt-cinq mille livres de rente, au moins, en belles terres; mais ce n'est rien au prix du temps passé. Leur nom est de Chambes. C'est une bonne maison; il n'a qu'une fille (1) : c'est un pauvre homme, mais il n'est nullement violent. Il fit une fois une campagne en Hollande, et, par malice, de jeunes gens le firent marcher armé de pied en cap à cheval tout un jour d'été, en allant par pays, afin, lui disoient-ils, de s'accoutumer à la fatigue; ils s'en jouoient.

CCCII

MADAME DE VERTAMONT.

Un riche auditeur des comptes, nommé Quatresols, avoit une terre appelée Montanglos, auprès de Coulommiers, en Brie, dont il étoit natif, et où il demeuroit huit mois de l'année; car, étant doyen des auditeurs de son semestre, il avoit bien des priviléges et ne faisoit séjour à Paris que le moins qu'il

mai 1637, Geneviève Boivin. Leur fille, Marie-Geneviève, comtesse de Montsoreau, épousa, le 20 septembre 1664, Louis-François du Bouchet, marquis de Sourches, grand-prévôt de l'hôtel, et lui apporta le titre de comte de Montsoreau. On doit au marquis de Sourches des Mémoires fort curieux, dont une partie seulement a été publiée en 1836, en deux volumes in-8°, par l'intéressant et infortuné Adhelm Bernier.

(1) Le comte de Montsoreau eut une seconde fille, nommée Marie-Madeleine, qui épousa, le 15 octobre 1677, Louis-Anne Dauvet, comte d'Ecquevilly. Elle est morte en 1720. Elle n'étoit pas née quand Tallemant écrivoit.

pouvoit. Cet homme étoit marié et avoit des enfants; mais, parce que sa femme et lui ne pouvoient compatir ensemble, ils se séparèrent volontairement de corps et de biens. Les garçons, qui étoient deux, demeuroient avec le père, et une seule fille qu'ils avoient demeuroit avec la mère. Il peut y avoir dix-sept ans que cette femme, pour épargner un peu, car elle n'étoit pas la plus réglée du monde, alla demeurer un automne avec son mari et y mena sa fille. Elle ne fut pas plus tôt à Coulommiers, qu'un jeune gentilhomme, nommé Plénoches, qui avoit été nourri page de M. de Longueville, et qui étoit devenu son petit favori, se rendit familier dans la maison. Quelques jours après il donna la collation aux dames de la ville, à ce qu'il disoit, mais en effet à mademoiselle Quatresols. La collation étoit belle, car c'étoit de la façon des officiers de M. de Longueville, qui étoit alors à Coulommiers (1). Patru alla un jour voir mademoiselle Quatresols, qui étoit jolie; il étoit ami de ses frères, et, comme ils se promenoient dans les allées du château, ils rencontrèrent M. de Longueville, qui leur parla fort civilement. Patru s'étoit un peu éloigné par respect; M. de Longueville demanda à la pucelle si ce gentilhomme-là n'étoit pas son serviteur; elle lui répondit qu'elle n'avoit point de serviteur. « Je vous en veux » donc donner un, » répliqua-t-il. Et après il leur laissa continuer leur promenade. Cependant Montanglos (2), le frère aîné, conseiller au Parlement,

(1) Le château de Coulommiers, dont il n'existe plus rien, appartenoit au duc de Longueville. Madame de Lafayette a placé dans ce château plusieurs des scènes de son roman de *la Princesse de Clèves*.

(2) On faisoit un conte de lui quand on marqua les sous avec

entendit dire qu'on cajoloit sa sœur à Coulommiers ; il part et va coucher à Pommeuse, chez Patru, à qui il conte qu'étant allé dire adieu à M. de Longueville, qui partoit pour Coulommiers, il en avoit reçu mille amitiés. Patru lui conte ce qu'il avoit vu, et conclut que M. de Longueville vouloit faire épouser sa sœur à Plénoches. Montanglos dit qu'il n'y consentiroit jamais, et qu'il vouloit en parler à M. de Longueville. Patru lui dit qu'il s'en gardât bien, qu'il n'y avoit rien à faire qu'à ramener vite la fille à Paris. Le conseiller ne le voulut pas croire, et part pour aller à Coulommiers : en chemin il rencontre le bailli, qui venoit de la part de M. de Longueville lui dire qu'on lui avoit fait entendre qu'il ne vouloit point venir à Coulommiers, et qu'il le prioit de prendre la peine d'y faire un tour. Il va voir M. de Longueville, qui depuis prétendit que Montanglos lui avoit promis de le servir en cette affaire. Patru avoit prédit que cela arriveroit. M. de Longueville parle ensuite au père, lui représente l'avantage de l'alliance, ce que Plénoches et la famille dans laquelle il entreroit pouvoient espérer de son amitié, et ajoute qu'il donneroit autant à ce garçon que M. Quatresols à sa fille. Le bourgeois, au lieu de lui dire qu'il avoit résolu de s'allier avec quelqu'un de la robe, pour appuyer d'autant son fils dans le Parlement, lui alla sottement faire une bravade, et dit qu'il donneroit cinquante mille écus à sa fille. « J'en donnerai autant à Plénoches, » répondit M. de

une fleur de lys pour les faire valoir cinq liards ; il dit à une fille : « Eh bien ! je vaux *cinq sous* à cette heure, quoique je » ne m'appelle que Quatresous. — Oui, dit-elle ; mais il faut » auparavant vous donner la fleur de lys. » (T.)

Longueville. Voilà donc le vieillard pris par le bec : il fait des difficultés pour se débarrasser, il demande ses sûretés pour la dot, etc.

Cependant on conseille à Plénoches de tâcher d'avoir une promesse de mariage de la fille : il étoit bien fait ; elle étourdie et sa mère aussi ; il en a une signée de la fille et de la mère, à condition toutefois qu'elle seroit déposée entre les mains du Père gardien des Capucins. Plénoches fit courir le bruit de cette promesse, afin que cela obligeât le père à passer outre. Quand Montanglos vit cela, il se résolut à enlever sa sœur ; mais ce dessein fut éventé, et M. de Longueville fit fermer les portes de la ville, se plaignit de la défiance qu'on témoignoit, et leur dit qu'il ne prétendoit forcer personne. Il demanda qu'on laissât la mère et la fille huit jours dans le château avec mademoiselle de Longueville, qui devoit arriver ce soir-là (il étoit veuf alors), et qu'après ils emmèneroient la demoiselle où il leur plairoit. On ne put lui refuser ce qu'il demandoit. Voilà la mère et la fille dans le château. C'est là que Plénoches prétend avoir eu toutes sortes de privautés avec elle. Au bout de huit jours, le conseiller les ramena à Paris. Plénoches, accompagné de cinquante chevaux, et le plus leste qu'il put, voltigeoit sur les coteaux voisins, et saluoit sa maîtresse à coups de pistolet : Montanglos dit que, tandis que cette galanterie dura, il n'étoit pas sans inquiétude ; au bout de deux lieues ils se retirèrent.

Quelque temps après leur arrivée à Paris, Vertamont, depuis conseiller au Parlement, homme fort avare, qui avoit été commis de l'Épargne sous La Bazinière, de la femme duquel il étoit parent, se résolut d'épouser mademoiselle Quatresols, quoiqu'on

lui eût dit l'engagement qu'elle avoit avec Plénoches ; et voici pourquoi il le fit. On ne lui donnoit que trente mille écus, il en avoit cent mille ; mais, se prévalant de l'état où étoit la fille, il déclara, par le contrat de mariage, qu'il avoit jusqu'à cinq cent mille livres de propres. L'affaire fut conclue en deux jours, et le lendemain des noces Plénoches, qui n'avoit été averti qu'après coup, vint à Paris, et alla bien accompagné leur chanter pouille à la porte du logis. La chambre des mariés donnoit sur la rue, ils étoient encore au lit, et il continua si bien, que Vertamont ni sa femme n'osoient sortir; enfin Miromesnil, maître des requêtes, qui, je pense, est Normand, et qui même avoit été intendant en Normandie, étant fort connu de M. de Longueville, accommoda l'affaire, moyennant quatre mille livres qu'on donna au cavalier pour ses dommages et intérêts. Cet accommodement se fit en présence de M. de Longueville.

Cela est aussi honnête que d'envoyer changer un écu d'or, pour donner à boire à un valet de pied de la princesse Marie (1), qui lui apportoit une lettre de sa maîtresse, de Nevers à Coulommiers. Après il fut question de payer cette somme ; le père n'en vouloit point ouïr parler ; il disoit que sa fille avoit fait cette sottise, que c'étoit à elle à la boire, et demandoit à son gendre si pour quatre mille livres de moins il ne l'eût pas épousée ; mais le gendre ne se soucioit point de tout cela. Enfin Montanglos, à qui il importoit d'être bien avec M. de Longueville, à cause de la terre qui lui devoit venir, alla trouver son beau-frère, lui représenta tou-

(1) Louise-Marie de Gonzague, depuis reine de Pologne.

tes choses, et lui dit qu'il voudroit avoir de l'argent pour satisfaire Plénoches. « Je vous en ferai prêter. » Ce garçon, attrappé, fut contraint d'en emprunter d'un commis de son beau-frère, en donnant un billet payable au porteur. Vertamont depuis se fit conseiller au Parlement. Au bout de six ans, un soldat des gardes, porteur de ce billet, vient demander quatre mille livres à Montanglos. On pensa plaider; mais enfin cela s'accommoda dans la famille.

On a un peu médit de madame de Vertamont avec Le Noir, président à la Cour des Aides : elle passe pour intéressée, et vouloit obliger Le Noir à continuer après qu'il fut marié ; mais il n'y voulut plus entendre.

CCCIII

LA BAROIRE.

La Baroire s'appeloit Biret, et étoit fils d'un riche marchand de La Rochelle. Il épousa ici la fille de M. L'Hoste (1), beau-frère de l'intendant Arnauld (2). Après il acheta un office de conseiller au Parlement qui lui coûta onze mille écus. Il se présenta pour être reçu ; c'étoit une grosse bête; mais

(1) Nicolas L'Hoste, secrétaire de Villeroy, qui, en 1604, disparut en emportant des dépêches. (Voyez les *Œconomies royales* de Sully, t. v de la 2e série de la *Collection Petitot*, p. 156.)

(2) Isaac Arnauld, seigneur de Corbeville et de La Roche, intendant des finances en 1605. (Voyez les *Mémoires d'Arnauld d'Andilly*, dans la 2e série de la même collection, t. XXXIII, p. 320.)

son beau-père avoit du crédit ; on le reçut à cause de lui. On disoit : C'est M. L'Hoste, et non son gendre, qu'on reçoit. Cumont fut examiné en même temps, et fit fort bien. « Il les faut recevoir, dit-on, » l'un portant l'autre. » D'autres dirent que c'étoient des gens comme cela qu'il falloit recevoir, et que cela affoiblissoit d'autant le parti. On en a fait un plaisant conte. On lui demanda, dit-on, si dans la coutume de Paris les femmes répondoient pour leur mari. « Oui. — Allez donc quérir la » vôtre, qu'elle réponde pour vous. » Cependant il arriva une fois en sa vie à cet homme d'être compartiteur (1) en une affaire de grande importance; mais ce fut par le plus grand hasard du monde. Le conseiller qui le suivoit immédiatement lui dit : « Dites cela quand ce sera à vous à opiner. » Il le dit, et, les voix s'étant trouvées égales, voilà le procès parti. C'est pour le marquis de Duras, à qui on conseilla de s'accommoder, puisqu'il n'avoit que La Baroire pour compartiteur.

Cet homme se maria en secondes noces avec la veuve du lieutenant-criminel Lallemand ; elle étoit catholique, et s'appeloit Grisson en son nom ; c'est une assez bonne famille de Paris. Cette femme n'avoit pas la plus grande cervelle du monde ; mais avant que d'épouser ce *dada*, c'étoit une femme qui pouvoit passer. Il ne la traita pas trop bien; il étoit fort avare : elle devint avare avec lui. Il s'a-

(1) C'est-à-dire que la voix de La Baroire amena un partage d'opinions dans le sens opposé au rapporteur. L'affaire étoit alors présentée à une autre chambre, où le rapporteur soutenoit son avis, tandis que l'avis contraire y étoit défendu par le compartiteur.

visa une fois de convier mon père et sa famille à dîner, à une maison des champs qu'il avoit auprès de Paris; il ne leur servit que des coqs d'Inde et des aloyaux. Quand il fallut s'asseoir, il leur disoit: « Mettez-vous là, votre magistrat vous le com-» mande. » En dînant, il vit un laquais de mon père qui sourioit de voir cet homme gognenarder, et pensant dire un bon mot, il dit : « Voilà un brave » garçon ; je m'en vais gager qu'il dit en son âme : » L'honnête homme que c'est que ce M. de La Ba-» roire! qu'il s'entend bien à traiter ses amis! c'est » un vrai César! » Dans la *Fronderie*, La Baroire étoit toujours de l'avis de M. de Broussel (1), même avant qu'il eût parlé. Sa femme eut peur qu'il ne gâtât quelque chose, et elle trouva moyen de l'emmener en Touraine, où il avoit du bien. De retour, il fit la plus grande sottise qu'il fit jamais; car il lui en coûta la vie. Un sergent de son quartier se servoit d'un certain emplâtre pour la goutte, et de peur que cette drogue ne la fît remonter, il se purgeoit avec un certain sirop. Notre sénateur se moqua de cette précaution, et la goutte l'étrangla.

Sa veuve en liberté fit bien voir que son mari, tout bête qu'il étoit, lui étoit pourtant nécessaire; car elle concubina avec le bailli du faubourg Saint-Germain, qui logeoit chez elle : il lui escroqua quelque argent. Après elle fit encore pis; car, ayant vu chez sa voisine, la veuve d'un peintre flamand nommé Van Mol (2), qui est une grande

(1) Pierre de Broussel, conseiller au parlement, l'un des plus ardents Frondeurs. L'arrestation de Broussel amena les barricades de 1648.

(2) Pierre Van Mol, élève de Rubens, né à Anvers en 1580, mourut à Paris en 1650.

étourdie, un garçon appelé Perrin (1), qui a traduit en méchants vers françois l'*Enéide* de Virgile, elle s'éprit de ce bel esprit ; et, quoiqu'elle eût soixante et un ans, elle l'épousa en cachette. La veille du jour où elle découvrit son mariage, il y avoit des marionnettes chez elle, où un je ne sais qui épousoit une madame *Perrine*. Elle crut qu'on la jouoit, et ne voulut point après cela qu'on l'appelât madame Perrin. Elle se faisoit encore appeler madame de La Baroire. Pour ses raisons elle disoit que le fils du premier lit, et son propre fils à elle, qui est conseiller présentement, la méprisoient. Il est vrai qu'ils en parloient fort mal; mais elle avoit déjà fait cette extravagance. Ils disent qu'un conseiller de la grand'chambre l'avoit voulu épouser, mais qu'elle avoit répondu qu'elle étoit lasse de vieilles gens.

Elle fit venir, un matin, des tours de cheveux de toutes couleurs, hors de gris et de blancs, pour plaire davantage à M. Perrin, à qui les deux frères fermèrent la porte. Quelques jours après, comme cette femme fut tombée malade, il y alla avec le lieutenant-civil, mais il n'entra pourtant pas : il avoit affaire à un conseiller au Parlement. Cette femme, revenue de sa folie, déclara que la Van Mol l'avoit enivrée en mêlant du vin blanc avec du clairet, et il y en avoit quelque chose. Après elle mourut, et Perrin n'eut rien que ce qu'il avoit pu tirer du vivant de sa femme. Perrin et la Van Mol s'entendoient.

(1) Pierre Perrin, plus connu sous le nom de *l'abbé Perrin*, poète très-médiocre, a été le père de l'opéra en France. Il mourut en 1680. On ignoroit, jusqu'à présent, qu'il se fût marié.

CCCIV

MADAME D'HÉQUETOT

ET MADEMOISELLE DE BEUVRON.

Le Tellier, sieur de Tourneville, un riche partisan de Rouen, dont la maison fut brûlée (1) dans cette sédition des Pieds-nus (2), laissa un fils et une fille; le fils se fit conseiller au Grand Conseil. La Ferté, beau-frère de Charléval, chez qui il demeuroit, car sa mère étoit sœur de La Ferté, lui proposa d'aller passer les fêtes de Pâques (de 1648) à la campagne; ce garçon s'avisa de se vouloir purger à cause du carême. * Le remède que lui fit prendre je ne sais quel charlatan (3) lui donna un dévoiement effroyable. Le charlatan le pria d'en prendre un autre pour arrêter ce dévoiement; le garçon le

(1) « On voulut mettre le feu à la maison de Tourneville, re» ceveur-général des impôts. Les magistrats du parlement eurent » peine à la sauver de l'incendie, mais ils ne purent empêcher » qu'elle ne fût pillée. » (*Histoire de Louis XIII, par Le Vassor*, v, 755. Amsterdam, 1757, in-4°.)

(2) Un édit rendoit les habitants des paroisses solidaires du paiement de la taille. Le peuple se révolta, et les rebelles prirent le nom de *Nu-pieds*, pour marquer l'excès de leur misère. Un placard affiché dans la Basse-Normandie appela le peuple aux armes, *pour la défense et la franchise de la patrie oppressée des partisans et gabeleurs*. Le parlement de Rouen, soupçonné d'être favorable aux révoltés, fut interdit, et remplacé par une commission présidée par le chancelier Séguier. Une extrême sévérité rétablit l'ordre. (*Histoire du règne de Louis XIII*, par le Père Griffet. Paris, 1758, in-4°, t. III, p. 248 et suivantes.)

(3) Merlet, médecin de la faculté. (T.)

croit; c'étoit un restringent si violent qu'il lui causa une rétention d'urine dont il mourut en vingt-quatre heures.

Quand La Ferté le vit bien mal, il dépêcha un courrier au premier président de Rouen, frère de sa femme, afin qu'il demandât mademoiselle de Tourneville aux parents pour Mareuil, cadet de Charleval. Les parents y consentirent. La Ferté avoit mis si bon ordre, qu'il y avoit assez de gens en campagne pour enlever la fille, en cas qu'ils n'y voulussent pas consentir.

On avoit fait mettre des relais, et en moins de rien elle est à Paris chez M. de La Ferté. En arrivant, elle trouve qu'on portoit son frère en terre, et on ne lui avoit point dit qu'il fût mal. Au même temps La Ferté avoit dépêché vers Montfort-l'Amaury, où Mareuil étoit allé avec quelques-uns de ses amis. On ne l'y trouva plus. Durant ces allées et venues, le cardinal Mazarin ayant appris de Paluau, alors gouverneur de Courtray, et aujourd'hui maréchal de Clérambault, qu'il y avoit une riche héritière, l'envoya demander à La Ferté pour le cavalier. Au même temps M. de Longueville la demande pour Héquetot (1), fils aîné de M. de Beuvron, qu'on appeloit autrefois M. de Ménibus. La Ferté répondit que le frère de sa femme y pensoit, et qu'il ne pouvoit pas porter l'intérêt d'un étranger contre lui. On eut bien de la peine cependant à

(1) Ce nom est écrit *Ectot*, dans le Père Anselme. On y voit (t. v, p. 152) que ce titre avoit passé à Timoléon de Harcourt, second fils du marquis de Beuvron. La terre d'Ectot a été apportée dans cette maison par Renée d'Épinay Saint-Luc, fille du maréchal de Saint-Luc.

trouver Mareuil, mais, pour ne point perdre de temps, on fait toujours jeter un ban, sans que le garçon ni la fille en sussent rien; enfin on attrape Mareuil, mais ce ne fut pas fait pour cela. Ce garçon avoit en ce temps-là bien des scrupules dans l'esprit, et Tourneville, lui et quelques autres, méditoient une retraite. Il dit que la fille lui plaisoit assez, que le parti étoit très-avantageux, mais qu'il faisoit conscience de mêler du bien mal acquis avec le sien, et il s'y obstina si fort qu'on fut une après-dînée à l'y résoudre, jusque là qu'il fallut faire venir des casuistes, qui le persuadèrent enfin, en lui remontrant qu'il valoit mieux que ce bien tombât entre ses mains qu'entre celles d'un autre, parce qu'il seroit toujours disposé à faire restitution, s'il en étoit besoin. Mareuil se prit fort mal à cajoler cette fille, ou, pour mieux dire, il ne la cajola point du tout. Il faisoit le mélancolique, ne l'entretenoit point, et ne lui rendoit aucun devoir : elle, d'ailleurs, n'étoit pas trop satisfaite de ce qu'il n'avoit pas voulu l'épouser durant la vie de son frère. M. de Longueville ayant demandé qu'on la laissât en sa liberté, madame de La Ferté lui donna deux jours pour délibérer si elle vouloit un homme de robe ou un homme d'épée. Durant ces deux jours-là, madame de La Ferté, qui dit les choses assez plaisamment, dès que quelqu'un vouloit parler à cette fille, ou qu'elle vouloit parler à quelqu'un, lui disoit : « Ma nièce, vous feriez mieux d'aller » rêver à ce que vous avez à faire. » La demoiselle faisoit la révérence, et disoit : « Je m'en vais donc » rêver, ma tante, » et s'alloit mettre dans un coin. Les deux jours finis, elle conclut pour l'épée : aussitôt M. de Longueville y fut. M. de Beuvron est

un peu son parent (1): mademoiselle de Beuvron l'embrassa un million de fois, et la traita de sœur (2). La Ferté avoit promis à M. de Longueville de préférer Héquetot à tout autre homme d'épée. En effet il l'épousa (3). Pour Mareuil, il est revenu de tous ses scrupules. Il a de l'esprit et fait des vers ; mais et sa conversation et ses vers ne valent pas grand'chose ; il n'approche pas de Charleval.

Cette mademoiselle de Beuvron étoit alors une des plus belles personnes de la cour. Je me souviens que Bois-Robert avoit fait une fois des vers sur son départ, où il disoit aux autres beautés :

Iris s'en va, vous serez les plus belles (4).

Une dame disoit à cette occasion à madame de Brégis : « Si je le tenois, je lui arracherois les yeux. » — Ah ! madame, dit l'autre beaucoup plus belle, » que dites-vous là ! Il faudroit donc que je l'étran» glasse ? » Cette mademoiselle de Beuvron étoit alors dans sa grande beauté. Héquetot disoit : « Elle

(1) Ils sont de la maison de Harcourt, une bonne maison de Normandie. (T.)

(2) Anne de Harcourt, morte sans alliance.

(3) Catherine Le Tellier de Tourneville, fille unique de Nicolas Le Tellier de Tourneville, secrétaire du roi, et de Catherine-Marc de La Ferté, épousa, le dernier août 1648, François de Harcourt, marquis de Beuvron. Elle mourut le 26 mars 1659, âgée de trente-un ans.

(4) Bois-Robert avoit adressé aux dames de la cour une chanson sur le départ de la marquise de Saint-Germain :

Vos yeux vont être dans un jour
Absolus à la cour ;
Aminte va partir, vous serez les plus belles.

(*Epîtres de Bois-Robert*, Paris, 1647, in-4°, p. 36 du supplément.)

» ne veut point laisser tâter; mais, quand elle dort, » je cours vite et je lui prends tout.» Elle fut comme accordée (en 1650) avec un jeune homme de qualité de Dauphiné, nommé Pressin, neveu de Bouillon La Marck, qui épousa en secondes noces une tante de mademoiselle de Beuvron. Ce Pressin avoit quarante mille livres de rente; à la vérité, il avoit une sœur boiteuse et mal bâtie, à marier; mais il espéroit qu'elle épouseroit le bon Dieu. Pressin n'avoit encore guère vu le monde; il étoit brave, mais fanfaron à un point étrange. Cette humeur de capitan (1) lui coûta bon; car un soir, soupant chez Cormier avec La Tour-Roquelaure (2) et quelques autres, il dit tant qu'il n'y avoit que lui de brave, et que tous les autres n'étoient que des *pagnotes* (3), que la patience leur échappa presque à tous, et La Tour lui donna un soufflet. Il les appela Jean...... Tous lui donnèrent sur ses oreilles. Enfin il appela La Tour. Ils vont coucher tous deux au Roule, avec chacun un écuyer. Toute la nuit Pressin ne fit que faire des rodomontades : « La Tour, disoit-il, tu ne tien- » dras jamais devant moi. — Nous verrons, disoit » La Tour; mais laissez-moi en repos. » Le lendemain, quand ils furent sur le pré, La Tour lui dit, en mettant un fossé derrière lui : « Voilà pour vous » montrer que je n'ai pas autrement dessein de » reculer. » Pressin mourut quelques jours après des coups qu'il reçut. Le comte de Clermont-Tonnerre épousa l'héritière ; c'est un fort impertinent

(1) Il s'étoit battu contre La Feuillade, et l'avoit désarmé. (T.)

(2) Voyez l'historiette de *La Tour-Roquelaure*, plus haut, t VII, p. 139.

(3) Lâches, poltrons.

monsieur, mais il n'est pas poltron. La mère dit : « Ma belle-fille a quarante ou cinquante mille livres » de rente. » La pauvre mademoiselle de Beuvron, quoique sage et vertueuse, est encore à marier (1).

CCCV

M. ET MADAME DE BLÉRANCOURT.

M. de Blérancourt est Potier (2), d'une bonne famille de la robe : ils viennent d'un général des finances qui, à la bataille de Ravennes, demanda une pique à Gaston de Foix, et se battit en homme de cœur. Blérancourt est cadet de M. de Tresmes (3). Cet homme a voyagé et a même fait des livres de ses voyages ; mais il y a tant de choses inutiles, que ce seroient trois gros volumes *in-folio*, où il n'y auroit rien de plus notable que les meilleures hôtelleries d'Italie, d'Espagne et d'Allemagne ; c'est pourquoi on ne les a pas imprimés. Il avoit épousé mademoiselle de Vieux-Pont, qui étoit une femme qui s'étoit mise à étudier. Bergeron, chanoine de je ne sais où (4), (M. Despesses, dont il avoit été précepteur,

(1) Elle ne se maria pas. Il ne faut pas confondre Anne de Harcourt, demoiselle de Beuvron, avec Catherine-Henriette d'Harcourt-Beuvron, mariée au duc d'Arpajon, au mois d'avril 1659. Catherine-Henriette sortoit à peine de l'enfance, en 1648, au moment du mariage du marquis de Beuvron.

(2) Bernard Potier, seigneur de Blérancourt, lieutenant-général de la cavalerie légère de France, marié à Charlotte de Vieux-Pont, dame d'Annebaut, morte en 1646.

(3) René Potier, duc de Tresmes.

(4) Pierre Bergeron, né à Paris.

lui avoit fait donner cette prébende), fut celui dont elle se servit pour s'instruire. Elle a fait, dit-on, un *Discours de l'amour conjugal ;* mais on ne l'a point vu. Bergeron demeura avec elle tout le reste de sa vie. Ce bonhomme aimoit fort les voyages ; il tint Pyrard (1) deux ans à Blérancourt ; de temps en temps il le faisoit parler des mêmes choses, et marquoit ce qu'il lui disoit, pour voir s'il ne vacilloit point ; car Pyrard n'étoit qu'un brutal et un ivrogne. C'est ainsi que le bonhomme Bergeron a fait le livre des *Voyages de Pyrard* (2) : il prit tout ce soin-là parce que c'est la seule relation que nous ayons des Maldives. Ce bon vieillard n'y mit point son nom, non plus qu'à la première partie de Vincent Le Blanc (3), qu'il écrivit aussi tout de même, car les autres parties ne valent rien ; et quelqu'un, après la mort de M. de Peyresc, chez qui étoit ce manuscrit, y a ajouté le reste pour grossir le volume. Il y a encore un traité des navigations de la façon de M. Bergeron, au bout de la *Conquête des Canaries* par Bethencourt (4).

(1) François Pyrard, voyageur françois. Il publia, en 1611, son *Discours du Voyage des François aux Indes orientales*, etc., un volume in-8°, dédié à la Reine régente.

(2) Cette édition, beaucoup plus ample, parut en 1615, en deux volumes in-8°.

(3) Vincent Le Blanc naquit à Marseille vers 1553. Il a voyagé pendant quarante-huit ans, et n'a rien publié de son vivant.

(4) Jean de Bethencourt, qui agissoit pour Robert de Braquemont, son beau-frère, découvrit, vers 1402, Lancerote, Fer et Fortavanture, qui font partie des Canaries. Il paroît que Bethencourt tint ces îles en fief de la couronne de Castille. C'est un point fort obscur qui n'a pas été éclairci par l'*Histoire de la conquête des Canaries*, publiée en 1630 par Galien de Bethencourt. (Voyez les *Recherches sur les Voyages et les Découvertes*

Ce fut cette madame de Blérancourt qui bâtit la maison de Blérancourt en Picardie (1). On dit qu'elle la fit quasi toute défaire pour réparer un défaut, de peur qu'on ne dît que madame de Blérancourt avoit fait une faute. Elle mourut sans enfants, et son mari ne s'est point remarié. Il n'y a guère d'homme au monde plus avare : il a, dit-on, quatre-vingt mille livres de rente ; cependant il est vêtu comme un gueux. Il ne va plus qu'à cheval sur une selle à piquer (2), monté sur un gros roussin. A la campagne, pour tout manteau de pluie, il a un manteau doublé de panne, et de petites bottes de maroquin à pont-levis. Il mange sur un escabeau, et fait fort méchante chère. Il disoit une fois : « Ah ! cela, c'étoit » du temps que j'allois en carrosse. » Croiriez-vous après cela que cet homme ne thésaurise pas? non, il se laisse piller par ses gens ; il doit même quelque chose. Un homme à qui il doit quelque rente lui alla demander trois années d'arrérages. « Eh ! lui » dit-il, monsieur, ne me pressez pas. Si vous saviez » ma nécessité, vous auriez pitié de moi. » Une fois qu'il fut payer, au bureau de l'Hôtel-Dieu, je ne sais quelle rente dont il est chargé, il demanda en grâce qu'on lui donnât un homme pour le faire passer gratis sur le pont (3), où l'on paie un double, et il fallut lui en donner un. A la vérité, il entretient sa

des navigateurs normands, par M. Estancelin. Paris, 1832, p. 17 et 157.)

(1) Blérancourt est situé près de Noyon. Ce beau château a été gravé par Israël Silvestre.

(2) La *selle à piquer* est une selle propre au manége, dont les battes de devant et de derrière sont plus élevées, afin de tenir le cavalier plus ferme. (*Dict. de Trévoux.*)

(3) Le Pont-au-Double derrière l'Hôtel-Dieu de Paris.

nièce de Tresmes et son équipage à Blérancourt, à ses dépens.

Il y a sept ou huit ans que Frémont, neveu de d'Ablancourt, dîna chez le maréchal de L'Hospital, cet homme y dînoit aussi ; Frémont lui servit du saumon. Après dîner, il faisoit mille caresses à ce garçon, et disoit sans cesse : « Il m'a nourri, il m'a » nourri. » Enfin Frémont lui demanda ce que cela vouloit dire. « C'est, lui dit-il, que vous m'avez donné » du saumon par où je l'aime. »

CCCVI

AUTRES AVARES.

Un vieux garçon, connu à la cour, nommé Voguet, avoit tant fait qu'il avoit obtenu un logement, au-dessus de Mademoiselle, dans le château des Tuileries : il n'avoit ni valet ni servante, couchoit dans un lit à l'indienne, comme les matelots (1). Le tonneau où il mettoit son vin lui servoit de table. Un cabaretier, tous les deux mois, remplissoit son tonneau, et tous les dimanches lui apportoit un potage avec une volaille dessus. Ce jour-là il mangeoit la soupe, et de la volaille il vivoit tout le reste de la semaine.

Chevalier, premier président de la cour des aides, oncle de feu madame de Maisons, et dont le président de Maisons d'aujourd'hui a tant eu de bien, sachant qu'on alloit mettre les quarts d'écus à vingt sous, emprunta une grosse somme en quarts

(1) Un hamac.

d'écus, à seize sous, et la rendit quelques jours après à vingt sous. Montmort (1), le riche, père du maître des requêtes, en fit autant à une de ses bonnes amies, et lui renvoya le même sac après en avoir ôté ce qu'il y avoit de profit.

Boulanger, président des enquêtes, si je ne me trompe, qu'on appeloit Boulanger *Paranture*, car il disoit toujours *paranture*, au lieu de *par aventure*, étoit un illustre avaricieux. Il disoit : « J'ai quatre-» vingt mille livres de rente ; je crèverai, ou j'en » aurai cent. » Il en eut cent, et puis creva.

Le frère de Sarrau, le conseiller, qu'on appeloit de Boinet, du nom d'une terre, avoit voyagé en Égypte. On dit que voyant la peste s'augmenter fort au grand Caire, où il étoit, il acheta une bière de bonne heure, de peur qu'elles ne fussent trop chères. Quand sa première femme mourut, il mit à part le pareil du drap dont elle fut ensevelie, afin qu'on le prît pour lui, pour ne pas dépareiller les autres ; au même temps, il se vouloit jeter par les fenêtres. Accordez cela. Sa première femme étoit propre, et lui n'étoit curieux qu'en linge sale. Quand il pouvoit s'empêcher de prendre une chemise blanche, il disoit : « Bon, voilà un sou épargné. » Il avoit un vieux chapeau qui battoit de l'aile et qui avoit les bords une fois trop grands ; pour les lui faire rogner, il fallut envoyer crier devant chez lui : *Rognures de chapeau à vendre*. Aussitôt il rogne le bord de son chapeau ; mais quand il voulut appeler l'homme, il n'y étoit plus. Au reste, c'étoit un bel esprit ; il eut trois ans entiers un maître pour lui montrer le trictrac, mais il ne put jamais venir à bout de l'apprendre.

(1) Habert de Montmort.

Il y a ici un avocat, banquier en cour de Rome, nommé Cousturier ; c'est le plus grand arabe du monde, mais il est habile et en réputation ; de sorte que, quoiqu'il prenne plus que les autres, beaucoup de gens pourtant vont à lui. Il épousa sa servante, étant déjà fort riche ; il disoit : « Je lui ferai porter » le damas si je veux. » Présentement il a quatre cent mille écus de bien, et ne dépense pas cinq cents livres tous les ans. Toute son ambition, c'est de vivre assez pour mourir riche de deux millions, et il n'a point d'enfants (1).

CCCVII

MADAME DE BRETONVILLIERS

ET LAMBERT.

Un nommé Le Ragois, d'une honnête famille d'Orléans, se mit dans les affaires, fut secrétaire du conseil, et fit une prodigieuse fortune; c'est lui qui a bâti cette belle maison à la pointe de l'île Notre-Dame, qui, après le sérail, est le bâtiment du monde le mieux situé (2). C'étoit un assez bonhomme

(1) On lit au manuscrit la variante suivante : « Cousturier, » avocat, banquier en cour de Rome, est un corsaire, mais parce » qu'il a de la réputation, beaucoup de gens vont à lui ; il ne » dépense pas trois doubles ; il a un million de bien, et il n'a » point d'enfants. Il dit qu'il veut avoir la gloire de laisser deux » millions, et tous les ans il constitue vingt-cinq mille écus. »

(2) Ce bel hôtel, qui a servi de brasserie, porte encore le nom de *Bretonvilliers*. Il est presque entièrement détruit. L'île Saint-Louis s'appeloit alors *île Notre-Dame*, parce qu'elle appartenoit autrefois à l'église de Paris.

et assez charitable ; mais je ne crois pas qu'on puisse gagner légitimement six cent mille livres de rente, comme on dit qu'il avoit. A la vérité, je crois qu'il y avoit de méchant bien parmi cela; d'ailleurs un secrétaire du conseil qui se mêle de partis est punissable. Il avoit une belle femme et qui a été long-temps belle : elle l'a bien fait cocu aussi ; elle le battoit même quelquefois, et ne faisoit que criailler, elle qui n'avoit rien eu en mariage. Le jour de ses noces, quoiqu'elle fût rousse, le gouverneur d'Orléans envoya prier qu'on la laissât venir à un bal qu'il donnoit à un prince étranger. Elle avoit le plus beau teint qu'on ait jamais vu. La Trousse, qui mourut en Catalogne, lui a bien coûté : elle étoit avare en diable. Un jour qu'on jouoit chez elle, quelqu'un donna une pistole d'Espagne pour avoir des jetons. Elle la prit, et en mit une d'Italie en la place; il se trouva que la pistole d'Espagne étoit fausse. Après la mort de son mari, elle étoit magnifique en habits plus que jamais ; elle alloit épouser Bournonville, qui a épousé mademoiselle de La Vieuville ; mais elle mourut subitement.

Madame de Bretonvilliers, sa belle-fille, est fille de la présidente Perrot; c'étoit une fort belle personne. Les enfants l'ont gâtée. Lambert le riche (1), maître des comptes, devint amoureux d'elle ; il la demanda au père, et s'obstina, lui qui a cent mille livres de rente, à vouloir avoir vingt-cinq mille écus au lieu de cinquante mille livres. Depuis il continua de la voir ; et le président, assez mal à propos, alla loger dans une de ses maisons dans l'Ile (2). Le Ra-

(1) Claude-Jean-Baptiste Lambert de Thorigny, président à la chambre des comptes.

(2) On appelle encore cette maison l'hôtel Lambert. La ga-

gois, fils de madame de Bretonvilliers, autre maître des comptes, s'en étoit épris à la campagne, il y avoit environ six mois, et l'ayant fait trouver bon à sa mère il la demanda, quoiqu'il ne soit pas moins avare que l'autre. On avertit Lambert que l'affaire s'avançoit. « Voire, dit-il, cela m'est *hoc* quand je vou» drai. » Cependant la parole se donne. Voilà Lambert enragé : il envoya offrir de donner cent mille écus par contrat de mariage, et de mettre pour cela des pierreries entre les mains du père pour assurance. Celui qui fut faire cette offre étoit un maître des comptes, nommé Le Boulez ; il s'adressa aussi à la fille, et lui dit : « Et vous, mademoiselle, après » avoir tant de fois promis à M. Lambert que vous » n'en auriez jamais d'autre.... » Elle l'interrompit et dit que cela étoit faux. Le président s'échauffa, et si l'autre n'eût filé doux, il y eût eu du bruit. On se moqua terriblement du pauvre Lambert, et toutes les dames de l'Ile lui envoyèrent des bouquets de sauge. Il voulut parler de lettres, et faire le *Roquelaure;* cela redoubla la moquerie. Depuis il épousa mademoiselle de Verderonne (1), belle et sotte, mais bonne femme. Présentement, Bretonvilliers, sans ce qu'il peut espérer encore, car le dévot n'aliène point son fonds, a cinquante mille écus de rente; c'est une pauvre espèce d'homme. Il fait des meubles magnifiques, et au même temps il brûle

erie et les appartements ont été peints par Vouet, Le Sueur, Le Brun, Francisque-Milet et autres maîtres de l'époque, qui y ont rivalisé de talent. Plusieurs des chefs-d'œuvre qui l'embellissoient en ont été enlevés, et font aujourd'hui partie de la collection de France.

(1) On a dit que Boulanger, fils de Boulanger *Paranture*, y vouloit aussi penser. (T.)

de l'huile, par épargne, dans la chambre de ses enfants.

CCCVIII

D'HOZIER (1).

D'Hozier est un pauvre gentilhomme de Provence, qui est l'homme du monde le plus né aux généalogies. Il avoit une charge de nouvelle création : il étoit généalogiste du Roi, juge et surintendant des blasons et armes de France. Pour l'éprouver, un jour Le Pailleur (2), comme il dînoit chez la maréchale de Thémines : « Or çà, me diriez-vous bien » la race d'un M. de La Forest ? — Est-ce, dit-il, » La Forest de Montgommery, La Forest *ceci*, La » Forest *cela* ? Il y en a tant en Normandie, tant en » Picardie. » Il lui en dit trente. « Non, c'est vers » Dreux. — Ah ! c'est donc La Forest-Fay ? — Oui, » mais c'est un hobereau de cinq cents livres de » rente. — Cela est vrai, mais il est de bonne » maison ; il vient d'un chevalier, il a tant de » sœurs, etc. » Des familles de Paris il en sait tout autant. Une sœur de la maréchale survint. « Il faut, » lui dit-il, que vous vous nommiez *Jeanne*, et votre » fils *Henri* (3). » Et il lui dit qui elle avoit épousé, et combien son mari avoit de frères et de sœurs.

Le feu Roi (*Louis XIII*), qui étoit malin, quand

(1) Pierre d'Hozier, né à Marseille en 1592, mourut à Paris en 1660.

(2) Voyez l'historiette de *Le Pailleur*, t. v, p. 198 de ces Mémoires.

(3) Ce ne sont pas les noms. Je les ai oubliés. (T.)

il voyoit le carrosse de quelque nouveau venu, il appeloit d'Hozier. « Connois-tu ces armes-là ? — » Non, Sire. — Mauvais signe pour cette noblesse, » disoit le Roi. Saint-Germain Beaupré avoit des fleurs de lis d'argent sans nombre. Il a voulu que ç'aient été des fleurs d'or. D'Hozier disoit : « Ce sont donc des fleurs de lis d'*argent doré ?* » Il pria Boisrobert de changer un endroit d'une épître où il y a, en parlant de ceux de Normandie :

Et les plus apparents
Payoient d'Hozier pour être mes parents.

Il vouloit qu'on mît *prioient ;* mais *payoient* est tout autrement joli, et est dans la vérité, car d'Hozier se fait bien payer (1).

CCCIX

MADEMOISELLE TANIER

ET SA FILLE.

Mademoiselle Tanier étoit fille d'un juge de Saint-Lazare ; elle étoit belle, mais de complexion si amoureuse qu'elle fut débauchée par un laquais de son père à l'âge de dix ans ; le père fut si sot que de poursuivre le laquais, qui fut pendu devant sa porte. Elle fut mariée à un petit homme, nommé Tanier, qui étoit avocat. Cette femme fit galanterie

(1) Pierre d'Hozier et ses successeurs étoient cependant regardés comme des généalogistes consciencieux et sévères. Chérin a marché sur leurs traces ; mais depuis La Chesnaye des Bois, que de gens complaisants se sont livrés à l'art héraldique et en ont fait une ridicule spéculation !

avec feu M. l'archevêque de Paris et plusieurs autres : elle avoit une fille qui étoit fort jolie. Un jeune homme, fils d'un maître des requêtes, nommé de Chaulne, mais l'un des cadets, s'avisa que cette fille ne seroit pas mal son fait, car la mère avoit amassé du bien ; il se rend familier dans la maison. La mère avoit conservé son humeur riante; il lui faisoit des présents de friandises, les menoit à la promenade, et donnoit toujours à collation. Il fit si bien, qu'il gagna la fille, l'enleva et la mena en Hollande. Là, elle eut un garçon; elle devint grosse encore une fois, mais elle accoucha d'un monstre qui étoit demi-homme et demi-chien. On a cru que cela venoit de ce qu'elle avoit toujours un petit chien dans son giron. Chaulne, quelque temps après, mourut de maladie. Elle revient, et va à Abbeville trouver le frère aîné de son mari, qui étoit intendant de la justice en Picardie. Il la reçut fort bien, la logea chez un homme de ses amis, et lui conseilla de ne se laisser voir à personne jusqu'à ce qu'on eût fait sa paix; même il donna ordre à son hôte d'empêcher qu'on ne la vît. Elle n'y fut pas pourtant longtemps, qu'un gentilhomme, nommé La Bretonnière, chambellan de M. d'Orléans, et neveu de Bellebrune, gouverneur de Hesdin, sut qu'une belle et riche veuve étoit logée chez un tel, à Abbeville. Cet homme étoit de sa connoissance ; il y va et il le gagne. Elle témoigna qu'elle craignoit fort que l'intendant ne le sût. La Bretonnière lui offre la faveur de son oncle, le gouverneur de Hesdin, lui fait accroire que cet oncle est tout-puissant, et qu'il la remettra bien avec sa mère ; après il la persuada de se retirer à Hesdin ; qu'on lui enverroit un carrosse à six chevaux, et des femmes pour la servir. Elle se laisse conduire

à Hesdin, où, peu de temps après, elle se résout à épouser le cavalier, pourvu qu'il ait le consentement de M. et de mademoiselle Tanier. Il vient à Paris et s'adresse à une de ses amies, nommée madame de Montblin, qui étoit de la connoissance de la Tanier. Cette dame fait la proposition. La Tanier monte sur ses grands chevaux, dit qu'il y avoit plus de quatre maîtres des requêtes après elle pour avoir sa fille, etc. La Bretonnière va lui-même pour lui parler. Elle le rejeta, et après lui avoir dit cent rebuffades, tout d'un coup en adoucissant sa voix, elle lui demande si sa fille étoit toujours belle. « La » plus belle du monde, madame, répondit-il.—Ah ! » monsieur, reprit-elle, si ma fille n'étoit pas si » belle, elle ne seroit pas si malheureuse : sa beauté » est cause de tous ses maux. » Le gentilhomme s'en retourna, et il fit si bien qu'il épousa la demoiselle, quoiqu'il n'eût point apporté de consentement. Il vint après avec sa femme à Paris, où il employa tout le monde pour gagner la mère, car le père étoit toujours de l'avis de sa femme. Mademoiselle l'en pria par plusieurs fois ; cela ne servit de rien. On dit qu'une fois en leur parlant elle s'adressoit, comme de raison, au mari ; lui, qui étoit le meilleur petit homme du monde, ne s'échauffoit pas autrement ; mais sa femme lui disoit par derrière : « Mettez-vous donc en colère, de par le diable ! » Enfin on plaida pour rompre le premier mariage. Chaulne le père, par intérêt, vouloit que la sentence rendue par contumace contre feu son fils subsistât. La chose réussit comme il le souhaitoit ; le mariage fut cassé ; mais l'amende ne fut point appliquée au père ni à la mère de la fille, parce que, comme j'ai dit, cette mère avoit reçu des présents

de ce jeune homme ; mais on l'appliqua à l'enfant pour ses aliments. Ne voilà-t-il pas d'honnêtes gens de faire déclarer leur fille g....? L'affaire avec le temps s'accommoda avec La Bretonnière.

CCCX

DULOT.

Dulot étoit un prêtre de Normandie, qui étant précepteur de l'abbé de Tillières (1), au lieu de dire : *Dominus vobiscum*, dit : *L'abbé de Tillières, vous êtes un sot*. On s'aperçut par là qu'il devenoit fou. Ce fut en partie l'amour qui lui fit tourner la cervelle : il aimoit certaine femme appelée Madelaine Quipel ; et quand une fois il se fut mis à extravaguer, lorsque la lune étoit au plein, il disoit que madame Quipel étoit dedans. Cette femme avoit un fils ; il se mit dans la tête que c'étoit un prophète, et qu'il étoit son précurseur ; d'autres fois il l'appeloit le roi romain, et se disoit précurseur du roi romain. Dans cette fantaisie, il va à Rome. Il partit d'ici à pied avec cinq sous, et en revint avec dix. Il disoit qu'il étoit cardinal noir (2), et ne voulut pas aller à Rome, à quelques années de là, avec l'abbé de Retz, à qui il étoit, parce que, disoit-il, je ferois tort à mon maître, car, comme cardinal noir, il faudroit que je passasse devant lui (3). Il avoit su quel-

(1) Tillières, beau-frère du maréchal de Bassompierre. (T.)

(2) La grande considération dont jouissent à Rome les auditeurs de Rote fait qu'on les appelle quelquefois *les Éminences noires*. (*Duclos. Voyage en Italie.*) Dans sa folie, Dulot rappeloit sans doute cet usage à ses souvenirs.

(3) Sarrasin, dans le *Dulot vaincu, ou la Défaite des bouts-*

que chose et avoit l'esprit vif ; il faisoit des bouts-rimés, dont il est l'inventeur, avec une facilité admirable. Sa méthode étoit de se mettre un sujet dans l'esprit et d'y faire venir ses rimes du mieux qu'il pouvoit, et certainement c'est le plus court chemin. Il faisoit aussi d'autres vers assez plaisants, témoin le cantique de l'Épiphanie (1), qu'il chantoit sur je ne sais quel air; il y avoit plus de trois cents vers. En je ne sais quelle pièce au pape, il lui disoit :

Jusqu'où s'étend votre empire *Bougrin.*

Il étoit un peu b.... lui-même. De tous les gens de l'abbé de Retz, il n'y avoit qu'un laquais assez beau garçon de qui il souffroit toutes choses ; il se défendoit de tout le reste. Une fois il entra dans le cabinet en colère. « Comment, monsieur, dit-il, vos coquins

rimés, suppose que Dulot étoit fils de Le Herty, fou célèbre des Petites-Maisons , chanté par Colletet dans une de ses épigrammes. Voici le passage de Sarrasin et l'épigramme de Colletet :

Quand l'illustre Herty fut privé de la vie,
Dulot, son fils, pressé d'une plus noble envie
Que de veiller oisif proche de ses tisons,
Et borner son empire aux Petites-Maisons,
Tenta de renverser, par ses vers frénétiques,
Le trône glorieux des poèmes antiques, etc.

Pour L'Herty, fou sérieux des Petites-Maisons.

J'ai connu de grands personnages,
Je me suis trouvé chez les sages,
Où la philosophie abondoit en raison ;
Mais, ou je sens l'effet de ma raison blessée,
Ou la grande sagesse a quitté le Lycée,
Pour ne plus habiter qu'aux Petites-Maisons.

(*Épigrammes de Colletet*, Paris, 1653, p. 218.)

(1) Ce cantique ne paroît pas avoir été imprimé.

» de laquais sont assez insolents pour me battre en » ma présence ! » Il avoit d'assez longs intervalles, et il alloit chanter une messe à des villages où on ne le connoissoit pas. Il employoit tout son argent à boire et aux gourgandines, car assez de gens lui donnoient. Il demandoit au Cours, et mettoit un certain domino noir à languettes et une soutanelle de même (1), que l'abbé de Retz lui avoit fait faire ; mais il ne portoit jamais cet habit-là par la ville ; il se le mettoit au Cours et dans les maisons ; avec cela toujours des bottes troussées, mais point d'éperons. Il souffroit des croquignoles pour un sou pièce ; mais quelquefois il étoit furieux. Un jour il battit à coups de bâton le marquis de Fosseuse, et puis disoit : « Je » me vanterai à cette heure d'avoir donné des coups » de bâton à l'aîné de la maison de Montmo- » rency (2). »

Ce qu'il y avoit de plus plaisant à lui, c'est qu'il changeoit souvent de folie : il fut long-temps à croire qu'il seroit pendu ; cette folie venoit d'une autre. Il étoit persuadé que tout ce qui étoit en vers devoit arriver. On enterra une pierre sur laquelle on avoit gravé en vers qu'il seroit pendu. On la tira de terre devant lui ; il lut cela : il ne doutoit plus qu'il ne dût mourir à une potence. Dans cette imagination, tous les bouts-rimés qu'il faisoit, il y trouvoit toujours qu'il seroit pendu. Il avoit une grande affliction quand on lui disoit que le Père Bernard l'assisteroit

(1) Sarrasin fait allusion au costume de Dulot, dans ces vers du second chant :

Soutane avance apres : elle est noire, mais belle ;
C'est du fameux Dulot la compagne fidelle, etc.

(2) Fosseuse prétend l'être. (T.)

à la potence; il le haïssoit naturellement: une fois il dit: « J'aime mieux n'être point pendu. » Le feu archevêque s'en divertissoit aussi quelquefois. Un jour ce fou l'embarrassa bien, car, comme on lui eut dit ou fait quelque chose qui ne lui plaisoit pas, c'étoit à l'heure de dîner, il dit tout haut: « Si vous » ne me traitez mieux, je vous empêcherai de man- » ger, car je changerai tout ce pain-là en autant » de corps de Notre-Seigneur. » Il le fallut apaiser tout doucement. Il quitta le coadjuteur pour M. de Metz, et, quelque temps après, il mourut d'un petit coup d'épée à la tête que lui donna un soldat en lui voulant ôter quelque sou.

CCCXI

MADAME DE QUERVER (1).

C'est la femme d'un Breton, homme d'affaires qui étoit receveur général de Paris. Il n'y en a guère une plus laide, une plus sotte ni une plus folle. J'ai vu qu'elle prétendoit en galanterie, et on lui faisoit accroire tout ce qu'on vouloit. Au bal, quand elle dansoit, les jeunes gens crioient tout haut: « Re- » gardez le plancher, regardez le plancher. » Elle n'entendoit point cela. Il y avoit chez elle la plus grande liberté du monde; on y mangeoit, on y buvoit, on y jouoit; il y en a même qui lui ont volé tantôt sa bourse, tantôt sa pelote d'argent, tantôt une boîte à poudre, et jamais il n'y eut demoiselle du Marais à qui on ait si souvent plié la toilette.

(1) Ce nom breton devroit s'écrire *Kerver*.

Bachaumont (1) étoit son voisin; c'étoit un de ceux qui s'en divertissoient le plus. Un jour, comme lui et quelques autres entroient chez elle, le fils du greffier Guyet, qui étoit un idiot (2), avec qui la Querver concubinoit, se sauva vite dans le dessus d'une remise de carrosse, où les poules s'alloient jucher. Elle l'y avoit fait mettre. Ces *pestes* savoient qu'il y étoit, et en causant avec cette femme, qui les étoit venu recevoir : « Qu'est-ce que nous voyons » là? dit Bachaumont. — Ce sont des poules, dit- » elle. — Des poules, reprit Bachaumont, il faut » voir. » Et, en disant cela, il prend une pierre assez grosse, et en donne sur le dos du *ruffien*, qui fut contraint de descendre plus vite qu'il n'étoit monté.

L'été suivant (1648), Bachaumont et d'autres la jouèrent bien. Un lieutenant aux gardes, nommé Roque, qui est un garçon bien fait, se mit dans la tête d'avoir une bonne fortune, et en vouloit avoir une à quelque prix que ce fût; il cajola plusieurs femmes inutilement; enfin, désespéré, il s'attaqua à une mademoiselle Alain, dont nous avons déjà parlé ailleurs. Le chevalier Guillon en avoit déjà eu tout ce qu'il avoit voulu; cependant notre lieutenant y trouvoit de la résistance, et il conclut qu'il falloit un cadeau (3) pour l'emporter. Il eut pourtant honte

(1) François Le Coigneux de Bachaumont, conseiller-clerc au parlement de Paris, l'ami de Chapelle. Homme d'esprit, il a baptisé la *Fronde*, en comparant le parlement aux écoliers qui, s'amusant à *fronder* dans les fossés de Paris, se séparent dès qu'ils aperçoivent le lieutenant-civil, et se réunissent de nouveau quand il est hors de vue.

(2) Il devint fou après et fut amoureux de la Reine. (T.)

(3) Le *cadeau* étoit un repas qu'on donnoit hors de chez soi, et particulièrement à des dames.

qu'on sût que c'étoit pour la femme d'un huissier, et il fit trouver bon à la demoiselle qu'il fît semblant de donner ce cadeau à madame de Querver, sa voisine. Mais, parce qu'il ne vouloit pas qu'il lui en coûtât beaucoup, il engagea le Préfet, fils de Don Thadée (1), qui étoit mort depuis un an à Paris, où il étoit venu avec les cardinaux Barberins, ses frères, à donner collation aux dames du quartier Saint-André, et qu'elles se trouveroient chez une madame de Querver, et que lui donneroit des violons aux Tuileries. Ce jeune étranger fut ravi d'être introduit chez des dames. La Querver convie donc les dames, et entre autres une madame de Bragelonne, femme de cet homme de bien de Bragelonne, qui a tant volé dans l'intendance de la généralité d'Orléans, et qui pourtant ménagea si mal son fait, qu'il fut contraint d'aller en Amérique, où il pensa être mangé par les sauvages. Dans la Régence, nous en parlerons. Cette madame de Bragelonne, faisant la prude, dit qu'elle n'y iroit point si cette mademoiselle Alain y alloit, que c'étoit une personne trop décriée. Quand mademoiselle Alain entra, cette étourdie de madame Querver lui alla dire tout crûment ce que madame de Bragelonne avoit dit. La Alain se retira, en riant, car elle savoit bien pour qui la fête se faisoit, et que si elle vouloit, il n'y auroit point de violons. Madame de Bragelonne voyant que l'autre s'étoit retirée, se résout à partir. Roque arrive qui, ne trouvant point sa demoiselle, fait

(1) Quand D. Thadée mourut ici, on le montra sur son lit de parade. Le peuple disoit : « Allons voir le prince *Perfat*. — » Voire, disoient les plus habiles, c'est le prince *Profez*. » (T.) — Thadée Barberin, prince de Palestrine, préfet de Rome, mourut à Paris le 24 novembre 1647.

beau bruit, et va la chercher. Elle revint; mais, de peur de rompre la partie, elle se tint dehors et n'entra pas dans la chambre. Cette madame de Bragelonne, qui faisoit tant la sucrée, n'avoit pas meilleure réputation qu'une autre, et elle étoit séparée d'avec son mari. Il ne la put souffrir que huit jours, parce que, disoit-il, dès la seconde fois qu'il l'avoit vue, il en avoit eu toutes choses.

Or, pendant qu'on attendoit le Préfet, Bachaumont mit en délibération quelle qualité on lui donneroit, si on le traiteroit d'Altesse ou d'Excellence, et il conclut, puisqu'il étoit petit-neveu de pape, que madame de Querver l'appelleroit *Votre demi-Sainteté*. Elle n'y manqua pas; mais il ne l'entendit point : elle auroit continué, si quelqu'un ne lui eût dit qu'on se moquoit d'elle. On monte en carrosse; les dames se pressèrent pour être de celui de sa *demi-Sainteté*; Roque et sa galande se mirent tout seuls dans un autre. Les coquettes croyoient qu'il y avoit à Saint-Cloud, où ils allèrent, une collation magnifique; mais elles furent bien attrapées, quand elles virent qu'il n'y avoit rien de préparé. Roque parle au Préfet, et en tire vingt pistoles. Il leur fit une misérable collation qui ne coûta que six pistoles, et des quatorze autres il paya les violons qu'il leur donna au retour, aux Tuileries. On savoit qu'il y devoit avoir des violons ; il s'y trouva une quantité horrible de gens. M. de Candale et quelques autres, qui alors faisoient assez d'insolences, leur semblant que c'étoit une chose ridicule qu'on donnât les violons à la Querver, dirent que par débauche il la falloit faire passer par les piques ; mais on dit qu'au lieu d'elle ils prirent une autre femme qui ne s'en est pas vantée.

Le mari Querver (1) avoit aussi quelque chose de démonté ; il étoit curieux en livres, jusqu'à en faire venir d'Espagne et d'Angleterre, lui qui ne savoit pas lire, ou du moins qui ne lisoit jamais. Le maréchal de La Meilleraye, dans sa surintendance, l'incommoda fort, car il ne lui voulut pas faire la remise qu'il fit aux autres receveurs généraux, à cause peut-être qu'il pouvoit plus aisément recevoir que ceux des provinces. La Querver lui fut parler ; il lui dit qu'elle présentât requête au Parlement. On commit un homme pour faire la charge de Querver. Or, Astrie, qui fait l'homme de qualité, et qui se dit fils d'un seigneur portugais qui suivit la fortune de Dom Antoine, prétendu roi de Portugal, que nous avons vu ici, étoit créancier de Querver de plus d'un million. Cet homme, de peur des violences, avoit eu jusque là une espèce de garnison chez lui. On fit ce couplet :

Astrie, pourquoi dans ta maison,
Pour garder trois pucelles
Qui ne sont point belles,
Tiens-tu garnison ?
Lâche un peu tes filles ;
Ton ami Querver,
Des soldats et des drilles
Les met à couvert,
Dessous son bonnet vert.

Depuis, tous ces gens-là ont remonté sur leur bête.

(1) Colletet fils a adressé à Kerver des couplets bachiques qui commencent ainsi :

Çà, cher ami Kerver,
Reprenons la bouteille, etc.

(*Poésies gaillardes, galantes et amoureuses de ce temps*, in-12. p. 211)

CCCXII

M. ET MADAME D'ESTRADES.

M. d'Estrades, que nous voyons aujourd'hui en passe de maréchal de France (1), est fils d'un gentilhomme d'Agenois (2) *dubiæ nobilitatis*, et assez mal à son aise, qui a été gouverneur de M. le comte de Moret, de MM. de Vendôme, et enfin de MM. de Nemours. M. d'Estrades lui-même a été écuyer de l'un de MM. de Vendôme. C'est un grand homme, froid, mais bien fait de sa personne. Il n'y a guère d'homme qui ait une valeur plus froide; il a fait plusieurs beaux combats. On dit qu'un jour il se battit contre un certain brave, qui se mit sur le bord d'un petit fossé, et dit à Estrades : « Je ne passerai » pas ce fossé. — Et moi, répondit Estrades, en fai- » sant une raie derrière soi avec son épée, je ne » passerai pas cette raie. » Ils se battent. Estrades le tue.

Tout froid qu'il étoit, il ne laissa pas de devenir amoureux de la cadette de madame d'Harambure. Cette fille (3) étoit plus aimable que belle : elle jouoit du luth, chantoit agréablement, et avoit l'esprit si

(1) Godefroi, comte d'Estrades, qui s'est rendu célèbre par ses négociations, fut fait maréchal de France en 1675.

(2) François d'Estrades fut nommé, en 1620, gouverneur du comte de Moret; il le fut ensuite du prince de Vendôme (*depuis cardinal*) et de MM. de Nemours et d'Aumale.

(3) Angélique, dite *Mademoiselle du Pin*, sœur naturelle de madame d'Harambure et de Tallemant le maître des requêtes (Voyez la *Notice préliminaire*, t. Ier, p. 12.)

accort, que tout le monde l'aimoi[1]; on l'appeloit Angélique. J'ai ouï dire à madame de Montausier que, l'ayant rencontrée aux noces de la présidente de La Barre (1), elle se divertit admirablement bien avec elle, et qu'elle n'a jamais vu une personne qui gagnât plus le cœur aux gens. Durant cette passion, Estrades fut obligé d'aller en Hollande, où il avoit une compagnie dans le régiment d'un parent de la mère; il rencontra un gentilhomme avec deux valets à cheval, qui avoient des arquebuses. Ce gentilhomme l'accoste et lui dit: « J'ai eu avis qu'il y a des vo-» leurs sur le chemin; mais je suis obligé de me ren-» dre à Rouen un certain jour pour une affaire, car » il y a un dédit de mille écus. Je me suis accompa-» gné de deux valets; si vous voulez, nous irons » ensemble une lieue durant. S'ils y sont, ce doit » être assez près d'ici. » Estrades couroit la poste avec un valet de chambre; il va avec le gentilhomme. A une demi-lieue de là, ils trouvent les voleurs, au nombre de huit; ils demandent la bourse à Estrades; il leur répond qu'il ne la donne point comme cela. Eux, le voyant si résolu, lèvent leurs casaques et montrent qu'ils étoient armés. « Bien, leur dit-il, » vous êtes de bonnes gens de m'en avoir averti; je » ferai tirer à la tête. » En parlant, il lui vint dans l'esprit que ces galants hommes pourroient bien avoir volé le messager qui portoit ses hardes, et pris le portrait d'Angélique, qu'il avoit mis dans une malle; il le leur demande. Ils lui disent qu'ils ont ce portrait. Il leur donna quelque chose pour le ravoir,

(1) Madame d'Aiguillon y étoit allée comme parente; elle y avoit mené mademoiselle de Rambouillet, et Angélique étoit parente du marié. (T.)

et eux se retirèrent sans l'attaquer. Si cette fille ne fut point morte si tôt, je ne sais ce qui en fût arrivé. Comme parent d'Harambure, il étoit fort familier chez le père, et la fille et lui s'appeloient mari et femme. On dit qu'il n'a pas ri depuis la mort de cette pauvre Angélique; il s'en souvient encore avec plaisir, et on dit qu'il n'a épousé sa femme qu'à cause qu'elle en avoit quelque air (1).

Sa femme est fille de cette madame du Pin dont M. des Yveteaux étoit amoureux (2). Du vivant de son premier mari, Pontac de Montplaisir, de Bordeaux, autre mélancolique, devint amoureux de cette femme, et quatre ans durant n'en bougeoit soir et matin; il passoit pour ami du mari; après il l'épousa et lui fit changer de religion, et à sa fille, aujourd'hui madame d'Estrades. Le père avoit inclination pour cette femme et pour sa famille; il obligea son fils à épouser mademoiselle du Pin, qui n'étoit nullement jolie. Elle se raccommoda depuis. Les enfants la décharbonnèrent un peu : elle dansoit fort bien. Quand elle veut se bien mettre, elle n'est point désagréable, mais elle est horriblement paresseuse et malpropre; elle s'habille quasi entièrement sur son lit. Elle a de l'esprit, mais c'est un esprit particulier. Elle changea étrangement à son premier voyage de Gascogne, car elle devint rêveuse, au lieu qu'avant cela elle dansoit et rioit comme une autre. A tout prendre, c'est une personne raisonnable. Il l'aime fort, et on lui fait la guerre de ce qu'il revient de ville exprès pour la voir.

(1) Le comte d'Estrades épousa, en 1637, Marie de Lallier du Pin. Il est singulier que la femme du maréchal portât le même nom qu'*Angélique*.

(2) Voyez l'historiette de *des Yveteaux*, t. II, p. 11.

Il fut employé par le feu cardinal en quelques négociations avec le feu prince d'Orange, le père, qui avoit grande confiance en lui : ce fut le commencement de sa fortune; car, ce parent qu'il avoit étant mort, le prince d'Orange lui envoya les provisions du régiment toutes musquées. Le cardinal Mazarin prit deux capitaines des gardes ; Estrades en fut un, et Noailles l'autre; ensuite il fut gouverneur de Dunkerque par commission, et heureusement pour lui le maréchal de Rantzaw mourut (1), comme on lui avoit promis de le rétablir dans Dunkerque. En sa considération, on donna à son frère l'évêché de Condom, qui vaut quarante mille livres de rente, et à demeurer sur les lieux, plus de cent. Estrades est sans doute homme d'honneur et homme de service; pour moi je trouve qu'il est un peu trop taciturne; il fait trop le réservé. Il y a aussi de la vanité en son fait; car il y a trois ou quatre ans qu'il dit à un homme d'honneur de qui je le tiens, en parlant des voyages qu'il faisoit en Gascogne : « Il faut bien que j'aille » voir ma bonne femme de mère, et que j'aie quel» que complaisance pour elle, car voilà qu'elle me » vient de donner encore deux cent mille livres. » Ce monsieur le taciturne eût bien fait de se taire cette fois-là. Sa mère est de Montesquieu (2), bien demoi-

(1) Josias, comte de Rantzaw, maréchal de France, gouverneur de Dunkerque, etc., mourut à Paris, le 4 septembre 1650.

(2) La mère du maréchal d'Estrades étoit Suzanne de Secondat, de la famille qui a produit Montesquieu. Le père de Suzanne étoit Jean de Secondat, seigneur de Rocques, conseiller du Roi, trésorier de France, et général de ses finances en Guyenne, trisaïeul de l'auteur de l'*Esprit des Lois*. (Voyez le P. Anselme, t. VII, p. 600.) La terre de Montesquieu fut acquise par Jean de Secondat, maître-d'hôtel de Jeanne d'Albret, reine de Na-

selle, mais pauvre, et il se moque des gens de faire ces contes-là.

Estrades étoit ami de Flamarens, qui fut tué au combat de la porte Saint-Antoine (1). Flamarens avoit épousé une fille du grand prévôt de La Trousse: il lui prit une certaine tendresse pour la femme de son ami, qui s'augmenta à tel point, qu'il ne pouvoit demeurer en Gascogne quand elle étoit à Paris, ni à Paris quand elle étoit en Gascogne; il étoit soir et matin avec elle: si elle prenoit une médecine, c'étoit Flamarens qui la lui donnoit : s'il venoit quelqu'un qui ne lui plût pas voir madame, il se mettoit dans un coin à rêver: il grondoit les gens de madame d'Estrades, et en étoit haï comme la peste. Quand madame de Pontac mourut, madame d'Estrades se retira chez Flamarens; il est vrai que par hasard sa femme étoit venue à Paris. Madame d'Estrades est une bonne innocente; elle regrettoit sa mère comme on fait dans les romans, et crioit à tue-tête. On l'avertit que le monde murmuroit de l'attachement de Flamarens; elle répondit que sa conscience ne lui reprochoit rien, et qu'elle ne se tourmentoit point du reste. Flamarens la conduisit à Dunkerque, d'où elle revint bientôt, à cause qu'on craignit un siége. Elle y alloit, disoit-on, fort mal volontiers, et, pour lui, il étoit comme au désespoir. Je l'ai vu montrer des vers d'amour de sa façon à M. Chape-

varre, moyennant onze mille livres dont cette princesse lui fit don. Henri IV l'érigea en baronie, en faveur de Jacob, fils de Jean, gentilhomme ordinaire de sa chambre.

(1) Antoine-Agésilan de Grossoles, marquis de Flamarens, tué au combat de Saint-Antoine, au mois de juillet 1652. Il avoit épousé Françoise Le Hardy de La Trousse, cousine-germaine de madame de Sévigné.

lain (1). Le mari n'a jamais témoigné aucun soupçon; à la vérité il étoit quasi toujours absent. Quand Dunkerque fut repris par les ennemis, elle disoit que jamais personne n'avoit perdu plus gaîment cent mille livres de rente; car elle croyoit son mari en péril, et elle n'étoit pas fâchée qu'il en fût dehors.

CCCXIII

LA RENOUILLÈRE.

Madame de Turin, veuve d'un maître des requêtes, avoit deux filles : l'aînée étoit bossue et boiteuse, mais elle avoit le visage assez beau et beaucoup d'esprit, avec une fort grande douceur. La cadette étoit une brune bien faite, mais qui n'avoit que cela. La mère recevoit les honnêtes gens chez elle; mais on n'y veilloit point passé dix heures; quelquefois, par une grande grâce, elle accordoit une demi-heure par-dessus. Il ne sauroit aller beaucoup de gens dans une maison qu'il n'y en ait de verreux. La Renouillère, un pauvre cadet de Vendômois, s'y glissa dans la foule. Il n'étoit pas mal fait, mais ce n'étoit pas un trop honnête homme. Son plus grand talent étoit de savoir tous les petits jeux dont on a jamais ouï parler, d'en inventer même sur-le-champ, et de les jouer admirablement bien. Je ne sais si ce fut par ce charme qu'il gagna la plus jeune de ces filles, ou si ce fut par son train, car il avoit un gentilhomme, mais elle s'en éprit terriblement. Ce gentilhomme, à la vérité, ne lui coûtoit guère à entretenir, car ils étoient d'accord

(1) Chapelain avoit été gouverneur du marquis de la Trousse.

entre eux, que quand l'un d'eux dîneroit, il ne souperoit pas, et que quand il souperoit, il ne dîneroit que le lendemain ; ils logeoient dans une auberge où l'on payoit par repas ; ainsi ils ne dépensoient pas plus tous deux pour la nourriture qu'auroit fait un seul.

L'inclination de la fille ne se put cacher longtemps. La mère donne congé à La Renouillère, qui pour cela ne se rebuta point ; et pour faire voir à sa maîtresse qu'il ne prenoit point de divertissements, et qu'il ne vouloit d'autre plaisir que celui de la voir, il s'avisa de sonner du cor toute la journée et une bonne partie de la nuit. Enfin, las de cela, et pour épargner ses poumons, il menoit son valet sur le rempart, c'étoit au Marais, et il lui apprit à sonner assez bien pour pouvoir sonner pour lui. Après il a loué un grenier vis-à-vis de celui de madame de Turin, où il se tenoit des journées entières, pour voir si la demoiselle ne trouveroit point le temps de monter à son grenier pour se voir et se faire des signes. Cela dura six ans pour le moins. Enfin, pour se voir plus à leur aise, mais sans se parler, il gagna un M. Tamponnet, car tout le monde avoit pitié de ces pauvres amants, dont la maison n'étoit séparée de celle de madame de Turin que d'un mur de clôture. Là, il entassoit du fumier contre la muraille, pour voir sa maîtresse à la fenêtre. Elle, de son côté, tenoit le contrevent de façon que sa mère ne la pouvoit voir d'un cabinet qui donnoit sur cette fenêtre : pour plus grande sûreté, elle y alloit souvent quand on dînoit, et faisoit semblant de n'avoir point d'appétit, ou de se trouver mal, et lui, il lui envoyoit assez souvent une perdrix toute cuite dans un pain dont on avoit ôté la mie ;

cela n'étoit pas difficile, car le domestique étoit tout attendri de leurs souffrances. La fille aînée, qui étoit une fille fort raisonnable, après y avoir perdu son latin, pria plusieurs personnes de parler à sa sœur. Mademoiselle de Scudéry lui parla, à sa prière, et lui remontra qu'elle n'avoit pas assez de bien pour deux, etc. La pauvre amante lui dit tant de choses de sa passion qu'elle lui fit venir les larmes aux yeux; enfin la mère même, voyant qu'il n'y avoit point de remède, la laissa en Forez, chez une grand'mère, où elle fit exprès un voyage, afin que La Renouillère l'épousât sans son consentement. Là, un prêtre ayant refusé de les épouser, ils prirent acte, etc. Quelques années après, le pauvre La Renouillère mourut subitement, comme il jouoit au billard, et en disant : « Je m'en vais faire un beau coup, » il tomba mort. Sa femme fut surprise étrangement au cri qu'on fit, car elle étoit dans la chambre voisine, et qui pis est, elle étoit grosse. Ce La Renouillère avoit eu le malheur de tuer son oncle en duel ; il est vrai que l'autre l'ayant rencontré, l'y avoit forcé; c'étoit pour une querelle de famille. On dit que ce bel exploit étoit son époque, et qu'il disoit toujours : « Ce » fut vers le temps que je tuai mon oncle. » Sa femme, dans la grande affliction qu'elle eut, s'accoutuma à prier Dieu cinq heures par jour. Sa sœur étant morte, elle vint à Paris. Son confesseur, avant le bout de l'an, lui conseilla de se remarier; pensez qu'elle en étoit pressée. Elle pensa épouser Guepean, garçon peu accommodé; cela se rompit. Saint-Mars, parent de Chabot, la rechercha ; M. le Prince le reconnut pour son parent, et fit la demande. La voilà mariée. Deux mois après il fallut que le mari allât en Flandre, car il avoit traité de la charge de

premier gentilhomme de la chambre de M. le Prince avec le chevalier de Rivière. Je ne sais depuis ce temps-là si elle l'a suivi, ou si le confesseur a trouvé quelque autre remède.

CCCXIV

MONTCHAL.

Montchal est frère de ce Montchal qui étoit suffragant de M. le cardinal de La Valette dans l'archevêché de Toulouse ; je pense qu'il avoit été son précepteur ; et après la mort de ce cardinal il fut fait archevêque de Toulouse (1). Nous parlerons de lui dans les Mémoires de la Régence. Ce prélat trouva moyen de faire son cadet conseiller au Grand Conseil ; avec cette charge, il épousa mademoiselle Dalesso, sœur d'un conseiller au parlement ; puis il se fit maître des requêtes. Son frère étant devenu archevêque, lui donnoit beaucoup tous les ans. Au bout de quelques années de mariage, sa femme meurt sans enfants, et, gagnée par des cagots de moines qui haïssoient l'archevêque de Toulouse, elle lui fit tout du pis qu'elle put dans son testament. Il se remaria, durant le blocus de Paris, avec la fille de feu du Pré, maître des requêtes, et en eut quarante mille écus, quoiqu'on dît qu'il devoit une bonne partie de sa charge ; mais je pense qu'on considéra son frère, qui alors étoit le premier homme

(1) Charles de Montchal. On a de lui des Mémoires publiés en 1718.

du clergé; d'ailleurs il n'étoit pas mal fait de sa personne.

Comme s'il eût été prédestiné à n'épouser que des dévotes, la seconde étoit encore pis que la première. De la maison de sa mère elle en avoit fait une espèce de couvent; elle n'appeloit ses servantes que *sœur* Marie, *sœur* Jeanne, etc. La cloche sonnoit aussi souvent que dans un monastère, et l'on y avoit même ses heures de récréation (1); avec cela elle communioit quatre fois la semaine. Durant ses accordailles, quoique Montchal se fût mis à genoux devant elle pour la prier de mettre un ruban de couleur, il n'en put jamais venir à bout. Par grande débauche, elle mit un ruban noir à ses moustaches (2). Elle soutenoit que celles qui avoient des boucles, des mouches et de la poudre, étoient damnées. M. de Toulouse fit la noce, et ces dévots gâtèrent en un jour plus de vivres qu'il n'en falloit pour faire subsister dix pauvres familles durant le siége. Quand il fallut se coucher, il y eut bien des cérémonies. On eut grand soin de cacher le marié, car si elle l'eût vu, elle n'eût jamais permis qu'on eût défait une épingle de sa coiffure : il étoit sur une chaise de paille derrière un des battans de la cheminée, car c'étoit une cheminée qui se fermoit l'été.

(1) Un M. Robert, homme accommodé, en avoit fait de même et encore pis; car, outre cela, ses enfants et ses valets mangeoient tous en une même table, et chacun avoit sa portion congrue. (T.)

(2) *Moustaches*, cheveux qu'on laissoit croître. « Les femmes » avoient des *moustaches* bouclées qui leur pendoient le long des » joues jusque sur le sein. On faisoit la guerre aux servantes et » aux bourgeoises, quand elles portoient des moustaches comme » des demoiselles. » (*Dict. de Trévoux.*)

On parla de la mettre au lit. « Maman, dit-elle, il » faut que je prie Dieu, et dedans la chapelle ; je » suis en trop grand péril pour y manquer. » Notez que c'étoit une fille de vingt ans. Pour aller à cette chapelle, il falloit passer pardevant la cachette du marié ; les femmes le couvrirent. Elle pria Dieu longuement ; lui cependant se déshabilla dans la ruelle du lit. Quand elle fut revenue : « Ma fille, » couchez-vous donc. — Maman, j'ai trop froid aux » pieds. » Elle se chauffe tout à son aise. Les femmes, lasses de toutes ses grimaces, lui demandèrent si elle ne se vouloit jamais coucher. « J'ai encore » froid, » dit-elle. Enfin, quand Dieu voulut, on la mit au lit. Elle n'y est pas plus tôt, que voilà le marié qui s'y met aussi. La pucelle fait un cri et se jette dans la place et lui après. La mère parla des grosses dents, et la fit remettre au lit. Cette farouche fut grosse au bout de trois semaines. Le mari, qui s'étoit déjà mal trouvé des moines, tâcha de l'en débarrasser : elle eut quelque peine à se conserver son grand directeur de conscience. Depuis il trouva moyen de faire mettre ce moine en prison, car il gâtoit la mère et la fille : elle en jeta feu et flamme, mais il fallut s'apaiser enfin.

CCCXV

MADAME DE MARANSIN.

Un gentilhomme de Normandie, nommé Sottevai, de la maison de Convert, étoit riche, mais mauvais ménager. Sa femme se fit séparer de biens, et elle-même dépensa plus de cent mille livres à plaider

pour un méchant ruisseau qu'un voisin avoit détourné de quatre pas, et, qui pis est, elle fit battre contre ce gentilhomme et un de ses amis deux fils qu'elle avoit qui étoient ses seuls enfants. Ils en sortirent assez bien.

A propos de ces deux enfants, on conte une chose assez étrange. En faisant un plant, elle dit : « Voilà » un arbre pour mon aîné et un autre pour mon » cadet. » C'étoient deux petits enfants. L'arbre de l'aîné devint bossu, mais il se conserva vert et vigoureux ; l'autre devint beau, grand et droit, mais il se sécha et mourut, et un petit surgeon demeura. L'aîné, effectivement, eut la taille gâtée, mais il se porta bien du reste. Le cadet, nommé Auderville, qui étoit bien fait, mourut de la petite vérole trois mois après avoir épousé la fille unique d'une madame de Blagny, et laissa sa femme grosse d'une petite fille. Ils étoient tous de la religion. La mère morte, l'aîné, nommé Sotteval, se fait catholique. La jeune veuve est recherchée de beaucoup de gens, et entre autres d'un M. de Maransin, cadet du marquis de La Barre-Chivray, d'Anjou, dont la grand'-mère, appelée madame de Chasseguay, étoit voisine de cette madame de Blagny, mère de cette jeune veuve. Justement huit ans après la mort de son mari, madame d'Auderville meurt aussi de la petite vérole, à l'âge de vingt-six ans. Voilà Sotteval tuteur. La grand'mère, qui mouroit de peur qu'on ne fît sa petite-fille catholique et peut-être religieuse, ayant déjà été condamnée à la représenter, se veut sauver en Angleterre. Dans ce voyage, elle pensa perdre celle pour qui elle se donnoit tant de peine, car cette petite, en allant au Mont-Saint-Michel, tomba dans l'une de ces lacunes de sables, où l'eau s'arrête

quand la marée s'en retourne. Par curiosité, la grand'mère avoit voulu passer par là. Ce ne fut pas tout; s'étant embarquées dans la première barque qu'on rencontra, il se trouva que, pour avoir été trop long-temps à l'air, elle fit eau au bout d'une heure. Les voilà donc contraintes de relâcher et de s'en retourner à Blagny, car il y avoit des gens sur la côte pour les prendre.

En ce temps-là, Maransin s'engagea dans la recherche de cette petite. Une demoiselle de madame de Chasseguay lui avoit écrit, incontinent après la mort de madame d'Auderville, qu'il devroit penser à la fille, au défaut de la mère; mais personne ne le lui avoit conseillé, parce que ce n'étoit qu'un enfant de huit à neuf ans. Il alla donc à Lérida, avec son frère qui commandoit l'artillerie, dont il étoit lieutenant-général; c'étoit quand le comte d'Harcourt assiégeoit cette place. Au retour, il s'offre à madame de Blagny, qui le reçoit volontiers; car vous diriez qu'elle n'a cherché qu'à se décharger de sa petite-fille, qui aura dix ou douze mille livres de rente en fonds de terre, sans les cinq ou six qu'elle lui destine; mais, comme vous verrez par la suite, c'étoit une sotte qui prenoit un sot pour un galant homme. C'est un *dadais* qui n'avoit rien de bon que la jeunesse et la noblesse. Elle pouvoit se mettre en lieu sûr, et, dans le temps, elle eût fait consentir le tuteur même à la marier à une personne de la religion, et à un des meilleurs partis; car, comme j'ai déjà dit, la petite fille étoit riche et de bon lieu, et même elle étoit jolie. Dans le dessein de la donner à Maransin, madame de Blagny part pour se retirer à Genève, par le conseil de ses amis et des conseillers huguenots du parlement de Paris, qui lui don-

nèrent avis qu'on lui ôteroit sa petite-fille. Elle fait semblant d'aller chez une voisine. Sotteval est averti du dessein deux heures après ; il ne le voulut pas croire : il avoit dans sa tête qu'elle se vouloit retirer en Angleterre. Elle a donc tout le loisir d'aller à La Barre, en Anjou ; de là, elle se fit accompagner par quarante gentilshommes jusque vers Orléans. Maransin seul l'accompagna jusqu'à Dijon : quelque temps après, il l'alla trouver à Genève et y fit plusieurs voyages.

Bougis, dès lors, maréchal-de-camp, comme normand, eut avis de cette héritière ; il emploie Ruvigny, et trouve moyen d'avoir des lettres du cardinal à madame de Blagny, par laquelle Son Éminence promettoit à cette femme sa protection, si elle vouloit revenir. Cependant Bougis voltigeoit de Chambéry à Turin, et de Turin à Chambéry. La grand'mère, avertie de cela, se tenoit sur ses gardes. Un gentilhomme de Normandie, nommé Endreville, qui étoit un parti assez sortable, se mit aussi sur les rangs ; il envoya à Genève un gentilhomme des amis de madame de Blagny, pour lui conseiller de se retirer en Suisse. Cet homme ne s'expliqua pas bien : elle craignit que ce ne fût un homme gagné, et qui étoit venu là pour les demander à la seigneurie, comme des sujettes du Roi. Elles partent : les voilà en Suisse. Elles y furent quelque temps, jusqu'à ce que la petite eût douze ans. Maransin l'épousa à Genève, nonobstant plusieurs arrêts de défense, et sans articles ni contrat de mariage. Depuis, il fit faire des articles, mais datés de huit jours après la célébration du mariage, sans lui donner de douaire, mais seulement un deuil à la mode du pays. Voilà un vrai mariage de *Jean des Vignes*. Faute d'argent

il fallut revenir à La Barre; on plaide. Le mariage est déclaré non valablement contracté, et la grand'-mère condamnée à six mille livres d'amende.

Depuis cet arrêt, Maransin fit venir un tireur d'armes, et tout le jour ne faisoit autre chose qu'escrimer. La petite fut mise chez moi en séquestre; car ma femme, qui se trouva par curiosité à l'audience, s'offrit charitablement à la recevoir; tout le reste étoit suspect à l'une ou à l'autre des parties. Enfin, le tuteur, pour de l'argent, consentit à laisser recélébrer le mariage. La petite dame est devenue grande et bien faite. Je ne sais si en son âme elle est fort satisfaite du choix de sa grand'mère.

CCCXVI

AMANTS DE DIFFÉRENTES ESPÈCES.

AMANTS MALHEUREUX.

Saugeon, gentilhomme de Saintonge, huguenot, étoit amoureux et aimé de la sœur d'un de ses voisins, avec lequel il n'étoit pas bien. Ce frère défendit à la fille, à une noce, de le prendre à danser: elle le prit. Le voilà en fureur; il sort et l'emmène. Saugeon les suit, de peur qu'il ne la maltraitât; ils se rencontrent; le frère va à lui le pistolet à la main, tire et le manque. Saugeon tire dans le temps que la fille, qui étoit à cheval aussi bien qu'eux, se mettoit entre deux pour les séparer, et la blesse à mort (1). Au bout de trois jours elle meurt, et fait

(1) Le manuscrit de Tallemant offre ici une variante que l'au-

tout ce qu'il falloit faire à la décharge de Saugeon; lui, outré de déplaisir, s'enferme dans sa maison, et est cinq ans sans voir personne. Enfin une de ses parentes obtient de lui qu'il ira loger avec elle; il est sept ans vivant en grande mélancolie; au bout de ce temps-là, une nièce de cette parente vint demeurer avec elle; c'étoit une fille folle et spirituelle; il en devint amoureux insensiblement, et se résolut à l'épouser. Elle avoit beaucoup d'estime pour lui, et fit une chose assez extraordinaire, avant que de consentir à l'épouser: c'est qu'elle lui dit qu'en sa petite jeunesse elle avoit eu un enfant; qu'un homme l'avoit trompée, mais que la chose étoit assez secrète. « Cependant, ajouta-t-elle, je vous la dis, » afin qu'un jour, si vous veniez à la savoir, vous ne » me haïssiez autant que vous m'auriez aimée. » Lui, voyant cette bonne foi, crut qu'effectivement il n'y avoit point eu de sa faute; il l'épousa, et il a fait le meilleur ménage du monde avec elle. Elle mourut plus de dix ans devant lui. Il n'a pas ri depuis

teur a supprimée: « Saugeon, gentilhomme saintongeois, étoit » amoureux et aimé de la sœur d'un de ses voisins, avec qui il » n'étoit pas bien. Un jour que Saugeon venoit de parler à sa » maîtresse, le frère arrive, et sut ce qui s'étoit passé. En co» lère, il oblige sa sœur de monter en croupe derrière lui, en » lui disant qu'il vouloit qu'elle vît châtier son amant en sa pré» sence. Il eut bientôt attrapé Saugeon, qui ne savoit pas qu'on » courût après lui. Il lui crie de se défendre; Saugeon refuse de » se battre; l'autre le presse; il fallut mettre l'épée à la main; » il ne pouvoit se sauver, car il n'avoit qu'un bidet, et l'autre » étoit monté à l'avantage. Ils se battent; le pauvre Saugeon lui » porte un si grand coup qu'il le perce et tue sa maîtresse, qui » étoit derrière lui. Depuis cela il n'a ri jour de sa vie. Il se » maria pourtant quelques années après. »

le malheur qui lui arriva en se battant contre le frère de sa maîtresse.

Ayant changé de religion, et voulant rendre raison de son changement, il fit d'assez ridicules petits livres en papier bleu. Ce fut lui qui mena M. de La Leu voir cette religieuse à Saint-Denis (1). Le cardinal de Richelieu acheta la terre de Saugeon, car cet homme-ci ne fut pas trop bon ménager. Madame d'Aiguillon le mit depuis auprès du duc de Richelieu, au Havre, dont il étoit lieutenant sous lui; après elle l'en ôta par quelque soupçon. De dépit, il se fit ensuite Père de l'Oratoire. Madame de Saugeon, dame d'atour de Madame, est sa fille; car de fille d'honneur elle fut faite dame d'atour.

Un garçon de Paris, nommé Sanville (2), étudiant en droit à Orléans, devint amoureux d'une belle fille; mais parce qu'elle n'avoit guère de bien, les parents de l'amant ne voulurent jamais consentir au mariage; il fallut attendre qu'il fût majeur. On prend jour pour les marier. Le frère de cette fille, qui étoit camarade de Sanville, lui dit qu'il le prioit de venir avec lui chez un orfévre pour lui aider à choisir quelque pièce de vaisselle d'argent dont il vouloit faire présent à sa sœur le jour de ses noces; Sanville y va; mais, par malheur, ils s'adressèrent à un orfévre chez qui il y avoit de la peste. On fait la noce.

(1) Cette religieuse étoit madame de Gadagne, supérieure du couvent des Carmélites de Saint-Denis. (Voyez l'historiette de *La Leu*, t. VIII, p. 157.)

(2) Guillaume Feydeau, seigneur de Sanville, dont le père étoit trésorier provincial des guerres, épousa, le 17 août 1631, Anne Vaillant, fille de Guillaume, seigneur de Champvallins, conseiller au Grand-Conseil. M. de Sanville mourut le 29 août 1631, onze jours après son mariage.

Au bout de quelques jours le nouveau marié se sent un grand mal de tête, comme il étoit couché, et quelques autres accidents qui lui semblèrent des avant-coureurs de la peste (on avoit su qu'il y en avoit chez cet orfévre); aussitôt il se croit frappé, sort du lit tout doucement, et se va enfermer dans une autre chambre. Le matin sa femme fut bien étonnée de se trouver seule; elle cherche son mari et le trouve; mais il ne vouloit point ouvrir, il prioit tout le monde de se retirer de bonne heure, et particulièrement sa femme; qu'il mourroit désespéré s'il la croyoit en danger. Nonobstant toutes ces remontrances, on enfonce la porte, et on lui fait les remèdes qu'on crut nécessaires. Une fièvre chaude si furieuse le saisit, qu'il vouloit se jeter par les fenêtres. On le lie; mais, par une étrange bizarrerie de ce mal, il n'étoit pas plus tôt lié qu'il revenoit en son bon sens, et reprochoit à sa femme tout ce qu'il avoit fait pour elle. Cette pauvre femme ne pouvoit souffrir ses plaintes, et le faisoit délier; aussitôt il rentroit en fureur et ne connoissoit plus personne; il mourut dans cette espèce de rage. Cette femme, à qui Sanville avoit fait avantage par son contrat, épousa depuis un M. Parfait (1), de Paris; elle en

(1) Étienne Parfait, conseiller d'état, contrôleur-général de la maison du roi, avoit eu douze enfants de mademoiselle Ladvocat, sa première femme. Il se remaria le 16 février 1637, à Saint-Jean-en-Grève, avec la veuve de Sanville. Il en a eu quatre enfants. Étienne Parfait étant mort le 28 août 1645, sa veuve se remaria, le 3 février 1647, avec Philippe Charpentier, conseiller au Grand-Conseil. Elle mourut le 19 décembre 1662. L'éditeur doit ces détails, qui confirment si bien le récit de Tallemant, à M. Amyot, l'un des conservateurs de la bibliothèque de l'Arsenal, qui descend par les femmes des Parfait famille ancienne de la magistrature de Paris.

eut des enfants; elle enterra encore celui-là. Après, un vieux garçon, nommé Charpentier, conseiller au Grand-Conseil, l'épousa et lui fit avantage de cent mille francs. C'étoit une aimable personne.

Un gentilhomme d'Auvergne, appelé d'Argouges, étoit amoureux d'une demoiselle de Cornon. Un jour qu'ils se promenoient sur les bords de l'Allier, et qu'il lui parloit de sa passion : « Voire, lui dit-elle, » vous ne m'aimez pas tant que vous dites. — Vous » pouvez l'éprouver, dit-il. — Bien, répondit-elle; » si cela est, jetez-vous tout à cette heure dans la » rivière. » Elle croyoit qu'il n'en feroit rien. Il s'y jeta tout botté et tout éperonné, l'épée au côté et la casaque sur son dos. Il fut secouru; sans cela il se noyoit. Elle se rendit et l'épousa.

Un président de la Chambre des comptes de Montpellier, nommé La Grille, homme marié et de quelque âge, mais qui n'avoit point d'enfants, étoit fort bien, couchoit avec une femme mariée de la même ville, nommée mademoiselle de Lomelas; elle n'étoit pas d'une beauté extraordinaire, ni dans une grande jeunesse; elle vint à mourir en 1660. Cet homme en eut un tel déplaisir, qu'enfin il résolut de se tuer; mais, avant cela, il voulut la faire déterrer. Les Capucins, chez qui étoit son corps, pour deux cents pistoles lui donnèrent contentement. Elle n'avoit plus qu'une main entière; il baisa cette main un million de fois, et dit à ces religieux qu'il les prioit de l'enterrer auprès d'elle quand il seroit mort; de là il fut chez lui, où il se précipita d'une tour. Il étoit fort riche; le petit Gramond (1) a eu sa con-

(1) Le petit Gramond étoit frère d'un président au parlement de Toulouse. Il étoit attaché à la maison de Gaston, duc

fiscation, mais il y a seize mille livres de rente de substituées.

AMANTS TROP TÔT CONSOLÉS.

Un gentilhomme de Marseille, nommé Bricare, devint éperdument amoureux d'une belle fille qu'il épousa enfin. Son ardeur ne s'éteignit point par la jouissance, il l'aimoit toujours de même : elle tombe malade au bout de quelques années, et meurt. Jamais homme n'a donné plus de marques d'une violente douleur qu'il en donna : non content d'un portrait qu'il avoit d'elle, où elle étoit peinte de sa hauteur, il la fit encore peindre morte ; il la fit tirer en cire. Cependant, comme sa douleur étoit fort aisée à aigrir, il ne pouvoit souffrir la vue de ces portraits; il fit tourner ce grand portrait, et le fit mettre à l'envers. Cela ne lui suffit pas : il le fit porter chez un peintre de *conséquence*, qui étoit alors à Marseille, et il l'obligea, quoi que cet homme lui pût dire, à effacer la tête de ce portrait. A quelque temps de là, la violence de sa douleur se relâchant un peu, cet homme, qui avoit toujours tenu les yeux contre terre, commença à les lever un peu, et en rentrant chez lui il vit à une porte une belle fille qui n'étoit pourtant pas si belle qu'étoit sa femme. En Provence on est presque toujours à la porte, on y reçoit même visite. Il voyoit donc souvent cette fille. Il retourne un jour chez le peintre, et, regardant ce tableau : « Vraiment, dit-il, c'est dommage que ce portrait » demeure ainsi, il y a de l'architecture et du paysage;

d'Orléans. (Voyez l'historiette du *petit Gramond*, tome VII de ces *Mémoires*, p. 36.)

» il faudroit mettre une autre tête dessus. — Voire, » dit le peintre, et quelle tête y pourroit venir ? — » Il me semble, dit le mari, que celle de Guérarde » y viendroit bien : » c'étoit le nom de cette fille. Effectivement il l'y fit mettre, et il l'eût épousée, si on la lui eût voulu donner ; mais on ne le trouva pas à propos pour quelque raison.

AMANTS RADOTANTS.

Un procureur du Parlement, nommé Fortin, homme veuf, âgé de soixante et dix ans, s'avisa de devenir amoureux d'une fille, et, pour lui plaire, il prit un chapeau de castor gris avec un cordon d'or, et étoit toujours botté avec des éperons dorés ; il faisoit aussi des vers ; il lui disoit en un endroit :

> Nous irons à Châtillon
> Prendre du curé permission,
> Et de là nous irons à Bonne (1),
> Où, ma mie, vous serez toute bonne.

Elle se moqua de lui : il mourut dans sa folie, et s'en alla en l'autre monde avec ses bottes et ses éperons dorés. Il avoit un fils qui mourut de maladie à Rome. Les Juifs achetèrent un habit qu'il avoit, qui étoit assez remarquable. Un autre François, nouveau venu, alla par hasard acheter cet habit; les autres François l'appeloient *feu Fortin*.

AMANTS RECONNOISSANTS.

Le deuxième fils de madame de Chaban, sœur de Saint-Preuil, étant à Rome, fit connoissance avec une dame veuve et plus âgée que lui. De là il fut à Naples avec M. de Guise, où il fut pris prisonnier.

(1) Il y avoit une maison. (T.)

Cette femme se tourmenta tant, qu'elle le tira de prison; lui, par reconnoissance, étant devenu l'aîné, l'épousa et l'emmena en France : c'étoit durant la guerre de Bordeaux. Cette femme se trouva dans un château de M. de Bourdeilles qu'elle défendit, et elle y reçut un coup de mousquet dans l'épaule. Madame de Chaban, qui est une enragée, l'a persécutée autant qu'elle a pu. Elle les fit piller, et cette femme y perdit plusieurs beaux tableaux. Enfin il fallut plaider. Je crois qu'on leur aura fait justice.

AMANTS DÉLICATS.

Sablière, second fils de M. Rambouillet, celui qu'on appelle *le Grand Madrigalier* (1), jouissant d'une jolie femme, appelée madame Le Taneur, dont le mari est aussi ridicule de corps que d'esprit, par délicatesse obligea sa dame à faire lit à part un an durant, pour ne pas avoir un si vilain compagnon en ses amours. Elle prit pour prétexte un grand rhume qu'elle avoit, et qu'elle pourroit devenir pulmonique si elle devenoit grosse aussitôt après. Cependant l'*amant délicat* se divertissoit avec elle *à la chardonnette;* une fois il échappa quelque chose : elle connut bientôt qu'elle en tenoit, et fit si bien que le mari se remit assez à temps à coucher avec elle; mais le galant eut bien ce qu'il méritoit : cette femme se va mettre mille scrupules dans l'esprit,

(1) C'est Conrart qui qualifia ainsi Antoine Rambouillet de La Sablière. « Il faisoit, dit Richelet, de si jolis madrigaux, que » M. Conrart lui donna, en qualité de *secrétaire des Muses*, des » lettres de *grand madrigalier françois.* » (Voyez *les plus belles Lettres françoises sur toutes sortes de sujets, tirées des meilleurs auteurs*, par P. Richelet. Amsterdam, 1737, t. 1er, note de la p. 4.)

que cet enfant voleroit le bien aux autres, qu'elle ne pourroit pas se faire accroire qu'il étoit à son mari. S'il ne se fût marié là-dessus, je ne sais ce qu'il en fût arrivé.

CCCXVII

MADAME DE LANQUETOT.

Un vieux gentilhomme normand, qui étoit premier maître-d'hôtel de la Reine-mère, nommé M. de Lanquetot, s'avisa de se remarier avec une jeune fille bien faite ; il mourut bientôt après. Elle vint à Paris, il y a plus de trois ans, pour s'y marier, lasse de demeurer à la province. Un de ses parents lui propose un maître des requêtes, nommé Ardier-Vaugelé, frère de feu madame Fieubet et de madame des Hameaux, femme riche et qui voit bien du monde ; que c'étoit le moyen de se bien divertir : elle y consent. Ardier la voit ; on signe des articles. Le lendemain l'abbé du Tot, normand, qui étoit devenu l'aîné de sa maison depuis peu, alla voir cette madame de Lanquetot : or il avoit été amoureux d'elle avant qu'elle fût mariée ; on dit même qu'il s'étoit voulu tuer pour l'amour d'elle : il lui dit qu'elle avoit eu raison de venir à Paris. « Oui, dit-elle, et, pour » y demeurer de meilleure grâce, je me marie; les » articles sont signés.» Elle n'eut pas plus tôt dit cela, que cet homme tombe évanoui. On le secourt; il revient, et lui dit qu'il étoit bien malheureux, puisqu'à cette heure il se trouvoit en état de l'épouser si elle vouloit. Au même temps elle ouït dire que

Vaugelé étoit une espèce de fou, et on lui disoit vrai; dans cet embarras elle se met dans un couvent. Madame des Hameaux (1) cherchoit à marier ce garçon à cause qu'il étoit épris de la veuve d'un payeur des rentes, belle femme, mais qui n'avoit guère de bien, et dont le mari étoit mort insolvable; elle s'appelle Tardif; elle et Vaugelé logeoient en même logis. Il disoit que c'étoit une femme bien composée, saine; en un mot, un beau *vaisseau* pour avoir lignée. Elle prétendoit qu'il lui avoit promis, en présence du Saint-Sacrement, de l'épouser, et on dit qu'elle en avoit fait avertir madame de Lanquetot. Madame des Hameaux dit ce qu'elle savoit de madame Tardif; l'autre répondit que les Ardiers faisoient les entendus, mais que leur grand-père n'étoit qu'un pauvre apothicaire d'Issoire; elle ajoutoit quelque chose de madame des Hameaux. Vaugelé alla trouver le confesseur de cette femme, et lui dit: « Mon père, qu'elle redouble si elle veut mes chaînes et mes fers, mais qu'elle ne parle point de ma » sœur des Hameaux; car, parbleu, c'est ma reine, » c'est ma souveraine. » Il écrivit une belle lettre à son accordée; mais, comme cela ne réussit pas trop bien, il fit donner une assignation à la belle. Il y eut des gens de la cour qui firent des railleries de lui. « Je leur apprendrai bien à vivre, disoit-il, ils » ont été dire que j'étois chauve (sur cela il ôtoit sa » calotte). Voyez s'il y a plus riche toison. Si je ne » la faisois tondre toutes les semaines, j'aurois des

(1) Cette dame dit quelquefois de bonnes choses: elle alla dire à madame de Longueville que, depuis la bataille de Lépante, il ne s'étoit rien fait de si beau que la bataille de Rocroi. (T.)

» maux de tête insupportables. » Ils avoient dit aussi qu'il puoit, qu'il avoit des cautères, et qu'il étoit fou. « Avec trois doigts de parchemin, disoit-il, » je leur ferai voir que quand ils sont dans la cour » du Louvre je suis dans le cabinet. »

Une fois que le printemps fut fort froid, Vaugelé disoit : « Ce temps-là empêche toutes les belles pro» ductions. — En effet, dit madame Nolet, les arbres » ne fleurissent point. — J'entends parler, dit-il gra» vement, des productions de l'esprit. » Autrefois lui et Cotin (1) apprenoient par cœur des réparties pour se faire valoir l'un l'autre dans les compagnies où ils alloient. Ce Cotin est un bon *Phébus*. Une fois en prêchant, du temps que le cardinal de Richelieu avoit si fort la comédie en tête, il dit : « Quand » Jésus-Christ acheva sur le *théâtre* de la croix la » *pièce* de notre salut, etc. » Un an après, quelqu'un reparla à Vaugelé de cette madame de Lanquetot : « Voire, dit-il, elle est grosse des œuvres de l'abbé » du Tot; ils vont déclarer leur mariage. » Cela fut rapporté à cette femme, qui ne voulut plus souffrir l'abbé du Tot. Un jour il y alla qu'il s'étoit fait saigner : « Dites-lui que je ne l'importunerai plus. » Elle ne le voulut pas laisser entrer. Il étoit en chaise et sans laquais ; il se fait porter aux Carmes déchaussés, puis un peu plus loin. « J'attends quel» qu'un, allez-vous-en dîner. » Après il défait sa ligature. Les porteurs le trouvent tout en sang, et ils le portent vite chez lui : ce n'étoit pas loin. Son valet de chambre eut l'esprit d'aller prier une

(1) Charles Cotin, aumônier du Roi, membre de l'Académie Françoise, mort en 1682. Il est beaucoup plus connu par les satires de Boileau que par ses ouvrages.

dame des amies de madame de Lanquetot de lui venir commander de sa part de ne pas mourir. Depuis cette femme fut touchée, puis elle s'en repentit; enfin, la grande dépense la charmant, elle épousa l'été dernier Des Bordes-Groüyn, homme veuf, fils du maître de *la Pomme de Pin*, cabaret auprès du Palais; il est fort riche.

CCCXVIII

LE PETIT SCARRON (1).

Le petit Scarron, qui s'est surnommé lui-même *cul-de-jatte*, est fils de Paul Scarron, conseiller à la Grand'Chambre, qu'on appeloit Scarron *l'Apôtre*, parce qu'il citoit toujours saint Paul. C'étoit un original que ce bonhomme, comme on voit dans le factum burlesque (2) que le petit Scarron a fait contre sa belle-mère (3), qui est, peut-être, la meilleure pièce qu'il ait faite en prose. Le petit Scarron a toujours eu de l'inclination à la poésie; il dansoit des ballets et étoit de la plus belle humeur du monde, quand un charlatan, voulant le guérir d'une maladie de garçon, lui donna une drogue qui le rendit perclus de tous ses membres, à la langue près et quelque autre partie que vous entendez bien; au moins par la suite vous verrez qu'il y a lieu de le croire (4). Il est depuis cela dans une chaise, cou-

(1) Paul Scarron, né à Paris vers 1610, y mourut en 1660.

(2) *Factum, ou Requête, ou tout ce qu'il vous plaira, par Paul Scarron, doyen des malades de France*, etc. (*Œuvres de Scarron*. Paris, Bastien, 1786, t. 1er, p. 119.)

(3) Françoise de Plaix, seconde femme du père de Scarron.

(4) On a dit aussi qu'à la suite d'une mascarade, au Mans, où

verte par le dessus, et il n'a de mouvement libre que celui des doigts, dont il tient un petit bâton pour se gratter ; vous pouvez croire qu'il n'est pas autrement ajusté en galant. Cela ne l'empêche pas de bouffonner, quoiqu'il ne soit quasi jamais sans douleur, et c'est peut-être une des merveilles de notre siècle, qu'un homme en cet état-là et pauvre puisse rire comme il fait (1). Il a fait pis, car il s'est marié. Il disoit à Girault (2), à qui il a donné une prébende du Mans qu'il avoit : « Trouvez-moi une femme qui » se soit mal gouvernée, afin que je la puisse appeler » p..... sans qu'elle s'en plaigne. » Girault lui enseigna un jour la demoiselle de la mère (3) de madame de La Fayette. Cette fille avoit eu un enfant, et n'avoit jamais voulu poursuivre un écuyer qui le lui avoit fait; mais notre homme n'en fit que rire. Depuis il traita avec Girault de sa prébende, et, dans la pensée d'aller en Amérique, où il croyoit rétablir

il étoit chanoine, Scarron, poursuivi par la populace, se jeta dans les eaux glacées de la Sarthe, et qu'il y fut atteint d'une paralysie dont il n'a pu guérir.

(1) Par amitié, tout gueux qu'il étoit, il avoit assisté Céleste de Palaiseau, fille de qualité ; elle perdit son procès contre Roger, qui lui avoit fait un enfant; il la logea jusqu'à ce qu'elle se fût retirée dans un couvent. (T.) — Ségrais dit que Scarron avoit aimé cette demoiselle ; elle s'étoit retirée au couvent de la Conception, où elle avoit placé les quarante mille livres données par le gentilhomme qui l'avoit trompée. Le couvent fit banqueroute, et Scarron prit chez lui mademoiselle de Palaiseau. (*Mémoires anecdotes de Ségrais*, p. 148, édition de 1723.)

(2) L'abbé Girault étoit le *factotum* de Ménage. Tallemant l'a nommé plusieurs fois.

(3) Marie de Pena, veuve d'Aymar de La Vergne, maréchal-de-camp et gouverneur du Havre, épousa en secondes noces, au mois de janvier 1651, le chevalier de Sévigné, oncle du marquis de Sévigné. (*Muse historique* de Loret. Lettre du 1er janvier 1651.)

sa santé, il épousa une jeune fille de treize ans, fille du baron de Surimeau (1), fils de d'Aubigny l'historien. Ce Surimeau avoit tué sa première femme, à Niort, avec son galant, après en avoir bien souffert d'autres ; ensuite il se remaria (2). Cet homme, pour s'être marié contre le gré de son père, fut déshérité; il alla aux Indes, ne sachant que faire, et je pense que cette fille y étoit née (3). Pour le voir, il fallut qu'elle se baissât jusqu'à se mettre à genoux (4). Il

(1) Constant d'Aubigné, baron de Surimeau, en Poitou, s'é oit marié à La Rochelle sans le consentement de son père, au mois de septembre 1608, avec Anne Marchant, veuve de Jean Couraut, baron de Chatelaillon. D'Aubigné traite Constant avec une grande sévérité : « Ce misérable.... s'étant d'abord adonné » au jeu et à l'ivrognerie à Sédan, où je l'avois envoyé aux » Académies, et s'étant ensuite dégoûté de l'étude, acheva de se » perdre entièrement dans les *musicos* d'Hollande, parmi les filles » de joie..... Revenu..... en France, il se maria sans mon con- » sentement à une malheureuse qu'il a depuis tuée. » (*Mémoires de Théodore Agrippa d'Aubigné*. Amsterdam, 1731, p. 212.)

(2) Il épousa en secondes noces, au mois de décembre 1627, Jeanne de Cardillac, fille du gouverneur du château Trompette.

(3) Françoise d'Aubigné, destinée à jouer un si grand rôle sous le nom de *madame de Maintenon*, naquit dans la prison de novembre 1635.

(4) Scarron peint avec gaieté, dans l'*Épître à madame d'Hautefort*, la cruelle infirmité qui l'affligeoit :

Car un cheval malicieux,
Qui conçut pour moi de la haine,
Me fit par deux fois dans la plaine
Tomber de mon brancard maudit,
Dont mon pauvre col se tordit ;
Et depuis cette male entorse,
Ma tête, quoique je m'efforce,
Ne peut plus regarder en haut,
Dont j'enrage, ou bien peu s'en faut.

(*OEuvres de Scarron*, édition Bastien, VII, 137.)

changea encore d'avis et n'alla point dans l'Amérique. Cela lui coûta trois mille livres qu'il avoit mises dans la société; et voyant que la chose alloit mal, il disoit une fois à sa femme : « Avant que nous nous » fussions ce que nous nous sommes, qui n'est pas » grand'chose, etc. » Il disoit qu'il s'étoit marié pour avoir compagnie, qu'autrement on ne le viendroit point voir. En effet, sa femme est devenue fort aimable. Il a dit aussi qu'il croyoit en se mariant faire révoquer la donation qu'il fit de son bien à ses parents ; mais il faut donc que quelqu'un fasse des enfants à sa femme. Or, depuis, il a trouvé moyen de retirer ou le tout ou partie du bien qu'il avoit donné à ses parents ; il y avoit à cela une métairie auprès d'Amboise ; il en parle à M. Nublé, avocat, homme d'esprit et de probité, de qui il disoit en une épître au feu premier président de Bellièvre : « Je ne » vous connois point, mais M. Nublé, *quo non* » *Catonior alter*, m'a dit tant de bien de vous (1), » etc. » Scarron lui dit qu'il estimoit cet héritage quatre mille écus, mais que ses parents ne lui en vouloient donner que trois. Nublé dit qu'il le vouloit bien, sa vue dessus. Il va au pays, aux vacations; on lui dit que ce bien-là valoit bien cinq mille écus; il fait mettre cinq mille écus dans le contrat au lieu de quatre. Les parents, qui n'en vouloient donner que trois, l'ont retiré par retrait lignager (2).

Madame Scarron a dit à ceux qui lui demandoient

(1) On lit ce passage dans l'*Epître dédicatoire* du Recueil des *Œuvres* de Scarron, publié en 1645, in-4°. (Édition Bastien, t. Ier, p. 149.)

(2) Nublé, par cette conduite généreuse et loyale, obligea les parents de Scarron à payer le bien sa valeur pour exercer le retrait lignager.

pourquoi elle avoit épousé cet homme : « J'ai mieux » aimé l'épouser qu'un couvent. » Elle étoit chez madame de Neuillan, mère de madame de Navailles, qui, quoique sa parente, la laissoit toute nue. L'avarice de cette vieille étoit telle que, pour tout feu dans sa chambre, il n'y avoit qu'un brasier (1) : on se chauffoit à l'entour. Scarron, logé en même logis, offrit de donner quelque chose pour faire cette petite d'Aubigny religieuse; enfin il s'avisa de l'épouser. Un jour donc il lui dit : « Mademoiselle, je ne veux » plus vous rien donner pour vous cloîtrer. » Elle fit un grand cri. « Attendez, c'est que je vous veux » épouser : mes gens me font enrager, etc. » Elle n'avoit rien : ses cousins d'Aubigny se mirent en pension chez elle (2).

Depuis, le procureur général Fouquet, qui est aussi surintendant, et qui aime les vers burlesques, a donné une pension à Scarron (3). Quelquefois il

(1) Le *brasier* est un vaisseau de métal destiné à contenir de la braise allumée.

(2) Ce fait est inexact; Françoise d'Aubigné n'avoit que son frère de parent de son nom.

(3) Fouquet, dit La Beaumelle, donna, en 1653, une pension de seize cents livres à Scarron, qui en a remercié son bienfaiteur dans des vers assez délicats.

Muses, ne pleurez plus l'absence du Mécène
Qui vous rendoit si doux les rivages de Seine ;
Fouquet est revenu. . . . .
Notre changeante cour, seule arbitre des modes,
Traita les beaux esprits de pédants, d'incommodes,
Les beaux vers de chansons, les rimeurs d'artisans,
Et votre art méprisé n'eut plus de partisans.
Mais fûtes-vous jamais de Fouquet méprisées ?
Entre ceux qui vous ont toujours favorisées,
Qui de fréquents bienfaits vous comble comme lui?
Il est de vos enfants l'espérance et l'appui ;

lui échappe de plaisantes choses ; mais ce n'est pas souvent. Il veut toujours être plaisant, et c'est le moyen de ne l'être guère. Il fait des comédies, des nouvelles, des gazettes burlesques, enfin tout ce dont il croit tirer de l'argent. Dans une gazette burlesque, il s'avisa de mettre qu'un homme sans nom étoit arrivé le samedi, s'étoit habillé à la friperie, et le vendredi s'étoit marié; qu'il pouvoit dire : *Veni, vidi, vici;* mais qu'on ne savoit si la victoire avoit été sanglante. Or, en ce même jour, La Fayette, toutes choses étant conclues, dès Limoges, par son oncle qui en est évêque, étoit venu ici et avoit épousé mademoiselle de La Vergne. Le lendemain, quelqu'un, pour rire, dit que c'étoit La Fayette et sa maîtresse. Dans la gazette suivante, Scarron s'excusa, et en écrivit une grande lettre à Ménage, qui, étourdiment, l'alla dire à mademoiselle de La Vergne, et il se trouva qu'elle n'en avoit pas ouï parler (1).

Il y a de plaisants endroits dans ses OEuvres, comme :

Ce n'est que maroquin perdu
Que les livres que l'on dédie, etc. (2).

Et quand ces malheureux, pressés de l'indigence,
Offrent leur marchandise à sa magnificence,
En la même monnoie il pourroit la payer,
Leur rendant vers pour vers et papier pour papier ;
Car, habile en votre art, comme aux grandes affaires,
Il sait de votre mont les plus secrets mystères.
Mais qui de notre France exerce la bonté
Avec plus de largesse et moins de vanité?
Et ce n'est pas sans choix qu'il répand ce qu'il donne, etc.
(*Vers sur le retour de M. Fouquet, OEuvres*, VII, 125.)

(1) Nous avons cherché inutilement ces *Gazettes burlesques* dans les *OEuvres de Scarron*. Madame de La Fayette s'est mariée en 1655.

(2) Voyez l'historiette *de Montauron*, t. VIII, note de la p. 126.

Dans une épître dédicatoire au coadjuteur, il lui disoit: « Tenez-vous bien, je m'en vais vous louer.» Il y a un proverbe qui dit: *Tenez-vous bien, je m'en vais vous peindre* (1).

Cependant, tout misérable qu'est Scarron, il a ses flatteurs, comme Diogène avoit ses parasites; sa femme est bien venue partout; jusques ici on croit qu'elle n'a point fait le saut. Scarron a souffert que beaucoup de gens aient porté chez lui de quoi faire bonne chère. Une fois le comte du Lude, un peu brusquement, en voulut faire de même. Il mangea bien avec le mari, mais la femme se tint dans sa chambre (2). Villarceaux s'y attache, et le mari se moque de ceux qui ont voulu lui en donner tout doucement quelque soupçon. Elle a de l'esprit; mais l'applaudissement la perd : elle s'en fait bien accroire.

Scarron mourut vers l'automne de 1660 (3). Sa femme l'avoit fait résoudre à se confesser, etc.; d'Elbène et le maréchal d'Albret lui dirent qu'il se mo-

(1) Nous ignorons quel ouvrage Scarron dédia en ces termes au coadjuteur; mais l'épître dédicatoire du *Roman comique* commence ainsi : *A coadjuteur, c'est tout dire. Oui, monseigneur, votre nom seul porte avec soi tous les titres et tous les éloges que l'on peut donner aux personnes les plus illustres de notre siècle*, etc.

(2) Parlant de sa tante, madame de Caylus, disoit : « Elle pas» soit ses carêmes à manger un hareng au bout de la table, et se » retiroit aussitôt dans sa chambre, parce qu'elle avoit compris » qu'une conduite moins exacte et moins austère, à l'âge où elle » étoit, feroit que la licence de cette jeunesse n'auroit plus de » frein, et deviendroit préjudiciable à sa réputation. » (*Souvenirs de madame de Caylus*, dans la Collection Petitot, 2e série, LXVI, p. 365.)

(3) Tous les biographes placent la mort de Scarron au 14 oc-

quoit; il se porta mieux; depuis il retomba et sauva les apparences.

Sa femme s'est retirée dans un couvent pour n'être à charge à personne, quoique de bon cœur Franquetot, son amie (1), l'eût voulu retirer chez elle; mais l'autre a considéré qu'elle n'est pas assez accommodée pour cela. S'étant mise à la Charité des Femmes (2), vers la Place-Royale, par le crédit de la maréchale d'Aumont (3), qui y a une chambre meublée qu'elle lui prêta, la maréchale lui envoya au commencement tout ce dont elle avoit besoin, jusques à des habits; mais elle le fit savoir à tant de gens, qu'enfin la veuve s'en lassa, et un jour elle lui renvoya par une charrette le bois que la maréchale avoit fait décharger dans la cour du couvent. Aussitôt sa pension fut réglée, et elle paya

tobre 1660; cette époque est douteuse. Ségrais dit: « Scarron » mourut au mois de juin 1660, pendant que j'étois au voyage » du Roi pour son mariage, et je n'en avois rien su. La première » chose que je fis à mon retour, ce fut de l'aller voir; mais » quand j'arrivai devant sa porte, je vis qu'on emportoit de chez » lui la chaise sur laquelle il étoit toujours assis, que l'on venoit » de vendre à son inventaire. » (*Mémoires anecdotes de Ségrais*, p. 150, édition de 1723.)

(1) Cette circonstance étoit ignorée. Madame Franquetot devoit être l'aïeule ou la grande tante de François de Franquetot, créé duc de Coigny en 1747.

(2) Au couvent des Hospitalières, près la Place-Royale.

(3) Tallemant confond ici la maréchale d'Aumont avec la maréchale d'Albret. Cette dernière, femme respectable, manquoit absolument d'esprit, mais Françoise d'Aubigné pensoit qu'à son âge « il valoit mieux s'ennuyer avec de telles femmes que de se » divertir avec d'autres. » *Souvenirs de Caylus*, cités dans notre *Notice sur madame de Maintenon*; Paris, Blaise, 1828, *seconde édition*. Elle précède les *Conversations inédites*, publiées d'après le manuscrit de mademoiselle d'Aumale.

On saura qui lui en a donné l'argent. Les religieuses disent qu'elle voit furieusement de gens, et que cela ne les accommode pas.

J'oubliois qu'elle fut ce printemps avec Ninon et Villarceaux dans le Vexin, à une lieue de la maison de madame de Villarceaux, femme de leur galant. Il sembloit qu'elle allât la morguer.

Depuis on a trouvé moyen de lui faire avoir une pension de la Reine-mère de deux mille cinq cents ou trois mille livres (1) : elle vit de cela, a une petite maison et s'habille modestement. Villarceaux y va toujours ; mais elle fait la prude, et cette année (1663), que tout le mode a *masqué*, jusques à la Reine-mère, elle n'a pas laissé de dire qu'elle ne concevoit pas comment une honnête femme pouvoit masquer.

La Cardeau, fille de cette célèbre faiseuse de bouquets qui en fournissoit autrefois à toute la cour, et qui est si connue par l'amour qu'elle a pour les femmes, est devenue amoureuse d'elle. Elle a fait en vérité tout ce qu'elle a pu pour avoir le prétexte d'y demeurer à coucher, et enfin il y a quelques jours que madame Scarron, étant sur des carreaux dans sa ruelle du lit, avec un peu de colique, cette fille, en entrant, se va coucher auprès d'elle et lui voulut mettre une grosse bourse pleine de louis en l'embrassant. L'autre se lève et la chasse (2).

(1) Cette pension n'étoit que de deux mille livres.

(2) Ces deux derniers alinéas ont été écrits par Tallemant, vers 1663, a la marge de son manuscrit.

CCCXIX

SCUDÉRY (1), SA SOEUR (2),

ET MADAME DE SAINT-ANGE.

Scudéry, à ce qu'il dit, est originaire de Sicile, et son vrai nom est *Scuduri*. Ses ancêtres passèrent en Provence, en suivant le parti des princes de la maison d'Anjou. Son père s'attacha à l'amiral de Villars (3), et, pour l'amour de lui, s'établit en Normandie. Ce garçon-ci et sa sœur qui, jusqu'en 1655 (il y trois ans) (4), a toujours demeuré avec lui, n'avoient guère de bien. Il a eu, comme il se vante, un régiment aux guerres de Piémont, avant la guerre déclarée contre l'Espagne. Il s'amusa après à faire des pièces de théâtre : il commença par *Ligdamon* (5) et *le Trompeur puni* (6), deux méchantes pièces. Cependant il s'y étoit fait mettre en taille-douce avec un buffle, et autour ces mots :

Et poète et guerrier,
Il aura du laurier.

(1) Georges de Scudéry, né au Havre vers 1601, mourut à Paris le 14 mai 1667.

(2) Madelaine de Scudéry, née au Havre en 1607, mourut en 1701, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans.

(3) André-Baptiste de Brancas, seigneur de Villars, gouverneur du Havre, créé amiral par Henri IV en 1594.

(4) Ainsi Tallemant écrivoit ceci en 1658.

(5) *Ligdamon et Lidias*, ou *la Ressemblance*, tragi-comédie tirée de l'*Astrée*. Paris, 1631, in-8.

(6) *Le Trompeur puni*, ou *l'Histoire septentrionale*, tragi-comédie, tirée de l'*Astrée* et de *Polexandre*. Paris, 1638, -8°.

Quelqu'un malicieusement changea cela et dit qu'il falloit mettre :

> Et poète et Gascon,
> Il aura du bâton.

Il fit une préface sur Théophile, et il disoit qu'il n'y avoit eu, parmi les morts ni parmi les vivants, personne de comparable à Théophile. « Et s'il y a » quelqu'un, ajoutoit-il, parmi ces derniers, qui croie » que j'offense sa gloire imaginaire, pour lui mon- » trer que je le crains aussi peu que je l'estime, je » veux qu'il sache que je m'appelle *de Scudéry* (1). »

En une autre rencontre il écrivit une lettre à la louange d'une pièce de quelqu'un de ses amis ; elle commençoit ainsi : « Si je me connois en vers, et je » pense m'y connoître, etc. » Et à la fin : « C'est mon » ami, je le soutiens, je le maintiens et je le signe » *de Scudéry*. » Dans la préface d'une pièce de théâtre, nommée *Arminius* (2), il met le catalogue de tous ses ouvrages, et il ajoute qu'à moins que les puissances souveraines le lui ordonnent, il ne veut plus travailler à l'avenir. En une lettre à sa sœur,

(1) Scudéry a donné l'édition des *Œuvres de Théophile*. (Paris, Nicolas Pepingué, 1662, in-12.) Tallemant ne rapporte pas exactement les dernières lignes de la *Préface* ; elles respirent toute la forfanterie de ce ridicule personnage. Voici le passage rétabli : « Je ne fais pas difficulté de publier hautement que tous » les morts, ny tous les vivants, n'ont rien qui puisse approcher » des forces de ce vigoureux génie. Et si parmy les derniers il » se rencontre quelque extravagant qui juge que j'offense sa gloire » imaginaire, pour luy montrer que je le crains autant comme » je l'estime, je veux qu'il sçache que je m'appelle DE SCUDÉRY. » Ne semble-t-il pas qu'il y a un coup d'épée au bout de la signature du gouverneur de Notre-Dame-de-la-Garde ?

(2) *Arminius*, ou *les Frères ennemis*, tragi-comédie, Paris, 1643, in-4°.

il mettoit : « Vous êtes mon seul renfort dans le dé-
» bris de toute ma maison. » Sa sœur a plus d'esprit que lui, et est tout autrement raisonnable ; mais elle n'est guère moins vaine : elle dit toujours : « Depuis le renversement de notre maison. » Vous diriez qu'elle parle du bouleversement de l'empire grec. Pour de la beauté, il n'y en a nulle ; c'est une grande personne maigre et noire, et qui a le visage fort long. Elle est prolixe en ses discours, et a un ton de voix de *magister* qui n'est nullement agréable. Elle m'a conté qu'étant encore fort jeune fille, un D. Gabriel, Feuillant, qui étoit son confesseur, lui ôta un roman où elle prenoit bien du plaisir, et lui dit : « Je vous donnerai un livre qui vous sera
» plus utile. » Il se méprit, et, au lieu de ce livre, il lui donne un autre roman : il y avoit trois marques à des endroits qui n'étoient pas plus honnêtes que de raison. La première fois que le moine revint, elle lui en fit la guerre. « Ah ! dit-il, je l'ai ôté à
» une personne ; ces marques ne sont pas de moi. » Quelques jours après, il lui rendit le premier roman, apparemment parce qu'il avoit eu le loisir de le lire, et dit à la mère de mademoiselle de Scudéry que sa fille avoit l'esprit trop bien fait pour se laisser gâter à de semblables lectures. M. Sarrau, conseiller huguenot à Rouen (il l'a été depuis à Paris), lui prêta ensuite les autres romans. Elle se plaint fort de la fortune, et me conta un témoignage de leur malheur qui est assez extraordinaire. Un de leurs amis étoit sur le point de leur faire toucher dix mille écus d'une certaine affaire, et il n'avoit jamais voulu dire par quel biais ni par quelles personnes. En ce temps-là ils revenoient de Rouen; ils trouvèrent un homme de leur connoissance sur le chemin, qui venoit de Pa-

ris. « Quelles nouvelles ? — Rien, sinon qu'un tel » (c'étoit cet ami) a été tué d'un coup de tonnerre » parmi un million de gens qui se promenoient à la » Tournelle. »

Par le moyen de M. de Lizieux (1), au commencement de la Régence, madame de Rambouillet fit avoir le gouvernement de Notre-Dame-de-La-Garde, de Marseille, à Scudéry, et l'emporta sur Boyer, qui l'avoit eu, et qui le redemandoit au cardinal Mazarin, à qui il étoit. Quand il fut question d'en donner les expéditions, M. de Brienne écrivit à madame de Rambouillet qu'il étoit de dangereuse conséquence de donner ce gouvernement à un poète, qui avoit fait des poésies pour l'Hôtel de Bourgogne, et qui y avoit mis son nom. Madame de Rambouillet lui fit réponse qu'elle avoit trouvé que Scipion l'Africain avoit fait des comédies, mais qu'à la vérité, on ne les avoit pas jouées à l'Hôtel de Bourgogne. Après Scudéry eut ses expéditions. Il part donc pour aller demeurer à Marseille, et cela ne se put faire sans bien des frais, car il s'obstina à transporter bien des bagatelles, et tous les portraits des illustres en poésie, depuis le père de Marot (2) jusqu'à Guillaume Colletet : ces portraits lui avoient coûté ; il s'amusoit à dépenser ainsi son argent à des badineries. Sa sœur le suivit; elle eût bien fait de le laisser aller elle a dit pour ses raisons : « Je croyois que mon » frère seroit bien payé; d'ailleurs le peu que j'a» vois, il l'avoit dépensé. J'ai eu tort de lui tou» donner ; mais on ne sait ces choses-là que quand » on les a expérimentées. »

(1) Philippe de Cospéan, évêque de Lizieux. (Voyez son historiette, t. IV, p. 94.)

(2) Jean Marot, père de Clément.

Madame de Rambouillet disoit : « Cet homme-là, » il n'auroit pas voulu un gouvernement dans une » vallée : je m'imagine le voir sur le donjon de Notre-Dame-de-La-Garde, la tête dans les nues, regarder avec mépris tout ce qui est au-dessous de » lui. » Il fit là quelques ouvrages, et entre autres un où il y avoit, dans la préface, que c'est une chose bien à l'avantage de ceux qui tiennent le timon des affaires que les gouverneurs des places frontières aient le loisir de s'amuser à faire des livres ; et ensuite se plaignant du traitement qu'on lui fait, il dit qu'on éloigne de la cour des hommes dont la capacité pourroit fournir de bons conseils pour régir l'État, et il met ensuite le catalogue de toutes les cours qu'il a vues, qui ne sont pour la plupart que les petites cours des *principions* d'Italie. On lui ôta ensuite ce gouvernement, quoiqu'il ne fût comme point payé. Madame de Rambouillet s'employa encore pour le lui conserver. « Monsieur, lui dit-elle, di- » tes-moi vos raisons. — Madame, il vaut mieux les » écrire. » Il lui envoya le lendemain trois feuilles de papier contenant sa généalogie et ses belles actions. Madame de Rambouillet fut tentée de lui mander que ce n'étoit point pour faire son oraison funèbre qu'elle avoit demandé ce mémoire.

Ce frère donna bien de l'exercice à sa sœur en ce temps-là, car il vouloit épouser une g...., et elle, qui n'espéroit plus qu'en des bénéfices, se voyoit bien loin de son compte ; « car c'étoit, disoit-elle, » la seule raison qui l'attachoit à ce frère. » Madame d'Aiguillon lui voulut donner une lieutenance d'une galère. Il n'en voulut point (1), et dit que

(1) Ce passage est difficile à concilier avec ce que dit Conrart. « Georges de Scudéry, gouverneur de Notre-Dame-de-la-Garde,

dans sa maison il n'y avoit jamais eu que des capitaines ; aussi dit-il en un endroit de ses vers :

Moi qui suis fils d'un capitaine,
Que la France estima jadis,
Je fais des desseins plus hardis ;
Ma Minerve est bien plus hautaine.

Il lui arriva une fois une aventure qui chatouilla bien sa vanité. Je ne sais quel homme qui se disoit être à un grand seigneur des Pays-Bas le vint prier de vouloir bien prendre la peine de faire trois stances, l'une sur le bleu, l'autre sur le vert, et la dernière sur le jaune; que ce seigneur étoit amoureux, et qu'ayant ouï parler de M. de Scudéry, comme de l'un des premiers auteurs de la cour de France, il l'avoit dépêché exprès en poste pour lui demander cette grâce. « Mais ne veut-il que trois stances ? dit » Scudéry. — Non, rien que trois. — Hé ! qu'il me » permette d'en faire deux sur chaque couleur ! — » Non, monsieur, on n'en veut que trois en tout. » Il les fit et les donna sans demander le nom de celui pour qui il les avoit faites ; peut-être étoit-ce une malice qu'on lui faisoit.

Comme on imprimoit le septième livre de l'*Enéide travestie*, par un Provençal, quelqu'un envoya à Scudéry la feuille où, parlant de Camille, après l'avoir faite bien furieuse, il disoit qu'elle étoit digne d'avoir pour mari

Le grand monsieur de Scudéry.

Il le prit pour argent comptant, et il a dit depuis qu'il avoit refait le carton, parce que cela étoit trop flatteur pour lui.

» et capitaine d'un vaisseau françois entretenu, s'est rendu cé» lebre par toute la France, etc.» *Mémoires de Conrart*, t. XLVIII, p. 254 de la 2e série de la *Collection Petitot*.

Quand M. le Prince sortit de prison, Scudéry se fit beau un matin pour l'aller voir ; un de ses amis le reconnut comme il sortoit. « Où allez-vous ?— Je » vais saluer M. le Prince. — Mais qu'avez-vous » sous votre chapeau ? » C'étoit son bonnet. Madame d'Aiguillon lui donna un prieuré de quatre mille livres de rente ; mais le prieur, qui étoit par quelque aventure tombé entre les mains des ennemis, sans qu'on le sût, revint au bout de six mois ; on le croyoit mort.

Il fut encore malheureux à *Alaric*, qui fut justement achevé quand la reine (1) eut fait son abdication.

Comme il s'étoit retiré à Granville, en Normandie, à cause d'une petite intrigue pour M. le Prince, durant les troubles, feu madame de L'Espinay-Piron, une veuve qualifiée du pays, passant par là, vit notre auteur qui se promenoit ; elle demanda qui il étoit ; on le lui dit. A ce nom de Scudéry, elle lui fait compliment et le mène chez elle. Une vieille fille de ses parentes, appelée mademoiselle de Martinval (2), qui étoit avec elle, s'enflamma du *Grand Georges*, et se marièrent ; mais c'étoit mettre un rien avec un autre rien. Il en a eu un garçon qui est fort joli. C'est une des plus grandes *hableuses* de France,

(1) Christine de Suède.

(2) Elle s'appeloit Marie-Françoise de Martin-Vast. On a d'elle une correspondance avec Bussy-Rabutin, qui disposeroit à la juger avec plus d'indulgence que Tallemant ne le fait ici. Beauchamp, dans ses *Recherches sur les Théâtres de France* (Paris, 1735, t. II, p. 105), parle favorablement de madame de Scudéry ; il cite Ségrais, mais il est douteux que celui-ci en ait parlé. Ce qu'il dit, p. 49 de ses *Mémoires anecdotes* paroît s'appliquer à *mademoiselle* de Scudéry, sœur de notre *matamore*.

et, pour de la cervelle, elle en a à peu près comme son époux; elle étoit un peu parente de M. ou de madame de Saint-Aignan. Je croirois plutôt que c'est de madame, qui est sœur du président Bauquemare, originaire de Rouen (1). Voici ce qu'elle conte d'un placet que Scudéry fit au Roi. M. de Saint-Aignan, tourmenté par cette femme, pria le Roi que Scudéry en personne lui présentât ce placet : on le fit appeler par trois fois ; enfin il fendit la presse, et dit au Roi que ce n'étoit pas tant pour lui présenter son placet que pour avoir l'honneur d'approcher de Sa Majesté. « Je le crois, dit le Roi ; je le » crois, monsieur de Scudéry. » Il prit le placet et le donna à M. le duc de Saint-Aignan pour l'en faire ressouvenir ; puis s'adressant à ce dernier : « Vous » vous ressemblez, lui dit-il, vous et M. de Scudéry, » par la bravoure et par les lettres. — Ah ! Sire, » répondit le duc, j'approche encore moins de sa » bravoure que de sa poésie. » M. de Turenne, qui entendit cela, se mit de la conversation, et dit : « Je » donnerois volontiers tout ce que j'ai fait pour la » retraite que fit M. de Scudéry au Pas de Suze.» Je voudrois bien avoir vu ce placet ; je pense que c'est une bonne chose. M. de Saint-Aignan s'est tant empressé pour eux, qu'il lui a fait donner quatre cents écus, comme bel esprit, et ils sont après à avoir quelque pension sur un bénéfice pour leur fils. Un jour qu'ils avoient loué une litière (c'est depuis peu, au carême de 1667) pour aller à Saint-

(1) Nicolas de Bauquemare, seigneur de Bourdeny, étoit président aux requêtes du Palais à Paris. Il avoit épousé Élisabeth Servien, sœur aînée d'Antoinette Servien, duchesse de Saint-Aignan. (Voyez *Morery*, article *Servien*.)

Germain, le mari, la femme et l'enfant, car le papa ne peut souffrir le carrosse, le garçon du *louager* entendit de travers, et crut que c'étoit à Saint-Germain qu'il les falloit aller quérir ; de sorte que la litière y alla et revint à vide, aux dépens du pauvre *mâche-lauriers* (1). Le petit garçon y fut pourtant; car, comme ils attendoient la litière, une dame de leurs amies passa, qui prit cet enfant. Il répondit joliment aux filles de la Reine, qui vouloient qu'il dît laquelle il trouvoit la plus belle. « Je n'en ferai rien, » dit-il ; pour une que j'obligerois, j'en désobligerois cinq. » Au Roi même il répondit plaisamment. Un peu après ce pauvre homme alla par malheur faire jouer une pièce de théâtre, appelée *le Grand Annibal*. Elle réussit si mal, qu'on lui pensa jeter des pommes, et on l'appelle en riant le *Grand Animal* de Scudéry, au lieu du *Grand Annibal*. Ses amis, ou plutôt ceux de sa sœur, disent que cela vient d'une cabale de Corneille, qui étoit bien aise que l'*Annibal* de Scudéry eût un pire succès que son *Attila* (2).

Or, il faut dire quand mademoiselle de Scudéry a commencé à travailler : elle a fait une partie des harangues des *Femmes illustres* et tout *l'Illustre*

(1) Comme Tallemant auroit appelé un âne, un *mâche-chardons*.

(2) L'*Annibal*, ou *le Grand Annibal* de Scudéry, ne paroît pas avoir été imprimé. Beauchamps a compris dans l'indication des pièces de théâtre de cet auteur : *Annibal*, tragédie, 1631. Le duc de La Vallière dit qu'on attribue à Scudéry une pièce sous ce titre. Ici se présente une difficulté. Scudéry est mort en 1667, l'année même de la représentation de l'*Attila* de P. Corneille : si l'anecdote est véritable, il faut qu'*Annibal* ait été joué en 1667, presque en même temps qu'*Attila*.

Bassa. D'abord elle trouva à propos, par modestie, ou à cause de la réputation de son frère, car ce qu'il faisoit, quoique assez méchant, se vendoit pourtant bien, de mettre ce qu'elle faisoit sous son nom. Depuis, quand elle entreprit *Cyrus*, elle en usa de même, et jusqu'ici elle ne change point pour *Clélie.*

Après La Serre, personne n'a fait de plus beaux titres de livres que Scudéry : les *Discours politiques des Rois; Salomon instruisant le Roi; le Grand Exemple*, etc.

Ce fou a eu les plus plaisantes jalousies du monde pour sa sœur ; il l'enfermoit quelquefois, et ne vouloit pas souffrir qu'on la vît. Elle a eu une patience étrange, et j'ai de la peine à concevoir comment elle a pu faire ce qu'elle a fait ; car, quoique pour les aventures ce soit peu de chose, il y a de la belle morale dans ses romans, et les passions y sont bien touchées ; je n'en vois pas même de mieux écrits, hors quelques affectations (1). Ceux qui la connoissoient un peu virent bien, dès les premiers volumes de *Cyrus*, que Georges de Scudéry, gouverneur de Notre-Dame-de-la-Garde, car il se qualifie toujours ainsi, ne faisoit que la préface et les épîtres dédicatoires. La Calprenède le lui dit une fois, en présence de sa sœur, et ils se fussent battus sans elle ; c'est pourquoi Furetière disoit qu'à la clef qu'on en a donnée il falloit ajouter : *M. de Scudéry, gouverneur*, etc. — *Mademoiselle sa sœur.*

Vous ne sauriez croire combien les dames sont

(1) Au moment où Tallemant écrivoit, les ouvrages de madame de La Fayette n'existoient point ; *Zaïde* et *la Princesse de Clèves* ne parurent, sous le nom de Ségrais, que quelques années plus tard.

aises d'être dans ses romans, ou, pour mieux dire, qu'on y voie leurs portraits; car il n'y faut chercher que le caractère des personnes, leurs actions n'y sont point du tout. Il y en a pourtant qui s'en sont plaintes, comme madame Tallemant, la maîtresse des requêtes, qui s'appelle *Cléocrite* (1). La comtesse de Fiesque dit là-dessus : « La voilà bien » délicate ; je la veux bien être, moi. » Elle en fait une personne qui aime mieux avoir bien des sots que peu d'honnêtes gens chez elle. Madame Cornuel, qu'elle nomme *Zénocrite*, et à qui on ne fait épargner ni amis ni ennemis, s'en plaignit à elle-même, à la promenade. « Madame, lui dit l'autre » avec son ton de prédicateur, c'est, que quand mon » frère rencontre un caractère d'esprit agréable, il » s'en sert dans son histoire. » Madame Cornuel, pour se venger, disoit que la Providence paroissoit en ce que Dieu avoit fait suer de l'encre à mademoiselle de Scudéry, qui barbouilloit tant de papier (2).

Scudéry fut fait de l'Académie vers ce temps-là. Conrart, comme secrétaire de l'Académie, recueille tous les compliments des réceptions. Scudéry lui envoya le sien, où il y avoit cent fanfaronnades, et quelques jours après il lui écrivit qu'il le prioit d'ajouter ces trois lignes en un tel endroit : « L'Aca» démie se peut dire à plus juste titre *Porphyrogé*» *nète* (3) que les empereurs d'Orient, puisqu'elle

(1) Marie du Puget de Montauron, femme de Gédéon Tallemant, maître des requêtes. (Voyez l'historiette de *Montauron*, t. VIII de ces Mémoires, p. 127.)

(2) Mademoiselle de Scudéry étoit fort laide et très noire.

(3) Né dans la pourpre. (T.)

» est née de la pourpre des cardinaux, des rois et
» des chanceliers. »

Scudéry, ayant vu le privilége de l'*Histoire de l'Académie*, où M. Conrart se fût bien passé de parler de P. Pellisson, premier président de Chambéry, bisaïeul de l'auteur, dit : « Voilà un drôle de privilége. » Cependant il renvoya celui d'*Alaric* à M. Conrart, et lui manda que ce n'étoient pas là des priviléges comme il en faisoit pour ses amis. Il le fallut donc amplifier, louer Scudéry de grand guerrier, et louer aussi la reine de Suède.

Or, quand Pellisson fit l'*Histoire de l'Académie*, Scudéry se plaignit fort de ce qu'il ne lui avoit pas fait un éloge. Il commençoit à faire amitié avec mademoiselle de Scudéry, qu'il avoit vue cent fois chez Conrart, son ami. Cette brouillerie fut cause qu'il n'osa aller la voir : il arriva encore un accident; car M. de Grasse (*Godeau*) donnant à dîner à la demoiselle, à Conrart et à quelques autres, Conrart trouva Pellisson en chemin, et l'y mena. Le lendemain le petit prélat, qui n'étoit point averti, rencontre Scudéry à l'hôtel de Rambouillet, et lui dit, entre autres choses, que mademoiselle sa sœur avoit amené M. Pellisson dîner chez lui, et lui dit mille biens de ce garçon. Le soir Scudéry pensa manger sa sœur.

Quand Scudéry corrigeoit les épreuves des romans de sa sœur, car par grimace il faut bien que ce soit lui, s'il reconnoissoit quelqu'un, d'un trait de plume aussitôt il le défiguroit, et de blond le faisoit noir. Un Gascon l'ayant rencontré je ne sais où, croyant que mademoiselle de Scudéry étoit sa femme, lui alla dire familièrement : « Hé donc ! mademoi-
» selle votre femme que fera-t-elle après le *Cyrus?* »

Il y a un plumassier dans la rue Saint-Honoré qui a pris pour enseigne *le Grand Cyrus*, et l'a fait habiller comme le maréchal d'Hocquincourt.

Il prit un chagrin à ce visionnaire ; il se retira chez lui, et ne vouloit voir personne ; il écrivoit *du Marais*, et signoit *l'Homme du Désert*.

Cette carte de Tendre, que M. Chapelain fut d'avis de mettre dans la *Clélie*, fut faite par mademoiselle de Scudéry, sur ce qu'elle disoit à Pellisson qu'il n'étoit pas encore prêt d'être mis au nombre de *ses tendres amis*. Je doute que ce soit trop bien parler.

La plupart des dames de la cabale de mademoiselle de Scudéry, qu'on appela depuis *le Samedi*, n'étoient pas autrement jolies : mon frère, l'abbé (1), fit cette épigramme contre elles :

Ces dames ont l'esprit très-pur
Ont de la douceur à revendre.
Pour elles on a le cœur tendre,
Et jamais on n'eut rien de dur.

Pellisson fait un recueil où il met toutes leurs lettres et tous les vers sans rien corriger. J'en tire ce qu'il y a de meilleur. Cela s'appelle *les Chroniques du Samedi* (2).

(1) François Tallemant, abbé du Val-Chrestien, frère de l'auteur. (Voyez plus haut son article, t. VIII, p. 176.)

(2) Le Recueil manuscrit des *Chroniques du Samedi* est conservé. L'éditeur l'a eu entre les mains, il fait aujourd'hui partie de la riche et curieuse bibliothèque de M. Feuillet, des affaires étrangères, de la Société des Bibliophiles français. Ce Recueil est écrit par Conrart pour la plus grande partie. Il porte des corrections et des additions de la main de Pellisson. On y rencontre même quelques mots tracés par mademoiselle de Scudéry. On peut aussi voir un échantillon de ces ridicules Chroniques dans les manuscrits de Conrart. (Bibliothèque de l'Arsenal, nº 151, in-4º.) Les curieux qui s'armeront de courage y trouveront *la Journée*

On peut dire que mademoiselle de Scudéry a autant introduit de méchantes façons de parler que personne ait fait il y a long-temps ; elle est encore cause de cette sotte mode de faire des portraits, qui commencent à ennuyer furieusement les gens (1668) (1).

Madame de Longueville n'ayant rien de meilleur à leur donner, leur envoya de son exil son portrait avec un cercle de diamants ; il pouvoit valoir douze cents écus. Les livres de cette fille se vendent fort bien : elle en tiroit beaucoup ; mais son frère s'amusoit à acheter des tulipes. Enfin Dieu l'en délivra ; il s'avisa de cabaler pour M. le Prince, et fut contraint de se sauver en Normandie (2). Comme il alloit chercher un gentilhomme qui faisoit admirablement bien des papillons de miniature, il trouva qu'on l'enterroit; mais en *volant* le papillon, il attrapa une femme ; car une demoiselle romanesque, qui mouroit d'envie de travailler à un roman, croyant que c'étoit lui qui les faisoit, l'épousa. Ils sont chez une tante qui les nourrit : elle est mal avec ses enfants ; je ne sais comment cette tante n'a point fait rompre le mariage. Il vint ici il y a un an; mais sa sœur lui déclara qu'il n'y avoit qu'un lit dans la maison, et il s'en retourna.

des madrigaux, Fragment tiré des Chroniques du Samedi. La Monnoie en déploroit la perte dans une note du *Ménagiana*, t. II, p. 331 de l'édition de 1715. Nous avons aussi retrouvé dans les *portefeuilles* de Tallemant des Réaux des extraits des *Chroniques du Samedi*, de la main de notre auteur.

(1) Le Recueil de ces portraits a été imprimé à petit nombre, en 1659, et réimprimé par Sercy en 1662. On a réuni les plus saillants dans le septième volume de l'édition des *Mémoires de mademoiselle de Montpensier*. (Londres, 1746, petit in-12.)

(2) Répétition. (Voyez plus haut, page 137 de ce volume.)

Scudéry vint à Paris au commencement de 1660, pour y faire imprimer un roman en une douzaine de volumes C'est une paraphrase des guerres civiles de Grenade, une ridicule chose. Il a eu peur que l'on ne crût trop long-temps qu'il avoit fait *Cyrus* et *Clélie*. Sa femme a eu une peine étrange à s'en désabuser : il le lui a fallu dire gros comme le bras.

Mademoiselle de Scudéry est plus considérée que jamais ; on lui a envoyé quelques présents sans dire de la part de qui ils venoient. On l'a pourtant découvert. Madame de Caen (1), fille de feue madame de Montbazon, lui envoya une montre, M. de Montausier de quoi faire une robe, et madame Du Plessis-Guénégaud, le meuble d'une petite salle. On laissoit tout cela de grand matin à sa servante. Cette fille étoit persuadée de Sarrazin, et croyoit assez mal à propos qu'il feroit beaucoup pour elle ; c'étoit un chien de Normand, qui avoit été dix ans sans la voir ; il y retourna quand il vint ici négocier pour le mariage de son maître (2). Cette vision est cause que Pellisson l'a tant prôné dans cette préface (3). Elle l'appelle *Amilcar* dans la *Clélie* (4). Pellisson est son grand gouverneur ; ce garçon a toujours quelque amour à la platonique. Il s'éprit pour Sapho, car on l'appelle ainsi dans toutes les galanteries qui se font, depuis qu'elle fit son carac-

(1) Marie-Éléonore de Rohan, abbesse de la Trinité de Caen, puis de Malnoue, sœur de la duchesse de Chevreuse.

(2) Le mariage du prince de Conti avec Anne-Marie Martinozzi, nièce du cardinal Mazarin, eut lieu au mois de février 1654.

(3) La préface des *Œuvres de Sarrazin*. Courbé, 1656.

(4) Sarrazin étoit aussi appelé *Polyandre*, dans la société de mademoiselle de Scudéry

tère en quelque sorte dans l'histoire de cette poètesse, dans un des livres de *Cyrus*. Il lui a rendu tous les devoirs et toutes les marques d'amitié possibles, et par la suite il se trouve qu'ils se sont fait valoir tous deux ; car, chez elle, il fit connoissance avec madame du Plessis-Bellière (1). Cette madame du Plessis, ayant fait donner quelque chose par son parent à mademoiselle de Scudéry, Pellisson fit une pièce en petits vers qu'il appeloit le *Remercîment du siècle à M. le surintendant Fouquet*. Cela plut au surintendant; il fit quelque chose pour Pellisson ; Pellisson lui fait encore un plus grand *remercîment ;* et enfin le surintendant l'employa à faire toutes ses dépêches, et, quand il en parle, il dit : « M. Pellisson m'a fait l'honneur de » se donner à moi. » La Calprenède, qui a de la jalousie du succès de *Clélie*, dit assez plaisamment : « *M. le prince* Pellisson me tond dans ce livre. Pour » moi, je ne vais point chercher mes héros dans la » rue Quinquempoix (2). » Il est vrai que ce n'est pas une chose fort judicieuse que de prendre le caractère de gens qui ne sont pas trop bien bâtis pour l'adapter à des consuls romains (3) et à des princes ; cela choque, et ne choqueroit point si on ne le

(1) Suzanne de Bruc, femme de Jacques de Rougé, seigneur du Plessis-Bellière. Elle a été enveloppée dans la disgrâce du surintendant Fouquet. L'éditeur a publié une lettre curieuse adressée par elle à Arnauld de Pomponne, dans une note des *Mémoires de Conrart*. (Collection Petitot, 2e série, XLVIII, p. 259.)

(2) On l'appelle aussi *la rue des Cocus*. (T.) — Tallemant ne donne pas le motif de cette burlesque dénomination.

(3) Pellisson, c'est *Herminius*. (T.) — On le désignoit aussi sous le nom d'*Acante*. (Voyez sur ces noms de roman les notes de la page 179 du tome IV de ces Mémoires.)

savoit point ; mais si on ne le savoit point, cela ne seroit pas utile à Sapho. Ma foi, elle a besoin de mettre toutes pierres en œuvre ; quand j'y pense bien, je le lui pardonne.

Mademoiselle Robineau, une fille déjà âgée (1) (c'est *Doralise* dans *Cyrus*), dit que Herminius et Sapho, c'est le *concile ;* ce qu'ils ont résolu est immuable ; ils traitent d'impertinents tout le reste du monde. Vous voyez bien qu'il y a un peu de jalousie.

Quand mademoiselle d'Arpajon (2) se fit carmélite, mademoiselle Sapho s'avisa de lui écrire une grande lettre pour l'en retirer ; cette belle épître

(1) Cette demoiselle Robineau étoit l'objet des attentions de Chapelain. Dans une lettre adressée à mademoiselle de Scudéry, le 14 juillet 1641, dont l'original appartient à l'éditeur, Chapelain parle avec un sentiment de jalousie de l'amitié de mademoiselle Robineau pour madame Arragonnais

« Je ne vais jamais pour lui rendre mes devoirs que je ne la » trouve, ou aux champs en sa compagnie, ou sortie avec elle » pour la promenade, ou pour quelque dévotion. Cela vous fera » connoître, en passant, mademoiselle, qu'il n'y a pas grande in- » telligence entre nous, et que si, par hasard, il y avoit de l'af- » fection, ce seroit tout d'un côté et rien de l'autre. » Dans une lettre du 25 avril 1653, dont la copie, de la main de Conrart, existe dans le manuscrit de l'Arsenal, nº 1517, page 43, mademoiselle de Scudéry fait à Chapelain des reproches de ce qu'il a remercié mademoiselle Robineau d'oiseaux de paradis. dont il avoit l'obligation à madame Arragonnais. Cette dernière se nommoit Marie Le Gendre, et son mari Antoine. Leur fille Marie Arragonnais épousa Michel d'Aligre, conseiller au parlement, fils d'Étienne d'Aligre, chancelier de France. La mère s'appeloit, dans cette société, *la princesse Philoxène*, et la fille *Télamire*.

(2) Jacqueline d'Arpajon, religieuse carmélite au couvent de la rue Saint-Jacques à Paris.

n'eût peut-être pas persuadé une jeune fille, et celle-là avoit trente ans, car elle ne lui parloit que des divertissements qu'elle perdroit. La Reine alla ce jour-là aux Carmélites ; les religieuses vouloient lui montrer cette lettre, et, en effet, sans Moissy, qui y prêchoit ce jour-là, elles l'eussent fait ; car Sapho avoit grand tort d'écrire comme cela en une religion, où l'on ne reçoit point de lettres que les supérieures ne les aient lues. Déjà les carmélites et les autres dévots et dévotes lui en veulent, parce qu'à leur goût c'est elle qui établit la galanterie, car les *Cartes de Tendre*, etc., et les *Portraits* ne viennent que de ses livres ; et combien de femmes ont eu l'ambition d'y avoir un caractère ; d'ailleurs, disent-ils, cela est moins pardonnable à une fille qu'à un homme.

Sapho avoit pris le samedi pour demeurer au logis, afin de recevoir ses amis et ses amies. M. Chapelain et autres y menèrent des gens ramassés de tous côtés, et je ne pense pas que cela dure plus guère long-temps. Il y avoit autrefois des personnes de qualité, comme mademoiselle d'Arpajon et madame de Saint-Ange ; mais l'une s'est mise en religion, et l'autre la voit bien encore, mais c'est plutôt un autre jour que le samedi.

Sapho a été fort en colère, ou plutôt Pellisson pour elle, de ce que Furetière, dans *la Guerre du Galimatias* (1), l'a appelée *la Pucelle du Marais*, a qu'Augustin Courbé étoit son *fermier*, et a imprimé

(1) Tallemant désigne ici la satire de Furetière, intitulée : *Nouvelle allégorique, ou Histoire des derniers troubles arrivés au royaume d'Éloquence*. Paris, 1658, in-8°. Le fond de cette allégorie est la guerre déclarée par *Galimatias*, assisté de *Phébus*, son fils aîné, à la reine *Éloquence*.

que c'étoit elle qui avoit fait les romans que son frère s'attribuoit (1). Conrart, qui avoit vu cela, ne fit point d'instance de le faire changer, car la cabale est fort démanchée; il ne va plus guère de gens chez lui. Un homme lui dit une fois : « Au » moins à cette heure peut-on parler à vous, car il » n'y a plus tant de foule ? » Conrart ne le trouva nullement bon, et dit : « C'est que cela m'incom- » modoit. » La vérité est que Chapelain et M. de Montausier sont quasi les seuls constants (2).

CCCXX

MADAME DE SAINT-ANGE.

Cette madame de Saint-Ange (3) est un original. Elle est nièce de M. Servien, et a épousé Saint-

(1) Voici le passage qui contraria tant mademoiselle de Scudéry : « Mais surtout il y vint Sapho, illustre pucelle du Marais, » aussi fameuse que celle d'Orléans pour le moins. Elle étoit » des plus confidentes de la reine, et celle qui recevoit le plus » de ses faveurs. Son seul défaut étoit de se servir d'une demoi- » selle suivante fort poltronne, appelée Modestie, qui ne lui » inspiroit que des conseils timides, ce qui l'empêchoit souvent » de se produire. Elle lui étoit même infidèle, car elle lui déro- » boit tout ce qu'elle pouvoit de sa réputation. Mais enfin tant » d'honnêtes gens épièrent cette suivante, qu'ils la convainqui- » rent de tous ses larcins, dont pourtant elle se justifia en quel- » que façon, parce qu'elle lui fit voir que tout ce qu'elle lui » avoit dérobé de sa gloire pendant plusieurs années, elle l'avoit » fait profiter à gros intérêts, sur une banque fameuse de la » ville d'*Estime*, dans le royaume de *Tendre*, dont elle offroit de » lui faire la restitution. » (*Nouvelle allégorique*, p. 43.)

(2) Voyez sur cette cabale l'historiette de *Conrart*, t. IV, p. 173.

(3) Ennemonde Servien épousa François Charron, marquis de Saint-Ange, premier maître-d'hôtel d'Anne d'Autriche.

Ange, gouverneur du bois de Boulogne, fils d'un premier maître-d'hôtel de la Reine, Madame de Saint-Ange est dans une propreté si ridicule qu'elle ne veut pas toucher le bord de sa jupe, et encore moins le pot de chambre; de sorte qu'on la met p....., et on lui torche le c.., comme à un enfant. On a fort parlé d'elle avec le chevalier du Buisson; on prétend que la mauvaise conduite du mari est cause de tout le désordre; elle a fait tout ce qu'elle a pu pour se faire aimer de lui; elle s'ajustoit dans ce dessein, au commencement, et retournoit toujours à huit heures, quoiqu'il ne lui eût donné aucun soin dans son domestique. Lui, au lieu de s'attacher à sa femme, lui débauchoit toutes ses filles, et les mettoit en chambre, et a dépensé jusqu'à huit cent mille livres de beaux biens. Il la fait obliger partout, de sorte qu'elle fut contrainte de se retirer dans un couvent; et voyant cet homme plus abîmé que jamais par la mort de la reine-mère, Anne d'Autriche, elle alla trouver M. Servien, son père, en Savoie, où il étoit encore ambassadeur (1). La mère (2) a été galante. Un chevalier d'Anlezi, qui commandoit le régiment de Féron, couchoit avec elle à Turin....

Cette femme est jolie, mais ce n'est pas une grande beauté; cependant elle y prétend plus que personne du monde. Dans la curiosité qu'elle avoit de voir cette madame de Villars que la reine de Suède cajola tant à son premier voyage (voyez les *Mémoires de la Régence*), elle obligea un homme à leur donner à souper; mais elle s'en repentit aussitôt, dès qu'elle

(1) Ennemond Servien, frère du surintendant Servien, a été ambassadeur en Savoie depuis 1648 jusqu'en 1676.

(2) Justine de Bressac, fille d'un bailli de Valence.

eut vu sa rivale, ne lui dit rien, fut fort incivile et s'en alla le plus tôt qu'elle put.

Pour le bel esprit, c'est une grande pitié ; jamais femme ne fit tant l'entendue ; elle affecte aussi de réciter fort bien des vers; elle a eu, je ne sais combien de temps, la Beauchâteau (1), pour maîtresse de déclamation, et, l'été passé, elle en récita chez Hilaire (2), où il y avoit vingt personnes, dont la plupart n'étoient pas de sa connoissance. Elle avoit pour voisin un gentilhomme nommé Herouville, qui se pique d'esprit, et alla ensuite au *Samedi*. Cet homme trouva un jour un pot de chambre dans l'antichambre de madame de Saint-Ange ; il crut faire une belle galanterie en faisant des vers sur cela. Je vous laisse à penser s'il oublia d'y parler d'*eau d'Ange.* Il y avoit bien des choses plus délicates, car il disoit en un endroit, en parlant de cette eau, qu'il videroit volontiers

sa bourse,
Pour en puiser à la source.

Il lui envoya ces beaux vers, et pour apaiser la belle, il fallut après faire amende honorable. Toute spirituelle qu'elle prétend être, on en médit avec un des plus sots hommes de la cour ; c'est Cossé. Son mari est passablement honnête homme. Elle est quasi toujours jalouse de lui, et lui jamais d'elle. Il est présentement amoureux de cette madame de L'Orme

(1) Comédienne. (T.) — C'étoit la mère de ce petit Beauchâteau, qui faisoit si facilement de mauvais vers ; on a réuni ses petites *Œuvres* insignifiantes, sous le titre de *la Muse naissante*, 1657, in-4°. Les portraits qui y sont joints font rechercher ce volume.

(2) Mademoiselle Hilaire, célèbre cantatrice du temps. (Voyez son historiette, t. VIII, p. 107.)

d'Esgorry, dont il est parlé dans l'historiette de madame de Gondran (1). Elle a trouvé moyen d'en faire ses plaintes à la Reine, car Saint-Ange est son premier maître-d'hôtel ; il a eu cette charge de son père. Elle dit ce que disent toutes les femmes, que son mari donne tout à cette madame de L'Orme, qui est ravie de l'emporter sur une plus jeune et une plus belle personne qu'elle.

CCCXXI

LE PRÉSIDENT ET LA PRÉSIDENTE TAMBONNEAU.

Le président Tambonneau est président des comptes et fils d'un président des comptes. Son père étoit un homme fort débauché ; sa femme étoit galante : ils moururent tous deux de la v...... Le mari faisoit des excuses à sa femme de la lui avoir donnée, et on disoit : « Regardez le bonhomme ! hé ! qui lui a » dit que ce n'est point à elle à lui en faire? » Il étoit incommodé, mais il se remit en prêtant sur gages à deux sous pour écu par mois; il se servoit pour cela d'une insigne m.......... qui logeoit à la rue de la Verrerie, et qui en faisoit métier et marchandise.

Notre président fit assez de dépense en sa jeunesse, c'étoit le plus brave de tous les garçons de la ville, mais ce n'étoit pas le mieux fait ; il est petit, camus et de fort mauvaise mine. Il épousa la fille d'un homme d'affaires, nommé Boyer (2). C'étoit une

(1) Voyez plus haut, t. VII, p. 202.

(2) Antoine Boyer, seigneur de Sainte-Geneviève-des-Bois.

jeune fille de quatorze ans, fort jolie ; elle n'avoit nulle envie de l'épouser, mais le père étoit un homme qui n'entendoit pas raillerie. Elle n'osa en rien dire, mais devant le prêtre elle fut fort long-temps à dire oui. Le soir des noces, quand Tambonneau se vint coucher, elle fit un grand cri, et ne voulut point souffrir qu'il approchât d'elle ; insensiblement elle s'y accoutuma, et pour se consoler, elle eut bientôt des galants.

On ne sauroit assurer qui la mit à mal, du jeune président Le Coigneux, qu'on appeloit en ce temps-là l'abbé de Saint-Euverte (1), ou du comte d'Aubijoux (2). Le Coigneux conte qu'elle alloit courir avec son rival, la nuit, au bal, et qu'une fois il entendit qu'en descendant de carrosse, elle disoit : « Adieu, » ma cousine. » Lui l'attendit dans sa chambre et lui donna de bons soufflets, en lui disant : « Voilà » pour votre cousine. » Je commencerai par l'abbé, parce que cette femme ayant eu envie de loger dans la maison du président (3) Le Coigneux, qui étoit alors avec la Reine-mère, l'abbé, en la lui louant, se garda le devant pour lui, et il y a grande apparence qu'étant tout porté, et étant de la ville, il lui

(1) Jacques Le Coigneux, président à mortier au parlement, fut nommé à l'abbaye de Saint-Euverte d'Orléans, en 1630. Son frère Bachaumont lui succéda dans ce bénéfice, en 1645. C'est par erreur que, dans les *Mémoires de Conrart*, t. XLVIII, p. 193 de la deuxième série de la *Collection Petitot*, on a écrit ce nom Saint-Envestre. (Voyez au tome V, pages 61 et suivantes, l'historiette du président *Le Coigneux*.)

(2) François-Jacques d'Amboise, comte d'Aubijoux, chambellan de Gaston, duc d'Orléans, mourut le dernier de son nom, sans avoir été marié, en 1656.

(3) Vers Saint-André ; c'étoit une des plus belles de Paris ; depuis on a raffiné. (T.)

fut plus aisé qu'à un autre de la cajoler. Aubijoux a dit qu'il étoit contemporain de l'abbé, et que comme il montoit la nuit par une échelle de cordes, il ne pouvoit s'empêcher, en passant, de rompre les vitres de son rival. Le mari faisoit souvent lit à part. Il a dit encore, ou bien c'est de Coulon (1) qu'on le tient, que la présidente trouvoit moyen d'aller voir son père à Sainte-Geneviève-des-Bois, à cinq lieues de Paris, sans que le mari y fût ; qu'Aubijoux averti s'y rendoit avec Coulon, qu'elle avoit mis bien avec une sœur à marier qu'elle avoit ; qu'ils y faisoient porter des hottées de *friponneries* (2), et que par-dessus les murs, ou bien par une porte du parc dont ils avoient la clef, ils faisoient cent folies jusqu'au jour. Cette sœur fut mariée avec Ligny (3), neveu du chancelier, et depuis on n'en a pas ouï parler ; elle n'avoit garde d'être si jolie que sa sœur. Je n'ai ouï dire cela qu'au petit Guénaud ; je crois qu'il étoit mal informé. Cette femme a été dix ans brouillée avec sa sœur qu'elle ne vouloit point voir. Ce fut madame de Noailles (4) qui les raccommoda ; mais elles se voient très-froidement. Il y a apparence que c'étoit par pruderie qu'elle ne vouloit pas voir la présidente. On a su d'Aubijoux qu'il n'avoit jamais trouvé de femme qui y prît tant de plaisir ni qui fût si propre.

(1) Coulon, conseiller au parlement, ardent frondeur. On a vu plus haut, t. VI, p. 171, l'historiette de sa femme.

(2) *Friponneries, pâtisseries, friandises.* (Voyez ci-dessus la note du t. II, p. 95.)

(3) Ce Ligny étoit fils de Jean de Ligny, maître des requêtes, et de Charlotte Séguier, sœur du chancelier.

(4) Louise Boyer, duchesse de Noailles, dame d'atour de la reine Anne d'Autriche, étoit sœur de la présidente Tambonneau, et de madame de Ligny.

Ce d'Aubijoux avoit quelquefois des visions. Un jour il versa en carrosse si doucement, qu'il y voulut faire un somme avant qu'on le relevât. Il prit un grand deuil de Flamarens (1), qui n'étoit point son parent, mais son ami intime, et il disoit que c'étoit de telles gens qu'il falloit porter le deuil.

La jalousie qu'elle témoigna aux Tuileries en voyant l'abbé se promener avec d'autres dames, fut ce qui commença à faire parler. Je ne sais s'il le faisoit pour la faire revenir, car Marsilly, frère de Ligny, en contoit à la présidente. Un jour l'abbé, qui étoit honnêtement brutal, se mit à quereller, et lui dit, entre autres choses obligeantes, que ses jupes étoient bien légères, qu'elles se levoient à tout vent. Le mari l'ouït, car ayant entendu la voix de l'abbé, il se tint derrière le paravent. Depuis ce jour il ne voulut plus souffrir qu'ils parlassent ensemble, et ils ne se voyoient plus qu'en une chapelle des Cordeliers. Cela dura jusqu'à ce que le président Le Coigneux revint de son exil; alors Tambonneau alla loger à la maison de Barbier (2), auprès du Pont-Rouge. Ce fut là que la fantaisie lui vint de bâtir cette belle maison auprès du Pré-aux-Clercs (3). Insensiblement

(1) Le marquis de Flamarens, tué au combat de Saint-Antoine, au mois de juillet 1652.

(2) Barbier, contrôleur-général des bois de l'Ile-de-France, et l'un des adjudicataires du palais et du domaine de la reine Marguerite, sur le bord de la Seine, avoit obtenu la permission de construire un pont de bois qu'on appeloit le *Pont-Rouge*. Il étoit situé en face de la rue de Beaune. Emporté par les grandes eaux, en 1689, il a été remplacé par le Pont-Royal.

(3) C'est encore un des plus beaux hôtels du quai Malaquais. Il est gravé dans le *Grand Marot* (planche 94). C'est l'ancien hôtel de Bouillon. Tallemant demeuroit au Pré-aux-Clercs, à fort peu de distance.

d'Aubijoux, qui étoit bien avec lui, y mena d'autres gens de la cour; Tambonneau se mit dans les prêts. Sa femme méprise le bourgeois; ils tiennent table, mais il n'y va quasi personne de la ville, si ce n'est de ceux qui sont un peu de la cour. Cette femme a quelque chose de particulier. L'été on la voyoit se promener assez souvent jusqu'à midi, au grand soleil, dans son jardin, avec une chemise jaune, attachée au poignet avec des rubans incarnats et un collet de poinct de Gênes, avec un ruban de même couleur, masquée et une coiffe sur sa tête ; elle est petite, mais elle veut être chaussée à son aise, et dit que le plaisir de marcher est plus grand que celui de paroître de belle taille.

Il lui arriva une terrible aventure au bal : elle mettoit du rouge au commencement, parce qu'elle étoit trop haute en couleur ; mais ce rouge appliqué mangea si bien le rouge naturel, qu'après il fallut continuer à en mettre ; elle s'évanouit en une assemblée et demeura rouge comme un coq, car elle en mettoit étrangement.

Elle fit un jour fort la délicate chez madame de Montausier à souper, c'étoit alors dans le faubourg; elle ne mangea de rien, et fit entendre qu'elle ne goûtoit volontiers que de ce que ses officiers lui apprêtoient, et qu'elle en avoit les meilleurs de France Ceux qui étoient là ayant ouï conter ses promenades, disoient qu'elle ne vivoit que de rosée.

Elle raffine en coiffures et en habits, et se laissoit tyranniser par un certain maître Thomas, qui, sur trois robes, en gagne une, tant il est homme de bien, parce qu'à son gré il l'habilloit mieux qu'un autre ; peut-être aussi lui faisoit-il crédit, car la bonne dame devoit beaucoup : ce n'est pas qu'elle ne tri-

châť assez au jeu pour gagner ; Arnauld l'y surprit (1) une fois, et la traita un peu mal de paroles ; même il lui dit que le respect qu'il portoit à une dame de grande qualité, qui jouoit avec eux, l'empêchoit de faire pis.

Revenons aux galanteries. On disoit que madame de Rohan, la douairière, pour se rendre le président de Maisons favorable en l'affaire de Tancrède (2), avoit fait le maquerellage de lui et de la petite présidente ; mais, ce qui la décria le plus, ce fut que Bouteville (3), jeune garçon de vingt ans, pria M. de Châtillon (4), son beau-frère, de parler pour lui à la belle ; qu'il en étoit amoureux, mais qu'il ne savoit comme s'y prendre. Châtillon lui parle : elle lui dit que s'il parloit pour lui, elle verroit ce qu'elle auroit à faire ; et sur l'heure ils lièrent la partie pour se trouver chez une certaine femme. Il y fut ; mais ce qu'il fit ne valoit pas la peine de donner un rendez-vous ; car il n'en fit pas plus que s'il eût été le plus pressé du monde, et que le mari eût heurté à la porte. Châtillon fut si discret, que M. le Prince sut toute l'histoire ; et un matin que tous les *petits maîtres* étoient à son lever, à Châtillon près, il leur dit sérieusement

(1) Je me souviens que le mari disoit partout qu'il n'y avoit pas une femme au monde qui jouât si bien ni si heureusement ; c'est qu'elle trompoit. (T.)

(2) Voyez les détails du procès auquel donna lieu la naissance de Tancrède, dans l'historiette de *mesdames de Rohan*, t. v, p. 29 et suiv.

(3) François-Henri de Montmorenci-Bouteville, depuis duc et maréchal de Luxembourg.

(4) Gaspard de Coligny, duc de Châtillon, blessé mortellement à l'attaque de Charenton, le 9 février 1649.

qu'il étoit arrivé un grand malheur au pauvre Châtillon, et qu'il falloit que ses amis en cette occasion lui témoignassent leur tendresse. Chacun croyoit qu'il eût été chassé de la cour. Après les avoir tenus un peu en suspens : « C'est, dit-il, qu'il a eu » madame Tambonneau toute une après-dînée, et » ne lui a jamais su faire qu'une pauvre fois.» Cela se sut partout. Elle en pensa enrager, et un jour, en présence de Ruvigny, alors marié, elle vouloit engager Roquelaure, lui qui a fait pis que cela, à se battre contre Châtillon. Il s'excusa en disant qu'il étoit son ami, et dit à Ruvigny en sortant : « *Este* » femme est folle. A ce compte-là il y en a plus de » douze qui sont obligés à se battre comme moi. » Roquelaure couchoit avec elle par rencontre, mais il ne s'y attachoit que médiocrement ; et, pour vous dire le vrai, quoiqu'elle n'eût que trente ans tout au plus, en moins de rien le visage lui devint usé : il n'y avoit plus que la propreté et la gorge qui la maintînt. Un jour que Miossens alla chez elle, elle mit vite une coiffe sur ses tétons ; il sort, et Roquelaure entre avec une dame. Elle ôte cette coiffe en disant : « J'avois mis cela, car je crains ces Gas- » cons. — Hé ! lui dit cette dame, est-ce que celui- » ci ne l'est pas? — Non, répondit-elle, il n'est » point Gascon pour moi. »

Tambonneau alla ensuite à Bourbon, et voulut obliger Roquemont, son frère, conseiller au parlement, à prendre garde à sa femme ; l'autre, qui autrefois avoit averti le président de ce qu'à son avis il falloit faire, sans qu'il en eût rien fait, lui dit tout franc qu'il ne prendroit point ce soin là. L'affaire de Châtillon avoit assurément été jusqu'aux oreilles du mari, et on m'a assuré que, pour montrer à sa

femme ce qu'il étoit capable de faire en sa fureur, il tua en sa présence un petit cheval qu'il aimoit fort. Cela ne fit pourtant pas grand peur à la présidente. En revenant de Bourbon, il passa à Châtillon, car il étoit un peu épris de madame de Châtillon (1); peut-être trouvoit-il que c'étoit le plus beau moyen de se venger du mari. Il lui rendit bien des soins, lui donna la collation et les violons chez lui; mais je doute fort qu'il se soit vengé.

Il prenoit quelquefois des fantaisies à cet homme de s'étendre sur les louanges de sa femme. A table, devant dix personnes, il dit qu'il ne voyoit point de femme plus aimable qu'elle; qu'elle étoit propre, bien faite, *bonne robe* (2), galante, agréable, et que s'il n'avoit été son mari, il auroit été son amant. La pauvre chrétienne s'en déferra. Une autre fois, comme on parloit de je ne sais quelle femme qui donnoit un peu de peine à son mari : « Qu'on me la » donne, dit-il, je la rangerai bien. Vous voyez » comme j'ai rangé la mienne. » Cet homme passoit ainsi du blanc au noir. Un jour il étoit content de sa femme, il en faisoit l'éloge; il disoit : « Laissez » faire ma petite femme; puisqu'elle s'en mêle, cela » vaut fait. » Une autre fois il étoit mal édifié.

Le désordre des prêts étant venu (3), le président étoit fort embarrassé; il le fut bien encore davan-

(1) Élisabeth-Angélique de Montmorenci, duchesse de Châtillon; elle se remaria au duc de Mecklembourg et mourut en 1695.

(2) Expression empruntée de la langue italienne, fort extraordinaire dans la bouche d'un mari.

(3) Des prêts immenses faits au Roi avoient entraîné l'engagement de plusieurs branches des revenus de l'État. Beaucoup de financiers furent ruinés par la révocation de ces prêts.

tage au blocus de Paris. Il venoit tous les jours me rompre la tête, à faute d'autres, car j'étois son voisin; il disoit les plus grandes impertinences qu'on pouvoit dire. « Je souhaite, disoit-il, que tout le » monde s'entretue dans la ville. J'irai au-devant de » M. le Prince; s'il vient brûler le faubourg, j'en » serai quitte pour ma maison. Je jouirai au moins » du reste. » Il entendoit que ses prêts fussent bien payés, qui étoit le principal. « Hé quoi! sera-t-il » dit que Michaud (1), fils de Jean, et petit-fils de » Michaud, et arrière-petit-fils d'un autre Mi- » chaud, n'ait pas la charge de son bisaïeul? Mes » amis de bonne chère, il faut donc vous dire adieu. » Il faudra que ma femme vende son étui d'or et son

(1) Il s'appeloit *Michaud.* Louis XIV et madame de Montespan firent sur la présidente et sur son fils un couplet qui ne méritoit guères d'être réuni aux *OEuvres du grand Roi.*

Or, nous dites la Tambonne,
La Tambonne Tambonneau,
Pour l'appui de la couronne,
Qui fit le marquis Michaud ?
Notre histoire peu sincère
A toujours pris soin de taire
Qui fit le marquis Michaud
A Tambonne Tambonneau.

Le marquis de Mortemart, père de madame de Montespan, passant pour avoir eu des relations intimes avec la présidente on fit cet autre couplet :

Mortemart, le faune,
Aime la Tambonneau ;
Elle est un peu jaune,
Mais il n'est pas trop beau
Dessus son c.i il pince ,
En lui disant : « M'amour,
» A la cour,
» L'esprit est mince
» Lorsqu'on n'agit pas comme le grand Saucourt. »
(*OEuvres de Louis XIV*. Paris, 1806, VI. 264.)

» écuelle d'or, car elle dit que l'argent n'est pas » propre. » Il prônoit cela partout, et croyoit que ces raisons-là étoient capables de convaincre tous les Frondeurs. Sa femme s'étoit sauvée, déguisée en *bavolette* (1), à Saint-Germain, et elle étoit si aise de conter qu'elle avoit trouvé des gens à qui elle avoit dit qu'elle alloit voir son *père-grand* à Saint-Germain. Elle alla gaillardement loger chez Roquelaure, qui en faisoit mille contes, l'appeloit sa ménagère, et disoit aux gens : « Voulez-vous venir » manger de la soupe de ma ménagère ? » Là, bien des gens tâtèrent de la présidente; on ne s'en cachoit point; on disoit : « Un tel y coucha hier, un » tel y couche ce soir.» Enfin le mari s'y retira aussi, et au retour, il disoit : « J'étois fort bien à » Saint-Germain ; je ne manquois de rien chez mon » bon ami Roquelaure. »

La paix faite, M. le Prince y mangeoit fort souvent et les Bouillon aussi. Elle faisoit plus la belle que jamais. Une fois elle alla fort ajustée chez la maréchale de Guébriant; on ne faisoit que de se mettre à table, elle avoit dîné ; la voilà qui commence à lever sa robe, pour montrer sa belle jupe, qui veut faire admirer comme ses manchettes étoient mises de bon air; car elle croyoit qu'il n'y avoit personne au monde qui les sût mettre comme elle, et même elle se piquoit de les mettre fort promptement, quoique madame Anne, sa *duena*, fût une heure et demie à les ajuster (2) ; après elle alla au

(1) *Bavolette*, jeune paysanne, coiffée d'un simple *bavolet*. (Voyez l'historiette du *président de Chévry*, t. II, p. 64 de ces *Mémoires*.)

(2) Furetière a fait allusion au soin particulier que la présidente Tambonneau appportoit à ses manchettes : « J'ai ouï dire

miroir, et à tout bout de champ elle disoit : « Pas » trop sotte ; ces yeux-là sont petits, à la vérité, » mais ils ont bien du feu. » Et elle parla une heure durant du feu de ses yeux. Quand Vardes eut assez mangé : « Madame, madame, lui dit-il, venez, venez, » on vous donnera à cette heure tant d'œillades que » vous voudrez. Nous voilà au dessert ; c'est le » temps des douceurs ; approchez. »

Cependant les prêts alloient toujours fort mal ; le président alla parler à d'Émery (1), et lui dit : « Mais, » monsieur, je n'ai point de bois. Où prendrai-je » de l'argent pour en acheter ? Qui enverra au mar- » ché pour moi ? Je suis résolu de demeurer céans ; » il faut bien que vous me chauffiez et que vous me » nourrissiez. » D'Émery, alors malade de la maladie dont il mourut, après avoir eu bien de la patience, lui dit que si ses valets de chambre ne le pouvoient mettre dehors, il feroit venir ses palfreniers. Tambonneau outré vouloit aller au lit, on ne sait pour quoi faire ; mais on se mit entre deux, et on le fit sortir. Le maréchal de Gramont lui envoya un gentilhomme pour le prier de s'accommoder avec le président ; il répondit qu'il ne se soucioit point de Tambonneau, ni des messages qu'on lui faisoit faire sur cela. En effet, le maréchal eût bien pu lui en parler lui-même.

Dans le chagrin où étoit le président, il étoit plus méchant à ses valets que par le passé, quoiqu'il l'eût été honnêtement, et aux ouvriers aussi. Il est fort

» d'une *présidente* qu'elle est une heure entière à mettre ses » manchettes, et elle soutient hautement qu'on ne peut les bien » mettre en moins de temps. » (*Le Roman bourgeois*. Amsterdam, David Mortier, 1714, p. 66.)

(1) Le surintendant des finances.

propre chez lui, mais assez malpropre sur sa personne. Feu M. de Nemours, l'hiver, alla chez lui un soir; ses pages charbonnèrent tout le vestibule avec leurs flambeaux. Tambonneau voit cela en le conduisant, il appelle son maître-d'hôtel. « La Fon-
» taine, pourquoi n'avez-vous pas battu ces coquins-
» là? — Monsieur, on ne bat pas ainsi les gens : ils
» mouroient de froid ; ils ne sont pas de fer. Si vous
» eussiez voulu qu'on leur donnât un fagot, ils
» n'auroient pas fait cela. » Lui, enragé, saute à La Fontaine; La Fontaine, grand et fort, et assez hardi, le saisit à la gorge. « Monsieur, lui dit-il, si
» vous me frappez, je vous étranglerai. Vous m'avez
» promis, quand je suis venu à votre service, de ne
» me pas toucher. » Le président lâche prise, crie qu'on ferme les portes, et qu'on aille quérir le bailli. La Fontaine se barricade dans sa chambre, charge ses pistolets, et, le bailli étant venu, il dit ses raisons, qui ne furent point trouvées mauvaises. Enfin, il fallut capituler; il sort sur l'heure. Le lendemain, sur ce qu'on lui avoit refusé ses gages, il envoie un exploit. On le paie. Ce La Fontaine disoit qu'on faisoit chez eux de certaines pommes à la compote, qu'on appeloit des *pommes de chagrin*, à cause qu'en ce temps-là M. le président étoit fort chagrin. En ce temps-là la pauvre présidente étoit bien embarrassée à cacher les coiffeuses et les créanciers, de peur que son mari ne les vît

Quand M. le Prince et le cardinal commencèrent à se brouiller, Tambonneau faisoit l'homme d'importance, disoit qu'il s'étoit entremis de les accommoder, qu'il avoit parlé plusieurs fois au cardinal; « mais, disoit-il, il ne m'a pas voulu croire, et c'é-
» toit pour son bien ce que j'en faisois. »

Il crut, dans la bonne opinion qu'il avoit de l'adresse de sa femme, qu'elle feroit si bien auprès de la Reine qu'il seroit payé de ses prêts : cette femme n'en bougeoit, et madame Pilou l'appeloit *le Barbet de la Reine*. « Hélas ! dit-elle, la pauvre femme ne » voit-elle pas que tout cela ne fait que lui alonger » le nez (elle l'avoit pointu), et *l'accamardir* (1) à » son mari ? »

Quand M. le Prince fut arrêté, elle et son mari s'empressèrent terriblement autour de madame la Princesse, la mère, et elle fut même à Châtillon, où on ne la demandoit point (2); elle crut que cela ne se sauroit point, car ce voyage pouvoit nuire à son mari. Quand madame de Bouillon fut mise dans la Bastille, elle alla s'y enfermer pour huit jours, dès qu'on eut permission de la voir. Madame de Bouillon se moquoit d'elle, et a conté qu'une fois elle l'avoit trouvée au lit avec un ruban couleur de feu comme une ceinture, un au col, un à chaque bras, coiffée par La Prime, avec bien des rubans et une cornette par-dessus. * Elle avoit l'incommodité de vomir souvent. Madame de Bouillon se voulut retirer. « Non, madame, je vomis comme une autre » crache ; ce lit sera bien refait. »

Tambonneau devint amoureux d'une fille chez qui il alloit bien des jeunes Frondeurs. Lui, qui craignoit de se brouiller à la cour, envoyoit toujours voir qui y étoit, avant que d'y aller; mais *finement* il laissoit son carrosse à la porte. Un jour qu'il y étoit,

(1) Et rendre *camus* celui de son mari.

(2) La présidente Tambonneau se rendit auprès de la duchesse de Châtillon, à Châtillon-sur-Loing. (Voyez les *Mémoires de Lenet* Collection Petitot, 2e série, LIII, 104.)

Bachaumont y fut, dès qu'il le sut : « Ah ! mon Dieu ! » dit-il, mademoiselle, cachez-moi. — Monsieur, je » n'ai point de lieu pour cela, et il n'y a qu'un es- » calier. » Le président laisse son argent, tant il eut hâte de partir, se bride le nez de son manteau, et passe tout contre Bachaumont ; Bachaumont se met à crier : « Je ne vois pas M. le président Tam- » bonneau, au moins, je ne le vois pas. » Jeannin (1) fut surpris par Tambonneau, caché sous une table dont le tapis étoit à housse ; le galant lui dit : « Pre- » nez garde à ce que vous ferez ; j'ai deux hommes » là dehors qui m'ont vu entrer céans, et qui feront » du bruit. » Il le laissa aller. Cette fille disoit qu'elle lui gagnoit son argent bien aisément : elle savoit son humeur, qui est de se prendre par les pieds, car il dit qu'une personne bien chaussée ne sauroit être laide ; elle se chausse proprement et montroit un de ses souliers ; il y jetoit aussitôt la vue, et elle le trompoit en jouant au piquet.

Toutes choses pacifiées, le président alloit chez Ninon pour faire d'autant plus l'homme de cour. Ninon s'en moquoit fort. Il y avoit je ne sais quelle petite Charpentier (2) avec elle à qui Tambonneau faisoit les doux yeux, et il lui envoyoit du cidre ; elle lui disoit : « Président, envoie-moi bien du » cidre, et ne viens point, car tu pues trop fort. » Il prit envie à la présidente d'entendre Ninon jouer du luth ; mais comment faire ? « Je veux, disoit-elle, » qu'il y ait une tapisserie entre deux. — Voire,

(1) Jeannin de Castille, trésorier de l'Épargne.

(2) Cette petite fille avoit été trois mois chez Ninon, sans dire un mot ; un jour quelqu'un parloit d'historiens, elle va dire : « Pour moi, j'aime fort *Rodote* (Hérodote). » (T.)

» dit le mari sérieusement, ma petite femme, je vous » assure qu'elle est aussi modeste qu'une autre per» sonne ; et puis elle a, pensez-vous, une dame » Anne, tout aussi prude que pourroit être la vôtre.» Ninon fait ce conte-là à crever de rire ; car cette madame Anne étoit la m.......... de la présidente.

Le carême de 1653, ils s'avisèrent de faire un ordinaire de viande à huit livres par tête. Il y avoit certain nombre de personnes qui en étoient. Elle alloit seule avec un homme, et disoit qu'on lui avoit appris à Saint-Germain à ne point *façonner*. Un batelier a dit qu'il l'avoit menée baigner toute seule avec des hommes.

Son fils, à dix-sept ans, eut la petite vérole : elle l'assista avec un soin étrange ; il pensa mourir : elle étoit désespérée. Madame de Bouillon, pour la consoler, l'alla voir, quoiqu'elle eût tant d'enfants. C'étoit dans sa grande affliction de la mort de son mari (1) qu'elle affectoit de voir les gens tristes. Après cela la présidente dansoit toutes les petites danses : on fit des vaudevilles pour se moquer d'elle. Le mari disoit : « Il n'y a pas de femme au monde » qui paroisse si jeune ; si son fils la prenoit au » bal, on diroit : Voilà le frère et la sœur. »

Elle a renoncé depuis quatre ans à toute galanterie, et ne se soucie plus, à ce qu'elle dit, que de jouer et d'être brave. Le mari, qui avoit juré, puisqu'on ne le payoit pas, de prendre du bien où il en trouveroit, n'y manqua pas ; et, se voyant second président, il fit bien des siennes. Nous verrons, dans les *Mémoires de la Régence*, le procès que lui fit Nicolaï, en 1655.

(1) La duchesse de Bouillon perdit son mari le 9 août 1652. Elle en avoit dix enfants.

La présidente eut la petite-vérole, il y a trois ans ; tous ceux à qui je le disois, moi qui étois encore son voisin, me rioient au nez et me disoient : « Vous » vous moquez, c'est la *grosse*. » Ruvigny lui fait la guerre qu'elle est amoureuse de son fils. Ils ont fait bien de la dépense pour ce garçon ; ils l'ont mis dans le grand monde, et croient en avoir fait une merveille. A la vérité, il est bien fait, il danse bien, il est propre; mais il lui ont donné une présomption enragée qui n'est fondée sur rien. Cet homme, cette femme et ce garçon se cajolent à crever de rire ; car la présidente a aussi pris ce style-là : elle a une complaisance aveugle pour son mari, jusqu'à lui mettre Margot dans son lit, s'il le vouloit. Elle s'avisa de cela pour se conserver la liberté de coqueter, car il a eu autrefois de furieuses jalousies, et depuis elle a continué pour l'empêcher de faire quelque chose d'extraordinaire sur le chapitre de la braverie ; car ç'a été et c'est encore la passion qui, après la galanterie, a eu le plus de pouvoir sur son esprit.

Tambonneau doit cent mille écus de reste de la tutelle des petits Boyer, ses beaux-frères, et on l'accuse de les avoir pillés autant qu'il a pu. En 1665, il s'est excusé de mettre au commerce (1) comme le reste de la chambre ; il a été assez mal avisé pour

(1) Une *Compagnie françoise des Indes-Orientales,* dont le principal établissement devoit être a Madagascar, fut établie par déclaration du Roi, vérifiée au parlement le 1er septembre 1664. Les plus hauts personnages et beaucoup de membres des compagnies souveraines souscrivirent pour des sommes considérables. Le nom du président Tambonneau n'est pas sur la liste. (Voyez la *Relation de l'establissement de la Compagnie françoise pour le commerce des Indes-Orientales*. (Paris, Sébastien Cramoisy, 1666. in-4°.)

reprêter de nouveau au Roi du temps de M. Fouquet. M. Colbert, quand il apprit cela, dit : « Ah ! » je croyois que 1648 l'auroit rendu sage : » c'est l'année de la révocation des prêts.

CCCXXII

MADAME DE TALOET (1).

Madame de Taloet est fille d'un M. du Levier, homme de condition, qui étoit conseiller au parlement de Rennes, et dont la veuve s'étoit remariée à un gentilhomme qualifié, de Champagne, nommé M. de Vignory. Cette fille, qui avoit dix-sept mille livres de rente, fut mise entre les mains de M. de Taloet, son oncle paternel et son tuteur. Cet oncle la fit épouser à son fils, nonobstant les défenses du Parlement et les règles de droit. Madame de Vignory, enragée de cela, accuse cet homme de fausse monnoie, et lui fit bien de la peine ; après elle trouve moyen de mettre une suivante auprès de sa fille, qui la gouverna si bien qu'elle lui fit avec le temps haïr son mari comme la peste. Il est vrai que Taloet lui en donna quelque sujet, car il vendit une charge de lieutenant aux gardes qu'il avoit, et se mit à entretenir une g.... qu'il faisoit appeler *madame de Taloet*. La suivante lui fit accroire qu'il ne demandoit qu'à en avoir des enfants pour l'étrangler ensuite elle-même. Quelques jours après qu'il fut arrivé à Rennes, elle lui demanda ce qu'il avoit fait

(1) L'orthographe habituelle de ce nom est *Talhouet*.

de l'argent de cette charge. « Je n'ai pas accoutumé, » lui dit-il, de vous en rendre compte. Il faut donc » que vous me rendiez compte aussi de ce que vous » avez dépensé depuis que je suis parti ? — Ce n'est » pas de même, répliqua-t-elle, tout le bien vient » de moi. » Ensuite il lui propose d'aller à la campagne : elle n'y vouloit point entendre. « Vous vous » moquez, lui dit-il, il fait beau. Nous partirons » demain. » Elle alla se conseiller à sa confidente; toute la nuit elle feignit d'avoir un dévoiement. Au commencement il la suivit par soupçon ; enfin il s'en lassa. Elle mit hors du logis ce qu'elle avoit de meilleur, et le matin, dès quatre heures, elle s'alla asseoir sur les degrés d'une église, parce qu'elle n'en avoit point trouvée encore d'ouvertes, et là elle se chaussa, car elle étoit venue nu-pieds ; après elle fut demander retraite à deux conseillers de sa connoissance, qui, n'ayant point de femme, ne la voulurent pas recevoir. Elle étoit bien faite et jeune. Un d'eux lui conseilla de se retirer à Saint-Georges, qui est une religion de filles. Elle y va. Le mari ne savoit ce qu'elle étoit devenue ; il chercha tant qu'enfin il la découvrit ; à travers la grille et le voile, il lui demande pardon ; il se soumet à toutes choses imaginables pour obtenir d'elle qu'elle souffrît qu'il la vît seulement; elle ne le voulut jamais. Cela mit tout le monde contre elle. Elle lui envoie un exploit, disant qu'il l'avoit épousée contre les défenses du Parlement, et avec une dispense qui étoit nulle, car ils sont cousins-germains: elle le poursuit : l'affaire est évoquée à Paris. Elle avoit eu six enfants; cela n'empêcha pas qu'elle ne continuât. Elle n'avoit point d'argent, il jouissoit de tout. Il lui fait offrir cent pistoles, pourvu qu'elle daignât les prendre de

sa main, consentant qu'elle s'en servît contre lui. Elle ne voulut jamais lui avoir cette obligation. Elle eut la petite-vérole qui ne l'a pas embellie ; il lui fit dire que si elle le trouvoit bon, il l'iroit assister, et qu'il l'aimoit autant que jamais. Elle fut toujours inexorable.

Durant sa maladie, elle eut une étrange affliction; car sa mère, cette madame de Vignory, qui est veuve pour la seconde fois, eut la tête coupée à Rennes avec sa fille du second lit, et voici pourquoi. Madame de Vignory avoit eu connoissance d'un garçon bien fait, qu'on appeloit Bussy. Il étoit d'honnête naissance de devers Moulin ; il avoit du bien passablement. D'abord il suivit le barreau à Paris, et après il fut commis de M. de Noyers. Elle le maria avec sa fille du second lit, parce qu'il lui prêta vingt mille livres, dont elle avoit besoin. Elle avoit cru peut-être qu'ayant été avocat, et ayant habitude chez M. de Noyers, il débrouilleroit les affaires de la maison. Ce garçon, en tout, pouvoit jouir de sept ou huit mille livres de rente avec sa femme; le reste étoit fort embarrassé. On ne laissa pas de l'appeler *M. le marquis de Bussy.* Il s'étoit marié à condition de prendre le nom et les armes de sa femme, et qu'il donneroit je ne sais combien à la belle-mère. Il ne lui tint pas ce qu'il lui avoit promis. Elle, pour s'en venger, gagne sa fille, que cet homme aimoit tendrement : elles lui font donner un coup d'arquebuse à une huée (1) qu'on fit pour prendre des loups, en Bretagne, où ils étoient pour quelques affaires ; peut-être y avoient-ils du bien. Et comme il

(1) Une *huée*, ou une chasse ; on l'appelle ainsi à cause des cris des rabatteurs qui forcent les loups ou les sangliers à se jeter du côté des chasseurs.

n'étoit pas blessé à mort, la belle-mère voulut obliger le chirurgien à empoisonner la plaie. Celui-ci y mit du sucre au lieu d'arsenic, puis se sauva. La vieille persuade à sa fille d'étrangler son mari, et après elle va à une grande dévotion de Bretagne, qu'on appelle Saint-Anne (1). La fille avec sa femme-de-chambre l'étranglent. Voilà la mère et la fille en prison : elles ont des lettres évocatoires; au lieu de les faire signifier, elles se laissent cajoler aux juges, qui leur firent dire qu'elles n'avoient rien à craindre. En effet, ils n'avoient point dessein de les condamner; mais le rapporteur conclut à la mort, les autres eurent honte, cela passa tout d'une voix; il n'y avoit point de preuves contre la mère. La fille mourut en philosophe, et sans penser à l'autre vie. Elles furent condamnées lorsqu'elles s'y attendoient le moins. Cela est assez ordinaire en Bretagne; il y a beaucoup d'histoires de femmes qui ont fait tuer leurs maris. La mère fit une fin fort chrétienne, car elle écrivit à sa fille de Taloet, à Paris, pour l'exhorter à mettre sa conscience en repos, sur l'affaire qu'elle avoit contre son mari; cela vouloit dire que, si elle ne croyoit point être sa femme, elle allât jusqu'au bout. Elle ne put rien obtenir qu'un séquestre, où il fut permis à son mari de la voir : elle fut mise à la *Propagation de la foi.* Un gentilhomme nommé La Haye d'Airon l'accompagna à Paris. On disoit qu'elle lui avoit promis de l'épouser quand elle seroit démariée. Elle étoit riche, comme je l'ai dit, et pouvoit beaucoup prétendre de la reddition de compte. Elle perdit pour la dissolution, mais elle gagna pour la séparation de corps et de biens. Une

(1) Auprès d'Auray, à quelques lieues de Vannes.

comédienne que son mari entretenoit les accommoda depuis.

CCCXXIII

BRIZARDIÈRE.

Brizardière étoit un sergent royal de Nantes fort employé et qui dépensoit extraordinairement pour un homme comme lui. Vous allez voir d'où cela venoit. Cet homme, déjà âgé, se mêloit de dire la bonne aventure aux femmes, et d'une façon inouïe, car il leur disoit, quand il trouvoit quelque difficulté à ce qu'elles souhaitoient : « Vous ne sauriez » obtenir cela que par un moyen que je vous enseignerai ; peut-être le trouverez-vous fâcheux, mais » il est infaillible. » La curiosité les prenoit, et, par la confiance qu'elles avoient, elles s'y résolvoient. Voici ce que c'étoit : il les faisoit mettre toutes nues, et avec des verges il les fouettoit jusqu'au sang, puis se faisoit fouetter par elles tout de même, afin de mêler leur sang ensemble pour en faire je ne sais quel charme.... Dans Nantes, il n'osa s'y jouer ; mais sa réputation lui fit trouver des folles par toute la Bretagne, et principalement à Rennes. Il y a apparence qu'il y gagnoit; car, comme je l'ai déjà remarqué, il dépensoit plus qu'un sergent ne pouvoit dépenser. Il fut découvert à Rennes par un huissier du Parlement, nommé Bohamont, qui le vit par un huis *fesser* deux fort belles filles qu'il avoit. Il rendit sa plainte ; on fit jeter des monitoires. Plusieurs demoiselles, suivantes et femmes de chambre vinrent à révélation ; mais quand on voulut savoir

qui étoient les *fessées*, elles ne le vouloient point dire. Le Parlement s'assembla, et là, ayant vu qu'il y avoit des présidentes et des conseillères en assez bon nombre, on se servit des deux filles de l'huissier et de la femme d'un menuisier, et sur cela on l'envoya aux galères. Il pensa être pendu. La présidente de Magnan, fort belle femme, étoit des fouettées; outre ce que les autres avoient souffert, celle-ci se faisoit donner quinze coups par semaine, pour avoir une succession pour laquelle il falloit que trois personnes mourussent. Elle n'est pas riche. La présidente de Brie eut quarante-huit coups et en donna à Brizardière cinquante-deux; une madame de Kerollin se fit fouetter pour trouver un bon *tiercelet* (elle faisoit la fausse monnoie), c'est-à-dire un bon alliage. Mais le plus plaisant, ce fut mademoiselle de Taloet; comme il la fouettoit rudement, c'étoit pour avoir un mari qui eût beaucoup de bien, elle crioit : « Hé, monsieur de La Brizardière, douce-» ment, j'aime mieux qu'il soit moins riche. »

CCCXXIV

FALGUÉRAS.

Falguéras étoit commis de Menant; il est marié avec la sœur d'un petit médecin huguenot, nommée Laigneau (1), qui est une espèce de médecin empirique. Il y a deux ans que, revenant de Languedoc, d'où il est, il apporta une lettre d'un tailleur adres-

(1) David Laigneau, provençal, médecin ordinaire du Roi. Son portrait a été gravé, format in-4°, par Boulanger.

sante à un frère, pâtissier de son métier, qui étoit à Paris, mais dont il n'avoit eu aucune nouvelle, il y avoit long-temps. Falguéras eut bien de la peine à trouver cet homme, qui étoit pâtissier d'hosties, et travailloit en chambre dans la rue du Meurier (1), qui rend dans la rue Saint-Victor. Le pâtissier lui fit mille caresses, et voulut absolument qu'il déjeunât avec lui. Falguéras dit, en déjeunant, qu'il falloit mettre du sel et de la mie de pain sur je ne sais quelle grillade ; aussitôt le pâtissier, sa femme et ses filles s'entre-regardent et considèrent la mine de l'homme, qui est noir et laid. Cela venoit de ce que leur fille aînée avoit un mal de langueur depuis quatre mois ; et, comme le peuple croit toujours qu'il y a quelque sort aux maux qu'il ne connoît point, ils avoient été à je ne sais quelle devineresse qui, avec le grimoire, leur avoit mis dans la tête qu'elle feroit venir le sorcier du bout du monde, s'il y étoit, et que, pour marque, il demanderoit du sel. D'abord ils ne voulurent pas faire de bruit; mais ils lui parlèrent du mal de leur fille. Il leur conseille de la faire voir à Laigneau, qui lui ordonne je ne sais quelle décoction, dont Falguéras écrivit la recette. Depuis, ayant reçu une seconde lettre du tailleur, il y retourne; le père et la mère lui disent que cette drogue avoit fait bien du mal à leur fille, mais que s'il vouloit, il la guériroit bien. Il ne comprenoit point ce qu'ils vouloient dire, et il leur donna une pilule de Laigneau qu'il avoit sur lui. Cette fille l'avale. Or, comme le syndic des créanciers de Ménant, nommé Blondel, logeoit dans la même rue, Falguéras, qui

(1) La rue du Mûrier donne d'un côté dans la rue Saint-Victor, et de l'autre dans la rue Traversine.

y alloit quelquefois, s'avisa un jour d'aller savoir des nouvelles de cette fille; le père n'y étoit point; la mère le reçoit fort aigrement, lui dit que cette pilule avoit pensé tuer sa fille, que cette pauvre enfant le voyoit toutes les nuits ; mais que résolument il falloit qu'il la guérît; que c'étoit lui qui le jour de la Toussaint, dans la rue de Bussy, comme elle portoit un corbillon, lui donna de la main sur l'épaule, en lui disant qu'elle s'en repentiroit ; qu'aussitôt elle entra dans une porte et vomit tout ce qu'elle avoit mangé. « Je prouverai, dit Falguéras, que j'étois ce jour-là » en Languedoc. — Oh ! vous êtes où vous voulez ; » mais je savois bien que je vous ferois venir. Vous » avez fait semblant que c'étoient des lettres de no- » tre frère; mais il est mort il y a long-temps. » En disant cela, elle et ses filles se saisissent de la porte; elle prend un bâton, et envoie quérir du secours. Il s'efforce de sortir et sort effectivement, non sans quelque horion; mais les autres locataires l'arrêtèrent dans la montée. On le jette dans une autre chambre; et, comme il se recommandoit à Dieu, car c'est un huguenot fort zélé, il voit un homme de la mine la plus farouche du monde, qui, le traitant de sorcier, lui dit : « J'ai porté les armes par » toute l'Europe, moi. » Il croyoit que ce brutal l'alloit dévorer; mais il en fut quitte à bon marché, car la femme ayant dit à cet homme : «N'est-il pas vrai » que vous avez été ensorcelé trois fois? — Oui, » dit-il.—Et comment fîtes-vous pour vous guérir ? » Je pris, dit-il, le sorcier, et, le poignard à la main, » je lui fis défaire le sort. » Cela dit, il se retire. Cette femme sentoit quelque douleur à un bras, où Falguéras l'avoit prise pour la tirer de la porte. « Ah! traître, lui dit-elle, si tu m'as ensorcelée

» comme ma fille, tu en mourras. » Le prisonnier crie par la fenêtre à la servante de Blondel qu'il vit passer ; mais elle se mit à hocher la tête, et lui dit : « Guérissez seulement cette pauvre fille. Hélas ! la » pauvre madame Blondel est bien malade, et sans » doute ensorcelée comme elle. » Il avoit beau prendre Dieu à témoin et se soumettre aux plus cruelles peines de l'enfer, s'il se trouvoit qu'il fût coupable : « Les diables, lui disoient-ils, ne vous feront point » encore de mal : vous avez un pacte avec eux ; mais » prenez garde qu'ils ne vous trompent comme » Gauffrédy (1), dont le terme fut avancé d'un an, » ayant été pris, pendu et brûlé à Aix. » Enfin un garçon apothicaire étant venu dans ce logis, pour quérir quelques eaux à un distillateur qui y demeuroit, leur remontra leur folie, et fit délivrer ce pauvre homme, qui a fait quatorze pages de minute de ce que je viens d'écrire, avec ce titre : *Journal et histoire d'une abominable accusation faite et découverte le vendredi* 12 *février* 1655, *à Falguéras, très-innocent, par la femme et fille malade dans le côté droit de son ventre, âgée de treize à quatorze ans, prétendant lesdits mari, femme et fille, ladite fille avoir été ensorcelée par ledit Falguéras, le premier jour de novembre, fête de la Toussaint, encore qu'il fût éloigné de deux cents lieues* (2).

(1) Voir l'historiette de ce curé, brûlé vif comme sorcier, t. VIII, p. 27.

(2) L'éditeur n'a pu trouver de traces de cette *Relation*, ni dans le Père Lelong, ni dans aucun autre bibliographe. Il est vraisemblable qu'elle n'a pas été imprimée et que Tallemant l'a lue dans un manuscrit.

CCCXXV

COLLETET (1).

Guillaume Colletet, l'un de ces académiciens qu'on appeloit autrefois les *Enfants de la pitié de Bois-Robert* (2), à qui pourtant il est échappé par endroits de bonnes choses, se maria poétiquement avec la servante de son père, qui étoit un procureur au Châtelet ; et ce qui est de plus étrange, c'est que cette fille n'avoit rien de joli, et lui n'étoit pas trop à son aise. Il en a eu un fils qui s'appelle Jean Colletet, digne fils d'un tel père. Ç'a toujours été un fort bon homme, qui a peu de sens, mais qui aime fort à chopiner. Voici ce que j'en ai ouï dire de plus plaisant.

Un jour que cette femme étoit à Rungis (3), où il a je ne sais quel *tuguriolum*, on lui vint dire qu'elle étoit fort mal. En y allant, il fit son épitaphe, à telle fin que de raison. Ce n'est pas qu'il ne l'aimât tendrement, mais c'est qu'il est ainsi bâti. Elle n'en mourut pourtant pas, et il garda l'épitaphe encore quelques années. Elle trépassa justement durant le siége d'Aire (4); car dans une pièce où il console

(1) Colletet (Guillaume), né en 1598, mort en 1659.

(2) A l'Académie, il dit naïvement : « Je ne connois point ce » mot-là, mais je le trouve bon, puisque ces messieurs-là le » connoissent. » (T.)

(3) Petit village, à trois lieues de Paris, sur la route de Choisy à Versailles.

(4) Sa première femme mourut en 1641 ; elle s'appeloit Marie Prunelle. Voici cette épitaphe faite d'avance par son mari :

> Quoique un marbre taillé soit riche et précieux,
> Un plus riche tombeau Prunelle a dû pretendre ;

M. le chancelier sur la mort du marquis de Coislin, il dit :

J'en dirois davantage,
Mais *Brunelle* aux abois, etc.

Elle s'appelle Prunelle et étoit brune; à cause de cela, il lui donna le nom de *Brunelle*. Voyez qu'il étoit bien nécessaire d'aller parler de sa femme à M. le chancelier.

Pour son fils, il l'a toujours pris pour quelque chose de merveilleux, et, dans l'élégie sur la naissance de M. le Dauphin, il l'offre à ce prince; ce fils pourtant n'est qu'un *dadais.* Un jour, en je ne sais quelle compagnie, il lui dit : « Jean Colletet, » saluez ces dames. » Il les salua toutes, et puis il dit : « Mon père, j'ai fait. » Je ne sais quel moine, dans une traduction qu'il a faite de quelques pièces de mademoiselle Schurmann (1), parle des éloges qu'on a faits pour cette savante fille, « et en voici un » de Jean Colletet (2), fils de Guillaume, *facilement* » *prince des poètes françois* (3).» Cependant, comme nul n'est prophète en son pays, il est arrivé que ce Jean

Sitôt que son esprit s'en alla dans les cieux,
Mon cœur fut son cercueil et l'urne de sa cendre.
(*Épigrammes de Colletet* ; Paris, 1653, in-12, p. 447.)

(1) Anne-Marie Schurmann, fille savante, étoit de Cologne. On a d'elle *Opuscula hebræa, græca, latina, gallica, prosaïca et metrica.* Leyde, 1648, in-8°. On lit parmi ses *Opuscules* quelques lettres françaises.

(2) Le fils s'appeloit François ; comme poète il est encore plus médiocre que son père. C'est de lui que Despréaux a dit dans sa première satire :

Tandis que Colletet, crotté jusqu'à l'échine,
S'en va chercher son pain de cuisine en cuisine, etc.

(3) C'est le *facilè princeps* des Latins. (T.)

Colletet (1) ayant été pris par ceux de Luxembourg, il y a cinq ou six ans, comme il alloit à Cologne offrir son service au cardinal Mazarin, le gouverneur du pays, et autres grands seigneurs germaniques, le prirent pour un si galant homme, un si grand poète et un si grand orateur, qu'après l'avoir régalé deux ans durant, bien loin de lui faire payer rançon, ils le reconduisirent tous jusqu'à la première place du roi de France. Cependant les pédants de Navarre, dès le carnaval suivant, lui firent faire des vers burlesques pour des intermèdes à une comédie, à cent sous le cent, et on disoit qu'ils pouvoient s'en faire relever, comme lésés d'outre moitié du juste prix. Le fils et le père s'entregrattent (2).

Guillaume naturellement est enclin à l'amour, mais il est fidèle. Il ne pouvoit vivre sans femme, il épousa la servante de Brunelle, dont il a une fille qui est aujourd'hui la suivante de la troisième femme, qui étoit servante chez son frère, le procureur. Il la débaucha et ne l'épousa qu'au bout d'un an. Elle est jolie et a de l'esprit : elle se nomme Claudine Le Nain. Ce qu'il y a de plus ridicule, c'est qu'il vouloit que son frère et sa belle-sœur allassent visiter leur servante, qui avoit vécu si scandaleusement avec lui, et pour leur faire dépit, il se ruinoit à la faire magnifique. Elle est fille d'un tailleur de pierre, qui, pour ne pas faire honte à son

(1) Parlant de ce fils, Colletet dit dans le *Traité de la Poésie morale* : « Depuis plus de trois longues et tristes années, l'Es- » pagne triomphe d'une jeune liberté qui m'est si chère. » (T.) (*Traité de la poésie morale et sententieuse*, par le sieur Colletet. Paris, 1658, in-12, p. 196.)

(2) Ils se font de mutuels compliments

gendre, vint loger chez lui avec toute sa famille, et de ce moment-là ne fit qu'ivrogner.

Une fois il fut à Meudon, avec sa femme et d'autres gens, où il salua M. Servien, et fit si bien qu'il lui fit entendre que sa femme étoit dans le jardin; M. Servien la voulut voir. Il racontoit cela et disoit: « Le bonhomme, je pense, lui en veut conter; mais » ma femme est trop fine pour lui.» Ogier, le prédicateur, à qui il dit cela une fois, se moquoit de lui; et, comme Colletet lui faisoit reproche de ce qu'on ne le voyoit plus: «Qu'irai-je faire chez vous, » lui répondit-il, avec l'abbé de Richelieu et je ne » sais combien de plumets?»

Dans un recueil d'épigrammes qu'il fit imprimer il y a quatre ans (1), il met les amours de Claudine tout du long: en un endroit, il la compare à Psyché et lui à Cupidon. Notez qu'il ressemble à Jodelet (2), et mon père, un jour que l'abbé (3) le mena dîner au logis, ne l'appela, en rêvant, tandis qu'il fut là, que M. *Jodelet*. Il y a une préface à ce livre où il dit que, pour monter sur ce petit Parnasse, il n'a eu besoin que de son foible bidet et non point du puissant cheval Pégase (4).

(1) Les *Épigrammes* de Colletet portent la date de 1653; ainsi cette partie des Mémoires de Tallemant a été écrite en 1657 ou 1658.

(2) Farceur célèbre du temps. (Voyez son historiette, t. IV, p. 227.)

(3) L'abbé François Tallemant, frère de l'auteur de ces Mémoires.

(4) Voici ce passage bizarre: « Pour monter sur ce petit Par- » nasse de mes Muses, te dirai-je en riant que je n'ai eu besoin » que des secours de mon foible bidet, et non point du puissant » cheval Pégase, dont je ne me sers jamais que pour des courses » plus longues et plus importantes? » (*Avis au lecteur* en tête des *Épigrammes*.)

En un endroit il y a pour titre à une épigramme: *Rencontre de l'Amour et de ma chère et belle Claudine Le Nain, fille de Marie Soyer* (1). Ce pauvre homme s'imagine immortaliser tous ceux dont les noms seront dans ses ouvrages.

Il y a bien d'autres plaisants titres. En voici quelques-uns : *La belle Tulipe panachée dans mon jardin*, 1642. Il met ainsi la date partout, tant il a peur de donner quelque jour de la peine aux grammairiens; *Sur mon Histoire des Poëtes*, 1651 (2); *Sur le retour de monseigneur le chancelier*, 9 *avril* 1651, où il lui dit :

> Les Bacchanales t'ont chassé,
> L'Agneau de Pâques te rappelle (3).

A monseigneur l'archevêque de Rouen, messire François de Harlay, sur l'Apollon d'argent qu'il m'a envoyé pour récompense de mon Hymne sur la pure Conception de la Vierge, l'an 1634 (4). Ne semble-t-il pas que la Vierge ait conçu seize cent trente-quatre ans après ses couches? *La plaie: sur l'entablement d'une vieille maison tombé sur la tête de*

(1) Cette épigramme, imitée de Clément Marot, est intitulée : *Rencontre d'Amour et de la belle Claudine* (page 178). On lit à la page 190 une autre pièce avec ce titre : *Le Triomphe de ma belle et chère Claudine Le Nain*. Tallemant a confondu ces deux pièces.

(2) *L'Histoire*, ou *la Vie des Poëtes françois*, par Colletet, existe manuscrite dans la bibliothèque particulière du Roi. C'est un ouvrage dont la publication éclairciroit une foule de points de notre histoire littéraire.

(3) *Épigrammes*, p. 9.

(4) *Ibid.* page 15. L'hymne *Sur la Conception* se trouve dans les *Poésies diverses de Colletet*. Paris, Jean-Baptiste Loyson, 1656, in-12, p. 455. Elle avoit déjà été imprimée dans les *Divertissements du sieur Colletet*, 2e édition, 1633, in-8°.

l'autheur en passant dans la rue des Carneaux (1), *le* 26 *septembre* 1652. Celle-ci est folle au dernier point.

Maudites soient les avenues
Du cimetière de Paris !
Les grands rois et les grands esprits
En devroient éviter les rues.
O Ferronnerie, ô Carneaux,
Si vous n'en êtes les bourreaux,
Vous leur fournissez des retraites ;
N'est-ce pas sous vos sombres toits,
Et qu'on assomme les poètes,
Et qu'on assassine les rois (2) ?

Épitaphe de l'auteur par lui-même.

Ici gît Colletet ; s'il valut quelque chose,
Apprends-le de ses vers, apprends-le de sa prose ;
Ou, si tu donnes plus aux suffrages d'autrui,
Vois ce que mille auteurs ont publié de lui.

Après il ajoute : *Le fils de l'auteur a fait autrefois un recueil des témoignages avantageux que les plus*

(1) Colletet désigne par ce nom la rue des Bourdonnais. La maison de la *Couronne d'or*, qu'on y voit encore aujourd'hui, s'appeloit alors *les Grands Carneaux*. (Voyez les *Mémoires du P. Berthod*, t. XLVIII, p. 321 de la 2ᵉ série de la collection Petitot.) Les six corps des marchands y tenoient leurs assemblées. On aura appelé cette rue *des Carneaux* à cause des *créneaux* de la maison gothique qui tomboient alors en ruine. Elle aboutit à la rue de la Ferronnerie, que le crime de Ravaillac a rendue trop fameuse.

(2) *Épigrammes*, page 29. Cette pièce est suivie d'une imprécation contre la même rue *des Carneaux*, dont les premiers vers font allusion à l'assassinat de Henri IV. Les voici :

Vieux et lâches *voisins* d'une *Ferronnerie*
Où l'enfer acheva sa dernière furie ;
Bâtiments ruinés, détestables *Carneaux*,
Foudres des beaux lauriers et des nobles cerveaux.

illustres auteurs de notre siècle, tant françois qu'étrangers, ont rendu du sieur Colletet dans leurs divers ouvrages (1). Notez que ces auteurs sont gens que l'on ne lit point ; et Patru, en lisant les Epigrammes de Guillaume, disoit : « Hélas ! combien ce pauvre » Guillaume loue d'auteurs que je ne connois point ! »

Sur mon Apollon d'argent engagé, 1651.

Si, voyant nos exploits divers,
Je ne compose plus de vers,
C'est que pour subsister et nourrir mon ménage
J'ai mis mon Apollon et mes Muses en gage (2).

Du cardinal Infant, et du grand maître de l'artillerie de France.

Dès que l'Infant te voit paroître,
S'étonne-t-on s'il est si froid ?
Qu'est-ce qu'un clerc d'armes pourroit
Contre les foudres d'un grand maître (3) ?

Les pois verts, épigramme.

Recevez quatre francs avec ces quatre vers,
Pour ce boisseau de pois dont vos greniers sont riches.
Mais comblez la mesure, afin que des pois verts,
O libéral ami ! ne soient point des pois chiches (4).

Sur le livre de maître Adam, menuisier de Nevers, intitulé : LES CHEVILLES DU MENUISIER DE NEVERS.

Ennemi du repos et de l'oisiveté,
Maître Adam fait des vers et non pas des chevilles;
Pour attacher des noms à la postérité,
Des lauriers de Parnasse il a fait des chevilles (5).

(1) *Épigrammes*, p. 73.
(2) *Ibid.* p. 137.
(3) *Ibid.* p. 63.
(4) *Ibid.* p. 224.
(5) *Ibid.* p. 453.

Pour sainte Ursule et ses compagnes

Cette Ourse brille ici mieux que l'Ourse céleste ;
Cette vierge est plus belle, et ses feux sont plus beaux ;
Sept astres rendent l'une ardente et manifeste,
L'autre a pour l'éclairer onze mille flambeaux (1).

Des trois Vertus théologales, à M. Payen, prieur de la Charité (2).

Pour rendre la justice égale à la puissance,
Payen eut son recours à la Divinité ;
Et comme il eut la *foi* jointe avec l'*espérance*,
Il ne pouvoit manquer d'avoir la *charité*.

Sur la prise d'Aire, il disoit :

Et nous avons fait dénicher
L'aigle d'Autriche de son *Aire* (3).

Notez qu'elle est au roi d'Espagne.

Il dit au chancelier :

Vos sceaux n'abreuvent plus leur Muse ni la mienne (4).

A Ogier, sur la mort de M. d'Avaux (5).

Il compare la perte de Michelle, sa servante, à celle de cet illustre.

Je puis avec le temps trouver d'autres Michelles ;
Mais tu ne peux jamais trouver d'autre d'Avaux.

Après avoir gueusé tout le long d'un livre, il finit par ces deux sonnets (6) :

(1) *Épigrammes*, p. 455.

(2) *Ibid.* p. 196. Les derniers mots du titre *à M. Payen*, etc., ont été ajoutés par Tallemant.

(3) *Ibid.* p. 7. La ville d'Aire fut reprise presque aussitôt.

(4) Dans l'épigramme intitulée: *Sur mon Histoire des poètes*, p. 13.

(5) Nous avons inutilement cherché cette pièce dans les *Épigrammes* et dans les *Poésies* de Colletet.

(6) Tallemant ne cite qu'un sonnet ; l'autre est adressé *à la Postérité, sur la demeure de l'auteur.* (*Épig.* p. 472.)

Sur la maison de l'auteur, qui étoit autrefois la demeure de Ronsard, au faubourg Saint-Marcel (1638) (1).

Je ne vois rien ici qui ne flatte mes yeux ;
Cette cour (2) du balustre est gaie et magnifique :
Ces superbes lions, qui gardent ce portique,
Adoucissent pour moi leurs regards furieux.

Ce feuillage animé d'un vent délicieux (3)
Joint au chant des oiseaux sa tremblante musique ;
Ce parterre de fleurs, par un secret magique,
Semble avoir dérobé les étoiles des cieux.

L'aimable promenoir de ces doubles allées (4),
Qui de profanes pas n'ont point été foulées,
Garde encore, ô Ronsard, les vestiges des tiens !

Désir ambitieux d'une gloire infinie !
Je trouve bien ici mes pas avec les siens,
Et non pas dans mes vers sa force et son génie.

Voici ce qu'il dit ailleurs :

Je possède, il est vrai, des maisons à la ville,
Des jardins au faubourg, et des terres aux champs ;
J'ai l'estime du peuple et la faveur des grands ;
Et, comptant mes aïeux, j'en compte plus de mille, etc

En un endroit, il dit que les tétons de Claudine sont des montagnes à la croupe jumelle (5). Une fois,

(1) *Épigrammes*, p. 471.

(2) Elle a quatre pieds en carré. (T.)

(3) Un grand mûrier dont il vendoit les mûres. (T.)

(4) Les allées sont de quatre pieds chacune. (T.)

(5) Tallemant cite ici de mémoire ; il indique le vingt-cinquième sonnet des *Amours de Claudine*, intitulé *le Parnasse d'Amour*. (*Poësies diverses*, p. 337.) On y lit ces vers ridicules :

Son sein est mon Parnasse, où, sur sa double cime,
Je rève et je produis tant d'ouvrages divers,
Que de leur nouveauté j'entretiens l'univers,
Et confirme par eux ma gloire légitime.....

Comment la tête n'auroit-elle pas tourné au pauvre Colletet, quand Heinsius lui écrivoit : *Næ tu profectò sapis, qui inter so-*

chez M. Conrart, devant bien des femmes, il alla dire : « Quand nous nous réveillons la nuit, Clau- » dine et moi, que pensez-vous que nous fassions ? » Ces femmes baissoient les yeux. « Nous lisons l'*Astrée*, » dit-il.

Cette Claudine fait mieux des vers que lui. En voici qui sont dans ce livre d'Epigrammes (1) :

Cher et savant époux, seul objet de ma flamme,
Toi qui m'as d'Apollon les secrets découverts,
Comme Hymen t'abandonne et mon cœur et mon âme,
Souffre que mon amour te donne encor ces vers.
Quoique les traits hardis de ton docte pinceau
Fassent voir mon portrait au temple de Mémoire,
J'en aime bien le peintre autant que le tableau.
Et ton honneur m'est cher plus que ma propre gloire.

Lorsque d'un vers flatteur les beaux esprits du temps
Nomment mes yeux des astres éclatants,
Et m'appellent reine des belles,
Ils devroient dire des fidelles ;
Car vous savez, mon cher époux,
Que si mon amour a des ailes,
Ce n'est que pour voler à vous (2).

Or il courut un bruit que cette femme avoit des

roriantes Claudinæ papillas somniare mavis domi vigilans, et Musarum sacris operari per tam amœnos secessus, quàm in molestis biverticis Parnassi senticetis dormire magnâ cum difficultate! Istis licet valvis inscribas, hàc itur ad astra; Parnassum certè quin domi habeas negare jàm non potes. (*Epistola Nicolai Heinsii ad V. C. Gulielm. Colletetum*, dans les *Poésies diverses* de Colletet, p. 308.)

(1) La pièce citée par Tallemant n'est pas dans les *Épigrammes*, mais dans les ***Poésies diverses***, p. 367. Le premier vers y est différent :

Colletet, mon mari, seul objet de ma flamme, etc.

(2) Voyez aussi les ***Poésies diverses***, p. 367. On y lit ainsi le second vers :

Nomment mes yeux *doux et charmants*.

galants, et on dit à Colletet que Bois-Robert avoit dit que sa femme lui servoit à vivre. Ce bonhomme fut si sot que d'aller en faire un éclaircissement à Bois-Robert, qui se moqua de lui et se mit à rire. Boileau (1) dit que c'est une honnête femme. A la vérité, son mari, qui n'aime que la crapule, souffre quiconque veut apporter de quoi goinfrer chez lui. Elle dit : « Je sais bien qu'on n'est pas obligé » d'en juger charitablement, je suis toujours parmi » des hommes; M. Colletet me mène dîner et cou- » cher en ville. Mais il m'a fait honneur de m'é- » pouser, je veux avoir de la complaisance pour » lui; je ferai des impromptus à table, puisqu'il les » aime; je souffrirai les impertinents qu'il amène » céans; si je suis jamais veuve, alors on verra qui » je suis. »

Or, elle est devenue veuve un an après, en 1659, au mois de février, et voici ce qu'elle fit sur la mort de son mari :

Le cœur gros de soupirs, les yeux noyés de larmes,
Plus triste que la mort, dont je sens les alarmes,
Jusque dans le tombeau je vous suis, cher époux.
Comme je vous aimai d'une amour sans seconde,
Et que je vous louai d'un langage assez doux,
Pour ne plus rien aimer, ni rien louer au monde,
J'ensevelis mon cœur et ma plume avec vous (2).

Mais Boileau a bien changé de note depuis, et en voici la raison. Un jour elle fit la dolente, et elle dit que cela venoit de ce qu'elle avoit perdu un diamant de huit cents livres que M. Colletet lui avoit

(1) Gilles Boileau, frère aîné de Despréaux.

(2) Ces vers désabusèrent le public sur le talent de Claudine. Le mari eut la rare prévoyance de les faire au lit de mort, au nom de sa femme ; Colletet mort, Claudine se tut : aussi, après

donné le jour de ses noces. « Si vous pouviez me » prêter. — Je n'ai, lui répondit-il, que trente pis» toles pour aller à Tanley; partageons-les, si vous » voulez. — Ce n'est rien que cela. » Lui ne poussa pas plus loin, et il n'y retourna pas depuis. Je crois que l'abbé Tallemant en a tâté, mais non pas *gratis*; l'abbé de Richelieu aussi. Maintenant qu'elle est veuve, un de mes parents y dépense assez, et il n'est pas seul, car elle a bien du monde à nourrir. Elle disoit une fois : « Que la multitude des valets est » incommode ! Ma femme de charge me ferre la » mule (*c'est sa mère*); ma cuisinière fait un feu en» ragé (*c'est sa cousine*); ma femme de chambre a » égaré un mouchoir (*c'est sa sœur*), et ma demoiselle » (*c'est la fille de son mari*) a tout roussi mon poinct » de Venise. » Insensiblement elle se décria très-fort. On trouva que ce qu'elle avoit fait de vers étoit pitoyable, mais que ses galants les raccommodoient. Elle devint misérable jusqu'à demander l'aumône dans les allées reculées du Luxembourg : elle épousa un je ne sais qui, et gardoit toujours le nom de *veuve Colletet*; elle buvoit comme un Templier; et enfin elle mourut soûle dans l'hôtel, où elle creva pour avoir trop bu; et comme elle ne fut malade que quelques heures, cela causa un plaisant effet : car, pour escroquer Furetière, trois ou quatre jours

l'avoir encensée, La Fontaine se vengea-t-il par des stances légérement aiguisées en épigramme :

Les oracles ont cessé ;
Colletet est trépassé.
Dès qu'il eut la bouche close,
Sa femme ne dit plus rien ;
Elle enterra vers et prose
Avec le pauvre chrétien

devant sa mort, elle alla lui demander de quoi enterrer sa mère, qui se portoit bien, et quand la mère vint lui demander de quoi faire enterrer sa fille : « Vous vous moquez, lui dit-il, c'est vous qui êtes » morte, et non pas elle. »

CCCXXVI

EXTRAVAGANTS, VISIONNAIRES,

FANTASQUES, BIZARRES, ETC.

La mère (1) de M. de Longueville vouloit qu'on fît bien des façons pour la saigner. Un jour un chirurgien la saigna avant qu'elle eût pu tourner la tête ; elle ne s'en voulut plus servir, et disoit que c'étoit un insolent de l'avoir saignée *en sa présence.*

M. Amyrault (2), professeur en théologie à Saumur, homme savant, s'est avisé de faire deux volumes de la morale d'Adam devant le péché, où il dit que sa grande félicité étoit de nager.

Un nommé de Chambergeot, de la famille des Leseau de Paris, portant les armes en Flandre, on le fit parrain d'un enfant dont le père s'appeloit M. Dieu ; il nomma cet enfant Maur, afin qu'on pût dire *Maur-Dieu,* sans jurer.

Le père de cet homme-là fit faire son tombeau à

(1) Catherine de Gonzague de Clèves, duchesse de Longueville, morte en 1629.

(2) Moïse Amyrault, né en 1596, mort en 1664. La *Vie de François de La Noue,* Leyde, 1661, in-4°, est le seul de ses ouvrages qu'on puisse encore consulter avec utilité.

Chambergeot : il se couchoit de temps en temps dans sa tombe, pour voir s'il y seroit à son aise, et disoit aux ouvriers : « Encore un coup de ciseau ; » cela me blesse à l'épaule. »

Un autre fit mettre un petit verrou en dedans de sa bière, afin d'y être en sûreté.

Le maréchal d'Ornano ne couchoit point avec aucune femme qu'il n'eût su auparavant son nom de baptême, de peur de profaner le nom de la Vierge; par la même raison, le maréchal de Saint-Luc n'eût pas mangé de la viande le samedi pour sa vie; mais il en mangeoit fort bien le vendredi.

Vignolles, président à la chambre de l'Édit, de Castres, alloit d'ici à Charenton sur un cheval de carrosse, avec deux pages à pied derrière lui ; il sortoit de son auberge tous les soirs à huit heures, et disoit que c'étoit l'heure des duchesses.

Le feu cardinal de Retz (1), chef du Conseil, tint trois ans tous ses grands chevaux et tous ses coureurs, à Noisy, près Versailles, disant tous les jours : « J'y irai demain. » Ses gens, pour les tenir en haleine, passoient au Pré aux Clercs, qui étoit alors la Voirie, et relançoient quelque chien qu'ils couroient jusqu'à Meudon. Le cardinal y voulut aller une fois. Le chien courut jusqu'à mi-chemin de Noisy, mais le cardinal n'y alla pas pour cela. J'ai ouï conter une chose de lui assez raisonnable. A Clairac, il racheta pour six pistoles une belle fille que les soldats emmenoient ; puis, comme elle eut témoigné qu'elle seroit bien aise d'être religieuse, il lui donna mille écus pour se mettre en religion à Toulouse, et ne lui toucha pas le bout du doigt.

(1) Henri de Gondi, évêque de Paris, dit *le cardinal de Retz*, arrière-grand-oncle du coadjuteur.

Le maître-d'hôtel de mon beau-père (1) fessa une fois cruellement un laquais; le lendemain on trouva écrit sur la porte du privé :

Maître Chamart est un maître fesseur ;
De maître Jean-Guillaume (2) il sera successeur.

Un huguenot, nommé de L'Ormoye, natif de Blois, étudiant en théologie à Saumur, eut fantaisie de se faire eunuque à la façon d'Origène ; on le sut et on l'en détourna. Enfin il fit un voyage à Paris, où, sans rien dire à personne, il se fit *hongrer*. De retour à Saumur, il devint amoureux de la fille de celui chez qui il étoit en pension, qu'il avoit vue auparavant un million de fois sans l'aimer. Il la demande et l'épouse. Je vous laisse à penser si un homme comme cela pouvoit faire bon ménage. Au bout de quelque temps il la bat; elle s'en plaint; lui alla jusqu'au bout, et fit rompre le mariage en exhibant ses pièces. Depuis cela il devint fou sans ressource.

Le père de ce garçon fut accordé avec une fille qu'il n'avoit point vue. Il la trouva laide et prit la cadette. L'aînée, au désespoir, se mit dans une nacelle au milieu d'un grand étang, et se laissa mourir de faim : on ne savoit ce qu'elle étoit devenue. La cadette en mourut de chagrin au bout d'un an ; elle étoit mère de ce garçon.

Une dame de Bretagne, nommée madame de Crapado, après avoir épousé un garçon de rien, se fit toujours appeler madame de Crapado, et s'habitua à Saumur. Ils avoient assez de chevaux de selle, mais point de carrosse : elle le battoit ; il le lui ren-

(1) Rambouillet, le financier.
(2) Le bourreau de Paris. (T.)

doit : c'étoit une grande vieille *Albréda* (1). Tout le monde la fuyoit ; car elle vouloit boire, et avoit le vin dangereux : elle cassoit les verres, et battoit tout ce qu'elle trouvoit en son chemin. Une fois le voisin avoit fait comme une espèce de barricade de tonneaux, à une brèche d'un mur du jardin ; elle franchit cette barricade, et lui dit : « De quoi vous » avisez-vous de vous barricader contre moi ? — Ah ! » madame, lui dit cet homme, je ne l'ai pas fait pour » vous offenser ; mais comme vous logez dans un » logis public (c'étoit une hôtellerie ; elle ne loge » point ailleurs), il y a tant de survenants que, etc » mais puisque vous voilà, goûtez, je vous prie, de » mon vin. » Les voilà les meilleurs amis du monde. Elle entra une fois dans un cabaret, où des cavaliers buvoient : il y en eut un qui lui dit : « Viens, viens, » mets-toi auprès de moi ; je sais bien que tu boiras » sagement, car je te donnerois de mon épée au » travers du corps. » Elle fut la plus jolie enfant du monde. Elle avoit fait quelque méchant tour à un notaire, nommé Bourdon. Cet homme la bâtonna si rudement qu'il la laissa étendue sur le pavé. Elle ne lui en voulut point de mal ; au contraire, elle fit amitié avec lui, disant qu'elle lui savoit bon gré de ne se pas laisser gourmander.

Le baron du Puiset, homme riche et de qualité, avoit fait une ridicule pièce de théâtre. Pour la faire jouer aux comédiens, il les traita vingt fois, et donna même des habits aux comédiennes ; cela lui coûta trois mille livres. Les comédiens annonçoient sa pièce, mais n'osoient la jouer ; enfin les parents leur firent dire que s'ils la jouoient, ils les assommeroient de coups de bâton.

(1) Comme s'il disoit que c'étoit une grande *haridelle.*

Un M. de Montsire avoit tant d'amitié pour les chevaux, et tant d'aversion pour les laquais, qu'il alloit quasi tous les jours vers quelque abreuvoir; et quand il voyoit un laquais qui galopoit un cheval, il faisoit semblant de connoître son maître et lui donnoit un billet où il y avoit : « Monsieur, j'ai vu » votre laquais galopant votre cheval, chassez- » le, etc. » Il avoit toujours de ces billets tout faits dans sa poche.

Feu M. de Sourdéac (1), de la maison de Rieux de Bretagne, et sa femme, se mirent dans la tête d'être à la Reine-mère dans la décadence de sa fortune, lui pour être d'intrigue, et elle pour avoir le plaisir d'entrer dans le carrosse d'une reine; cependant ils dépensoient gros, et la suivirent à Bruxelles. Leur bien fut saisi ici. La Reine-mère s'ennuyoit d'eux à un point étrange. Cela les fit résoudre à s'accommoder et à revenir avec Monsieur (2). Le cardinal rétablit leur fils dans leurs biens. Ce fils a épousé depuis une des deux héritières de Neufbourg (3), en Normandie, où il demeure; c'est un original. Il se fait courir par ses paysans, comme on court un cerf, et dit que c'est pour faire exercice; il a de l'inclination aux méca-

(1) Guy de Rieux, seigneur de Sourdéac, premier écuyer de Marie de Médicis, mourut en 1640. Il avoit épousé, en 1617, Louise de Vieux-Pont, baronne de Neufbourg, fille aînée et héritière de sa maison. Elle est morte en 1646. (*Père Anselme*, v, 774.)

(2) Gaston, duc d'Orléans.

(3) Tallemant se trompe. C'étoit le père qui avoit épousé l'héritière de la maison de Neufbourg. Alexandre de Rieux, marquis de Sourdéac, baron de Neufbourg, épousa Hélène de Clère, fille du baron de Beaumets.

niques ; il travaille de la main admirablement : il n'y a pas un meilleur serrurier au monde. Il lui a pris une fantaisie de faire jouer chez lui une comédie en musique, et pour cela il a fait faire une salle qui lui coûte au moins dix mille écus. Tout ce qu'il faut pour le théâtre et pour les siéges et les galeries, s'il ne travailloit lui-même, lui reviendroit, dit-on, à plus de deux fois autant : il avoit pour cela fait faire une pièce par Corneille ; elle s'appelle *les Amours de Médée* (1) ; mais ils n'ont pu convenir de

(1) *Les Amours de Médée*, ou *la Toison d'or*, de Pierre Corneille, tragédie à machines, en scènes entremêlées de chant. Ce n'est pas encore l'opéra ; c'est un genre intermédiaire. Tallemant dit que le marquis de Sourdéac et Corneille ne purent pas convenir du prix, et à l'entendre, la pièce ne fut pas représentée. Tallemant écrivoit ceci en 1658 ou 1659. *La Toison d'or* fut jouée avec un grand succès en 1660. « Dans ce temps-là » le marquis de Sourdéac, de l'illustre maison de Rieux, à » qui l'on est redevable de la perfection des machines propres » aux opéras, fit connoître son génie par celles de *la Toison* » *d'or*. Il fit représenter cette pièce dans son château de Neufbourg, en Normandie, et il prit le temps du mariage du Roi » pour faire une réjouissance publique, dont il fit seul la dé- » pense, et en régala la noblesse de la province. Outre ceux qui » étoient nécessaires à l'exécution de ce dessein, qui furent en- » tretenus plus de deux mois à Neufbourg, à ses dépens, il logea » et traita plus de cinq cents gentilshommes de la province, » pendant plusieurs représentations que la troupe royale du Ma- » rais donna de cette pièce. Depuis il voulut bien en gratifier cette » troupe, qui la donna au public sur son théâtre, où le Roi, suivi » de toute sa cour, la voulut voir, et Sa Majesté en fut très- » satisfaite. » (*Histoire de l'Opéra*. Paris, 1753, in-8°, p. 23.) Le marquis de Sourdéac s'étant ensuite associé avec l'abbé Perrin, il a été un des fondateurs de l'opéra en France. « Il s'y ruina » entièrement, et mourut pauvre et malheureux pour avoir trop » aimé les arts. » (*Voltaire, Préface de la Toison d'or.*)

prix. C'est un homme riche et qui n'a point d'enfants; hors cela, il est assez économe.

Il y a à Caen un bénéficier, nommé M. de Saint-Martin, d'honnête famille, riche d'environ six mille livres de rente, qui a l'honneur d'être un peu fou. Il a une vanité enragée, car non content d'avoir fait imprimer quelques livres, entre autres son *Voyage de Rome* et son *Voyage de Saint-Michel*, il s'avisa de faire dresser une croix à un endroit de la ville qui s'appelle *la Belle-Croix*, et où apparemment il y en avoit une autrefois (1). Là il vouloit que madame de Caen (2), abbesse, fille de madame de Montbazon, mît ses armes *cartelées* avec les siennes, et lui disoit pour raison que les cardinaux en usoient ainsi à Rome avec les abbesses qui étoient de leurs amies. A ce voyage de Saint-Michel, la coutume est que celui qui voit le premier le clocher est le *Roi*, et défraie les autres. Il n'y avoit personne de sa bande qui n'eût découvert le clocher, il y avoit une demi-heure, quand il l'aperçut, mais on le vouloit faire donner dans le panneau, comme il fit, et il lui en coûta cinq cents écus.

Il fit encore mettre à l'entrée d'un faubourg une statue de saint Michel et une de saint Martin, afin, disoit-il, qu'en arrivant on sût que c'étoit *Michel de Saint-Martin* qui les avoit fait mettre. « Mais, lui » dit-on, voilà qui est bien pour ceux qui viennent » de Rouen ; mais, en venant de Bayeux, on trou-

(1) Cette croix, détruite par les huguenots, en 1562, fut rétablie par les soins de l'abbé Michel de Saint-Martin, au mois de mai 1651. (*Origines de Caen*, par Huet. Rouen, 1706, p. 114.)

(2) Marie-Éléonore de Rohan, abbesse de la Trinité de Caen, depuis abbesse de Malnoue. On a d'elle *Les sept Pseaumes de la pénitence, paraphrasés en françois*. Paris. Jean Boudot. 1691, in-12.

» vera que c'est *Martin de Saint-Michel*, car on ne » rencontre saint Michel qu'après saint Martin (1). » Il se croit descendu de la côte de saint Louis; il a mis sur sa porte : *Non nobis sed reipublicæ nati sumus* (2).

Il s'imagine que son frère le veut tuer, et un jour en se promenant dans un jardin avec une dame : « Les murailles du jardin, lui dit-il, ne sont pas » trop hautes. » Il court, prend deux pistolets, et se promenoit comme cela avec elle. Un jour une religieuse fit à son goût plus de civilité à je ne sais quel curé qui prêchoit qu'à lui; ce n'étoit pas pourtant grand'chose, car elle n'avoit fait au parloir que s'approcher plus près de ce curé que de lui. Il lui écrivit une légende sérieuse, contenant les avantages qu'il avoit sur son rival, par son bien, par sa naissance et par les livres qu'il avoit imprimés, et que d'ailleurs il ne prêchoit pas moins bien que l'autre. Il lui reprochoit de n'avoir pas eu d'attention à une messe qu'il dit dans leur église. Il y a un million de fadaises semblables. Ce galant homme a une perruque, et, au milieu de sa perruque, pour faire voir qu'il est prêtre, il a une couronne de satin gris (3). C'est un fou déjà âgé.

(1) « Il avoit fait embellir, au mois d'avril 1653, le carrefour » des Cordeliers, et au mois d'août de la même année celui du » Bourg-l'Abbé, qui est devant la porte de Bayeux, des images » de saint Michel et de saint Martin, ses patrons. » (*Origines de Caen*, p. 436.)

(2) Huet a donné une notice biographique sur Michel de Saint-Martin. C'est, dit-il, *une figure à deux visages*. (*Origines de Caen*, p. 435.)

(3) Les réglements interdisoient aux ecclésiastiques l'usage des perruques ; quand ils s'en servoient par des motifs d'infirmités, il falloit que la tonsure demeurât visible. Cependant beau-

Un M. de Mauroy-Meunier avoit accoutumé de faire ses visites l'été entre cinq et six heures du matin, et l'hiver à sept heures précises. Quand, à la Saint-Martin, il revenoit de Pommeuse, où il avoit une maison, il disoit : « L'année qui vient, » j'irai à ma maison un tel jour. » Et, plût-il des hallebardes, il y alloit ce jour-là. Il croyoit que dès qu'un homme étoit ministre ou surintendant, le Saint-Esprit l'inspiroit sur toutes choses, et il ne pouvoit souffrir qu'on le blâmât en quoi que ce fût.

Un auditeur des comptes, dont j'ai oublié le nom, avoit ordonné par son testament que les quatre Mendiants seroient à son enterrement, et que ces quatre ordres porteroient quatre gros cierges qu'il avoit dans son cabinet. Comme on fut dans l'église, tout-à-coup ces cierges crevèrent, et il en sortit des pétards qui firent un bruit épouvantable. Les moines et toute l'assistance crurent que c'étoit le diable qui emportoit l'âme du défunt. Regardez quelle vision de se préparer ainsi une farce pour après sa mort.

Il y a encore ici un huguenot de Pamiers, nommé Lanis. Un jour il demandoit à quelqu'un : « Con- » noissez-vous M. de Pellisson? c'est un puissant » esprit. » Cet homme étoit ici pour une brouillerie de religion, où il y avoit eu des coups rués pour l'affaire de Pamiers. Il se fourroit partout, et par sa hardiesse il obtenoit quelque chose. Un jour le Roi lui dit : « Je veux faire quelque chose pour vous. »

coup d'entre eux la couvroient d'un morceau d'étoffe. On lit dans l'*Histoire des perruques* de Thiers, des relations de procès relatifs à ce point de discipline qui paroîtroient aujourd'hui bien ridicules.

Le Roi, pour rire, lui donne un brevet de sergent de bataille ; M. de Turenne le rencontre. « M. de » Lanis, venez servir dans mon armée. — Non, » monsieur, je veux servir en Catalogne, c'est le » moyen de conserver ma patrie. » Un jour il fit signer à M. de Turenne, à Ruvigny et aux autres, qu'après Ruvigny il n'y avoit personne en France plus capable d'être député général des églises réformées que lui, et ce certificat commençoit : *A tous ceux qui ces présentes*, etc. Il dit qu'il s'en va se marier, et qu'il y a une jeune fille en son pays qui l'attend il y a vingt ans.

Un huguenot, frère de madame de Champré (1), qu'on appeloit Despesses, du nom d'une ferme, se mit dans la tête une dévotion assez extraordinaire. Il se couchoit à dix heures sur son lit tout habillé, à onze il prioit une heure, reposoit jusqu'à une heure, et prioit et dormoit alternativement jusques à trois heures du matin. Ce qu'il y avoit de meilleur, c'est qu'il donnoit beaucoup aux pauvres. A la campagne, une fois il fut obligé de coucher avec un capitaine huguenot, nommé Petitval, qui n'étoit pas tout-à-fait si dévot que lui ; avant que de se coucher, Despesses lui dit : « Ne voulez-vous pas que nous » fassions la prière ? — Oui. » Il se mit à la faire, mais d'une longueur étrange. Le lendemain, l'autre dit : « C'est à moi à la faire. » Et il se mit à dire *Notre Père*, et rien davantage. « Vous moquez-vous ? » dit Despesses. — Ma foi, répondit l'autre, il me » semble que nous priâmes bien hier Dieu pour » deux fois. » Cela me fait souvenir de Menjot, le médecin, et de son frère, qui, en leur enfance, ne sachant que faire, se mirent à prier Dieu pendant

(1) Voyez l'historiette de *madame de Champré*, t. VI, p. 209.

huit jours, et le lendemain ils ne vouloient plus prier.

Un jour à la campagne il s'étoit enfermé pour prier Dieu dans un cabinet, c'étoit le vendredi. Par malheur on serroit le beurre dans ce cabinet. La cuisinière n'osa l'interrompre, et on dîna quand il plut à Dieu. Il se mit aussi dans l'esprit qu'il avoit une chaleur pour laquelle il falloit manger beaucoup de potage, et que son estomac ne digéroit point le pain, s'il n'étoit trempé; de sorte qu'il avaloit une cuillerée de potage à mesure qu'il prenoit un morceau de viande. Menjot lui disoit : « Votre » estomac est dans votre tête; vous rêvez. » Avec toutes ces belles visions, il se maria, et mourut bientôt après plus fou que jamais.

Il y a eu ici un certain fou qui alloit l'hiver sur le Pont-Neuf, avec un réchaud plein de feu, où il chauffoit toujours un fer comme ces fers de plombier, et s'approchant des passants, il leur disoit : « Voulez-vous que je vous mette ce fer chaud dans » le c.l? — Coquin !... — Monsieur, répliquoit-il » naïvement, je ne force personne, je ne l'y mettrai » pas, s'il ne vous plaît. » On rioit de cela, et puis il demandoit quelque chose pour du charbon.

A Rome un *bel humor'*, voyant beaucoup de monde dans une rue, jette son manteau et se met à courir de toute sa force : les autres courent après, croyant que c'étoit quelque malfaiteur, et l'attrapent. Lui, sans s'étonner, leur demande à qui ils en avoient : « Hé! pourquoi courez-vous comme » cela? lui dirent-ils. — *Eh, eh,* répondit-il, *ci è* » *prammatica di non poter correre quando s'è man-* » *giato maccaroni per smaltirli* (1)? »

(1) « Est-il ici défendu de courir, pour faciliter la digestion, » quand on a mangé des macaronis? »

Un certain homme de Rheims, nommé Roland, s'avisa de vouloir faire peur aux gens ; pour cela, après avoir fait semblant de partir pour aller à Paris, il s'arma de pied en cap, et, la pique à la main, se montra par la fenêtre de son grenier, où il faisoit bien du tintamarre. On croyoit qu'il fût parti ; cela fit dire qu'il revenoit un esprit dans ce logis. On y court aussitôt. Quand on y alloit, on ne trouvoit personne, car il montoit sur les tuiles. Une fois il monta moins prestement, et on l'aperçut ; depuis on ne l'appela plus que *Roland l'âme.*

Le comte de Grandpré buvoit à la santé de sa maîtresse dans un pistolet chargé, bandé et amorcé, dont il tenoit la détente ; puis, après avoir achevé, il le lâchoit aussitôt, mais non pas dans la gueule, comme vous pouvez penser. D'autres ont fait pis ; car ils boivent deux à la fois, et chacun tient la détente du pistolet de son camarade. Il y en a qui mettent une traînée de poudre tout autour du verre, sous une soucoupe, et y font mettre le feu en buvant.

Un nommé Dufour s'est fait appeler *Mitanour*, qui, en arabe, veut dire *un four.*

L'abbé de Carrouges, en se promenant le long d'un étang, rêvoit combien il faudroit de sucre et de citrons pour en faire de la limonade. C'est comme le courtisan du temps de Henri II qui disoit : « Je » rêve combien rapporteroit de revenu, tous les » ans, un colombier, dont chaque boulin vaudroit » autant que celui de madame de Valentinois (1). »

Le feu duc de Roanès (2) avoit un auteur, appelé

(1) Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, maîtresse de Henri II.

(2) Louis Gouffier, duc de Roanès, né en 1575, mort en 1642.

du Verdier (1), à ses gages, et lui fit faire un *Royaume de Sper...*, où il y avoit une rivière de *Gonore*, une ville de *Cazzopolis*, un empereur *Arsob.....*, un archevêque *Vibrehas....* etc. Après il fit peindre toutes les postures de l'Arétin, et y fit mettre les visages des galants et des galantes de la cour (2), et, par malice, ceux des dévots et des dévotes, aux postures les plus lascives. Le Pailleur a vu ce livre, et quand le duc alla en Flandre, tout cela fut mis chez la maréchale de Thémines.

* Un homme de Châlons, fort libre en paroles, avoit un cabinet plein de saletés, et à la porte de la rue il y avoit un *catze* pour maillet.

Une madame Du Mesnil-Hérouard ne trouva pas bon que par jeu on lui eût donné un coup de gant de daim par la tête; elle feint d'en avoir été blessée, se couche. Au bout de deux jours le lit lui fait mal à la tête; elle se fait porter à Paris; le chemin la fatigua; la voilà encore au lit. Elle y amasse des humeurs, et insensiblement elle y demeura dix-huit ans et y mourut.

Le vieux Gauthier (3), excellent joueur de luth, s'étant retiré en une maison qu'il avoit acquise au-

(1) Gilbert Saulnier du Verdier, fécond écrivain de beaucoup de livres médiocres. Il ne faut pas le confondre avec Antoine du Verdier, sieur de Vauprivas, auteur de la *Bibliothèque françoise*. Gilbert du Verdier s'estima heureux d'obtenir avec sa femme un asile à l'hôpital de la Salpétrière, où il mourut en 1686.

(2) Cette facétie a depuis été imitée par Bussy-Rabutin, dans le fameux livre d'*Heures*, auquel Boileau fait allusion dans ces vers de la huitième satire :

> J'irois, par ma constance aux affronts endurci,
> Me mettre au rang des *saints* qu'a célébrés Bussy

(3) Il est mort en 1653. (T.)

près de Vienne, en Dauphiné, Lenclos (1) y alla exprès pour le voir. « Eh bien, comment te portes-» tu? — A ton service. » Voilà bien des embrassades; ils dînent et puis se vont promener. « Tu ne » joues plus du luth? lui dit Lenclos; pour moi, » j'ai quitté là toute cette vilainie. — Je n'en joue-» rois pas pour tous les biens du monde, » répond Gauthier. Au retour, Lenclos voit des luths. « C'est » pour ces enfants, dit Gauthier; ils s'y amusent; il » n'y a pas une corde qui vaille; tout cela est en » pitoyable état. » Lenclos ne put s'empêcher de les prendre; il trouve deux luths fort bien d'accord. « Hé, dit-il, telle pièce, la trouves-tu belle? » Il la joue. Gauthier lui dit: « Et celle-ci, que t'en sem-» ble? » Ils jouèrent trente-six heures, sans boire ni manger.

Le baron de Vitaux, du Vexin, avoit des brouilleries avec tous les gentilshommes de son voisinage. Un jour un jeune homme lui vint offrir son service. Vitaux lui dit: « J'ai des querelles, et je ne prends » personne sans l'avoir éprouvé auparavant. — » Monsieur, je suis gentilhomme; vous verrez dans » l'occasion ce que je saurai faire. — Ce n'est pas » tout, répliqua le baron, je le veux voir tout-à-» l'heure; défendez cette porte contre moi. » L'autre fit tout ce qu'il put pour s'en dispenser; mais le baron mit aussitôt l'épée à la main, et le menaça de le tuer; l'autre fut contraint de se battre. Ils se blessèrent très-bien tous deux, et ce gentilhomme fut toujours avec Vitaux jusqu'à sa mort.

Vivans, gentilhomme gascon qui étoit à M d'Or-

(1) C'étoit le père de Ninon de Lenclos. (Voyez l'historiette de *Ninon*, t. VII, p. 225 de ces *Mémoires*.)

réans, fit faire un carrosse. Le peintre lui demanda s'il vouloit une couronne. « Oui, et qu'elle soit » des plus belles. » Le peintre dit : « Les fermées » sont les plus belles. — Mettez-y-en donc une fer- » mée (1). » Tout le monde regardoit ce carrosse. Enfin on lui demanda s'il rêvoit. « Que voulez-vous ? » dit-il, j'avois dit à ce coquin de peintre que j'en » voulois des plus belles ; il m'a mis celle-là. » Sa mère vint à mourir ; il envoya quérir un tailleur. « Mon maître, faites-moi un deuil. — Quel deuil ? » — Le plus grand deuil de la terre, la mère est » morte. » Ne sachant comment avoir le portrait de sa mère, on lui dit qu'elle lui ressembloit. Il se fit peindre sans barbe, avec une coiffure de femme. En Allemagne, avec le cardinal de La Valette, comme on passoit le Rhin en bateau, cet homme, tout à cheval, se met sur le bout d'un bateau plein d'Allemands. Ils ne trouvèrent point cela bon ; et quand ils furent assez avant ils le jetèrent dans l'eau. On eut bien de la peine à le sauver. Quand il fut à bord, il ne dit autre chose, sinon : « Oh ! Dieu vivant ! » ces gens-là sont bien brutaux. » Il fut tué depuis à la bataille de Rocroy.

CCCXXVII

MADAME DE SUPLICOURT.

C'est une dame de Picardie, bien faite, qu'on appelle vulgairement *la dame à la couleuvre ;* voici

(1) La couronne *fermée*, surmontant l'écusson des armes, n'appartient qu'aux souverains et même aux empereurs ; ce n'est que depuis Charles VII que nos rois la portent ainsi sur leur écusson.

pourquoi. Elle dit qu'étant recherchée par deux gentilshommes, son père préféra celui qui étoit le plus riche à celui qui étoit le mieux fait; que, quelque temps après, comme elle se promenoit dans son jardin, celui qui avoit été refusé vint prendre congé d'elle tout désespéré, et lui demanda pour toute grâce qu'elle lui permît de venir lui dire adieu quand il mourroit, parce qu'il étoit bien assuré de ne guère vivre après le déplaisir qu'il avoit reçu. Elle le lui permit. Il part, et peu de temps après elle devient veuve. Au bout d'un an ou environ, dans le même endroit où ce malheureux amant avoit pris congé d'elle, elle entend une voix plaintive, à demi articulée, et voit une couleuvre autour d'un arbre : cela l'effraie, elle se retire. La nuit, elle entend une voix qui se plaint de ce qu'elle ne tenoit pas ce qu'elle avoit promis ; que c'étoit l'âme de ce misérable qui lui dit adieu dans le jardin, et que le lendemain elle trouveroit sur ses habits un animal qu'elle devoit garder bien soigneusement, parce que, tandis qu'il seroit en vie, tous ceux qui la verroient auroient de l'inclination pour elle. Après qu'elle fut levée, elle trouva cette même couleuvre du jardin sur ses habits. Elle lui fit faire un cabinet plein de cyprès, où elle se retiroit avec elle. Il étoit tout plein de carquois renversés, de flambeaux éteints, de larmes et de têtes de mort (1); elle y passoit des journées entières. Elle portoit presque toujours sa couleuvre

(1) On voyoit autrefois une multitude de ces ornements symboliques sur la colonne que Catherine de Médicis fit élever à l'hôtel de Soissons. On y avoit sculpté des couronnes, des fleurs de lis, des cornes d'abondance, des miroirs brisés, des lacs d'amour rompus, des C et des R entrelacés. (*Antiquités de Paris*, par Sauval, II, 218.) Ces sculptures ont disparu quand on a res-

au bras; elle obligeoit ses amants à boire après la couleuvre; elle ne cachetoit ses lettres qu'avec un cachet où il y avoit une tête de mort entourée de deux couleuvres. L'abbé de Romilly (1), ce fou, qui fut si blessé en se battant en duel contre un de ses amis, et qui dit après qu'il avoit été blessé à la chasse, par mégarde, en devint amoureux, lui fit faire un dessin de carrosse, où il devoit y avoir des couleuvres et des têtes de mort entaillées. Jaloux d'elle, il trouva moyen de lui donner un cocher qui étoit son espion. Ce cocher devint suspect au galant, et un soir que cet homme le reconduisoit, il le blessa à mort sur le pont de la Tournelle; il le vouloit jeter dans l'eau; mais il survint du monde. Le pauvre cocher fut porté à l'Hôtel-Dieu, où il déposa contre l'abbé; mais madame de Romilly, grande dévote, et qui a bien du pouvoir à l'Hôtel-Dieu, fit tant que les confesseurs persuadèrent à ce cocher de se taire, et de pardonner. On dit que la couleuvre est morte depuis quelque temps.

CCCXXVIII

MARVILLE (2).

Marville étoit le cadet de ce gros M. de La

tauré cette belle colonne, sur laquelle la Halle au Blé vient aujourd'hui s'appuyer. M. Laurent, *Archimède nouveau*, comme l'appeloit l'abbé Delille, avoit offert de transporter ce monument au milieu de la Halle au Blé. La ville n'y consentit pas.

(1) Voyez l'historiette de *Sévigné et de sa femme*, t. VII, p. 217.

(2) Jacques d'Angennes, seigneur de Marville, né en 1606, chambellan de Gaston, duc d'Orléans.

Loupe (1), de la maison d'Angennes, père de madame d'Olonne et de la maréchale de La Ferté. Il se donna à Monsieur, aujourd'hui M. d'Orléans. C'étoit un garçon d'esprit, mais d'un esprit assez extraordinaire. Mademoiselle (*de Montpensier*), étant encore fort jeune, eut envie de le voir; il trouvoit toujours quelque échappatoire; enfin elle le lui fit dire sérieusement. « Dites-lui, répondit-il, que » son père m'a trompé, et que je ne veux pas » qu'elle me trompe de même. C'étoit le plus joli » garçon du monde; cela fut cause que je m'atta-» chai à lui. Vous voyez comme il est devenu : j'at-» tendrai qu'elle soit plus grande pour voir si elle » ne se démentira point (2). » Quand M. d'Orléans fut fait chef des conseils et des armées, à la régence, quelqu'un dit à Marville, qui s'étoit retiré à la campagne : « Hé ! pour l'amour de Dieu ! venez » voir Monsieur ; vous y trouverez bien du change-» ment. » Il y va ; mais l'ayant aperçu de loin, avec sa main dans ses chausses, son chapeau en *gloriot*, et sifflant à son ordinaire : « Le voilà, dit-il à son » ami, tout aussi *fichu* que du temps du cardinal de » Richelieu ; je ne le saluerai point. » Et en disant cela, il s'enfuit.

Il s'étoit marié, il y avoit fort peu, avec une veuve fort jolie et fort raisonnable, nommée madame d'Espinay (3), qui n'étoit pas dans une grandissime jeunesse, mais proportionnée à son âge. Je ne sais si le mariage y contribua, ou le séjour de la campa-

(1) Charles d'Angennes, seigneur de La Loupe.

(2) Mademoiselle étoit fort jolie en sa petite jeunesse. (T.)

(3) Elle s'appeloit Françoise de Pommereuil. Leur mariage eut lieu en 1630.

gne, mais il devint plus chagrin que jamais : il lui prit une si forte aversion contre ceux qui disoient des paroles inutiles, qu'il avoit de la peine à s'empêcher de les quereller. Quand il venoit des gentilshommes du voisinage, il étoit toujours en mauvaise humeur, car les campagnards sont gens peu diserts ; il étoit sur des épines, il enfonçoit son chapeau, et il étoit contraint de sortir : sa femme lui en faisoit des réprimandes. « Louez-moi plutôt, disoit-» il, de ne les avoir point battus. »

Étant malade de la maladie dont il mourut, dans son chagrin il dit à sa femme : « Ma chère, je te » prie, conte-moi quelque chose.—Mais, monsieur, » je ne sais rien que vous ne sachiez. — Qu'importe ; » ce que tu voudras. » Elle cherche, et se met à lui conter ce qui lui vint dans l'esprit. Il disoit toujours : « Et encore, » comme font les enfants quand on leur conte des contes ; enfin quand elle fut épuisée, au lieu de la remercier : « Jésus ! lui dit-il, ma » chère, les pauvres choses que tu m'as dites ! Comment se peut-il faire que j'aie pris une femme qui » se soit mis tant de balivernes dans la tête ! » Elle a conté cela elle-même, et elle en rioit la première.

CCCXXIX

LA VICOMTESSE DE L'ISLE.

La vicomtesse de L'Isle est de Basse-Bretagne. Elle n'est pas belle, mais elle est fort coquette, et danse admirablement bien, en un mot comme une *Basse-Brette* (1), car en ce pays-là elles sont gran-

(1) On les appelle ainsi dans le pays. (T.)

des danseuses. Elle aíma, en Bretagne, un de ses cousins-germains; mais cette galanterie ne dura guère, car le pauvre garçon fut tué. La nuit de devant, la vicomtesse fit un songe assez étrange, car elle songea que son cher cousin étoit blessé à mort. Epouvantée de ce songe, elle va dès six heures du matin chez lui le prier de ne point sortir. Il se moqua d'elle, et dit qu'il avoit partie faite; enfin pourtant, voyant qu'elle l'en pressoit et qu'elle lui demandoit cela en grâce, il lui promit de ne point sortir; mais quand elle fut partie, il alla à cette promenade à laquelle il étoit engagé. Il y prit querelle et y fut blessé à mort.

Quelque temps après, elle voulut venir à Paris : il y avoit du désordre entre son mari et elle, à cause d'une certaine suivante qui se mêloit de bien des choses. Le mari la vouloit chasser, et elle ne le vouloit pas; et, à cause de cela, elle demeuroit à Paris, et ne vouloit point retourner avec lui. On remarqua qu'en ce temps-là il n'y avoit que trois bons ménages dans toute la ville de Rennes. Elle étoit si folle de cette suivante, qu'elle se mit à la traiter de cousine, afin que le monde la considérât davantage. Enfin il a fallu que le mari se réduisît et qu'il vînt demeurer ici : elle l'appelle vulgairement *mari de L'Isle*. On dit qu'il ne trouve jamais qu'elle fasse assez de dépense, et qu'il l'attend à souper jusqu'à minuit. A la vérité elle a eu beaucoup de bien; c'étoit une héritière de vingt mille livres de rente. Une de ses terres a un nom bien rébarbatif, elle s'appelle *Quinquangroigne*, tellement que quand elle boude, on l'appelle madame de *Quinquangroigne*.

Elle et madame de Montglas eurent une grosse

querelle, il y a quelques années, à cause de Bussy-Rabutin : Bussy la servoit et la quitta ; elle lui écrit une lettre douce : il la montre à madame de Montglas. La vicomtesse dit que madame de Montglas a montré cette lettre à tout le monde. Madame de Montglas irritée dit : « Je ne l'ai point montrée ; » mais je m'en vais la montrer. » Et elle la lit à quiconque veut l'entendre (1).

CCCXXX

PEIRARÈDE.

Peirarède est un pédant huguenot, natif de Bergerac, et d'assez bon lieu. Un *Jean de lettre*, pour l'ordinaire, est un animal mal idoine à toute autre chose. Celui-ci l'a bien fait voir en toutes rencontres; mais principalement en deux ou trois que voici. Il a une métairie auprès de Bergerac, qui, je crois, compose toute sa *chevance*. Il ouït dire qu'à Bordeaux, où se faisoient des provisions pour un embarquement du comte d'Harcourt, on vendoit fort cher le bœuf salé. Il coupe la gorge à ses bœufs, qui peut-être étoient assez vieux, les sale, et les met dans un bateau où il s'embarque aussi lui-même. Mais, par épargne, il n'y avoit pas mis assez de sel, et il ne fut pas plus tôt arrivé que son bœuf sentoit mauvais. Cependant, faute d'argent pour acheter

(1) Madame de L'Isle avoit une fort mauvaise réputation, si l'on en juge par le proverbe dont on lui faisoit l'application. *Changement de corbillon fait appétit de pain bénit.* (*Proverbes de la cour,* dans un *Recueil de diverses pièces manuscrites. Bibliothèque de l'*[illegible])

d'autres bœufs, ses terres ne se labouroient pas, et il eut bien de la peine à revenir de cette perte. Une autre fois il ne fut pas meilleur marchand. Il avoit remarqué que les arbres de pressoir se vendoient fort bien à Bordeaux. Il fait abattre un petit bois de haute futaie qui étoit tout l'ornement de sa maison. Quand il fallut débiter son bois, il vit qu'en faisant les arbres de pressoir d'un demi-pied plus petits qu'à l'ordinaire, il y trouveroit bien du profit; il les fait donc plus petits et les fait porter à Bordeaux: mais personne n'en voulut.

Après tout cela, il alla pour s'achever faire un voyage en Angleterre et en Hollande, afin de conférer avec les critiques de ce pays-là; il mena avec lui un grand fils. Au retour, il se vanta de l'avoir fort bien établi, et il se trouva qu'il l'avoit mis piquier dans un régiment. La Peirère (1), celui qui a fait le livre des *Préadamites*, le donna à Lozières (2). Nous étions voisins; j'ai cent fois trouvé cet impertinent disant des vers grecs à ma mère. L'abbé (3) ne le pouvoit souffrir, et se barricadoit contre lui. Enfin Lozières s'en défit. Notre homme s'amusa à montrer le latin à quelques gens, et entre autres à des conseillers au Parlement. Coulon en fut un, et il disoit que c'étoit un ingrat de l'avoir si mal reconnu, et qu'il l'avoit rendu digne d'une troisième. Depuis il

(1) Isaac de La Peyrère, né en 1594, mort en 1676. Son livre des Préadamites a fait beaucoup de bruit. Il prétendoit qu'Adam n'étoit le père que des Israélites, et que la terre étoit habitée long-temps avant Adam.

(2) Lozières, conseiller-clerc au parlement de Paris, étoit cousin de Tallemant. (Voyez son historiette, t. VIII, p. 160 de ces Mémoires.)

(3) L'abbé Tallemant, frère de l'auteur.

présente des devises et des épigrammes à tout le monde, et, avec une familiarité admirable, s'il trouve qu'on fasse le poil à quelqu'un, il se le fait faire tout d'un train, et passe pour beau. Un animal comme cela étoit bien venu ici et à Fontainebleau chez la reine de Suède (1), et Balzac l'a *festiné*, et lui a écrit plusieurs fois. Voyez la belle cervelle de l'une, et l'avidité de louanges de l'autre!

CCCXXXI

MADAME D'ABLEIGES

ET MADAME DE FRONTENAC.

Madame d'Ableiges est fille unique d'un M. Chouaisne, garde des rôles du Conseil. Si je ne me trompe, d'Ableiges, de la famille des Maupeou, conseiller au Parlement (2), la rechercha. Elle est bien faite et elle avoit du bien. Il se servit pour cela de Petit, de M. d'Émery (3); mais Petit, après que d'Ableiges lui eut fait voir son bien, le voulut prendre pour lui, et fit en sorte que ce garçon crût que Chouaisne n'y vouloit pas entendre; après il lui propose sa fille. D'Ableiges accepte le parti. Petit en va parler à d'Émery; Chabenas s'y trouve, qui changea de couleur. D'Emery, quand Petit fut sorti, lui demanda ce qu'il avoit. Chabenas lui avoua qu'il pensoit à la fille de Petit, et qu'il étoit sur le point de se déclarer;

(1) Christine de Suède, à son voyage de 1658.

(2) Gilles de Maupeou, seigneur d'Ableiges, reçu conseiller au parlement de Paris, le 4 septembre 1645.

(3) Le surintendant des finances.

d'Émery fait rappeler Petit, et fait l'affaire pour Chabenas. Petit s'excuse envers d'Ableiges sur la nécessité d'obéir. D'Ableiges reprend ses premières brisées, et se marie avec la fille de Chouaisne.

Or, on a découvert depuis que ce Chouaisne étoit amoureux de sa propre fille; il voulut qu'elle logeât avec lui qui étoit veuf; mais il devint bientôt jaloux de son gendre. Il arriva cent brouilleries entre eux. Enfin il lui prit une telle rage, qu'un jour que d'Ableiges et lui devoient passer par le bois de Boulogne, il fit mettre deux épées de même longueur dans le carrosse. Ce gendre croyoit que c'étoit de peur des voleurs; mais il fut bien étonné quand son beau-père voulut l'obliger à mettre l'épée à la main contre lui, sous je ne sais quel prétexte; cela le saisit de sorte que la fièvre chaude le prit, et dans ses rêveries, il croyoit toujours voir son beau-père l'épée à la main contre lui. Il mourut au bout de quelques jours. Sa femme ne veut plus demeurer avec Chouaisne, et se retire à Ableiges, dans le Vexin françois, avec un petit garçon dont elle étoit accouchée depuis la mort de son mari. Là, elle fut enlevée, trois ou quatre mois après, et d'une façon bien rude. On dit que son propre père y avoit consenti pour se venger de ce qu'elle ne vouloit pas loger avec lui; ce fut un gentilhomme de Picardie, nommé Pardillan, assisté de Varicarville (1) et de Saint-Valery, gentilshommes du Vexin, ses oncles. Ils l'enlevèrent de l'église du village, où elle entendoit la messe, la lièrent sur un cheval; et, parce

(1) Il a déjà été parlé de ce Varicarville, ou Valiquerville, gentilhomme attaché à Gaston d'Orléans; il entra dans la conspiration tramée contre le cardinal de Richelieu.

qu'elle n'avoit que des mules de chambre, ils les lui attachèrent par-dessous les pieds avec une serviette. En cet état ils la mènent dix lieues au grand trot, au bout desquelles ils rencontrèrent un carrosse ; de là, ils la conduisent au château de Dieppe, et lui font faire tout ce chemin-là sans manger. Dès qu'ils y furent arrivés, Montigny, le gouverneur, et sa femme, en sortirent. Je crois qu'ils ne vouloient point être compris dans ce rapt, et qu'ils avoient ordre de M. de Longueville d'en user ainsi. Les enleveurs vouloient être aussi maîtres de l'enfant; mais la nourrice, qui étoit hors de l'église avec son petit, s'étoit cachée, ou du moins avoit caché son enfant dans des herbes; ils le cherchèrent, mais ils ne le purent trouver.

A Dieppe, cette pauvre femme n'avoit pour la servir qu'une servante, qui étoit aux enleveurs. A toute heure, on lui tenoit le poignard sur la gorge; tantôt on la menaçoit de la reléguer dans l'île de Saint-Christophe, et quelquefois de la prostituer à la garnison ; tout cela ne l'ébranla point; elle résista toujours, et dit qu'elle se tueroit si on lui faisoit violence. Les parents font députer un conseiller du Parlement de Paris; ce fut Sarrau. Il alla à Dieppe avec des archers; mais cela ne servit de rien; M. de Longueville protégeoit les ravisseurs. Enfin on présenta une lettre à la Reine, au nom de la ravie. Cette lettre fut imprimée; elle étoit de bon sens : on disoit qu'une de ses parentes, nommée mademoiselle d'Argouges, l'avoit faite. Il y avoit pourtant un endroit assez plaisant; cette affligée disoit *qu'elle étoit veuve d'un aimable mari, qui avoit des qualités qu'elle ne rencontreroit jamais*. C'étoit à dire qu'elle n'étoit pas autrement résolue à pleurer toujours le défunt. Les

ravisseurs furent contraints de la rendre. Cette affaire-là nuisit à M. de Longueville, et la Reine le lui fit bien connoître, quand un parent de feu Bourneuf, son trésorier, eut enlevé la fille de son carrossier; car elle lui reprocha que ses gens ou ses amis faisoient toujours des violences, et il fallut rendre cette fille comme madame d'Ableiges.

Depuis, cette madame d'Ableiges a épousé un homme de quelque âge, nommé La Grange, sieur de Neufville. Voici comme la chose est arrivée, car il y a encore une histoire. Cet homme étoit fort riche, et n'avoit pour tout enfant qu'une fille; il la donna à élever à madame Bouthillier, sa parente. Frontenac (1) la rechercha. Madame Bouthillier dit au père, et lui soutint jusqu'à la fin qu'il pouvoit mieux marier sa fille, et que Frontenac, quoi qu'il dît, n'avoit que vingt mille livres de rente. Cet homme, qui n'avoit pas grand'cervelle, laissa engager les choses, et sottement portoit des baisers à sa fille de la part de son futur gendre. Madame Bouthillier lui disoit : « Si vous promettez votre fille, ne venez pas vous » en dédire après. » Il n'y avoit plus qu'à aller au moustier, lorsque La Grange s'avisa de dire qu'il ne vouloit plus Frontenac pour son gendre. Sa fille lui dit : « Mon père, vous m'avez commandé de l'aimer; » j'y suis engagée, je n'en aurai point d'autre. » Voilà bien de l'embarras. Madame Bouthillier lui conseille de dire à sa fille qu'elle choisît ou de retourner avec lui, ou d'aller en religion. La fille aima mieux aller en religion; mais avant, elle s'alla ma-

(1) Ce Frontenac étoit le père ou l'aïeul du gouverneur de Québec, mort en 1699. (Voyez les *Mémoires du duc de Saint-Simon*, édition de 1829, t. II, p. 298.)

rier secrètement, étant chez son père, pour entrer à quelque jour de là en religion. Après, ceux du parti de la fille dirent qu'elle étoit mariée. Voilà le père en fureur, qui dit : « Je n'ai que cinquante ans, je » me remarierai ; j'aurai douze enfants, elle n'aura » que le bien de sa mère (1); je lui ôterai deux cent » mille écus qu'elle pouvoit espérer de moi. » On se rapporta de tout cela au premier président Molé ; la fille lui écrit qu'elle n'est point mariée. Depuis elle écrivit une lettre qui disoit : « J'ai été forcée à » parler contre ma conscience ; je suis mariée. » Le premier président, averti outre cela par Champlâtreux, de la part de sa fille, qu'elle étoit mariée, et que tout ce qu'elle diroit au contraire seroit faux, le dit au père. Le père va à la grille ; elle nie d'avoir dit cela. Il lui fit écrire ce qu'il voulut, et le porta au premier président, et le premier président le paya de cette lettre, qui disoit que la vérité étoit que Frontenac étoit son mari, etc. De colère, le père épousa madame d'Ableiges, et Chouaisne disoit qu'il le tueroit. Depuis tout s'accommoda. Je crois qu'il n'y a point eu d'enfant du second lit : il est mort et a laissé une fille. Nous en parlerons ailleurs.

CCCXXXII

ENFANTS

DE QUI LES PÈRES ONT FAIT EUX-MÊMES JUSTICE.

Doublet, charpentier du roi, homme à son aise, et fort estimé en son métier, avoit un fils extrême-

(1) Quatre-vingt-quatre mille écus. (T.)

ment débauché, jusque là qu'il se trouva engagé avec des filoux en une méchante affaire, dont le crédit de son père le tira. Le bonhomme lui fit ensuite toutes les remontrances imaginables, mais en vain. Ce garçon se met à voler sur les grands chemins. Le père, désespérant d'obtenir sa grâce une seconde fois, et craignant d'avoir le déplaisir de le voir rouer, prit une résolution assez étonnante. Un jour, ayant eu avis que ce garçon étoit à Louvres, en Parisis, il monte à cheval avec deux pistolets à l'arçon de la selle, le trouve dans une hôtellerie, et, sans faire autrement de bruit, après l'avoir fait venir dans une chambre, il lui donne un coup de pistolet dans la tête. Il ne mourut pas sur l'heure; il eut le loisir de se confesser. Le père demande sa grâce et l'obtient. Elle fut entérinée au parlement.

Un gentilhomme de Champagne, dont j'ai oublié le nom, cassa les jambes à son fils avec des tenailles, voyant qu'il ne lui donnoit nulle marque d'amendement; après il gagne le chirurgien, qui le traita *exprès*, de sorte qu'il ne pouvoit se soutenir.

Un gentilhomme de la frontière de Lorraine, nommé Neufvilly, s'aperçut qu'une de ses filles étoit grosse; il la presse de le lui avouer, et de qui c'étoit; elle lui dit que c'étoit de son cousin de Moyenville (c'étoit son cousin-germain), et sous promesse de mariage. Dans ces entrefaites, Moyenville entre dans la cour: le père, quoiqu'il l'aimât tendrement, court à lui, l'épée à la main, en lui faisant mille reproches. Moyenville le prie de se donner du temps, d'examiner la chose, et que s'il se trouvoit coupable, il se soumettoit à toutes choses. Pendant ces discours, un petit garçon entra, qui donna un billet à la demoiselle; elle étoit présente. Le père s'en aperçoit; il le

veut avoir, il le veut prendre; il n'en peut arracher qu'un petit morceau, où il n'y avoit que des lettres à demi rompues. Le père la presse, et menace de la tuer. Elle avoue que le billet étoit du berger, et que c'étoit de lui qu'elle étoit grosse. Le gentilhomme, à ce mot, donne de l'épée dans le corps à sa fille, et quoique ce coup eût percé la mère et l'enfant, elle eut pourtant la force de monter dans sa chambre. Elle vécut encore trois jours, et déclara en présence de témoins, et par-devant notaire, comme le tout s'étoit passé, et qu'elle méritoit un pire traitement que celui qu'on lui avoit fait. Le père eut sa grâce.

CCCXXXIII

VARIN (1).

Varin étoit faiseur de jetons de son métier; Laffemas l'alloit faire pendre pour la fausse monnoie; mais le cardinal de Richelieu ayant ouï parler que c'étoit un excellent artisan, voulut qu'on le sauvât: il ne fut que banni. On le rappela d'Angleterre, où il s'étoit retiré, quand on voulut travailler aux louis d'or et d'argent (2). Il change de religion, car il étoit huguenot; il fit fortune à la monnoie, et est fort riche. On l'a accusé aussi d'avoir empoisonné le premier mari de sa femme, et on dit que la fille du premier lit étoit sa fille.

(1) Jean Varin, né à Liége en 1604, mourut en 1692.

(2) On commença à fabriquer les louis d'or en 1640, et les louis d'argent en 1641. (*Traité historique des Monnoies de France*, par Le Blanc. Amsterdam, 1692, in-4°. p. 296 et 297.)

Cette fille, qui étoit bien faite, a eu une étrange destinée. Varin la voulut marier à un homme dont je n'ai pu savoir le nom. Elle y témoigna de la répugnance. Depuis il l'accorda à un auditeur des comptes, fils d'un vendeur de marée, en titre d'office (1). Cette fille, voyant que cet homme étoit fort mal fait, pria son beau-père de lui donner plutôt le premier Il dit qu'il étoit trop engagé. Le soir des noces, le marié, qui est fort ivrogne, s'enivra. Je pense que cela désespéra cette pauvre fille, en deux jours qu'elle fut avec lui, car, pour un *mal de garçon*, il s'absenta aussitôt. Elle reconnut qu'il étoit *bordelier* et stupide, car, pour ivrogne, elle ne pouvoit pas l'ignorer; avec cela il n'avoit qu'une bonne jambe; l'autre étoit de bois, mais chaussée à l'ordinaire. On a dit que la veille des noces elle avoit voulu s'empoisonner, mais qu'elle ne put. Si cela est, elle savoit apparemment tous les défauts de cet homme. Au bout de huit ou dix jours elle en vint à bout. Le jour de devant, elle parut la plus gaie du monde. Ce fut avec du sublimé, qu'elle mit dans ses œufs comme du sel. Après elle envoya quérir Varin; mais c'étoit si tard qu'il n'y avoit plus de remède. Elle eut pourtant le loisir de se confesser. Chez lui, on a dit que ç'avoit été par mégarde, que le sublimé sert à la monnoie, et qu'elle le prit pour du sel (2).

(1) De trois cent mille livres. (T.)

(2) On lit de grands détails sur cet événement dans une lettre de Guy-Patin du 22 décembre 1651. « Le 30 du mois de novembre passé, il arriva ici une chose bien étrange. M. Varin, » qui a fait de si belle monnoie et de si belles médailles, avoit » tout fraîchement marié une sienne belle-fille, âgée de vingt-» cinq ans, moyennant vingt-cinq mille écus, à un correc-» teur des comptes, nommé Ouiry, fils d'un riche marchand de

» marée. Il n'y avoit que dix jours qu'elle étoit épousée. On lui » apporta un œuf frais pour déjeûner; elle tira de la pochette » de sa jupe une poudre qu'elle mit dans l'œuf, comme on y » met d'ordinaire du sel ; c'étoit du sublimé qu'elle avala » ainsi dans l'œuf, dont elle mourut trois quarts d'heure après, » sans faire d'autre bruit, sinon qu'elle dit : « Il faut mourir, » puisque l'avarice de mon père l'a voulu. » On dit que c'est du » mécontentement qu'elle avoit d'avoir épousé un homme boi- » teux, bossu et écrouelleux. Elle mourut dans le logis de son » mari, près des halles, et fut enterrée le lendemain sans grande » cérémonie. Les femmes de la halle, qui sont les muettes de Pa- » ris, mais qui ne laissent pas de babiller plus que tout le reste » du monde, disent que cette pauvre femme est morte vierge et » martyre, et que son mari n'a jamais couché avec elle. Elle eut » horreur de lui dès le soir de ses noces, en voyant quatre » hommes occupés à le déshabiller, et à démonter son corps, » comme à vis, et lui ôter une jambe d'acier qu'il avoit, et le » reste du corps tout contrefait. Voyant ce bel appareil de noces, » elle se mit à pleurer et se retira dans un cabinet, où elle de- » meura le reste de la nuit. Le lendemain, ses parents ayant fait » leur possible pour la remettre et la fléchir en quelque façon » sans en avoir rien pu obtenir, le mari, dont la présence étoit » fort odieuse à cette nouvelle épouse, monta à cheval et s'en alla » à Châlons, pour affaire d'importance, à ce qu'on dit. Néanmoins » la vérité est qu'il n'a bougé de Paris, et que sa retraite n'a été » que pour cacher l'imperfection de son corps. Enfin elle est » morte, etc. » (*Lettres de Guy-Patin*. Rotterdam, 1725, t. 1er, p. 190.)

Loret ne manqua pas de raconter aussi ce triste événement.

Il faut. . . . . que j'essaye
De vous dire une histoire vraye,
Mais histoire à causer chagrin ;
C'est de la fille de Varin,
Lequel Varin, vêtu de soye,
Est officier de la Monnoye,
Et grand fabricateur encor
De louis tant d'argent Par une
Cette fille, jeune et jolie,
que d'or incroyable folie,
L'autre jour la mort se donna.

CCCXXXIV

LE MARQUIS D'ALLUYE

ET MADAME DE BOSSUT.

Le marquis d'Alluye (1), fils aîné du marquis de

Dans un œuf qu'elle empoisonna.
On avoit fait le mariage
D'elle avec un certain visage
Qui, n'ayant aucun agrément,
Lui déplaisoit mortellement,
Et devint pour lui si rebelle
Qu'il ne pouvoit obtenir d'elle,
Tant son cœur étoit inhumain,
De seulement baiser sa main.
Or, cette rigueur tyrannique
Le rendit si mélancolique,
Et même on peut dire si fou,
Qu'il s'en alla l'on ne sait où,
Sans qu'on ait eu depuis nouvelle
De ce pauvre Jean de Nivelle.
Varin sa fille gourmanda,
La gronda, la réprimanda ;
Or, soit que cette réprimande
Lui causât tristesse trop grande,
Ou que son cœur vint à sentir
Un juste et cuisant repentir
De n'avoir pas été plus douce,
Le Ciel, qui souvent se courrouce
Quand douceur ni pitié l'on n'a,
Au désespoir l'abandonna,
Et la belle déconfortée,
De monsieur Belzébut tentée,
Par poison finit son destin
Et décéda jeudi matin.

(*Muse historique de Loret. Lettre du* 3 *décembre* 1651.)

(1) Paul d'Escoubleau, marquis d'Alluye et de Sourdis, épousa, en 1667, Bénigne de Meaux du Fouilloux, fille d'honneur de la reine.

Sourdis, alla, en 1644, en Hollande pour apprendre le métier de la guerre. Il passa avec La Tuillerie, ambassadeur de France, et il alla avec lui à Delft voir la comtesse de Bossut (1), qui se fait appeler madame de Guise. Il dit que cette femme le surprit plus qu'aucune qu'il ait jamais vue. Elle étoit de la plus belle taille du monde, la gorge belle, les bras beaux, tous les traits du visage bien proportionnés, le teint fort blanc, et les cheveux fort noirs. L'ambassadeur s'en alla, mais le jeune homme ne s'en alla point; il avoit alors le teint aussi beau que madame de Bossut, jeune de dix-huit à dix-neuf ans, la tête belle, et aussi bien dansant que personne de la cour. Il y retourne, et insensiblement il se mit bien avec elle. Elle lui conseilla, pour faire durer leur commerce, de s'en aller à La Haye, et de la venir voir le plus souvent et le plus secrètement qu'il pourroit. Il a dit à un homme de qui je le tiens qu'il avoit eu de grandes privautés avec elle; mais il ne tranche pas le mot. Il y alloit de nuit; mais au bout de quelques mois il eut la petite vérole. Elle lui envoya tous les régals dont elle put s'aviser; mais il

(1) On a vu plus haut, dans l'historiette de *M. de Guise, petit-fils du Balafré*, comme ce jeune seigneur s'étoit joué de tout ce qu'il y a de plus saint, en épousant sans solennités la comtesse de Bossut, s'emparant d'une grande partie de sa fortune, et faisant presque aussitôt la cour à mademoiselle de Pons. (Voyez plus haut, t. VII, p. 113 de ces Mémoires.) Marigny fait allusion à cette double circonstance dans une lettre à Gaston, duc d'Orléans : « Madame de Guise conserve soigneusement toutes les gentil » lesses de mademoiselle de Grimbergues.... Faites trouver bon » à M. de Guise que le roi d'Espagne demeure roi de Naples, et » que madame de Guise demeure ce que mademoiselle de Pons » ne sauroit l'empêcher d'être, » (*Lettres de M. de Marigny*. La Haye, Antoine La Faille (Elzevir), 1655, petit in-12, p. 8.)

étoit au désespoir quand il songeoit que s'il étoit gâté elle ne l'aimeroit plus. Le voilà guéri sans difformité, mais il n'a plus de teint du tout. Elle le pria de l'aller voir. Il refusa trois ou quatre fois; elle le lui commanda absolument; il y alla encore tout rouge; elle le reçut comme devant.

Ce fut en ce temps-là qu'elle commença à ne plus douter de la perfidie de M. de Guise. Trois mois devant que Alluye fût arrivé en Hollande, M. de Guise étoit revenu en France; elle n'en avoit aucunes nouvelles; elle s'en plaignoit sans cesse, et le marquis étoit témoin de tous ses regrets. Il avoue qu'elle a l'esprit un peu *roman*. Ils font dessein de passer tous deux en France: « Je me veux, disoit-elle, » déguiser en homme, et après me venger de ce » déloyal. — Madame, lui disoit le jeune marquis, » servez-vous de moi pour vous venger. — Je ne » veux point, disoit-elle, vous hasarder contre un » homme qui ne le mérite pas. » En ces entrefaites, le printemps vient; il fallut aller à l'armée; puis les allées et venues du cavalier n'étoient plus inconnues aux autres François; cela l'obligea, avec d'autres considérations, à revenir en France.

Ce M. le marquis se vante de savoir un secret pour entrer partout; on le défia d'entrer chez Saint-Germain-Beaupré, ou chez Fosseuse. Il fait ses tentatives. On dit que pour le premier il eut quelques galanteries avec sa femme; pour Fosseuse, il dit qu'il se mit fort bien avec lui, mais qu'il n'en conta point à madame

CCCXXXV

LA DU RYER.

La du Ryer étoit une pauvre fille, d'auprès de Mons en Hainaut, qui étoit assez jolie en sa jeunesse : elle se donna à Saint-Preuil, qui lui fit gagner dix ou douze mille livres, en une campagne, où elle fut vivandière. Elle épouse un nommé du Ryer, et se met à tenir auberge ; elle étoit aussi un peu m......... Un jour qu'elle demanda de l'argent à Saint-Preuil (1), il la battit. Au lieu de se fâcher de cela, elle lui alla demander pardon, et lui dit qu'elle étoit une impertinente de lui avoir demandé de l'argent, elle qui savoit bien qu'il n'en avoit pas. Quand il eut la tête coupée à Amiens, elle reçut sa tête dans son tablier, et lui fit faire un magnifique service à ses dépens (2).

Veuve de du Ryer, elle se remaria à un homme dont elle n'a jamais porté le nom ; il étoit son maître

(1) François de Jussac d'Ambleville, sieur de Saint-Preuil, maréchal de camp, gouverneur d'Arras, etc., décapité à Amiens, le 9 novembre 1641.

(2) On lit ce fait dans le *Journal* de Richelieu, mais la du Ryer n'y est pas nommée. « Une femme de Paris, qu'on dit » avoir été autrefois son hôtesse, monta sur l'échafaud avec un » drap mortuaire, dans lequel elle mit le corps et la tête ; mais » comme on alloit dévaler ledit corps, la tête étant retombée sur » l'échafaud, elle la prit et la mit en sa robe ; et étant descendue, » elle la mit dans ledit drap, avec le corps qu'on mettoit dans un » carrosse, etc. » (*Journal du cardinal de Richelieu.* Amsterdam, Abrah. Wolfgank, 1664. 2e partie, p. 187.)

cuisinier, à Saint-Cloud, où elle fit un cabaret magnifique. Au commencement, les dames n'y vouloient point aller; elle avoit un jardin là auprès, où on leur portoit ce qu'elles avoient commandé; enfin on s'y apprivoisa (1).

Madame de Champré, à Saint-Cloud, chez la du Ryer, durant un grand orage, regarda par curiosité par le trou de la serrure d'une chambre, et elle vit un homme et une femme qui se divertissoient. «Jésus! » dit-elle, par le temps qu'il fait! ... (2).»

Un jour la du Ryer ayant ouï dire qu'un gentilhomme, qui se venoit de battre en duel, étoit demeuré fort blessé assez près du pont de Saint-Cloud, elle y va, le fait emporter chez elle, le fait traiter, et quand il fut guéri, elle lui donne cinquante pistoles pour se retirer chez lui. Cet homme, au bout

(1) On trouve parmi les *Mazarinades* une pièce fort curieuse intitulée: *Les Lamentations de la Durié de Saint-Cloux, touchant le siége de Paris.* (Paris, 1649, in-4° de 8 pages.) Elle commence ainsi:

Celuy qu'une amoureuse flamme
Rendoit de mes charmes épris,
Ce cher et fidelle Simprix (*sic*),
Qui régnoit jadis sur mon âme,
Alors qu'il servit de butin
A la cruauté du Destin,
Je n'en fus pas tant affligée
Que je le suis de voir Paris,
Cette bonne ville, assiégée,
D'où venoient tous mes favoris, etc.

(*Recueil de Mazarinades*, *Bibliothèque de l'éditeur.*)

(2) On a vu, dans l'historiette de *madame de Champré* (t. VI, p. 209), que cette dame étoit loin d'être scrupuleuse. L'anecdote qu'on vient de lire étoit placée dans le manuscrit de Tallemant, au chapitre des *Contes, naïvetés et bons mots*; elle se rattache naturellement à l'historiette de la *du Ryer*.

de quelque temps, la vient trouver, et lui présentant une bourse où il y avoit quatre cents pistoles : « Tenez, madame, prenez; si ce n'est pas assez, je » tâcherai d'en avoir encore. » Elle lui dit qu'il se moquoit, lui fit bonne chère, et ne voulut jamais prendre que deux pistoles, qu'elle jeta à ses gens, en leur disant : « Tenez, voilà ce que monsieur vous » donne. » Durant les troubles, un jour que le Conseil étoit à Saint-Cloud, M. Tubeuf ayant su qu'elle n'avoit rien voulu prendre pour la nourriture de leurs chevaux et de leurs gens, lui fit donner une ordonnance de cent écus, au lieu de quarante qu'on lui devoit. Elle en fut payée. Les gendarmes du Roi avoient fait quelque dépense chez elle; elle ne leur en fit payer que la moitié. « Ce n'est pas, dit- » elle, avec vous autres que je prétends m'enrichir.» Elle prit en amitié le baron des Essarts, et lui demanda un de ses garçons à nourrir; il lui donna son second fils. Cette femme le faisoit élever comme un grand seigneur. Il étoit vêtu de toile d'argent si pesante, qu'il ne pouvoit porter sa robe. Elle le vouloit faire son héritier. Elle nourrissoit aussi une pauvre femme avec trois enfants. Elle alloit faire plus de profit que jamais, car elle avoit percé trois ou quatre maisons; il y eût eu quatre-vingts chambres meublées, dont il y en eût eu de fort propres; mais elle mourut trop tôt (1).

Une pauvre fille, âgée de dix-huit ans, qui sert chez un banquier hollandois, nommé Van Ganghel, qui est un huguenot, entretient, de ce qu'elle peut gagner, deux petits frères qu'elle a en métier; tous deux étant tombés malades, et ayant été portés à

(1) En 1652. (T.)

l'hôpital secret de ceux de la religion, car la fille et ses frères sont aussi huguenots, elle paya leur dépense, disant que, puisqu'elle avoit encore assez de reste pour cela, elle ne vouloit point être à la charge de l'Eglise, et qu'au pis-aller elle auroit toujours ses bras.

CCCXXXVI

GÉNÉROSITÉS.

M. de Mesmes (1), bisaïeul de M. d'Avaux, étant simple avocat, refusa de prendre la charge d'avocat-général que le roi François Ier lui donnoit, disant qu'il ne vouloit point prendre la charge d'un homme vivant : c'est qu'on l'ôtoit à un M. de Ruzé (2). Ruzé l'alla remercier, le genou en terre, et lui dit : « Je » vous dois le bien et l'honneur. — Levez-vous, lui » dit-il, vous ne m'en avez point d'obligation ; je » l'ai fait pour l'amour de moi, et non pas pour l'a- » mour de vous. » Le roi conserva Ruzé dans sa charge, et donna à de Mesmes celle de lieutenant civil.

Des Fontaines-Bohart, ce secrétaire du Conseil que le cardinal de Richelieu tint si long-temps dans la Bastille, et qui n'en sortit que par la mort de celui qui l'y avoit fait mettre, étoit un vieux garçon riche. Il s'avisa un jour de faire porter secrètement deux cent mille livres chez un de ses bons amis,

(1) Jean-Jacques de Mesmes, seigneur de Roissy, etc., né en 1490, mourut en 1569.

(2) Jean de Ruzé, avocat-général au parlement de Paris.

nommé Menjot (c'est un secrétaire du Roi, qui est encore jeune (1)); apparemment il avoit intention de les lui donner ; mais il mourut subitement. Menjot aussitôt déclara qu'il y avoit deux cent mille livres chez lui qui appartenoient à des Fontaines. Le cadet de cet homme est mort tout de même depuis peu, en juillet 1658.

Henri III envoya Benoise, secrétaire du cabinet, dire à Montelon (2), ancien avocat, qu'il se rendît au Louvre dans deux heures pour recevoir les sceaux; qu'on avoit rendu de lui fort bon témoignage au Roi, qui le vouloit honorer de cette charge. « Moi, » monsieur? — Oui, vous. — Mais c'est bien peu de » temps pour y penser. Voilà un procès qui a sept » sacs; il m'en reste encore trois à lire, je les vou- » drois bien achever. » Il assemble sa famille pour voir s'il devoit accepter les sceaux. On le lui conseilla. A trois heures de là, Benoise le vint prendre. Au Louvre, il salue je ne sais quel seigneur, au lieu du Roi. Le Roi lui dit : « Bon homme, un bon sujet » doit toujours connoître le visage de son prince. » Je vous ai envoyé quérir, parce qu'on m'a dit du » bien de vous. » Ce M. de Montelon rendit les sceaux à Henri IV, parce qu'il étoit huguenot, et après il se retira à la campagne. Il y avoit déjà eu un autre garde des sceaux de ce nom-là, pour avoir

(1) Samuel Menjot, reçu secrétaire du Roi le 19 janvier 1638, obtint ses lettres d'honneur le 2 août 1666. (*Histoire chronologique de la grande chancellerie, par Tessereau*, I, 407 et 604.)

(2) François de Montholon, seigneur d'Aubervilliers, avocat au parlement de Paris, garde des sceaux de France, par lettres du 6 septembre 1588. Il étoit fils du garde des sceaux de Montholon, décédé en 1543. Ce nom est écrit *Montelon* sur les anciens registres du parlement.

hardiment soutenu Charles de Bourbon, absent, en présence du Roi (1).

Un marchand de soie, nommé Hervé, père de M. Hervé, conseiller au Parlement, étant un jour à sa boutique avec quelques autres marchands, il passa un petit garçon de quatorze à quinze ans, qui avoit peut-être pour quatre livres de marchandises dans une balle. Ce petit garçon leur dit en riant : « Messieurs, qui est-ce de vous qui me veut prêter » quelque chose sur ma bonne mine? J'ai bonne » envie de faire fortune. » Ce M. Hervé trouva ce garçon à sa fantaisie, il lui prête dix écus, et lui fit en riant promettre, foi de marchand, qu'il lui tiendroit compte du profit moitié par moitié. Ce garçon s'en va. Au bout de quinze ans, comme Hervé dînoit, on lui vint dire qu'un homme bien vêtu le demandoit; il dit : « Montrez-lui telles étoffes qu'il voudra. » — Il veut vous parler. » Hervé se lève; l'autre lui en fait excuse, et lui demande s'il ne se souvenoit point d'un petit garçon auquel il avoit prêté dix écus, etc. «Non. » L'autre lui dit tant de circonstances, qu'enfin il l'en fit ressouvenir. « Monsieur, c'est moi. » Voilà mes livres; vous verrez ce que j'achetai ici, » où je fus ensuite, comme je m'embarquai et allai » en Espagne, puis aux Indes; il y a près de cin- » quante mille écus de profit pour vous. » Hervé

(1) François de Montholon s'étoit rendu célèbre en 1522 et 1523 par ses plaidoyers pour le connétable Charles de Bourbon, contre Louise de Savoie, mère de François Ier. Ce prince, qui avoit entendu ses plaidoyers sans être vu, le désigna dès lors pour son avocat général, mais il ne l'investit de ces fonctions qu'en 1532. Pendant le procès du chancelier Poyet, en 1542, Montholon fut nommé garde des sceaux.

répondit qu'il ne pouvoit les prendre en conscience, parce qu'il avoit eu l'intention de lui donner ces dix écus. L'autre lui envoya le lendemain deux crocheteurs chargés de vaisselle d'argent.

On conte une chose assez semblable de quelqu'un de la maison du Plessis-Mornay ; mais au lieu de la moitié du profit, on ne lui offrit qu'un diamant d'assez grand prix, qu'il substitua de mâle en mâle.

Mesdemoiselles de La Nocle étoient deux filles de condition, et héritières. La cadette étant accordée avec Saint-André-Montbrun, sa sœur aînée vint à mourir ; la voilà un grand parti. Saint-André n'espéroit plus de l'épouser. Elle fut généreuse, et lui tint ce qu'elle lui avoit promis. Elle ne s'en est pas repentie, car il a fait fortune.

Un cadet de la maison d'Angennes, de la branche de Rambouillet, accordé avec une mademoiselle Cottereau, de Tours, fille du feu président du présidial, qui étoit de bonne famille, étant devenu l'aîné, la mère de la fille lui dit : « Monsieur, à cette heure » vous aurez des pensées plus relevées. — Non, ma» demoiselle, répondit-il, je tiendrai ce que j'ai pro» mis. » Il l'épousa. C'est d'elle qu'est venue la terre de Maintenon. On l'acheta de son mariage (1).

M. de Mouy, de la maison de Lorraine (2), éper-

(1) Jean Cottereau, dans le Père Anselme, est qualifié *seigneur de Maintenon, trésorier et surintendant général des finances de France*. Sa fille, Isabeau Cottereau, épousa, le 13 février 1526, Jacques d'Angennes, seigneur de Rambouillet, capitaine des gardes des rois François Ier, Henri II, François II et Charles IX. Elle apporta en mariage les seigneuries de Maintenon, de Meslay, de Nogent-le-Roi et de Montlouet. (*Histoire généalogique de France*, II, 425.)

(2) Il s'agit ici d'un marquis *de Moy;* cette branche descendoit des ducs de Mercœur.

dument amoureux et jouissant de la fille de Galean, l'un de ses gentilshommes, la vouloit épouser ; elle ne le voulut pas et lui dit : « Cela vous feroit tort de » vous mésallier. »

Une fille de Maupeou, l'intendant des finances, ayant été accordée avec M. d'Amours, cet homme eut la petite-vérole, et perdit la vue ; elle ne laissa pas de l'épouser et vécut fort bien avec lui.

Feu Juif, ce fameux chirurgien(1), traita un homme fort riche d'un mal fort dangereux. Cet homme guéri envoya sa femme chez Juif, avec une somme considérable en or. « Jésus ! madame, dit le bonhomme, » en voilà très-bien. » Il prit trente pistoles, et trois pour son garçon, à qui elle en vouloit donner douze, et, quoi qu'il fît, il n'en voulut jamais prendre davantage. Au voyage qu'il fit en Savoie pour Madame (2), étant défrayé du Roi, il ne voulut jamais prendre un sou de tous ceux qu'il traita, disant que ce n'étoit pas pour eux qu'il faisoit le voyage. Madame lui donna quarante mille livres.

M. de Berzeau, fils et frère de conseillers au parlement, étant assez mal, envoya dire à Joly, alors chanoine de Verdun, aujourd'hui curé de Saint-Nicolas (3), homme fort né à la prédication, que, sur sa réputation, il lui donnoit la trésorerie de Beauvais, et lui offroit cinq cents écus qu'il falloit pour envoyer à Rome, en cas qu'il ne les eût pas.

(1) Jean Juif. (Voyez la note du tome II, page 229 de ces Mémoires.)

(2) Chrestienne de France, fille de Henri IV, duchesse de Savoie.

(3) Claude Joly, alors curé de Saint-Nicolas-des-Champs, à Paris, assista le cardinal Mazarin dans ses derniers moments. (Voyez la *Lettre d'Arnauld de Pomponne à son père*, du 7 mars

Joly répondit : « Je ne connois point M. de Berzeau,
» je vous demande trois jours ; il faut prier Dieu
» afin qu'il nous inspire. — Monsieur, il n'y a point
» de temps à perdre; dites oui ou non.» Voilà l'affaire conclue; les provisions viennent ; M. de Berzeau guérit ; Joly le va trouver, dit qu'il lui rapportoit ses provisions, mais qu'il le prioit de lui rendre les cinq cents écus. Berzeau dit qu'il lui avoit donné cette trésorerie de bon cœur, et ne la voulut jamais reprendre. Il est vrai qu'il est à son aise. Il se trouva une nullité aux provisions ; car n'étant point chanoine de Beauvais, il falloit avoir des lettres de chanoine *ad effectum* pour posséder une dignité de cette église. Joly va retrouver M. de Berzeau, lui dit qu'il sembloit que Dieu eût fait naître cette difficulté exprès, qu'il le prioit de reprendre son bénéfice. Berzeau persista, et on fit venir de Rome ce qu'il falloit. Nous verrons dans les *Mémoires de la Régence* que ce Joly est un grand *comédien*.

J'ai ouï conter qu'une simple servante de Seine, laide et mal bâtie, voyant que son maître étoit condamné aux galères et mené à Marseille, y alla de deux cents lieues de loin, et là se mit à travailler, en sorte que de ce qu'elle gagnoit elle y nourrit son maître tant qu'il y fut.

M. de Gèvres (*Potier*), secrétaire d'État, père de M. de Tresmes, quoique assez intéressé d'ailleurs, ne laissa pas de faire une action généreuse. Il y avoit un vieux gentilhomme auprès de Tresmes, qui, pressé par ses créanciers, alla offrir sa terre à M. de

1661, à la suite des *Mémoires de Coulanges*, page 379.) Il fut ensuite nommé successivement aux évêchés de Saint-Pol de Léon et d'Agen. On a de lui des prônes estimés. Il mourut à Agen en 1678.

Gèvres. M. de Gèvres lui demanda ce qui l'obligeoit à vendre une terre où il avoit toujours vécu, qu'il avoit pitié de lui, et qu'il lui vouloit acheter sa terre, à condition de l'en laisser jouir tout le reste de ses jours. En effet, il paya les créanciers et n'eut la terre qu'après la mort du gentilhomme.

Un M. de Villefrit, frère d'un conseiller au Parlement, nommé Bournonville, étoit amoureux de mademoiselle d'Elbène, sa cousine; mais, comme cette fille n'avoit guère de bien, et qu'il n'en avoit pas assez pour la mettre à son aise, il ne voulut pas l'épouser. Bournonville meurt sans enfants, Villefrit, héritier, épouse mademoiselle d'Elbène. Il en a été bien récompensé; car le frère de cette fille fut assassiné peu de temps après, et elle est devenue héritière.

Madame de Rambouillet m'a conté une historiette arrivée de notre siècle; mais, par malheur, elle a oublié les noms. Un François, chevalier de Malte, avoit un esclave africain qu'il avoit pris en mer; il le maltraitoit étrangement, jusque là qu'un de ses neveux, aussi chevalier, touché de compassion envers ce pauvre homme, résolut de le tirer de cette misère; et, pour cet effet, jouant un jour avec son oncle, il le pria de lui jouer cet esclave, et il le gagna. L'esclave, qui avoit déjà, en plusieurs rencontres, ressenti des effets de l'humanité de ce jeune homme, fut ravi de l'avoir pour maître, et se met à travailler si assidument, que tous les jours il rapportoit assez d'argent de ses journées pour faire une somme considérable au bout de l'an. Le chevalier n'en voulut jamais rien prendre; mais l'esclave, aussi généreux que lui, mettoit cet argent à part pour le conserver à son maître : en effet, une fois

que le chevalier avoit perdu tout son argent, il apporta tout ce qu'il avoit gagné depuis qu'il étoit à lui ; le chevalier, surpris de cette reconnoissance, donna la liberté à l'esclave, qui se retira incontinent en Afrique. Au bout de quelques années on vit arriver à Malte une frégate dont les mâts et les antennes étoient toutes pleines de banderoles et les mariniers proprement vêtus. Elle étoit chargée de présents que cet esclave envoyoit à son maître ; car cet homme, s'étant mis à trafiquer, avoit fait quelque fortune, et n'avoit pas voulu manquer à reconnoître la générosité du chevalier, dès qu'il avoit été en état de le faire. Au bout de dix ans, ce chevalier, pris sur mer, est mené à Alger; il est reconnu par l'esclave, qui l'achète et le fait conduire dans une maison magnifiquement meublée. Je vous laisse à penser s'il fut surpris de se voir en un si beau lieu ; mais il le fut bien davantage quand il vit son cher esclave à ses pieds, qui lui baisoit les mains, et lui protestoit qu'il recevoit la plus grande joie qu'il eût reçue de sa vie. Non content de cela, il le voulut servir lui-même, disant que c'étoit son bon maître, et qu'il ne pouvoit souffrir qu'autre que lui en approchât Il lui conta ensuite que, depuis les présents qu'il lui avoit envoyés à Malte, sa fortune s'étoit de beaucoup augmentée, et qu'il avoit beaucoup de pouvoir dans Alger ; après il renvoya le chevalier à Malte, avec une infinité de parents .

CCCXXXVII

MADAME DE MIRAMION (1).

Madame de Miramion est fille d'un des Bonneau de Tours, intéressés aux gabelles et à bien d'autres affaires ; elle étoit veuve de Miramion, conseiller au Parlement, fort riche, dont elle avoit une fille. Bussy-Rabutin, sans considérer qu'elle étoit comme accordée avec Caumartin, se laissa enjôler par un Père de la Mercy, nommé le Père Clément, confesseur de la dame (2). Ce moine lui fit accroire que madame de Miramion l'avoit vu plusieurs fois à l'église, qu'elle l'avoit trouvé à son gré, et que sans ses parents, qui vouloient qu'elle épousât un homme de robe, elle l'épouseroit volontiers, et que même elle se laisseroit enlever. Le moine cependant demandoit tantôt cinquante, tantôt cent pistoles, pour gagner celui-ci et celui-là, et enfin il en tira jusqu'à

(1) Marie Bonneau, veuve de Jean-Jacques de Beauharnais, seigneur de Miramion. Elle a fondé les filles de la Sainte-Famille, qui, réunies à celles de Sainte-Geneviève, furent appelées *Miramionnes*. Elle mourut au mois de mars 1696. « Pour madame de Miramion, cette mère de l'Église, écrivoit madame de Sévigné, le 29 mars 1696, ce sera une perte publique. »

(2) Bussy-Rabutin raconte cet événement dans ses Mémoires ; il dit qu'il avoit été engagé par le *confesseur* de madame de Miramion à l'enlever ; ce point a été vérifié par nous sur le manuscrit des Mémoires de Bussy-Rabutin, décrit dans notre *Notice bibliographique des différentes éditions des lettres de madame de Sévigné* qui précède notre édition. Paris, 1818, t. 1er, p. 43. On a fait soigneusement disparoître, dans les Mémoires imprimés, les traces du Père de la Mercy.

deux mille écus. Le moine avertit le cavalier que la dame devoit aller un tel jour faire dire une messe à Notre-Dame de Boulogne (1). Au retour, dans le bois, les enleveurs l'arrêtèrent; Bussy n'y étoit pas; c'étoit un nommé Du Boccage (2). Madame de Miramion, la belle-mère, eut le courage de prendre l'épée du meneur de sa belle-fille, et blessa au bras le premier qui se présenta à elle. On leur fait faire bien des tours, et une fois qu'il falloit passer dans un village, on baissa les portières : avec des couteaux elles coupèrent les cuirs ; mais le village étoit passé avant que cela fût fait. On les mena dans la forêt de Livry, où on laissa la belle-mère (3). On la conduit seule dans un château à trois lieues de Sens (4). Là elle fit l'endiablée, quoique Bussy, pour la fléchir, vînt à elle à genoux, dès l'entrée de la salle ; elle ne voulut manger qu'après qu'on lui eut promis de la mener à Sens. Dès qu'on en eut avis à Paris, on mit bien du monde en campagne, et tous les archers des gabelles alloient investir le château, quand Bussy la

(1) C'étoit au Mont-Valérien.

(2) Bussy dit positivement qu'il y étoit, accompagné de son frère de Rabutin et d'autres gentilshommes. (*Mémoires de Bussy-Rabutin*. Amsterdam, 1731, t. 1er, p. 160.)

(3) « Nous traversâmes la plaine Saint-Denis, et nous entrâmes » dans la forêt de Livry ; comme la dame crioit fort, et que je » crus que c'étoit la présence de sa belle-mère qui l'obligeoit d'en » user ainsi, je fis mettre pied à terre dans le bois à cette belle- » mère, et je ne laissai qu'une demoiselle avec la veuve dans le » carrosse, et un laquais sur le derrière ; mais la dame ne fit pas » moins de bruit après cela, et je reconnus alors que je m'étois » trompé. » (*Ibid.*, p. 161.)

(4) Au château de Launay, près de Sens. C'étoit une commanderie de Malte que possédoit Hugues de Rabutin, grand-prieur de France, oncle de Bussy.

laissa aller, après lui avoir protesté qu'il n'y avoit que le moine de coupable. Le drôle se sauva. Elle poursuivit ; mais enfin tout s'accommoda (1). Elle a avoué que le moine lui avoit parlé d'amour, et qu'aussitôt elle prit un autre confesseur. Caumartin ne l'épousa point. Je crois que dès ce temps-là elle commençoit à être dévote. Elle l'est à un point étrange, et elle fait de grandes charités. Sa fille aura quatre cent mille écus de bien (2). Elle la fait nourrir dans un couvent.

(1) Bussy avoit mis le duc d'Enghien dans ses intérêts.

(2) La fille de madame de Miramion épousa le président de Nesmond. Elle a laissé un *Mémoire pour servir à la Vie de madame de Miramion*. Cet ouvrage n'a pas été imprimé ; mais l'éditeur en possède un manuscrit qui a appartenu à la maison des Miramionnes. On y voit le récit détaillé de l'enlèvement. Le comte de Bussy-Rabutin, trompé par le confesseur de madame de Miramion, trouva dans cette jeune femme la résistance la plus courageuse et la plus noble. Plusieurs chevaliers de Malte, qui avoient d'abord prêté leur assistance à Bussy-Rabutin, dans la conviction que madame de Miramion donnoit les mains à cet enlèvement, devinrent ses défenseurs, et ils allèrent jusqu'à menacer le comte s'il ne la rendoit à la liberté. On transigea plus tard, Bussy se soumit à se retirer de tous les endroits où il rencontreroit madame de Miramion ; et il exécuta ponctuellement cette humiliante condition.

FIN DU TOME NEUVIÈME.

TABLE DU TOME NEUVIÈME.



FIN DE LA TABLE DU TOME NEUVIÈME.

PARIS. — IMP. BLOT ET FILS AINÉ, RUE BLEUE, 7.

HISTORIETTES

DE

TALLEMANT DES RÉAUX

N. B. Un * indique les passages de l'auteur publiés pour la première fois dans cette édition.

PARIS. — BLOT ET FILS AINÉ, IMPRIMEURS, RUE BLEUE, 7.



LES HISTORIETTES

DE

TALLEMANT DES RÉAUX

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DU XVIIe SIÈCLE

PUBLIÉS SUR LE MANUSCRIT AUTOGRAPHE DE L'AUTEUR

TROISIÈME ÉDITION

PRÉCÉDÉE D'UNE NOTICE SUR L'AUTEUR, AUGMENTÉE DE PASSAGES INÉDITS
ET ACCOMPAGNÉE DE NOTES ET D'ÉCLAIRCISSEMENTS

PAR M. MONMERQUÉ

Membre de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres

TOME DIXIÈME

PARIS

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

6, RUE DES SAINTS-PÈRES

MÉMOIRES
DE TALLEMANT.

CCCXXXVIII

JOUEURS.

Un homme perdant chez la Blondeau, qui tenoit académie à la Place-Royale, tout d'un coup descend en bas, et revient avec une échelle, l'appuie contre la tapisserie, et avec des ciseaux se met à couper le nez à une reine Esther qui y étoit, en disant : « Mor- » dieu ! il y a deux heures que ce chien de nez me » porte malheur. » Un autre donna un écu à son laquais pour aller jurer cinq ou six bonnes fois pour lui.

La Chaisnée-Montmort, en jouant à la paume, jeta dans la grille, balles, corbillon, raquette, habits, et s'y jeta après.

Il y a vingt-six ou vingt-sept ans qu'un Espagnol, nommé Pimentel, escroqua tout l'argent du jeu par une fourberie bien préméditée : il acheta tout ce qu'il trouva de dés en Flandre, d'où ils viennent à Paris ; puis il en fit faire une grande quantité, de façon qu'on ne remarquoit point la tromperie, et que ce n'étoit que par la suite du jeu, et par la connoissance qu'il en avoit lui seul, qu'on en pouvoit tirer avantage ; après, par gens interposés, il fit acheter, en donnant un peu plus qu'ils ne valoient, tout ce qu'il y avoit de dés à Paris ; les marchands en firent venir de Flandre. Ainsi voilà Paris tout

sa damnation. Gallet fait ce qu'il peut pour le toucher. Rien. Voyant cela, il le livre à Satan, et comme il s'échauffoit, Montmort appelle ses gens qu'il avoit fait retirer, car il ne vouloit point de témoins, et leur dit : « Emmenez M. Gallet, il est fou. » Puis il mourut en cette belle disposition. Ce pauvre Gallet, quand il étoit riche, avoit toujours quelque remède dans le corps ; depuis qu'il étoit gueux, il se portoit le mieux du monde (1).

CCCXXXIX

MOURIOU.

Mouriou est d'Angers et y demeure, mais il est maître des comptes de la chambre de Nantes, et y va servir son semestre. Il fut amoureux dix-huit ou

(1) Le récit de Tallemant sur la construction de l'hôtel de Sully est confirmé par Jaillot. On y voit qu'un sieur Mesme Gallet acheta, en 1624, deux maisons, rue Saint-Antoine, pour y construire un hôtel qu'il ne put achever, et que sa fortune s'étant dérangée, l'hôtel fut saisi réellement et vendu en novembre 1627, à Jean Habert de Montmort, sieur du Mesnil. Cette belle propriété, après avoir passé en différentes mains, fut enfin acquise par le duc de Sully, au mois de février 1634. (*Recherches sur Paris*, par Jaillot, *quartier Saint-Antoine*, p. 35.) Régnier dans sa quatorzième satire a donné à Gallet une triste célébrité

> Gallet a sa raison, et qui croira son dire,
> Le hasard, pour le moins, lui promet un empire, etc.

Gallet perdit sa fortune au jeu ; mais ce ne fut pas sur un coup de dé, comme M. de Saint-Surin l'avoit pensé, qu'il perdit son bel hôtel. (Voyez les *OEuvres de Boileau Despréaux*, *avec un commentaire par M. de Saint-Surin*. Paris, Blaise, 1821, note de la page 186 du tome 1er.)

vingt ans de la femme qu'il a épousée en secondes noces. Un jour qu'ils se devoient marier, et qu'on étoit prêt d'aller au *moustier*, cette femme, appelée mademoiselle Liquet, dit que résolument il n'en seroit rien, qu'on avoit dit que cet homme avoit été bien avec elle, et qu'elle ne vouloit pas qu'on pût dire que c'étoit pour couvrir son honneur qu'elle l'épousoit, et par cette belle raison ne voulut point passer outre. Quelque temps après, un ami commun, qui vouloit faire ce mariage, manda au galant qu'il se trouvât un tel jour à La Barbottière, maison de mademoiselle Liquet; il s'y rendit en même temps que les autres. « Que venez-vous faire ici ? lui dit-» elle, je vous avois défendu de me voir; retournez-» vous-en. » Il remonte à cheval, sans rien dire. Elle fut touchée de cette obéissance aveugle, et lui cria : « Descendez, descendez; si on ne vous peut » donner une chambre, on vous mettra au grenier. » Le lendemain, on alla se promener à une maison; Mouriou étoit à cheval. Pour le faire mettre à la portière, auprès de sa maîtresse, cet ami, qui s'y étoit mis exprès, feignit que la tête lui tournoit, et fait mettre notre homme en sa place. Il lui conte des douceurs. « Je vous défends, lui dit-elle, en » haussant la voix, de me plus tenir de semblables » discours. » Deux jours après, elle se met à compter avec son fermier, mais elle n'en pouvoit venir à bout. « Ma cousine, dit le *mourant*, car » elle étoit parente proche de sa première femme, » si vous vouliez, j'aurois bientôt fait ce compte-là ! » — Voyons, dit-elle, car vous faites fort l'habile » homme. » Lui eut bientôt fait le compte. « Allez, » dit-elle, en lui prenant la main, puisque vous avez » si bien fait ce compte-là, vous le ferez toute votre

» vie; allons nous marier.» Dès le lendemain ils se firent épouser par un vicaire d'une chapelle qui est dans une île de la rivière de Loire, vis-à-vis de La Barbottière. On en fit ce couplet à Angers.

A la noce de Jeanne (1),
La belle Marion (2)
Avoit robe de panne,
Et l'abbé du Buron (3),
Simonnet le notaire,
Et l'eunuque vicaire (4),
Et la louche Girard,
Sont témoins du mystère,
Que firent au Bruhard (5),
Jeanne et son vieux penard (6).

Les Angevins sont mordants : ils avoient déjà fait un couplet contre le bâtiment que Mouriou avoit fait à la campagne.

Puisque ton architecture
De lanterne a la figure,
Il faut par raison conclure
Qu'un *lanternier* (7) loge là ;
Alleluia ! Alleluia !

(1) Elle s'appelle Jeanne, et il y avoit une chanson du Pont-Neuf qui commençoit comme cela. (T.)

(2) Fille de Mouriou. (T.)

(3) Son fils. (T.)

(4) Le prêtre étoit châtré. (T.)

(5) Nom de l'île. (T.)

(6) Il avoit soixante ans, et elle cinquante. (T.)

(7) Le *lanternier* est celui qui ne sait pas prendre un parti, et que la moindre difficulté arrête

CCCXL

DUELS ET ACCOMMODEMENTS.

Il y avoit trois frères nommés Binau ; ils avoient tous quelque attachement au maréchal de Saint-Luc; le plus jeune des trois avoit été nourri son page; c'étoit un fort brave garçon. Le second étoit brave aussi, mais c'étoit un enragé ; il se mit en fantaisie de se battre contre son cadet, et, quoi que l'autre pût faire, il lui dit tant de fois que c'étoit un poltron, et qu'il falloit en désabuser le monde, que ce garçon se mit un jour en colère, et à la chaude se bat. Il désarma ce fou, et lui fit promettre de ne dire jamais à personne qu'ils se fussent battus, que cela étoit honteux. Ce diable l'alla conter à tout le monde.

A Metz, car l'aîné des trois, s'étant donné au cardinal de La Valette, y avoit attiré le second, ce fou querelle mal à propos un brave homme, nommé La Tuye; l'aîné lui dit qu'il vouloit qu'il embrassât La Tuye ; en effet, l'ayant trouvé dans la place, il les voulut faire embrasser ; cet enragé avoit un bâton sous son manteau ; et comme La Tuye se baissoit, il lui en donna vingt coups. Binau se jette sur son frère, le foule aux pieds, et lui donne cent coups d'éperons par le visage et partout. Les autres, car ils n'étoient pas seuls, empêchèrent La Tuye de se venger. « Vous ne savez ce que vous » faites, leur dit-il, et je me battrai contre vous » tous. » En effet, il en appela quatre. Pour le fou, on le mit en prison, où il mourut depuis. Binau se

mit en tous les devoirs imaginables ; mais, quelque satisfaction qu'il fît, il fallut se battre contre La Tuye; son troisième frère le servoit, qui y fut tué. La Tuye (c'étoit à coups de pistolet) donna dans le pommeau de la selle de Binau; Binau lui donna au travers du corps : aussitôt il chancelle et son cheval l'emportoit. Binau crioit : «La Tuye tourne, tourne, » tu fuis. » Il tomba et en mourut le jour même, et dit que le seul déplaisir qu'il eût en mourant, c'étoit de ce qu'on avoit dit qu'il fuyoit. C'est être bien délicat.

En 1652, Guilleragues (1), jeune garçon de bonne famille de Bordeaux (il est dans la place de Sarrazin, auprès du prince de Conti), pria un brave, nommé Richard, d'appeler pour lui le comte de Marennes, qui lui avoit fait une niche. Richard lui dit : « Mon » cher, il n'y a que quinze jours que je me fusse battu » pour deux liards; mais à cette heure, j'ai cinq » cents pistoles; je te prie, laisse-les-moi manger, » après nous nous battrons tant que tu voudras; » mais voilà Pavillon, mon camarade, qui n'a pas » un quart d'écu; adresse-toi à lui. » L'affaire fut accommodée.

Le baron d'Aspremont, de Champagne, se battit quasi trois fois pour un jour. Le matin, il avoit tué un homme, et fut blessé légèrement à la cuisse; à midi il se met à table chez M. d'Enghien, à qui il étoit : sa plaie l'incommodoit; il ne pouvoit manger;

(1) Le comte de La Vergne de Guilleragues, ambassadeur à Constantinople, en 1679, étoit habile courtisan. C'est à lui que Boileau adresse sa cinquième Épître :

> Esprit né pour la cour et maître en l'art de plaire,
> Guilleragues, qui sais et parler et te taire, etc.

il s'amusoit à jeter des boulettes de pain à un de ses amis, il en donna par malheur d'une par le front de je ne sais quel brave, qui n'étoit que de ce jour-là dans la maison. Cet homme crut qu'on le mépriseroit s'il souffroit cela; il voulut s'en éclaircir. Aspremont lui répond qu'il ne donnoit d'éclaircissement que l'épée à la main. Ils vont au pré d'Auteuil; là il donne un coup dans le bras à l'autre et le désarme. Au retour, le capitaine des gardes de M. d'Enghien cherchoit un second; il prend Aspremont; mais ils furent séparés comme ils alloient au rendez-vous.

Il y a eu un chevalier d'Andrieux qui, à trente ans, avoit tué en duel soixante-douze hommes, comme il dit une fois à un brave contre qui il se battoit; car l'autre lui ayant dit: « Chevalier, tu seras le dixième » que j'aurai tué. — Et toi, dit-il, le soixante-dou- » zième. » En effet, le chevalier le tua. Quelquefois il les faisoit renier Dieu, en leur promettant la vie, puis il les égorgeoit, et cela pour avoir le plaisir, disoit-il, de tuer l'âme et le corps. Un jour il poursuivoit une fille pour la violer, c'étoit dans un château; elle se jeta par la fenêtre et se tua. Il descend, et la trouvant encore chaude, il en fit à son plaisir. Cela me fait souvenir d'un homme de Tours qui avoit une femme fort travaillée du mal de mère, et quand cela lui prenoit, on couroit vite chercher le mari pour la soulager. Une fois on ne le trouva pas assez tôt; elle étoit morte quand il arriva. « Hélas! ma pau- » vre femme, dit-il, si faut-il que je te..... tandis que » tu es encore chaude. » Et il fit comme le chevalier d'Andrieux. Ce galant homme étoit filou avec cela; il eut la tête coupée.

Cosnac, gentilhomme saintongeois, plein d'esprit

et de cœur, étant un jour au bal, dans la foule, fut pressé par le comte de Montrevel, qui alors étoit bien jeune. Cosnac, poussé par-derrière, repousse du derrière aussi ; Montrevel lui donne un soufflet. Cosnac, avec le plus grand sang-froid du monde, dit ce vers :

Pour une moindre injure on passe l'Achéron,

et appelle Montrevel ; mais Montrevel le tua.

Voici un duel bien extraordinaire. Le comte de Carney, grand duelliste, fut tué, il y a sept ans, en duel par-derrière, et fut bien tué, quoiqu'il se battît à pied, car à cheval c'est une autre affaire. Le chevalier de Birague et lui se battoient ; ils n'avoient que des couteaux. Carney, fort adroit, n'y avoit point d'avantage ; il court pour prendre une estocade (1) ; Birague lui crie : « Tourne le visage, ou je » te tue. » L'autre court toujours et alloit prendre l'estocade; Birague lui donne dans les reins, et le tue.

Voici un duel un peu moins sanglant : Régnier, le satirique, mal satisfait de Maynard, le vient appeler en duel, qu'il étoit encore au lit ; Maynard en fut si surpris et si éperdu, qu'il ne pouvoit trouver par où mettre son haut-de-chausses. Il a avoué depuis qu'il fut trois heures à s'habiller. Durant ce temps-là, Maynard avertit le comte de Clermont-Lodève de les venir séparer quand ils seroient sur le pré. Les voilà au rendez-vous. Le comte s'étoit caché. Maynard allongeoit tant qu'il pouvoit; tantôt il soutenoit qu'une épée étoit plus courte que l'autre; il fut une heure à faire tirer ses bottes ; les chaussons étoient trop étroits. Le comte rioit comme un

(1) L'estocade étoit une longue épée.

fou. Enfin le comte paroît; Maynard pourtant ne put dissimuler, il dit à Régnier qu'il lui demandoit pardon; mais au comte il lui fit des reproches, et lui dit que pour peu qu'ils eussent été gens de cœur, ils eussent eu le loisir de se couper cent fois la gorge (1).

Ce comte, quand il a compagnie chez lui de gens qui lui plaisent, il les retient, ne les veut pas laisser partir, et ne les mène à la chasse que sur ses chevaux, de peur qu'ils ne s'en aillent; moi, je m'en irois avec son cheval.

Un maître des comptes de Paris s'en sauva bien mieux que Maynard. Il alloit un jour à Meudon à cheval; en passant par la plaine de Grenelle, trois hommes, aussi à cheval, l'abordent; ils lui disent qu'à sa mine ils ne doutent pas qu'il ne soit gentilhomme. Il n'osa pas dire que non, car il étoit vêtu comme eux. Ils lui dirent qu'un de leurs gens ayant manqué, ils le prioient de servir de second à l'un d'eux. Il ne refusa pas, ni n'accepta pas; mais ils l'emmenèrent. C'étoit pour se battre à pied. Quand ils furent tous descendus de cheval, il fit semblant d'aller p..... un peu à l'écart, puis il remonte vite sur sa bête, pique en leur criant : « A d'autres, à » d'autres, messieurs, je ne suis pas si dupe. » Il étoit bien monté, et eut gagné la ville avant que les autres fussent à cheval. Ils l'appelèrent mille fois poltron; mais il ne s'arrêta point pour cela. Pour faire le conte meilleur, on dit que le lendemain il conta son aventure à la Chambre, où il fut ordonné qu'à l'avenir, de peur de semblable accident, aucun

(1) Tallemant est le premier écrivain qui ait raconté cette anecdote.

maître des comptes ne se déguiseroit en gentilhomme.

Un gentilhomme huguenot, nommé Perponcher, qui est capitaine de Villiers-Cotterets. sous le maréchal d'Estrées, commandant une fois les gendarmes de ce maréchal, dans un corps d'armée que M. d'Arpajon menoit en Lorraine, en je ne sais quelle bagarre qui arriva pour un logement, reçut d'un parent de M. d'Arpajon quelques coups de canne, dont on ne convenoit pas trop pourtant. Arpajon en voulut faire l'accommodement; mais, le jour que cela se devoit faire, Perponcher fit trouver dans le logis du général tous ses gendarmes avec des pistolets sous leurs casaques; et quand on lui mit le bâton à la main, il en desserra une demi-douzaine de bons coups à celui qui lui faisoit satisfaction, et il n'en fut autre chose, car il étoit là le plus fort. On s'employa pour lui, et la chose demeura pour bille pareille.

Un gentilhomme mit le marché au poing à la femme d'un autre gentilhomme de ses amis. Cette femme fut assez sotte pour le dire à son mari; le mari fait appeler l'autre. On les accommoda en riant, et voici comme on s'y prit: « Un tel a mis le marché » au poing à votre femme; vous le lui avez mis après » à lui, *chou pour chou*, il faut s'embrasser.»

Une sœur de MM. Saintot, qui avoit été cajolée par d'assez honnêtes gens, fut mariée à un impertinent appelé Plevesendite: elle le méprisoit, et ils ne furent pas long-temps sans se quereller. Un jour il l'appela *coquette*, et elle l'appela *cocu*. Voilà bien de la rumeur au logis. Les parents, pour les remettre bien ensemble, s'avisèrent d'un expédient, et dirent qu'elle avoit cru que *cocu* étoit le masculin de *coquette*.

Un brave, dont on ne m'a su dire le nom, jouant seul à seul avec un autre, ils se querellèrent, et enfin il reçut un coup de bâton. L'offensé, qui étoit bien plus fort de corps que l'autre, va, ferme la porte au verrou, le prend (c'étoit l'hiver), le met dans le feu, et, le pied sur le ventre, il le faisoit griller. Le pauvre diable crioit les hauts cris. On veut y aller; on trouve la porte fermée; enfin on l'enfonce; l'agresseur avoit déjà la peau grillée. On les accommoda après cela facilement.

CCCXLI

MADEMOISELLE THOMAS.

Mademoiselle Thomas étoit femme d'un commis de Nouveau (1); c'étoit une assez jolie personne, et fort coquette. Il y avoit furieusement de galants, soit garçons, soit gens mariés, autour d'elle : c'étoit une continuelle frérie là-dedans. Les sottes femmes du quartier avoient leur part du poupelin (2), et n'en bougeoient. Cette femme avoit un frère qui, pour avoir donné un coup de poignard à son homme, avoit été fort en peine; mais son père, nommé du Bois, secrétaire du Roi, et valet de chambre de la Reine, l'en avoit tiré et après l'avoit enfermé à Saint-Lazare. Mademoiselle Thomas avoit, au bout de quelque temps, obtenu du père qu'il sortiroit, et l'avoit pris chez elle. Il couchoit dans sa propre

(1) Nouveau, surintendant des postes.

(2) *Poupelin*, espèce de gâteau d'une pâtisserie délicate. Comme on diroit aujourd'hui qu'elles *avoient leur part du gâteau*.

chambre, soit faute de logement, ou pour ce que vous verrez ensuite. Ce garçon et cette femme se promenoient à l'Arsenal trois et quatre heures de suite ensemble (1); il étoit chagrin, et elle, après avoir bien ri, tout-à-coup disoit : « Ah! mon Dieu! » voilà ma mélancolie qui me reprend. » Ils couchoient ensemble, et apparemment quelque confesseur avoit mis à cette femme la conscience en combustion. Ce garçon devient tout sauvage, et un soir, après avoir parlé quelque temps au coin du feu à sa sœur, il lui donne deux coups de baïonnette, l'un dans la gorge, l'autre dans l'épaule, et, défaisant son pourpoint, il s'en donne après dans le cœur, et se jette sur un lit. La femme crie, mais foiblement. La servante accourt : on les trouve tous deux expirants. Le commissaire du quartier, qui étoit aussi un des galants de la dame, se trouva là par hasard, fit un procès-verbal, comme il falloit, pour étouffer l'affaire. Ils furent enterrés à Saint-Paul; mais le curé ne voulut jamais mettre le garçon qu'avec les morts-nés. La veille, cette femme disoit à tout le monde : « Je n'ai plus guère à vivre; donnez-moi un *De pro-* » *fundis* quand je serai morte. » Et ce jour-là même elle avoit été deux heures à confesse.

On trouva dans la poche de ce garçon une lettre de quatre côtés, adressante à sa sœur, où il disoit qu'il avoit été en Italie pour se défaire de sa passion, mais en vain. Il nommoit par leurs noms tous les galants de sa sœur, avouoit qu'il ne pouvoit souffrir qu'on la cajolât; et qu'encore qu'il eût eu toutes les privautés imaginables avec elle, et qu'il ne pût douter qu'elle ne l'aimât mieux qu'eux, il ne pouvoit

(1) Ils étoient de ce quartier-là. (T.)

pourtant supporter qu'elle se laissât *galantiser*, et qu'il étoit persuadé que c'étoit plutôt par coquetterie qu'autrement qu'elle vouloit qu'il ne vécût plus avec elle, comme par le passé; et après avoir dit qu'il vouloit finir cette inquiétude, il concluoit: « Il faut, » ma chère sœur, que nous mourions tous deux à » la fois. »

CCCXLII

BOUCHARD (1).

Bouchard étoit fils d'un apothicaire de Paris, dont la femme avoit un fils de son premier mari, nommé Hullon. Ce Hullon avoit un bon prieuré de huit mille livres de rente, en Languedoc, nommé Casson. Bouchard, jaloux de son frère, et espérant qu'il lui résigneroit son bénéfice, conseilla à son père de l'empoisonner d'un poison lent. Le père n'y voulut point entendre. Au bout de quelques années, Bouchard s'en va à Rome, où il se disoit *seigneur de Fontenay*, parce que son père avoit je ne sais quelle chaumière dans Fontenay-aux-Roses (à deux lieues de Paris). Il n'y fut pas plus tôt qu'il s'habille autrement que ne font les bénéficiers françois. Il étoit quasi à l'espagnole, et portoit souvent une lunette sur le nez, à la mode des Italiens, parce qu'il avoit la vue courte, et il se donna au cardinal Barberin pour gentilhomme *di belle lettere.* Il étoit fort laid, fort noir, logé dans la chancellerie avec Montreuil, l'a-

(1) Jean-Jacques Bouchard. Il se faisoit appeler de Fontenai de Sainte-Geneviève. Il est mort vers l'année 1640.

cadémicien, qui alors étoit au cardinal Antoine. Ils prirent un valet à eux deux. Ce valet se mit dans la tête que Bouchard étoit sorcier; il n'en avoit pas trop mal la mine, et disoit sans cesse à Montreuil qu'il ne le pouvoit souffrir. Enfin, un jour ce garçon, passant par Saint-Pierre, vit exorciser un prétendu possédé (cela se voit à toutes les fêtes en Italie); et entendant que le prêtre, qui prononçoit du gosier, disoit: *Spirito buciardo*, au lieu de *bugiardo* (1), il prend sa course, et va dire à Montreuil qu'il avoit toujours bien cru que Bouchard étoit un sorcier, mais qu'il en étoit bien plus assuré que jamais, et qu'il ne vouloit plus demeurer avec cet homme. Il lui fallut donner congé.

Ce Bouchard se fit de l'Académie des *Humoristes*. Là on demanda un jour si la langue françoise étoit parvenue à un aussi haut point de perfection que l'italienne (2). Il prit l'affirmative, et s'offrit, pour le prouver, de traduire en françois la *Conjuration de Fiesque*, de Mascardi, le plus célèbre auteur de ce temps-là. Jamais notre pauvre langue avant M. de Vaugelas, qui parle pour elle dans la préface de ses *Remarques*, n'avoit trouvé que de méchants défenseurs. On imprima cette traduction chez Camusat, qui n'en voulut pas croire ses amis (3).

(1) *Menteur, affronteur.*

(2) Ces pauvres *Humoristes* se trompent bien. (T.) — Bouchard parle de cette circonstance dans l'épître dédicatoire de sa traduction.

(3) L'ouvrage parut sous ce titre : *La Conjuration du comte de Fiesque, traduite de l'italien du seigneur Mascardi, par le sieur de Fontenai Sainte-Geneviève, dédiée à monseigneur l'éminentissime cardinal duc de Richelieu, avec un Recueil de vers à la louange de son Éminence Ducale.* A Paris, 1639, in-8°. Le volume porte au frontispice les armes du cardinal.

Or, par modestie, ce M. Bouchard n'avoit pas voulu mettre son vrai nom ; mais il se faisoit appeler *Pyrostomo* (*Bouche-ard*) dans les vers à sa louange qu'il avoit mis au-devant de son livre ; c'étoit une véritable *Panglossie*, comme celle de Peyresc (1) ; il y en avoit en toutes langues. C'est de lui que Balzac se moque sous le nom de *Jean-Jacques* dans ses Lettres familières à Chapelain.

Ce pauvre Bouchard marchanda tous les petits évêchés d'Italie l'un après l'autre, et ne fut pourtant jamais prélat. Il eut des coups de bâton pour s'être mêlé de dire quelque chose contre le maréchal d'Estrées, durant sa brouillerie avec le pape Urbain (2), et il mourut un an après. Il étoit en réputation de grand *bugiaron*'.

CCCXLIII

GENS TAILLÉS.

Marsilly, père de l'abbé de Marsilly, dont nous parlerons dans les *Mémoires de la Régence*, avoit la

(1) Nicolas-Claude Fabre de Peyresc, conseiller au parlement de Provence, l'un des hommes qui, au dix-septième siècle, ont fait faire le plus de progrès à la connoissance de l'antiquité et aux sciences naturelles. Il mourut le 24 juin 1637, et sa mort fut pleurée par une foule de savants. Bouchard prononça, à Rome, son éloge en latin, dans l'Académie des *Humoristes*. Cet hommage funèbre, accompagné de vers et de prose en quarante langues, fut imprimé au Vatican en 1638, sous le titre de *Panglossia*.

(2) Cette brouillerie arriva en 1639. (Voyez l'*Histoire de Louis XIII*, par Le Vassor, t. v, p. 649 et suivantes, édition in-4° de 1757.)

pierre (1). Il se résolut à se faire tailler ; mais au lieu de se reposer devant l'opération, il alla tout le matin en grosses bottes, à son ordinaire, solliciter ses procès à cheval ; il étoit naturellement chicaneur. Quand il fut de retour, il trouva qu'on l'attendoit. « Faut-il ôter mes bottes ? dit-il (car il ne » les quittoit jamais). — Pensez que oui, lui répon- » dit-on. — Voilà bien des préparatifs ; à quoi bon » tout cela ? » Il ne vouloit jamais se laisser lier les bras. Quand l'opération fut faite : « Je ne sache, » dit-il, personne qui, par plaisir, se laissât faire » cela. » Le cinquième jour, il se creva de tripes ; la fièvre le prend ; le voilà bien mal. A force de lavements et de saignées, on le sauva. Jamais il ne dit autre raison, sinon : « J'avois envie de manger » des tripes. »

Un vieux gentilhomme de Poitou, nommé le baron de Belet, s'étoit fait tailler, et avoit crié comme un diable. Les chirurgiens, comme il demanda s'il avoit bien crié, lui dirent que non. Il le crut, et manda à M. de Longueville, qui avoit envoyé demander de ses nouvelles, qu'il se portoit bien, et qu'il n'avoit point crié.

Collot (2) avoit taillé un gros moine. Au cinquième jour, la plaie se portant aussi bien qu'il se pouvoit pour le temps, ce frater a avis d'un bénéfice ; il se fit faire un coussinet, qui avoit un trou à l'endroit de la plaie, et, assis comme une femme, il prend la poste, et s'en va à Rome. Le lendemain, Collot, allant pour panser son homme, voit le matelas de son lit sur la fenêtre. « Mon moine seroit-il mort ? » dit-il.

(1) Il étoit l'Argus de madame de Roquelaure. (T.)

(2) Philippe Collot, célèbre lithotomiste, mourut en 1656. Son portrait a été gravé par Édelink.

La garde lui conte l'histoire ; il lève les épaules et dit : « Le pauvre homme sera mort ce soir. » A quatre mois de là, il trouve ce moine sur le Pont-Neuf qui le vint aborder ; lui ne le reconnut point, parce qu'il le croyoit mort. Le moine lui dit qu'il s'étoit pansé tous les soirs, comme il avoit remarqué qu'on le pansoit, et qu'il avoit obtenu le bénéfice. « Ah ! dit Collot, il n'y a qu'un moine qui puisse » échapper d'une telle aventure. »

Le bonhomme Riolan (1), ce célèbre médecin, avoit déjà été taillé une fois, et quoiqu'il fût fort incommodé, il ne vouloit plus se faire tailler. Un jour sa femme fit cacher le chirurgien, et comme le vieillard disoit : « Me voilà mieux ; je pense que » je supporterois bien l'opération ; je crois que je » me ferois tailler si Collot étoit là » (il ne le croyoit » pas si près), Collot sort. « Ah ! je ne veux pas ; » ce sera pour une autre fois ; je ne me suis point » confessé ; je renie chresme, baptême. » Le voilà à jurer. « Tout cela tombera sur nous, dit Collot ; » nous serons damnés pour vous ; mais vous serez » taillé. » Ils le lient et le taillent. Comme il se portoit assez bien, on lui dit : « Confessez-vous à cette » heure, si vous voulez. — Voire, dit-il, je me porte » trop bien pour cela. »

(1) Jean de Riolan, médecin célèbre, dont le père, aussi appelé Jean, avoit eu une grande réputation. On doit au fils la création du jardin des plantes médicinales, qui a pris tant d'accroissement sous le nom de *Jardin du Roi*.

CCCXLIV

GRAND'AMOUR RÉCOMPENSÉE.

Un jeune homme natif de Stockholm prit querelle, à Stockholm même, avec un trompette du prince Charles, aujourd'hui roi de Suède (1), et le tua. Le voilà en prison dans le château ; car, au nord, il y a toujours une prison dans le palais du prince. Il est condamné à mort. Ce garçon étoit accordé avec une jeune veuve ; elle le fut voir durant le terme qu'on donne aux condamnés pour dire adieu à leurs amis. Il lui dit que le seul regret qu'il avoit en mourant, c'étoit de ne l'avoir pas épousée ; mais que s'il pouvoit obtenir de la Reine et d'elle de l'épouser et de consommer le mariage, il mourroit content. Elle y consentit, et sur l'heure il présenta une requête aux juges, qui, après avoir fait faire une consultation par les théologiens, avec le consentement de la Reine, lui permirent de se marier. La Reine eut la curiosité de voir quelle contenance auroient ces deux mariés en une action si extraordinaire, et, par une fenêtre qui répondoit dans la prison, elle se mit à les considérer, et trouva que ce garçon avoit un visage aussi gai que s'il n'eût point dû mourir. Pour lui, il reconnut la Reine à cette fenêtre, et lui fit tous les remerciements dont il put s'aviser, de la bonté qu'elle avoit eue de lui accorder ce qu'il avoit

(1) Charles-Gustave, dixième du nom, monta au trône de Suède, le 16 avril 1654, par l'effet de l'abdication de la reine Christine, sa cousine. Le fait se passoit sous Christine.

demandé. La Reine, touchée de sa constance, lui donne encore quatre jours, par-dessus les huit que la loi donne. Ce garçon consomma le mariage, et le terme de l'exécution approchoit quand des ambassadeurs de Moscovie, étant sur le point d'avoir leur audience de congé, furent priés de demander la grâce de ce jeune homme, ou bien la demandèrent d'eux-mêmes, en remontrant à la Reine que leur prince, qui étoit jeune et galant, seroit ravi d'avoir sauvé la vie à un homme qui savoit si bien aimer ; que sans doute il reconnoîtroit cette faveur, et qu'il en témoigneroit ses ressentiments à Sa Majesté. La Reine, qui avoit pitié de ce jeune homme, et qui n'osoit pourtant violer les lois, qui sont fort sévères contre les meurtriers, fut bien aise de pouvoir dire qu'en bonne politique elle ne pouvoit refuser cette faveur aux ambassadeurs de Moscovie. Elle leur accorda donc la grâce de ce jeune homme, et eux l'en remercièrent à genoux, et en touchant du front la terre, qui est la plus grande marque de respect parmi eux.

CCCXLV

VENGEANCE RAFFINÉE.

Deux gentilshommes de Normandie, dont je n'ai pu savoir les noms, étoient ennemis mortels. L'un d'eux tomba malade, et se vit bientôt à l'extrémité ; l'autre, comme s'il eût cru qu'il y alloit de son honneur que cet homme mourût autrement que de sa main, se déguise en médecin, entre dans la chambre du malade (les valets crurent que c'étoit un médecin

qu'on avoit mandé, ou qui devoit consulter avec le médecin ordinaire); cet homme donne diverses commissions aux gens du malade, et fait si bien qu'il demeure seul dans la chambre; alors il s'approche du lit, et dit à son ennemi : « Me connois-tu bien ? » — Ah! répondit l'autre, je te prie, laisse-moi » mourir en paix. — Non, répliqua le meurtrier, il » faut mourir de ma main. » Et en disant cela, il lui donne cinq ou six coups de poignard, et le tue; puis il le couvre du drap, descend en bas, dit aux gens qu'ils eussent bien soin de faire ce qu'il avoit ordonné, que leur maître reposoit, qu'on ne lui fît point de bruit, et qu'il se porteroit mieux. « Pour » moi, ajouta-t-il, je repasserai tantôt par ici. » Il monte à cheval et se sauve.

CCCXLVI

SUBTILITÉ,

PRÉSENCE ET ADRESSE DE CORPS ET D'ESPRIT.

Voici un conte que j'ai ouï faire de Rabelais. En retournant de Rome, l'évêque de Paris, de la maison du Bellay, à qui Rabelais étoit, s'avisa de faire une grande malice à ce pauvre homme. C'étoit à Nice de Provence : il fait voler le soir tout l'argent à Rabelais, et à minuit tout le monde part et le laisse là à pied. Rabelais, bien embarrassé, se met à rêver, et trouve une belle invention pour se faire conduire à Paris. Il prend de la cendre, qu'il mêle avec du plâtre, puis en fait un petit paquet; il en mêle d'autre avec du charbon, et d'autre avec du sable

et de la suie ; il en fait trois paquets, met une étiquette à chacun, et les laisse sous le tapis de la table, puis s'en va à la messe. La servante, en faisant la chambre, trouve cela et le montre à son maître. Il y avoit sur ces paquets: *poudre pour empoisonner le Roi ;* puis *poudre pour empoisonner la Reine*, *poudre pour empoisonner M. le Dauphin*, et à toutes il avoit mis qu'elles tuoient ceux qui les sentoient. L'hôte avertit le magistrat. Nice étoit alors au Roi; on conclut d'envoyer cet homme au Roi. On le prend, on le met sur un cheval ; mais comme il ne se sentoit point coupable, il fit tant de contes par le chemin à ceux qui le conduisoient, qu'ils ne savoient quelle chère lui faire. L'évêque de Paris rendoit compte au Roi de son ambassade, quand ils entendirent une grande huée dans la cour du Louvre : « Voilà maî- » tre François ! voilà maître François ! » L'évêque met la tête à la fenêtre et voit Rabelais. Les députés de Nice présentent maître François, lié, au Roi. Je vous laisse à penser si on rit des bonnes gens de Nice, qui avoient si bien donné dans le panneau. Je donne ce conte pour tel qu'on me l'a donné (1).

On dit aussi que Rabelais refusa d'approcher du pape, et dit : « Puisqu'il a fait baiser ses pieds à » mon maître, il me feroit baiser son c.l. »

On dit que quelqu'un lui ayant demandé comment il feroit pour purger Pantagruel. « *Darem illi*, répondit-il, *pillulas evangelicas aloes centum libras*.

Il fit l'anagramme de Calvin, *Calvinus, Lucianus;* l'autre fit la sienne, *Rabelesius, Rube-læsus.* Une dame lui disoit qu'il n'honoroit point les saints,

(1) Vieux conte, toujours répété, qu'on doit mettre au rang des fables.

qu'il ne les aimoit point. « J'ai raison, répondit-il, » si vous entendez les *sains*, les gens en santé, je suis » médecin ; si les *saints de paradis*, ils guérissent » les malades, et m'ôtent toute ma pratique. »

Le portrait qu'on voit de Rabelais n'est pas fait sur lui ; on l'a fait à plaisir, à peu près comme on croyoit qu'il étoit.

Le cardinal du Bellay régaloit un jour des gens de robe ; il y avoit musique ; il avoit ordonné à Rabelais de faire des paroles pour cela : il en fit dont la reprise étoit :

Et zeste, zeste aux chicaneurs.

Le duc de Florence écrivit à la feue Reine-mère: « Je vous envoie un excellent homme en son métier, » qui a dit, en partant d'ici, que vous songeassiez » une carte, et que ce seroit le dix de carreau. » Avant que de laisser lire la lettre à la Reine, cet homme, qui en étoit lui-même le porteur, pria la Reine de songer une carte; elle songea le dix de carreau. Gombauld y étoit, qui me l'a dit.

En même temps vint un jeune homme qui faisoit tenir bien haut, par les deux plus grands hommes de la compagnie, un cercle où à peine pouvoit-il passer, et prenant sa course de loin, il y passoit tout le corps comme une lame, et puis faisoit une capriole.

Un orfévre huguenot, allant à Charenton, rencontra dans la rue Saint-Antoine deux *Corpus-Domini* à la fois. L'un sortoit de Saint-Paul, l'autre y retournoit ; on lui cria qu'il ôtât son chapeau ; il alloit toujours son chemin ; enfin un homme lui vint dire d'un ton furieux : « *Adore ton Créateur*. — Lequel est-ce ? » dit l'orfèvre. Les autres demeurè-

rent si penauds de cette réponse, qu'ils ne lui osèrent plus rien dire.

Un garçon de Paris, dont je n'ai pu savoir le nom, couchoit avec la femme de son voisin, et ayant été obligé d'aller au *lieu d'honneur*, par compagnie, il gagna du mal, et en donna après à cette femme, sans savoir qu'il en eût lui-même, comme cela arrive assez souvent. Elle s'en aperçut de bonne heure, et lui dit qu'il trouvât quelque invention pour en donner à garder au mari. Ce garçon convie quelques-uns de ses amis à dîner chez lui; il invite aussi le mari de cette femme; il y avoit fait trouver des mignonnes, et en avertit une, qui étoit la plus jolie et la plus adroite, de faire toutes les choses imaginables pour obliger cet homme à la voir. Elle en vint à bout. Le soir, sa femme, qui avoit le mot, le caressa si bien qu'il fit le devoir conjugal. Il ne manqua pas de gagner le mal qu'elle avoit. Dès qu'elle s'en fut aperçue, elle lui fit un bruit du diable, et le pauvre mari confessa son délit, et lui demanda humblement pardon.

Un nommé Le Rude, maître d'hôtel du feu premier président Le Jay, Saint-Louis (1) étant ouvert, avertit les *corbeaux* de venir quérir sa femme, qu'il disoit avoir la peste, quoiqu'elle n'eût que la fièvre. On emporte cette femme; mais, contre son espérance, au bout de quelques jours, on la lui rapporta. Le mauvais air ne lui donna point la peste. Il vouloit

(1) L'hôpital Saint-Louis étoit destiné aux maladies épidémiques. Dans les temps ordinaires, il servoit de lieu de convalescence aux malades des autres hôpitaux, et si des maux contagieux venoient à se déclarer, on le consacroit uniquement à recevoir ceux qui en étoient atteints.

s'en défaire pour en épouser une autre qu'il entretenoit, et qui pourtant ne la valoit pas.

Un cordelier, qui avoit appris par cœur un sermon imprimé, fut prêcher dans un village. Le lendemain étoit encore fête; on le pria si instamment de demeurer, qu'il ne put s'en défendre. Cependant il falloit prêcher, et il ne savoit qu'un sermon. Que fait-il? Il dit : « Messieurs, il y a de bien méchantes gens » dans cette paroisse; on a dit qu'il y avoit des hé» résies dans le sermon que je vous fis hier; il n'y » a rien de plus faux; et, pour vous le montrer, je » m'en vais vous redire mon sermon d'un bout à » l'autre. » Et il le répéta tout au long.

Un coupeur de bourse, comme le feu lieutenant criminel Tardieu (1) l'interrogeoit, ne put s'empêcher de lui voler dix écus que le greffier venoit de lui donner pour ses droits : il prit son temps comme le juge se tournoit pour parler à quelqu'un. On remmène ce voleur. Le lieutenant ne trouve plus son argent; il dit au greffier : « M'avez-vous pas donné » tant? — Oui. — L'avez-vous repris? — Non. — » Qu'est-il donc devenu? » Après avoir bien cherché, on dit, afin de n'avoir rien à se reprocher : « Il faut aller dans le cachot de cet homme, quoi» qu'il n'y ait aucune apparence. » On y trouva l'argent dans la paille.

Le président de Jamerville étoit un goguenard qui faisoit des malices à tout le monde; il se moquoit de tous ceux à qui on prenoit quelque chose. Pour le lui rendre, on suborna un filou, qui entreprit de lui voler sa propre robe de palais : c'étoit l'été. Ce

(1) Tardieu et sa femme se sont rendus célèbres par leur sordide avarice. (Voyez plus haut, t. v, p. 52 de ces Mémoires.)

drôle feint d'avoir un procès, et se rend insensiblement familier chez le président. Un soir, comme *Monseigneur* revenoit du Palais, il faisoit chaud, il voulut quitter sa robe pour se promener dans le jardin. « Holà! quelqu'un. » Il n'y avoit personne que le filou qui s'offrit à la prendre; le président la lui donna. Lui sort par les écuries et gagne au pied. Le lendemain, à la Tournelle, où il présidoit, faute de robe d'été, il vint avec sa robe d'hiver. « Que veut » dire cela? Vous êtes-vous trouvé mal? Avez-vous » eu froid? » Il fut contraint d'avouer la dette.

D'Ablancourt avoit un petit cheval rétif; on le donna à un petit laquais allemand pour aller chercher quelque chose à la ville (1). Ce cheval n'alloit que quand on le menoit par la bride; l'Allemand monte dessus; le bidet va trois pas, et puis s'arrête. Que fait ce garçon? Il prend une fourche, car il ne vouloit pas aller à pied, et attache les rênes aux deux fourchons, puis il avance la fourche le plus qu'il peut entre les oreilles du cheval. Cette bête croyoit qu'on la menoit par la bride. Ainsi elle s'accoutuma à aller, et l'Allemand au retour en fit tout ce qu'il voulut.

Le président Fayet, père de madame de Barillon (2), étoit président de la première des Enquêtes; il fut prié par un homme de province, à qui il importoit d'être conseiller dans sa ville, de trouver moyen de le faire recevoir, quoiqu'il ne sût point de latin. Le président, qui étoit de ses amis, lui dit : « Laissez-moi faire : apprenez seulement à bien pro» noncer ce mot latin *quamquam*, et présentez-vous

(1) A Vitry-le-François. (T.)

(2) Bonne Fayet, femme de Jean-Jacques de Barillon, président au parlement de Paris.

» à un tel jour. » Le président dit : « Messieurs, » voilà un récipiendaire, mais nous n'avons pas le » loisir. » Il le remet comme cela exprès cinq ou six fois; enfin il le fit venir un jour qu'il n'y avoit plus qu'un quart d'heure à demeurer dans la chambre. « Messieurs, c'est ce pauvre récipiendaire qui at- » tend il y a si long-temps. Si vous voulez, nous » l'expédierons. » Cet homme entre, et dit hardiment : *quamquam*. « Allez, allez, dit le président; » nous savons bien que vous avez appris du latin. » Nous n'avons pas le loisir à cette heure; mais sa- » vez-vous de la pratique? » Or, l'autre en savoit assez, et répondit bien; ainsi il fut reçu.

Un gentilhomme, qui savoit que son rapporteur aimoit les femmes, va prendre une g...., la fait fort bien habiller et la mène solliciter, comme si c'eût été sa femme; après, elle y retourne seule plus d'une fois, le cavalier faisant le malade; le rapporteur la cajole, la presse, en a ce qu'il veut, et fait gagner le procès au gentilhomme, qui après lui découvrit la finesse. Cela me fait souvenir d'un conte. Le premier président Le Jay fut sollicité une fois par une jolie personne, qui feignoit que son mari étoit si jaloux, qu'en s'en allant il lui avoit mis un brayer de fer (1); cela enflamma le président; le brayer n'étoit pas si fermé qu'on ne le pût reculer, mais le bon homme y gagna une *vache à lait*. C'étoit une malice qu'on lui faisoit.

Un charretier avoit acheté le fumier de l'académie (2), et il l'alla quérir avec un vieux cheval, mai-

(1) Un *cadenas de jalousie*.

(2) L'académie d'un nommé La Roche. (T.) On appeloit alors *académie* le manége où la jeunesse faisoit son cours d'équitation.

gre, galeux et écorché; en un mot, de la plus pitoyable *figure* du monde. Les jeunes gens de l'académie se mirent à faire des méchancetés à cette pauvre bête. Le charretier dit à l'écuyer : « Je gage » le prix du fumier (c'étoit cinquante livres) que » je ferai faire à mon cheval ce que vous ne sauriez » faire faire à pas un des vôtres. » Voilà la gageure faite. Le drôle fait monter l'escalier à sa bête, et la mène dans le grenier, puis la fait sauter par la fenêtre ; le cheval ne valoit pas cent sous. « Eh bien ! » dit-il à l'écuyer, faites-en faire autant aux vôtres. » Ainsi il gagna la gageure.

Une demoiselle huguenote (1) étoit chargée d'une fille catholique, à qui elle ne pouvoit trouver de condition ; elle s'avisa de dire à cette fille : « Allez-» vous-en à Saint-Sulpice, à une telle heure; mettez-» vous devant le grand autel, et faites bien la dolente; » les dévotes ne manqueront pas de vous dire : Ma » sœur, qu'avez-vous? Vous leur direz que vous » êtes assistée par des huguenots qui tâchent à vous » faire de leur religion, que vous priez Dieu et la » Vierge de vous inspirer, que la religion de ces » gens-là vous semble bien aussi bonne qu'une au-» tre, et qu'ils sont si charitables. » Les dévotes ne » manquèrent pas, et voyant cela, elles lui dirent : » Ah ! ma sœur, qu'à cela ne tienne; on vous assis-» tera. » Elles l'habillent et la mettent chez une personne bien riche.

(1) Mademoiselle Justel. (T.)

CCCXLVII

LE PARQUET.

Le Parquet, qu'on appelle à cette heure *Potel-Romain*, à cause qu'il parle fort de Rome, où il a été, est fils d'un M. Potel, greffier du conseil. Il n'avoit plus que sa mère quand il se mit dans le monde. C'étoit un gros garçon, noir et plein de rougeurs, la bouche enfoncée et les yeux de travers ; avec cela il venoit de quitter la perruque, et avoit trois ou quatre moustaches postiches (1) de chaque côté, où il y avoit plus de douze aunes de ruban noir : on n'avoit pas encore trouvé les coins de cheveux. Il n'y avoit rien de plus plaisant que de voir des Cures, autre louche, et lui se faire la révérence.

Le Parquet débuta par madame de Ribaudon (2), à qui il donna les violons et la comédie; il lui donna cadeau (3) et à plusieurs autres ; et un jour il mena les vingt-quatre violons aux Tuileries. Il n'étoit bruit que de lui ; il se fourroit parmi les gens de la cour, et il pouvoit se vanter que la cour et la ville se moquoient de lui en même temps. On en fit un vaudeville assez plaisant :

C'est monsieur du Parquet,
Cet homme si coquet ;

(1) Des mèches de faux cheveux.

(2) La femme d'un trésorier de France ; elle habitoit le quartier Saint-Paul, et fut courtisée par Gaston. (Voyez l'historiette de *M. d'Orléans*, t. III, p. 84 de ces Mémoires.)

(3) Repas donné à des dames ailleurs que chez soi.

Hé quoi! ne connoissez-vous pas
Le brave du Parquet et ses louches appas?

Les dames dans le Cours
Pour lui font mille tours
Et tous les princes, de bon cœur,
Lui vont criant : « Parquet, ton serviteur. »

Il est divertissant
Lui seul plus que cinq cents:
Sans ce garçon, le cabinet
Ni les ruelles n'ont rien de parfait.

Et il y en avoit encore un qui disoit :

Il n'est pas jusqu'au perroquet
Qui ne dise : *Bonjour, Parquet.*

Cette chanson, chantée par tous les laquais, le fit déserter, et il alla à Rome, où il fut assez longtemps pour être appelé au retour Potel-*Romain.*

On avertit sa mère que ce garçon se faisoit moquer de lui ; mais cette bonne femme dit que c'étoit une chose étrange qu'on portât une telle envie à ce pauvre Parquet ; qu'on vouloit l'empêcher de se faire valoir, que jamais garçon n'avoit mieux débuté que lui, que tout le monde l'aimoit à la cour, que M. de Beaufort le voyoit de bon œil (c'étoit au commencement de la Régence) ; que cela venoit de ses frères ; mais qu'ils avoient beau faire, qu'elle ne les aimeroit jamais tant que lui. Enfin cette femme mourut (1). Parquet, un peu revenu, s'en alla voyager; depuis il s'est fort mis dans la crapule et dans les chansons. Il a mis tout *Cyrus* en couplets assez plaisants, sur l'air de *la Duchesse*. Il est mort jeune.

(1) Elle mourut pendant la régence d'Anne d'Autriche. L'é-

CCCXLVIII

FOURBERIES.

Un nommé Audebert de Poitiers et sa femme, pour bien marier une petite fille qui leur venoit de naître (c'étoit leur premier enfant), se résolurent d'être quinze ans sans coucher ensemble, ou du moins sans travailler à la propagation du genre humain. A quinze ans ils la marient comme une fille unique, et dont la mère n'auroit plus d'enfants. Le soir même des noces, Audebert et sa femme se remirent à provigner, et elle conçut dès cette nuit-là. Le gendre fut bien étonné de voir sa belle-mère grosse et les testons (1) de sa femme changés en demi-quarts d'écus.

pître du Ballet des romans, déjà citée, t. VIII, p. 25, fait connoître cette circonstance :

. . . . . Les danseurs du ballet
Dont le nombre n'étoit pas complet,
Car la mort, qui ne fut onc bonne,
Et qui jà n'espargna personne,
Par un rhumatisme quel tel
Enleva madame Potel,
Qui gist sous marbre, plomb, ou bronze.
Sans cette mort ils étoient onze,
Car monsieur son fils y masquet ; (*masquoit*)
Non pas le seigneur du Parquet,
Mais celui que partout on nomme
L'aisné Potel, ce galant homme
Qui croyoit danser en effet,
Car grande dépense avoit fait.....
Car il dansoit dans ces *Romans*,
Un des Aymons, un des amans, etc.

(*Mss. de la Biblioth. de l'éditeur.*)

(1) Le teston, sous Henri IV et sous Louis XIII, valoit quinze-

Furetière, ne sachant comment obliger sa mère à lui donner partage, s'avisa d'une plaisante invention, mais qui n'étoit pas autrement selon les bonnes mœurs. Il avoit une sœur assez jolie ; il fait qu'un de ses amis se trouve une ou deux fois en lieu où elle étoit ; cet homme faisoit l'homme de qualité ; il s'éprend, il parle ; la dame charge son fils de s'en informer. Cet homme se disoit d'auprès de Rheims. Furetière apporte des lettres à sa mère, où l'on disoit les plus belles choses du monde de cet homme ; il envoyoit des gens de temps en temps, qui se disoient de Rheims ; la mère aussitôt s'informoit à eux ; ils disoient merveilles, et lui avouoient qu'il falloit que ce gentilhomme fût bien amoureux, car, pour le bien, il auroit trouvé toute autre chose. La mère, en se vantant, disoit à son fils : « Tu as toujours fait le » bel esprit ; trouve donc un parti comme celui-là » pour toi. » La demande se fait : on vient à faire des articles. Le fils consent à tout, pourvu que la mère l'égale ; et quand il eut touché son fait, l'accordé disparut. La fille, quoiqu'il y allât du sien, car il avoit fallu souffrir quelques privautés, dit que le tour lui avoit semblé si plaisant, qu'elle n'en pouvoit vouloir de mal à son frère.

Le maître du *Gros-Chenet*, hôtellerie dans la rue Saint-Martin, avoit le plus furieux nez qu'on ait jamais vu ; c'étoit un maître nez, qui en avoit de petits aux deux côtés. Un gentilhomme avoit accoutumé de loger chez lui ; et comme cet homme étoit bon et facile, il en emprunta à diverses fois de pe-

sous, sauf de légères variations ; ainsi il équivaloit au quart d'écu. (Voyez le *Traité historique des monnoies de France*, par Le Blanc.)

tites sommes ; et enfin cela monta jusqu'à huit cents livres, et le gentilhomme lui en fit une promesse. Cet homme ne savoit ni lire ni écrire, et, ne se défiant point du cavalier, il se contenta de faire écrire au dos de cette promesse par son *fillot*, le fils du savetier son voisin, *Promesse de M. un tel de la somme de huit cents livres*, et il la met parmi ses papiers. Au bout de quelque temps, le hobereau ne revenant point, l'hôtelier appelle son fillot : « Prends » une telle promesse; lis : *Je soussigné confesse, etc.* » Et au lieu de seing il y avoit : « Quel chien de nez » vous avez ! » Le petit garçon lit tout, de suite. Son parrain, croyant qu'il se moquoit de lui, lui donne un beau soufflet : voilà l'enfant à pleurer, qui soutient qu'il y avoit ainsi. Il appelle quelqu'un. On dit que l'enfant ne mentoit pas. Il n'y avoit ni date ni nom. Le hobereau pourtant fut condamné quelque temps après, car on trouva des témoins, et on lui confronta son écriture.

Un prêtre, à Auteuil, où est l'aquéduc, pour attraper de l'argent, s'associa avec un pâtissier du village, et lui fit porter au fond de l'aquéduc une manne pleine de tourtières de cuivre. Là, toutes les nuits, il faisoit un bruit enragé avec ses tourtières ; le prêtre servit fort à faire accroire que c'étoit le diable, et qu'il gardoit là-dedans de grands trésors, et que si on lui faisoit quelque offrande, on en tireroit bien des richesses. Trois jeunes garçons, persuadés par leurs pères avares, y vont pour lui faire offrande chacun d'une pièce de cinquante-huit sous ; ils trouvent un homme avec une grande barbe qui leur dit : « Que voulez-vous ? — Nous venons vous » faire offrande.—Vos pièces ne sont pas de poids,» leur dit-il. Ils y retournent avec des pièces d'un

écu (1), et rapportent chacun un plat d'argent d'un marc. Voilà le monde bien étonné. La femme d'un sergent, dont le mari étoit absent, eut le vent de cela; elle avoit deux mille cinq cents livres en argent; elle parle au prêtre, qui voulut mille écus, à condition qu'au bout d'un mois elle en auroit quarante mille, et ainsi tous les mois, et que quand elle auroit soixante et dix ans le diable feroit d'elle ce qu'il lui plairoit : pour cela elle vendit des meubles, et parfit la somme de mille écus. Le sergent revient, demande ce que sont devenus ses meubles et son argent. « Là, là, dit-elle, ne faites point de bruit » pour si peu de chose. Avant qu'il soit long-temps, » vous verrez tel qui vous méprise, vous venir faire » la cour. » Elle lui conta l'histoire. Le prêtre s'en étoit déjà enfui; mais il fut attrapé. On le condamna aux galères et le pâtissier aussi. Pour la femme du sergent, elle fut condamnée au fouet, pour s'être, autant qu'en elle étoit, donnée au diable (1651).

CCCXLIX

MONDORY,

OU L'HISTOIRE DES PRINCIPAUX COMÉDIENS FRANÇOIS.

Agnan a été le premier qui ait eu de la réputation à Paris. En ce temps-là, les comédiens louoient des habits à la friperie ; ils étoient vêtus infâmement, et ne savoient ce qu'ils faisoient. Depuis vint Valeran (2), qui étoit un grand homme de bonne mine;

(1) C'étoit le louis d'argent que l'on fabriqua sous Louis XIII.
(2) L'abbé de Marolles parle de cet acteur sous l'année 1616 :

il étoit chef de la troupe ; il ne savoit que donner à chacun de ses acteurs, et il recevoit l'argent lui-même à la porte. Il avoit avec lui un nommé Vautray, que Mondory a vu encore, et dont il faisoit grand cas. Il y avoit deux troupes alors à Paris ; c'étoient presque tous filous, et leurs femmes vivoient dans la plus grande licence du monde ; c'étoient des femmes communes, et même aux comédiens de l'autre troupe dont elles n'étoient pas.

Le premier qui commença à vivre un peu plus réglément, ce fut Gaultier-Garguille (1) : il étoit de Caen, et s'appeloit Fleschelles. Scapin, célèbre acteur italien, disoit qu'on ne pouvoit trouver un meilleur comédien. Gaultier étudioit son métier assez

« Lorsque, dit-il, cette fameuse comédienne, appelée La Porte, » montoit encore sur le théâtre, et qu'elle se faisoit admirer de » tout le monde *avec Valeran*, et que Perrine et Gaultier étoient » des originaux qu'on n'a jamais su imiter. » (*Mémoires de Marolles*, 1656, in-fol., p. 31.) Cette La Porte s'appeloit Marie Vernier ; son mari, Mathurin Le Fèvre, avoit pris le nom de La Porte. (*Histoire du Théâtre-François* par les frères Parfaict, III, 579.) Il est question de ces acteurs dans *le Voyage de maître Guillaume en l'autre monde vers Henri Le Grand*. Paris, 1612, p. 62. On y parle de femmes qui babillent « comme personnes » qui se vont désennuyer à l'hôtel de Bourgogne *pour voir jouer* » *les bateleurs de Valeran et de La Porte.* »

(1) Hugues Gueru, dit Fléchelles, dit *Gaultier-Garguille*, débuta dans la troupe du Marais, vers 1598. Sauval en fait une description fort plaisante. (*Antiquités de Paris*, III, 37.) Voyez aussi l'*Histoire du Théâtre-François*, IV, 320. L'abbé de Marolles, dans le passage déjà cité, parle de *Perrine* et de *Gaultier* ; il indique aussi *la Farce de la querelle de Gaultier-Garguille et de Perrine, sa femme, avec la Sentence de séparation entre eux rendue* à Vaugirard, *par a, e, i, o, u, à l'enseigne des Trois-Raves ;* pièce singulière, réimprimée par Caron dans sa Collection de facéties.

souvent, et il est arrivé quelquefois que comme un homme de qualité qui l'affectionnoit l'envoyoit prier à dîner, il répondoit qu'il étudioit.

Belleville, dit Turlupin (1), vint un peu après Gaultier-Garguille, et ils ont long-temps joué ensemble avec la Fleur, dit Gros-Guillaume (2), qui étoit le *fariné;* Gaultier le vieillard, et Turlupin le fourbe. Turlupin, renchérissant sur la modestie de Gaultier-Garguille, meubla une chambre proprement; car tous les autres étoient épars çà et là, et n'avoient ni feu ni lieu. Il ne voulut point que sa femme jouât (elle a joué depuis sa mort, étant remariée avec d'Orgemont dont nous parlerons ensuite), et il lui fit visiter le voisinage; enfin il vivoit en bourgeois.

La comédie pourtant n'a été en honneur que depuis que le cardinal de Richelieu en a pris soin, et avant cela, les honnêtes femmes n'y alloient point. Il trouva Bellerose (3) sur le théâtre de l'Hôtel de

(1) Henri Le Grand s'appeloit Belleville dans le haut comique, et Turlupin dans la farce. On assure qu'il a joué la comédie pendant cinquante-cinq ans. (*Histoire du Théâtre-François*, IV, 240.) Sauval en a dit quelques mots. On a imprimé, à la suite du *Recueil général des Œuvres et Fantaisies de Tabarin*, deux farces qui donnent une idée de la manière de ce comédien. C'étoient des *parades* d'un cynisme excessif.

(2) Robert-Guérin, dit La Fleur, dit Gros-Guillaume, farceur de l'Hôtel de Bourgogne. « Il ne portoit point de masque, mais » se couvroit le visage de farine, et ménageoit cette farine, de » sorte qu'en remuant seulement un peu les lèvres, il blanchis- » soit tout d'un coup ceux qui lui parloient. » (*Antiquités de Paris*, par Sauval, t. III, p. 38.)

(3) Pierre Le Messier, dit Bellerose, un des meilleurs acteurs de ce temps-là. On croit qu'il a joué le rôle de *Cinna*. (*Histoire du Théâtre-François*, v, 24.) On voit dans la Gazette en vers de

Bourgogne avec sa femme, bonne actrice, la Beaupré (1) et la Valiotte (2), personne aussi bien faite qu'on en pût trouver; elle a eu bien des galants, et, lorsqu'elle ne valoit plus rien, l'abbé d'Armentières, qui devint après l'aîné, par la mort de son frère, la tira du théâtre, et en fit le fou à un point si étrange, qu'après sa mort il eut long-temps le crâne de cette femme dans sa chambre.

Mondory commença à paroître en ce temps-là. Il étoit fils d'un juge ou d'un procureur fiscal de Thiers, en Auvergne (3), où l'on faisoit autrefois toutes les cartes à jouer; pour lui, il se disoit fils de juge. Son père l'envoya à Paris chez un procureur. On dit que ce procureur, qui aimoit assez la comédie, lui conseilla d'y aller les fêtes et les dimanches, et qu'il y dépenseroit et s'y débaucheroit moins que partout ailleurs. Il y prit tant de plaisir qu'il se fit comédien lui-même; et, quoiqu'il n'eût que seize ans, on lui donnoit des principaux personnages, et insensiblement il fut le chef d'une troupe composée de Le Noir et de sa femme, qui avoient été au prince d'Orange. Cette Le Noir étoit une aussi jolie petite personne qu'on pût trouver. Le Noir mourut, et sa femme s'en tira. Le comte de Belin (4), qui avoit Mairet à son commandement, faisoit faire des pièces, à condition qu'elle eût le principal personnage; car il en étoit

Robinet, du 25 janvier 1670, que Bellerose venoit de mourir.

(1) Tallemant a déjà parlé de la Beaupré dans l'historiette de *l'abbé Tallemant, son père*, etc. (Voyez t. VIII, p. 181.)

(2) Ce devoit être mademoiselle Vaillot qui mourut avant 1673. (*Histoire du Théâtre-François*, v, 28 et 89.)

(3) Jusqu'à présent on le croyoit d'Orléans. (*Histoire du Théâtre-François*, v, 96.)

(4) Le comte de Belin avoit été gouverneur de Paris durant la Ligue.

amoureux, et la troupe s'en trouvoit bien. La Villiers (1) y étoit aussi. On dit que Mondory s'en éprit, mais qu'elle le haïssoit ; et que la haine qui fut entre eux fut cause qu'à l'envi l'un de l'autre ils se firent deux si excellentes personnes en leur métier. Le comte de Belin, pour mettre cette troupe en réputation, pria madame de Rambouillet de souffrir qu'ils jouassent chez elle la *Virginie* de Mairet (2) Le cardinal de La Valette y étoit, qui fut si satisfait de Mondory, qu'il lui donna pension. Il en donnoit comme cela aux hommes extraordinaires qui lui plaisoient.

Mondory eut toujours de la reconnoissance pour madame de Rambouillet ; car ce fut de ce jour-là qu'il commença à entrer en quelque crédit. Sa femme n'a jamais pensé à monter sur le théâtre, et lui n'a jamais joué à la farce ; c'est le premier qui s'est avisé de cela : Bellerose y jouoit. Il ne laissa voir sa femme à personne, et il disoit aux gens : « C'est » une innocente qui ne bouge des églises. » Il tiroit part et demie. Il étoit de certaines conversations spirituelles chez Giry (3) et chez du Ryer (4), et faisoit des vers passablement : il ne manquoit point

(1) La femme de Villiers, ou de de Villiers, auteur médiocre et bon acteur ; il jouoit les valets.

(2) En 1631. (T.) — Cette tragi-comédie de Mairet a été imprimée en 1635.

(3) Louis Giry, avocat. Il étoit des assemblées qui se tenoient chez Conrart, mais il s'en étoit retiré ; et le cardinal de Richelieu le fit proposer par Bois-Robert pour être de l'Académie françoise. (*Histoire de l'Académie*, par Pellisson. Paris, 1730, 1, 6 et 208.)

(4) Pierre du Ryer, de l'Académie françoise. On a de lui dix-neuf pièces de théâtre, aussi mauvaises les unes que les autres.

d'esprit, et savoit fort bien son monde. Je me souviens qu'on fit une certaine pièce qu'on appeloit *l'Esprit Fort* (1), où l'on avançoit, en contant les visions de l'Esprit Fort, qu'il disoit que Mondory faisoit mieux que Bellerose (2); et Bellerose, car c'étoit à l'hôtel de Bourgogne et en parlant à lui qu'on disoit cela, faisoit la plus sotte mine du monde à cet endroit-là, au lieu de ne faire pas semblant de l'entendre. Cependant le monde fut bientôt de l'avis de *l'Esprit Fort;* mais le feu Roi, peut-être pour faire dépit au cardinal de Richelieu, qui affectionnoit Mondory, tira Le Noir et sa femme de la troupe du Marais (c'est où jouoit Mondory), et les mit à l'hôtel de Bourgogne (3). Mondory prit Baron, et dans peu sa troupe valoit encore mieux que l'autre; car lui seul valoit mieux que tout le reste : il n'étoit ni grand, ni bien fait ; cependant il se mettoit bien, il vouloit sortir de tout à son honneur, et pour faire voir jusqu'où alloit son art, il pria des gens de bon sens, et qui s'y connoissoient, de voir quatre fois de suite la *Marianne* (4). Ils y remarquè-

(1) *L'Esprit Fort*, ou *Angélie*, comédie en cinq actes et en vers de Jean Claveret, avocat, d'Orléans.

(2) Le personnage du poète des *Visionnaires* a bien fait voir ce que c'étoit que Mondory; personne n'en a approché. (T.) — Les *Visionnaires* sont de Desmarets. Cette pièce eut un grand succès; elle n'est pas sans mérite.

(3) Le Noir et sa femme quittèrent, en 1634, la troupe du Marais pour passer à l'Hôtel de Bourgogne. (*Histoire du Théâtre-François*, v, 95.)

(4) *Marianne*, tragédie de Tristan l'Ermite, jouée en 1636, et imprimée en 1637. Cette pièce s'est soutenue pendant cent ans au théâtre, et elle eut un succès qui sembla balancer celui du *Cid*. (*Histoire du Théâtre-François*, v, 191.) Tristan nous a laissé de curieux détails sur Mondory; sa reconnoissance pourroit le

rent toujours quelque chose de nouveau ; aussi, pour dire le vrai, c'étoit son chef-d'œuvre, et il étoit plus propre à faire un héros qu'un amoureux. Ce personnage d'Hérode lui coûta bon ; car, comme il avoit l'imagination forte, dans le moment il croyoit quasi être ce qu'il représentoit, et il lui tomba en jouant ce rôle une apoplexie sur la langue qui l'a empêché de jouer depuis (1). Le cardinal de Richelieu l'y obligea une fois ; mais il ne put achever (2).

rendre suspect, s'il n'étoit pas d'accord avec tous ses contemporains. « Cet illustre acteur, dit-il, ne tient point sa gloire du » hasard, ou de l'aveuglement des hommes ; c'est par de mer- » veilleuses qualités qu'il a forcé toute la France de rendre jus- » tice à son mérite, et qu'il auroit obtenu de l'antiquité des » couronnes et des statues. Jamais homme ne parut avec plus » d'honneur sur la scène ; il s'y fait voir tout plein de la grandeur » des passions qu'il représente, et comme il en est préoccupé » lui-même, il imprime fortement dans les esprits tous les sen- » timents qu'il exprime. Les changements de son visage semblent » venir des mouvements de son cœur, et les justes nuances de » sa parole et la bienséance de ses actions forment un concert » admirable qui ravit tous ses spectateurs. C'est de ce miracu- » leux imitateur que j'attendois le coloris de cette peinture, et » c'est celui qui lui devoit donner tout ensemble de la grâce et » de la vigueur. Sans cette espèce d'apoplexie dont il n'est pas » encore guéri parfaitement, il auroit fait valoir Araspe aussi » bien qu'Hérode, etc. » (*Tristan. Avertissement*, en tête de la tragédie de ***Panthée***. Paris, Courbé, 1639, in-4°.)

(1) Il fut frappé d'apoplexie en jouant, et il en demeura paralytique, ce qui fit dire au prince de Guémené : *Homo non periit, sed periit artifex.* (*Histoire du Théâtre-François*, t. V, p. 98.)

(2) M. Auguste Soulié a inséré dans la ***Revue de Paris***, du 30 décembre 1838, une curieuse notice sur Mondory ; il y a joint deux lettres du célèbre acteur, tirées des Recueils de Conrart. La première a été adressée à Balzac, le 18 janvier 1637 ; elle roule principalement sur les premières représentations du *Cid*, cette *aurore* de Corneille : « Je vous souhaiterois ici, écrit Mon-

Si ce cardinal eût voulu, au moins Mondory en eût-il pu instruire d'autres ; mais, pour cela, il eût fallu lui donner de l'autorité, car il n'y avoit si petit acteur qui ne crût en savoir autant que lui. Ce fut lui qui fit venir Bellemore, dit le *Capitan Matamore* (1), bon acteur. Il quitta le théâtre parce que Desma-

» dory, pour y goûter entre autres plaisirs celui des belles co» médies qu'on y représente, et particulièrement d'un *Cid*, qui » a charmé tout Paris. Il est si beau qu'il a donné de l'amour aux » dames les plus continentes, dont la passion a même plusieurs » fois éclaté au théâtre public. On a vu seoir en corps aux bancs » de ses loges ceux qu'on ne voit d'ordinaire que dans la *chambre* » *dorée* et sur le siége des fleurs de lys. La foule a été si grande » à nos portes, et notre lieu s'est trouvé si petit, que les recoins » du théâtre qui servoient les autres fois comme de niches aux » pages, ont été des places de faveur pour les cordons bleus, et » la scène y a été d'ordinaire parée de croix de chevaliers de » l'ordre. » La seconde lettre, adressée à Bois-Robert ; a été écrite le 13 novembre 1637, peu après l'accident qui obligea Mondory à quitter le théâtre. « Il est vrai, dit-il, que mon mal » a été grand et qu'il m'a laissé d'assez fâcheux restes ; mais il » est certain que Dieu m'auroit donné un esprit assez fort pour » le supporter avec patience, s'il ne me privoit de l'honneur de » servir aux plaisirs de Monseigneur, et ne me laissoit le regret » de recevoir les bienfaits de Son Éminence sans lui en pouvoir » témoigner mon ressentiment. La visite que je fis ces jours » passés au palais de Richelieu me fut si salutaire, que durant » le moment où je vis Monseigneur je ne crus point être ma» lade ; l'ayde que je reçus d'une vue si désirée témoignoit bien » que je ne souffrois pas, puisque je pleurois de joie ; et si j'eusse » reçu plus long-temps les influences de cet auguste visage, je » pourrois, ainsi que le paralytique de l'Écriture, charger mon » grabat sur mon col et retourner chez moi de mon pied....... » Faisons des vœux pour que l'on découvre souvent de semblables documents.

(1) Cet acteur n'étoit connu, jusqu'à présent, que par le nom de son rôle. (*Histoire du Théâtre-François*, V, 350.)

rets lui donna, à la chaude, un coup de canne derrière le théâtre de l'hôtel de Richelieu. Il se fit ensuite commissaire de l'artillerie, et y fut tué. Il n'osa se venger de Desmarets, à cause du cardinal, qui ne le lui eût pas pardonné.

Le cardinal, après que Mondory eut cessé de monter sur le théâtre, faisoit jouer les deux troupes ensemble chez lui, et il avoit dessein de n'en faire qu'une. Baron et la Villiers, avec son mari, et Jodelet même, allèrent à l'Hôtel de Bourgogne. D'Orgemont et Floridor, avec la Beaupré, soutinrent la troupe du Marais, à laquelle Corneille, par politique, car c'est un grand avare, donnoit ses pièces; car il vouloit qu'il y eût deux troupes.

D'Orgemont, à mon goût, valoit mieux que Bellerose, car Bellerose étoit un comédien fardé, qui regardoit où il jetteroit son chapeau, de peur de gâter ses plumes : ce n'est pas qu'il ne fît bien certains récits et certaines choses tendres, mais il n'entendoit point ce qu'il disoit. Le Baron de même n'avoit pas le sens commun; mais si son personnage étoit celui d'un brutal, il le faisoit admirablement bien. Il est mort d'une étrange façon. Il se piqua au pied, en marchant trop brutalement sur son épée, comme il faisoit le personnage de don Diègue, au *Cid*, et la gangrène s'y mit. Floridor étoit amoureux de la femme de Baron, et une fois qu'il sembla au mari qu'elle avoit parlé trop passionnément à Floridor, au sortir de la scène, il lui donna deux bons soufflets. Elle est encore fort jolie; ce n'est pas une merveilleuse actrice, mais elle est fort bien, et elle réussit admirablement pour la beauté; cependant elle a eu seize enfans(1).

(1) Mademoiselle Baron, mère du célèbre Baron, jouoit les

D'Orgemont mourut bientôt après. Floridor, qui y est aujourd'hui, lui succéda. Il jouoit encore au Marais (1649) avec la Beaupré (1), vieille et laide, quand il arriva une assez plaisante chose. Sur le

rôles tragiques et ceux du haut comique. « Sa beauté surpassoit » encore ses talents pour le théâtre. On rapporte que lorsqu'elle » se présentoit pour avoir l'honneur de paroître à la toilette de » la Reine-mère, Sa Majesté disoit à toutes ses dames : — Mes- » dames, voilà la Baron ; » et elles prenoient la fuite. (*Histoire du Théâtre-François*, IX, 155.) Elle mourut au mois de septembre 1662. On lit dans la *Muse historique* de Loret, à la date du 9 septembre :

Cette actrice de grand renom
Dont *la Baronne* étoit le nom,
Cette merveille du théâtre,
Dont Paris étoit idolâtre,
Qui par ses récits enchanteurs
Ravissoit tous ses auditeurs
De sa belle et tendre manière,
Est depuis deux jours dans la bière :
Et la mort n'a point respecté
Cette singulière beauté,
Faisant périr en sa personne
Une grâce toute mignonne,
Un air charmant, un teint de lis,
Mille et mille agrémens jolis
Qui des yeux étoient les délices,
Bref, une des rares actrices,
Qui, pour notre félicité,
Sur la scène ait jamais monté, etc.
. . . .

(1) « La Beaupré, excellente comédienne de ce temps-là, qui » a joué aussi dans les commencements de la grande réputation » de M. Corneille, disoit : — M. Corneille nous a fait un grand » tort ; nous avions ci-devant des pièces de théâtre pour trois » écus, que l'on nous faisoit en une nuit ; on y étoit accoutumé, » et nous gagnions beaucoup ; présentement les pièces de » M. Corneille nous coûtent bien de l'argent, et nous gagnons peu » de chose. » (*Mémoires de Segrais*. Amsterdam, 1723, p. 213.)

théâtre, elle et une jeune comédienne se dirent leurs vérités. « Eh bien ! dit la Beaupré, je vois bien, ma» demoiselle, que vous voulez me voir l'épée à la » main. » Et en disant cela, c'étoit à la farce, elle va quérir deux épées point épointées. La fille en prit une, croyant badiner. La Beaupré, en colère, la blessa au cou, et l'eût tuée, si on n'y eût couru. Depuis, M. de Beaufort donnant certaine comédie où cette fille étoit nécessaire, il l'alla prier de venir. Elle y alla embéguinée, quoiqu'elle eût juré de ne jouer jamais avec la Beaupré. Plusieurs personnes lui parlèrent d'accommodement; elle dit qu'elle n'en vouloit rien faire, et elle s'en alla dès qu'elle eut fini, car son rôle ne duroit pas jusqu'à la fin de la pièce. Cette Beaupré quitta le théâtre il y a six ans, et présentement elle joue en Hollande.

Floridor, las d'être au Marais avec de méchants comédiens, acheta la place de Bellerose (1) avec ses habits, moyennant vingt mille livres; cela ne s'étoit jamais vu. Le chef ayant part et demie dans la pension que le Roi donne aux comédiens de l'Hôtel de Bourgogne, c'est ce qui faisoit donner cet argent. Ce Floridor est fils d'un ministre ; il s'appelle Josias. Autrefois, quand il paroissoit, du temps de Mondory, les laquais crioient sans cesse : « *Josias, Josias.* » Ils le faisoient enrager. C'est un médiocre comédien, quoi que le monde en veuille dire; il est toujours pâle; cela vient d'un coup d'épée qu'il a eu autrefois dans le poumon ; ainsi point de changement de visage (2). Montfleury (3), s'il n'étoit point

(1) Bellerose s'est fait dévot; mais sa femme n'a point quitté. (T.)

(2) Tallemant a déjà parlé de Floridor. (Voyez t. VIII, p. 141.

(3) Zacharie-Jacob, dit Montfleury, père de l'auteur comique après avoir été page du duc de Guise, se donna au théâtre.

si gros, et qu'il n'affectât point trop de montrer sa science, seroit un tout autre homme que lui. Jodelet, pour un *fariné* naïf, est un bon acteur; il n'y a plus de farce qu'au Marais, où il est, et c'est à cause de lui qu'il y en a. Il dit une plaisante chose au *Timocrate* du jeune Corneille (1656), dont la scène est à Argos ; on lui avoit dit qu'il y avoit dans cette ville-là une fontaine où Junon, tous les ans, revenoit prendre une nouvelle virginité. Il vint conter cela après que la pièce fut achevée, et dit : « S'il y avoit » une fontaine comme cela au Marais, il faudroit » que le bassin en fût bien grand (1). » Il fait bien un personnage de valet, et Villiers dit *Philippin* (2), mari de la Villiers, ne le fait pas mal aussi, mais n'est pas si bien. Jodelet parle du nez, pour avoir été mal pansé de la v....., et cela lui donne de la grâce. Gros-Guillaume autrefois ne disoit quasi rien; mais il disoit les choses si naïvement, et avoit une figure si plaisante, qu'on ne pouvoit s'empêcher de rire en la voyant; peut-être s'il fût venu du temps de Trivelin, de Scaramouche et de Briguelle (3), qu'il n'auroit pas tant fait rire les gens.

Il faut finir par la Béjard (4). Je ne l'ai jamais vue jouer; mais on dit que c'est la meilleure actrice de toutes. Elle est dans une troupe de campagne (5);

(1) Voyez l'historiette de *Jodelet*, t. IV, p. 227 de ces Mémoires. C'est à la *farce* qu'il fit cette plaisanterie.

(2) Ce nom de *Philippin* étoit celui du valet dans *le Festin de Pierre* de Villiers, tragi-comédie en cinq actes, représentée en 1659.

(3) Trois célèbres acteurs du Théâtre Italien.

(4) Madeleine Béjart, ou *Béjard*, fille de Joseph Béjart, huissier du Roi ès eaux et forêts, et de Marie Hervé, sa femme, baptisée sur la paroisse Saint-Gervais, à Paris, le 8 janvier 1618.

(5) Madeleine Béjart et Jacques Béjart, son frère, se réunirent à Molière dès 1645, pour former, à Paris, une troupe de comé-

elle a joué à Paris, mais ç'a été dans une troisième troupe qui n'y fut que quelque temps. Son chef-d'œuvre, c'étoit le personnage d'Épicharis, à qui Néron venoit de faire donner la question (1).

Un garçon, nommé Molière, quitta les bancs de la Sorbonne pour la suivre (2); il en fut long-temps amoureux, donnoit des avis à la troupe, et enfin s'en mit et l'épousa (3). Il fait des pièces où il y a de l'esprit; ce n'est pas un merveilleux acteur, si ce n'est pour le ridicule. Il n'y a que sa troupe qui joue ses pièces; elles sont comiques (4). Il y a dans une autre troupe un nommé Filandre qui a aussi de la réputation; mais il ne me semble pas naturel. La Bellerose est la meilleure comédienne de Paris; mais elle est si grosse que c'est une tour (5). La Beauchâteau est aussi bonne comédienne; elle ne manque jamais, et fait bien certaines choses (6).

diens, sous le nom de l'*Illustre théâtre*. Cette troupe parcourut ensuite la province pendant plusieurs années, et revint se fixer à Paris, au mois d'octobre 1658.

(1) On ignore de quel auteur étoit cette tragédie d'*Épicharis*.

(2) Le droit canonique étoit seul enseigné à Paris. L'étude du droit civil, rétablie par Philippe le Bel à Orléans, ne le fut à Paris qu'en 1679. On croit que Molière se fit recevoir avocat à Orléans.

(3) Molière épousa, le 20 février 1662, Armande-Gresinde-Élisabeth Béjart, sœur de Madeleine. (*Dissertation sur J. B. Poquelin Molière, par Beffara.* Paris, 1821, p. 7.)

(4) Molière n'avoit encore donné que deux pièces, *l'Étourdi*, représenté à Lyon en 1653, et *le Dépit amoureux*, joué à Béziers, en 1654. *Les Précieuses ridicules* n'avoient pas été représentées, au moment où Tallemant écrivoit. Il seroit injuste d'exiger de lui qu'il ait pressenti Molière, La Fontaine et Pascal.

(5) On ne sait rien sur la Bellerose; on ignore même quels rôles elle remplissoit. (*Histoire du Théâtre-François*, t. v, p. 28.)

(6) Madeleine Bouget, femme de François Châtelet, dit Beauchâteau, et mère du petit Beauchâteau. (*Ibid.* t. IX, p. 413.)

Le théâtre du Marais n'a pas un seul bon acteur, ni une seule bonne actrice.

Il y a à cette heure une incommodité épouvantable à la comédie, c'est que les deux côtés du théâtre sont tout pleins de jeunes gens assis sur des chaises de paille; cela vient de ce qu'ils ne veulent pas aller au parterre (1), quoiqu'il y ait souvent des soldats à la porte, et que les pages ni les laquais ne portent plus d'épées. Les loges sont fort chères, et il y faut songer de bonne heure. Pour un écu; ou pour un demi-louis (2), on est sur le théâtre; mais cela gâte tout, et il ne faut quelquefois qu'un insolent pour tout troubler. Les pièces ne sont plus guère bonnes.

CCCL

CONTES DE PRÉDICATEURS

ET DE MINISTRES.

M. de Mâcon, ci-devant M. de Sarlat, a eu grande réputation pour la prédication, quand il étoit M. de Lingendes (3). Il prêchoit une fois un carême à Rennes, il étoit alors à Monsieur; il avoit été avant cela au comte de Moret. Un charlatan, qui se disoit aussi à Monsieur, le vint trouver un jour, et lui dit qu'étant à même maître et de même profes-

(1) On restoit debout au parterre. Cet usage a duré jusqu'au commencement du règne de Louis XVI.

(2) L'écu d'or étoit à peu près de la valeur du demi-louis.

(3) Neveu de Lingendes, le poète. (T.) — Jean de Lingendes, évêque de Sarlat, en 1642, fut promu au siége de Mâcon en 1650. Il prononça, à Saint-Denis, l'oraison funèbre de Louis XIII.

sion (1), il avoit pris la hardiesse de lui venir faire la révérence. « Hé ! qui êtes-vous, monsieur ? — Je » suis, dit-il, cet homme qui monte sur le théâtre » dans cette place ; nous parlons tous deux en pu- » blic. » M. de Rennes arrive là-dessus. « Monsieur, » lui dit M. de Lingendes, je suis ravi d'une chose ; » si par hasard je tombois malade, voilà monsieur » qui achèvera : nous sommes de même *profession*.» Il eût été plus tôt évêque s'il n'eût point été à Monsieur. Son cousin, le père de Lingendes (2), un des meilleurs prédicateurs de la Société, le remit bien avec les Jésuites ; il étoit brouillé avec eux ; il le fit prêcher dans leur église. Ce furent eux qui, par le moyen de M. de Noyers, le firent évêque de Sarlat ; depuis il permuta pour d'autres bénéfices, et enfin il fut évêque de Mâcon, à la régence. Il ne sait que médiocrement ce que c'est qu'éloquence ; il y a quelquefois beaucoup d'esprit dans ses sermons ; il fait quelquefois aussi des prédications de cordelier ; il se pique surtout de bien entendre saint Paul ; cependant, quand il l'explique, on ne l'entend pas autrement. On en a fort médit avec une madame de Marigny, femme d'esprit, qui logeoit sur la Tournelle (3) : il y avoit un vaudeville :

Éloquente de Marigny,
Quel amoureux te baise?
Je le connois, je l'ai vu dans la chaise.

(1) La femme d'un maréchal-ferrant disoit au maréchal de Biron : « Hé ! monsieur, à cause du métier, faites-moi rendre » mon âne. » (T.)

(2) Claude Lingendes, né en 1591, devint provincial de France, et mourut à Paris, supérieur de la maison professe, le 12 avril 1660.

(3) Sur le rempart, près de la Bastille.

Il passe pour un bon courtisan, et il est toujours prêt à flatter ceux qui donnent les bénéfices. Une fois il dit une chose chez madame Saintot (1), qui n'étoit guère judicieuse. Quelqu'un lui dit . « Je » pense que le sermon d'hier est le meilleur que » vous ayez fait. — Le meilleur que j'aie fait, re- » prit-il, c'est celui d'un tel jour ; il me valut » soixante pistoles. » Une autre fois il étoit encore chez madame Saintot, avec quatre ou cinq autres prélats ou abbés ; pas un ne sut dire quelle fête il étoit.

Un curé, au prône, dit : « Voyons quelle fête il y » a cette semaine : saint Simon saint Judes ; Judas » fêté ! Il ne faudra la chômer que le matin pour saint » Simon, ou plutôt, point du tout, pour apprendre » à saint Simon à hanter mauvaise compagnie. »

Un prédicateur, ne voyant pour tout auditeurs que sept femmes, leur dit : « Je ne laisserai pas de prê- » cher, notre Seigneur prêcha bien pour trois p......, » et vous voilà sept. »

Un ministre gascon, en prèchant sur la parabole de *la vigne*, prêcha si long-temps, qu'un des auditeurs s'en alla en disant qu'il alloit quérir une serpe pour faire un passage à ce pauvre homme ; qu'autrement il ne sortiroit jamais de cette vigne.

A Saint-Pierre-aux-Bœufs (2), les marguilliers et

(1) Celle qui étoit si éprise de Voiture. (Voyez l'historiette de *Voiture*, t. IV, p. 27 de ces Mémoires.)

(2) Saint-Pierre-aux-Bœufs, l'une des douze petites paroisses de la Cité, vient d'être démolie pour ouvrir la rue d'Arcole. Son portail, remarquable par la délicatesse de ses sculptures gothiques, a été conservé. Les pierres qui le composoient, soigneusement numérotées, ont été transportées, et le joli porche du XIIIe siècle décore maintenant la principale entrée de l'église

le curé étant en dispute, avoient nommé deux prédicateurs pour le carême. Il fut conclu, pour les accommoder, que l'un prêcheroit le matin et l'autre l'après-dînée. Le jour de Pâques fleuries, le premier, qui étoit l'archidiacre de Bayeux, dit qu'il laissoit à celui qui prêcheroit après lui à expliquer si c'étoit sur un âne ou sur une ânesse que Notre-Seigneur étoit monté ; que c'étoit un célèbre Cordelier, un grand personnage, qui leur expliqueroit aisément le plus grand mystère qu'il y eût dans l'Évangile du jour. Le Cordelier monte en chaire, et dit : « Puisque » M. l'archidiacre a laissé à expliquer si c'est un » âne ou une ânesse, je vous prie, messieurs, de lui » dire que c'est un âne.»

Un curé, parlant contre les Juifs, disoit : « Vous » étiez bien enragés d'aller faire mourir un pauvre » diable qui ne vous faisoit point de mal ! »

Un Italien, qui a traduit l'*Illustre Bassa* (1), pour dire que Soliman donna deux *montres* à son armée, a mis, *due orologi*.

Un Cordelier comparoit Notre-Seigneur à une bécasse, à cause que tout en est bon.

Un prédicateur parlant de l'épée que Denys le tyran avoit fait suspendre à un filet (2), ne se souvint plus de la suite, et il dit hardiment : « Le fil est bon, » il durera bien jusqu'à demain. Demain nous di- » rons le reste.»

Saint-Severin, qui est du même temps. Cette réédification a été faite par les soins de M. Lassus, jeune artiste plein de goût, qui a très-habilement exécuté les restaurations de la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois.

(1) *Ibrahim*, ou *l'Illustre Bassa*, roman de mademoiselle de Scudéry, publié sous le nom de son frère, en 1641.

(2) L'épée de Damoclès.

CCCLI

MADAME DE VIEILLEVIGNE.

Madame de Vieillevigne est Bretonne; elle avoit un frère, nommé Quergroy, gentilhomme fort accommodé, qui étoit un plaisant homme. A toute heure il quittoit la compagnie, pour aller, disoit-il, écrire à M. le cardinal de Richelieu, qui n'avoit jamais ouï parler de lui : il avoit un cheval magnifique, et étoit logé comme un paysan; il mourut jeune et sans enfants, et laissa sa sœur de Vieillevigne héritière. Or le mari de cette femme est un homme riche, mais si stupide, qu'à l'Académie, M. de Benjamin fut contraint de lui faire écrire sur ses bottes: «Jambe » droite et jambe gauche.» Une fois on lui fit accroire qu'il étoit de bois : «Mais je me remue, di» soit-il.—C'est par ressort,» lui répliquoit-on. Depuis cela on l'appeloit *l'homme de bois*. Sa femme avoit un lévrier le plus beau du monde, et qu'elle aimoit tendrement : on mena ce lévrier à la chasse du sanglier, quasi en dépit d'elle; il y fut tué. On ne savoit comment le lui dire: «Laissez-moi faire, » dit le mari. — Ma mie, lui dit-il, votre lévrier a » été tué; mais consolez-vous, Henri le Grand le fut » bien. »

Elle gouvernoit tout chez cet homme; elle avoit une procuration générale; cependant elle disoit toujours : «M. de Vieillevigne me laisse toute la peine.» Elle ne concluoit rien sans faire semblant de lui en parler; elle lui faisoit troquer des chevaux avec ceux qui le venoient voir, et quand elle est avec lui il n'est pas la moitié si sot que quand elle n'y est pas.

Un jour que le maréchal de La Meilleraye lui envoya un gentilhomme, ce gentilhomme, dans la basse-cour, se mit à faire ses nécessités; il étoit pressé. Il avoit envoyé son laquais au château savoir si monsieur y étoit : ce laquais le trouve dans la cour. Vieillevigne s'avance, et dit à ce garçon : « Va-t'en » boire. » Et quoiqu'il vît cet homme accroupi sur le fumier, il va toujours à lui; l'autre lui crioit : « Monsieur, je suis au désespoir.... — Voire, voire, » achevez, ne vous embarrassez point; donnez, je » tiendrai votre cheval. » Il prend ce cheval tandis que l'autre relevoit ses chausses. Il n'avoit qu'un garçon qui est mort fou. Il fut question de marier leur fille aînée; la mère avoit inclination pour le fils de La Roche-Giffard, qui est son neveu à la mode de Bretagne, et qui a ses terres proche des siennes, mais ni tous ses amis ni le maréchal de La Meilleraye ne l'ont jamais pu persuader au père; il disoit, pour ses raisons, que le père, comme il étoit vrai, l'avoit méprisé, et qu'il étoit mort les armes à la main contre le Roi. Cependant, comme cette femme avoit une procuration générale, et qu'elle s'étoit munie d'un bon avis de parents, elle fit faire des articles et des annonces. On menoit le bon homme un peu tard au prêche, afin qu'il ne les entendît point. Pas un de ses gens, car tout dépend de madame, ne lui en dit mot. On l'amusa à la porte du temple, tandis qu'on marioit sa fille. Sa femme dit que, par ce moyen, elle ne marie point sa fille comme principale héritière, et qu'ainsi elle peut couper pour quatre cent mille livres de bois, et en avantager les cadettes. Le mariage a été approuvé par le parlement de Bretagne. Il est pourtant fâcheux d'avoir ainsi diffamé son mari

CCCLII

PRONOSTICS.

Je ne m'amuserai point à mettre ici tous les contes qu'on fait de Nostradamus (1) ; je marquerai seulement quelque chose de ses Centuries.

Siècle nouveau, alliance nouvelle,
Un marquisat mis dedans la nacelle.
A qui plus fort des deux l'emportera, etc. (2).

Voilà le second mariage de Henri IV, et la guerre du marquisat de Saluces bien marqués.

Quand de Robin la traitreuse entreprinse
Mettra seigneurs et en peine un grand prince,
Sceu par La Fin, chef on luy tranchera (3).

On voit clairement que *Robin*, c'est *Biron* retourné, car *La Fin* est nommé dans le quatrain, et ce fut *La Fin* qui le découvrit.

Celui de M. de Montmorency est encore plus exprès :

Nove obturée au grand Montmorency,
Hors lieux prouvés, livré à claire peine.

Nove, c'est Castelnaudary, dont on lui ferma les portes ; *lieux prouvés*, c'est-à-dire *lieux publics*.

(1) Michel de Nostredame, en latin *Nostradamus*, né à Saint-Remi, en Provence, le 14 décembre 1503, mourut à Salon, le 2 juillet 1566.

(2) Voyez les *Prédictions de M. Nostradamus pour les ans courants en ce siècle*, n° 1, à la suite des *Vraies Centuries et prophéties de maître Michel Nostradamus*. Amsterdam, chez Jean Janson, etc., 1668, petit in-12, p. 148.

(3) *Ibid.* n° 6.

Il ne fut pas décapité en place publique. *Livré à claire peine*, c'est la façon de prononcer de Toulouse (1).

On y a trouvé:

Sénat de Londre à mort mettra son roi.

Et quand Dom Thadée mourut auprès du Pont-Rouge, on trouva :

A Ponte-Rosse chef Barberin mourra.

Il y a bien des choses qu'on n'entend pas. Depuis on a bien falsifié ces Centuries; mais, dans ceux qui sont imprimés avant le commencement du siècle, on y voit ce que je viens de marquer.

Il y a ici un maître des requêtes, nommé Villayer, qui dit que son frère étoit fort des amis de Nostradamus, et voici ce qu'il en conte. Un jour Nostradamus lui dit : « Je veux vous dire votre fortune et » celle de vos enfants ; mais je veux que cela soit

(1) Tallemant a déjà rapporté cette prédiction, t. III, p. 97. Depuis l'impression de ce volume, nous avons trouvé un opuscule qui contient une explication tout-à-fait satisfaisante. *Noveobturée* est l'hôtel de ville de Toulouse, que l'on venoit de rebâtir, et qui servit de prison au duc. Livré à *Claire-peine*, c'est-à-dire que le duc fut livré au bourreau qui s'appeloit *Claire-peine*. C'est ce qu'on voit dans les Mémoires du chevalier de Jant, garde des médailles de Gaston, publiés par M. Motret dans un livret intitulé : *Essai d'explication de deux quatrains de Nostradamus, à l'occasion du livre de M. Bouys.* (Paris, Pichard, 1806, in-8°, p. 24-27.) L'ouvrage de Théodore Bouys venoit de paroître. M. Eugène Bareste, dans un travail très-remarquable, suit aussi cette opinion. Son livre intitulé *Nostradamus,* Paris, Maillet, 1840, contient sur le médecin de Salon les recherches bibliographiques les plus curieuses. On regrettoit que son éditeur n'eût pas veillé davantage à la correction des épreuves, mais dans un second tirage, format in-8°, on a fait disparoître un grand nombre de fautes typographiques.

» passé par-devant notaire, et en présence de six » témoins, afin que vous ne doutiez pas de ma » science. » Cela fut écrit chez un notaire, comme il avoit dit. Entre autres choses il lui prédit qu'il seroit marié deux fois (Villayer n'avoit alors que vingt ans), mais qu'il feroit couper la tête à sa première femme (cela est arrivé, il la lui fit couper pour adultère et pour empoisonnement; en Bretagne l'adultère suffit, et Villayer étoit de ce pays-là, et y demeuroit). Il lui dit qu'il en auroit une fille qui seroit mariée à un tel, dont j'ai oublié le nom; cela arriva encore. Il lui dit après, que de sa seconde femme il auroit trois fils, que deux seroient tués à la guerre et l'un à un siége fameux; ce fut à Cazal, du temps du maréchal de Toiras. Il dit aussi que ses filles mourroient devant lui. Or Villayer en avoit une d'environ trente-deux ans qui étoit mariée, c'étoit une personne fort enjouée, et qui badinoit toujours avec le bon homme. « Tu as beau faire, » lui disoit-il, il faut que tu passes la première. » En effet, il l'enterra.

Un autre maître des requêtes, nommé M. de Refuge, croyoit fort à l'astrologie judiciaire: lui étant né un fils, il fit aussitôt son horoscope. Le chancelier de Sillery, qui savoit comme il s'adonnoit à cette science, lui demanda ce que les astres promettoient à cet enfant. « J'en aurai, répondit-il, beau- » coup de satisfaction, si je le puis sauver un certain » jour qu'il est menacé d'un grand accident (et il » le lui marqua); il doit être tué d'un coup de pied » de cheval. » Ce jour-là étant venu, Refuge s'enferme dans une chambre avec la nourrice et l'enfant, car cela lui devoit arriver avant que d'être sevré. Par malheur, le chancelier de Sillery, qui avoit ou-

blié le jour et la prédiction, ayant à lui recommander une affaire qu'il devoit rapporter le lendemain, l'envoya prier de le venir trouver. Il s'excuse par trois et quatre fois, mais il n'osa lui mander pourquoi il restoit au logis, croyant que le chancelier se moqueroit de lui. Enfin M. de Sillery lui mande que c'étoit pour le service du Roi. Il fallut donc sortir; et au lieu d'emporter sa clef, il la donne à une servante, avec défense d'ouvrir. La nourrice, qui s'ennuyoit dans cette chambre, presse cette servante, deux heures durant, de lui ouvrir : la servante le lui refuse. Enfin, le mari de cette femme, qui étoit de la campagne, arrive à cheval. La nourrice fait de nouveaux efforts, la servante lui ouvre; la nourrice avoit son enfant à son cou. Pour aider à tirer un bissac qui étoit sur ce cheval, elle met son enfant à terre. Ce cheval rue et donne droit dans la tête de l'enfant, qui mourut sur l'heure.

Un gentilhomme anglois, qui s'étoit attaché à Buckingham, eut plusieurs fois des visions la nuit que le duc devoit être assassiné; il n'osoit le lui dire, de peur qu'il ne se moquât de lui; enfin, pourtant, il s'y hasarda. Quelques jours après, un Ecossois, qui avoit eu querelle avec un domestique du duc, et qui croyoit que c'étoit à cause de cela qu'il lui avoit refusé une compagnie de gens de pied, enragé de cela, sort en dessein de tuer ou le duc ou son domestique, le premier qu'il rencontreroit des deux. Il trouva le duc, et le tua.

J'ai vu à Rome un Père Bagnarée, Augustin, homme vénérable. Il s'adonnoit à l'astrologie judiciaire, et ayant trouvé qu'il devoit mourir avec un habit rouge, il conclut qu'il devoit être cardinal. Pour y parvenir, il se mit à faire toutes les fourberies dont

il se put aviser, pour amasser de quoi acheter le chapeau. Il avoit bien vingt-cinq mille écus quand il mourut. Voici une de ses friponneries, ou plutôt un de ses crimes, qui lui valut trois mille livres. Un Juif de Rome avoit un ennemi qui étoit chrétien; ce Juif fut quelques jours sans paroître, et on ne pouvoit découvrir ce qu'il étoit devenu. Les Juifs, en général, firent publier qu'ils donneroient trois mille livres à quiconque révéleroit le meurtrier; car ils ne doutoient pas qu'on ne l'eût tué. Le meurtrier se confesse au Père Bagnarée, et dit qu'il avoit coupé le Juif à morceaux, et l'avoit jeté en tel lieu dans un privé. Le Père fait tomber entre les mains des Juifs une lettre qui portoit: « Mettez les trois mille livres en tel lieu, et vous » trouverez le nom du meurtrier qu'on aura mis en » la place de l'argent. » Cela fut fait. Il trouva aussi dans l'horoscope qu'il avoit faite du pape Urbain, qu'il mourroit un tel jour: persuadé de cela, il offre à je ne sais quelles gens de l'empoisonner pour une certaine somme. Il croyoit gagner cela sans péril, et que les autres penseroient que le pape, qui seroit mort de mort naturelle, seroit mort de poison. La chose se découvre: il se sauve; mais celui qui étoit avec lui le trahit, et lui ayant donné une potion endormante, il l'enlève de Venise, où ils étoient, jusque sur les terres du pape. Là, pour ne pas diffamer l'habit de Saint-Augustin, on le pendit avec un habit de pénitent rouge.

Un garçon, nommé Malvat, fils d'un homme d'affaires, se fit faire son horoscope, et parce qu'il y avoit qu'il mourroit entre six et sept, le 7 du mois d'août 1653, il prit la poste en Foretz, où il se trouvoit, au commencement de ce mois fatal, de peur de

tomber malade à la campagne; il s'échauffa en venant à Paris, prit une bonne pleurésie dont il mourut le 7 d'août, à trois heures du matin.

Du temps de la Reine-mère, il y avoit ici un Écossois, nommé Inglis, dont on conte assez de choses. M. de Sancy, alors homme d'épée, et depuis évêque de Saint-Malo, pour le surprendre, lui envoya sa *nativité* sans se nommer. « Ah! dit Inglis, dès qu'il » se fut mis à faire sa figure, je le connois, le petit » rousseau, il fera le voyage de Constantinople. » Il y fut en ambassade.

Il dit d'un gentilhomme, qui étoit gouverneur de Nesle : « Il me presse par écrit de lui faire sa figure; » mais il a pensé ne m'en presser plus : il a été en » danger de se noyer, il n'y a que quatre jours. » Gombauld, à qui Inglis dit cela, trouva ce gentilhomme sur le Pont-Neuf, qui lui dit : « En venant, » j'ai pensé me noyer. » Il lui marqua le temps justement.

Il demandoit toujours quelque chose, et jamais n'obtenoit rien; il venoit toujours trop tard. Une fois il alla demander à la Reine la charge d'un homme qui se portoit assez bien. « Cette charge ne vaque » pas. — Il est vrai, madame, mais celui qui la pos» sède mourra dans huit jours. » Elle la lui promit. L'homme mourut dans le terme, mais le pauvre Inglis mourut quatre jours devant. Il mourut comme subitement. Il n'avoit garde de le savoir; car ses parents, qui ne vouloient pas qu'il s'adonnât à l'astrologie, lui célèrent toujours sa *nativité*.

Un gentilhomme, nommé Boyer, avoit inventé je ne sais quelle carte sur laquelle il tiroit sa figure, et avec une pirouette il devinoit. Rudavel a appris de lui, et Arnauld de Rudavel. Gombauld, qui logeoit

avec lui, lui dit : « Hier, à minuit, une femme est » venue loger céans. » Il fait sa figure, il fait aller sa pirouette ; il trouve qu'il y avoit du meurtre, et que cette femme avoit du jaune à son habit. Effectivement elle avoit une jupe jaune, et il y avoit eu du sang répandu. Ce Boyer fut appelé en duel, et dit avant que de partir : « Ma figure dit que je n'en re» viendrai pas. » Il y fut assassiné.

CCCLIII

PIERRE PHILOSOPHALE.

L'empereur Rodolphe, dernier du nom, avoit un premier médecin qu'on disoit avoir trouvé la pierre philosophale. Son maître ne permettoit point qu'on l'inquiétât sur cela ; car il lui faisoit, dit-on, de l'or potable (1), et le tint en santé longues années. Ce médecin avoit à son service un François, âgé de treize ans, ou environ ; c'étoit un garçon qui s'étoit débauché ; il le prit en affection, et lui montra tous ses secrets. Le médecin vient à mourir ; ce garçon, nommé Saint-Léger, eut peur qu'on ne l'enfermât, il se sauve. On le cherche partout ; point de nouvelles. On avoit son portrait ; on en fait faire plusieurs copies qu'on envoie partout. Il vient à Paris, et, pour se cacher, il offre à un homme, qui tenoit

(1) L'or potable a été long-temps regardé comme un remède souverain. Brantôme lui attribue la conservation de la beauté de la duchesse de Valentinois. (*OEuvres de Brantôme*, t. VII, p. 430, édition Foucault, 1823.) Corbinelli, un siècle après, croyoit lui devoir le rétablissement de sa santé. (*Lettre de madame de Sévigné à Bussy*, du 13 octobre 1677.)

des pensionnaires à l'Université, de lui donner tout ce qu'il voudroit pour un trou de chambre, à condition de guérir la femme de cet homme, qui étoit abandonnée des médecins; l'hôte déloge quelqu'un, lui donne un bouge. Or, il y avoit là-dedans, en pension, un petit garçon de Paris, nommé du Pré; c'est de lui que je sais ceci. Saint-Léger se servit de lui à bien des choses, parce qu'il le reconnut discret. Ce M. du Pré-là est un galant homme. Saint-Léger lui envoyoit chercher des drogues ordinaires chez l'apothicaire, dans lesquelles il mettoit d'une certaine poudre, et il guérit l'hôtesse en fort peu de jours. Souvent il donnoit un coffret à ce petit garçon pour porter à un affineur qui en avoit une clef: le coffret étoit pesant; quelquefois on donnoit un écu d'or au petit du Pré. Ce Saint-Léger n'avoit pour tout instrument qu'un petit fourneau portatif. Il falloit qu'il fît sa poudre fort aisément, car du Pré dit qu'en trois ou quatre mois il lui en vit user plus de trente fois plein une poire à porter de la poudre à canon dans la poche. Il fit des cures admirables dans le temps qu'il fut à l'Université. Voici comme il fut découvert. Le garçon de l'apothicaire de l'hôtesse avoit vu ce portrait que Beringhen (1), père de M. le premier, qui étoit curieux de chimie, avoit fait venir d'Allemagne, car son maître le servoit; il en avertit donc Beringhen: voilà un exempt qui vient demander cet homme. Du Pré dit: « Il est » allé à la messe. » Il y étoit allé en effet; mais apparemment il avoit eu le vent de quelque chose, car on ne l'a jamais vu depuis.

(1) Pierre Beringhen, que Henri IV attacha à sa personne pour prendre soin de ses armes. Son fils, favori d'Anne d'Autriche, fut pourvu de la charge de premier écuyer.

CCCLIV

MONCONTOUR.

Moncontour est fils de Bordeaux, receveur-général de Tours, dont Bordeaux, ambassadeur en Angleterre, qui n'est point son parent, quoiqu'il porte même nom, a épousé la fille. Ce garçon a fait autant de folles dépenses qu'homme de sa sorte. Il étoit ici conseiller au Grand-Conseil. Il a eu des garnitures de poinct de Gênes de six mille livres (*collet, manchettes et canons*). Pour un an, il a pris pour cent pistoles de peignes; les parties du rôtisseur montent à dix mille écus pour le moins pour un an, en chapons de Bruges (1). On le dupoit. Le lieutenant civil conte qu'une nuit qu'il faisoit courir pour attraper des filous, on prit trois jeunes hommes qu'on lui amena : le premier étoit fort propre; il se dit valet de chambre de M. de Moncontour; le second, quasi aussi propre que lui, se dit valet de garde-robe de M. de Moncontour, et le troisième, qui ne leur cédoit guère, se dit chef de sommellerie de M. de Moncontour. Ils alloient, disoient-ils, chercher leur maître, qui étoit chez une dame de qualité. « Et qui » est-elle ?—Monsieur, nous n'oserions la nommer. » Or, cette dame de qualité, c'étoit madame de Gaillonnet (2).

(1) Il nous semble qu'on n'avoit pas vanté, jusqu'à présent, les chapons de Bruges; ceux du Mans, déjà célébrés par Belon, se montrent toujours dignes de leur réputation. (*Vie privée des François*, par Le Grand d'Aussy. Paris, 1782, t. 1er, p. 285.)

(2) Voyez plus haut, t. VIII, p. 110, l'historiette de la *Gaillon*

Il y aura trois ans cet automne que Prunevaux, intendant des finances, maria sa fille avec Moncontour, qu'on croyoit riche. Quelques jours après les noces, ce galant homme de Moncontour va trouver le receveur des consignations, Betaud, qui avoit une tapisserie de dix mille livres à vendre, parce qu'elle étoit trop haute pour les exhaussements de sa maison; ils tombent d'accord du prix; Betaud se contente du billet de Moncontour, payable à volonté. Deux jours après, Betaud demanda, par rencontre, à Prunevaux, si cette tapisserie avoit plu à sa fille; il se trouva qu'il ne savoit ce que c'étoit. Betaud va faire des reproches à Moncontour, qui lui avoue qu'il l'avoit mise en gage pour trois mille livres chez un tapissier; qu'au reste, c'étoit pour une bonne action, et pour délivrer le monde de ce voleur de l'Escluselles; qu'au lieu de dix mille livres, il feroit à Betaud une promesse de trois mille livres, après que la tapisserie auroit été retirée de chez le tapissier; ce qu'il fit; car Betaud aima mieux perdre mille écus que dix mille francs. Voici ce que c'est que ce l'Escluselles: c'étoit un illustre filou, qui avoit eu bien des familiarités avec la Gaillonnet, et même lui avoit prêté quelquefois de l'argent. Un jour il voulut qu'elle lui donnât une obligation, elle le maltraita; il prit son temps, et la vola, elle et Moncontour, au retour de Forges, mais seulement jusqu'à la concurrence de sa dette. Ils le firent prendre, et ce fut pour le faire dépêcher que Moncontour emprunta ces trois mille livres; car le lieutenant criminel, qui disoit qu'il n'étoit pas trop chargé, dès

net; elle justifie le mépris que Tallemant déverse ici sur cette femme.

qu'il vit de l'argent, dit : « C'est un coquin, il en » faut purger le monde. » Effectivement, il fut roué (1).

Au bout de deux ou trois mois, Prunevaux fit séparer sa fille de biens ; il ne lui avoit pas donné grand'chose. Peu de temps après, Bordeaux, père de Moncontour, s'absenta. On accuse Bordeaux, l'intendant des finances, beau-père de sa fille, de lui avoir fait faire une banqueroute frauduleuse. Il en a fait autant autrefois lui-même.

Moncontour reçut assez bien cette calamité ; il disoit à ses confrères du Grand-Conseil : « Remettez un » peu cette buvette sur pied ; car désormais je n'au» rai plus d'ordinaire que celui-là. » Quelquefois il disoit : « Depuis que mon père a fait *un trou à la* » *nuit*, je me trouve plus à repos que jamais : lui et » mon beau-père ne faisoient que me gronder, ma » femme étoit jalouse, mes valets demandoient sans » cesse ; me voilà délivré de tout cela. »

CCCLV

CONTES, NAIVETÉS, BONS MOTS, ETC.

Le père de feu M. le marquis de Rambouillet avoit une tante, abbesse de Poissy ; en ce temps-là on se divertissoit fort bien dans les religions ; le marquis y avoit une galanterie : sa maîtresse s'appeloit Le May. Un jour qu'il y fut dîner, c'étoit vers la mi-juin, sa tante lui envoya une vieille religieuse, nom-

(1) Cet *honnête* lieutenant-criminel ne pouvoit être que M. Tardieu, si bien stigmatisé par Despréaux. (Voyez plus haut, t. v, p. 51 de ces Mémoires.)

mée Rosmadec, pour l'entretenir pendant qu'il dînoit : cela ne lui plaisoit nullement, et il eût bien voulu que ç'eût été sa maîtresse. Au dessert, on lui présenta des pommes ridées et des cerises nouvelles; au même temps, la jeune religieuse qu'il demandoit entra; et M. de Rambouillet dit en repoussant ses pommes : « Quand Le May vient, qu'on m'ôte Ros-» madec.»

Un vieillard de quatre-vingts ans, étant logé à Montpellier à une extrémité de la ville, s'avisa d'aller loger à l'autre bout, et dit pour raison : « J'ai » toujours tâché de n'être à charge à personne; je » n'ai plus guère à vivre, et si je fusse demeuré où » j'étois, on eût eu beaucoup de peine à me porter » au cimetière; au lieu qu'où je suis, il n'y aura » qu'un pas à faire.»

Un conseiller de Paris jouoit à la paume; on lui vint dire: « Monsieur, madame vient d'accoucher. » — Eh bien! cet enfant ne lui rentrera pas dans » le corps.» A une demi-heure de là, on lui vint dire : « Madame est encore accouchée d'un autre » enfant. — Ah! pardieu! dit-il, je m'en vais. Si je » n'y allois, elle ne feroit qu'accoucher tout aujour-» d'hui. »

Un Allemand, en voyageant, quand le vin étoit bon, écrivoit sur la cheminée de l'hôtellerie : *Est*, et *Est*, *Est*, quand il étoit excellent. A Montefiascone, en Italie, où il y a de fort bon muscat, il écrivit : *Est*, *Est*, *Est*, et en but tant qu'il en creva. Son valet lui fit cette épitaphe :

Est, Est, Est et propter Est, Est, Est
Dominus meus hic est (1).

(1) Coulanges avoit vu cette épitaphe dans l'église de Monte-

M. d'Arpajon (1), voulant faire le bel esprit, s'avisa de traiter Sarrazin et Pellisson ; et pour cajoler Sarrazin : « Ah ! monsieur, lui dit-il, que j'aime » votre *Printemps* (2) ! — Je ne l'ai point fait, dit » Sarrazin, c'est une pièce de Montplaisir. — Ah ! » votre *Temple de la Mort* est admirable. — C'est » de Habert (3), le commissaire de l'artillerie. » Enfin, Pellisson, par pitié, trouva moyen de le faire tomber sur le *sonnet d'Ève* (4).

D'Audiguier (5), auteur de *Lysandre et Caliste*, disoit à Théophile qu'il ne tailloit sa plume qu'avec son épée : « Je ne m'étonne donc pas, lui dit Théo- » phile, que vous écriviez si mal. »

Un bourgeois de Châlons avoit son fils au collége des Jésuites à Rheims. Ce fils, par l'avis des Jésuites, lui demanda les *Vies des Saints* : il lui envoya les *Vies des Hommes illustres* de Plutarque, et lui manda que c'étoient les saints des honnêtes gens.

Ce prieur de Bourgueil, que M. de Rheims (6) fit

fiascone. Le héros de l'anecdote étoit un prélat allemand de la famille des Fugger d'Augsbourg. (*Mémoires de Coulanges*. Paris, 1820, in-8°, p. 294.)

(1) Louis, duc d'Arpajon, mort à Severac, en 1679.

(2) Ce sont des stances, intitulées : *Le Printemps*. Voyez les *Poésies choisies*. (Sercy, 1657, première partie, p. 142.)

(3) Cette pièce est de Philippe Habert, frère de l'abbé de Cerisy. Elle a été publiée dans le *Recueil de diverses poésies des plus célèbres auteurs de ce temps*. Paris, Chamhoudry, 1651, première partie, p. 66.

(4) C'est le sonnet de Sarrasin qui commence par ces vers :

Lorsqu'Adam vit cette jeune beauté,
Faite pour lui d'une main immortelle, etc.

(5) Vital d'Audiguier, mauvais écrivain, auteur des *Amours de Lysandre et de Caliste, histoire tragique de notre temps*. Lyon, 1622, et de plusieurs autres ouvrages médiocres.

(6) Éléonor d'Etampes de Valençay, archevêque de Rheims.

assassiner, fut assez simple pour se laisser persuader, par un nommé Langeys, de coller à son bréviaire une promesse qu'il lui avoit faite, afin de s'en ressouvenir toujours. Quand il la fallut produire, elle se rompit toute.

Dans les chapitres des Chartreux, chaque religieux peut écrire son sentiment au général. Un religieux de Paris écrivit qu'il y avoit beaucoup de choses à louer dans leur ordre; mais qu'il y trouvoit un grand défaut : c'est de n'avoir point de femmes, et qu'au moins il en faudroit une pour deux. « Pour » moi, ajouta-t-il, je me contenterai de la moitié de » la meunière. » La meunière étoit jolie. Le général manda au procureur de Paris : « Un tel religieux » vit-il bien mieux que pas un ? Regardez ce qu'il » m'écrit. » Le procureur fut bien surpris.

Une dame, un peu galante, pour s'accoutumer à ne point rougir, voulut se hasarder de conter une de ses amourettes, sans nommer personne; elle dit donc : « Une dame donne rendez-vous à son galant, » et étant couchés ensemble, on heurta; le galant » se jette dans un cabinet, et comme il faisoit froid, » il prit un drap pour se couvrir. Jamais, ajouta- » t-elle, je ne fus si déferrée que quand je me vis » sans draps. »

Un Sédanois, nommé Gohard, valet du beau-frère de M. Conrart, se retiroit fort souvent dans un petit cabinet, et il écrivoit, sans qu'on pût savoir ce que c'étoit. Enfin on trouva moyen d'y entrer, et on vit un gros livre, où il y avoit au haut : « Aujourd'hui, » sixième de mai 1645, je commence, moyennant,

On l'accusoit d'avoir par jalousie d'amourettes fait assassiner un moine à coups de marteau, dans une cave. (Voyez son historiette, t. III, p. 183.)

» la grâce de Dieu, à copier, pour la septième fois. » le Nouveau-Testament, que j'achèverai, Dieu ai- » dant, au bout de l'an. »

Le maréchal de Gassion avoit un parent qui partagea un cadet qu'il avoit, et lui donna mille écus pour sa légitime, à condition qu'il en employeroit cinq cents à un drapeau, en Hollande. Ce garçon mangea tout. L'aîné, sans y être obligé, envoya encore cinq cents écus; mais il mit l'argent en main tierce pour faire acheter ce drapeau. Le cadet fit si bien qu'il eut l'argent, et le mangea, et haie-au-bout (1). Ses créanciers lui prêtent de quoi aller en son pays, où il disoit qu'il feroit bien danser son frère, et rapporteroit de quoi tout payer. L'aîné en eut avis, et lui écrivit que sa maison étoit bonne, qu'il avoit des arquebuses à croc (2), et quelques fauconneaux (3), qu'il braqueroit tous contre lui. Ce cadet lui fait réponse, il n'y avoit que cela dans la lettre : *Amourcez, jé pars.*

Un laquais de madame de Rambouillet, et qui plus est, *né natif* de Rambouillet même, comme quelqu'un lui demanda : « Qui est avec Madame? » répondit : « C'est un *verrier* (4). » Il étoit nuit. Les verriers ne vont pas à ces heures. « Oh ! dit-il, c'est » un verrier, comme M. de Neufgermain. » C'étoit Ségrais.

(1) *Haie-au-bout*, expression basse et proverbiale, qui signifie *et il fallut s'arrêter.*

(2) Espèce d'arquebuse pesante, dont on se servoit derrière les murailles.

(3) Petits canons très-longs.

(4) C'est-à-dire un gentilhomme verrier. Le noble ne dérogeoit pas en exerçant l'art de la verrerie. Cet usage singulier remontoit à l'empereur Théodose. (Voyez le *Traité de la noblesse* de La Roque.)

François Ier étant chez madame d'Estampes, sut que Brissac, depuis maréchal de France, s'étoit caché sous le lit pour n'avoir pas eu le temps de se sauver. Il demanda des confitures, et en mangeant du cotignac, qu'il trouvoit admirable, il en jeta une boîte sous le lit, et dit : « Tiens, Brissac, il faut que » tout le monde vive (1). »

Le feu comte du Lude, pour se moquer de l'huissier de chez le Roi, qui ne l'avoit pas voulu laisser entrer, à cause qu'il n'étoit pas trop bien vêtu, fit habiller magnifiquement son cocher. L'huissier lui ouvre, et refuse l'entrée au comte. « Si vous ne vou» lez pas que j'entre, dit le comte, renvoyez-moi » donc mon cocher ; qu'il me ramène. Hé ! maître » Pierre !.. — Monsieur, revenez, revenez. » Tout le monde se moqua du pauvre huissier.

Le même heurta assez fort au cabinet de M. de Schomberg, surintendant des finances ; il étoit son neveu ; un nouveau suivant, qui ne le connoissoit point, dit : « Qui heurte comme cela ? — Ouvre. — » Monsieur, on ne heurte point ainsi céans. » Il entre et va pisser dans la cheminée. « Ne pisse-t-on » point ainsi céans ? » M. de Schomberg n'en fit que rire.

Madame Causse (2), mère de madame du Candal,

(1) On a dit la même chose de Henri IV et du duc de Bellegarde : l'anecdote est cependant différente. Le duc, sur le point d'être surpris par Henri IV, se jeta dans un cabinet dont la clef fut retirée ; le Roi demande des confitures qui étoient dans le cabinet ; il en alloit enfoncer la porte, quand Bellegarde s'échappa en sautant par la fenêtre. Voyez les *Anecdotes des reines et régentes*, de Dreux du Radier, édition in-8° de 1808, t. VI, p. 21.)

(2) Marie Bigot, femme de Jacques Causse. Tallemant a aimé madame du Candal, sa fille, comme on le verra au chapitre des *Amours de l'auteur*.

le feu s'étant pris chez elle, s'enfuit toute nue avec sa fille, qui n'étoit qu'un enfant, dans le devant de sa chemise.

Sarrau, conseiller au Parlement, sa femme étant accouchée subitement auprès du feu, lui qui étoit au lit se lève, met l'enfant dans le devant de sa chemise, et va appeler des femmes. Elles, voyant cet homme en cet état, s'enfuirent.

Un Juif, converti depuis peu, voyant que ses affaires alloient mal, et que tout lui réussissoit de travers, répondit plaisamment à des gens qui lui représentoient que c'étoit que Dieu l'aimoit, et qu'il le visitoit : « Mais que ne visite-t-il le pape et les » cardinaux, qui sont ses anciens amis, au lieu de » moi, qui ne le connois que depuis trois jours ? »

Une fille de quelque âge, qu'on appeloit mademoiselle de Bordeaux, disoit que c'étoit une sottise que de se marier, que les gens d'esprit se jetoient dans l'église, ou demeuroient garçons, et étoient presque toujours de bonne humeur ; et que, pour le reste, on le mettoit au haras, pour empêcher le monde de finir.

A Alençon, il y avoit un M. Fouteau ; pour rire, on appeloit sa femme mademoiselle *Foutelle*. Un homme alla le demander, et dit : « Monsieur Fou- » teau y est-il ? — Non, dit une fille. — Et made- » moiselle *Foutelle?* — Non, monsieur ; elle mange » son potage. »

A Rome, on dit, quand on voit un vieux cardinal courbé, qu'il cherche les clefs, car dès qu'ils les ont trouvées, ils se portent le mieux du monde.

On demanda une fois quelle sorte de gouvernement c'étoit que La Rochelle : « C'est une *Jobelino-* » *cratie*, » répondit un galant homme.

La des Urlis, comédienne au Marais, pour dire le premier personnage, disoit : « *Le grand emploi.* »

* A la foire Saint-Germain, on exposa une fois un tableau ou le diable en volant chioit des laquais.

*Un jardinier, en plantant des asperges, dit à M. de Rambouillet qui se plaignoit de ce que cela faisoit fort sentir l'urine, qu'il y avoit un remède infaillible à cela. « Eh ! quoi ? — C'est qu'il faut » monter dans votre grenier et p..... par votre fe- » nêtre : je meurs si vous en sentez rien. »

Le vieux Péna, célèbre médecin, fut appelé pour voir un malade à Paris. « De quel pays êtes-vous ? » lui demanda-t-il. — De Saumur. — De Saumur, et » vous êtes malade !... Quel pain mangez-vous ? — » Du pain de la belle Cave (1). —Vous êtes de Sau- » mur, vous mangez du pain de la belle Cave, et » vous êtes malade !... Quelle viande mangez-vous ? » — Du mouton qui paît au Chardonnet. — Vous » êtes de Saumur, vous mangez du pain de la belle » Cave, et du mouton qui paît au Chardonnet, et » vous êtes malade ! ... Quel vin buvez-vous ? — Des » coteaux. — Vous êtes de Saumur, etc., vous buvez » du vin des coteaux, et vous êtes malade !.... Al- » lez, vous vous moquez des gens. » Et il le laissa là. Quand il abandonnoit un malade, il disoit : « Faites-lui ceci et cela, et de temps en temps don- » nez-lui *quauque boutade* de paradis. »

En voici un quasi semblable. Un rousseau alla se confesser : le prêtre lui demanda combien il y avoit qu'il ne s'étoit confessé. « Dix ans, car je n'ai point » péché depuis. — Et de quel métier êtes-vous ? — » Sergent. — Et de quel pays ? — Normand. — Vous

(1) C'est le Gonesse de Saumur. (T.)

» êtes sergent, Normand et rousseau, et vous n'avez » péché il y a dix ans! Allez, dit-il, il en faut avoir » des reliques ; » et avec son couteau il lui coupe un petit bout de l'oreille.

* M. l'évêque de Noyon (*Baradas*), disoit à l'abbé Le Camus, aumônier du Roi (1638) : « Tout est ruiné » à mon évêché, il ne s'est sauvé que mes prez. — » Hé bien ! répondit l'abbé, avec un peu d'avoine, » voilà de quoi vivre. »

Le petit de Chavigny, qui se fait à cette heure appeler M. le marquis de Chavigny (1), à l'âge de treize ans, étoit à une assemblée où madame des Réaux (2) et son frère Sablière étoient. Sablière en buvant après lui, dit : « N'y a-t-il rien à gagner, au moins? — » Non, dit-il, tu n'en aimeras qu'un peu mieux ta » sœur. » Il l'avoit trouvée fort à son goût.

Un marchand de Montauban, tenté de se marier, prioit Dieu sur ce sujet avec beaucoup de ferveur ; et parce qu'il ne pouvoit s'empêcher de parler haut, il alloit sur le toit de sa maison. Une fois on l'épia, et on ouït qu'il disoit : « Seigneur, qui as fait » le soleil chaud et la lune morfondante, donne-» moi une bonne femme ; tu en penses quelquefois » donner de bonnes, que tu en donnes de bien mau-» vaises. »

Mon père avoit un commis naïf, fort dévot et fort chaste : un jour il ne trouvoit pas son compte, on ouït qu'il prioit Dieu, et disoit : « Seigneur, tu sais » que j'ai mon pucelage, et cependant je ne trouve » point mon compte. »

(1) Gaston-Jean-Baptiste Bouthillier, marquis de Chavigny, mestre-de-camp du régiment de Piémont.

(2) Élisabeth Rambouillet, femme de l'auteur de ces Mémoires.

Feu M. d'Épernon étant chez le feu Roi, le Roi dit à Marais, qui contrefait tout le monde : « Fais » comme fait M. d'Épernon quand il est malade. » — Holà ! aucuns, faites-moi *benir Vlaise* (c'étoit » son bouffon). — Monseigneur, nous ne saurions. » — Comment, à un homme de ma condition... — Il » est mort il y a deux mois. — Faites-le-moi venir » nonobstant toutes choses. » M. d'Épernon rioit du bout des dents. Le Roi sort. Marais lui voulut faire des excuses. « Non, non, lui dit-il, je ne vis » jamais meilleur bouffon que vous. »

Un huguenot, nommé M. de Dangeau, qui a la mine fort niaise, au sortir de l'Académie, alla à la cour ; je ne sais quel éveillé lui vint dire : « Mon- » sieur, pensez que vous avez étudié en philoso- » phie. — Oui, répondit-il naïvement, j'ai fait mon » cours. — Hé bien ! ajouta l'autre, vous répondrez » donc bien à cet argument : Tout homme est ani- » mal, etc. — Voyons si vous répondrez bien à ce- » lui-ci, reprit Dangeau : Tout homme est menteur ; » vous êtes homme, donc vous êtes menteur. » Et lui donne un grand soufflet.

Chavanes, un des Rambouillet, un peu avant que d'aller à Barcelone, où il fut tué, s'amusoit fort à lire les Épîtres de Sénèque, où ce philosophe parle de la mort, et disoit : « On ne fait cela qu'une fois » en sa vie ; je veux apprendre à le faire de bonne » grâce ; car j'aurois grand'honte de le faire aussi » sottement que beaucoup de gens que je vois. »

Il y avoit trois Martin à Paris : Martin *mangé*, un qui s'étoit ruiné à tenir table ; Martin *qu'on mange*, l'oncle de Villemontée, et Martin *qui mange*, celui du cardinal de Richelieu. Ce Martin qu'on mange vit encore, et tient encore table ; il étoit je

ne sais quoi à la grande écurie. Il traita autrefois feu M. de Bellegarde, et toute la pâtisserie et autres choses étoient en figures de mors de bride, même on en fit des pâtés tout pleins (1).

Le duc de Savoie, le bossu, étant amoureux de sa belle-fille, Madame Royale, lui donna une collation où toute la vaisselle d'argent étoit en forme de guitares, à cause qu'elle en jouoit. Elle le contrefaisoit avec Cesy, qu'il chassa ainsi que toutes les autres (2).

Un bourgeois de Thouars appelé au Consistoire, où le ministre Rivet présidoit, on lui fit réprimande de ce qu'il buvoit. « Je bois, dit-il en riant, et il n'y » a personne de vous autres, messieurs, qui ne boive. » — Mais vous battez votre femme. — Et qui voulez-» vous qui la batte ? Si mademoiselle Rivet fait quel-» que chose qui ne soit pas bien, appellerez-vous » vos voisins pour la châtier ?» Et il s'en sauva ainsi en goguenardant.

* Il y avoit un huguenot, soldat de fortune du Dauphiné, qui ne vivoit pas trop bien avec sa femme. Son pasteur l'exhortoit un jour à avoir patience, et après plusieurs exemples chrétiens il lui allégua ce-

(1) Ceci fait souvenir de la plaisanterie de Brusquet, fou de François Ier, qui, ayant invité à dîner le maréchal Strozzi, lui fit servir des pâtés de la plus belle apparence, qui ne contenoient que de vieux mors, des brides, des vieilles sangles, etc. (*OEuvres de Brantôme*. Paris, Foucault, 1823, I, 440.)

(2) Tous les domestiques françois de Madame Royale furent renvoyés vers 1630, quand on eut le soupçon d'une intrigue de cette princesse avec Pommeuse, le fils de Puget, trésorier de l'Épargne. (Voyez plus haut l'historiette des *Pugets*, t. VIII, p. 120, et la *Relation de la cour de Savoie, ou les Amours de Madame Royale*, à la Sphère. Paris, 1668, p. 5.)

lui de Socrate : « Voyez, *monsu*, lui dit le soldat ; il » n'y a guère de *Soucrates*, mais il y a bien des *San-* » *tippes.* »

La Cuisse, chirurgien qui accouche les femmes, dit qu'un jour une personne bien faite et bien vêtue le vint prier chez lui de l'accoucher, le contenta bien, et après le pria de donner l'enfant à un homme fait de telle façon. Quelque temps après, on vint quérir La Cuisse pour une maîtresse des requêtes ; c'étoit elle-même, et elle lui dit tout bas : « Je crie- » rai cette fois pour celle-ci et pour l'autre. »

Le jeune Guénaut, médecin, venoit d'accoucher une fille de bon lieu, et comme il en emportoit l'enfant sous son manteau, un grand laquais de la maison lui vint dire tout bas à l'oreille : « Monsieur, » se porte-t-il bien ? — Quel coquin est-ce là ? dit le » médecin. — Monsieur, répond le laquais, j'y ai » autant d'intérêt qu'un autre, pour le moins; c'est » de mon fait. »

Un conseiller, dans la deuxième des enquêtes, pensant tirer un procès d'un sac, en tira un chapon tout lardé. Voilà un éclat de rire qui prend à tout le monde. « C'est, dit le conseiller, mon coquin de » clerc qui, étant ivre, a pris l'un pour l'autre. »

Feu M. d'Humières étoit rousseau ; sa mère lui fit teindre les cheveux, et un jour, étant chez mademoiselle de Jonquières, qui étoit de ses voisines à la campagne, elle lui dit : « Ne trouvez-vous pas » mon fils bien mieux comme cela ? — Madame, je » l'ai toujours trouvé fort bien. — Mais dites, dites » en conscience. — Madame, je ne l'ai jamais vu » autrement. » Et elle fit toujours semblant de ne s'être point aperçue qu'il eût été rousseau.

Le feu évêque de Rennes étoit homme de bien et

savant ; les tailleurs lui allèrent demander un saint pour patron. « Mais nous en voulons un, dirent-ils, » qui sans doute soit en paradis. — J'y rêverai, leur » dit-il, revenez demain. » Ils reviennent. « Mes » amis, leur dit-il, prenez le bon larron ; car, ou Notre-Seigneur n'a pas dit vrai, ou il est en paradis. » Vous savez qu'il lui dit : *Tu seras ce soir en paradis avec moi.* » Ils le prirent. Il s'appelle *Dimas* en je ne sais quelle légende.

Il y a cinq ans que, dans l'île Notre-Dame, on voyoit pour de l'argent quatre pièces de tapisseries à l'antique, les plus belles du monde ; dans la première, il y avoit un jeune homme avec ces deux vers:

De ce beau jeu d'amours
J'en veux parler toujours ;

dans la seconde, un homme de trente ans :

Et moi pareillement
J'en parle bien souvent ;

dans la troisième, un homme de quarante-cinq ans avec une dame de trente :

Et moi, tel que je suis,
J'en parle quand je puis ;

dans la dernière, un vieillard tout blanc avec une vieille. Il levoit les mains au ciel, et disoit :

O grand Dieu que j'adore !
En parle-t-on encore ?

Le duc d'Ossone ayant à juger un cordonnier qui avoit tué un prêtre, lui demanda : « Pourquoi l'as-tu » tué ? — Il avoit tué mon père, et pour cela on ne » fit que le suspendre *à divinis* pour six mois. — Hé » bien, dit le duc, je te condamne aussi à ne faire » des souliers de six mois. »

Un neveu de Voiture, nommé l'abbé du Val, jeune homme qui a de l'esprit, mais peu de cervelle, s'est jeté dans la dévotion, et en répondant à des vers que des dames lui avoient envoyés, il mit au haut une croix et ces mots : *In hoc signo vincam :* cette même légende que Constantin avoit mise sur ses étendards.

M. de Bouchu, maître des requêtes, dit que sa femme, sept ou huit jours après leurs noces, voyant que cela diminuoit étrangement, alla trouver sa belle-mère, et lui dit toute en pleurs « qu'elle ne savoit » pas ce qu'elle pouvoit avoir fait à M. de Bouchu, » mais qu'elle voyoit un si grand changement dans » les caresses qu'il lui faisoit, qu'assurément il » étoit mal satisfait d'elle. » La belle-mère se mit à rire, et la désabusa. C'est une grande sottise d'aller se tuer si mal à propos.

Deux cordeliers qui faisoient fort bonne chère à dîner se moquoient de deux minimes, qui ne mangeoient que des carottes, et leur disoient : « Notre » saint François vaut bien le vôtre. » Après le dîner, les minimes montent à cheval, et les cordeliers sur la haquenée des cordeliers ; alors les minimes eurent leur revanche, et leur dirent : « Notre saint » François vaut bien le vôtre ! »

D'Ablancourt avoit un laquais qui lui disoit : « N'allez pas si vite avec votre cheval, car on dira : » Voilà un laquais qui est fou et son maître aussi. »

Berthod *le châtré* (1) voulant mettre son laquais en métier, lui dit : « Regarde de quel métier tu veux » être. Veux-tu être chapelier ? — Non, monsieur ;

(1) Voyez sur ce musicien, l'historiette de Bertaut, t. V, p. 140 de ces Mémoires.

» il n'y a rien au-dessous. — Hé bien ! menuisier ? » — Il n'y a rien au-dessous. — Potier d'étain ? — Il » n'y a rien au-dessous. — Hé quoi donc ? — Tail- » leur, monsieur, ou cordonnier ; car si je ne suis « bon tailleur, je serai ravaudeur ; si je ne suis bon » cordonnier, je serai bon savetier.

M. de Châlons (*Vialart*), voulant instruire les paysans de son diocèse, demanda à ceux d'un village où il y a un château : « Mes amis, que faut-il » pour se sauver ? — Monseigneur, dirent-ils, il » faut se retirer dans le château quand les gen- » darmes *venont*. »

Une femme, en pleurant son mari, disoit : « Hé- » las ! il me disoit toujours : Va-t'en au diable ! » mais il y est bien allé le premier. »

L'avocat du roi de La Rochelle s'appeloit Reveau ; c'étoit un impertinent *Jean de lettres* s'il en fut jamais. Il épousa une veuve ; il disoit le lendemain qu'il avoit trouvé douze plus grands plaisirs en son cabinet que celui-là. Il étoit *puceau*. Depuis, on appela cela le *treizième* de M. Reveau.

L'abbé Rucceliaï (1) et un homme de qualité du Dauphiné étoient une fois chez madame de Rambouillet. On parla de voleurs ; Ruccellaï dit : « *Su-* » *bito che si piglia un ladro in Italia, s'impicca* (2). » Bressieux crut que *ladro* vouloit dire ladre. « Mais » je ne vois point de raison à cela, dit-il. Il faut » donc pendre M. de Rostaing. — *È ladro*, monsu » de Rostaing ? » disoit l'abbé. Enfin, après en avoir bien ri, M. de Rambouillet les mit d'accord.

(1) L'abbé Ruccellaï, florentin, attaché au maréchal d'Ancre demeura fidèle à Marie de Médicis.

(2) *En Italie, aussitot qu'un voleur est pris, il est pendu.*

Le laquais de Boileau (1) fut par l'ordre de son maître pour voir si le premier président de Bellièvre étoit si changé qu'on disoit, après sa mort, en son habit de parade. « Voire, dit le laquais, il n'est » changé que par le visage. »

Madame Chaban, femme du commis du comptant de La Bazinière, elle dont Bensserade avoit été le galant, s'avisa, long-temps après les *Uraniens* et les *Jobelins* (2), de dire qu'on lui avoit donné les plus jolies stances du monde, et elle dit par cœur le sonnet de Job. On la berna, on le lui fit redire trois fois, et on lui en fit donner copie.

Madame de Grimault dit aussi une fois à l'hôtel de Rambouillet qu'elle avoit vu la plus belle stance du monde. Elle en rompit tant la tête qu'enfin on lui dit : « Si vous l'avez trouvée si belle, apparem» ment vous l'aurez retenue; car, au pis aller, il n'y » sauroit avoir que dix vers? — Jésus ! dit-elle, vous » vous moquez; il y en avoit plus de soixante.»

Henri IV, étant à Cîteaux, disoit : « Ah! que » voici qui est beau ! mon Dieu, le bel endroit !....» Un gros moine, à toutes les louanges que le Roi donnoit à leur maison, disoit toujours : *Transeuntibus*. Le Roi y prit garde, et lui demanda ce qu'il vouloit dire : « Je veux dire, Sire, que cela est beau » pour les *passans*, et non pas pour ceux qui y de» meurent toujours. »

Henri IV, à Poissy, demanda à la petite de Mau-

(1) De Gilles Boileau, frère aîné de Despréaux.

(2) Les *Uraniens* soutenoient que le sonnet de Voiture,

Il faut finir mes jours en l'amour d'*Uranie*, etc.

l'emportoit sur le sonnet de Job, de Bensserade. Tous les beaux esprits s'étoient partagés sur cette grave question. Heureux temps!

peon, depuis abbesse de Saint-Jacques-de-Vitry : « Qui est votre père, mignonne? — C'est le bon » Dieu, Sire. — Ventre-saint-gris ! je voudrois bien » être son gendre. » Elle en donna plus d'un au bon Dieu, la bonne dame, et elle juroit familièrement *par les six enfants que j'ai portés !*

Un jour on entendit recommander aux prières un vieux M. Guretin, agent de quelque prince d'Allemagne ; cependant il étoit au prêche lui-même. Tout le monde lui demanda ce que cela vouloit dire. « Je » vous assure, dit-il, qu'un homme de mon âge a » à craindre quand il perd l'appétit. J'avois accou-» tumé tous les jours de manger une perdrix, et » hier je n'en pus manger que la moitié. »

Une femme, qui s'étoit fait recommander aux prières, alla le jour même en visite, disant que les prières de l'Église étoient toujours bonnes.

La Reine-mère demanda un jour, en riant, au passager du port de Nully (*Neuilly*) si sa femme étoit belle. « Ma foi ! ce dit-il, madame, l'on en f.... » de plus laides. »

Un solliciteur de procès de Castres écrivit une lettre d'amour dont on n'a pu retrouver que le commencement; le voici : « Je n'eusse jamais pensé, » belle Marion, que l'absence eût été une si cruelle » passion, comme à présent j'en fais l'office. Éloigné » de l'orient de votre belle face, toutes choses me » semblent noires au prix de votre belle clarté, qui » remplissoit mon cœur de joie, et n'a mon dit cœur » autre nourriture que de soupirs et de larmes. » Or, il avoit un rival qui eut jalousie de cette lettre, et fit écrire contre par un pédant qui la réfutoit sérieusement. C'est encore une grande perte que d'avoir perdu cela.

Un ministre, en priant Dieu, dit : « Seigneur, tu » nous conserveras, tu nous l'as promis, tu n'es » point Normand. »

D'Ablancourt disoit à sa cousine du Fort, qui s'étoit fait farder dans son portrait : « Voilà comme » tu seras à la résurrection. »

Le laquais de Gombauld, lisant le livre des Rois, disoit : « Si j'eusse été Dieu, je n'eusse point fait de » si sots rois que cela. »

M. Desmarets étant à Nanteuil, chez M. de Schomberg, il y trouva un vieux gentilhomme qui se vantoit de faire bien des vers. Ce pauvre homme envoya toute la nuit quérir son recueil. Deux jours après, il envoya ce quatrain à M. de Schomberg :

> Je vous envoie des perdreaux,
> Si j'avois meilleur, vous l'auriez :
> Je ne vous envoie point de levrauts,
> Car je n'ai pas de levriers.

Le même M. Desmarets trouva une autre fois à la campagne une fille qui faisoit fort le bel esprit. Elle disoit que les *arondelles* voloient sur l'*orifice du chaos*. « Ouais, dit Desmarets, qu'est-ce que » ceci ? » Il se met à l'entretenir en même style, et après lui écrivit une lettre de la même force. Elle n'osa répondre ; mais tandis qu'il fut dans le pays, elle ne vouloit parler qu'à lui. Un bon gentilhomme à qui elle montra cette lettre, dit : « Vraiment, voilà » de beaux vers. » Desmarets dit que cette fille est cause qu'il a fait les stances des visionnaires (1). »

Une vieille madame Mousseaux, mère du grand-audiencier, avoit épousé un jeune homme nommé Saint-André, qui, pour n'être pas avec elle, alloit le plus souvent qu'il pouvoit à la campagne ; elle en

(1) Voyez la scène IV du 3e acte des *Visionnaires*.

enrageoit, et écrivoit sur son almanach : « Un tel » jour *mon cœur* est parti; un tel jour *mon cœur* est » revenu. »

M. Montereul, de l'Académie, celui qui étoit au prince de Conti, comme on lui demandoit s'il disoit son bréviaire dans les courses qu'il faisoit, car il a été dépêché bien des fois, répondit :

Dieu, en courant, ne veut être adoré.

Un laquais ne vouloit point quitter son maître, et disoit : « Où en trouverois-je un qui me fît autant » rire que celui-là ? »

Un moine prêchoit sur la mort à Fontevrault : il y avoit une fort jolie religieuse à un coin de la grille ; elle lui avoit été cruelle. Il disoit : « On dit à la » Mort : Prends cette vieille. — Je ne veux pas, » dit-elle ; je veux cette jeune, je veux cette jeune. » Il trouva moyen de dire dix fois : *je veux cette jeune*.

Colomby, l'académicien (1), étoit le plus vain de tous les hommes. Il demanda un jour à M. de Vardes : « Que tirez-vous bien de la cour ? — Six mille » livres, dit Vardes. — Ah ! siècle ingrat, s'écria » Colomby, je n'en ai que douze, moi ! »

Un gentilhomme du feu comte du Lude étant à l'extrémité, comme on lui parla de se confesser, dit : « Je n'ai jamais rien voulu faire sans le consente- » ment de Monsieur ; il faut savoir s'il le trouve bon. » Le consentement venu, le curé le pressa fort de restituer certain argent. « Mon cher, disoit-il, si je » ne meurs pas, je n'aurai plus rien. » Enfin, il en-

(1) François de Cauvigny, sieur de Colomby, parent et élève de Malherbe. Il se qualifioit d'*orateur du Roi pour les affaires d'État*. (*Histoire de l'Académie françoise*, par Pellisson, édition de 1730, t. Ier, p. 289. Voyez sur Colomby la note 3, t. Ier, p. 265.)

voie quérir un de ses amis. « Ecoute, un tel, lui » dit-il, rends cet argent qui est dans un coffre » dont voilà la clef; mais garde-toi bien de te trom» per, viens bien voir si je suis mort avant que de » le rendre »

Montaigne (1) étant un jour malade, on le pressa tant qu'il souffrit qu'on fît venir un médecin. Il demanda à ce médecin comment il se nommoit : « Les » savants, dit cet homme, me nomment *Egidius*, et » les ignorants m'appellent *Gilles.* » Montaigne le chassa, et oncques plus n'en voulut voir.

Un maire d'Amiens haranguant M. d'Aumale, de la Ligue, qui y faisoit son entrée, lui dit entre autres belles choses : « J'ons veu vo' mère, elle n'est mie si » grande que vous; mais on dit volontiers que pe» tite vache fait grand viau. »

Une fermière à qui on disoit : « Vous avez mal à » la rate. — C'est mon, dit-elle, nos pères plaquent » là nos *mères;* ils s'amusont ben à nous faire des » rates. C'est les gentilshommes qui en ont. — Je » crois, ajoutoit-elle, que le Roi en a une belle et » grosse, car on dit qu'il est ben gentilhomme. »

Un nommé Le Sage se fit catholique, moyennant quoi M. de Montmorency lui donna deux cents pistoles, un cheval et une place de gendarme. M. Le Faucheur lui dit : « Or çà, ne savez-vous pas que » notre religion est la meilleure? — Aussi, dit cet » homme, ai-je pris du retour. »

Un homme de la province, dont la femme avoit eu un enfant au bout de trois mois de mariage, quand ce vint au carnaval, de peur des railleries, il se mit devant sa porte avec une table et des jetons

(1) Michel de Montaigne, l'immortel auteur des *Essais*.

« Que faites-vous là? lui demanda-t-on. — Je suppute combien j'aurai d'enfants, à un tous les trois » mois, si je suis quarante ans en ménage. »

Patin (1), le médecin, dit que la fièvre continue dans un corps, c'est un Jésuite dans un État.

Une femme de Montpellier, qui vouloit bien parler françois, pour dire la migraine, disoit *la grenade*, à cause que *miougrane*, en languedocien, veut dire *grenade.*

CCCLVI

LES AMOURS DE L'AUTEUR.

J'étois encore en logique, quand Louvigny (2), mon parent, me mena à la campagne voir ses sœurs. Je ne les avois jamais vues chez elles; je songeai, la nuit avant que de partir, que je devenois amoureux de l'aînée. C'étoit une veuve qui, quoique petite et de l'âge de trente ans, ne laissoit pas que d'être fort jolie. Plusieurs personnes avoient soupiré pour elle; mais on n'avoit point dit qu'elle en eût aimé pas un. Mon songe ne fut pas faux; je m'attachai à la veuve dès le premier soir. Il falloit que

(1) Guy-Patin, dont les lettres nous apprennent tant de choses sur son temps. On en attend encore une bonne édition. Les matériaux existent.

(2) Tallemant, après avoir écrit le nom de Louvigny, l'avoit remplacé par *Lisis*. Henri de Louvigny, secrétaire du Roi, en 1626, mourut en 1652. (*Histoire de la Chancellerie de France, par Tessereau.*) Ceci se passoit vers 1636 ; Tallemant avoit dix-sept ans. L'éditeur est parvenu à retrouver sous les ratures plusieurs des noms que Tallemant avoit cherché à faire disparoître.

nous eussions quelque sympathie l'un pour l'autre, car elle me traita toujours avec la plus grande bonté du monde ; et quand je lui dis adieu, elle me baisa si fort au milieu de la bouche, que ce baiser me fit une profonde plaie au cœur. Louvigny, qui avoit une belle femme, et qui étoit marié il n'y avoit pas long-temps (1), ne voulut pas demeurer là plus de six jours, et me fit partir par une pluie effroyable. Nous étions à cheval ; un écolier n'a pas, pour l'ordinaire, tout ce qu'il lui faut. Je ne sais si c'étoit ma casaque qui étoit trop courte, ou si c'étoient mes bottes, mais jamais je ne les pus faire joindre, et l'eau entroit dans mes jambes tout à son aise. Hélas! le cœur me saigne quand je songe à un pauvre bas de soie vert qui fut tout déteint.

A la Saint-Martin, ma veuve (2) revint à Paris ; j'y allai tout aussitôt. J'avois honte de paroître crotté devant elle ; alors il n'y avoit ni chaises ni galoches, et de la Place-Maubert, où je logeois, il y avoit bien loin à la rue Montorgueil, où elle logeoit avec sa sœur. Je cherche chez les loueurs ; j'y trouve un cheval, qui pouvoit passer pour un cheval bourgeois ; je louai une selle honnête et une bride à un sellier ; j'avois déjà un laquais. En cet équipage, mon frère aîné (3) me trouve vers

(1) Louvigny avoit épousé la fille aînée de Nicolas Bigot, sieur de La Honville, secrétaire du Roi et secrétaire-général des gabelles. (Voyez l'historiette de *madame de Gondran*, t. VII, p. 185 de ces Mémoires, et ceux de Conrart, t. XLVIII, p. 189 de la 2e série de la *Collection Petitot*.)

(2) Cette jolie veuve étoit une demoiselle Louvigny ; son nom de femme n'est pas connu. Elle étoit fille d'un orfèvre qui, après avoir fait fortune, étoit devenu valet de chambre du Roi. (*Mémoires de Conrart.*)

(3) Pierre Tallemant, sieur de Boisneau ; il étoit banquier.

Saint-Innocent, (*rue Saint-Denis*). « Où vas-tu, *che-* » *valier?* » me dit-il. On m'appeloit ainsi à cause que j'étois fou de l'*Amadis*. — « Je m'en vais, lui » dis-je, chez M. d'Agamy (1) ; on y doit lire une » comédie. — Je ne te demande pas, me dit-il, ce » que tu y vas faire. » Il sut après que l'on n'y devoit rien lire. En ce commencement je m'excusois toujours, sans qu'on m'accusât, et quand on me trouvoit chez la belle, et qu'on me disoit : « Ah ! vous » voilà, *chevalier*, » je disois toujours, ou : « Je suis » venu jouer aux quilles, » ou : « Je suis venu jouer » au volant. » Le monde se mettoit à rire. Insensiblement je m'enferrai si bien, que je ne songeois plus qu'à cela. Les gens en railloient ; moi, je m'en déferrois. Elle croyoit badiner et se plaisoit à être aimée ; mais cela alla plus loin qu'elle ne pensoit L'abbé de Cérisy (2), un des plus beaux esprits du siècle, en étoit amoureux il y avoit plus de deux ans ; elle le souffroit, et il y étoit fort familier en ce temps-là ; lui et trois autres frères qu'il avoit, dont l'un a eu une grande réputation pour la poésie (3). Ils étoient dans cette maison tous les jours et à toutes les heures. Deux autres beaux-esprits, Malleville et Gombauld, y venoient souvent l'après-dînée ;

(1) Le nom du beau-frère de la veuve. (T.)—Le nom d'*Agamy*, effacé par Tallemant, a été remplacé par *Tircis*. Agamy avoit aussi épousé une demoiselle Bigot de La Honville. (Voyez plus haut, t. VII, p. 185.)

(2) On lit encore assez distinctement ce nom, que Tallemant a remplacé par *Cérilas*. Ainsi Tallemant avoit pour rival Germain Habert, abbé de *Cérisy*, membre de l'Académie Françoise, auteur de la *Métamorphose des yeux de Philis en astres*.

(3) Philippe Habert, auteur du *Temple de la Mort*. Il étoit aussi membre de l'Académie Françoise.

Rénevilliers (1) n'en bougeoit : on s'y divertissoit assez bien.

L'abbé fut bientôt jaloux de moi; aussi, pour dire le vrai, la veuve ne prenoit guère garde à tout ce qu'elle faisoit ; elle l'appeloit d'un bout de la chambre pour lui demander s'il ne trouvoit pas que le noir me séioit bien. Alors les jeunes gens ne prenoient pas le noir de si bonne heure qu'on fait maintenant. Un jour qu'elle étoit au lit, voyant qu'il n'y avoit plus de place dans la ruelle, elle me fit mettre dessus, et, pour cela, il fallut que le pauvre abbé se rangeât afin de me laisser passer. Le pis de tout, ce fut quand il la trouva, comme elle me mettoit des mouches sur des égratignures que m'avoit faites un impertinent de notre auberge, à qui j'avois donné un soufflet, pour quelque sottise qu'il avoit dite d'un de mes oncles. Un jour on me dit que l'abbé avoit parlé de moi comme d'un écolier; je fis ce couplet sur un air qui couroit alors :

Mon rival, il est vrai, vous avez du mérite ;
    Contre vous ma force est petite.
Vous en faites peut-être aussi trop peu d'état :
David étoit ainsi méprisé par Goliath.

Et puis, je le chantai à la belle, qui le trouva fort plaisant. Elle écrivit de sa main de méchants rondeaux que j'avois faits pour elle, car c'est l'amour qui m'a fait faire des vers, elle pour qui l'abbé avoit fait tant de belles choses. Elle et sa sœur n'étoient jamais d'accord; elle lui dit une fois familièrement : « Sans moi, vous ne verriez pas une âme. » Il est vrai que sa sœur étoit et est encore fort laide, car le temps n'embellit pas; mais elle ne laissoit pas

(1) Voyez l'historiette de *Rénevilliers*, t. IX; p. 10.

d'être coquette. J'ai eu quelquefois bien du plaisir à voir toutes les façons qu'elle faisoit quand le commissaire d'artillerie (1) étoit auprès d'elle. Ce garçon, peut-être pour servir son frère, lui rendoit quelque complaisance ; mais, par malheur, il fut tué dès la première année de mes amours. Cette sœur a de l'esprit, mais elle vouloit toujours chercher midi à quatorze heures, et il lui échappoit souvent des pointes; à l'autre, il lui échappoit des naïvetés. Elle lui disoit une fois, pour la consoler de ce que ses enfants n'étoient pas jolis : « Ma sœur, que voulez-vous ? *les » souris font des souris.* » Pour la veuve, jamais il n'y eut une femme qui se dorlotât comme elle ; un jour, à la campagne, d'Agamy, Rénevilliers, et autres chasseurs, avoient dîné-déjeûné à dix heures, pour aller à la chasse, et avant que de partir ils avoient déchargé leurs arquebuses. «Jésus ! dit cette femme, » le moyen de dormir céans? on n'a fait que tirer » toute la nuit ! » Elle soutenoit qu'il venoit du vent par une croisée qu'on avoit murée, et que, puisqu'il y avoit eu une fenêtre en cet endroit-là, il ne pouvoit jamais être si bien joint que le reste. Quelquefois elle disoit, car elle étoit assez gaie naturellement : « J'ai pensé dire une bonne chose, mais je » l'ai bien rengaînée ; » et, après, pour peu qu'on la pressât, elle la disoit. Il lui prenoit de temps en temps des accès de dévotion. On conte qu'allant à Bourbon avec Madame de.... (2), elles avoient deux

(1) Philippe Habert, dont il vient d'être parlé, étoit commissaire de l'artillerie ; il fut tué en 1637, à l'âge d'environ trente-deux ans. Une mèche allumée tombant sur un baril de poudre renversa une muraille qui l'écrasa. (*Histoire de l'Académie Françoise*, par Pellisson, 1730, t. 1er, p. 233.)

(2) Ce nom est entièrement effacé dans le manuscrit.

carrosses ; elle s'amusa à la dînée à lire un sermon avec une demoiselle de cette dame ; on met les chevaux ; un carrosse part ; l'autre crut qu'elle et cette demoiselle étoient dedans. On eût été comme cela jusqu'au gîte, si par hasard, dans un chemin fort large, les deux carrosses ne se fussent joints ; quelqu'un du premier carrosse cria : « Mademoiselle Le » G.... (1), parlez un peu. » On répond : « Elle est » avec vous. — Point, c'est avec vous. » On ne la trouve pas ; il fallut retourner la quérir. Elle et cette demoiselle lisoient encore de tout leur cœur. Une fois une de leurs amies disoit : « Il n'y a pas loin » d'ici à notre maison des champs ; j'y vais avec mes » mules en deux heures (2). — Jésus ! dit la veuve, » comment pouvez-vous faire ? Je ne saurois aller » avec les miennes jusqu'au bout de ce jardin sans » me rompre le cou. » On lui faisoit accroire qu'elle avoit dit que son fils étoit mort à cause qu'un ver lui avoit pissé contre le cœur.

Elle eut une fois une plaisante bizarrerie. D'Agamy avoit prié l'abbé (*de Cérisy*) de faire une chanson qui commence :

> *La commère au cul crotté*
> *Veut toujours qu'on la gratte*, etc.

ou plutôt des couplets que chantoit Gaultier-Garguille autrefois, et sur le sens de la chanson qui

(1) On aperçoit encore ces initiales sous les ratures ; elles peuvent servir à faire retrouver le nom de la belle veuve. Tallemant y a substitué *Madame une telle*. On retrouve encore ces initiales à la fin de l'article.

(2) Ces mules servoient à la charrue et au carrosse en un besoin. (T.)

commençoit aussi *La commère au cul crotté* (1). Il les fit et les lui dit : la veuve ne trouva pas bon que son *mourant* eût fait cela pour le mari de sa sœur, et elle lui défendit de la donner ; lui, qui n'osoit dire la vérité, disoit : « Cette chanson me pourra nuire » si elle est vue ; » et il trouvoit toujours quelque échappatoire. On découvrit enfin ce que c'étoit ; et son frère (2), pour l'obliger à ne plus faire le renchéri : « Laissez-le là, dit-il, j'en ferai une plus » belle. » Il en fit cinq ou six couplets ; mais ceux de l'abbé étoient plus naturels ; car il réussissoit admirablement bien en chansons à danser. L'abbé, voyant qu'on chantoit les couplets de son frère, fut tout glorieux de donner les siens.

Pour revenir à mon amour, j'eus bientôt des bracelets de cheveux, et la pauvre femme en tenoit, quand tout-à-coup je lui fis un tour de jeune homme. J'étois sur le point de sortir du collége, lorsque mon père ayant changé de logis, un samedi que je pensois coucher chez lui, la maison où il alloit n'étant pas encore toute meublée, on m'envoya coucher chez une de nos cousines (3). Le père étoit à la cour ; on me mit dans le lit de la fille, qui alla coucher avec sa mère. Cette fille étoit toute jeune et toute belle ; je n'y fis que rêver toute la nuit, et le lendemain je trouvai que j'avois une grande disposition à l'aimer ; insensiblement je me pris, et un sot camarade que

(1) Cette chanson n'est pas dans le recueil de Gaultier Garguille.

(2) Philippe Habert.

(3) Tallemant, qui, dans ce chapitre, n'a d'autre but que de dérouter ses lecteurs, a rayé ces derniers mots et les a remplacés par ceux-ci : *chez une de nos voisines.*

j'avois eu au collége, et qui étoit un peu *roman* (1), acheva de me gâter. Nous prenions tous deux la générosité de travers ; et, quoique ce parti me fût fort désavantageux, j'eusse fait volontiers une sottise, si on me l'eût laissé faire. Elle aimoit un garçon (2), qui avoit aimé sa sœur aînée, qui étoit morte, disoit-on, d'amour pour lui, mais avec une bonne fluxion sur le poumon, et à cause de laquelle on lui fit faire un voyage en Hollande, où il n'avoit aucune affaire. Pour dire ce que je pense brièvement, je crois que cette fille, se trouvant un parti fort au-dessous de moi, car on parloit de me faire conseiller, ne crut nullement que je fusse pour elle, et qu'elle avoit plus d'espérance d'épouser l'autre. Quoi qu'il en soit, me voilà triste à un point étrange, et plus transi que l'abbé, mon rival. Je tombai dans une telle mélancolie, que mon oncle de La Leu (3), je ne sais si c'est son *esprit* qui lui suggéra cela, s'alla mettre dans la tête que j'avois quelque maladie de garçon. On députe mon frère aîné pour m'en parler : « Qu'à » cela ne tienne, lui dis-je, vous en aurez le cœur » éclairci ; » et sur l'heure je lui fis exhibition des pièces. Au bout de trois mois, convaincu que la demoiselle étoit un peu férue de l'autre, je fis un effort pour me délivrer. Je passai une nuit entière sans dormir ; mais le lendemain, il n'y avoit pas un chaînon entier à mes chaînes. Le dépit fit ce que la raison n'avoit pu faire. Je trouvai à propos, pour plus

(1) Comme on diroit aujourd'hui *romanesque.*

(2) Tallemant avoit nommé l'amant de sa cousine ; mais il est impossible de rien lire sous la rature.

(3) *La Leu* se lit distinctement sous la rature. (Voyez son historiette, t. VIII, p. 152.)

grande sûreté, de faire un petit voyage en Berry, chez madame d'Harambure (1).

Cependant la veuve, comme j'ai su depuis, avoit pensé enrager. Il y avoit une jeune veuve dans notre rue, qui me témoignoit la meilleure volonté du monde; elle reçut des vers où je disois qu'elle m'aimoit; elle me permit de lui écrire, mais en jeune homme. j'oubliai de lui demander l'adresse; ce qu'il y avoit de bon en cette affaire, c'est qu'elle étoit accordée, et effectivement elle fut mariée à un mois de là. Je pars avec Tallemant (2), frère de madame d'Harambure; il voulut passer par cette maison, où j'étois devenu amoureux de la veuve. Là je me renflammai quasi, car la pauvre femme me vouloit rattraper. En Berry il fut question de voir si je devois écrire à cette autre veuve qui étoit mariée. Tallemant, qui tout le long du chemin m'avoit conté ses bonnes fortunes de Languedoc, et que je prenois pour un héros en galanterie, me fit écrire contre mon avis, et chargea un si habile homme de rendre ma lettre en main propre, que le mari la reçut au lieu de la femme, et toute ma galanterie s'en alla au diable.

Je cajolai un peu la fille d'un gentilhomme, voisin de madame d'Harambure; après nous allâmes voir madame Bigot, à Argent (3), où je m'épris terriblement de mademoiselle de Mouriou (4). Ils me fai-

(1) C'étoit la cousine-germaine de Tallemant. (Voyez son historiette, t. VIII, p. 148.)

(2) C'étoit Gédéon Tallemant, le maître des requêtes, qui a été intendant en Guyenne, en 1653. Il étoit cousin-germain de notre Tallemant.

(3) Argent, bourg du Berry, sur la route de Bourges

(4) Fille très-spirituelle, dont Tallemant a déjà parlé dans l'historiette de *Ménage*, t. VII, p. 40.

soient la guerre, qu'en un bal, quand je lui tenois la main, je mettois mon chapeau dessus, de peur qu'on ne s'en aperçût, et qu'une fois je m'endormis quasi sur son épaule. J'étois pourtant bien amoureux, et en revenant je songeai tant à elle, toute la nuit, que je ne fis que parler et que pleurer et me plaindre jusques au jour.

Me voilà revenu à Paris. Je fis des vers sur mon absence; car j'en tins encore un mois durant pour mademoiselle de Mouriou. On me les fit lire chez la veuve, où étoit l'abbé de Cérisy, à qui j'avois donné bien du relâche; il les loua fort. Or, la petite fille que j'avois quittée, et cette autre, à qui Tallemant m'avoit fait écrire si à propos, s'y rencontrèrent; elles étoient parentes de la veuve. La veuve, comme chacune d'elles, croyoit que c'étoit pour elle que j'avois fait ces vers dans mon voyage; car toute femelle aime à être aimée. Cela me servit auprès de ma veuve; elle s'imagina que je ne l'avois pas oubliée; et, un jour, à propos de je ne sais quoi, elle me dit: « Cela n'est » pas si vrai, qu'il est vrai que je suis votre servante. » Nous voilà mieux ensemble que jamais. Ce fut de ce temps-là qu'elle me conta combien l'abbé étoit jaloux : « Il ne me demande qu'un peu d'amitié; et il » lui arrive souvent de pleurer auprès de moi; il ne » parle jamais de vous. » Je m'aperçus bien à son discours que les amants qui prétendent si peu de chose ne sont pas les mieux reçus; d'ailleurs on avoit là-dedans une certaine opinion qu'il avoit toujours la foire; en effet, son teint un peu jaune et pâle étoit le teint d'un foireux. Il avoit beaucoup d'esprit et beaucoup de vivacité; mais il disoit quelquefois des pointes; et, quand il lui sembloit qu'il avoit dit quelque chose de plaisant, il en rioit tout le pre-

mier, et, si quelqu'un ne l'avoit pas entendu, il lui disoit : « Vous ne savez pas, je disois telle chose. » Pour moi, j'étois gai, remuant, sautant, et faisant une fois plus de bruit qu'un autre; car, quoique mon tempérament penchât vers la mélancolie, c'étoit une mélancolie douce, et qui ne m'empêchoit jamais d'être gai quand il le falloit; avec cela, la veuve me trouvoit beaucoup de brillant dans l'esprit : je ne sais pas si les autres étoient de son avis. J'étois de toutes les promenades, de tous les divertissements, et la belle ne pouvoit rien faire sans moi; aussi n'étois-je guère sans elle : j'étudiois tout le matin, et l'après-dînée, je la lui donnois tout entière. Je n'ai jamais mieux passé mon temps, car j'étois bien aimé et bien amoureux : on avoit toute liberté de se parler et de se baiser, car les deux sœurs ne mangeoient point ensemble, et étoient moins unies que jamais. D'Agamy et sa femme voyoient bien que la veuve en tenoit, et cela commençoit à leur déplaire, aussi bien qu'à l'abbé. Dans nos caresses nous avions quelquefois les plus violents transports du monde; nous étions bien épris tous deux. Elle avoit de l'esprit, et faisoit parfois des vers dans sa passion. Un jour je la trouvai pâle au Cours; je lui envoyai le lendemain des vers que j'ai perdus, où je parlois de la frayeur que cette pâleur me donnoit. Elle me répondit par ce quatrain :

Si tu n'as point trouvé les roses
Qui sur mon teint étoient écloses,
Daphnis, ne t'en étonne pas,
C'est qu'elles descendoient plus bas.

Moi qui aime à conclure, je voulus voir si je pourrois mettre l'aventure à fin. Je me hasarde ; on me

rebute, on me gronde, on me menace; mais, en sortant on me dit: « Je vous aurois bien plus maltraité, » si je ne craignois de vous perdre encore une fois.» Cela me rassure fort; je recommence; on me repousse, on me déclare que pour tout le reste on me le permettoit, mais que, pour cela, je n'avois que faire d'y prétendre. Désespérant d'en venir à bout, j'entendis bien plus volontiers que je n'eusse fait à un voyage d'Italie que deux de mes frères me proposèrent (1); et puis je n'avois que dix-huit ans, j'étois en âge d'aimer à courir.

Ce voyage ne fut pas plus tôt conclu, que la veuve se met en courroux, et elle le témoignoit si visiblement que tout le monde s'en apercevoit. En jouant aux quilles, elle ne vouloit plus prendre la boule de ma main, et faisoit mille autres choses d'une grande *prudence*. Je l'apaisai pourtant en une visite de quatre heures, où je lui représentai qu'elle me désespéroit; et je l'attendris si bien, que, moitié figue, moitié raisin, j'en eus ce que je demandois il y avoit si long-temps. Je voulus rompre mon voyage, ou du moins je m'en remis entièrement à elle. C'étoit une chose si arrêtée, qu'elle eut assez de sens pour me dire qu'il falloit le faire, et que cela feroit trop parler les gens. Regardez quelle bizarrerie, d'attendre à la veille de mon départ. Elle me laissa encore, en une autre visite, faire tout ce que je voulus; elle me donna son portrait, elle voulut avoir le mien. Elle me chargea de bagues et de bracelets; mais ni elle ni moi ne songeâmes à aucune adresse pour nous écrire. Après je fus dire adieu à mon rival, qui eut la plus grande joie du monde de me voir partir.

(1) Voyez l'article du cardinal de Retz, t. VII, p. 24.

A Lyon, comme si je ne pouvois voyager sans devenir amoureux, je m'épris terriblement de la fille d'un de nos amis chez lequel nous logions. C'étoit une fille bien faite, bien brusque, qui avoit de la voix et de l'esprit. Pour cette fois-là, je n'ai pas tant de tort qu'à l'autre, car, je ne sais par quelle fatalité, cette fille eut d'abord de la bonne volonté pour moi, quoique je ne fusse pas le plus beau des trois; elle fit, dès le premier jour, une alliance avec moi, et m'appela *ma sympathie*. On nous mena promener aux jardins de l'Athénée, qu'on appelle aujourd'hui Ainay (1); nous nous détournâmes un peu, elle et moi; j'étois le plus aise du monde, et il me sembloit que j'étois pour le moins *Périandre* ou *Mérindor* (2). Il fallut partir au bout de trois jours; mais, pour me consoler, j'emportai des bracelets de cheveux, et j'eus permission d'écrire. Tout cela ne m'empêcha pas de me bien divertir en Italie, tant c'est belle chose que jeunesse; à la vérité, j'avois quelquefois de mauvaises heures. La veuve m'écrivit par la voie du petit Guénault, son médecin, qui fit adresser la lettre à Quillet, à Rome. Il n'y avoit rien de particulier. Je lui répondis, et n'en reçus jamais qu'une seule lettre.

De retour en France, nous voilà encore logés à Lyon chez la belle. Je voulois familièrement qu'elle me laissât monter dans sa chambre par une échelle de corde, et je lui proposai de l'aller trouver l'été à la campagne, où elle devoit demeurer trois mois. Elle me dit qu'il y avoit trop de péril à tout cela. Je reçus de ses lettres à Paris pendant quelque

(1) C'est le nom d'un quartier de la ville de Lyon.

(2) Personnages de l'*Amadis*.

temps : elle écrivoit bien ; puis tout-à-coup elle cessa de m'écrire. Je n'ai jamais pu savoir pourquoi, car elle mourut bientôt après.

Revenons à la veuve. Je croyois qu'elle me recevroit avec la plus grande joie du monde ; mais je fus bien attrapé quand elle me rebuta plus que jamais, et me reprocha la peine où je l'avois mise. Cette peine venoit de ce que, s'étant saisie, à mon départ, ou depuis, en songeant à ce qu'elle venoit de faire pour moi, ce que vous savez s'arrêta aussitôt. Quoique je ne l'eusse pas mise en danger de devenir grosse, elle crut pourtant l'être et se découvrit au jeune Guénault, afin d'y remédier de bonne heure ; ce fut dans cette inquiétude qu'elle m'écrivit (1).

Je la blâmai fort de s'être effrayée si à la légère, et d'avoir tout dit à un tiers. « Hé ! pourquoi ? me » répondit-elle ; il sait bien que c'est à bonne in- » tention, et je lui ai dit que vous m'aviez promis de » m'épouser. » Je crois, mais je ne l'assurerois pas, qu'en badinant, ou peut-être dans l'action même, elle pourroit bien m'avoir dit : « N'est-tu pas mon mari ? » et que lui ayant répondu : « Oui, oui, » elle pourroit avoir pris cela pour argent comptant. Nous voilà brouillés. L'abbé, bien loin de profiter de mon absence, l'avoit trouvée plus chagrine que jamais. Le crucifix prit ce temps-là pour lui donner un coup de pied, et depuis il ne fut amoureux que de la vierge Marie. La pauvre Lyonnaise mourut durant notre divorce, et la veuve, qui passoit déjà pour une capricieuse dans mon esprit, avoit besoin de

(1) Tallemant avoit effacé ce passage, et il avoit mis à la place : Elle se découvrit *à son médecin*.

cela pour me retenir ; car, n'ayant plus personne, je fis bien plus de choses que je n'en eusse fait pour me remettre bien avec elle.

Un peu plus habile que je n'étois, je m'avisai de cajoler une fille qui en avoit bonne envie : elle étoit parente-suivante d'une madame de Mérouville (1), avec laquelle Louvigny demeuroit.

Tout ce monde-là, aussi bien que mon père, ne logeoit pas loin du logis de la veuve, où, à cause du grand jardin qui y étoit, on se divertissoit plus qu'en aucune autre maison. Je badinois avec cette fille à ses yeux ; cela la fit revenir, et je remontai sur ma bête. Cette fille, qui s'appelle.... (2), m'appeloit *mon mari*, et m'aimoit de tout son cœur.

J'ai parlé ailleurs de la maison de La Honville (3) où nous allions souvent, quoique la veuve ne fût pas de ces parties-là. Tout le monde de chez M. de La Honville m'aimoit fort ; j'étois le bel esprit de la troupe, et on m'estimoit terriblement. Une fois, une madame du Candal, veuve d'un conseiller au Parlement, grande femme fort bien faite et fort raisonnable, mais un peu coiffée de la parenté, vint avec nous à La Honville. Elle étoit fille d'une sœur (4) de La Honville qui logeoit avec son frère. De tout temps cette femme m'avoit plu ; aussi a-t-elle un

(1) Le nom de *Mérouville* se laisse apercevoir sous la rature ; Tallemant, qui a biffé ce passage, y a substitué celui-ci : « Elle » étoit parente et suivante d'une *tante de la femme de Lisis* » (Louvigny). » Or, madame de Louvigny, fille aînée de Bigot de La Honville, étoit nièce de madame de Mérouville. (Voyez plus haut l'historiette de *madame de Gondran*, t. VII, p. 186.)

(2) Le nom est en blanc au manuscrit.

(3) Voyez l'historiette de *madame de Gondran*, *ibid.*

(4) Marie Bigot, femme de Jacques Causse, mère de Marie Causse, dame du Candal.

agrément que j'ai vu à peu de personnes. Mon humeur, mon emportement, ma gaieté ne lui déplurent pas non plus. En badinant, nous faisons une alliance ; nous voilà aussi mari et femme. Depuis cela, je la visitai plus soigneusement ; mais il n'y avoit aucune liberté chez son beau-père, où elle logeoit. La *première femme* (1), voyant que je me trouvois presque toujours chez La Honville quand l'autre y venoit dîner, entra en quelque jalousie et me fit la mine. Le lendemain, je la vais trouver dans sa chambre, et, après l'avoir bien haranguée, pour l'obliger à me dire ce qu'elle avoit contre moi, elle me prend la main et me baise. « Allez, dit-elle, vous ne le sau» rez jamais, mais je ne vous en aimerai pas moins.» Voyant cela, je voulus tenter si je ne trouverois point l'heure du berger. « Non, me dit-elle, si j'étois capa» ble de faire une sottise, ce seroit pour l'amour » de vous ; contentez-vous de cela, et aimez-moi à » cela près, si vous en êtes capable. » Avec elle, j'en suis toujours demeuré là ; elle est encore fille, et nous nous aimons encore de bonne amitié.

La veuve grondoit assez de ces petits voyages à La Honville, mais je lui disois qu'il falloit donc que je rompisse avec mes frères, et ma belle-sœur (2), et toute sa famille. Sa sœur (3) malicieusement ne manquoit pas de lui faire remarquer que je n'étois jamais si ajusté que quand j'allois voir madame du

(1) La parente de madame de Mérouville, qui appeloit Tallemant *son mari*.

(2) Pierre Tallemant, sieur de Boisneau, frère aîné de Tallemant, avoit épousé Anne Bigot, fille de Nicolas Bigot, sieur de La Honville. (*Quittance du 29 mai 1638*, cabinet généalogique à la bibliothèque du Roi.)

(3) Madame d'Agamy.

Candal, qui alors délogea de chez son beau-père, et alla demeurer avec sa mère, vers le Marais. Tout ce qu'elle et son mari disoient contre moi ne servoit qu'à les faire regarder comme des espions. Une fois que nous étions à un divertissement chez une des parentes de la veuve, on se mit à danser aux chansons; elle me tenoit par la main, et sans y penser elle alla chanter :

Guillot est mon ami,
Quoique le monde en raille;
Il n'est point endormi,
Quand il faut qu'il travaille.
Ah! je ris alors qu'il me baise;
Car il meurt de plaisir et moi d'aise.

Ma foi, le monde en railla cette fois-là, et nous fûmes un peu déferrés tous deux.

La veuve, qui de soi déjà étoit assez capricieuse, le devint encore davantage par les soupçons que ses parents lui mirent dans l'esprit. Un jour que je la trouvai seule auprès du feu, elle se glisse dans un cabinet au coin de la cheminée, dont la porte avoit un petit contre-poids qui la faisoit fermer fort aisément. Voilà visage de bois : je presse, je prie ; elle ne veut point ouvrir. Je m'en vais : à la porte de la rue, je me ravise, et me vais cacher de l'autre côté de la cheminée, après être rentré fort doucement, puis je laisse aller l'huis vert (1) de toute ma force, pour lui faire accroire que je m'en allois : cela réussit. Elle sort ; je la happe, *et cætera*. Cette bizarrerie me le fit trouver trois fois meilleur. Comme cette femme n'étoit pas naturellement

(1) L'huis vert paroît signifier ici une porte battante, en drap ou en toile de couleur verte.

dévergondée, et que ce n'étoit que la force de la passion qui l'emportoit, elle ne se put jamais résoudre à me donner un rendez-vous : il la falloit toujours culbuter, mais pour l'ordinaire il n'y avoit jamais que la première pinte de chère, et pour une après-dînée elle m'en laissa tant prendre..... que j'en eus la sciatique bien forte, car c'étoit toujours à recommencer. On ne pouvoit pas bien prendre ses mesures, et se cacher de sa femme de chambre comme on eût fait. J'ai assez vu de femmes, mais je n'en ai jamais vu une si désintéressée ; elle ne voulut pas seulement prendre des gants quand je revins d'Italie.

Elle devint insensiblement si jalouse, qu'elle l'étoit de toutes les femmes que je voyois, mais bien plus de madame d'Harambure que de pas une autre : elle a toujours eu plus de jalousie de celles que je n'aimois pas que de celles que j'aimois ; car elle n'en eut pas le quart autant de madame du Candal ni de mademoiselle des Marais, dont nous parlerons ailleurs.

Cependant je m'enflammai pour cette autre veuve (1), car la première me grondoit trop. Chez sa mère, on avoit un peu plus de liberté. Un jour que nous y faisions collation, elle nous donna des abricots, et nous conta que, croyant en avoir fait de bien plus beaux que sa mère, elle mit sur les siens : *Abricots de ma façon.* Par malheur, ses abricots se candirent, et ceux de sa mère se conservèrent fort bien : elle en changea un beau matin toutes les couvertures, et dit : « Regardez comme les » miens se sont bien conservés. » Or, elle avoit une

(1) Madame du Candal.

fille qui n'étoit guère jolie. « Ma foi, ce lui dis-je, » madame, votre bonne maman vous surpasse bien » autant en filles qu'en abricots : vous êtes une belle » ouvrière au prix d'elle ! »

Une fois, je trouvai bien du *crachottis* auprès de son feu. « Jésus ! lui dis-je, qu'est-ce que cela ? — » Hélas ! dit-elle, c'est M. Mestresat qui a fait là le » *lac de Genève* (1). » Je lui donnois fort souvent des vers ; mais, comme elle vit que j'en tenois, elle me fit une petite querelle pour ne m'appeler plus son *mari* : j'entendis bien sa finesse, et fis semblant d'en être un peu alarmé. Comme elle logeoit fort loin, je ne la voyois pas bien à mon aise, et fus ravi quand on parla de la faire loger auprès de M. de La Honville. Toute la difficulté étoit que, pour avoir la maison qu'on vouloit faire prendre à sa mère, il falloit perdre un quartier de celle qu'elle quittoit : la bonne femme ne pouvoit s'y résoudre. J'envoyai un de mes amis, qui loua cette maison sous main pour un quartier, disant qu'une dame de sa connoissance se trouvoit sur le carreau. Je trouvai moyen de le faire savoir à la belle, qui prit cela le mieux du monde, et fit pourtant en sorte qu'elle délogea sans qu'il en coûtât un sou, ni à sa mère, ni à moi, car elle persuada au propriétaire d'y aller loger lui-même. Mais je fus bien attrappé, car ses tantes, ses cousines étoient toujours avec elle, et je lui parlois dix fois moins que je ne faisois auparavant. Enfin elle se résolut, croyant n'avoir point d'enfants, d'épouser M. de Montlouet d'Angennes (2),

(1) Il étoit de Genève, et crachoit beaucoup. (T.) — C'étoit un ministre de Charenton.

(2) Tallemant a soigneusement effacé ce nom dans son manuscrit ; à l'aide d'un acide nous sommes cependant parvenu

parce qu'il n'en avoit point eu avec sa première femme; elle n'en a eu que tous les ans. Il étoit de mes amis, et m'appeloit son pupille; j'étois même le confident de ses amours, et j'ai quelquefois fait des vers pour lui. Elle fut long-temps cruelle jusqu'au mépris. « Hélas! disois-je, le pauvre homme! il ne » fait que blanchir contre. » Il étoit trop vieux pour elle. Dès qu'il l'eut épousée, je résolus de ne plus penser à elle, et un jour je lui dis : « Je gage, ma- » dame, que vous avez brûlé tous les vers que je » vous ai donnés. — Point, dit-elle ; je vous les mon- » trerai encore tous. — Cela n'est plus bon à rien, » lui dis-je; vous êtes devenue la femme de mon ami: » je vous conseille de les brûler, cela pourroit faire » du désordre. » Elle vit pourquoi je le disois, et me répondit en rougissant : « On en fera ce que vous » voudrez. » Je ne sais ce qui en est arrivé depuis, mais nous avons toujours bien de l'estime l'un pour l'autre.

Madame d'Harambure morte, je croyois que la veuve ne seroit plus si folle que par le passé; mais ce fut encore pis que jamais. Elle étoit si extravagante sur ce chapitre, qu'elle croyoit que je couchois avec toutes les femmes que je voyois. « Le » moyen que les autres vous résistent, disoit-elle, si » je ne vous ai pu résister! » Enfin elle vint à un tel excès qu'elle m'accusoit de coucher avec ses sœurs;

à le lire. En effet, Jacques d'Angennes, marquis de Montlouet et de Lisy-sur-Ourques, se remaria en 1643 avec Marie Causse, fille de Jacques Causse et de Marie Bigot, veuve de Martin du Candal, conseiller au parlement. Le marquis de Montlouet avoit eu six enfants d'Élisabeth de Nettancourt, sa première femme, et il a eu trois filles de son second mariage. (V. le *Père Anselme*, t. II, p. 429.)

elle en avoit deux, toutes deux laides, et qui me haïssoient comme la peste ; elle m'en accusoit aussi avec les miennes. « Oui, disoit-elle, et je ne voudrois pas » jurer que même vous épargniez vos tantes.—Mais » comment est-ce donc que je fais? car vous savez que » je vous sers assez bien. — Ah ! répondit-elle, il » n'y a jamais rien eu de si brutal, de si animal que » vous ; vous avez une sensualité infatigable. » Elle me faisoit beaucoup plus d'honneur qu'à moi n'appartenoit.

Voici deux des plus plaisantes visions qu'elle ait eues. Madame Tallemant, la maîtresse des requêtes, se blessa ; elle s'alla mettre dans l'esprit que cette femme étoit grosse de mon fait, et qu'ayant reconnu combien j'étois infidèle, elle avoit mieux aimé se blesser que de mettre au jour l'enfant d'un si méchant homme. L'autre fut que mademoiselle de Mérouville, aujourd'hui la marquise de La Barre-Chivray, ayant eu la petite vérole, au retour d'un petit voyage de La Honville, où j'avois été avec elle, la veuve raisonna ainsi : « Il n'y a rien qui donne tant » la petite vérole que l'émotion. Cette fille lui a tout » accordé, cela l'a émue. » Si la moindre des trois personnes avec lesquelles elle disoit que je concubinois eût voulu me laisser faire, je l'eusse bien plantée là ; car elle ne me faisoit coucher qu'avec Lolo (1), madame du Candal et mademoiselle des

(1) Une fois à La Honville, cette Lolo, car je badinois toujours, avoit les mains embarrassées à je ne sais quoi : je me mis à la baiser : « Eh ! que faites-vous? me dit-elle. — Je » prend mon temps. » Depuis, quand je la baisois, elle crioit : « Ma sœur, comme il prend son temps, venez vite ; il prend son » temps. » Un jour que je lui baisois la main gauche, finement elle la couvroit de la droite qui étoit nue. « Celle-là, lui dis-je,

Marais, aujourd'hui madame de Launay, sans compter madame de Louvigny et bien d'autres.

La vision qu'elle eut de sa sœur, avec laquelle elle logeoit, vint de ce que cette femme eut un mal de mère si furieux, qu'elle parla un langage articulé que personne n'entendoit, et elle vouloit que cela vînt de ce que je lui avois brouillé la cervelle. Je ne savois plus où j'en étois ; je ne voulois pas pourtant jeter le manche après la cognée, parce que j'avois dessein de faire durer cela jusqu'à ce que je pusse me déclarer pour la petite Rambouillet que j'ai épousée. Elle me fit un jour une proposition : « Met- » tez, disoit-elle, ma conscience en repos. — Eh » bien ! voulez-vous que je vous épouse ? — Non.— » Que voulez-vous donc ?— Trouvez quelque inven- » tion. » Et après, elle me disoit : « Mais n'est-ce pas » assez que vous m'ayez cinq ans durant violée? » Elle appeloit cela *violer*, parce qu'elle faisoit d'abord quelque résistance ; puis changeant tout-à-coup de discours : « Ah ! si j'étois assurée que vous m'aimas- » siez bien, je ne m'en soucierois pas ; mais vous » avez honte de m'aimer. » Et alors elle me vouloit obliger à faire des extravagances pour lui témoigner que je l'aimois. Tout ce que je pus faire, ce fut de prendre quelque prétexte, comme je fis, pour ne plus voir sa sœur, avec qui elle étoit mal ; car l'autre l'avoit obligée d'assez mauvaise grâce à déloger d'avec elle. * Il fallut, pour lui ôter de la tête que je craignisse d'être obligé de l'épouser, faire tout comme font un mari et une femme. Il n'en arriva point d'accident ; elle n'étoit point féconde et n'a jamais eu qu'un enfant.

» m'est tout aussi bonne que l'autre. » J'ai oublié bien des folies et bien des impromptus, et mille autres bagatelles. (T.)

Il lui prit une nouvelle bizarrerie. Elle avoit je ne sais quelle espèce de demoiselle avec elle qu'elle faisoit tenir toujours dans sa chambre. Un beau jour je l'attrapai plaisamment. Comme elle étoit allée conduire une dame jusqu'à la porte de l'antichambre, je la suivis; sa petite demoiselle demeura auprès du feu. Je prends la veuve et je l'emporte de l'antichambre dans une garde-robe, où je m'enferme avec elle, et je la tins tant que je voulus. Je la fis un peu revenir de ses folies, et le lendemain, l'ayant trouvée au lit, je la tâtai tant; elle avoit le corps admirablement beau, et je la vis en si belle humeur, qu'encore que ses filles fussent en un cabinet qui répondoit sur le lit, elle ne laissa pas, en mettant le rideau par dessus moi, de s'approcher......

Elle sortit de sa maison parce que l'horloge de l'hôtel d'Épernon (1) sonnoit les demi-heures et les quarts, et que cela lui coupoit, disoit-elle, sa vie en trop de morceaux.

Quand l'abbé de Cérisy, qui étoit de ses amis, eut fait la *Vie du cardinal de Bérulle* (2), il lui en envoya un exemplaire. Elle lui manda gracieusement, quelques jours après, qu'elle n'avoit jamais cru qu'il pût devenir assez idiot pour écrire de si sots miracles. On n'en vendit quasi point. M. de Grasse (*Godeau*) disoit que c'étoit une vie écrite par épigrammes, tant il y avoit de traits. Patru disoit qu'il y avoit cinq ou six cents têtes à cet ouvrage, car il commence à tout bout de champ, comme s'il

(1) L'hôtel d'Épernon est situé rue Vieille-du-Temple, entre la rue Saint-François et la rue Saint-Gervais.

(2) La Vie du cardinal de Bérulle, en 1 volume in-4°, parut en 1646.

étoit à la première ligne. Le libraire s'y pensa ruiner. Le bon abbé avoit plus d'esprit que de jugement.

Nous nous brouillâmes encore bien des fois, et nous raccommodâmes aussi. Enfin, las de ses bizarreries, et ayant été obligé, par des considérations de famille, à faire demander la petite Rambouillet, me voilà accordé sans le lui dire (1). Mon frère l'abbé, par malice, lui alla annoncer cette nouvelle. Elle n'a jamais été si sage que cette fois-là, car elle reçut cela comme une chose indifférente. Je ne laissois pas d'aller chez elle; mais je prenois garde qu'il y eût compagnie. Une fois, par malheur, je la trouvai seule; elle sortit de sa chambre en colère et me donna un grand coup de poing; après je ne m'y frottai plus. La sœur et son mari eurent une joie étrange de voir que je me moriois : nous nous étions remis bien ensemble, il y avoit quelque temps, du consentement de la veuve; elle-même s'étoit réconciliée avec eux. Or, quand M. Rambouillet se voulut remarier, elle y prétendit fort, tant pour être plus magnifique que sa sœur, que peut-être pour me faire enrager à mon tour. Le bonhomme n'y voulut point entendre. Il étoit accordé, il y avoit deux jours, quand une fille que je ne connoissois point me vint dire que M. Le Faucheur, le ministre, qui logeoit en même maison que la veuve, étoit fort mal et demandoit à parler à moi. Je fais mettre les chevaux au carrosse, et cependant je dis à tous ceux que je rencontrai que le pauvre M. Le Faucheur étoit bien

(1) Élisabeth Rambouillet n'avoit que onze ans quand elle fut accordée avec son cousin des Réaux. (Voyez l'article de l'abbé Tallemant, t. VIII, p. 182 de ces Mémoires.)

mal. J'y vais vite; mais je trouve cette même fille au bas de l'escalier qui me dit: « Monsieur, c'est ma- » demoiselle Le G.... (1) qui veut vous parler. » Je monte. Elle commence par des larmes et par des reproches, et me dit enfin qu'il falloit que je l'épousasse, ou que je lui fisse épouser mon beau-père. « Pour moi, lui dis-je, mes articles sont signés il y » a long-temps, et ceux de mon beau-père futur le » furent avant-hier. » Elle se mit à tempêter, que je m'en repentirois, que quelque jour son fils seroit grand, que j'avois beau faire, que la petite Rambouillet ne seroit jamais que ma g...., et que si elle eût su cela, elle l'eût laissée tomber en la présentant au baptême. Elle est sa marraine. Je lui parlai doucement, la remis du mieux que je pus, et me retirai quand je la vis un peu apaisée. Cependant je fus en transes jusque devant l'arche (2), que j'appris qu'elle n'étoit point au prêche; car elle étoit si outrée, que je craignois qu'elle n'allât faire quelque opposition ridicule. Sa sœur a été assez étourdie pour me dire depuis : « Il me semble que vous deviez marier ma » sœur avec votre beau-père; c'étoit le moins que » vous fussiez obligé de faire pour elle. » Cette pauvre femme ne me sauroit encore voir sans surprise. J'ai eu du déplaisir à ne pouvoir l'assister en quelques affaires qu'elle a eues; mais il n'y a jamais eu moyen d'en approcher. Elle hait le cardinal, et dit

(1) Nom de la veuve. On croit lire *Le Goux* ou *Le Geay* sous la rature.

(2) Tallement a effacé les mots *jusques devant l'arche*, et les a remplacés par ceux-ci : *jusques au jour de mes noces*. Sa première leçon, qui est en rapport avec les usages du prêche, nous a semblé préférable.

assez plaisamment que le soleil de mars est *mazarin*, à cause qu'il lui fait mal à la tête.

CCCLVII

MUETS.

J'ai vu mille fois un homme muet et sourd, assez bien fait de sa personne et assez propre. Il plioit le linge admirablement bien en toutes sortes d'animaux (1), et se faisoit entendre aussi bien que per-

(1) Il y avoit alors un art tout particulier de plier le linge de table en toutes sortes de formes. Un ouvrage presque contemporain, la célèbre satire dirigée contre Henri III et ses mignons, contient à cet égard de curieux détails « La nappe estoit » d'un linge fort mignonnement damassé..... elle avoit été ployée » d'une certaine façon, que cela ressembloit fort à quelque ri- » vière ondoyante qu'un petit vent fait doucement souslever; » car parmi plusieurs petits plis on y voyoit force bouillons..... » Les autres serviettes, qui estoient à l'entour de la table, estoient » desguisées en plusieurs sortes de fruits et d'oyseaux. » (*L'Isle des hermaphrodites nouvellement découverte* (1605), in-12, p. 151 et 152.) Cette édition originale étant très-rare, les lecteurs qui aiment à consulter les sources pourront recourir à la *Description de l'Isle des hermaphrodites*, imprimée à la suite du *Journal de Henri III*, édition de Lenglet Dufresnoy, in-8°, 1744, t. IV, p. 130 et 131. Ils regretteront seulement avec nous que l'éditeur ait cru pouvoir se permettre de rajeunir l'orthographe du vieux livre. Les mêmes détails, empruntés évidemment à la même satire, se retrouvent dans un volume plus difficile à rencontrer, intitulé : *le Philaret, divisé en deux parties, erres et ombres, de l'invention de Guillaume de Rebreviettes, sieur d'Escœuvres*. Arras, 1611, in-8°, p. 52. Nous y renverrons encore les amis du vieux temps qui voudroient assister à un grand festin de la fin du XVIe siècle. Rien ne manque à ses cinq services; aucun détail

sonne ait jamais fait. Il alloit à Charenton, et, quand par signes on lui demandoit de quelle religion il étoit, il mettoit son chapeau sur sa tête et son manteau sur ses deux épaules, puis mettoit une table devant lui; il faisoit des mains comme un ministre en chaire. Avec tout cela, quand il y avoit procession à Saint-Sulpice, sa paroisse, il prenoit une hallebarde, et, marchant devant, il faisoit ranger le monde. Il lui prit envie de se marier, et pour faire entendre sa volonté il se présenta au consistoire Mestrezat, le ministre, fut le premier qu'on envoya pour tâcher d'entendre ce qu'il vouloit. Le muet lui fit quelques signes, et se touchoit, mettoit les mains l'une dans l'autre, comme ceux qui se donnent la foi; mais le bonhomme n'y comprit rien. On y envoya ensuite Daillé, aussi ministre, à qui, outre tous les signes précédents, il en fit encore un autre, car faisant un rond de son pouce et du doigt index de la main gauche, il passoit dedans le doigt index de la droite, et mettoit la cheville dans le trou. Daillé dit qu'il croyoit que cet homme vouloit faire du boudin. Enfin on le fait entrer, et lui pour lever toute difficulté tira son *chose* en bon état, et......... ainsi qu'un sonneur de cloches. Alors on le lui permit, voyant qu'il savoit si bien ce qu'il demandoit, et qu'il étoit si bien préparé. Sa femme et lui se mirent à se mêler de maquerellage. Un jour de petits enfants lui avoient fait quelque niche; il prit un pistolet et en suivit un. Un armurier l'arrêta; il tira à cet homme sans le blesser; pourtant voilà de la rumeur : on pilla la maison du muet, et je ne sais ce qu'il devint.

n'y est omis, pas même les propos de table qui égayoient les convives.

Il y avoit sur le chemin de Notre-Dame-de-Liesse (1) un gueux qui faisoit le muet; effectivement, il savoit si bien retirer sa langue qu'on ne la voyoit point du tout. Une dame de mes amies (madame Perreau) se douta qu'il y avoit de la subtilité, et lui promit dix sous s'il lui vouloit dire combien il y avoit qu'il étoit muet. Il fut long-temps à s'y résoudre; enfin, après avoir bien regardé s'il n'y avoit point d'autres gens, il lui dit: « Madame, il y a » quatre ans que je suis muet. » Et il eut son demi-quart d'écu.

Tillet-Saint-Leu, conseiller à la grand'chambr a un grand fils bien fait, qui est d'église: ce garço. est sourd et muet naturellement. Cependant insensiblement il a appris quelques mots; il parle comme un enfant qui ne sait que quelques façons de parler; il écrit des lettres comme celles que les enfants dictent: cela ne se suit point. Il n'entend que certaines personnes, encore est-ce plutôt au mouvement de leurs lèvres qu'autrement; il est propre, il fait bien des choses de ses doigts; et ce qui m'étonne le plus, c'est qu'il danse bien et en cadence.

CCCLVIII

CONTES SUR LE MARIAGE.

Mylord Digby, homme de qualité en Angleterre, étoit un homme qui aimoit fort les secrets; il a cherché la pierre philosophale. La peinture étoit une de

(1) Notre-Dame-de-Liesse, lieu célèbre par un pèlerinage, est dans un bourg situé à trois lieues de Laon, dans le département de l'Aisne.

ses passions. Or cet homme avoit une femme qui étoit une des plus belles personnes de l'Angleterre(1) ; il l'aimoit tendrement, mais il vouloit bien qu'on le sût ; et comme il affectoit de passer pour le meilleur mari du monde, et que son esprit se portoit assez de soi-même aux choses extraordinaires, il fit peindre sa femme nue, puis en mettant sa chemise, en habit du matin, habillée, coiffée de nuit, les cheveux épars, se coiffant ; bref, de toutes les manières dont il put s'aviser : et, comme elle mourut jeune, il la fit peindre dès le commencement de son mal, puis quand elle fut affoiblie, et ensuite quasi tous les jours jusqu'à sa mort. Ces derniers portraits étoient bien faits, mais ils faisoient peur. Ils étoient tous de la main d'un excellent enlumineur.

Feu M. de Noailles avoit un Suisse qui se marioit en tous les lieux où son maître faisoit d'ordinaire du séjour. Il avoit une femme en Rouergue, une en Limousin, une en Gascogne, et une à Paris.

Un homme qui fut en prison parce qu'il avoit quatre femmes, interrogé à la Tournelle pourquoi il en avoit tant épousé, répondit naïvement qu'il avoit voulu voir s'il en trouveroit une bonne ; que la première ne valoit rien du tout, la seconde guère mieux, la troisième n'étoit pas si méchante, la qua-

(1) Le chevalier Kenelm Digby avoit épousé la fille d'Édouard Stanley, nommée Venetia Anastasia, célèbre par sa beauté. Resté fidèle à Charles I[er], Digby se retira en France. Il aimoit les nouveautés, et il contribua à répandre l'usage de la *poudre de sympathie*, rêverie médicale du dix-septième siècle. Madame de Sévigné appeloit cette poudre *la divine sympathie*. (Voyez sa lettre à madame de Grignan, du 28 janvier 1685, et la note que nous y avons jointe, t. VII, p. 224, de notre édition de 1818, ou 1820.)

trième un peu meilleure que la précédente, et qu'il espéroit enfin rencontrer ce qu'il cherchoit. On trouva qu'il disoit cela si bonnement, qu'on se contenta de l'envoyer aux galères, pour punition de la folle entreprise qu'il avoit faite.

A propos de cela, outre la vigne qu'on dit que M. l'archevêque doit donner à celui qui au bout de l'an n'aura point de repentir de s'être marié, on dit qu'il y avoit un curé à Sainte-Opportune qui disoit au prône qu'il donneroit des pois pour le carême à ceux qui n'obéissoient point à leurs femmes. Quand il avoit questionné les maris, pas un n'emportoit de ses pois. Un crocheteur y alla, bien résolu d'en avoir; le curé l'interroge sur la taverne, etc. : il ne le pouvoit attraper. « Prenez donc des pois, » lui dit-il. Comme le crocheteur remplissoit son sac : « Vous deviez, ajouta-t-il, en prendre un plus » grand. — Je le voulois, dit le crocheteur, mais » notre femme n'a pas voulu. — Ah! je vous tiens, » dit le curé : vous n'avez que faire de sac; laissez » mes pois. »

Un procureur disoit à une partie : « Ne vous met- » tez pas en peine pour vos *contredits;* au pis aller, » ma femme les fera. »

CCCLIX

MADAME DE LAUNAY.

Feu Jean Gravé, sieur de Launay, étoit fils d'un riche marchand de Saint-Malo. Le trafic d'Espagne a fait de bonnes maisons dans cette ville-là, et il y a eu des marchands riches de cinq cent mille écus.

Launay fit la marchandise aussi lui-même, et tint quelques fermes du Roi. Il devint plus riche que son père, et quelques envieux l'accusèrent de fausse monnoie, quand Montauron fit un parti de faux monnoyeurs et de rogneurs. On n'a jamais su parfaitement la vérité de cette affaire; car, par l'arrêt qu'il obtint ici, il ne fut pas entièrement déchargé, et cependant quelques-uns des accusateurs furent appliqués à la question, et d'autres bannis. Pour moi, je pense qu'il étoit innocent(1).

Se voyant beaucoup de bien en fonds de terre et en argent, avec une charge de trésorier des États de Bretagne, Launay vint s'établir à Paris, où il se mit dans les affaires du Roi, et il y gagna encore beaucoup. Cet homme n'étoit bon qu'à cela : hors le *numéro,* il n'avoit pas le sens commun. La Grossetière, mon beau-frère, disoit que c'étoit le fils d'un dogue de Saint-Malo. Il parloit comme un paysan. Malleville m'a conté que cet homme, en sa petite jeunesse, fut quelques années à Paris, logé chez son père. En ce temps-là, Malleville avoit fait imprimer certaines lettres des Amours des Déesses qu'il a désavouées depuis : en un endroit, Vénus

(1) Tallemant, dont la famille étoit alliée aux Puget par Tallemant le maître des requêtes, devoit naturellement leur être favorable. Ils furent cependant gravement compromis, car on lit dans un ouvrage du temps qu'un des commissaires, chargés d'instruire le procès de Puget, lui fit cette question : « Je vous prie » de m'enseigner *comment je pourrois, avec deux ou trois mille* » *écus, en acquérir en peu de temps cinq ou six cent mille.* Pa» roles qui le rendirent muet, dit l'auteur ; il devint pâle, défait » et tremblant de crainte, et possédé des froides appréhensions » de la mort, qui le talonnoient comme s'il eût été condamné. » (*Le Trésor du trésor de France volé à la couronne*, par Jean de Beaufort, parisien. 1615, in-8°, p. 31.)

écrivoit à Adonis qu'elle étoit comme prisonnière, et que jamais *la pauvre Io* ne fut gardée si sévèrement. Launay, qui n'avoit jamais entendu parler de la pauvre Io, corrige hardiment, et, au lieu de *la pauvre Io*, met *le pauvre Job;* puis il dit à Malleville: « Vous avez pris un grand impertinent d'imprimeur; » regardez quelle faute il avoit faite.» La jeunesse du quartier, à qui je contai cela, car Launay vint loger devant chez mon père, ne l'appeloit plus que *le pauvre Job.* Une fois, il contoit une querelle, et il disoit: « Ils se donnèrent des coups de poing et des *coups » de soufflet.*»

Ce *bel-esprit* avoit une petite femme qui n'étoit pas trop mal faite; mais c'étoit une vraie petite bourgeoise de Saint-Malo, qui pourtant faisoit fort la dame. « Elle a raison, disions-nous, car elle est dame » *née*, et on ne l'appelle jamais *mademoiselle.*» De bourgeoise elle fut *madame.*

Launay avoit une cousine-germaine, mariée en Normandie à un hobereau, ou soi-disant, car je vois des gens qui en doutent. Madame de Launay d'aujourd'hui (1), sa fille, m'a dit, mais elle a de la vanité

(1) Françoise Godet-des-Marais (ou *des-Marests*), seconde femme de Gravé de Launay, étoit fille de Claude Godet-des-Marais et de Jeanne Gravé, cousine de Launay. Il y a grande apparence que Godet-des-Marais, évêque de Chartres, étoit de cette famille. Madame de Launay, protégée par Colbert, étant devenue veuve, en 1655, se remaria, en 1661, avec Antoine de Brouilly, marquis de Piennes, gouverneur de Pignerol, et chevalier des ordres du Roi. Elle en eut deux filles, dont l'aînée, un des ornements de la cour en 1685, épousa le marquis de Villequier, en 1690, et devint duchesse d'Aumont. La cadette épousa le chevalier de Châtillon. (*Père Anselme*, IX, 201.) On croyoit généralement que le père de mademoiselle des Marais étoit gentilhomme. Le marquis de Sourches, à l'occasion de son

à revendre, qu'il étoit gouverneur de Honfleur. Peut-être étoit-ce quelque officier. Cette parente étoit veuve et chargée d'un grand garçon et de trois filles. La seconde étoit une fort belle personne : son frère, qui étoit toujours chez Launay, lui proposa d'aller chercher cette fille et de la donner à madame de Launay. Il y va avec un des amis du *pauvre Job*, nommé La Bouvraye. Ce La Bouvraye m'a dit qu'il n'a jamais vu un tel *pouillier* que cette maison : les filles étoient les servantes de leur mère, et elles étoient habillées comme des gueuses. Cette belle avoit des taches de rousseur sur la gorge, faute d'un mouchoir, ou faute de soin. Ils l'amènent chez Launay, et ce pauvre La Bouvraye en devint amoureux en chemin. A peine fut-elle arrivée, que madame de Launay renvoie sa suivante, et cette belle fille l'a peignée bien des fois : il est vrai qu'elle l'appeloit *ma cousine*, et Launay l'appeloit *ma nièce*. En Bretagne, on appelle neveux et nièces ceux sur qui on a le germain ; de là vient qu'on dit *nièces* et *neveux à la mode de Bretagne*.

La première fois que je vis cette belle fille ce fut chez ma mère ; je la trouvai qui se chauffoit dans l'antichambre avec la demoiselle de ma mère ; elle me parut trop bien faite pour être traitée en suivante. « Jésus ! mademoiselle ; eh ! que faites-vous » ici ? Ne voulez-vous pas venir là-dedans ? » En

second mariage, s'exprime en ces termes : « Elle étoit veuve » d'un homme d'affaires, nommé M. de Launay-Gravé, lequel » l'avoit épousée par amour, après la mort de sa première femme, » dont elle étoit damoiselle suivante, mais néanmoins bien da- » moiselle, quoique pauvre. » (*Mémoires de la cour de France, par le marquis de Sourches, publiés par Adelm Bernier*. Paris, 1836, in-8°, t. Ier, p. 320.)

disant cela, je la prends ; elle étoit fort simple, et se laissoit assez conduire (1), et je la fais asseoir en rang dans la chambre de ma mère. Depuis, elle fut assise partout comme une parente. Je donnai les violons ensuite, et je la fis danser des premières. Elle étoit fort mal en habits, et une pauvre jupe de taffetas bleu déteint, qui étoit sa plus belle jupe, avoit plus de cinquante taches. Tout le monde pourtant la trouva fort belle, quoique ses yeux ne fussent pas si doux, à beaucoup près, qu'ils le furent depuis; car la femme de chambre de madame de Launay, croyant faire merveille, lui avoit fait les sourcils. Je lui dis que cette coquetterie-là ne lui étoit pas avantageuse. La pauvre fille crut avoir fait un grand crime, et souffrit beaucoup plus patiemment une assez grande maladie qu'elle eut, parce que durant ce temps-là ses sourcils eurent le loisir de revenir. Nous lui faisions la guerre, que Guénault lui tâtant le ventre, elle lui disoit : « Pas » si bas, M. Guénault, pas si bas. » C'étoit un drôle qui la trouvoit fort à son goût. Le premier jour qu'elle se sentit indisposée, elle mit une cornette. Hélas ! il n'y a jamais eu de cornette si modeste, il n'y avoit pas une dent de rat de dentelles, et, faute d'autre habit, elle avoit une cornette blanche avec sa robe. Madame de Launay ne la traitoit pas trop bien au commencement, et j'enrageois de voir cette petite bourgeoise se faire servir par une fille que tant d'honnêtes gens eussent si volontiers servie. Enfin, comme elle vit que cette fille jouoit bien et heureusement, elle fit un fonds, et la mit de moitié.

(1) Quillet disoit que c'étoit ainsi que Dieu fit notre mère Eve. (T.)

La belle gagna, et de son gain s'habilla passablement. Plusieurs la cajolèrent; mais pas un n'y réussit ; c'étoit une personne timide et persuadée que tous les hommes étoient des trompeurs. Je fus son premier ami, elle avoit quelque confiance en moi ; mais je ne m'en pus tenir à l'amitié. Par vanité autant que par autre raison, j'eusse été ravi d'en être aimé ; car, pour dire le vrai, je voyois bien qu'il n'y avoit rien à faire que par des voies qui n'étoient point les miennes, je veux dire par *le légitime*. Je lui montrois l'italien à un baiser par mois; mais elle ne voulut pas tenir long-temps ce marché-là. Elle l'a appris depuis qu'elle fut mariée. Je fis des vers pour elle, et je fis si bien qu'elle me permit, faute d'autre commodité, de les couler adroitement dans sa robe, qui étoit troussée, et cela en un lieu où il y avoi assez de gens. Elle en laissa tomber quelque chose, car il y avoit plus d'une pièce. Comme elle les portoit sur elle pour les apprendre par cœur, quelques jours après, comme je causois avec madame de Launay et elle, ma belle-sœur Tallemant (1), leur amie, y vint ; elle se mit à me faire la guerre d'un certain sonnet qu'elle avoit trouvé, qui effectivement avoit été fait pour mademoiselle des Marais, et que je lui avois donné, mais que je disois avoir fait pour une autre, dont elle savoit bien que je n'étois point amoureux, et je lui en avois fait confidence. On le lut tout haut, et notre peu fine demoiselle ne put s'empêcher de rougir et de me faire signe. On parla ensuite d'autre chose, et, en sortant, je lui dis qu'elle me faisoit tort de se défier de ma discrétion, et que je n'avois garde de

(1) Anne Bigot, femme du frère aîné de Tallemant.

rien dire. « Ce n'est pas cela, répondit-elle, c'est » que je n'en ai encore rien dit à *madame*. — Com- » ment! lui répliquai-je, seriez-vous assez innocente » pour lui en parler? » Il survint du monde, et je ne lui en pus dire davantage. A quelque temps de là, je me trouvai seul avec elle et madame de Launay; je ne sais comment on vint à demander si une prude pourroit s'empêcher d'ouvrir une lettre qu'elle trouveroit sur sa table, quand elle sauroit que ce seroit une lettre d'amour, pourvu qu'elle fût seule et qu'elle fût assurée qu'on n'en sauroit rien? Mademoiselle des Marais dit « que, pour elle, elle ne » seroit pas assez curieuse pour l'ouvrir. — Là, là, » répondit l'autre, il n'y auroit pas plus de danger » qu'à recevoir des vers d'amour de monsieur que » voilà. » Je vous laisse à penser si je fus surpris; cependant, je tournai tout cela en raillerie, quoique la fille s'en défendît sérieusement et assez mal. Elle me dit des choses après lesquelles une personne raisonnable, si toutefois une personne raisonnable pouvoit faire ce qu'elle fit là, me devoit au moins défendre de mettre le pied chez elle; cependant avant que de sortir nous fûmes les meilleurs amis du monde. La première fois que je pus parler à la belle, je lui fis bien des reproches; mais elle me dit qu'elle étoit bien fâchée d'avoir attendu si tard à le dire à *madame*; elle avoit cru que madame de Launay avoit trouvé les vers qu'elle avoit perdus, et qu'elle n'en avoit voulu rien témoigner, pour voir si la fille continueroit d'en recevoir. Et puis la pauvre mademoiselle des Marais craignoit plus que toutes les choses du monde de retourner chez sa mère. Je me contentai donc, voyant à qui j'avois affaire, de l'aimer de bonne amitié.

Je ne parle point de toutes les folies qu'on faisoit dans le quartier avec *Lolo* (1) et ses sœurs. Nous fûmes plusieurs fois trois et quatre jours à la campagne ensemble, et je m'y divertissois toujours mieux qu'un autre ; car j'avois toujours quelque attachement pour la belle, et cela m'occupoit l'esprit agréablement ; je n'en étois que de meilleure compagnie. Quand ceux qui étoient de cette société se souviennent de toutes les folies qu'ils m'ont vu faire, ils en rient encore, et *Lolo* m'en a parlé plus de cent fois depuis.

La petite madame de Launay n'étoit pas saine, et la grosse Champré (2), qui logeoit tout contre chez elle, lui faisoit faire des choses qui la tuèrent au bout de trois ans. Elle passoit les nuits à courir les sérénades, et se baignoit avec une fluxion sur les oreilles. Je prédis un jour à mademoiselle des Marais qu'avant qu'il fût deux ans elle coucheroit au grand lit, et je fus prophète. Launay étoit sensuel ; il avoit beaucoup de biens; il avoit promis dix mille écus en mariage à cette fille, il les gagnoit en l'épousant. Il la connoissoit, et elle avoit tout le soin de son ménage ; car la petite dame se déchargea enfin de tout sur elle. Madame de Launay morte, cette fille se conduisit assez bien ; elle étoit devenue plus habile avec le temps. La Bouvraye voulut l'épouser ; mais elle n'en voulut pas. Elle fit dire à Launay, par son frère, qu'elle ne pouvoit demeurer avec un homme de son âge, sans faire parler (il n'avoit pas cinquante ans); qu'elle le prioit de trouver bon qu'elle

(1) Madame de Gondran. (Voyez t. VII, p. 185.)

(2) Madame Ménardeau de Champré. (Voyez l'historiette des *Dames de Noyon*, t. VI, p. 209.)

se retirât chez sa mère. Launay répondit : « Je n'ai » pas juré de ne me pas remarier, et j'épouserai » aussi bien votre sœur qu'une autre ; donnez-vous » un peu de patience.» Ma belle-sœur Tallemant fut du conseil où il fut résolu qu'elle ne verroit pas un homme, non pas même moi, qui étois accordé alors. Cette madame Tallemant ne la conseilla pas toujours si bien. On a su depuis que Launay ne fut pas long-temps sans promettre à sa nièce de l'épouser, et qu'aussitôt il songea à faire venir la dispense. La dispense venue, il l'épousa secrètement, et, pour coucher ensemble, elle se plaignoit que la petite de Launay lui donnoit des coups de pied et l'empêchoit de dormir. On mit donc un petit garçon en sa place qui n'étoit pas d'âge à rien remarquer, comme l'autre eût fait. Ce qui l'embarrassoit le plus, c'étoit que son mari ne pouvoit s'empêcher de la caresser devant ses gens, et qu'il l'appeloit quelquefois *ma femme*, au lieu de *ma nièce*. Enfin elle se trouva grosse, car elle a été fort féconde, et il fallut déclarer le mariage au bout de deux mois. « Hé bien ! me dit-elle quand je la » vis, voilà la prophétie accomplie.—Oui, lui dis-je, » mais je n'eusse jamais prédit qu'une prude comme » vous dût coucher deux mois avec un homme sans » en rien dire, et qu'un dévergondé comme moi se » mariât en face de l'Église.» Son mari, dans le contrat de mariage, reconnut avoir reçu vingt mille écus ; mais il lui donna d'abord trois cents louis d'or pour jouer, et, faisant une affaire, il y avoit toujours quelque chose pour elle. Elle a pu épargner beaucoup. Il lui déclara qu'il vouloit la trouver au logis quand il revenoit de ville ; cependant, dès qu'il avoit dit trois mots, il dormoit et en plein jour

Pour cela, il lui laissa recevoir qui elle voulut, et jouer tout son saoûl. Elle eut bien de la peine à le faire résoudre à laisser mettre de l'argent à ses meubles (1). Jamais femme n'a tant gâté de belles hardes que celle-là.

Madame Tallemant la mit dans la magnificence des habillements, en lui disant : « Qui fera de la dé- » pense que ceux qui sont bien riches ? » Quand je la voyois si magnifique, je disois que je voudrois avoir cette jupe de taffetas bleu pour la lui montrer, comme une reine de la Chine montroit la truelle de son père, qui étoit maçon, au roi son fils, quand il faisoit trop le fier. A la Chine, on cherche la plus belle fille pour le roi, sans regarder à la naissance.

Elle n'en usa pas trop bien ; car, comme si son mari en l'épousant eût eu quelque grand avantage, elle lui fit prendre un plus grand air qu'il n'avoit fait jusque là, et l'obligea à se faire président des comptes à Nantes. Toute sa famille étoit aux dépens de son mari. Des Marais, dans le parti des tailles de Beauce, vola si bien, en commandant les fusiliers (2) de Launay, qu'il se mit bientôt à son aise, et après il épousa la bâtarde du feu marquis de Maulny, frère de M. de Bouillon La Marck. Il avoit fait connoissance, en Beauce, avec cette fille et son frère, qui se fait appeler l'abbé de La Marck. Ils étoient tous deux fils d'une madame de Talsy,

(1) On avoit alors des meubles d'argent massif. Cela dura jusqu'à la guerre de 1689, à l'occasion de laquelle Louis XIV envoya à la Monnoie les belles ciselures de Ballin. (Voyez la lettre de madame de Sévigné à madame de Grignan, du 18 décembre 1689.)

(2) C'étoient les garnisaires que les receveurs envoyoient aux collecteurs des paroisses pour assurer le recouvrement des tailles.

qui ne fut pourtant jamais épousée ; elle s'appeloit Salviati en son nom : Maulny lui avoit fait ces deux enfants. La cadette de madame de Launay vint demeurer avec elle, et enfin Launay la maria à un gentilhomme de Normandie, nommé Morinville. Elle est belle femme, mais non pas comme sa sœur. Mademoiselle des Marais, de tout temps, nous avoit dit qu'elle avoit une petite sœur qui seroit admirablement belle. Cette fille arrivée, elle la trouva fort changée, et la vouloit renvoyer. « Ah ! disoit-elle, » qu'on se va moquer de moi ! »

Voilà toute la cour chez madame de Launay. Un jour, elle alla jouer chez madame de Nemours, qu'elle avoit vue à Bourbon ; elle ne gagna que dix pistoles, et les jeta pour les cartes assez dédaigneusement. Feu M. de Nemours s'y trouva, qui les prit fort bien, et dit en riant : « Vraiment, cette ma- » dame de Launay est la plus généreuse personne » du monde ; elle sait que nous n'avons pas trop » d'argent, et elle nous rend ce qu'elle nous a ga- » gné. » Elle étoit fort belle alors, et je disois : « Si » j'étois le Roi, je me contenterois de ma *fermière*. » Son mari étoit fermier des entrées. Depuis, les enfants l'ont un peu gâtée. Elle porta son mari à acheter Sablé. Voyez le plaisant homme pour avoir une terre de cette importance ! les gentilshommes qui en relevoient juroient de le jeter dans la rivière. L'affaire ne s'acheva pas (1).

Elle réussissoit admirablement bien au bal, car elle dansoit fort bien, est de belle taille, et ne rougit jamais. Il y avoit bien des femmes qui en enrageoient, et le bruit couroit qu'on cabaloit pour

(1) Quand la terre de Sablé sortit de la maison de Boisdauphin, elle fut achetée par le surintendant Servien.

l'empêcher d'être conviée. Un homme lui envoya une fois un faux billet de bal ; la maîtresse de ce bal-là en avoit donné un, pour la convier, à un valet qui le perdit; elle y alla donc sur ce faux billet. Le lendemain, cet homme lui avoua la malice; mais elle le gronda fort, car, enviée comme elle étoit, il ne falloit que cela pour lui faire recevoir un affront. Ensuite elle voulut être des assemblées de la haute volée; enfin elle fut chez madame de Chevreuse, mais on ne la mit qu'au deuxième rang, et elle ne dansa point. Roquelaure, en sortant, l'aperçut : « Hélas ! » madame, lui dit-il, je ne vous savois non plus ici » qu'à mille diables. » Un an après, comme elle étoit bien encore d'une autre façon dans le grand monde, il lui arriva bien pis que cela au Louvre. Roquelaure, qu'elle ne vouloit point voir au commencement, étoit devenu son bon ami ; il lui mit dans la tête qu'elle pouvoit aller danser au Louvre, à ces petites assemblées particulières qui se faisoient dans le cabinet de la Reine, et que pour cela il ne falloit qu'aller avec la comtesse du Lude. Elle le croit, se flattant de ce qu'elle est fille d'un hobereau ; car elle a fait tout ce qu'elle a pu pour faire croire que Launay l'avoit épousée pour l'alliance. L'huissier voulut bien laisser entrer la comtesse du Lude, mais point madame de Launay. La comtesse ne la voulut pas abandonner, et elles revinrent toutes deux. Cela se sut. Le lendemain, Roquelaure, qui badine toujours avec Monsieur, lui dit : « Oh ! vraiment, il y aura grand'- » presse à vous envoyer des beautés, vous leur fai- » tes fermer la porte au nez. » La Reine l'entendit, et dit quelque petite chose qui n'étoit pas trop bon pour la belle. Il lui arriva aussi de faire une incongruité au bal, chez M. le chancelier, où étoit le Roi;

car, étant allée prendre quelqu'un qui étoit derrière lui, Sa Majesté se leva, et elle dit bonnement que ce n'étoit pas lui qu'elle avoit pris, mais M. de Roquelaure, qui étoit auprès du Roi. Cependant tout cela ne lui nuisit point dans le monde; on admiroit comment elle avoit pu recevoir toute la cour chez elle, et même le roi d'Angleterre, sans qu'on en eût jamais médit. La vérité est qu'elle n'est point encline à l'amour; ce n'est pas qu'elle ne soit coquette, de coquetterie de vanité; mais ses passions dominantes, qui sont le jeu et le grand monde, étant satisfaites, elle ne songeoit pas à l'amour; d'ailleurs, elle avoit toujours le ventre plein. Elle disoit pour ses raisons qu'en jouant elle faisoit des amis à son mari. Je disois : « Il y a un moyen de lui en faire, bien plus sûr « que celui-là. »

Launay mourut neuf ans après l'avoir épousée (1).

(1) Launay-Gravé mourut au mois de juin 1655. Loret, en annonçant sa mort, fait son éloge, sa manière bouffonne :

Launay-Gravé, fort honnête homme,
Qui prêtoit mainte grosse somme
Pour subvenir de jour en jour
Aux pressants besoins de la cour,
Fermant pour jamais la paupière,
Mourut la semaine dernière.
Il usoit, dit-on, de son bien
En véritable homme de bien,
Et, comme il avoit l'âme bonne,
Il n'étoit haï de personne,
Nul de luy n'étant opprimé ;
Au contraire, il étoit aimé,
Par sa courtoisie ordinaire
Du marchand et du mercenaire,
Du bourgeois et du courtisan,
Encor qu'il fût grand partisan.
Outre le bien et la richesse
Que cet homme plein de sagesse
Abandonne en quittant ces lieux,

Elle eut le courage de prendre le soin des affaires et y gagna ; d'ailleurs elle a la garde-noble de ses enfants. Voilà aussitôt sa sœur aînée chez elle; c'est une brutale, et qui avec cela s'est éreintée en tombant de cheval à la chasse. Elle lui voulut donner deux mille livres tous les ans, et qu'elle se retirât à la campagne, ou bien qu'elle demeurât dans un monastère, sans être religieuse, si elle le vouloit ; mais cette impertinente vouloit demeurer à Paris. Elle trouva à la marier à je ne sais quel vieux *hidalgo*, et lui donna dix mille écus. Cet homme la devoit venir voir un certain jour ; elle s'exerce à aller au-devant de lui jusqu'à la porte, et lui faire la révérence sans bâton ; elle la fit plusieurs fois ; mais, quand ce fut au fait et au prendre, elle tomba si rudement, qu'elle se pensa rompre le cou.

Madame de Launay effectivement est bonne parente ; elle a fait aussi pour les enfants de son frère, qui fut tué au combat de Saint-Antoine, tout ce qu'elle pouvoit faire; mais elle eut une grande mortification. Cette petite de Launay, qu'elle accusoit autrefois de lui donner des coups de pied, lui fit un fort vilain tour : elle se laissa cajoler par Gadagne, beau garçon, mais peu accommodé, et s'y engagea

Il laisse un trésor précieux
De beautés, d'attraits et de charmes,
Une veuve qui, par ses larmes
Regrettant nuit et jour sa mort,
Fait envier son heureux sort :
Car certes c'est bonheur et gloire
Que de revivre en la mémoire
(Quand on a senti le trépas)
D'une moitié pleine d'appas,
Dont l'amitié n'est point cessée.
Ç'a toujours été ma pensée.

(*Muse historique*, lettre du 12 juin 1655.)

si bien, qu'enfin il la lui fallut donner. Le grand abord qu'il y avoit là-dedans facilita cette affaire ; la veuve ne prenoit pas garde d'assez près à sa belle-fille ; on lui en donna avis ; elle n'en voulut rien croire, et après il ne fut plus temps d'y mettre remède. Cela fit crier les parents de la première femme. Cette petite madame de Gadagne, au bout de huit jours, disoit : *Nous autres femmes*. Elle a un emportement pour ce mari qui est le plus incommode du monde : elle veut sans cesse badiner avec lui, jusqu'à l'empêcher de boire à table ; enfin il s'en fâcha un jour en compagnie. Elle ne parle que de lui.

Cette femme a des vanités bien ridicules, comme d'avoir un valet de chambre qu'elle appelle toujours *mon valèt*. Elle affecte un certain air de personne de qualité ; elle fait fort la précieuse, et vous diriez qu'elle fait honneur aux gens. Toutes ses habitudes sont à la cour ; il n'y a que la seule madame Tallemant qui soit de la ville ; mais l'autre aussi est toujours dans l'adoration. Cela fait dire bien des choses qu'on ne diroit pas, si elle faisoit un peu moins l'entendue. Elle disoit une fois que la Reine d'Angleterre, faute d'une chaise honnête, n'avoit pas fait le jubilé en chaise (1). « Je pensai, ajouta-» t-elle, lui en faire faire une ».

Le grand monde qu'elle a vu lui a ouvert l'esprit ; elle est d'une conversation raisonnable et aisée ; mais elle ne dira jamais des choses fort spirituelles. La plus grande faute de jugement qu'elle

(1) Ainsi la veuve de Charles Ier n'avoit pas pu aller en chaise à porteur aux stations du jubilé, pendant la Fronde. Henriette de France manquoit souvent du nécessaire, et dans l'hiver de 1649, le cardinal de Retz fut obligé de lui envoyer du bois. (*Collection Petitot*, 2e série, XLIV, 320.)

ait faite en sa conduite, depuis qu'elle est veuve, c'est d'avoir prétendu à M. de Lesdiguières. L'année passée, il la vit quelque part, elle lui plut, et comme c'est un homme fort coquet, et puis c'est tout, il se mit à lui en conter et à la voir fort souvent. Elle, sous prétexte de jouer au mail, le matin, car sa maison a une porte qui rend dans le Palais-Royal, souffroit qu'il vînt chez elle à huit heures du matin. Elle s'étoit mise depuis la mort de son mari à jouer au mail et à courir à cheval avec la comtesse du Lude (1). Elle avoit des bonnets de plumes et des justaucorps. Elle fit pis, car un jour que cet homme étoit chez elle, la grosse madame Tallemant dit : « Allons-nous promener ? Qu'on mette donc les » chevaux au carrosse. » Je ne sais si l'ordre fut bien ou mal donné, mais quand on descendit, il n'y avoit que le carrosse du duc. Voilà madame Tallemant dedans, qui l'y fit mettre aussi. A la promenade le long de l'eau, quelqu'un voit un laquais de madame de Launay derrière avec ceux de M. de Lesdiguières ; il l'appelle : « Hé, laquais, est-ce que » M. de Lesdiguières a épousé madame de Lau- » nay ? » Le duc, apercevant cela, fait venir ce laquais, et lui demande ce que c'étoit ; le laquais le dit naïvement. Voilà les dames à éclater, comme s'il y eût bien eu de quoi rire. Les amies de madame de Launay, si amies se peuvent dire, madame de Brancas et mademoiselle de Beaumont, se déchaînèrent un jour en présence de madame de Bonnelle contre l'étourderie de madame de Launay. Elle le sut, et sa sœur de Mérinville, qui est ici six mois de

(1) La comtesse du Lude avoit des habitudes très-cavalières. (Voyez l'Historiette de *Roquelaure*, t. VIII, p. 137.)

l'année chez elle, l'alla quereller de ce qu'elle n'avoit pas querellé les autres, et qu'elle vouloit bien qu'on sût que, quand on étoit demoiselle, on pouvoit prétendre à tout. Par là, il est clair que madame de Launay a donné dans le panneau. Madame de Villeroy et toutes les parentes du duc, qui n'est pas un grand personnage, en furent un peu alarmées. Il n'y avoit pourtant pas de quoi excuser une folie; car il s'en faut bien qu'elle soit si belle qu'autrefois, et ç'eût été une extravagance à l'un et à l'autre ; mais le tabouret est une belle chose. Madame de Villeroy en dit par où elle en savoit, elle soutint que cette femme n'étoit point demoiselle, et alla rechercher tout ce que nous avons écrit touchant son *avénement* à Paris. Le duc se mit après à en cajoler d'autres, et on se moqua de la pauvre madame de Launay. C'est un homme qui a beaucoup de train : on disoit que c'étoit la maison de Paris où, à proportion, il se dépensoit le plus en vin. « Jésus ! dis-je, il eût donc bien fait d'épouser » madame de Launay; il eût beaucoup épargné sur » les entrées. » Elle y étoit intéressée. Pour faire la femme de grande qualité en toutes choses, elle va à la messe aux Quinze-Vingts (1), en justaucorps ; elle y étoit une fois avec un justaucorps de velours noir tout couvert de rubans couleur de feu ; et ce qu'il y a de meilleur, c'est que, pour être plus à la cavalière, elle ne met jamais qu'un genou en terre. Je sais que madame de Montausier s'en est fort raillée. Avec tout cela elle est dévote, et me disoit une fois qu'elle voudroit en être quitte pour cent mille

(1) Les Quinze-Vingts étoient alors près du Louvre, sur l'emplacement de la rue de Chartes et de la rue Saint-Nicaise.

ans de purgatoire. « Par ma foi ! lui dis-je, vous » seriez bien *grésillée*, quand vous sortiriez de là. » Ce carnaval, le Roi l'ayant trouvée chez madame la Comtesse (1), où elle joue presque tous les jours, la mit d'une mascarade à l'improviste, et dernièrement il devoit aller jouer au Palais-Royal avec elle ; cela l'achèvera (2). Je voudrois donc qu'il lui donnât après cela son pucelage (3).

(1) Olympe Mancini, comtesse de Soissons.

(2) Ce fut Colbert qui introduisit à la cour madame de Launay. Nous empruntons de curieux détails sur la singulière destinée de cette femme à un ouvrage rare que peu de lecteurs pourroient consulter : « Quoique Colbert déférât beaucoup à sa » femme, il ne laissa pas de donner quelque chose à sa propre » inclination. Il se laissa toucher aux charmes de Françoise de » Godet, veuve de Jean Gravé, sieur de Launay. Cette dame » avoit la taille avantageuse, le port majestueux, le visage rond, » le teint blanc et vif, les cheveux blonds et les yeux bleus, » l'esprit doux et insinuant... Launay-Gravé, riche partisan, l'a» voit épousée après la mort de sa première femme, au service » de qui elle avoit été..... Colbert ayant pris de l'affection pour » elle, l'introduisit chez la Reine et chez le cardinal Mazarin, » avec qui il la faisoit jouer souvent ; il est vrai qu'elle ne lui » étoit pas inutile, parce qu'ayant beaucoup de pénétration, elle » l'avertissoit de tout ce qu'elle entendoit dire où il pouvoit » prendre quelque part. Il n'en fut pas ingrat ; il lui donna » moyen par ses intrigues d'épouser Antoine de Brouilly, mar» quis de Piennes, chevalier des ordres et gouverneur de Pigne» rol. » (*Vie de J. B. Colbert, ministre d'État*. Cologne, chez *Pierre Le Vray*, 1696, petit in-12, p. 8.)

(3) On a prétendu que ce fut la vieille madame de Beauvais, première femme de chambre de la Reine-mère, qui eut les prémices de Louis XIV. (Voyez les *Mémoires du duc de Saint-Simon*. Paris, 1829 t. Ier, p. 124.

CCCLX

TOURS, MALICES. — TOURS DE BOHÊMES.

Un secrétaire du Roi, nommé Renouard (1), qui avoit grand crédit à la chancellerie, pour faire enrager Lugoli, grand prévôt de l'hôtel, du temps de Henri IV, dressa des lettres d'abolition de tous les crimes imaginables, les fit sceller et puis les envoya à Lugoli. On conte de ce Lugoli, qu'ayant pris un gentilhomme qui, étant du parti de la Ligue, avoit bien fait des méchancetés, et se doutant que madame de Guise le réclameroit, il le fit pendre brusquement. Madame de Guise n'y manqua pas ; le Roi lui en accorde la grâce. Lugoli dit qu'il étoit dépêché. Voilà madame de Guise à pester. « Ah! madame, lui dit-il, si vous saviez combien il est mort » bon catholique, vous ne le plaindriez pas. »

Il y avoit un éveillé de cordonnier à la rue Saint-Antoine, à l'enseigne du *Pantalon*, qui, quand il voyoit passer un arracheur de dents, faisoit semblant d'avoir une dent gâtée, puis le mordoit bien serré, et crioit après : « *Au renard!* » Un arracheur de dents, qui savoit cela, cacha un petit pélican (2) dans sa main, et lui arracha la première dent qu'il put attraper, puis il se mit à crier : « *Au renard!* »

La Grossetière (3), qui en toutes choses est un

(1) Michel Renouard, reçu secrétaire du Roi, le 26 mars 1596, résigna sa charge à son fils, le 29 mai 1599. (*Histoire de la Chancellerie, par Tessereau*, I, 252 et 264.)

(2) Le *pélican* est une pince à l'usage des dentistes.

(3) La Grossetière, beau-frère de Tallemant des Réaux, étoit

homme tout de soufre, eut une grande patience en pareille occasion : Dupont, l'opérateur, lui arracha une bonne dent pour une mauvaise ; il ne dit rien, sinon : « Arrachez donc cette fois-là celle qui me fait » mal. »

Le prince de Tingry, père de madame de Luxembourg, étoit un ridicule de corps et d'esprit, et par-dessus tout cela fort glorieux. Le feu comte de Tonnerre, qui étoit un faiseur de malices, l'attrapa bien une fois. C'étoit à Tonnerre, où il y avoit un fort bel hôpital, contigu au château : il fit retrancher et tapisser une salle de cet hôpital avec des tapisseries magnifiques, mais il n'y avoit qu'un dais de natte et une citrouille creusée pour cadenas, s'excusant sur ce que *cadenas* et *dais* n'étant pas à son usage, il n'en avoit pu trouver d'autres. Lorsque le prince fut couché, il fit défaire la tapisserie, et le lendemain ce bon seigneur se trouva en même salle que les pauvres. Il s'en plaignit, mais tout le monde n'en fit que rire.

Saint-Gelais, pour se moquer de je ne sais quel grand *Halbreda* (1), qui étoit lecteur aux Jeux Floraux de Rouen, y envoya une ballade dont le refrain étoit :

Un grand pendard tel que je pourrois être.

Tout le monde se crevoit de rire de voir cet homme lire cela sérieusement.

Un jeune gentilhomme normand, nommé Maromme, qui avoit bien de l'esprit, en dînant avec un

de la famille d'Angennes. (Voyez la *Notice préliminaire*, t. 1er, p. 20.)

(1) *Halbreda*, ou plutôt *hallebreda*, se dit par mépris d'une grande femme mal bâtie, d'une espèce de harengère. Tallemant emploie ce mot au masculin. Voiture l'avoit fait avant lui.

autre, trouva certaines olives fort à son goût, et, pour empêcher l'autre d'en manger. «Ami, lui dit-il, » tu contes telle chose d'une façon dont tout le » monde ne tombe pas d'accord — Ah ! dit l'autre, » c'est pourtant la vérité. — Redis-la-moi donc. » Cet homme se met à conter, et lui à manger des olives. Quand il n'y en eut plus : « Mon cher, lui dit-il, » en voilà assez ; toutes les olives sont mangées. »

Le père de Clinchamp, dont nous avons parlé (1) ailleurs, s'avisa, pour se divertir un jour de mardi-gras, de faire entre-convier à faux, pour souper, sept ou huit familles des plus considérables de Caen, et qui pour l'ordinaire se divertissoient le mieux au carnaval. Chacun croyoit souper chez son voisin, et comme cela on n'apprêta à souper chez personne, et on jeûna dès la veille du jour des Cendres. Lui, pour se moquer d'eux, se tint en lieu où il les vit tous sortir de leurs maisons pour aller les uns chez les autres : ce ne furent que gronderies jusqu'à ce qu'on eût su la vérité.

Camusat, le libraire de l'Académie, avoit acheté des livres de mathématiques. Il y en avoit un de perspective fort commun, mais avec lequel on avoit relié un petit traité fort rare, intitulé : *Alæ et scalæ mathematicæ*. Quelques gens lui avoient voulu donner une pistole de tout ensemble. Le Pailleur et deux autres mathématiciens se mirent en tête d'attraper ce libraire ; ils envoyèrent un d'entre eux demander là-dedans les livres de perspective. Camusat lui montra celui-là. « Ah ! le bon livre ! dit cet homme. » Si je ne l'avois point, je vous en donnerois trois

(1) Voyez l'historiette de *Clinchamp*, t. VIII de ces Mémoires, p. 48. Il est parlé du père dans l'article du fils.

» pistoles; mais qu'est-ce qu'il y a au bout? *Alœ*, etc. » Qu'est-ce que cela? Je ne connois point ce traité-» là!...... » Il le méprisa tant que le libraire le lui donna pour dix sols. Les autres y vont ensuite, et ayant vu le livre, « Que faites-vous de cela? lui di-» rent-ils. — Ce que j'en fais! Vous ne l'auriez pas » pour deux pistoles. — Je vous en fournirai à vingt » sous pièce, dit Le Pailleur; mais qu'y avoit-il là » au bout? — *Alœ*, etc., dit Camusat. — Et qu'avez-» vous vendu cela? — Dix sols. — Dix sols! je vous » en aurois donné dix livres.» Il pensa crever, car il étoit glorieux.

Le marquis de Resnel acheta un fief qui relevoit d'un autre fief appartenant à un riche apothicaire de Paris. Ce sire lui fit dire qu'il lui devoit foi et hommage, et cela assez incivilement. Le marquis, résolu de s'en venger, vient à Paris, se met au lit, et le soir envoie commander un lavement, chez cet apothicaire, pour un grand seigneur qui logeoit en tel lieu : le maître y voulut aller lui-même, et prit même ses habits des dimanches. Le feint malade ne se laissa point voir au nez; l'apothicaire lui donne le lavement, et, avant qu'il se fût retiré, le marquis lui lâche tout au visage en lui disant : «Voilà comme » je vous fais foi et hommage, monsieur l'apothi-» caire.» Grand procès pour cela; mais les juges rirent tant qu'il fallut qne l'apothicaire s'accommodât.

Un jeune garçon, natif de Palestrine, en Italie, servoit à Rome madame de Pisani, mère de madame de Rambouillet. Il étoit naturellement enclin à la bouffonnerie; il se débauche et se met avec des comédiens, et devient un si excellent homme en son métier, qu'il faisoit également bien toutes sortes de

personnages; on le surnomma le *docteur de Palestrine*, parce qu'il faisoit plus souvent le rôle de docteur. Il voyagea par toute l'Europe, et étoit caressé de tout le monde. Il revenoit de temps en temps revoir son ancienne maîtresse, à Paris, et logeoit chez elle. Elle, pour divertir Henri IV, et depuis la Reine-mère, le prioit de jouer avec les comédiens italiens qui étoient ici. Une fois, étant à Rome, il s'avisa de faire *una burla* à Paul Jordan, duc de Bracciane, chef de la maison des Ursins (1). Ce seigneur étoit fort humain et fort populaire; il faisoit belle dépense et avoit toujours une assez belle cour. En allant à la messe à pied, assez proche de chez lui, il étoit toujours accompagné de beaucoup de gens de qualité, et parloit tantôt à l'un et tantôt à l'autre. Le docteur loue des gueux qu'il fit bien habiller à la *juiverie;* il avoit choisi ceux qui ressembloient le mieux aux courtisans du duc, et leur donna à chacun le nom de ces courtisans qui leur convenoit le mieux. Pour représenter je ne sais quel gros homme, il prit un gueux qui contrefaisoit l'hydropique, en demandant l'aumône. Pour lui, il s'étoit habillé le plus approchant qu'il avoit pu du duc de Bracciane. En cet équipage, il attend que Paul Jordan sortît de chez lui, se met à sa suite de l'autre côté de la rue, le contrefait en toute chose jusqu'à l'église, et y entre; l'un se met à droite, l'autre à gauche; il continue à l'imiter, et l'accompagne jusque chez lui en le contrefaisant. Paul Jordan se tenoit les côtes de rire.

Un soldat de fortune, nommé Maffécourt, qui est présentement major de Vitry-le-François, sa patrie,

(1) Paul Jourdain, duc de Bracciano, prince du Saint-Empire, mourut en 1645.

a fait bien des tours en sa vie. Il avoit un frère curé de Saint-Denis en France. Notre homme, qui étoit alors chevau-léger de la garde, y alla pour tâcher de l'escroquer. En arrivant, il dit qu'il alloit à l'armée et qu'il lui venoit dire adieu. « Ah ! dit le curé, qui » craignoit le coup d'estocade, vous me voyez bien » en colère, je n'ai pas un sol. — Ah ! mon frère, » dit Maffécourt, j'ai vingt pistoles à votre service. » Cela attendrit le prêtre, qui lui en donna soixante. Après avoir servi long-temps, il obtint des lettres de noblesse, et les faisoit enregistrer à Vitry. L'assesseur, nommé L'abbé, qui en enrageoit, lui dit : « M. de Maffécourt, il y a bien plus de plaisir à se » faire *nobilis* qu'à apprendre le métier de chaussetier, devant le Palais (1). — Hé ! répondit-il, il fait » bien meilleur être le premier noble de sa race que » de voir mourir son père dans l'hôpital (2). » Ce monsieur le major, quoique marié, aime les fillettes, et pour cela il cache toujours son argent. Sa femme, qui est adroite, quand elle savoit qu'il en avoit, se levoit la nuit pour fouiller partout. Tout le jour il portoit son argent sur lui ; et dès que sa femme étoit endormie, il le mettoit dans la pochette de sa jupe de dessus. Elle n'avoit garde de l'aller chercher là.

Jean-Charles, fameux capitaine de Bohêmes, fit une fois un plaisant tour à un curé. Ils étoient logés dans un village dont le curé étoit riche et avare et fort haï de ses paroissiens ; il ne bougeoit de chez lui, et les Bohêmes ne lui pouvoient rien attraper. Que firent-ils ? Ils feignent qu'un d'entre eux a fait un crime, et le condamnent à être pendu à un quart

(1) Il y avoit été en apprentissage. (T.)

(2) Le père de l'assesseur y étoit mort. (T.)

de lieue du village, où ils se rendent avec tout leur attirail. Cet homme, à la potence, demande un confesseur; on va quérir le curé. Il n'y vouloit point aller; ses paroissiens l'y obligent. Des Bohémiennes ce pendant entrent chez lui, lui prennent cinq cents écus, et vont vite joindre la troupe. Dès que le pendard les vit, il dit qu'il en appeloit au roi de la Petite-Égypte; aussitôt le capitaine crie : « Ah ! le » traître ! je me doutois bien qu'il en appelleroit. » Incontinent il trousse bagage. Ils étoient bien loin avant que le curé fût chez lui. Ce Jean-Charles-là mena quatre cents hommes à Henri IV, qui lui rendirent de bons services.

Un Bohême vola un mouton auprès de Roye, en Picardie, il n'y a que deux ans; il le voulut vendre cent sous à un boucher; le boucher n'en voulut donner que quatre livres. Le boucher s'en va; le Bohême tire le mouton d'un sac où il l'avoit mis, et y met au lieu un de leurs petits garçons, puis il court après le boucher, et lui dit : « Donnez-en cinq livres, » et vous aurez le sac par-dessus. » Le boucher paie et s'en va. Quand il fut chez lui, il ouvre son sac; il fut bien étonné quand il en vit sortir un petit garçon qui, ne perdant point de temps, prend le sac et s'enfuit avec. Jamais pauvre homme n'a été tant raillé que ce boucher.

Jean-Charles a dit au Pailleur qu'un petit cochon ne crioit point quand on le tenoit par la queue, et que leur plus sûre invention pour ouvrir les portes, c'étoit d'avoir grand nombre de clefs; qu'il s'en trouvoit toujours quelqu'une propre pour la serrure.

La Melson(1), belle fille, femme de conscience de

(1) Charlotte Melson, fille d'un secrétaire interprète des lan-

Camus, surnommé *Gambade*, fils de Camus *le riche*, s'avisa un jour de faire sécher de la plus fine pour la mettre en poudre, et après elle s'en alla en carrosse chez les apothicaires demander de cette poudre. Quelques-uns, après l'avoir goûtée, se contentèrent de dire qu'ils n'en avoient point et qu'ils ne devinoient point ce que ce pouvoit être; qu'il n'y avoit rien de plus mauvais goût. Un plus délicat dit que c'étoit de la merde, et excita une si bonne garde contre eux qu'ils eurent de la peine à se sauver.

Il y avoit à Paris un maître des Comptes, nommé Belot, qui avoit une jolie femme. Elle fut la première qui prit un justaucorps, avec un bonnet de plumes, et qui alla à cheval. Elle apprit à tirer en volant, et souvent, avec sa robe de velours, il lui est arrivé d'aller tirer aux hirondelles, au Pré aux Clercs. Le mari étoit jaloux, et se tenoit fort souvent dans la chambre de sa femme, et, selon que les gens lui déplaisoient, il les conduisoit plus ou moins loin. Une fois, il dit à Saucour, qui lui faisoit compliment: « Si je me croyois, je vous accompagnerois jusques » au bout de la rue. » C'étoit à dire *n'y revenez plus*. En Brie, chez une madame de Passy, on lui fit une terrible méchanceté à la chasse; on monta bien tout

gues étrangères, épousa André-Girard Le Camus, conseiller d'état. Il en a déjà été parlé dans l'historiette de *Bois-Robert* (T. III, p. 163 de ces Mémoires.) Elle étoit de l'académie des *Ricovrati* de Padoue. Le Père Bouhours a inséré sa pièce *à Uranie* dans le *Recueil des vers choisis*. (Paris, 1693, p. 151.) On trouve son portrait, par elle-même, dans la *Galerie des peintures*, ou *Recueil des portraits et éloges en vers et en prose, dédié à Mademoiselle*. (Paris, Charles de Sercy, 1663, in-12, p. 433.) Titon du Tillet a donné place à madame Le Camus de Melson dans le *Parnasse françois*. Elle mourut le 22 juin 1702.

le monde, et on ne lui donna qu'un bidet. Il demeura derrière, et voyoit sa femme courir belle allure avec des galants. Il pensa enrager. Au bout de quelque temps, par le moyen de la *frérie*, elle le réduisit; il aimoit la tourte de pigeonneaux. A un certain banquet, un homme apporta chez lui le dessert, et il oublia du sucre; on mangea le fruit sans sucre; jamais Belot ne voulut qu'on en donnât. Il lui prenoit quelquefois des visions de vouloir retenir les gens à coucher. On dit qu'il étoit réduit quand il mourut, et que sa femme en fut affligée, quoiqu'il fût gros comme un tonneau.

La princesse de Savoie (1), qui épousa son oncle le cardinal, n'avoit alors que quatorze ans et étoit assez enjouée. Un jour elle s'avisa de faire mettre une traînée de poudre à canon sous les siéges qu'elle avoit fait ranger dans sa chambre pour recevoir des dames, et quand la compagnie fut assise, elle y fit mettre le feu.

CCCLXI

LA MARQUISE DE BROSSES

ET MAUCROIX (2).

C'étoit la fille de cette madame de Joyeuse dont

(1) Louise-Marie-Christine de Savoie, née en 1629, épousa vers 1642, Maurice de Savoie, son oncle, qui, pour se marier, avoit remis au pape son chapeau de cardinal.

(2) François de Maucroix, né en 1619, est mort en 1708. Ses poésies, jusque là éparses dans les recueils, ont été publiées en 1825 par notre honorable confrère M. Walkenaer. Il en existe un manuscrit beaucoup plus complet à la bibliothèque de Reims. M. Walkenaer a placé à la tête des poésies une vie de Maucroix; il en a emprunté les traits principaux aux Mémoires de Tallement, alors inédits.

nous avons parlé dans l'historiette de M. de Guise (1). Elle avoit de l'esprit, chantoit joliment, étoit de la plus fine taille qu'on pût voir, avoit les yeux admirablement beaux; avec tout cela, ce n'étoit pas une grande beauté, mais, à tout prendre, on ne pouvoit guère trouver une plus aimable personne. Elle n'avoit que quatre ans quand Maucroix, alors jeune avocat, suivant ou voulant suivre le barreau, sentit qu'il avoit de l'inclination pour elle. Le père de ce garcon avoit été intendant d'un parent de M. de Joyeuse, homme de bonne maison, nommé M. de Cany; cela avoit fait la connoissance. Comme ce garçon est bien fait, a beaucoup de douceur et beaucoup d'esprit, et fait aussi bien des vers et des lettres que personne, à quinze ans elle eut de l'inclination pour lui. Il étoit fort familier dans la maison, et le père et la mère n'étoient pas des gens trop réguliers. Le père avoit je ne sais quelle petite demoiselle qu'on appeloit Toussine, avec laquelle il couchoit entre deux draps, et disoit qu'il n'offensoit point Dieu, parce qu'il ne lui faisoit rien (2). Un jour,

(1) Voyez plus haut t. VII, p. 111.

(2) Voyez au lieu cité. M. Louis Paris, archiviste de la ville de Reims, vient de nous communiquer une pièce inédite de Maucroix, adressée à madame de Joyeuse. Il y est parlé de cette petite Toussine, que M. de Joyeuse entretenoit publiquement, sans aucun respect pour sa femme. Voici cette jolie bluette :

Le chapitre depuis deux jours
A fait sonner ses gros tambours,
Ses tambours, ou ses grosses cloches,
Instruments à rompre caboches,
Le tout par un pieux dessein
De faire honneur à la Toussaint;
A la Tous saint, non à *Toussine.*
Là, la, ne faites point la mine ;

il jeta sa fille, en présence de sa femme, sur un lit, disant qu'il vouloit savoir comment Charlotte étoit faite, * et la tâta effectivement. Il vouloit bien pis...

La mère étoit la meilleure femme du monde et la plus douce; à la vérité, un peu encline à la luxure. Son propre père un jour lui dit, en présence de l'évêque de Mende, frère de madame de Joyeuse : «Oui, » ma fille, votre mari est si impertinent, que c'est » offenser Dieu que de ne le pas faire cocu. » Elle rioit comme une folle, et le Père en Dieu en sourioit. Fabry lui vouloit donner cinquante mille écus pour coucher avec elle; et, pour lui montrer combien il l'aimoit, il avala un jour tout le pissat de son pot de chambre. Un jour Maucroix trouva sa confession par écrit, où il y avoit que « quand elle regardoit » attentivement le crucifix, elle avoit des pensées de » blasphème...... »

Pour revenir à leur fille, un jour, à Rheims, elle feignit de se trouver mal, afin de laisser sortir sa mère, et de demeurer seule avec Maucroix. Quelque temps après, elle fut accordée avec Lenoncourt, qui fut tué à Thionville, quand M. le Prince la prit. Entre deux, le jeune homme, qui avoit été obligé de venir à Paris, devint amoureux d'une jolie fille, et l'aînée de cette fille devint amoureuse de lui. Il n'aimoit que la cadette, et étoit aimé de l'une et de l'autre; mais cela n'alla qu'à quelques baisers, et à quelques autres privautés. Cependant on maria mademoiselle de

C'est une injure qu'il vous fait ;
Mais le prendrez-vous au collet ?
Il n'aime pas... Grande merveille !
Et puis changement de corbeille,
Ainsi que le proverbe dit,
Fait appétit de pain bénit.
(*Poésies de Maucroix.* Manuscrit de la biblioth. de Rheims, p. 172.)

Joyeuse au marquis de Brosses, de la maison de Thiercelin (1). C'est un homme fort brutal, peu brave, roux, et qui avoit été fort débauché; en effet, il gâta sa femme, et fut enfin cause de sa mort; car, comme elle étoit plutôt maigre que grasse, les remèdes desséchants la rendirent enfin pulmonique.

Notre avocat étant devenu chanoine de Rheims, la belle, qui l'aimoit toujours, le renflamma bien aisément. Le mari ne se doutoit de rien; car le galant avoit eu l'adresse de se mettre admirablement bien avec lui. La première faveur qu'il en eut, ce fut de lui baiser la main; et quand elle vit qu'il ne demandoit que cela, car il lui portoit beaucoup de respect: « Ah! lui dit-elle, de tout mon cœur.» Une autre fois, comme elle étoit dans le lit, il la voulut baiser; en cet instant quelqu'un parut. « Ah! lui dit-elle, quand vous n'aurez que cela à » me dire, il n'est point nécessaire d'approcher de » si près.» Elle avoit l'esprit présent. Quand on jouoit au reversi, elle ne manquoit jamais de se mettre auprès de lui, et tenoit toujours un des pieds du chanoine entre les siens; puis, quand elle avoit le *talon*, qu'on appelle le *pied* en Champagne, elle crioit en riant: « J'ai le *pied*, j'ai le *pied!* » On fit je ne sais quelle promenade sur la frontière, chez le comte de Grandpré (2), son parent, qui étoit aussi

(1) Henriette-Charlotte de Joyeuse épousa Adrien-Pierre de Thiercelin, marquis de Brosses. (*Père Anselme*, III, 842.)

(2) Il est Joyeuse. Un jour, comme c'est un homme naïf, après avoir monté devant elle un cheval d'Espagne fort bien dressé, il s'en vint lui dire: « Ah! qu'il est bon, ma cousine! » vous plaît-il pas le monter un peu? » (T.) — Charles-François de Joyeuse, comte de Grandpré, étoit gouverneur de Mouzon, ville forte située sur la frontière, démantelée en 1671. Sa

un peu amoureux d'elle; il y en avoit bien d'autres. Ce comte leur fit une malice, car, en chemin, il leur fit donner une fausse alarme. Voilà tous les hommes à cheval; le mari d'y aller mal envi. Elle ne songea point à lui; mais elle se mit à crier : « Monsieur » de Maucroix, gardez-vous bien d'y aller. » Une des dames de la compagnie disoit naïvement au cocher, qui avoit le mot : « Hé ! mon pauvre cocher, » romps-nous le cou, si tu veux, pourvu que tu » ailles à toute bride. »

Elle contoit à Maucroix toutes les folies de ses autres amants ; il y en eut qui lui présentèrent un poignard pour avoir l'honneur de mourir de sa main, et d'autres firent d'autres extravagances. Fabry, à qui la mère avoit tant coûté, étoit bien disposé à faire encore plus de dépense pour la fille, si elle eût voulu; mais elle le traita toujours fièrement. Enfin un jour qu'elle avoua à Maucroix qu'elle l'aimoit plus que sa vie, elle se mit à chanter ces paroles qu'on chantoit alors :

Tircis, que dois-je faire ?
Tout m'est contraire.
Pour te guérir,
Je voudrois bien te secourir;
Mais, quand mon cœur le veut,
L'honneur me dit que cela ne se peut,
Et qu'il vaut mieux mourir.

Les confesseurs l'intimidoient et lui disoient que ce seroit un sacrilége. Quand elle avoit été à confesse, elle disoit à son amant : « Ils m'ont dit que c'étoit » un sacrilége ; » et, ce jour-là, elle ne le baisoit

père, Antoine-François de Joyeuse, étoit devenu comte de Grandpré par son mariage avec Marguerite de Joyeuse, sa cousine. (*Père Anselme*, III, 841 et 843.)

qu'aux yeux. Elle lui avoit de l'obligation. Comme elle étoit une fois à Paris, Fabry, enragé de ce qu'elle avoit été à Saint-Cloud, à un cadeau du comte du Roule, parent de madame de Canaples, avec laquelle et trois ou quatre autres dames elle étoit allée, écrivit, ou plutôt fit écrire d'une main inconnue une lettre au mari, comme s'il y eût eu une galanterie liée avec le comte, et que tout le monde en fût scandalisé. Le mari, en colère, ordonne à sa femme de le venir trouver en Champagne, et lui mit quelques mots de Saint-Cloud dans la lettre. La pauvrette part, et alloit comme à la mort. De Brosses envoie aussitôt un gentilhomme à M. de Joyeuse lui déclarer qu'il lui vouloit renvoyer sa fille, etc. Le gentilhomme étoit à peine parti, que le chanoine, qui étoit fort bien avec le marquis, se met à lui faire des remontrances, et le ramène si bien, qu'il envoie un autre gentilhomme pour faire revenir cet envoyé, dont la marquise lui rendit très-humbles grâces. Cependant son mari la maltraita fort, sans la soupçonner pourtant d'aucune galanterie; mais il étoit mal satisfait du père, qui ne lui donnoit point ce qu'il lui avoit promis. Le père, s'étant aperçu de l'attachement du chanoine, en écrit à sa fille, et il lui représentoit qu'après avoir résisté au favori d'un roi (c'étoit M. le Grand qui en avoit été un peu épris en un voyage de Champagne), il lui seroit honteux, etc. Elle en avertit Maucroix, et lui dit: « Mon père enverra tout dire » à mon mari. » Le chanoine prend les devants, et déclare au marquis que, pour ne pas les brouiller davantage, M. de Joyeuse et lui, il se vouloit retirer, et ne plus le voir qu'en lieu tiers. « Comment! dit » le mari, M. de Joyeuse prétend me tyranniser! »

Il lui écrivit en colère, et, depuis, le bonhomme n'eut plus lieu de parler contre le chanoine. Une fois qu'elle étoit au lit et qu'ils étoient seuls, elle se mit à trembler, et lui dit : « Tenez, voyez comme » j'ai les mains froides, j'ai le frisson; je vous prie, » allez-vous-en. — Ah! madame, répondit Mau- » croix, vous défiez-vous de mon respect? » Il se contint, et jamais il ne lui a mis le marché au poing. « Ah! dit-elle, je l'avoue, ce respect mérite quel- » que récompense. » Elle se laissa baiser, elle se laissa tâter, et lui avoua qu'après cela elle ne pouvoit plus répondre de rien. En effet, il n'y en avoit pas pour quatre jours quand la marquise de Mirepoix (1), qui étoit amoureuse d'elle, la vint enlever. La belle, qui étoit coquette, mais point p....., n'en fut point fâchée; car elle voyoit bien le péril. Le chanoine dit que c'étoit une plaisante chose que de voir ces deux femmes ensemble; celle-ci, toute jeune, toute belle qu'elle étoit, aimoit l'autre quasi comme elle en étoit aimée, et disoit : « De quoi est-ce que » je m'avise d'aimer une personne qui n'est ni jeune » ni belle? » Il y avoit mille querelles et mille réconciliations. On conte une bonne vision de cette madame de Mirepoix. Quand il la faut saigner, on est trois heures à la prêcher, et quand on la va piquer, tout le domestique qu'on fait venir exprès jette de grands cris, et cela, dit-elle, l'empêche de sentir si fort la piqûre. Mademoiselle de Roquelaure, sa sœur, est quasi de même, et le chevalier fit saigner, il y a quelque temps, son valet pour lui, et juroit que jamais saignée ne lui avoit tant fait de

(1) Aînée de Roquelaure. (T.) — Louise de Roquelaure épousa Alexandre de Levis, marquis de Mirepoix. Elle mourut en 1674

bien. Voici une chose plus étrange d'un maître des comptes de Montpellier, nommé Clauzel, homme d'honneur et de bon sens. Pour le saigner, il faut faire sonner des trompettes, ou battre des tambours, et son sang s'arrête dès qu'on cesse de sonner ou de battre; il faut qu'il s'imagine dans ce temps-là être à la guerre. Je le sais de gens qui l'ont vu plus d'une fois.

Or, avant que de retourner à Rheims, la marquise de Brosses vint à Paris, et se laissa cajoler par bien des gens. Vardes fut celui qui lui plut davantage; il est vrai qu'elle a avoué depuis au chanoine que, dès qu'elle l'entendoit parler, elle le méprisoit, et qu'elle n'avoit jamais vu des sentiments moins d'honnête homme que les siens.

Au retour, notre chanoine trouva la belle bien changée; le voilà dans une jalousie effroyable; il souffroit plus qu'une âme damnée. Je le persuade de venir à Paris. Il n'y est pas plus tôt qu'elle y arrive; il disoit : « Je la fuis, et elle me suit. » Mais la vérité est qu'il n'y étoit venu qu'à cause qu'il espéroit qu'elle y viendroit. Elle y accoucha, et cette couche la changea extrêmement; avec cela, son mal commençoit à la presser. Il eut une petite consolation, en ce qu'il lui donna un peu de jalousie à son tour. On dit à la dame que le chanoine logeoit chez un de ses amis, qui avoit une fort belle femme. En effet, on ne mentoit pas, et c'est une des plus belles et des mieux dansantes de Paris (1). Un jour donc, elle lui en parla et lui dit en sortant : « Adieu, et n'oubliez » pas les gens, encore qu'ils ne soient plus beaux. »

(1) C'est de sa femme que Tallemant parle ici. Il étoit très-naturel que Maucroix descendît chez son ami des Réaux quand il venoit à Paris.

Le mari se mit en ce temps-là à la maltraiter; apparemment il s'étoit aperçu des privautés que le chanoine avoit eues avec elle. La coquetterie de Vardes et d'autres l'avoit choqué; il n'étoit pas satisfait de son beau-père; il disoit que sa femme étoit fière; tout cela ensemble fit qu'elle fut doublement affligée. L'état pitoyable où elle étoit donnoit de la compassion au chanoine, et lui faisoit quasi oublier le méchant tour qu'elle lui avoit fait. Enfin le mari la laissa en Champagne, sans un sou et malade, et lui s'en alla en Touraine, où est son bien. Le chanoine l'assiste, et la reçoit chez lui. Il a un frère aîné, qui est aussi chanoine de Rheims (1), et qui, de plus, a un bénéfice dont il avoit, je pense, quelque obligation à M. de Joyeuse. La mère, étant malade, s'étoit fait porter dans leur logis, à Rheims, et elle y étoit morte; la fille en fit de même. Là, elle avoua au chanoine que tout ce qu'elle avoit vu à la cour ne l'avoit jamais pu guérir; qu'elle l'aimoit encore, mais qu'elle le prioit d'oublier toutes les folies qu'ils avoient faites ensemble. Elle souffrit long-temps; il souffroit assurément plus qu'elle. Je n'ai jamais vu un homme si affligé, et, à cause de lui, je me suis réjoui de la mort de cette belle, parce qu'il étoit en un tel état que je ne savois ce qui en seroit arrivé. Il a été plus de quatre ans à s'en consoler, et il n'y a eu qu'une nouvelle amour qui l'ait pu guérir; aussi est-ce une chose bien cruelle que la fortune lui amène, s'il faut ainsi dire, dans son propre lit, la

(1) Louis de Maucroix, chanoine de Rheims. Son frère François ne l'aimoit pas; c'est contre lui qu'il a dirigé l'épigramme qui commence par ce vers :

Oh! oh! monsieur le porte-crosse, etc.

(*Poésies de Maucroix*, édit. Walkenaer, p. 314.)

personne qu'il aime, en un état languissant, afin qu'il ait le déplaisir de la voir mourir.

Vandy, aujourd'hui gouverneur de Montmédy (1), étoit un des amoureux de la marquise; il m'a dit qu'avec un billet que M. de Joyeuse lui avoit donné, il alla, bien accompagné, attendre à sept lieues d'ici le marquis de Brosses, qui menoit sa femme à la campagne, et la lui ôta, après lui avoir lu le billet qui contenoit que le père l'avoit prié de ramener sa fille à Paris, où il l'attendoit. Le mari, enragé de cet écorne (2), disoit qu'il se vouloit battre contre Vandy. Vandy lui dit que, pour le lendemain, tant qu'il voudroit. La colère du marquis se passa sans qu'il y eût de sang répandu. Vandy eut bien de la jalousie à son tour. Vardes est parent du mari; cela lui donna un grand accès auprès de la belle; il en eut une bague qui venoit de Vandy. La marquise, lorsque Vandy se plaignit à elle de cette faveur faite à son rival (c'étoit en présence de la marquise de Mirepoix), lui dit : « Ne vous jouez pas à penser la lui ôter; car, outre » qu'il ne le souffriroit pas autrement, vous m'obli» geriez à lui faire telle faveur que personne ne la » lui pourroit ôter. — Ah ! ma cousine, ajouta-t-elle » en jetant ses bras au cou de la marquise de Mire» poix, que je viens de dire une grande sottise !

(1) Jaloux du marquis de Vandy, Maucroix adressa cette petite pièce à madame de Brosses :

C'en est fait, il me faut mourir,
Rien que le désespoir ne me peut secourir:
Mais puisqu'à vos bontés je ne dois plus prétendre,
Accordez du moins à ma foy
Le souhait du grand Alexandre :
Que jamais conquérant n'aille si loin que moi !

(*Poésies de Maucroix*. Manuscrit de la Bibliothèque de Rheims, p. 175.)

(2) Écorne, *affront, injure*.

» Mais aussi pourquoi me met-on en colère ? » L'amant jaloux proposa à Vardes de porter cette bague au Marché-aux-Chevaux, à sept heures du matin, pour voir qui méritoit le mieux de l'avoir. Il jure que Vardes ne fit pas semblant de l'entendre. Il n'en demeura pas là; il envoya un brave, son domestique, pour parler à la marquise. Saint-Thomas, sa suivante, lui dit qu'on ne la voyoit point. «Par la sang-» Dieu !... — Tu es donc venu pour faire un appel » à madame? — Je suis venu pour lui déclarer que » M. de Vandy est guéri, qu'il ne sera jamais son » serviteur, et qu'il lui fera du déplaisir partout où » il pourra. »

Quant au comte de Grand-Pré, il est toujours fait comme un Cravate (1). Il avoit épousé, n'ayant pu avoir la marquise, une madame Couci, belle personne, qu'il avoit faite à sa mode; elle chassoit avec lui, et même elle alloit presque en parti; elle étoit demi-guerrière. Quatre fois le jour il se couchoit avec elle, et quelquefois au milieu d'un bois; il est de grand'vie : cependant Givry, son lieutenant de roi à Mouzon, méchant arbalétrier, le faisoit cocu. On croit même qu'il le savoit; cela n'empêchoit pas que le galant ne fût son meilleur ami.

CCCLXII

CONTES DE BÊTES.

Il y avoit chez M. de Morangis une biche et un singe; le singe tourmentoit fort la biche, et étoit

(1) On disoit *Cravate* pour *Croate*. — Le comte de Grandpré mourut en 1680 ; il avoit épousé en premières noces Charlotte de Couci.

toujours sur son dos. Cette bête un jour s'en va sur le Pont-Neuf, ayant ce singe sur la croupe (M. de Morangis logeoit à la rue Dauphine); et de là elle se jette dans la rivière. Elle se sauva, et le singe fut noyé.

Un petit chien de M. de Vence (*Godeau*), dès qu'on prononçoit le nom d'un gros chien dont il avoit été mordu, aboyoit et tiroit la soutane de son maître, comme pour lui demander vengeance; à Paris, deux ans après, il faisoit la même chose, quoiqu'il eût été mordu en Provence.

Le comte de Saint-Paul, père du duc de Fronsac, qui fut tué à Montpellier, avoit un dogue, du temps qu'il étoit gouverneur d'Orléans, qui alloit et venoit chargé de lettres à son cou. On le connoissoit dans les hôtelleries, où son maître logeoit avec lui; on lui faisoit bonne chère, et personne n'eût osé lui ôter son paquet.

A un voyage de la cour, un chariot embourbé arrêtoit tous les équipages; un cocher, las d'attendre, alla pour voir à quoi il tenoit; il reconnut à ce chariot un cheval qu'il avoit mené autrefois, et avec lequel il avoit fait une fort tendre amitié: le cheval le reconnut aussi, et se mit à hennir. « Hé quoi! » *Gros-Jean* (c'étoit le nom de l'animal), nous » veux-tu faire coucher ici?» Ce cheval, à ces mots, fit un tel effort, qu'il tira le chariot du bourbier.

Feu M. de Guise, étant à Florence, avoit un grand coursier fort vite; on le voulut faire courir pour le prix à la Saint-Jean, car à Florence on a gardé cela des anciens, et même de faire aller des chariots autour de deux pyramides, comme dans le cirque; or, c'est dans une rue qui n'est pas droite que les chevaux courent. Ce coursier fit un effort pour gagner

un tournant qu'il y avoit au tiers ou au milieu de la carrière, et, quand il l'eût gagné, la rue étant plus étroite, à coups de pied il faisoit tenir derrière tous les autres chevaux, qui étoient beaucoup plus petits que lui, et il s'en alla gravement au petit pas jusqu'au bout de la carrière.

A propos de chevaux, je ne saurois que je ne mette ici la pitoyable aventure des chevaux de Chambonnière (1), cet excellent joueur de clavecin. Il avoit un carrosse, mais, faute de nourriture, il envoyoit paître ses chevaux sur le rempart du Marais (2). Je vous laisse à penser en quel état ils étoient. Des écorcheurs les prirent pour des chevaux condamnés, et un beau matin ils les écorchèrent tous les deux.

Une femme de ma connoissance (mademoiselle Guedon) avoit une petite épagneule qu'elle laissa en Poitou, en venant s'établir à Paris ; à dix ans de là, elle envoya des hardes à celle qui avoit la chienne ; elle les avoit arrangées elle-même dans le coffre. Cette petite chienne se mit à baiser ces hardes, à les lécher, et à faire cent sauts à l'entour.

Il peut y avoir quatorze ans, qu'un capitaine françois mourut à Nancy, et fut enterré aux Pères Piquepuces ; cet homme avoit un chien qui ne l'avoit jamais quitté ; ce pauvre animal se met sur la tombe de son maître, et n'en sortoit que pour aller chercher à manger. Il fit cette vie quatre ou cinq ans, et il y est mort. Tout le monde le connoissoit, et on l'appeloit *le chien du capitaine.*

(1) Chambonnière, célèbre compositeur, avoit la charge de clavecin de la chambre du Roi. Il mourut vers l'an 1670. (*Titon du Tillet, Parnasse françois*, p. 402.)

(2) C'est aujourd'hui le boulevard Saint-Antoine.

Un pâtissier de Vitry, nommé Jacquemard, a un barbet qui, sans qu'on y prît garde, se mit dans un bateau de blé, que son maître conduisoit à Paris. Le pâtissier s'en aperçoit à Châlons; il le donne à garder à une femme chez qui il logeoit, car il avoit peur de le perdre à Paris; le chien s'échappe, et ne sentant plus son maître, il se met à suivre le chemin qu'avoit fait le bateau de Vitry à Châlons et remonte la rivière vingt lieues durant; elle étoit en bien des lieux débordée; il la passa et repassa cent fois. Il arriva à Vitry au bout de trois jours et demi; mais il n'en pouvoit plus.

Une dame, à qui je me fie, a vu une ânesse, à Surênes, tourner avec sa bouche une grosse clef d'écurie, et ouvrir la porte pour aller trouver son petit.

Cette femme-là a un chat qui a autant d'esprit que le fameux chat de Mondory, dont parle La Chambre (1), car ayant remarqué que la chatte descend quand on sonne une clochette pour dîner, il la sonne quand il a envie qu'elle vienne, et elle vient. Il l'a vue cent fois nettoyer ses pattes avant que de sauter sur le lit de sa maîtresse.

Un nommé Néron avoit attelé des cerfs à un chariot; après il enchaîna des puces à un chariot aussi. Il avoit appris à une chèvre à marcher sur la corde, ou plutôt sur deux cordes; il avoit un petit chat-huant qu'il tenoit dans une cage; il lui avoit plumé les moignons des ailes, avoit attaché à l'une une rondache, et à l'autre une épée; il l'avoit habillé en cavalier. Il disoit qu'il n'y avoit point d'animal, hors une poule, à qui il n'eût appris quelque chose.

(1) Cureau de La Chambre, l'auteur des *Caractères des passions*;

Il est parlé dans les lettres de Voiture (1) du singe de mademoiselle Coinet; c'étoit une chanteuse qui avoit appris à un singe à jouer de la guitare; il y jouoit effectivement une sarabande, mais il manquoit toujours en un endroit.

CCCLXIII

CONTES DE MOURANTS.

* Un soldat espagnol, comme on étoit près de faire naufrage, se mit à manger un petit morceau de pain, en disant : *Menester comer un poquito para beber tanto* (2).

* A La Rochelle un matelot qu'on pendoit cria *bon voyage*, comme on le jetoit.

A Toulouse, un jeune homme de dix-huit ans dit, en riant, au bourreau, qu'il connoissoit : « Compère, » tu devois mettre un peu de coton, à cause de la » connoissance. »

Quand M. de Bouillon commandoit en Italie, un peu avant la prise de M. le Grand, deux soldats furent condamnés à être passés par les armes; après, on s'avisa, à cause que l'armée diminuoit, de se contenter d'un, et, à faute de bulletins, on les fit jouer aux dés : l'un vouloit jouer à la chance « Je ne la sais pas, dit l'autre. — Bien donc, à la » rafle. » Il jette le dé et amène dix-sept; l'autre joue, mais sans espérance, et amène trois as. Le

(1) Voyez la lettre soixante-unième de Voiture, adressée à mademoiselle de Rambouillet. Mademoiselle Coinet n'y est pas nommée.

(2) Pour boire tant, il faut manger un peu.

premier dit sans s'étonner : « Voilà mourir à beau » jeu. » Les officiers, surpris de cette résolution, firent dessein de le sauver ; mais ils voulurent voir auparavant jusqu'où iroit sa constance. On lui demande s'il vouloit être bandé. « Non, » dit-il. Il choisit ses parrains, et tirant dix écus qu'il avoit, il dit à l'un d'eux : « Tiens, prends cinq écus pour » boire, et des cinq autres fais-en prier Dieu pour moi. » On l'attache, il ferme les yeux. On tire, mais les officiers avoient fait ôter les balles ; aussitôt on le délie. « Allez vous faire saigner, lui dit-on. — Je » n'en ai pas besoin, répondit-il. Camarade, rends-» moi mes dix écus, et allons les boire. »

Un vieux conseiller de Bordeaux, nommé d'Andrault, avoit eu toute sa vie une telle passion pour les nouvelles, qu'à l'article de la mort il envoya chercher un Portugais, grand nouvelliste, pour savoir de lui ce qu'il avoit appris par le dernier ordinaire, et il ajouta : « Je suis bien fâché de ne » pouvoir attendre l'autre courrier ; mais il faut » que je parte. » Et il mourut un moment après.

Un vieux reître de Gascon, nommé Calverac, qui avoit bien des iniquités sur le corps, étant à l'extrémité, avoit grand'peur du diable. Les ministres de Bordeaux lui promettoient assez le paradis ; il n'en étoit pas bien persuadé. « Mais me le promettez-» vous ? leur disoit-il. — Oui. — Touchez donc là. » Il leur touche dans la main, et aux anciens (1) aussi ; après il leur dit encore : « Mais le promettez-vous » bien ? — Oui. — Touchez donc là encore une » fois. »

(1) Les membres du Consistoire. (Voyez plus haut, t. VIII, p. 233.)

On disoit à une vieille paysanne fort incommodée : « Vous seriez bien heureuse d'être délivrée de » tous vos maux.— Je vous entends, dit-elle ; mais » on est si long-temps mort. »

Un vieux libertin, nommé Bourleroy, étant à l'article de la mort, madame de Nogent-Bautru, car il étoit des amis de son mari, lui envoya un confesseur. « Voilà, lui dit-on, un confesseur que ma- » dame de Nogent vous envoie. — Hé ! la bonne » dame, dit-il, tout est bien venu de sa part ; si » elle m'envoyoit le turban, je le prendrois. » Le confesseur vit bien qu'il n'y avoit rien à faire.

Au siége de La Rochelle, le comte de Jonzac, de la maison de Sainte-Maure, avoit un régiment d'infanterie. En une sortie, les Rochellois le mirent en fuite avec son régiment. Le lendemain ils sortirent encore ; mais on les repoussa en leur criant : « Tu » n'as pas trouvé ton *Jonzac*. » Lui-même, un jour ou deux après, voyant deux soldats qui se battoient, courut pour les séparer : « Qu'y a-t-il ? leur » cria-t-il. Contez-moi votre différend. — Mon- » sieur, dit l'un, il dit que je suis du régiment de » Jonzac. » Je vous laisse à penser si M. le comte se vanta d'en être le mestre-de-camp.

Quand Urbain VIII fit ôter les portes de bronze du Panthéon, pour en faire un autel à Saint-Pierre. on fit ce pasquin :

Quod non fecēre barbari, fecēre Barberini.

Le pape Sixte-Quint, ayant fait sa sœur, qui avoit été lavandière, duchesse de Camerino, on mit à Pasquin une chemise fort sale avec ce mot : « *De- » puis qu'on fait les lavandières duchesses, il n'y a » pas moyen de se faire blanchir.* »

Petitpuis-Lebœuf, à Saumur, étoit un débauche qui dansant un jour au bal avec la sénéchale de Saumur, du Rosay, un emplâtre tomba de ses chausses ; elle, qui croyoit le déferrer, lui dit : « Monsieur, ramassez votre emplâtre. » Il ne se déferre point, met la main dans ses chausses, et, en ayant tiré un autre emplâtre : « Madame, lui répondit-il, » voilà le mien ; il faut que ce soit le vôtre. » Il se trouva qu'il avoit deux p....... à la fois (1).

CCCLXIV

CHARPY, SIEUR DE SAINTE-CROIX.

Charpy est de Brest ; il étoit avocat à Lyon quand M. le Grand (*Cinq-Mars*) le prit. Ce n'a jamais été un homme fort judicieux : il s'amusoit à s'habiller comme son maître ; il est vrai qu'alors on ne portoit ni dentelles ni argent, et, dès que M. le Grand avoit un habit, le lendemain son secrétaire en faisoit faire un de même. Le feu Roi, pour rire, en frappant un jour sur l'épaule à M. le Grand, qui étoit tourné, dit : « Charpy, écoutez. » M. le Grand fut surpris de cela. « Je pensois, dit le Roi, que ce fût Charpy ; » car il est toujours habillé comme vous. » Ce galant homme faisoit d'assez méchants vers. Il en fit une fois quatorze cents sur le mariage de madame de Montausier. On disoit en badinant que ce n'étoit que de la *charpie*. Ce fut lui qui fit ce sonnet pour mademoiselle de Bouteville, aujourd'hui madame

(1) Tallemant a déjà attribué cette impertinente anecdote Vandy. (Voyez l'historiette de *Vandy*, t. VIII, p. 214.)

de Châtillon, où il lui dit qu'elle ne ressemble guère à son père :

Car il donnoit la vie et vous donnez la mort

Charpy fut ici quelques années, au commencement de la Régence, à donner des violons, à donner cadeau à quelques femmes de son quartier. Il avoit des tableaux ; il avoit un carrosse. Cela venoit des arrêts du Conseil qu'il contrefaisoit avec un homme d'Église. Il fallut s'enfuir. Il fut pendu en effigie. Depuis quelque temps il est revenu, et s'est fait appeler Sainte-Croix. Il s'est mis la dévotion dans la tête, et a fait un livre où il prétend prouver, par quelques passages de la sainte Écriture, qu'il viendra un véritable vicaire de Jésus-Christ en terre, qui remettra le monde, comme autrefois, en l'état d'innocence, sous la loi du christianisme ; pourtant il trouve des choses dans l'Apocalypse que personne n'a jamais vues que lui. Il s'est fait peindre nu en chemise avec ce livre à la main : vous diriez qu'il va faire l'amende honorable ainsi en chemise. Or, un jour qu'il étoit dans l'église des Quinze-Vingts, madame Hansse, veuve de l'apothicaire de la Reine, y vint; elle loge dans les Quinze-Vingts mêmes. Il l'accosta et lui parla de dévotion avec tant d'emportement, qu'il charma cette femme, qui est dévote. Elle le loge chez elle. Lui, qui est si charitable qu'il aime son prochain comme lui-même, s'est mis à aimer la petite madame Patrocle, la fille de madame Hansse : elle est femme de chambre de la Reine, et son mari est aussi à elle (1). Charpy se

(1) On rencontre le nom de *Patrocle* dans les Mémoires du temps, et particulièrement dans le *Journal du cardinal de Richelieu*

met si bien dans l'esprit du mari et s'impatronise tellement de lui et de sa femme, qu'il en a chassé tout le monde, et elle ne va en aucun lieu qu'il n'y soit, ou bien le mari. Madame Hansse, qui a enfin ouvert les yeux, en a averti son gendre ; il a répondu que c'étoient des railleries, et prend Charpy pour le meilleur ami qu'il ait au monde. Souvent les maris font leurs héros de ceux qui les font cocus. Cependant la Sorbonne a refusé de donner l'approbation à son livre. Il les traite tous d'ignorants. Madame Hansse, enfin, n'a plus voulu qu'ils logeassent avec elle. Charpy n'est plus en même logis que la dame, mais il la voit toujours de même. Quand il prie Dieu, il dit : « Seigneur, je me résigne à ta » volonté : si tu m'envoies des bénéfices, je serai » ecclésiastique ; si tu ne m'en envoies point, je me » résoudrai à la retraite. » Par ces façons de faire, il a attrapé le prieuré de..... (1) sans le demander ; même le cardinal l'a prié de le prendre en attendant mieux. Il prétend avoir donné de bons avis à Son Éminence.

CCCLXV

NAIVETÉS, BONS MOTS, REPARTIES,

CONTES DIVERS.

M. de Saintes, fils naturel du maréchal de Bassompierre, dit qu'une nuit il fut réveillé par un coup de pistolet qu'on tira dans sa chambre. « Qu'est-» ce que cela ? — C'est, monsieur, que j'avois peur

(1) Le nom est resté en blanc dans le manuscrit.

» qu'une souris ne vous réveillât, et je l'ai tuée. »

Saint-Luc, père du maréchal, se trouva à la porte du cabinet, avec M. de Luxembourg, qui, croyant que l'autre lui vouloit mettre le pied devant, lui dit : « Me le disputerez-vous, à moi qui ai eu quatre empereurs de ma maison ?— Ma foi, lui dit Saint-Luc, » je me trompe fort, si vous êtes jamais le cin- » quième. »

Un gentilhomme de Poitou, pour avoir des œufs de pigeon, qui étoient dans un trou à une muraille d'une ferme, prit une grande échelle, à laquelle il attacha son cheval; il chassa de ce trou la femelle qui couvoit : le cheval eut peur et entraîna l'échelle. Le bon *nobilis* se rompit la tête; mais, en montrant son chapeau plein d'œufs : « Bon, bon, dit-il, ils ne » sont pas cassés. »

Madame Des Hagens (1), du temps du maréchal d'Ancre, oyant dire que la seigneurie de Venise étoit bien riche, dit : « Qu'il la falloit marier avec » Monsieur quand il seroit grand. » Elle prit *seigneurie* pour *signora.*

Un jour qu'on parloit de successions, un gentilhomme, qui pourtant étoit à son aise, dit : « Pour » moi, je crois que si le diable mouroit, je n'héri- » terois pas de ses cornes. — Là, là, mon ami, dit » naïvement sa femme, de quoi vous fâchez-vous ? » n'en avez-vous pas assez ? »

On avoit à faire pendre un pauvre diable à Autun; le bourreau étoit malade; on en fit venir un du lieu le plus proche. Quand il fut arrivé, on le fit venir à

(1) C'étoit la femme de *Déageant* de Saint-Marcellin, secrétaire d'État sous le ministère du connétable de Luynes. (Voyez l'historiette de *Lisette*, t. 1er, p. 196 de ces Mémoires.)

l'hôtel-de-ville, car le crime regardoit la communauté; il demanda combien il y avoit à gagner. « Dix livres, lui dit-on. — Messieurs, répondit-il, il » n'y a pas moyen de s'y sauver. Si c'étoit quelqu'un » de vous autres messieurs qui avez de bons habits, » très-volontiers; mais ce misérable en a un qui ne » vaut pas trois sols. »

Un vieux gentilhomme d'auprès de Rheims, nommé Louversy, comme le feu Roi passoit par là, lui demanda son chauffage dans une forêt. Le Roi le lui accorda : « Mais, Sire, lui dit-il, je serai cent » ans à faire faire ce qu'il faut pour cela; je vous » prie, donnez-le-moi de votre main. — Mais, ré- » pondit le Roi, cela ne se fait point, et vous n'avez » ni papier ni encre. — J'en ai, Sire, et une table » aussi. » Il tend son dos, et son affaire fut faite.

Un jeune garçon d'Auvergne voulut être reçu avocat à Paris; il part, et prend si bien ses mesures, que, quand il pria Bataille de le présenter, il n'y avoit plus qu'un jeudi d'audience jusqu'à la fin du parlement. Bataille lui dit : « Trouvez-vous à » sept heures, demain matin, au Palais, et apportez » vos licences (1). » Bataille y va, mais il ne trouve pas son provincial; en attendant, il va dire au parquet qu'il avoit des licences pour présenter un avocat, mais que, par hasard, il les avoit oubliées chez lui. On prend cela pour argent comptant; on ouvre. Son homme ne vint qu'à neuf heures. « Et où vous » êtes-vous amusé? — Monsieur, dit-il, excusez-moi; » en venant, j'ai rencontré un gros moineau vert » qui parle; je m'y suis arrêté jusqu'à cette heure. »

(1) Ses lettres de licencié en droit.

Pensez qu'il faisoit beau voir un animal en robe de Palais entendre jaser si long-temps un perroquet! Il fallut qu'il s'en retournât en son pays sans rien faire.

François I[er] étoit à table, quand on lui présenta une épigramme qui lui plut fort, et en mangeant il disoit sans cesse: « Ah! la bonne épigramme!......» Un bon gentilhomme qui ouït cela, dit après au maître-d'hôtel : « Que vouloit dire le Roi? Oh ! la » bonne épigramme ! oh ! la bonne épigramme! » disoit-il à tout bout de champ. Est-ce quelque » viande nouvelle? Hé! je vous prie, faites-nous- » en goûter.»

Un homme de Rheims fit une comédie pour le collége: c'étoit l'Élection de Nicolas, patriarche d'Antioche. Or les douze qui le devoient élire étoient tombés d'accord que le premier qui entreroit dans l'église seroit élu. Un hermite de sainte vie fut le premier ; il dit son nom: c'étoit Nicolas. Les douze répétoient ce mot de *Nicolas* l'un après l'autre, et cela en trois beaux vers alexandrins. Ce même homme dédia cette belle pièce à trois frères de la ville de Rheims, qu'il appeloit *Geryon rhémois.*

M. d'Elbœuf, père du dernier mort, aimoit le bon vin. Un jour, à la campagne, après avoir communié, le curé lui donna du vin dans un verre. Il le goûta et le trouva bon. « Monsieur le curé, lui dit-il » tout bas, où l'avez-vous pris? — A la corne, mon- » sieur. — Venez-vous-en dîner avec moi, et en ap- » portez trois bouteilles. »

Un Espagnol du royaume de Murcie, pays fort chaud, venu en France l'hiver, comme il passoit par un village, les chiens aboyèrent après lui; il voulut prendre une pierre, il trouva qu'elle tenoit, à cause

de la gelée. « Peste du pays! dit-il; on y attache les » pierres, et on y lâche les chiens (1). »

Le feu Roi trouva un paysan naïf dans je ne sais quel village, vers Saint-Germain; il s'en voulut divertir et le fit approcher. « Hé bien! Monsieur, lui » dit cet homme, les blés sont-ils aussi beaux vers » chez vous qu'ils sont vers chez nous? » Il se nommoit Jean Doucet. Le Roi le prit en affection, et le mena à Saint-Germain. Là il se mit à jouer *à la pierrette* avec lui, et lui gagna dix sols, ce dont l'autre pensa enrager. Le Roi en étoit si aise qu'il porta ces dix sols à Ruel, pour les montrer au cardinal. Un jour le Roi lui donna vingt écus d'or; il les prit, et, frappant sur son gousset, il disoit : « *I vous re-» vanront, Sire, i vous revanront; vous mettez tant » de ces tailles, de ces diébleries sur les pauvres gens!* » On lui fit faire une *innocente* (2) d'écarlate avec de l'or, et on le renvoya à son village, d'où il venoit

(1) Sénecé a fait un conte en vers sur ce sujet, dans lequel on trouve la facilité, la grâce. mais aussi la diffusion qui caractérisent ce poète. La pièce est inédite; l'éditeur l'a recueillie avec beaucoup d'autres poésies de cet auteur, dont on pourroit former un volume. Ce conte, intitulé : *Le Poète donné aux chiens, nouvelle persane tirée du Gulistan de Saadi*, se termine par ces vers :

D'un gros cailloux, cimenté par la glace
Pour se défendre il s'étoit emparé;
Mais n'ayant pu l'arracher de sa place,
Il s'écria d'un ton désesperé :
« Le ciel sur vous lance tous ses tonnerres,
» O musulmans plus maudits que payens!
» Les scélérats! Ils attachent les pierres
» En même temps qu'ils détachent les chiens! »

(2) Une *innocente* étoit une espèce de robe de chambre à usage de femme. (*Dict. de Trévoux*)

voir le Roi deux fois la semaine. Une fois il vint sans *innocente*, et dit pour raison qu'il étoit fête, et que quand il alloit à la messe, on ne faisoit que regarder son clinquant, et on ne prioit point Dieu. La famille de cet homme eut quelque petite gratification du Roi ; je pense qu'il mourut en même temps que son maître. Ses neveux, qu'on appelle les *Jean Doucet*, ont voulu prendre sa place, mais ce sont de méchants bouffons (1).

* Au Pays-Bas, des moines et des religieuses représentoient la Passion. Un gros moine étoit en croix, et une belle religieuse à ses pieds, qui faisoit la Madeleine. Elle avoit des tétons qui tentoient le drôle. Comme il sentit que le linge qui étoit devant *son honneur* commençoit à se soulever : « Otez, dit-il, » cette Madeleine; elle gâte tout le jeu. »

* Un marguillier avoit retenu un prédicateur pour prêcher le saint de la paroisse. A quelques jours de là cependant, le même prédicateur, prêchant le panégyrique d'un autre saint, où ce marguillier se trouva, il dit tant de merveilles de ce saint, que le marguillier ne put se tenir, et, se levant, lui dit : « *El nostro san Padrone sara dunque un coglione.* »

(1) On a fait sur les *Jean Doucet* des pièces patoises fort naïves (Voyez *la Conférence de Janot et de Piarot Doucet, de Villenoce, et de Jaco Paquet, de Pantin, sur les merveilles qu'il a veues dans l'entrée de la Reyne, ensemble comme Janot lui raconte ce qu'il a veu au* Te Deum *et au feu d'artifice.* Paris, 1660, in-4°.) Madame de Sévigné leur compare Racine et Boileau, lorsque ces poètes suivoient le Roi à l'armée, en qualité d'historiographes. « Ils font leur cour par l'étonnement qu'ils témoignent de ces » légions si nombreuses, et des fatigues qui ne sont que trop » vraies; il me semble qu'ils ont assez l'air des deux *Jean Dou-* » *cet.* » (*Lettre à Bussy-Rabutin*, du 18 mars 1678.)

A une procession, un drôle, qui étoit *Jésus*, fut fouetté un peu trop fort par celui qui faisoit le bourreau : « Ah ! lui dit-il, si jamais tu es *Dieu*, je t'é» trillerai en diable. »

Une bonne femme dit à une Reine de France qui alloit en pélerinage à Chartres, pour avoir des enfants : « Vous n'avez qu'à vous en retourner, celui » qui les faisoit est mort. »

Il y a à Montmartre un tableau de Notre-Seigneur et de la Madeleine, de la bouche de laquelle sort un écriteau où il y a *Raboni*. Les bonnes femmes en ont fait un saint Rabonny qui *rabonnit* les maris, et on y fait des neuvaines pour cela.

Une pauvre femme faisoit reproche à une autre d'avoir épousé un gueux de ces rues. « Dites un » gueux, dit l'autre, qui ne demande qu'aux car» rosses, et qui gagne quarante sols par jour. »

Un nommé du Mousset, trésorier de France à Châlons, reçut un soufflet sur l'œil en jouant ; sa femme s'écria : « Ah ! mon Dieu, *mon cœur* est bor» gne. » Une autre, racontant la maladie de son mari, disoit : « Je lui disois quelquefois : « *Mon cœur*, » tirez la langue. »

Maillet (1) signa ainsi une lettre d'amour : « *Celui » qui ne peut commencer de vous espérer, ni finir de » vous désirer.* »

Ce pauvre poète alla trouver une femme qui chantoit sur le Pont-Neuf ; il lui demanda combien elle

(1) Maillet, poète satirique et licencieux. On a de lui des épigrammes, dédiées au duc de Luynes. Paris, 1620, in-8°. Ce poète, à la lettre, mouroit de faim. Saint-Amant l'a berné dans *le Poète crotté*. Il en est parlé dans l'historiette de *mademoiselle de Gournay*, t. III, p. 120.

donnoit de la plus belle chanson. « Un écu; mais » si elle étoit si belle, si belle, on iroit jusqu'à » quatre livres. » Il lui promit qu'elle seroit admirable. La voilà imprimée. Ce n'étoient qu'*astres*, que *soleils*, etc. On n'en vendit pas une. La chanteuse le mit en procès. Il va trouver Gombauld, lui conte l'affaire; Gombauld rendit l'écu qu'il avoit reçu, et le procès fut terminé.

Un homme avoit gagné six quarts d'écu au curé de Brie-sur-Marne; le curé ne le paya point. Le lendemain à l'offrande, au lieu de cracher au bassin, il dit. « Reste à cinq, monsieur le curé. »

Le grand-prieur de La Porte disoit: « Je ne suis » pas plus à mon aise que quand je n'avois que » vingt-cinq mille livres de rentes; cela ne me sert » qu'à avoir plus de voleurs autour de moi. Mon » sommelier dit que le vin lui appartient dès qu'il » est à la barre, et n'a point d'autre raison à m'al- » léguer, sinon qu'on en use ainsi chez M. le cardi- » nal; le piqueur prétend que le lard est à lui dès » qu'il en a levé deux tranches; le cuisinier n'est » pas plus homme de bien qu'eux, ni l'écuyer, ni » les cochers; sans parler du maître-d'hôtel, qui est » le voleur *major;* mais ce qui me chicane le plus, » c'est que mes valets de chambre me disent: « Mon- » sieur, vous portez trop long-temps cet habit; il » nous appartient. »

Autrefois on portoit un chaperon à l'enterrement de ses plus proches parents. Un gentilhomme des voisins de M. de Racan, ayant perdu sa femme, lui demanda comment il falloit qu'il fût pour l'enterrement. « Il y en a encore, dit Racan, qui prennent » une robe et un chaperon. » Le bon *nobilis* prit » une robe d'avocat et un chaperon de vieille, qui

étoit large d'un demi-pied, et se le mit sur la tête.

Housset, l'intendant, une nuit, fit semblant d'avoir la colique; sa femme le suit. Au lieu d'aller au privé, il alla coucher avec la suivante; elle les surprit. Depuis, on appela cela *la colique-Housset.*

Feu M. de Guise disoit à un honnête homme de Paris, qui avoit une maison proche de Meudon, sur le même coteau : « J'ai plus belle vue que vous. — » Vous me pardonnerez, monsieur, car de ma mai- » son je vois votre château, et de votre château vous » voyez ma maison, qui n'est qu'une petite chau- » mière. »

Une grosse madame disoit à une simple femme : « Pour moi, j'aimerois mieux n'aller point en para- » dis que de n'y être au-dessus de vous. — Hé! ma- » dame, dit l'autre, quand vous serez au-dessus de » nous, ne nous pissez pas au moins sur la tête. »

Un gentilhomme fit appeler un autre en duel parce qu'il l'avoit loué de grande mémoire. Il avoit ouï dire que c'étoit marque de peu de jugement; et, après, quoiqu'il fût fort brave, il ne se trouva pas au rendez-vous, de peur de passer pour avoir de la *mémoire* s'il s'en étoit ressouvenu.

L'hôtesse du Lion-d'Or, à Saumur, étoit fort jolie, et avoit un gros brutal de mari. Un Gascon, voyant cela, lui dit : « Madame, jé né comprends point » comment on vous a donnée à *este* homme : il fal- » loit que vous eussiez fait *quauque* gaillardise de » fille. »

Un Provençal vouloit avoir le bénéfice d'un homme, et, ne l'ayant pu persuader de le lui résigner, il l'enlève et le met en prison dans une cave; là, le poignard sur la gorge, il le presse de lui résigner son bénéfice; l'autre, qui n'avoit que cela pour tout

bien, dit qu'il aimoit autant mourir. Le galant homme, le voyant si résolu, s'en va à Avignon trouver le vice-légat, lui expose qu'un tel étoit mort, et qu'il lui venoit demander son bénéfice. « Vous » êtes venu trop tard, répond le vice-légat, je l'ai » donné ce matin. — Mais, monsieur, répond froi- » dement cet homme, quel fondement a eu celui » qui vous l'a demandé ?—Il m'a dit que cet homme » ne paroissoit plus, et qu'on le tenoit pour mort. » — Il n'est point mort, répliqua-t-il, et il n'en » mourra pas.» Il avoit dessein de le tuer, s'il obtenoit le bénéfice.

Un de mes oncles avoit un cocher, nommé Nicolas Volant; un de ses camarades lui emprunta vingt écus. « J'en veux avoir une promesse. » C'étoit dans l'écurie; il n'y avoit ni papier ni encre: « Écris-la » sur la muraille avec ton couteau. » Il écrit : « Je » soussigné, reconnois devoir la somme de soixante » livres, que je promets payer au porteur de la » présente.»

Un homme, qui avoit un valet fort sot, lui mit par écrit tout ce qu'il avoit à faire avec lui. Allant à la campagne, le maître tombe dans un fossé ; il appelle ce garçon, qui, au lieu de courir, lui crie : « Attendez, que je voie si cela est sur mon mé- » moire. »

Un de mes frères a un cocher qui prioit Dieu pour tout ce qu'il aimoit en la manière suivante : « Je prie » Dieu pour moi, pour ma femme, pour monsieur » et pour madame, pour mes chevaux et pour les » enfants du logis. »

Deux cochers se disputoient une fois, et l'un disoit : « Je ne sais pourquoi vous niez cela ; vous me » l'avez dit en présence de vos chevaux. »

Quand les ennemis étoient à Fismes (en 1650), Renaudot, le gazetier, disoit, en parlant de Château-Thierry: « Notre bourgeoisie se rassure plus que » jamais, surtout depuis l'arrivée du vicomte d'Es- » paux, qui s'est jeté dedans cette ville avec une » bonne partie de la noblesse du pays. » Apparemment quelqu'un lui avoit écrit cela pour se moquer de lui; car le vicomte n'y mena que des vaches, des moutons et des cochons, pour les mettre en lieu sûr. Celui qui commandoit dans le château s'appelle Després; c'est un fort gros homme; son cocher disoit: « Mon maître a juré de *crever* sur le rempart. »

Une paysanne, comme on portoit en procession le chef de saint Marc, le jour de sa fête, par les vignes, qui avoient été gelées pendant la nuit, dit naïvement: « Haussez, haussez-le bien haut, qu'il » voie le beau ménage qu'il a fait. »

Une vieille femme n'alloit jamais à l'enterrement, et disoit: « Pourquoi y irois-je? ils ne viendront » pas au mien. »

Les capucins de Grasse prirent un garçon qui voloit leurs fruits; ils firent venir le père, qui lui dit: « Hé bien! si tu ne veux rien valoir, fais-toi au » moins capucin. »

M. de Nevers, gouverneur de Champagne, étant logé dans l'hôtel-de-ville, à Vitry, vit je ne sais quel gaillard de bourgeois, dans la place, qui alla donner un coup de genou dans le derrière à un autre; il demanda à un officier qui l'entretenoit: « Qui est » cet homme? — Monseigneur, lui dit-il gravement, » c'est *M. le Prince*; » car nous appelons *Rois* et *Princes* ceux qui sont un peu fous.

Un Italien appela un homme, *cavallo di Christo*, pour dire un âne.

Furetière demanda de l'argent à son père pour acheter un livre : « Et sais-tu, lui dit-il, tout ce qui » est dans celui que tu achetas l'autre jour ? » C'étoit un dictionnaire. Quillet dit qu'il a vu un garçon qui vouloit traduire *Calepin* en françois (1).

Ma mère me dit un jour : « Pourquoi acheter des » livres ? n'avez-vous pas fait toutes vos études ? »

Un François, nommé La Fosse, qui est au service du grand-duc, traduit Tacite en *Octaves*.

Le Pailleur avoit un frère curé, vers Dreux, confins de Normandie. Quand il prenoit quelque vicaire, il lui demandoit : « D'où êtes-vous ? — D'un » tel lieu. — Auprès de quelle ville, de quel dio- » cèse ? — De Séez, par exemple. — Vous êtes donc » Normand ? — Et *verè* ; mais je n'y ai pas été » nourri. »

Madame de Ville-Savin, qu'on appelle la *très-humble servante du genre humain*, ayant trouvé mademoiselle Véron qui sortoit d'une maison où elle entroit, se mit à l'embrasser. « Ah ! ma chère, re- » montez ; quoi, je vous verrois si peu ! » Elle la fit remonter, et après elle demanda qui elle étoit : « Car, » ajouta-t-elle, j'ai si mauvaise mémoire !...—C'est » mademoiselle Véron, lui dit quelqu'un. — Jésus ! » reprit-elle, avoir oublié le nom de la meilleure de » mes amies !... » Elle ne l'avoit jamais vue.

Le jardinier de madame de L'Estang, ma belle-sœur, en lui écrivant de Beauce, mettoit pour adresse, *devant la maison fondue*, parce qu'il y avoit trois ans qu'une maison fondit devant notre porte.

(1) Le grand Dictionnaire latin de Calepin. Son Dictionnaire a été augmenté par Passerat et par d'autres savants du seizième siècle.

Un Gascon, m'entendant appeler *Gédéon* chez mon père (c'est mon nom de baptême), m'appeloit M. de Gédéon.

M. de Vendôme, bâtard de Henri IV, passant à Noyon, logea aux *Trois-Rois*. Le fils du maître de la maison, nouvellement reçu avocat, crut que sa nouvelle dignité l'autorisoit à aller faire la révérence à M. de Vendôme; il y va. M. de Vendôme lui demande qui il étoit. « Monsieur, je suis le fils » des *Trois-Rois*. — Le fils de trois Rois..... Mon- » sieur, je ne suis le fils que d'un; vous prendrez le » fauteuil : je vous dois tout honneur et tout res- » pect. »

Un ivrogne pissoit dans sa cour; il pleuvoit et une gouttière alloit. Il demeuroit trop long-temps; sa femme l'appelle. Il croyoit que c'étoit en pissant qu'il faisoit le bruit que faisoit l'eau dans la gouttière, et il lui répondit : « Va, va, je pisserai tant » qu'il plaira à Dieu. »

Un Écossois qui n'avoit pu vendre son hareng à propos, s'alla promener, aux fêtes de Pâques, à Bordeaux, dans les allées du cardinal de Sourdis : le rossignol chantoit déjà. « Ah ! petit l'oiseau, dit-il, » toi n'avoir point d'hareng à vendre. »

Une madame Goile, femme d'un vendeur de marée, en titre d'office (1), personne bien faite, comme on lui demanda chez madame d'Agamy si elle n'a voit jamais eu la vérole : « Je n'ai eu, dit-elle, ni la » grosse ni la petite. »

Un avocat au Conseil, nommé Chapuiseau, fit un cachet où un chat puisoit de l'eau. Il composa un livre qu'il appeloit *le Devoir de l'homme*. Il promit

(1) Ces offices valent cinquante mille livres. (T.)

à un conseiller, nommé Champdent, de le lui montrer le manuscrit; il fut chez ce conseiller, et, n'ayant trouvé que madame, il lui voulut laisser son livre (c'étoit un gros rouleau qu'il avoit fourré dans ses chausses, et qui paroissoit). Il y met la main pour le tirer. « Jésus ! monsieur Chapuiseau, que faites-» vous ? — Madame, dit-il naïvement, *c'est le De-» voir de l'homme.* »

Un chancelier voulant expliquer au Roi une lettre du Roi Jacques, où il y avoit : *Mitto tibi quinque molossos* (1), dit : *Cinq mulets.* « Voire, dit le Roi, » des *mulets.* » Quelqu'un dit : « Ce sont des *do-» gues.* — Je croyois, dit le chancelier, qu'il y eût » *muletos.* »

Une dame huguenote, à qui on demandoit de quel canton étoit son suisse, dit : « Il est du canton de » Villiers-le-Bel (2) ; il y a beaucoup de huguenots » en ce lieu-là. » Elle croyoit que l'habit faisoit le suisse. Un autre disoit : *Du poinct de Gènes de Vil-» liers-le-Bel.* » On y fait de la dentelle ; mais elle n'est point belle.

Une blanchisseuse, pour bien louer ma mère, après avoir dit cent fois : « Oh ! la brave femme que » c'est ! » ajouta : « Et qui a bien soin du linge ! »

Le Nostre (3), jardinier des Tuileries, mais qui

(1) Je vous envoie cinq dogues

(2) Bourg à peu de distance de Saint-Denis. (T.) — A deux lieues au-delà, près d'Écouen.

(3) André Le Nostre remplaça son père dans les fonctions de jardinier, ou plutôt d'intendant des Tuileries. Le Roi le fit contrôleur-général de ses bâtiments et dessinateur de ses jardins. C'est lui qui avoit planté le parc de Versailles, les Tuileries et le Luxembourg. Il a fait la terrasse de Saint-Germain-en-Laye, qu'on admire malgré sa monotonie ; et avant que le mesquin eût

est très-habile en son métier, et qui gagne bien plus avec les gens qui ont de belles maisons qu'avec le Roi, a fait des armes sur lesquelles, au lieu de casque, il a mis un gros chou-cabus dont les premières feuilles pendent des deux côtés, comme des plumes. Le Nostre est curieux et a de fort beaux tableaux. Il laisse la clef de son cabinet en un certain endroit que tous les honnêtes gens savent ; et, quoiqu'il y ait de fort petites pièces et même des livres, il n'a jamais rien perdu.

Madame de la Brène, femme d'un Luxembourgeois, alla pour voir la mer ; là elle demanda où étoit donc ce flux et reflux dont elle avoit tant ouï parler. On le lui montra du mieux qu'on put. « Voire, dit- » elle, cela, le flux et reflux ! Eh ! ce n'est que de » l'eau verte ! »

Une fille qui avoit été élevée comme orpheline par l'église de Charenton s'en alla un jour au consistoire et leur dit : « Messieurs, j'ai lu dans saint Paul qu'il » vaut mieux se marier que de brûler ; s'il vous plaît » de me donner un mari, car je sens que j'en ai be- » soin ? » Elle dit cela avec la plus grande naïveté du monde : les voilà tout déferrés ; ils lui dirent qu'elle sortît. Ils ne se purent regarder sans rire. Ils la marièrent du mieux qu'ils purent (1).

Menour, intendant des jardins du Roi, étoit logé aux Tuileries ; il avoit un valet qui, quand il venoit des gens demander si ce n'étoit pas là qu'on voyoit les bêtes, leur disoit que oui ; puis les menoit dans

envahi nos jardins, on rencontroit encore quelques-uns de ces nobles parcs françois, marqués au coin de la grandeur, tels que les avoit conçus le génie de Le Nostre.

(1) C'est le pendant de l'anecdote du Sourd-et-Muet, p. 114 de ce volume.

une salle, et les faisoit passer devant un grand miroir; après il leur disoit : « Vous les avez vues. » Et, s'ils étoient assez bons pour payer par avance, il se moquoit d'eux.

Un paysan de Colombe portoit la croix à une procession qu'on faisoit de nuit dans les vignes, de peur qu'elles ne gelassent; en passant dans la sienne, il tâta le bourgeon, et l'ayant trouvé gelé, il jeta la croix, en disant : « La portera qui voudra ! je n'ai » plus que faire à la procession. »

Feu Melson, grand goguenard, étoit secrétaire interprète des langues étrangères, et n'en savoit pas une. Des ambassadeurs suisses regardoient dîner la Reine, et parloient entre eux tout haut. Elle fait appeler Melson et lui dit : « Faites votre charge; que » disent ces messieurs? — Ils disent que vous êtes » belle, madame, ou s'ils ne le disent pas, ils le de- » vroient dire. »

La fille aînée de ce Melson, qui est une personne assez plaisante, dit que son père ne faisoit point carême, et qu'une fois qu'on lui avoit servi une longe de veau, il n'y toucha pas, et se contenta de son potage. Charlotte (1), c'est le nom de cette fille, suivit cette longe de veau en bas, et ne put s'empêcher d'en prendre un lardon ; une de ses sœurs arrive, qui la défie en riant d'en manger : elle en mange ; sa sœur se laisse tenter. Les deux autres, car elles étoient quatre, surviennent : la longe de veau fut expédiée. Le lendemain, le père demande sa longe de veau. On lui dit l'histoire ; il ne gronda point autrement, mais il dit qu'il vouloit qu'elles s'en con-

(1) Celle qui, ayant épousé André Girard Le Camus, a acquis quelque célébrité. (Voyez la note de la page 141 de ce volume.)

fessassent. Pâques venu, les trois cadettes dirent à leur sœur : « Au moins, nous n'avons rien dit de la » longe de veau, et c'est à vous à vous en confesser » pour toutes ; c'est vous qui nous avez induites en » tentation. — Ma foi, leur dit-elle, je n'en ai pas dit » un mot.» Elle retourne au confesseur, qui étoit bien empêché, et lui dit : « Mon père, telle et telle chose » est. — Allez, dit-il, dites deux *Ave* davantage. » Elle retourne. » Hé bien ! ma sœur ? — Dame ! dit-elle, » je n'ai pas parlé de vous.» La seconde va donc. Elle eut assez de peine à aborder le père. « Qu'y a-t-il » encore ? lui dit-il. — C'est que... — Voilà bien de » quoi me rompre la tête ; dites deux *Ave* de plus » comme votre sœur. » La troisième fend la presse, et lui voulut parler encore de cela. Il se fâcha, et se levant de son confessionnaire : « Que tous ceux, » dit-il, qui ont mangé de la longe de veau disent » deux *Ave*, et qu'on ne m'en parle plus. »

Un paysan se sentant un peu ivre, au lieu de passer sur une poutre qui étoit sur un ruisseau, se mettoit dans l'eau, et tenoit la poutre : « Je ne saurois » que me mouiller, disoit-il, au lieu que si je tom- » bois, je me blesserois peut-être bien fort. »

Un procureur du Châtelet disoit que pour dix ans il avoit tourné le dos à Dieu, afin de faire sa fortune.

Un cordonnier dit à un médecin : « Monsieur, je » vous trouve toujours étudiant ; n'êtes-vous pas » passé maître ? Pour moi, je faisois tout aussi bien » des souliers le jour que je fus reçu que j'en sau- » rois faire à cette heure. »

On alloit pendre un Picard ; une femme de sa connoissance le rencontra. « Hé ! un tel, comment te » portes-tu ? — Je me porte assez bien, répondit-il ; » mais cette *penderie* me déplaît. »

Une voleuse cacha une montre sonnante où vous savez. On la dépouille ; on ne trouve rien ; mais, par malheur, la montre sonna.

La femme d'un commis de M. Rambouillet, nommé Paris, craignoit extrêmement le tonnerre. Il tonne un coup ; elle prend de l'eau bénite, et fait le signe de la croix ; il tonne encore, elle en fait apporter davantage et s'en frotte des deux paumes des mains; le tonnerre se renforce, elle en fait venir un plein bassin. Voici un assez grand coup, elle s'en frotte tout le visage; en ce moment il fait un coup furieux, elle se jette tout le bassin sur la tête.

Madame Nolet avoit un laquais qui portoit *Amadis* à l'église : à cause que ce livre commence par ces mots : *Un peu après la mort et passion de Notre Seigneur*, il le prenoit pour un livre de dévotion.

Le laquais de l'abbé Favre dit à une dame qui vouloit qu'il allât dire à son maître qu'il se dépêchât de s'habiller, et qu'elle paieroit sa messe : « Pour qui le prenez-vous, madame ? Je veux bien » que vous sachiez que mon maître ne dit point la » messe pour de l'argent ; il la dit pour son plai- » sir. »

Un maquignon à Rouen, voulant bien louer son cheval, dit : « Il a la bouche admirable, et a, pour » tout dire, une bouche de *Coquerel ;* » c'étoit un avocat célèbre en Normandie. En faisant aller son cheval, il disoit : « Ah ! *bouche de Coquerel !* »

Des fous d'amoureux, en buvant à la santé de leurs maîtresses, se passèrent dans la *forcele* de l'estomac des rubans qu'ils en avoient eus. Un d'eux en mourut, la gangrène s'y étant mise ; un autre en fut fort malade, car il eut un apostume épouvantable ; et si le chirurgien, en le soignant, n'eût

aperçu un bout de ruban, on n'eût point su d'où venoit sa fièvre; car il vouloit que ce ruban y demeurât, et cachoit son apostume. Le chirurgien tira le ruban, sans en rien dire : le pus vint, et ce maître fou fut guéri.

Un libraire de Saumur, nommé Lerpinière, tenoit des étrangers en pension. Un jour qu'il y avoit un lièvre à dîner, il voulut faire le goguenard; et, sur ce qu'un d'eux lui avoit demandé comment on prenoit les lièvres en France, il lui dit qu'on semoit des fèves dures en certains endroits, et que, comme le lièvre vouloit les casser, il fermoit les yeux, et qu'en cet instant on le happoit. En disant cela, il les ferma; l'étranger, qui vit qu'il se moquoit de lui, lui donna un beau soufflet qui fit bien ouvrir les yeux au libraire.

Un conseiller d'État, en mourant, défendit qu'on mît la qualité de conseiller du Roi dans son billet d'enterrement. « Il est si mal conseillé, dit-il, que » j'aurois peur qu'on ne m'en demandât compte en » l'autre monde. »

Les gueux qui demandoient sur le chemin de Charenton ne demandoient jamais qu'au nom de Dieu et de Notre-Seigneur; jamais au nom de la Vierge ni des Saints.

Un paysan me disoit, parlant d'un de ses voisins qui étoit mort : « Il y faudra bien tous venir. » Mais ardez, monsieur, il y fera aussi bon dans » cent ans qu'à cette heure. »

Carlincas, languedocien, qui a fait de si jolies épigrammes, et qui est mort capitaine en Hollande, vint à Paris sans un sou, trouver son aîné qui étoit soldat aux gardes. « Hé! lui dit l'aîné, que viens- » tu faire ici? j'ai bien de la peine à vivre, je tire le

» diable par la queue, et tu me viens encore tomber » sur les bras. — Est-il possible, dit Carlincas en » pleurant, qu'un garçon qui n'a que dix-huit ans, » et qui a dix-huit pouces..., ne trouve pas à gagner » sa vie dans une ville comme Paris ?... »

Bauyn, conseiller au parlement, voyant que lui et Perrot de la Malmaison étoient entrés en même jour à la grand'chambre, se mit à lui en faire compliment. « Je me réjouis, dit-il, qu'après avoir fait » nos classes ensemble, soutenu ensemble un acte, » étudié en droit, été reçus conseillers (1), et ma- » riés en même temps, nous soyons encore montés » ensemble à la grand'chambre ; on peut dire de » nous : *Arcades ambo.* — Bon pour vous et pour » votre mulet, » lui répondit l'autre. Ce Perrot n'étoit pas pourtant un grand personnage, mais il rencontra bien cette fois-là. Il avoit un clerc à qui il demandoit : « Un tel, suis-je prêt pour ce procès ?» Ce clerc s'appelle Bessin. On disoit : « Ce n'est pas » un conseiller-clerc, mais c'est un clerc-conseiller » que Bessin. »

Le curé de Pantin, à une lieue de Paris, pria les marguilliers de sa paroisse de lui laisser faire l'inscription d'une verrière qu'ils avoient fait mettre à l'église, et, après y avoir rêvé long-temps, il fit ces deux vers :

Les marguilliers de Sainte-Marguerite (2)
Ont fait bouter cette verrière icyte.

(1) Jean Bauyn avoit été reçu conseiller au parlement, le 13 décembre 1597, et Christophe Perrot l'étoit depuis le mois d'août de la même année. (Voyez le *Catalogue de tous les conseillers du parlement de Paris*, par François Blanchard, à la suite des *Présidents au mortier*. Paris, 1647, in-folio, p. 111.)

(2) L'église est dédiée à cette sainte. (T.)

Une fois qu'il y avoit des comédiens espagnols à la cour, une dame pria sérieusement mademoiselle de Neufvic de l'avertir quand il faudroit rire.

Le cardinal Baronius empêcha qu'on ne fît pape le cardinal Tosco, en disant : « A Dieu ne plaise que » je donne ma voix à un homme qui a toujours à la » bouche le mot de *cazzo!* » Ce Tosco disoit après : « *Questi furfanti non han voluto far mi papa Cazzo,* » *ed han fatto un papa coglione.* » Son cocher, au sortir de là, lui ayant demandé où il vouloit aller : « *Al Fiume*, » répondit-il. On l'eût appelé *Cazzo primo.* Il dit à Paul V, qui le vouloit faire son vicaire : « *Santissimo Padre, non ho potuto esser vicario di* » *Pietro, non voglio esser vicario di Paolo.* »

Un ministre gascon, nommé Tourton, prêchant ici contre le purgatoire, dit « que c'étoit une *rôtis-* » *serie d'âmes.* » Un autre, nommé d'Huisseau, disoit : « Or, comme le cerveau est la partie la plus » éloignée des *feces.* » Il vouloit dire *fæces* (1), en latin. Le peuple entendoit les *fesses*, et des femmes me disoient : « Voilà un vilain homme, de parler du » c.l en chaire. »

On appeloit Méreau et Briquet, l'un beau-frère, l'autre gendre de M. Bignon : *les martyrs de M. Bignon;* car il leur fit prendre des charges d'avocat-général au Grand-Conseil et au parlement, dont ils n'étoient point capables, et ils crevèrent tous deux à force de se tourmenter à étudier et à travailler.

Un valet maltais, qui étoit à un chevalier de la suite de l'abbé de Retz, comme nous étions au palais Farnèse (2), à Rome, voyant qu'on nous disoit qu'un

(1) Ordures, souillures.

(2) Tallemant avoit fait, en 1638, le voyage d'Italie avec deux

certain marmouset avoit été adoré par les païens, y alla dévotement faire toucher son chapelet.

Madame Sanguin, femme du maître-d'hôtel ordinaire de Louis XIV, le feu s'étant pris à sa chambre, jeta un grand miroir par la fenêtre, de peur qu'il ne fût brûlé.

On alloit pendre un Gascon et un Picard ; le Picard pleuroit, le Gascon lui en faisoit honte. « Cela » est bon, dit le Picard, pour vous autres Gascons » qui avez accoutumé d'être pendus.»

Un Allemand, à la paume, demanda à boire; on lui donna de la bière ; il en souffla l'écume, en disant que cela faisoit venir la gravelle.

Le fermier de madame de L'Estang (1) (en 1652) lui écrivoit : « Je n'ai pu tenir contre l'armée des » Princes; car il y a une brèche à votre cour, comme » vous savez. » Notez que c'est une maison plate.

Madame d'Usez (2), seconde femme de feu M. d'Usez, alla voir la Reine un peu après ses noces; la Reine lui dit : «Eh bien! madame d'Usez, M. d'Usez » vous a-t-il donné de beaux habits? — Non, dit-elle, » madame, il ne m'a pas encore *accoutrée.*»

En un village d'Espagne, on condamna un tailleur à être pendu ; les habitants allèrent trouver le juge, et lui dirent: « Cela nous incommodera bien, car il » n'y a que ce tailleur. Laissez-le-nous, et, si c'est

de ses frères, et l'abbé, depuis cardinal de Retz. (Voyez la *Notice préliminaire*, t. 1er, p. 22.)

(1) Belle-sœur de Tallemant des Réaux.

(2) Marguerite de Flageac, veuve de Christophe d'Apchier, mariée au duc d'Usez, par contrat du 24 février 1632. Elle arrivoit du fond de la Gascogne et n'avoit point l'usage de la cour. Tallemant écrivait en 1659 cette partie de ses Mémoires, et le duc d'Usez étoit mort très-âgé le 19 juillet 1657.

» que vous vouliez pendre quelqu'un, nous avons » deux charrons, prenez lequel il vous plaira : ce » sera assez d'un de reste. »

La veuve d'un chandelier avoit un garçon qui lui demanda en grâce qu'elle le laissât coucher au coin de son feu; après il lui demanda permission de se mettre au pied du lit; enfin, il se met dedans, et là vous m'entendez bien. Elle faisoit semblant de dormir, puis quand elle sentit que c'étoit fait, elle dit: « Ah! méchant garçon. — Maîtresse, lui dit-il, ne » vous hobez; ceu qui y est, y est; Dieu y boute » l'âme! »

Un bourreau vouloit quitter la ville d'Angers parce qu'on n'y faisoit point *d'œuvre délicate*, qu'on n'y faisoit que pendre.

Loyauté, avocat, disoit aux conseillers qu'il faisoit une compilation d'arrêts *impertinents;* mais qu'il étoit accablé, qu'il en avoit déjà six volumes in-folio (1).

Une femme, ayant été mise à la Bastille, crut que les prisonniers pouvoient épargner sur ce que le Roi payoit pour eux à M. Du Tremblay (2), et qu'ils ne payoient que selon qu'ils mangeoient; elle ne demandoit quasi que des œufs, et en sortant elle dit qu'elle vouloit parler à madame la geôlière pour compter avec elle.

Une huguenote ayant à passer une grande cour au grand soleil, dit: « Il faut passer ce torrent de

(1) N'eusse pas été un livre curieux que le *Recueil des Arrêts impertinents*, par *Loyauté*?

(2) Le Clerc du Tremblay, gouverneur de la Bastille sous Louis XIII. (Voyez *la Bastille dévoilée*. Paris, 1789, 3e livraison, p. 148.)

» Cédron.» Une autre disoit : « Cette *zautaride* du » Pont-Neuf, » pour cette *zone torride*.

On demandoit à un Saintongeois : « Est-ce toi ou » ton frère qui est mort? — Ce n'est pas moi, dit-il; » mais j'ai bien été plus malade que lui. »

Il y avoit un impertinent à Chinon, qui avoit fait des harangues pour tous les accidents de la vie, et même pour la potence.

Bautru sauva je ne sais quel homme de la corde. « Monsieur, lui dit-il, je vous remercie. Ce n'est pas » que le monde ne soit composé de gens qui sont » pendus et de gens qui ne le sont pas. »

Du Haillan (1) demanda un jour un bénéfice à Henri IV, et lui dit : « Sire, vous faites du bien à des » traîtres, et n'en faites pas à vos véritables servi- » teurs. — Pardieu ! dit le Roi en colère, je fais du » bien à qui il me plaît. — Il est vrai, Sire, répli- » qua du Haillan ; mais il vous doit plaire d'en faire » à des gens comme moi. »

Philippe III dit au marquis de Sainte-Croix, à une promenade : « *Cubrios, marquez di Santa-Cruz* (2). » Le marquis lui fait une grande révérence comme pour le remercier, quand le Roi ajouta : « *Porque il » sol no le haga mal* (3). »

(1) Bernard de Girard, seigneur du Haillan, historiographe de France, naquit à Bordeaux vers l'année 1535. Il est mort à Paris en 1610. Il est le premier qni ait publié une Histoire de France dans notre langue. C'étoit un homme très-laborieux, ses écrits sont pleins de recherches, mais il étoit loin d'être modeste ; il parle toujours de lui, et dans ses épîtres dédicatoires il appelle les récompenses. (Voyez dans Bayle un article excellent sur du Haillan.)

(2) *Couvrez-vous, marquis de Sainte-Croix.*

(3) *Pour que le soleil ne vous fasse pas de mal.* Les grands d'Espagne se couvrent devant le Roi. Le marquis avoit pensé qu'en

Ceux de Saint-Maixent, en Poitou, quand le feu Roi y passa, mirent une belle chemise blanche à un pendu qui étoit à leurs *justices*, à cause que c'étoit sur le chemin.

Un maire de La Rochelle, nommé Fiefmignon, pour voir si une cuirasse étoit à l'épreuve, fut si sot que de se la mettre sur le corps, et de se faire tirer par son valet un grand coup de mousquet. Par bonheur, la cuirasse se trouva bonne; mais le coup le porta par terre, tout hors de lui.

Une mademoiselle Massane, fort jolie fille, un jour qu'on lui avoit dit qu'elle ordonnât à dîner, fit mettre un lapin au pot, et ma femme (1), à l'âge de treize ans, ordonna qu'on apportât un demi-bœuf de la boucherie.

Le baron de Ville enlevoit avec quarante chevaux mademoiselle de Longueval (2), qui avoit pour toute défense sa tante, une suivante et un petit laquais : elle étoit en carrosse. Un des braves qui assistoient le baron lui vint demander avec grand empressement : « Monsieur, tuerons-nous d'abord? » Depuis on a pensé en faire enrager ce pauvre *nobilis*.

lui disant de se couvrir le Roi le faisoit grand d'Espagne.

(1) Élisabeth Rambouillet n'avoit que treize ans quand elle épousa Tallemant des Réaux.

(2) Madeleine, fille de Charles de Monchy, seigneur de Longueval, épousa Gabriel de Roque, seigneur *de Ville*, près Noyon. (*Père Anselme*, VII, 565.) Il ne faut pas confondre cette demoiselle de Longueval avec Angélique de Longueval enlevée par La Corbinière, en 1632. Les éditeurs de la *Revue rétrospective* ont publié des Mémoires curieux de cette demoiselle *Angélique*, dont le père, M. de Longueval d'Haraucourt, gouverneur de Clermont, possédoit dans le Beauvaisis les châteaux de La Neuville-en-Hez, de Saint-Rimault, Verneuil, etc. (Voyez le Recueil indiqué, tome V de la première série, p. 321.)

Un sot de Paris, nommé Mortfontaine-Hotteman, jouoit à un petit jeu où il faut dire la pensée de toute la compagnie, et n'ayant pas bien dit à sa fantaisie, s'écria : « Ah ! je suis un sot !... — Vous l'a-» vez trouvé cette fois-là ; vous avez dit la pensée » de toute la compagnie. »

Un homme que je n'avois jamais vu, en voyant marier des gens à Charenton, me dit : « Je serois » bien fâché d'être en leur place. — Haïssez-vous » tant le mariage? lui dis-je.—C'est, répliqua-t-il, » que ma femme seroit morte. »

Une bourgeoise, qui avoit un fils au collége des jésuites, lui disoit : « Seras-tu toujours dans ces » *écuries?* » Elle vouloit dire *décuries*.

Le feu Roi d'Angleterre (*Charles Ier*) aimoit fort M. de Bellièvre, depuis premier président. Un jour il le mena promener, et voulut que tous ceux qui l'avoient accompagné en fussent, jusqu'à un valet de chambre. M. de Bellièvre, voyant que le Roi le vouloit absolument, ne lui dit point qui étoit cet homme. On alla quasi au galop, car les carrosses vont fort vite en ce pays-là. « Or çà, monsieur » l'ambassadeur, dit le Roi, combien croyez-vous » que nous ayons fait de chemin ? — Trois milles, » Sire. » Après, le Roi demanda à tout le monde, jusqu'à ce valet de chambre, qui dit : « Ah ! Sire, » nous sommes bien à dix milles d'ici. »

Mario Frangipani, cadet et héritier de Pompeo, son frère, haïssoit toujours le pape et les cardinaux. Quelqu'un lui disoit : « Mais pourquoi haïssez-vous » les cardinaux ? — Je les hais si peu, dit-il, que » je voudrois qu'ils fussent tous papes. »

Madame Cornuel faisoit un jour des réprimandes a une gueuse qui traînoit deux ou trois petits en-

fants, de ce qu'elle ne se contenoit point, n'ayant pas de quoi se nourrir elle seule. « Que voulez-» vous? lui répondit la pauvre femme, quand le » pain nous manque, nous nous ruons sur la chair.»

Rotrou (1), le poète comique, ou tragique, ou tragi-comique, comme il vous plaira, cajoloit une fille à Dreux, sa patrie. Elle le recevoit assez mal. On lui dit : «Vous maltraitez bien cet homme : savez-» vous bien qu'il vous immortalisera?—Lui? dit-elle, » Ah ! qu'il y vienne pour voir.»

Un laquais qu'on envoyoit dans la rue Dauphine, comme on lui demandoit s'il reviendroit bientôt : « C'est, répondit-il, selon les chansons qu'on chan-» tera sur le Pont-Neuf. »

Un laquais qu'on avoit envoyé d'une campagne, à trois lieues de Paris, pour savoir à la ville des nouvelles de quelqu'un, fut deux ou trois jours en son voyage, et, en arrivant, comme on se réjouissoit à table, dès la porte, il se mit à crier : « *All' a dit* » *comme cela : Il se porte un peu mieux.*» Il entendoit parler de la femme du malade.

Des porteurs de chaises disoient : « Regardez quel » embarras depuis qu'on joue le *Camard.* » Ils vouloient dire *Camma* (2) qu'on jouoit à l'Hôtel de Bourgogne.

(1) Jean de Rotrou, né à Dreux en 1609, y mourut en 1650. Il a la gloire d'avoir approché de Corneille dans *Venceslas.*

(2) *Camma, reine de Galatie,* tragédie de Thomas Corneille, représentée en 1661. Cette pièce eut un grand succès. Voici ce qu'en dit Loret :

Un curieux assuré m'a
Qu'hier la pièce de *Camma,*
Sujet tiré des opuscules
De Plutarque auteur sans macules,
Fut représentée à l'Hôtel,

Un intendant de Languedoc, dont la femme étoit morte dans Béziers, vouloit que la province la fît enterrer à ses dépens. Un député qu'on lui envoya lui dit que cela tireroit à conséquence. « Si c'étoit vous, » Monsieur, on le feroit volontiers. »

Un Languedocien, qui croyoit qu'on voloit à toutes heures sur le Pont-Neuf, y passant, se mit à courir de toute sa force, en tenant son chapeau à deux mains. Il trouva un homme du pays qui lui dit: « Qu'y a-t-il? — J'ai passé, dit-il, et j'ai encore » mon chapeau. » Un autre laissa sa montre à un de ses amis à Orléans, de peur qu'on ne la lui volât ici.

Boisset, le musicien, fut prié par Gombauld d'assister à la lecture d'une pièce de théâtre; il s'y ennuyoit terriblement, et quand un acte fut lu, il demanda à L'Estoile (1) : « Monsieur, y a-t-il bien » des actes à une pièce? — Selon, dit L'Estoile, » quelquefois douze, quelquefois vingt-quatre. » Cela l'épouvanta. Il donna un *tour de pilier* (2), sans attendre davantage.

Un cocher, après avoir donné l'avoine à ses che-

Avec un ravissement tel,
Des judicieux qui la virent,
Qui mille et mille biens en dirent,
Qu'on n'avoit vu depuis long-temps
Tant de rares esprits contents.....
Tout de bon le cadet Corneille,
Quoiqu'il ait fait mainte merveille
Et maint ouvrage bien sensé,
En celuy-cy s'est surpassé, etc.

(*Muse historique, lettre du* 29 *janvier* 1661.)

(1) Claude de L'Estoile, poète dramatique, membre de l'Académie françoise, mourut en 1652.

(2) Expression empruntée du manége ; il fit une *volte* et s'en alla.

vaux, ôtoit son chapeau, et disoit *Benedicite* tout du long.

En Hollande, on fait payer la qualité et le bruit; ils demandent assez plaisamment quand il y a deux ou trois François : « Quel régiment est logé céans? » Une fois, M. de Vendôme, étant à cheval, s'arrêta sous la porte de l'hôtellerie, pour laisser passer une ondée. Il fallut payer le couvert et l'ordure que ses chevaux avoient faite sous la porte.

Morin, le fleuriste (c'est le jeune), est une espèce de philosophe; une fois qu'il étoit bien malade, son curé lui disoit : « Ramassez toutes vos peines et les » offrez à Dieu. — Je lui ferois là, dit-il, un beau » présent! »

Furetière soupoit dans une compagnie où il y avoit un chirurgien qui, voulant faire réchauffer un plat, le fit fondre, de façon qu'on eût dit d'un bassin de barbier. « Je me doutois bien, dit Furetière, » que vous nous voudriez donner un plat de votre » métier. »

On disoit de madame d'Herbelay, femme d'un maître des requêtes, qu'elle faisoit bien d'être grande et forte, car elle portoit trente procureurs à son cou. Le premier président Le Jay lui avoit donné un collier dont les perles coûtoient mille livres pièce; c'étoit la finance des offices de procureur qu'il avoit eue.

Il y a au carrosse du premier président Pontac, a Bordeaux, quatre P entrelacés. On disoit que cela vouloit dire : « *Pauvres plaideurs, prenez patience.* »

Un fou nommé Cyrano (1) fit une pièce de théâtre

(1) Nicolas-Savinien Cyrano de Bergerac, né vers 1620, mourut en 1655. Il a composé divers ouvrages singuliers, où l'au-

intitulée: *la Mort d'Agrippine*, où Séjanus disoit des choses horribles contre les dieux. La pièce étoit un pur galimatias. Sercy, qui l'imprima, dit à Bois-Robert qu'il avoit vendu l'impression en moins de rien « Je m'en étonne, dit Bois-Robert.— Ah ! Monsieur, » reprit le libraire, il y a de *belles* impiétés. »

CCCLXVI

MADAME DE LANGEY.

Le marquis de Courtaumer (1), qui fut tué à l'expédition du colonel Gassion, depuis maréchal de France, contre les Pieds-nuds, à Avranches, ne laissa qu'une fille, qui fut mariée fort jeune au fils unique d'un M. de Maimbray, homme de qualité du pays du Maine. Ce garçon s'appeloit Langey (2), du nom d'une terre. Il y avoit de grands procès dans la maison de cette héritière, à cause qu'elle avoit un oncle, cadet de feu son père, à qui la mère avoit fait tout l'avantage qu'elle avoit pu. Langey et l'oncle eurent donc bien des choses à démêler. Au bout de trois ans, comme ils étoient à Rouen, sur le point de s'accommoder, il arriva du désordre entre le mari et la femme. Il l'accusoit d'être pour

dace des pensées est voilée sous des formes facétieuses. Son *Histoire comique des États et Empires de la lune*, l'*Histoire comique des États et Empires du soleil*, son *Pédant joué*, ses *Lettres*, etc., etc., n'ont été imprimés qu'avec de grands retranchements. L'éditeur possède un manuscrit des *États de la lune* et du *Pédant joué* qui contient des passages inédits assez piquants.

(1) Leur nom est Saint-Simon ; ils sont de Normandie. (T.)

(3) René de Courdouan, marquis de Langey, ou *Langeais.*

son oncle; cela venoit de ce qu'il ne vouloit point qu'elle eût trop de communication avec ses parents, pour les raisons qu'on verra ensuite. Cela fit du bruit. Elle en écrivit à madame Le Cocq, veuve d'un conseiller huguenot, sœur aînée de feue sa mère, et à M. Magdelaine, son grand-père maternel, afin qu'ils fissent tous leurs efforts pour la délivrer de la misère où elle étoit. Déjà le bonhomme et la tante s'étoient aperçus de la mauvaise humeur du cavalier.

Durant deux misérables campagnes qu'il fit, il n'avoit jamais voulu permettre à sa femme d'aller chez madame la marquise de La Caze, sa mère (1); au contraire, il l'avoit donnée en garde à madame de Maimbray. On avoit reconnu qu'il avoit mille bizarreries, et en une occasion, la jeune femme avoit lâché quelques paroles qui donnoient lieu de soupçonner qu'il étoit impuissant. Avec cela, il étoit horriblement jaloux; car ces sortes de gens-là savent bien que leurs femmes ne sauroient trouver pires qu'eux. Il la vouloit jeter dans la dévotion; il lui lisoit et lui faisoit lire sans cesse la Sainte-Écriture. On a vu de ses lettres; je ne crois pas qu'il y ait rien de si impertinent. Il ne fait que coudre des passages de la Bible, qu'il prend de travers, et il y en a une où il compare Courtaumer, l'oncle de sa femme, à Julien l'Apostat. Ecrivant à son homme d'affaires, il mettoit au bas de la lettre : « Retenez bien » toutes les questions que je vous fais sur ces pas» sages, et ayez bien soin de mes affaires. » Il vouloit persuader à sa femme qu'une honnête femme devoit avoir les mêmes goûts que son mari, et ne devoit manger que de ce qu'il mangeoit. Un jour il

(1) Remariée au marquis de La Caze, de la maison de Pons. (T.)

lui proposa de se renfermer dans un appartement de Courtaumer, et là faire faire un tour, par lequel on leur donneroit les choses nécessaires, afin de ne se plus quitter du tout.

Cela me fait souvenir d'un receveur des tailles du Mans, nommé Saint-Fucien, qui rendoit des lavements dans son lit, étant couché avec sa femme, et disoit que si elle l'aimoit bien, elle ne trouveroit point que cela sentît mauvais. Il étoit aussi impuissant, et quand un de ses juges lui demanda pourquoi il s'étoit marié, étant en cet état-là : « Monsieur, répondit-il naïvement, le jubilé étoit proche, » et je croyois qu'à force de prier Dieu, cela reviendroit. » Il fut pourtant démarié.

En un voyage que Langey fit ensuite à la campagne chez le bonhomme Magdelaine, ancien conseiller huguenot (1), on fit avouer à sa femme qu'il n'avoit point consommé, et on prit ses mesures pour la faire venir à Paris sans lui.

Pour cela, sous prétexte qu'il n'étoit pas trop bien avec le bonhomme, et que pourtant ses affaires requéroient qu'il vînt à Paris, madame Le Cocq lui proposa d'y envoyer sa femme; il y consentit. Elle parut bien dissimulée en cette rencontre; car, après avoir bien fait des façons pour le quitter, comme elle étoit déjà en carrosse, elle remonte, va encore l'embrasser, et lui dire qu'elle ne pouvoit se résoudre à le laisser, etc. Depuis, jusqu'au jour où il reçut l'exploit, elle lui écrivit les lettres les plus tendres

(1) Jacques Magdelaine, reçu conseiller au parlement, le 23 janvier 1615. (Voyez Blanchard, *Catalogue des conseillers du parlement de Paris*, p. 118, à la suite des *Présidents au mortier* Paris, Besongne. 1647. in-4o)

du monde, et ici sa tante la mena au Cours et aux noces. Peut-être eût-on mieux fait de ne point faire tout cela. L'exploit le surprit, comme vous pouvez le penser ; il vient à Paris, demande à la voir ; on le lui refuse. Il y envoie M. du Mans (*Lavardin*), son parent, qui dit tout ce qu'il y avoit à dire là-dessus, et offrit le congrès (1) en particulier, mais en vain ; le ministre Gasches offre la même chose, on passe outre.

M. Magdelaine, qui n'est habile homme que par routine, ne daigne pas s'informer comment il y falloit agir ; il se fie à ce que sa petite-fille lui dit que Langey n'est point son mari, et il oublie d'exposer dans la requête qu'en quatre ans que cet homme a été avec elle, il n'a eu que trop de temps pour la mettre en état, soit avec les doigts, ou autrement, de ne passer plus pour fille. Après elle offre de se laisser visiter, et on fit pour elle un *factum* si sale, que depuis on a trouvé à propos de le désavouer.

Après bien des procédures, on en vient à la visite chez le lieutenant civil, à cause que les parties étoient de la religion. Madame Le Cocq, pour s'excuser, dit qu'elle avoit vu le procès-verbal de la visite de mademoiselle de Soubise (2), aussi huguenote,

(1) C'est peut-être la première fois qu'on trouve la mention d'un *congrès* extrajudiciaire.

(2) Catherine de Parthenay, demoiselle de Soubise, âgée de douze ou treize ans, épousa, le 20 juin 1568, Charles de Quellenec, baron du Pont. (Voyez la *Relation de ce qui s'est passé au sujet de Charles de Quellenec*, etc., à la suite du *Traité de la dissolution du mariage pour cause d'impuissance*. Luxembourg, 1735, in-8°. Ouvrage anonyme du président Bouhier.) Le procès-verbal dont arguoit madame Le Cocq ne s'y trouve pas. La nullité du mariage fut prononcée, et le procès étoit pendant sur l'appel,

et qu'il y avoit douze experts, au lieu qu'à l'ordinaire il n'y en a que quatre, tout au plus. « Mais » n'en nommer que deux de chaque côté, disoit-elle, » ce petit nombre se peut corrompre aisément ; il » en faut quatre, puis la cour en nomme d'office. » Il y en eut donc douze, entre lesquels il y avoit deux matrones.

Langey est bien fait et de bonne mine. Madame de Franquetot-Carcabu, en le voyant au Cours, dit : « Hélas! à qui se fiera-t-on désormais? » Cela donnoit de mauvaises impressions contre la demoiselle. Je ne sais combien de harengères et autres femmes étoient à la porte du lieutenant civil, et dirent en voyant Langey : « Hélas ! plût à Dieu que j'eusse un » mari fait comme cela ! » Pour elle, elles lui chantèrent pouilles. La visite lui fut fort désavantageuse, car on ne la trouva point entière. Renevilliers-Galand, alors conseiller au Châtelet, disoit : « On ne » pourra pas dire que Langey, durant ces quatre » ans, n'a pas fait œuvre de ses dix doigts. » D'avoir été tâtée, regardée de tous les côtés, par tant de gens et si long-temps, car cela dura deux heures, donna une si grande indignation à tout le sexe, que, depuis ce temps-là jusqu'au congrès, toutes les femmes furent pour Langey ; d'ailleurs, il ne disoit rien contre elle. Il se mit en ce temps-là beaucoup plus dans le monde qu'il n'avoit jamais fait, et on disoit que cette affaire lui avoit fait venir de l'esprit. S'il en eût eu, il lui étoit bien aisé de garder sa femme toute sa vie; il n'avoit qu'à avouer, voyant la visite si désavantageuse pour elle, qu'il s'étoit

quand le baron du Pont fut assassiné à la Saint-Barthélemy. On lira avec curiosité l'article *Quellenec* dans le dictionnaire de Bayle.

effilé par les excès qu'il avoit faits en la servant. Au lieu de cela, il demanda le congrès. Tout le monde pourtant s'étonnoit de son audace, car il n'y avoit qui que ce fût qui pût dire : « Je l'ai vu en » état. » On doutoit fort de sa vigueur. Le seul ministre Gache et le médecin L'Aimonon, qui est à M. de Longueville, soutenoient qu'il étoit comme il falloit; l'un se fioit à ce qu'il étoit trop craignant Dieu pour mentir, et l'autre disoit qu'il étoit de trop bonne race du côté de père et de mère. Menjot, le médecin, disoit plaisamment qu'ils étoient les deux c........ de Langey : M. L'Aimonon le droit, et M. Gache le gauche.

Madame de Lavardin et madame de Sévigny (1), amies du lieutenant civil (2), étoient en carrosse à deux portes de là, où il les alla trouver après; on les entendoit rire du bout de la rue. On prétendit que le lieutenant civil avoit été favorable à Langey à cause de madame de Lavardin.

Il y eut bien des procédures pour cela, qui firent durer la chose près de deux ans; on ne parloit que de cela partout Paris. Je me souviens que, sur le apport des experts, des femmes disoient : « Jésus! » on disoit qu'elle étoit si bien faite! Regardez ce » qu'en disent ces gens-là. Elle est bien faite pour- » tant! » Les femmes s'accoutumèrent insensiblement à ce mot de *congrès*, et on disoit des ordures dans toutes les ruelles. Une parente de la dame dit un jour de visite, parlant de Langey : « On a trouvé la » partie bien formée, mais point *animée*. » Madame

(1) Marie de Rabutin de Chantal, marquise de Sévigny, ou *Sévigné*.

(2) M. Le Camus.

Le Cocq, au lieu d'ôter sa fille, la laissa oucher avec madame de Langey. Je pense qu'elle y aura appris de belles choses. Il est vrai qu'elle l'ôta quand on en vint au congrès; mais il étoit bien temps. On en fit des vers, méchants à la vérité, mais qui disoient bien des saletés. Les vaudevilles ne chantoient autre chose, et madame Le Cocq alloit débitant tout ce qu'elle savoit là-dessus, car c'est la plus grande parleuse de France; les paroles sortent de sa bouche comme les gens sortent du sermon (1). On l'appeloit, lui, *le marquis de Congrès*. Il avoit le portrait de sa femme, et montroit partout de ses lettres. Un jour qu'il disoit à madame de Gondran : «Madame, j'ai la plus grande ardeur du » monde pour elle. — Hé! monsieur, gardez-la pour » un certain jour, cette grande ardeur.» Madame de Sévigny lui dit un peu gaillardement : « Pour » vous, votre procès est dans vos chausses.» Madame d'Olonne un jour disoit : « J'aimerois autant » être condamnée au congrès.»

C'est une plaisante rencontre que madame de Langey logeât dans la rue de Seine, du même côté de l'hôtel de Liancourt et du logis de madame de Guébriant, et en égale distance de l'un et de l'autre; elles étoient toutes trois sur une ligne (2). Madame la marquise de Rambouillet disoit à propos de cela : « Je ne désespère pas que cette madame » de Langey ne soit un jour dame d'honneur de » quelque reine, puisque madame de Guébriant la » doit être de la Reine à venir.»

(1) Confusément et en foule.

(2) Madame de Liancourt avoit contracté avec le comte de Brissac un premier mariage, qu'elle parvint à faire déclarer nul.

Cette madame de Langey ne témoigna pas beaucoup de cœur, car, dans une rencontre qui eût mis une autre personne au désespoir, elle jouoit aux épingles avec sa cousine Le Cocq, et n'a pas paru extrêmement touchée de toutes les indignités qu'on lui a fait souffrir. Les juges de l'édit étoient assez mal satisfaits d'elle, et si Langey n'eût point été si sot que de demander le congrès, elle eût été bien empêchée. Il ne tint qu'à lui de s'accommoder assez avantageusement. Pour peu qu'il y eût eu de galanterie du côté de madame de Langey, elle étoit perdue, car on ne trouva pas bon qu'elle fût allée en cachette, chez un des parents de sa tante, voir un feu d'artifice sur l'eau ; il est vrai que c'étoit au sortir de chez le rapporteur, où Langey avoit permission de lui parler durant trois jours. Le père et la mère de Langey vinrent ici exprès pour le faire résoudre à s'accommoder ; ils n'en purent jamais venir à bout. On n'a jamais vu un tel esprit d'étourdissement.

Cependant sa maison est ruinée de cette belle affaire, car il n'est pas la moitié si riche qu'on le faisoit, et le bonhomme Magdelaine et madame Le Cocq se fièrent sottement à un Normand, leur voisin, nommé de Vicques, qui les trompa, ou du moins fut trompé aussi lui-même en les trompant.

Le jour qu'on ordonna le congrès, Langey crioit victoire ; vous eussiez dit qu'il étoit déjà *dedans :* on n'a jamais vu tant de fanfaronnades. Mais il y eut

sous prétexte d'impuissance. (Voyez l'historiette de *madame de Liancourt*, t. VI, p. 24 de ces Mémoires.) Quant à madame de Guébriant, elle avoit aussi été *démariée* d'avec un homme de qualité, nommé Des Spy ou Chepy. (Historiette du *maréchal de Guébriant*, t. V, p. 142.)

bien des mystères avant que d'en venir là. Il fit ordonner qu'on la baigneroit auparavant; c'étoit pour rendre inutiles les restringents, et qu'elle auroit les cheveux épars, de peur de quelque *caractère* (1) dans sa coiffure. Faute d'autre lieu, on prit la maison d'un baigneur au faubourg Saint-Antoine.

La veille, lui et elle furent encore visités par quinze personnes, et, le jour, je pense qu'il avoit aposté de la canaille, la plupart des femmes, au coin de la rue de Seine, qui dirent quelques injures à la patiente. Plusieurs fois, il en a fait dire à madame Le Cocq, au Palais. Elle y alla bien accompagnée, et les laquais disoient à ceux qui demandoient qui c'étoit : « C'est *M. le duc de Congrès.* » Elle étoit fort résolue en y allant, et dit à sa tante, qui demeura : « Soyez assurée que je reviendrai victorieuse; » je sais bien à qui j'ai affaire. » Là, il lui tint toute la rigueur, jusqu'à ne vouloir pas souffrir, quand on la coucha, qu'on la coiffât d'une cornette que deux femmes des parentes de son grand-père avoient apportée; il en fallut prendre une de celles de la femme du baigneur. En s'allant mettre au lit, il dit : « Apportez-moi deux œufs frais, que je lui fasse un » garçon tout du premier coup. » Mais il n'eut pas la moindre *émotion* où il falloit; il sua pourtant à changer deux fois de chemise : les drogues qu'il avoit prises l'échauffoient (2). De rage, il se mit à prier. « Vous n'êtes pas ici pour cela, » lui dit-elle; et elle lui fit reproche de la dureté qu'il avoit eue pour elle, lui qui savoit bien qu'il n'étoit point capable du mariage. Or il y avoit là, entre les ma-

(1) Quelques caractères magiques, de prétendus talismans.
(2) On croit que les ch... p.... qu'il a eues l'ont effilé. *(T.)*

trones, une vieille madame Pezé, âgée de quatre-vingts ans, nommée d'office, qui fit cent folies; elle alloit de temps en temps voir en quel état il étoit, et revenoit dire aux experts : « C'est grand'pitié ; il » ne *nature* point. » Enfin le temps expiré, on le fit sortir du lit : « Je suis ruiné, » s'écria-t-il en se levant. Ses gens n'osoient lever les yeux, et la plupart s'en allèrent. Au retour de là, un laquais contoit naïvement à un autre : « Il n'a jamais pu se » mettre *en humeur*. Pour mademoiselle de Cour- » taumer, elle étoit *en chaleur;* il n'a pas tenu à » elle. »

L'hiver suivant, il arriva une chose quasi semblable à Rheims : la femme, par grâce, accorda au mari toute une nuit. Les experts étoient auprès du feu ; ce pauvre homme se crevoit de noix confites. A tout bout de champ, il disoit : « Venez, venez ; » mais on trouvoit toujours *blanque*(1). La femelle rioit et disoit : « Ne vous hâtez pas tant, je le connois bien. » Ces experts disent qu'ils n'ont jamais tant ri ni moins dormi que cette nuit-là.

Le lendemain, qui étoit la cène de septembre à Charenton, on ne fit que parler de l'aventure de Langey. Jamais on n'a dit tant d'ordures le jour du mardi gras. Le ministre Gache étoit si confus, que vous eussiez dit que c'étoit à lui que cela étoit arrivé. Jusque là, quand il marioit quelqu'un, il se tournoit vers le bonhomme Magdelaine, à l'endroit où il y a : *Donc, ce que Dieu a joint, que l'homme ne le sépare point*, et crioit à haute voix. Depuis, il a

(1) *Trouver blanque*, c'est ne pas trouver ce qu'on cherche. Cette expression est empruntée de la loterie, où tirer un billet blanc, c'est ne rien gagner.

lu cela comme le reste. Les femmes qui avoient été pour Langey étoient déferrées : « C'est un vilain, » disoient-elles, n'en parlons plus. »

Dès le lundi, une infinité de gens allèrent se réjouir chez madame Le Cocq ; elle leur dit une bonne chose : « Excusez ma nièce, leur disoit-elle ; elle est » si fatiguée qu'elle n'a pu descendre. » Langey ne laissa pas de présenter encore requête, disant qu'il avoit été ensorcelé, qu'on l'avoit bassiné d'une autre eau qu'elle. Cela fut cause qu'on ne put avoir arrêt à ce parlement-là. On fit un couplet de chanson à l'imitation de celle de *maréchal Lampon*, où il y avoit :

> Monsieur Daillé (1), ouvrez-moi votre porte ;
> Je n'en puis plus, la douleur me transporte;
> Je suis Langey, qui viens faire retraite ;
> Je suis Langey,
> Qui reviens du Congrès.

Depuis la Saint-Martin jusqu'à ce qu'il y eût eu arrêt, il alla partout à son ordinaire, et tout le monde en étoit embarrassé. Il y eut arrêt au commencement de février (2), par lequel il fut condamné à restituer tous les fruits, et, pour dépens, dommages et intérêts, à ne rien demander pour la pension de la demoiselle qui avoit été quatre ans avec lui. Il s'avisa de dire qu'il avoit gagné et qu'il étoit délivré d'une vilaine. Il n'eut pourtant plus de carrosse; car je crois qu'il ne trouve plus d'argent. Ce procès lui coûte étrangement. Après cela, il eut l'effronterie d'aller au bal ; on le pria par malice à danser; ce fut une huée étrange. Il ne sentit point tout cela, et il dansa en-

(1) Un ministre. (T.)
(2) L'arrêt est du 8 février 1659.

core une autre fois qu'on le reprit (1). Il vouloit même donner les violons à La Motte-Argencourt (2), si la mère l'eût voulu souffrir. On dit qu'il en est amoureux. Durant son procès, il le fut un peu de mademoiselle de Marivaux, et Cauvisson (3), qui veut épouser cette fille, en eut de la jalousie. Il n'y a pas long-temps que le bruit courut qu'il épousoit mademoiselle d'Aumale (4), puis on le dit bien davantage de mademoiselle d'Haucourt (5), sa sœur, et on faisoit dire à ce fat : « Au moins, sage et dévote » comme elle est, quand elle aura des enfants, on » ne dira pas que ce sera d'un autre que de moi. » Voici d'où est venu ce bruit-là : quand M. de Lillebonne épousa feue mademoiselle d'Estrées (6), qui étoit *précieuse*, on dit de lui comme de Grignan,

(1) La danseuse choisissoit son cavalier, comme on l'a déjà vu plusieurs fois dans ces Mémoires.

(2) Louis XIV adressa quelques hommages à mademoiselle de La Motte-Argencourt. Mais il ne peut être ici question d'elle, car, n'ayant pu conserver son royal amant, elle se retira aux Filles de Sainte-Marie de Chaillot, où elle est morte. Peut-être Tallemant a-t-il voulu parler de mademoiselle de La Motte-Houdancourt, qu'on a souvent confondue avec mademoiselle de La Motte-Argencourt.

(3) Jean-Louis de Louet, marquis de Calvisson, épousa en effet, le 17 février 1661, Anne-Madeleine de Lisle, fille du marquis de Marivaux.

(4) Suzanne d'Aumale, fille de Daniel d'Aumale, seigneur d'Haucourt, épousa depuis le maréchal de Schomberg. Son nom de *précieuse* étoit *Dorinice* : « Dorinice est une précieuse de grand » esprit et de grande naissance ; cette fille voit le grand monde » et écrit fort bien en vers et en prose. » (*Grand Dictionnaire des précieuses* et sa *Clef*, par le sieur de Somaise. Paris, 1661, t. 1er, p. 140.)

(5) Sœur aînée de mademoiselle d'Aumale.

(6) Christine d'Estrées, fille du maréchal, avoit épousé, le 3

quand il épousa mademoiselle de Rambouillet, un des originaux des *Précieuses* (1), qu'il avoit fait de grands exploits la nuit de leurs noces. Madame de Montausier écrivit à sa sœur, en Provence : « On » fait des médisances de madame de Lillebonne » comme de vous. » Madame de Grignan répondit que, pour remettre les *précieuses* en réputation, elle ne savoit plus qu'un moyen, c'étoit que mademoiselle d'Aumale épousât Langey. Cela se répandit par la ville, et à tel point, qu'un conseiller des amis de l'aînée (car, comme on trouva cela plus sortable, on le dit bien plus affirmativement) alla trouver cette dernière, et lui dit que pour l'amour d'elle, si elle le vouloit, il feroit ôter de l'arrêt la défense de se marier. Madame de Courcelles-Marguenat, comme on disoit qu'il devoit épouser une veuve, dit : « Eh ! » il y a tant de filles qui naissent veuves ! » Deux ou trois mois après son arrêt, madame de Langey s'en alla en Normandie.

Or, depuis cela, quelque folâtre s'avisa de faire un almanach, où il y avoit une espèce de forgeron grotesquement habillé, qui tenoit avec des tenailles une tête de femme, et la redressoit avec son marteau. Son nom étoit *L'eusses-tu-cru*, et sa qualité, *médecin céphalique*, voulant dire que c'est une chose qu'on ne croyoit pas qui pût jamais arriver que de redresser la tête d'une femme. Pour ornement, il y a un âne chargé de têtes de femmes, mené par un singe ; il en

septembre 1658, François-Marie de Lorraine, comte de Lillebonne. Elle mourut le 18 décembre suivant.

(1) Le comte de Grignan, qui fut depuis le gendre de madame de Sévigné, avoit épousé, le 27 avril 1658, mademoiselle de Rambouillet (Voyez plus haut, t. II, p 362 de ces Mémoires).

arrive par eau et par terre, de tous côtés (1). Cela a fait faire des farces, des ballets et mille folies. On dit qu'il falloit faire un autre almanach, où seroient Vardes, Riberpré et Langey, et au bas *L'eusses-tu-cru?* Ce sont deux hommes mariés, aussi bien faits qu'il y en ait à la cour, mais qui ne passent pas pour trop bons compagnons; quant au deuxième, on dit que c'est d'un coup de pique en une de ses parties *nobles* d'en bas. Pour le premier, nous en parlerons ailleurs, et de sa femme aussi.

Au bout d'un an et demi, Langey prit des lettres en forme de requête civile, pour faire ôter de l'arrêt

(1) On fit alors une multitude de caricatures sur *Lustucru*. Celle que Tallemant a décrite est au cabinet des estampes de la Bibliothèque du Roi, au volume 2133, p. 58. Elle est répétée dans le *Recueil des plus illustres proverbes*, n° 2239 du même cabinet. On lit au bas : « *Céans M. Lustucru a un secret admirable qu'il a apporté de Madagascar, pour reforger et repolir, sans faire mal ni douleur, les testes des femmes acariastres, bigeardes, criardes, diablesses, enragées, fantasques, glorieuses, hargneuses, insupportables, lunatiques, meschantes, noiseuses, obstinées, piegrièches, revesches, sottes, testues, volontaires, et qui ont d'autres incommodités, le tout à prix raisonnable, aux riches pour de l'argent, et aux pauvres gratis.* On voit à la page 24 du volume 2133, *l'Illustre Lustucru en son tribunal;* des maris viennent de toutes les parties du monde le remercier et lui offrir des présents, en reconnoissance des services qu'il leur a rendus. Au *Recueil des plus illustres proverbes*, n° 69, est représenté *le massacre de Lustucru par les femmes.* Ces dernières ne se contentèrent pas de cette vengeance, car on trouve au volume 2133, page 83, *l'invention des femmes qui font ôter la méchanceté de la tête de leurs maris.* Somaise fait allusion à ces caricatures dans la comédie des *Véritables prétieuses.* (Paris, Jean Ribou, 1660, in-12.) Il y introduit un poète qui récite le commencement d'une tragédie intitulée *La mort de Lustucru lapidé par les femmes.* (Voyez page 57 de ce rare opuscule.)

la défense de se marier ; mais M. le chancelier le rebuta, en disant : « A-t-il *recouvré de nouvelles » pièces ?* »

Depuis la mort de sa grand'mère de Téligny, il se fait appeler *le marquis de Téligny ;* mais il ne laisse pas d'être *Langey* pour cela.

Au bout de quelques mois pourtant, Langey ne laissa pas de trouver qui le voulut ; il épousa une fille de trente ans, huguenote, nommée mademoiselle de Saint-Geniez, sœur de M. le duc de Navailles. Il a pris là une étrange poulette. Voici ce que j'en ai ouï dire à Tallemant, maître des requêtes. Comme il étoit intendant en Guienne, la goutte et la fièvre le prirent à Saint-Sever, en Limousin. On n'entroit point dans sa chambre, lorsqu'un prêtre essoufflé vint prier madame Tallemant de le faire parler à M. l'intendant, et qu'il y alloit de la vie de deux hommes ; elle le fait entrer. C'étoit qu'une vieille mademoiselle de Navailles, tante du duc, ne pouvant avoir sa légitime, s'étoit emparée d'un château, où mademoiselle de Saint-Geniez, l'ayant forcée, l'avoit mise en prison dans une chambre, où il n'y avoit que les quatre murs, sans pain ni eau, et avoit enfermé deux gentilshommes de son parti dans une armoire qui étoit dans le mur, où l'on a accoutumé en ce pays de mettre du salé ; et ces trois personnes, depuis deux fois vingt-quatre heures, n'avoient ni bu ni mangé. L'intendant les envoya délivrer. Il y a apparence qu'elle *salera* Langey.

Pour mademoiselle de Courtaumer, voici comme la chose s'est passée. Courtaumer, son oncle, comme très-proche parent de Boesse, arrière-petit-fils du feu duc de La Force, et que la duché regarde, jeta les yeux sur ce jeune homme, ou plutôt sur ce jeune sot,

et en dit quelque chose à sa nièce. En passant, elle s'étoit retirée chez lui en Normandie. Elle, sans lui répondre, trouve moyen d'écrire à Boesse, et l'engage à la venir voir chez son oncle. Il y alla avec vingt-deux, tant chevaux que mulets, et y fut un mois, de quoi le Normand enrageoit. Il se déclara à l'oncle, qui en parla à la fille. Elle l'accepta. Il s'en retourna et revint avec des instructions que son grand-père Castelnau et ceux de sa cabale lui avoient données ; pour M. de La Force, M. et madame de.... (1), ils n'y ont point consenti. Dans ces instructions il y avoit un article fort désavantageux pour l'oncle et pour la nièce ; Courtaumer ne le voulut point passer. Elle, voyant cela, sort de chez lui de fort mauvaise grâce, et, sans lui rien reconnoître pour sa nourriture, elle alla se marier chez madame de Beuseville, dont la fille étoit sa confidente. Elle se ruinera.

Madame de Langey a déjà eu un enfant, le mari en a triomphé à la province et ici ; beaucoup de gens doutent qu'il lui appartienne. Il faut donc qu'il soit supposé, ou qu'un-je-ne-sais-qui en soit le père, car la dame est maigre, vieille et noire. Présentement, elle et son mari sont à Paris : elle est encore grosse, et dit que, pour la première fois, elle en a été bien aise, mais que, pour celle-ci, elle s'en seroit bien passée, et madame de Boesse ne devient point grosse.

J'ai vu Langey à Charenton faire baptiser son second enfant ; car il a fils et fille ; jamais homme ne fut si aise, il triomphoit. D'autre côté, on dit que sa première femme a aussi fait un enfant ; on ne médit point de sa seconde, et elle n'est brin jolie. Le

(1) Nom illisible au manuscrit.

temps découvrira peut-être tous ces mystères. J'espère qu'un de ces matins le cavalier présentera requête pour faire défense à l'avenir d'appeler les impuissants *Langeys*. On dit que mademoiselle des Jardins (1), pour s'éclaircir de la vérité, lui offrit le *congrès*. Elle est fille à cela; elle en a bien fait pis ensuite.

Madame de Boesse est morte fort jeune, elle n'avoit que trente ans; elle a laissé trois filles. Son mari l'estimoit; ce n'étoit nullement une coquette.

Quand Langey eut des enfants, il s'en vantoit sans cesse. Un jour qu'il les montroit, Bensserade lui dit : « Moi, monsieur, je n'ai jamais douté que » mademoiselle de Navailles ne fût capable d'en» gendrer (2). »

CCCLXVII

* MADAME D'ESPAGNET,

MADAME DE MORANGIS, GENS D'ÉGLISE, ETC. (3)

Madame d'Espagnet, personne bien faite et spi-

(1) Marie-Hortense des Jardins, dame de Villedieu. (Voyez ci-après son historiette.)

(2) Venette, dans le *Tableau de l'Amour-conjugal*. (Parme, sans date, in-12, p. 465), assure que le marquis de Langey eut sept enfants de sa seconde femme. Ce fut un des motifs qui déterminèrent la grand'chambre du parlement de Paris à rendre l'arrêt du 18 février 1677, par lequel il fut *fait défenses à tous juges, même à ceux des officialités, d'ordonner à l'avenir dans les causes de mariage la preuve du congrès*. (*Traité de la disssolution du mariage pour cause d'impuissance*. Luxembourg, 1735, in-8°, p. 120.) On préféra des malheurs particuliers à des scandales publics, et on recula devant l'incertitude des épreuves.

(3) Ce chapitre paroît pour la première fois. Il auroit dû être

rituelle, femme du plus grand frondeur du parlement de Bordeaux (1), passoit pour une dévote,

placé dans le tome huitième, à la suite de l'*historiette du président Amelot.* Nous l'imprimons avec répugnance. Il offre en effet, un affligeant tableau des désordres introduits au XVIIe siècle dans quelques cloîtres et parmi des membres du clergé séculier. Après de mûres réflexions, nous avons pensé qu'un éditeur doit seulement retrancher des matériaux historiques, mis à sa disposition, ceux que repousse la pudeur publique. Un savant et pieux ecclésiastique, notre honorable ami, dont nous déplorons la perte anticipée, M. l'abbé de la Bouderie, n'a-t-il pas donné au public une lettre singulièrement curieuse de Saint-Vincent de Paul, adressée le 25 octobre 1652 au cardinal de La Rochefoucauld (*Paris, Moutardier*, 1827, 23 *pages in*-8°), dans laquelle le vénérable réformateur du clergé gallican peint le relâchement et les désordres qui s'étoient introduits dans l'abbaye de Longchamps? Les Mémoires de Scipion Ricci, évêque de Pistoie (Bruxelles, Tarlier, 1825, 3 vol. in-8°), n'ont-ils pas révélé des dépravations conventuelles qu'on voudroit pouvoir révoquer en doute? Il faut publier tous les documents, faire tout connoître, et la conclusion sera, pour les gens de bonne foi, que les hommes ont gâté les meilleures choses; qu'ils ont tout souillé de leurs vices, et surtout de leur hypocrisie. Les hommes passent, les institutions s'épurent, et la religion chrétienne sort de ces luttes triomphante et pure comme la Vérité.

(1) Le conseiller d'Espagnet étoit de ce qu'on appeloit à Bordeaux *la grande Fronde*, et l'un des quatre conseillers chargés d'assister aux conseils de guerre. (*Histoire de la ville de Bordeaux, par Dom de Vienne*. Bordeaux, 1771, in-4°, livre VIII, p. 383.) Il fut un des promoteurs de l'arrêt du parlement qui ordonna la prise des armes. « Ce conseiller, dit Lenet, étoit » d'une fermeté héroïque et d'une vertu incorruptible; il se piquoit de bravoure, et en avoit, à la vérité, autant que s'il eût » passé toute sa vie dans les emplois de la guerre. Il avoit aidé » à assiéger et prendre le château Trompette. Il étoit toujours » des vigoureux avis dans sa compagnie et des premiers à les » exécuter. Il étoit savant et bon juge. »(*Mémoires de Lenet. Collection Petitot*, t. LIII, p. 348.) On voit que madame d'Espa-

mais on découvrit ses intrigues par ce moyen. Une femme veuve, de qui elle se servoit, et chez laquelle étoient ses rendez-vous, fit un jour une confession générale, et elle dit toute la petite vie de la dame. Le confesseur trouva à propos, pour retirer madame d'Espagnet du vice, de lui en faire parler par son curé. Le Père Bonnet, curé de Sainte-Eulalie (1), qui étoit un assez galant homme, dit qu'il n'en croyoit rien. La veuve offre de la lui faire voir, dans le déduit, avec un minime, nommé le Père Romain. On l'enferma dans un cabinet, et il vit plus qu'il n'en voulut voir, car le bon curé croyoit être le seul qui jouît des embrassements de la dame, avec laquelle il étoit fort bien, il y avoit long-temps. Ce Père Bonnet sut ensuite toute l'histoire, et la conta à Darbo, de qui je la tiens. Le minime, ne gagnant rien auprès de madame d'Espagnet, s'adressa enfin à la confidente, et moyennant cent pistoles, quoique la dame dît qu'il sentoit trop l'huile, il en vint à bout. Elle les voulut compter l'une après l'autre, le moine les ayant apportées dans une bourse de velours vert; après ils firent *la chosette*. Leur commerce dura quelques jours; enfin le moine, qui avoit eu bien de la peine à amasser ces cent pistoles, et qui les eût bien voulu ravoir, à cette heure qu'il n'étoit plus si affamé, s'avisa de lui dire qu'il les avoit empruntées. Elle se moqua de lui. Le

gnet, dont les torts ne sauroient être atténués, avoit de sérieux motifs de redouter la sévérité de son mari.

(1) Bonnet, curé de Sainte-Eulalie, a publié une *Relation* de la reprise de l'île Saint-George. « Cette relation, dit dom de » Vienne, porte toute l'empreinte d'un fanatisme qui ne pouvoit » qu'indisposer de plus en plus la cour. » (*Histoire de Bordeaux*, déjà citée, page 384.)

moine enragé résolut de s'en venger. Il ne fait semblant de rien et lui donne un rendez-vous; mais avant que d'y aller, il passe chez une veuve dévote, où il s'en donne à cœur-joie, de peur d'être tenté par la dame qu'il avoit envie de châtier. Il la va trouver, pourvu d'une bonne discipline. Son *bini* disoit à la confidente : « Je ne sais comment le Père » Romain l'entend, mais avant de venir ici il en a » pris honnêtement. » Quand le moine la tint sur le lit, il tire sa discipline, la trousse, et lui en donne à tour de bras, en lui disant : « Hé ! vous ne me ren- » drez pas mes cent pistoles ! Hé ! vous ne me ren- » drez pas mes cent pistoles ! » Elle n'osa jamais crier, et il fallut souffrir patiemment la fustigation ; car le paillard étoit fort, et il la tenoit, sous son bras gauche, si ferme qu'elle ne pouvoit remuer. On dit qu'elle avoit toujours quelque moine, à cause qu'ils sont obligés au silence, et que son mari eût été homme à la poignarder s'il eût eu quelque soupçon. On l'accuse aussi de s'être servie du précepteur de ses enfants, par la même raison. Ce Père Bonnet passoit pour un saint. On l'a pensé béatifier.

Voici comme on a découvert que madame de Morangis avoit quelque commerce un peu gaillard avec un jacobin nommé le Père Louvet, qui est le tout-puissant chez elle. C'est celui-là même qui a remarié le maréchal de L'Hospital, et que madame de Villesavin (1) appelle *Papa-Louvet*. Nau, ci-devant procureur, aujourd'hui intendant de Marseille, avoit une bâtarde qui fut entretenue par Perrault (2), de M. le Prince. Feue madame la Princesse, par dé-

(1) Celle qui faisoit des compliments à tout le monde et qu'on appeloit la servante très-humble du genre humain. (T.)

(2) Perrault, président de la chambre des comptes, avoit été

votion, la fit mettre dans un couvent; après il la maria à je ne sais quel faquin, et la tenoit quelquefois des trois mois entiers, où elle ne voyoit pas le jour. Le mari se lassa de cela et l'emmena en Angleterre. Or, durant qu'elle étoit en religion, le Père Louvet et elle devinrent amoureux l'un de l'autre. En Angleterre, un cousin de Fairfax l'entretint, mais il mourut bientôt. Elle revient brusquement Elle n'est pas plus tôt ici, que Fairfax (1) lui écrit, la presse de retourner, lui déclare qu'il a toujours été amoureux d'elle, mais que le respect qu'il avoit pour son parent l'avoit empêché de le témoigner. Elle n'étoit pas fort belle, mais elle avoit un embonpoint admirable; elle étoit spirituelle et de l'humeur du monde la plus enjouée. Elle repasse en Angleterre. Les personnes à qui elle envoyoit ses lettres, en trouvant une qui s'adressoit au moine, eurent curiosité de voir ce qu'il y avoit; ils trouvèrent ces mots : « Jusqu'à ce que vous m'ayez remis entre les » mains le portrait de madame de Morangis, je ne » croirai point que vous m'aimez. »

Feu Hobier (2), docteur de Sorbonne, passoit pour un saint; cependant nous avons su d'un homme d'honneur qu'une petite mignonne que Hobier en-

secrétaire des commandements du prince de Condé, père du grand Condé.

(1) Thomas Fairfax, général des troupes du parlement, né en 1611, mourut en 1671. C'étoit l'un des plus ardents promoteurs de la rébellion contre Charles Ier, et le bras droit de Cromwell. On a des *Mémoires de Fairfax* dans la *Collection des Mémoires relatifs à la révolution d'Angleterre*. Paris, 1827, t. v.

(2) On a de lui une traduction de *la Vie d'Agricola*, dont Balzac fait l'éloge. Il a aussi traduit le *Traité de la Patience* de Tertullien, et celui de *l'Oraison*.

tretenoit secrètement disoit qu'il n'y a jamais eu un homme plus lascif..... Elle étoit au désespoir de sa mort, car il la payoit bien. On pensa couper des morceaux de ses habits pour en faire des reliques.

Un moine, dont je n'ai pu savoir le nom, causant un jour avec une dame, se tourna tout d'un coup vers un coin de la chambre, et disoit à demi-haut : « Tout à cette heure ; tout à cette heure ; je m'en » vais, je m'en vais. — Que dites-vous-là, mon père? » dit la dame. — Madame, répondit-il, c'est que » mon bon ange m'avertit que je suis en grand » danger. »

CCCLXVIII

MARIGNY-MALENOE.

C'est un gentilhomme de Bretagne, qui épousa la sœur de M. de La Feuillée du Belay, belle fille, dont il devint amoureux. Au bout de quelque temps, la jalousie le prit, à ce qu'on dit, avec quelque fondement. Un beau matin, il dit à sa femme : « Vous » n'êtes point bonne cavalière ; il faudroit que vous » vous accoutumassiez à aller à cheval. Venez-vous- » en avec moi visiter de nos amis et de nos pa- » rents. » Ils montent tous deux à cheval ; alors les carrosses n'étoient pas si communs qu'à cette heure. Il la mène assez loin, puis lui dit : « Écoutez, mon » dessein est d'aller jusqu'à Rome, et de vous y » mener. — J'irai partout où vous voudrez, » répondit-elle. Quand ils furent en Italie, Marigny lui déclare froidement que son intention étoit de la faire

mourir. Cette femme, quoiqu'elle n'eût que vingt-deux ans, lui répondit froidement : « J'aime autant » mourir ici qu'en France, et autant dans huit jours » que dans cinquante ans. » (Car on n'a jamais vu un couple de gens si extraordinaires). — « Bien, lui » dit-il ; voyez de quel genre de mort vous voulez » mourir. » Ils furent quelques jours à en parler aussi froidement que si c'eût été simplement pour s'entretenir. Enfin elle choisit le poison. Il lui en apprête, et le lui présente dans une coupe. Elle le prend délibérément ; et, comme elle l'alloit avaler, il lui retint le bras. « Allez, lui dit-il, je vous donne » la vie ; vous méritez de vivre, puisque vous aviez » le courage de mourir si constamment. Désormais, » je vous veux donner liberté toute entière ; vous » ferez tout ce que vous voudrez de votre côté, et » moi du mien. » Ils se le promirent réciproquement, et revinrent les meilleurs amis du monde ensemble. Depuis, il ne s'est point tourmenté de ce qu'elle faisoit, et elle, quand elle savoit qu'il avoit quelque amourette, elle l'y servoit. Ils n'ont eu qu'une fille, qui, voyant qu'ils ne songeoient point à la marier, et qu'on la vouloit tenir toute sa vie en religion, en sortit, et se maria à l'âge de trente-quatre ans sans leur consentement. Le gendre, car la coutume de Bretagne rend le mariage d'une fille responsable des dettes de la famille, même contractées depuis, voulut les faire interdire. Ils firent évoquer à Paris sur parentés, et ici ils gagnèrent leur procès De peur d'accident, ils vendirent Marigny et Malenoe, dont ils firent cinquante mille écus, toutes dettes payées. Il en donna la moitié à sa femme, et garda l'autre pour lui. Il est souvent en Bretagne, où il a le gouvernement du Port-Louis. Elle ne fait

que jouer à Paris, où elle demeure toujours depuis quelques années. Elle eut une grande maladie l'hiver passé; elle fut abandonnée des médecins ; cependant sa chambre étoit pleine de monde à l'ordinaire ; elle étoit aussi tranquille que si elle eût été en parfaite santé; seulement, de temps en temps, elle disoit : « Faites-moi venir M. de La Milletière ; » il parle de Dieu si gentiment ! » Elle en est revenue.

Son mari avoit, il y a quelques mois, une petite fillette assez jolie ; il la laissa ici, et alla faire un tour en Bretagne. Girardin fit connoissance avec elle, et la mit en chambre. Il en eut avis ; il le fut trouver, et lui dit : « Si dans quatre jours vous ne » me la rendez , je vous irai poignarder. » L'autre nia : « Prenez-y garde ! » Deux jours après , il lui dit : « Monsieur, je vous viens avertir que, des quatre jours , il n'en reste plus que trois. Prenez » garde à vous ; informez-vous quel homme je suis. » Ma foi ! Girardin eut peur, car déjà il avoit des gens à ses trousses ; il lui alla dire un matin qu'il la lui cédoit de bon cœur. « Ah ! lui dit-il , vous » voilà réduit ; je ne voulois que cela. Je vous la » rends : une autre fois, usez-en plus civilement. » Après, ils firent amitié ensemble. C'est une espèce de philosophe cynique ; il ne joue point.

CCCLXIX

* MADEMOISELLE POLLALION (1).

Madame de Liancourt est gaie naturellement et

(1) Marie de Lumagne, étoit veuve de François Pollalion, résident

malgré sa dévotion, car son mari et elle sont grands jansénistes, elle ne laissa pas, depuis la mort de son fils, un jour que mademoiselle Pollalion, illustre dévote, étoit allée à Liancourt, de lui montrer madame de La Rochefoucauld, la douairière (1), sœur de M. de Liancourt, qui, assez simplement vêtue, s'amusoit à peindre dans un cabinet, car elle peint assez bien. « Mademoiselle, lui dit madame de Lian-» court, voilà une pauvre femme qui sait peindre, » il faudroit tâcher de faire quelque chose pour » elle. » — « Vraiment, dit la dévote, voilà qui n'est » pas mal peint, je vous promets que j'y ferai mon » possible (2). »

de France à Raguse. Elle devint veuve après avoir été très-peu de temps mariée, et elle fut choisie par la duchesse d'Orléans pour être gouvernante de ses enfants. Après avoir marié sa fille unique à un sieur Châtelain, elle fonda, en 1630, l'Institut des filles de la Providence, dont le nombre fut fixé à trente-trois. Anne d'Autriche prit cet institut sous sa protection, et lui donna une maison au faubourg Saint-Victor. Madame de Pollalion mourut le 4 septembre 1657. Sa vie a été écrite plusieurs fois.

(1) Gabrielle du Plessis-Liancourt. Le duc de La Rochefoucauld, son mari, étoit mort, le 8 février 1650. C'est la mère de l'auteur des *Maximes*. Elle est morte en 1672. « M. de La Ro-» chefoucauld a perdu sa vraie mère, dont il est véritablement » affligé ; je l'en ai vu pleurer avec une tendresse qui me le fai-» soit adorer ; c'étoit une femme d'un extrême mérite. Et enfin, » dit-il, c'étoit la seule qui n'a jamais cessé de m'aimer. » *Lettre de madame de Sévigné à madame de Grignan*, du 4 mai 1672, t. II, p. 417 de notre édition.)

(2) Ce fragment se trouve à la marge de la page 414 du manuscrit, dans l'historiette de *madame de Liancourt*. (Voyez t. VI, p. 24.) On répare un oubli en le plaçant ici,

* CCCLXX

AVOCATS (SUITE) (1).

Joubert, qui a eu de la réputation, et qui en effet plaidoit bien pour le fond quand on lui avoit donné tout le temps qu'il lui falloit pour lécher son ours, disoit de grandes sottises quand il se mettoit sur le bien dire. En parlant des évêques, et expliquant leurs devoirs, il cita un vers d'Homère où il y a *episcopos* (2), et il dit qu'Hector avoit été *le premier évêque de Troyes.*

Quand il présenta M. le duc de La Force, entre autres belles choses noblement dites, il dit qu'il avoit levé une compagnie, *à ses propres coûts et dépens.*

Feu Galant, le père, en une pareille rencontre, dit que M. de Puylaurens étoit un de ces *immortels* qui passèrent dans l'île de Ré. Il citoit toujours saint Jean Chrysostome. Une fois que la partie adverse avoit dit quelque chose de fort pressant, le président de Harlay dit : « Gallant, que dit à cela saint » Jean Chrysostome ? »

Après avoir divisé son plaidoyer, il commençoit toujours par ce vers :

Has meus ad metas currat oportet equus (3).

(1) Ces anecdotes relatives aux avocats du dix-septième siècle sont au chapitre des *Avocats* dans le manuscrit de Tallemant. (Voyez t. II, p. 107 de ces *Mémoires.*) La copie s'en étoit égarée au moment de l'impression.

(2) Ce mot exprime en grec celui qui *a la vue sur une chose*, qui exerce une *surveillance.*

(3) Il faut que mon cheval parvienne à ce but.

Son fils en faisoit de même. Je m'étonne que quelqu'un ne leur ait pas dit que leur *cheval* n'étoit qu'une *bête*.

Un vieil avocat, nommé Humbelot, étoit accusé de boire d'autant, et son nez rouge le faisoit croire assez aisément. Un jour, dans les écritures, ne se souvenant pas bien d'une loi, il mit L... §... ff... (*en blanc*), et après il oublia de remplir. Le clerc qui copia les écritures savoit du latin ; il mit *lege*, *vinum ; paragrapho, multùm bibit; digestis, de naso rubro.* Les écritures furent signifiées, Humbelot les vit; il crut que Chapellier, avocat de la partie adverse, avoit voulu se moquer de lui; il s'en plaignit au bâtonnier, et vouloit s'en plaindre au parquet; mais on l'en empêcha et on sut la vérité.

Un sieur Baussan, de procureur trouva moyen de se faire avocat, quoiqu'il ne sût point de latin. C'étoit un homme qui avoit de la cervelle et qui disoit quelquefois de plaisantes choses. Un jour qu'il étoit chargé d'une requête civile, le président de Harlay dit : «Baussan, voilà bien des requêtes civiles.» —« Ce sont vos arrêts, monsieur, qui en sont cause.» Une autre fois il en plaidoit encore une, M. de Harlay lui dit : « Mais c'est un arrêt en robes rouges.» — « Monsieur, dit-il, la couleur n'y fait rien. » Il dit un jour à M. Servin, avocat-général, qui faisoit le goguenard en plaidant : « Hé! monsieur, vous » devriez être un exemple de modestie. »

Un jeune avocat ayant à plaider contre un nommé Desfitas, bon praticien et pas autre chose, s'avisa de prendre l'exorde de l'oraison de Cicéron pour Quintius, où l'orateur dit qu'il a contre lui les deux choses qui dans la cité exercent le plus d'influence, le crédit de la partie et l'éloquence de l'avocat,

summa gratia et eloquentia. Desfitas prit aussitôt la parole et dit : « Messieurs, l'avocat de la partie ad- » verse ne se tiendra pas pour interrompu ; je ne » me pique pas d'éloquence, et ma partie est un sa- » vetier. »

CCCLXXI

PETIT-PUIS.

Petit-Puis est fils d'un boulanger de Chinon ; il épousa une fille de la ville qui avoit un peu plus de bien que lui, et, avec treize mille écus que fit toute leur chevance, il acheta la charge de prévôt de l'Ile-de-France, de la moitié de laquelle il n'y a que deux ans que Gourville lui donnoit cent mille livres. Aujourd'hui (1660), comme toutes les charges sont enchéries, il en auroit davantage. C'est un original que cet homme. Après quelques années de son mariage, il devint amoureux de la fille d'un éperonnier de Chinon ; il la prit chez lui, chassa sa femme, dont il n'avoit point d'enfants, et éleva ceux de celle-ci comme s'ils eussent été légitimes. Ils sont grands à cette heure ; il y a une fille mariée à un homme de condition en Saintonge. Sa véritable femme de temps en temps le poursuit ; mais quand on lui représente qu'elle fera pendre son mari, elle se retient. L'autre a tant d'empire sur son esprit, qu'il ne fait que ce qu'elle veut : or il va quelquefois à Chinon. La dernière fois qu'il y a été, il faisoit fort l'entendu ; il avoit amené de certains pêcheurs qui prenoient tout le poisson. Un jour qu'il vouloit les faire plonger dans certaines fosses où le poisson

se retire, quelques gens de la ville y firent plonger auparavant, et y firent mettre de grands éperons au lieu de poisson. Voilà ses pêcheurs qui plongent, et qui, au lieu du poisson, reviennent avec de grands éperons à leurs mains; car en plongeant, quand on voit quelque chose de noir, on met la main dessus, et l'on n'a pas le loisir de discerner ce que c'est. Il en fut si déferré qu'il partit dès le jour même.

CCCLXXII

* PELLOT

C'étoit un intendant de M. de Metz, aujourd'hui le duc de Verneuil (1). Ce garçon avoit du bien et de l'esprit; j'ai vu d'assez bons vers de sa façon. Il tomba dans une mélancolie qui lui fit haïr la vie. Il envoie quérir son médecin et lui demande sérieusement quel genre de mort lui sembleroit le plus doux; que, pour lui, il avoit dessein de sortir de la vie, et qu'il avoit pensé à se couper la gorge avec un rasoir. « Ne faites pas cela, dit le médecin; quelque-» fois on ne se coupe pas la gorge qu'on croit se » l'être coupée; on guérit, mais on souffre beau-» coup. — Si je me jetois d'un troisième étage sur le » pavé? — J'en ai vu qui se sont estropiés seule-

(1) Henri, duc de Verneuil, fils naturel de Henri IV et de la marquise de Verneuil, né en 1601, fut pourvu de l'évêché de Metz par bulles de l'an 1608. Il s'en démit, fut reçu duc et pair, en 1663, sous le titre de duc de Verneuil, et mourut en 1682. Il avoit épousé en 1668 Charlotte Seguier, veuve du duc de Sully, fille du chancelier Seguier. Elle mourut en 1704, au couvent de Sainte-Élisabeth, dont elle étoit la bienfaitrice.

» ment. Mais voici le plus sûr : je vous purgerai » plusieurs fois, car il est aisé de feindre une mala- » die, et après, sous prétexte d'insomnie, je vous » donnerai de l'opium ; vous mourrez en dormant. » L'intention de ce bon docteur étoit de le délivrer tout doucement de cette humeur mélancolique. Il le purge trois ou quatre fois avec succès ; le malade devenoit plus gai et ne se plaignoit plus que de ne point dormir ; notre médecin lui donna de l'opium, croyant seulement lui donner du repos. Il le va voir, on lui dit : « Il dort. » Il y retourne. « Il dort encore. — » Loué soit Dieu ! » A la troisième, trouvant qu'il avoit assez dormi, il voulut le réveiller, mais il n'étoit plus temps ; ce bon homme, sans y penser, tint mieux parole à son malade qu'il n'avoit cru (1).

(1) Pellot mourut un peu brusquement, à la vérité ; mais ce fut pour avoir fait quelque excès de bouche. Il avoit trop mangé de melon, et il étoit vieux et incommodé. (T.)

Ici se termine le manuscrit autographe des HISTORIETTES OU MÉMOIRES DE TALLEMANT DES RÉAUX, *acquis par M. le marquis de Châteaugiron à la vente de M. Trudaine, en* 1803.

Les historiettes suivantes sont tirées des portefeuilles de Tallemant des Réaux, décrits dans la notice préliminaire (t. 1er, p. 66). *Les manuscrits en sont autographes.*

CCCLXXIII

MADEMOISELLE DES JARDINS,

L'ABBÉ D'AUBIGNAC ET PIERRE CORNEILLE.

Mademoiselle des Jardins (1) est fille d'une femme qui a été à feue madame de Montbazon, et d'un homme d'Alençon, qui, je pense, est officier : c'est une personne qui, toute petite, a eu beaucoup de feu ; elle parloit sans cesse. Voiture, qui logeoit en même logis que la mère, prédit que cette petite fille auroit beaucoup d'esprit, mais qu'elle seroit folle. La petite vérole n'a pas contribué à la faire belle ; hors la taille, elle n'a rien d'agréable, et à tout prendre, elle est laide ; d'ailleurs, à sa mine, vous ne jugeriez jamais qu'elle fût bien sage (2).

(1) Marie-Hortense des Jardins, dame de Villedieu, née en 1632, mourut en 1683.

(2) C'étoit alors la mode des *portraits* ; mademoiselle des Jardins fit aussi le sien ; elle s'y rapproche de ce que dit Tallemant avec autant de franchise qu'une femme puisse en montrer sur quelques points toujours délicats. Voici quelques traits du tableau : « J'ai la physionomie heureuse et spirituelle, les yeux noirs » et petits, mais pleins de feu ; la bouche grande, mais les dents » belles pour ne rendre pas son ouverture désagréable ; le teint » aussi beau que peut l'être un reste de petite vérole maligne ; » le tour du visage ovale ; les cheveux châtains, approchant » plutôt du noir que du clair, et la gorge et les mains disposées » à être belles, quand j'aurai l'embonpoint que jusques ici mon » âge et la grandeur de ma taille m'ont empêché d'avoir. De tout » cela il en résulte que je ne suis pas une fort belle fille, mais » qu'aussi je ne fais pas peur, et j'ose dire que j'aurois bien » plus d'avantage de montrer mon âme que mon corps, et mon

Il y a trois ans ou environ qu'elle est à Paris, car elle a fait un long séjour à la province; mais, quoiqu'elle y soit sous sa bonne foi, elle ne laisse

» esprit que mon visage, car, sans vanité, je n'ai jamais eu d'in-
» clination déréglée. La passion dominante de mon sexe ne me
» touche point. J'aime mieux la chasse que le cours... J'aime fort
» Paris, et passe pourtant assez bien mon temps seule à la cam-
» pagne, pour y demeurer toute ma vie sans chagrin..... Mon
» âme n'est agitée ni par l'ambition ni par l'envie, et sa tran-
» quillité n'est jamais troublée que par la tendresse que j'ai pour
» mes amis..... J'ai plus de douleur des maux qui leur arri-
» vent qu'ils n'en ressentent eux-mêmes; j'ai plus de joie des
» biens qu'ils reçoivent que s'ils m'étoient envoyés, et vu la
» manière dont j'agis, on peut dire que j'ai trouvé le milieu
» entre l'amour et l'amitié..... Pour qu'un homme soit digne
» d'être mon ami, il faut qu'il soit le plus discret homme de son
» siècle. Ce n'est pas que je donne grande matière de discrétion,
» car j'ai de la vertu, et de cette vertu qui est également éloignée
» du scrupule et de l'emportement, dont la simplicité fait la
» force et la nudité le plus grand ornement; mais enfin, quand
» je ne dirois à un ami que ce qui seroit affiché, si je le lui disois
» à l'oreille, je prétendrois que rien ne le pourroit dispenser de
» me garder le secret..... J'ai une fort grande fierté, mais
» comme elle ne sied bien qu'aux belles, et que je ne suis pas de
» ce nombre, je tâche de mettre en sa place une douceur qui
» ne m'est pas si naturelle, mais qui m'est plus convenable.
» J'aime fort à railler, et ne me fâche jamais qu'on me raille,
» pourvu que je sois présente, car je ne puis souffrir qu'on poi-
» gnarde des gens endormis..... Pour mon esprit, je puis
» dire qu'il est assez agréable..... Je sais un peu le monde et
» me tire assez bien d'une conversation. J'ai de l'inclination
» pour la poésie, et quand il m'est arrivé de faire des vers, j'y
» ai passablement réussi; mais je ne m'en veux pas prévaloir,
» car ce qui s'acquiert sans peine ne mérite pas beaucoup de
» louanges..... Une des choses que je trouve plus blâmable en
» moi, c'est une certaine inégalité à laquelle je ne puis remé-
» dier, car je n'en sais pas la cause; elle ne me rend pas abso-
» lument bizarre, mais elle fait que ce qui me divertit un jour
» m'ennuye un autre; sans que j'en puisse donner d'autre raison

pas de voir toute sorte de gens, et de les recevoir dans une chambre garnie (1).

Madame de Chevreuse et mademoiselle de Montbazon s'en divertissent. Elle a une facilité étrange à produire ; les choses ne lui coûtent rien, et quelquefois elle rencontre heureusement. Tous les gens emportés y ont donné tête baissée, et d'abord ils l'ont mise au-dessus de mademoiselle de Scudéry et de tout le reste des *femelles*.

Une des premières choses qu'on ait vues d'elle, au moins des choses imprimées, ç'a été un *Récit* de la farce des *Précieuses*, qu'elle dit avoir fait sur le rapport d'un autre. Il en courut des copies, cela fut imprimé avec bien des fautes, et elle fut obligée de le donner au libraire, afin qu'on le vît au moins correct (2). C'est pour madame de Morangis, à ce qu'elle a dit ; j'use de ce terme, parce que le sonnet de jouissance qui est ensuite fut fait aussi, à ce

» que celle de mon tempérament..... etc. » (*Portrait de mademoiselle des Jardins, fait par elle-même*, dans *la Galerie des peintures, ou Recueil des portraits en vers et en prose, dédié à Son Altesse Royale* MADEMOISELLE. Paris, Charles de Sercy, 1663, in-8°, *seconde partie*, p. 472.) Le portrait de mademoiselle des Jardins a paru pour la première fois dans l'édition de 1663. Il ne se trouve pas dans l'édition de 1659, in-4°, publiée à très-petit nombre, ni dans la réimpression de 1659, en deux volumes in-8°, qui est sous nos yeux.

(1) Cette historiette porte la date de 1660

(2) Le *Récit en prose et en vers des Précieuses*, 1660, in-12, a été à tort attribué à Somaize par l'auteur de la Bibliothèque du Théâtre-Français. Dresde, 1768, III, 59. Il est très-rare ; nous ne le connoissons que par une copie incomplète qui existe dans les manuscrits de Conrart (*Bibliothèque de l'Arsenal*, 902, in-f°, IX, 1017). Les commentateurs de Molière auroient bien fait de ne pas négliger cette pièce. En voici un fragment :

« Imaginez-vous, madame, que vous voyez un vieillard (*Gor-*

qu'elle a dit, à la prière de madame de Morangis.

» *gibus*) vêtu comme les paladins françois, loyal comme un Ama-
» dis, et poli comme un habitant de la Gaule celtique,

Qui, d'un air d'orateur breton,
Demande à la jeune soubrette,
De deux filles de grand renom :
Que font vos maîtresses, fillette ?

» Cette petite créature (*Marotte*), qui sait bien comme se pra-
» tique la civilité, fait une profonde révérence au bon homme et
» lui répond avec un rengorgement sur le tour de l'épaule :

Elles sont là-haut, dans leur chambre,
Qui font des mouches et du fard,
Des parfums de civette et d'ambre,
Et de la pommade de lard.

» A ces mots, qui ne sont point agréables à l'ancien Gaulois, qui
» se souvient que du temps de la Ligue on ne s'occupoit point à
» de semblables choses, il allègue le siècle où les femmes por-
» toient des *escofions* au lieu de perruques, et des sandales au
» lieu de patins,

Où les parfums étoient de fine marjolaine,
Le fard de claire eau de fontaine,
Où le talc et le pied de veau
N'aprochoient jamais du museau,
Où la pommade de la belle
Étoit du pur suif de chandelle.

» Enfin que ne dit-on point ? et avec quel empressement fait-il
» appeler ses filles pour leur apprendre comme elles doivent vivre !
« Venez, *Madelon* et *Margot* (*Cathos*), leur dit-il. » Ces deux
» filles, fort étonnées de ces termes, font trois pas en arrière, et
» la plus savante des deux répond avec une mine dédaigneuse :

Bons Dieux ! ces terribles paroles
Gâteroient le plus beau roman !
Que vous parlez vulgairement,
Mon père ! hantez les écoles,
Et vous apprendrez en ces lieux
Que nous voulons des noms qui soient plus *précieux*.
Pour moi je m'appelle Climène,
Et ma cousine Philomène. »

Conrart ne nous a conservé que ce fragment ; l'imprimé ne

Cela ne convenoit guère à une dévote ; aussi s'en fâcha-t-elle terriblement (1). Depuis, la demoiselle s'est avisée de dire que ç'avoit été par gageure, et que des gens le lui avoient escroqué. Pour moi, quand je vois tous les autres vers qu'elle a faits, et qui sont même imprimés avec ce gaillard sonnet (2) dans un recueil du Palais, je ne sais que penser de tout cela; d'ailleurs elle fait tant de contorsions quand elle récite ses vers, ce qu'elle fait devant cent personnes toutes les fois qu'on l'en prie, d'un ton si languissant et avec des yeux si mourants, que s'il y a encore quelque chose à lui apprendre en cette matière-là, ma foi! il n'y en a guère. Je n'ai jamais rien vu de moins modeste; elle m'a fait baisser les yeux plus de cent fois.

Conviée à un bal, elle emprunta un collet; il lui étoit trop court : « Voilà bien de quoi s'embarras- » ser, dit-elle, ne sais-je pas allonger des vers? j'al- » longerai bien ce collet. » Elle y mit du ruban noir

peut manquer de se retrouver; la recherche n'en sera pas inutile. On voit dans ce récit quelque chose du jeu des acteurs, et même il paroîtroit qu'en livrant ses pièces à l'impression, Molière y retranchoit des passages qu'il avoit improvisés à la représentation.

(1) Sur la dévotion de madame de Morangis, voyez plus haut, p. 210.

(2) Tallemant a conservé ce sonnet dans ses *portefeuilles*. Il commence par ce vers :

Aujourd'hui dans tes bras j'ai demeuré pâmée, etc.

Tallemant nous apprend dans une note qui l'accompagne que ce sonnet a été fait à Dampierre, où madame de Chevreuse et mademoiselle de Montbazon reprochoient à mademoiselle des Jardins qu'on ne savoit plus ce que son *Tendre* étoit devenu, depuis deux mois qu'elle étoit à la campagne.

tout autour. Cela étoit épouvantable. Ma sœur de Ruvigny dit : « Voilà un ajustement bien *poëtique!* »

Pour faire voir sa cervelle, il ne faut que ce madrigal. J'en dirai auparavant le sujet. L'abbé Parfait, conseiller au Parlement, étoit allé chez elle pour la première fois ; elle avoit été saignée. Justement, comme il entroit, elle eut une foiblesse, et pensa tomber ; il la soutint. Le lendemain, elle lui envoya ce madrigal au Palais, dans sa chambre, afin que plus de monde le vît :

MADRIGAL.

Quoi ! Tircis, bien loin de m'abattre,
Vous m'empêchez de succomber !
Quoi ! vous me relevez lorsque je veux tomber,
Et vous prêtez des bras pour vous combattre !
Après cette belle action,
On verra votre nom au Temple de Mémoire,
Et l'on vous nommera le héros de ma gloire,
Mais aussi le bourreau de votre passion (1).

(1) On comprend facilement le motif qui a empêché d'admettre cet impertinent madrigal dans les *Œuvres de mademoiselle des Jardins*. Les premières éditions de 1662 et 1664, etc., sont recherchées à cause de leur rareté. Les bibliographes doivent aussi rechercher un volume intitulé : *Recueil de quelques Lettres et Relations galantes par mademoiselle des Jardins*. (Paris, Claude Barbin, 1668, in-12.) La dédicace lui donne de la curiosité. Il est adressé par Barbin à mademoiselle de Sévigny, qui, l'année suivante, épousa M. de Grignan ; Barbin la prie de protéger ces opuscules d'une personne qu'elle estime. « Vous êtes toute pro» pre, lui dit-il, à ranger la cour du parti que vous soutiendrez, » et le suffrage de madame votre mère est une autorité pour » tout ce qu'il y a d'esprits délicats dans notre siècle, dont au» cun ne s'est dispensé jusques ici. Comme c'est cette considé» ration qui m'a inspiré la liberté que je prends, c'est par elle » que je prétends l'excuser, etc. » Nous saisissons cette occasion de déposer ici ce témoignage oublié d'une sorte de notoriété publique, en faveur du goût fin et délicat de madame de Sévigné.

Il n'y a pas une plus grande menteuse au monde, ni une plus grande étourdie : elle a fait, dit-elle, un roman, même elle en a traité avec je ne sais quel libraire. On lui demande : « Où est le plan de votre » roman? — Je ne sais s'il y en a, répondit-elle, » mais, s'il y en a un, il faut qu'il soit dans ma » tête. »

Ce roman commence par l'histoire de madame de Rohan, de Ruvigny et de Chabot. Madame de Rohan, sachant cela, pria Langey, qui connoît la demoiselle, de lui faire voir ce livre avant qu'on l'imprimât. Elle lut son histoire et pria de changer quelque chose. La fille, au lieu de lui faire voir le manuscrit corrigé, le donne au libraire, en disant qu'elle avoit fait ce qu'on avoit souhaité. Langey alla ensuite chez elle, et il fit tant qu'elle envoya sa sœur dire à l'imprimeur qu'on sursît jusqu'à nouvel ordre. Cette sœur en arrivant trouve un huissier, mené par un laquais de Langey, qui vient saisir les exemplaires. Cela fâcha fort la faiseuse de romans, et elle veut y mettre toute l'histoire du congrès. Cependant elle fut à M. le chancelier, qui dit : « Je » veux voir l'histoire : qu'on m'apporte les exem» plaires. » Il l'a lue, et, n'y trouvant rien d'offensant pour madame de Rohan, il donna la main-levée. J'ai lu l'ouvrage; il n'y a pas grand'chose, et madame de Rohan est bien au-dessous en toute chose de celle sous le nom de laquelle on a mis quelques endroits de son histoire. Ce livre est meilleur qu'on n'avoit lieu de l'espérer d'une telle cervelle ; il n'y a encore qu'un volume.

Mais voici une belle histoire de la demoiselle : L'hiver de **1660**, à un bal où elle étoit, il y avoit un garçon appelé La Villedieu ; il porte l'épée. Ce

garçon sortit du bal, et puis revint en disant qu'on n'avoit jamais voulu lui ouvrir la porte chez lui, et qu'il ne savoit où aller coucher. Notre rimeuse lui offrit son lit, et tout en riant, il va avec elle et demeure à coucher. La mère, je pense, ou le père étoit ici ; elle alla coucher avec sa sœur. Ce garçon tombe malade cette nuit-là, et si malade, qu'il fut six semaines avant que de pouvoir être transporté. Elle eut tant de soin de lui durant son grand mal, que, ne croyant pas en réchapper, il pensa être obligé à lui dire qu'il l'épouseroit, s'il en revenoit. Il en revint, il coucha avec elle trois mois durant assez publiquement ; en voici une preuve : Un jour, entre une et deux, l'été dernier, qu'il faisoit assez chaud,elle et lui étoient encore au lit, et sans chemise : une demoiselle de qui je le tiens y alla pour la voir. La Villedieu ne vouloit point qu'on la laissât entrer ; elle le voulut, et tout ce que La Villedieu put faire, ce fut de reprendre une chemise. Il prit celle de la demoiselle au lieu de la sienne, et comme il la mettoit, cette femme entre, qui remarque quelque chose au-devant, marque infaillible que ce n'étoit point la chemise du cavalier, et elle prit celle de son amant.

Or, La Villedieu s'en est lassé ; elle dit que c'est son mari ; lui dit que non ; elle ne s'en tourmente que médiocrement, et dit : « Pourquoi le contrain- » dre ? s'il ne le veut pas être, qu'il ne le soit pas ? » C'est sur cela qu'elle a fait l'élégie qui suit :

Enfin, chez Clidamis, l'amour vous importune ;
Vous suivez le parti de l'aveugle Fortune.
L'exemple des mortels qu'elle a précipités
Du suprême degré de leurs prospérités,
Des trônes renversés, des nations éteintes,

Qui troublent l'univers par leurs trop justes plaintes
La foule des héros qu'elle traîne au cercueil
N'ont pu vous garantir de ce superbe écueil.
Pour elle vous quittez une innocente vie
Qui de tant de douceurs avoit été suivie ;
Pour elle vous quittez ce paisible séjour,
Où règnent pour jamais l'innocence et l'amour.
Le désir des grandeurs étouffe votre flamme ;
La cour et ses appas me chassent de votre âme :
Ma cabane n'est plus digne de vous loger,
Vous êtes courtisan et n'êtes plus berger.
Hé bien ! cher Clidamis, suivez votre génie,
Acquérez s'il se peut une gloire infinie ;
J'y consens, j'y consens ; mes amoureux soupirs
Ne troubleront jamais vos fastueux plaisirs.
Qu'un éternel oubli soit le prix de mes peines ;
Renoncez à mon cœur pour des chimères vaines
A de lâches devoirs sacrifiez des jours
Dont les mains de l'amour devoient filer le cours.
Malgré tant de serments, soyez traître et parjure,
Je souffrirai mes maux sans plainte et sans murmure.
C'est un foible secours que des emportements,
Et vous serez puni par vos propres tourments.
Pour moi, de mon désert, à couvert du naufrage,
Je vous contemplerai dans le fort de l'orage,
Et peut-être qu'un jour de ce tranquille port
Je vous verrai l'objet des caprices du sort.
L'aveugle déité dont vous suivez le char
Sème indifféremment ses faveurs au hasard ;
Son inconstante humeur ne peut être arrêtée :
Je la connois, berger, pour vous je l'ai quittée ;
Je sais trop de quels biens elle peut vous combler,
Et que c'est dans ses bras qu'on doit le plus trembler
  Quand des siècles entiers de tourments et de peines
Vous auront rebuté de vos poursuites vaines,
Et que vous trouverez que des malheurs nouveaux
Seront l'unique fruit de tous ces longs travaux,
Peut-être, Climadis, que mon simple ermitage
Ne vous paroîtra plus un si mauvais partage ;
Vous connoîtrez alors que nos prés et nos bois

Sont un plus doux séjour que le palais des rois,
Et rappelant enfin dedans votre mémoire
De nos tendres plaisirs la bienheureuse histoire,
Vous direz, mais trop tard, qu'ils sont plus précieux
Que l'éclat décevant qui s'étale à vos yeux.
Tous les soins sont bannis des demeures champêtres,
On y vit sans sujets, mais on y vit sans maîtres.
C'est le lieu des vertus qu'on chasse de la cour,
C'est le lieu, Clidamis, du véritable amour,
Et ce Dieu, qui chérit l'ombre et la solitude,
Vous abandonnera parmi la multitude.
Ne le cherchez jamais sous des lambris dorés,
La fortune et l'amour ont leurs droits séparés;
Où l'une veut régner il faut que l'autre cède;
Hé! quel est donc, hélas! l'ardeur qui vous possède?
Pourquoi vouloir quitter un maître si charmant,
Qui vous rendit heureux, dès qu'il vous fit amant?
 Ah! revenez à moi, songez que je vous aime,
Ou plutôt, Climadis, revenez à vous-même;
De votre propre cœur écoutez mieux la voix,
Consultez-le, berger, pour la dernière fois.
Cet aimable captif avoit trop de tendresse
Pour céder aux appas d'une aveugle déesse;
Il est né pour avoir un plus illustre appui,
Et le sort n'eut jamais d'esclaves comme lui (1).

(1) Cette pièce, qualifiée d'*élégie* par Tallemant, est imprimée dans le *Recueil des Poésies de mademoiselle des Jardins.* C'est la première des cinq *églogues* adressées à Clidamis. Le texte, conservé par Tallemant, offre quelques variantes heureuses. Il est, au reste, fort douteux que toutes ces douleurs amoureuses fussent causées par l'infidélité de Villedieu. Clidamis paroît avoir été destiné à faire oublier à mademoiselle des Jardins une première passion. On lit en effet dans l'une des élégies :

J'eus beau représenter à ma foible raison
De mon premier amour la noire trahison;
J'eus beau solliciter dans mes tristes pensées
Tant de divinités qu'il avoit offensées......
Clidamis et l'Amour sont plus forts que les dieux...

Nous nous arrêtons ici; nos lecteurs seroient peu tentés de

Cette fille fit imprimer tout ce qu'elle avoit fait, où il y a un carrousel de M. le Dauphin qui est joli (1). Cette fantaisie lui vint à cause d'un petit carrousel que fit le Roi en 1662 (2). Après, elle fit une pièce de théâtre qu'on appela *Manlius*, où Manlius Torquatus ne fait point couper la tête à son fils (3). Quoi qu'en dise l'abbé d'Aubignac (4), son précepteur, je ne crois pas que cela se puisse soutenir. Cette pièce réussit médiocrement. Une autre, appelée *Nitétis*, réussit encore moins (5). Or Corneille dit quelque chose contre *Manlius*, qui choqua cet abbé, qui prit feu sur-le-champ, car il est tout de soufre. Il critique aussitôt les ouvrages de Corneille;

nous suivre. Il suffit d'avoir mis sous leurs yeux des fragments qui les mettent à portée de se former une idée du talent poétique d'une femme qui seroit moins oubliée si, dans ses *OEuvres*, quelques vers heureux n'étoient pas noyés parmi une multitude de romans médiocres et de nouvelles dénuées d'intérêt. En proie à la mauvaise fortune, madame de Villedieu travailloit pour ses libraires ; plaignons-la, plaignons aussi ses lecteurs, si l'habitant désœuvré d'un château solitaire ouvre encore quelquefois ses *OEuvres*.

(1) C'est une petite pièce en prose et en vers, imprimée à part en 1662.

(2) Le carrousel de 1662 est celui qui a donné son nom à la *place du Carrousel*, devant le château des Tuileries. Toutes ses magnificences ont été gravées dans un admirable volume, imprimé en 1670. Fléchier l'a chanté en vers latins.

(3) *Manlius, tragi-comédie, par mademoiselle des Jardins*. Paris, Gabriel Quinet, 1662, in-12. Cette pièce est dédiée à Mademoiselle.

(4) François Hédelin, abbé d'Aubignac, né en 1592, mourut en 1673. Le plus connu de ses ouvrages est la *Pratique du théâtre*.

(5) *Nitétis, tragédie, par mademoiselle des Jardins*, dédiée au duc de Saint-Aignan. Paris, Gabriel Quinet, 1664, in-12.

on imprime de part et d'autre ; pour sa critique, patience, car il en sait plus que personne; mais le diable le poussa de mettre au jour son roman allégorique de la philosophie des Stoïciens. Il est intitulé : *Macarise, reine des îles Fortunées* (1).

Patru lui conseilla de mettre son allégorie à la fin du livre, ou tout au plus succinctement à la marge. L'abbé ne le voulut pas croire, et, persuadé qu'un libraire deviendroit trop riche s'il imprimoit un si précieux ouvrage, il le fit imprimer à ses dépens, c'est-à-dire le premier tome. Or, comme il a en tête de faire une académie, qu'en riant on appelle *l'Académie des allégories* (2), il obligea tous les jouvenceaux qui lui faisoient la cour à lui donner des vers pour mettre au-devant de son livre. Il passa plus outre; Ogier, le prédicateur, ne se put dispenser de lui faire des vers latins ; le bonhomme Giry se vit forcé de lui faire un éloge en prose, et Patru aussi, quoi qu'il pût faire pour s'en exempter. La moitié du premier volume est donc employée à ces éloges, et à cette allégorie, qui rebute tout le monde ; et, ce qui est de pire, le roman est mal écrit, et la galanterie en est pitoyable. Je sais que, sans les avis de Patru, ce seroit bien peu de chose.

L'abbé d'Aubignac a fait mettre son portrait au-devant du livre, avec ces quatre vers, qui apparemment sont de son frère. Il a l'honneur d'en faire aussi mal qu'un autre pour le moins :

Il a mille vertus, il connoît les beaux-arts,
Il étouffe l'Envie à ses pieds abattue,

(1) Cet ouvrage parut en 1664, en 2 vol. in-8°.

(2) On l'appeloit plutôt l'*Académie des allégoriques*. (Voyez les *Mémoires de Sallengre*. Paris, 1715, t. 1er, p. 315.) On y trouve une lettre curieuse d'un sieur Boscheron, sur l'abbé d'Aubignac.

Et Rome à son mérite, au siècle des Césars,
Au lieu de cette image eût dressé sa statue (1).

Corneille, ou quelque *Corneillien*, a fait cet autre quatrain pour mettre à la place du premier :

Il a mille vertus, ce pitoyable auteur,
Et deux mille secrets pour apprendre à déplaire;
Quiconque veut s'instruire au grand art de mal faire
N'a qu'à prendre leçon d'un si rare docteur.

Corneille fit encore le madrigal qui suit :

ÉPIGRAMME.

Cette foule d'approbateurs,
Qui met à si haut prix ta docte allégorie,
Comme elle a ton œuvre enchérie,
Épouvante les acheteurs.
Tu crois que le papier et l'encre qu'il t'en coûte
De l'immortalité t'ouvrent la grande route,
Et que tant de grands noms (2) feront vivre ton nom;
Mais, n'en déplaise à ta doctrine,
Plus on étaie une maison,
Plus elle est près de sa ruine.

Celle-ci est de Cottin :

Ce roman sans exemple en nos mains est tombé,
Mais j'en trouve l'auteur difficile à connoître;
Si j'en crois ses amis, c'est un savant abbé;
Si j'en crois ses écrits, ce n'est qu'un pauvre prêtre.

(1) Il y a au bas du quatrain *Acheman* ; c'est quelque nom retourné. (T.) Tallemant a corrigé le dernier vers: on lit au bas du portrait: *Au lieu de cette image eût fait une statue.*

(2) Ogier, Giry et Patru. On ne connoît pas les autres. (T.)— Despréaux avoit aussi fait des vers sur la *Macarise*; il dit dans sa lettre à Brossette, du 9 avril 1702, qu'il les porta trop tard à l'abbé d'Aubignac. Il les a insérés dans l'édition de 1701, et depuis ils ont toujours été compris dans ses œuvres. (Voyez le Boileau de M. de Saint-Surin, t. II, p. 496.)

Cependant son livre ne se vend point; quand il seroit moins désagréable, il auroit de la peine à en avoir le débit, car les libraires ne sont pas pour lui. Ils disent une plaisante chose : Corneille, dans un in-folio qu'il a fait imprimer depuis cette querelle, s'est fait mettre en taille douce, foulant l'Envie sous ses pieds. Ils disent que cette Envie a le visage de l'abbé d'Aubignac (1). Cependant Corneille, d'assez bonne foi, reconnoît, dans de certains discours au devant de ses pièces, les fautes qu'il a faites; mais j'aimerois mieux qu'il eût tâché de faire disparoître celles qui étoient les plus aisées à corriger. En vérité, il a plus d'avarice que d'ambition, et pourvu qu'il en tire bien de l'argent, il ne se tourmente guère du reste. L'abbé s'opiniâtre, et est si fou que de faire imprimer les autres volumes, à ses dépens s'entend, car, quand il le voudroit, je ne crois pas que personne les imprimât pour rien. On dit qu'il pourroit bien apprendre aux fous un nouveau moyen de se ruiner; car il y a plusieurs volumes, et cela coûtera bon. Il fit et fit faire quantité d'épigrammes contre Corneille, qui toutes ne valoient rien; on n'a pas daigné en prendre copie.

Corneille a lu par tout Paris une pièce qu'il n'a pas encore fait jouer. C'est le couronnement d'Othon. Il n'a pris ce sujet que pour faire continuer les gratifications du Roi en son endroit; car il ne fait

(1) Voyez le *Théâtre de Corneille*, en deux parties in-folio. Paris, chez Louis Billaine, au Palais, 1664. On voit au frontispice le buste de Corneille couronné de lauriers par Melpomène et Thalie. La muse de la tragédie foule aux pieds l'Envie, à laquelle le graveur a donné des traits masculins. Une renommée, qui sonne à la fois de deux trompettes, est placée au-dessus du buste du poète, dont elle proclame la gloire.

préferer Othon à Pison par les conjurés qu'à cause, disent-ils, que Othon gouvernera lui-même, et qu'il y a plaisir à travailler sous un prince qui tienne lui-même le timon (1); d'ailleurs ce dévot y coule quelques vers pour excuser l'amour du Roi. Il vous va mettre sur le théâtre toute la politique de Tacite, comme il y a mis toutes les déclamations de Lucain. Corneille a trouvé moyen d'avoir une chambre à l'hôtel de Guise. C'est dommage que cet homme n'est moins avare ; il auroit étudié la langue et les autres choses où il pèche. Je lui trouve plus de génie que de jugement

Voici la seule supportable d'entre ces volumes d'épigrammes que l'abbé d'Aubignac et son *Académie des allégories* ont composées contre Corneille :

Pauvre ignorant, que tu t'abuses,
Quand tu nous dis si hardiment
Que toujours le poète normand
Avecque lui mène les Muses !
Il en seroit un foible appui
S'il falloit qu'il les eût portées,
Et s'il les traînoit après lui,
Hélas ! qu'elles seroient crottées !

(1) *Othon* fut représenté en 1665. Louis XIV avoit pris la direction des affaires en 1661, à la mort du cardinal Mazarin, et il put considérer comme une allusion au commencement de son règne ces vers placés dans la bouche d'un courtisan avide du pouvoir :

Sous un tel souverain nous sommes peu de chose :
Son soin jamais sur nous tout-à-fait ne repose :
Sa main seule départ ses libéralités ;
Son choix seul distribue états et dignités.
Au timon qu'il embrasse il se fait le seul guide,
Consulte et résout seul, écoute et seul décide ;
Et quoique nos emplois puissent faire de bruit,
Sitôt qu'il nous veut perdre, un coup d'œil nous détruit.
(OTHON, *acte* 2e, *scène* 4e.)

Quelqu'un des *Corneilliens* a fait celle-ci :

Qu'ils étoient fous ces vieux stoïques,
De se piquer d'être apathiques !
Ils manquoient bien de sens commun.
Ceux-ci sont d'une autre nature,
Et comme pourceaux d'Épicure,
Tous grondent quand on en touche un (1).

Les épigrammes qui suivent sont de Richelet :

Hédelin, c'est à tort que tu te plains de moi ;
N'ai-je pas loué ton ouvrage?
Pouvois-je plus faire pour toi,
Que de rendre un faux témoignage (2) ?

Je me voulois venger de l'aveugle cynique (3)
Qui toujours égratigne et pique,
Et mord comme un chien enragé;
Mais il n'est pas besoin que je le satyrise,
Il fait imprimer *Macarise*,
Ne suis-je pas assez vengé ?

Du critique Hédelin le savoir est extrême ;
C'est un rare génie, un merveilleux esprit !
Cent fois confidemment il me l'a dit luy-mesme,
Et le grand Pelletier (4) l'a mille fois escrit.

D'une autre façon.

Le célèbre Hédelin est un homme d'esprit ;
Il fait de bons romans, on les lit, on les aime;
Cent fois confidemment il me l'a dit luy-mesme,
Et le grand Pelletier l'a mille fois escrit.

(1) Le roman de l'abbé d'Aubignac est de la philosophie des stoïciens. (T.)

(2) Richelet est un des approbateurs de l'ouvrage de l'abbé. (T.) — Ces quatre vers de Richelet se trouvent partout.

(3) Il ne voit quasi goutte. (T.)

(4) Pierre du Pelletier, éternel faiseur de mauvais sonnets ; il

Pour revenir à mademoiselle des Jardins, au temps de l'entreprise de Gigery (en 1664), sachant que Villedieu devoit passer à Avignon pour y aller, elle se fit donner trente pistoles par avance sur une troisième pièce de théâtre, appelée *le Favori, ou la Coquette*, qu'elle avoit donnée à la troupe de Molière. Avec cette somme elle s'en va en poste à Avignon. Je crois qu'elle y a fait bien des gaillardises dont je n'ai aucune connoissance.

Elle revint ici vers Pâques; il fut question de faire jouer sa pièce : une comédienne et elle se pensèrent décoiffer; elle querella Molière de ce qu'il mettoit dans ses affiches, *le Favori de mademoiselle des Jardins*, et qu'elle étoit bien *madame* pour lui, qu'elle s'appeloit *madame de Villedieu*, car elle a bien changé d'avis sur cela. Molière lui répondit doucement qu'il avoit annoncé sa pièce sous le nom de mademoiselle des Jardins; que de l'annoncer sous le nom de madame de Villedieu, cela feroit du galimatias; qu'il la prioit pour cette fois de trouver bon qu'il l'appelât madame de Villedieu partout, hormis sur le théâtre et dans ses affiches (1).

en portoit à tous ceux qui faisoient imprimer quelque ouvrage. Il est l'un des mauvais poètes dont le nom s'est le plus souvent rencontré sous la plume de Despréaux.

(1) *Le Favori*, tragi-comédie de mademoiselle des Jardins, fut représenté sur le théâtre du Palais-Royal, au commencement du mois de juin 1665, et le 13 du même mois cette pièce fut jouée à Versailles. C'est ce qu'on voit dans une lettre de Robinet, continuateur de Loret :

Dessus la scène du milieu,
La troupe plaisante et comique,
Qu'on peut nommer *Moliérique*,
Dont le théâtre est si chéri,

Un jour qu'il la fut voir dans sa chambre garnie, une femme, qui étoit encore au lit, dit d'un ton assez haut : « Est-il possible que M. de Molière ne me re- » connoisse point ? » Il s'approche entre les rideaux : « Il seroit difficile, madame, que je vous recon- » nusse, » répondit-il. Elle les fait tous lever et ouvrir toutes les fenêtres ; il la reconnoissoit encore moins : « Sans doute, ajouta-t-il, c'est la coiffure de » nuit qui en est cause. — Allez, lui dit-elle, vous » êtes un ingrat ; quand vous jouiez à Narbonne, on » n'alloit à votre théâtre que pour me voir (1). »

CCCLXXIV

*MARIGNY (2) ET L'ABBÉ DE ROQUETTE (3).

Marigny, qui n'avoit fait de *Pasquin* il y avoit

Représente *le Favori*,
Pièce divertissante et belle,
D'une fameuse demoiselle
Que l'on met au rang des neuf sœurs,
Pour ses poétiques douceurs, etc.
(*Histoire du Théâtre-François*, t. IX, p. 358.)

Madame de Villedieu adressa au duc de Saint-Aignan une description en vers de la fête de Versailles ; elle y rend justice à Molière :

Ce Térence du temps que l'univers admire,
Dont la fine morale instruit en faisant rire, etc.
(*OEuvres de madame de Villedieu*, t. Ier, p. 409.)

(1) C'était apparemment comme spectatrice, car il n'est pas vraisemblable que madame de Villedieu soit jamais montée sur le théâtre, et qu'elle ait fait partie de la troupe de Molière.

(2) Jacques Carpentier de Marigny, l'un des chansonniers de la Fronde. (Voyez l'historiette de *Cérisante et de Marigny*, t. VII, p. 178 de ces Mémoires.)

(3) Gabriel de Roquette, depuis évêque d'Autun. Il passe pour

long-temps, s'avisa de faire une plaisanterie de l'abbé de Roquette, qui prononça une oraison funèbre pour la Reine-mère au Val-de-Grâce. Cet abbé est accusé de longue main de se faire faire ses pièces (1). On disoit que le P. Hercule (2) lui avoit fait l'oraison funèbre de M. de Candale (3), et on disoit : « Voilà un bel ouvrage, c'est un des travaux » *d'Hercule.*» Marigny donc dit par tout Paris qu'il se trouva auprès d'un homme dans une chapelle, qui en se rongeant les ongles s'écrioit à demi-haut : « Racine ! Racine ! — Que voulez-vous dire? lui dit- » il. — C'est, répondit cet homme, que je conçois

l'original du *Tartufe*. Aussi madame de Sévigné dit-elle dans sa lettre à sa fille, du 3 septembre 1677: « Il a fallu aller dîner chez » M. d'Autun, *le pauvre homme !* » Lenet peint les commencements de cet abbé. Il promettoit ce qu'il a tenu. « Je demeurai » deux jours à Chantilly (en 1650), pendant lesquels, j'eus di- » verses conférences avec la princesse douairière (*de Condé*). » Il y avoit auprès d'elle un nommé l'abbé Roquette, assez jeune, » qui ne manquoit pas d'esprit. Il s'étoit introduit dans les bonnes » grâces de la princesse par une dévotion affectée, de laquelle il » masquoit les desseins que son ambition lui faisoit naître. Il » couvroit du même masque les intentions que la tendresse » qu'il avoit pour quelques-unes de sa cour lui faisoit concevoir, » et qu'on a vue depuis éclater avec scandale. » (*Mémoires de Lenet. Collection Petitot*, 2e série, LIII, 110.)

(1) Tout le monde connoît l'épigramme contre l'abbé Roquette, attribuée à tort à Despréaux ; elle est dans la manière de d'Aceilly :

On dit que l'abbé Roquette
Prêche les sermons d'autrui
Moi qui sais qu'il les achète,
Je soutiens qu'ils sont à lui.

(2) Général des Pères de la doctrine chrétienne. (T.)

(3) Louis-Charles Gaston de Nogaret, de La Valette, dit *le duc de Candale*, mourut à Lyon le 28 janvier 1658.

» bien à cette heure que Racine a raison d'enrager » quand les comédiens représentent mal ses pièces; » je ne pouvois pas donner la mienne à un homme » qui la jouât si mal que cet abbé *Perroquet* que voilà » en chaire.» Non content de cela, Marigny prit l'occasion de ce qu'on avoit mis, faute d'autres places à Notre-Dame, les filles de Madame dans la chaire de M. de Paris, vis-à-vis de celle du prédicateur, qui étoit M. de Rouen (1), pour faire le dialogue qui suit, dont le Roi a pensé mourir de rire :

MADAME DE LUDRES (2).

Dites-moi, ma chère compagne,
Que venons-nous faire en ce lieu ?

LA GOUVERNANTE.

Nous y venons tous prier Dieu
Pour la Reine (3), l'honneur et de France et d'Espagne.

MADEMOISELLE DE FIENNE.

Pour témoigner notre douleur,
Dedans un temple si célèbre
Nous devrions lui faire une oraison funèbre.

MADAME DE LUDRES.

Ah! si je le pouvois, ce seroit de bon cœur.

MADEMOISELLE DE FIENNE.

Pour moi, je ferois mieux une oraison *coquette*.

LA GOUVERNANTE.

Ce n'est pas ce qu'il faut en cette occasion.

(1) François de Harlay de Champvalon, archevêque de Rouen, nommé en 1671 à l'archevêché de Paris, mourut en 1695.

(2) Marie-Élisabeth de Ludres, chanoinesse de Poussay, fille d'honneur de Madame (*Henriette d'Angleterre*). Elle passa ensuite chez la Reine, et revint auprès de la seconde Madame. Elle a été maîtresse du Roi pendant environ deux ans.

(3) Anne d'Autriche étoit morte le 20 janvier 1666.

MADEMOISELLE DE FIENNE.

Allons donc où l'abbé Roquette
Va chercher sa *provision.*

CCCLXXV

* BOILEAU-DESPRÉAUX (1).

SONNET IMPROMPTU.

On ne connoissoit jusqu'à présent que les six derniers vers de ce sonnet, publiés par Cizeron-Rival. M. Berriat Saint-Prix est le premier éditeur qui les ait réunis aux œuvres du grand satirique. Tallemant des Réaux a conservé dans ses recueils ce sonnet entier, ainsi que celui de Gilles Boileau qui a donné lieu à l'impromptu.

Le récit de Cizeron-Rival servira d'introduction

« Un jour, disoit Despréaux, j'étois à souper chez » M. Félix, premier chirurgien du Roi, avec MM. Racine, de La Fontaine et quelques autres. L'un d'eux » fit voir un sonnet imprimé, qui avoit été fait depuis peu » par mon frère, l'académicien, à la louange de M. Colbert. La Fontaine trouva le sonnet bon, et, malgré les » fautes qu'on y fit remarquer, il soutint toujours son » premier avis — Quoique je ne me pique pas d'impromptu, dis-je alors, échauffé par la dispute, je gage » que je m'en vais faire sur-le-champ, et sur le même » sujet, un sonnet qui sera meilleur que celui-là ; et afin » que vous ne croyiez pas que j'aie un sonnet tout fait,

(1) Nicolas Boileau-Despréaux, né à Paris en 1636, mourut à Paris le 13 mars 1711.

» donnez-moi la première rime. — On me donna le mot » de *monde*, et, m'étant mis à l'écart un moment, je fis » un sonnet qui fut préféré à celui de mon frère par la » compagnie, et par M. de La Fontaine lui-même. Il fi- » nissoit ainsi :

» En vain mille jaloux qu'offense ta vertu,
» Et dont on voit l'orgueil à tes pieds abattu,
» De tes sages exploits veulent souiller la gloire,

» L'univers, qui les sait, n'a qu'à les publier;
» Contre tes ennemis laisse parler l'histoire ;
» C'est au ciel qui te guide à te justifier (1). »

Voici les deux sonnets, tels que Tallemant les a conservés.

SONNET DE BOILEAU, LE PAYEUR DES RENTES (2).

Par quel art merveilleux sais-tu dans l'opulence,
Et jusque dans la cour (3) du plus puissant des rois,
De l'austère vertu soutenir tous les droits,
Et du faste insolent réprimer l'insolence (4)?

Mais par quel coup heureux (5), par quel trait de prudence,

(1) *Récréations littéraires, ou anecdotes et remarques sur différents sujets, recueillies par M. C. R.* (Cizeron-Rival.) Paris, Dessaint, 1765, in 12, p. 132. L'anecdote rapportée par Cizeron-Rival paroît avoir été recueillie par Brossette de la bouche même de Despréaux. Les *Récréations littéraires* contiennent un grand nombre de notes que Brossette avoit négligées dans son édition des *OEuvres de Boileau-Despréaux*. Genève, 1716, 2 vol. in-4° ou 4 vol. in-12.

(2) Despréaux s'est bien gardé d'insérer ce sonnet dans les *OEuvres* de Gilles Boileau. Il y a cependant mis un sonnet de Gilles adressé à Colbert. (*OEuvres posthumes de défunt M. B*, Paris, Barbin, 1671, in-12.)

(3) Despréaux dit : Encore s'il y avoit *au milieu de la cour!* (T.)

(4) Belle phrase! *réprimer l'insolence des insolents.* (T.)

(5) Ce *coup* n'est pas trop *heureux* pour l'auteur. Cela sent l'ami de Chapelain. (T.)

As-tu pu sans effort forcer tout à la fois
Et la robe et l'épée à fléchir sous tes lois,
Et chercher leur salut dans leur obéissance (1)

Ah! qu'il est beau (2), Colbert, quand on est en ton rang,
De graver dans les cœurs, sans répandre de sang,
Du pouvoir les redoutables marques,

Et que l'unique fruit d'un si noble projet
Soit de rendre Louis le plus grand des monarques,
Et toi de ses sujets le plus humble sujet (3) !

Sur-le-champ, en une débauche, Despréaux gagea de faire, sur le même sujet, un sonnet meilleur que celui de son frère, et il gagna.

SONNET IMPROMPTU DE DESPRÉAUX (4).

Ministre sans pareil du plus grand roi du monde,
Qui sans cesse veillant au repos des François,
Fais régner les vertus et refleurir les lois,
Et qui rends en beaux-arts la France (5) si féconde ;

Le commerce établi sur la terre et sur l'onde,
Le Batave à l'abri des fureurs de l'Anglois,
Et Bysance tremblant au bruit de nos exploits,
Prouvent de tes conseils la force sans seconde.

En vain mille envieux qu'offense ta vertu
En voyant à tes pieds leur orgueil abattu,
De tes fameux projets veulent souiller la gloire ;

L'univers, qui les sait, n'a qu'à les publier;
Contre tes ennemis laisse parler l'histoire :
C'est au ciel qui te guide à te justifier.

(1) Voilà qui est de beau style et pour la versification et pour la morale ! (T.)

(2) Il n'est pourtant pas plus beau qu'un autre. (T.)

(3) Je m'en rapporte aux mariages. (T.)

(4) On ne l'a point donné, j'ai voulu l'avoir pour l'histoire. (T.)

(5) Tallemant, à la marge, propose *la Gaule*, pour éviter une répétition contraire au goût et aux règles du sonnet.

CCCLXXVI

FRAGMENTS ÉPARS (1).

M. Mazarin, pour obliger les habitants de ses paroisses à contribuer pour les pauvres, commençoit par leur mettre entre les mains ce qu'il vouloit donner. Chacun alors disoit : « Je donnerai tant, et » moi tant. » Il se contentoit de cela ; puis quand il avoit le dos tourné, ils lui envoyoient ce qu'il leur avoit donné entre eux.

Dans le commerce que le maréchal de la Meilleraye, son père, établit en Madagascar (2), un des fils d'un des princes du pays fut cajolé par les François, et vint à Paris, où il fut baptisé. Il a de

(1) Ces fragments sont tirés du portefeuille de des Réaux. Il reste encore quelques anecdotes qu'il ne nous a pas été possible de déchiffrer.

(2) Une compagnie des Indes Orientales fut formée en 1642, mais elle ne réussit point. Le maréchal de La Meilleraye soutint seul l'entreprise en envoyant de temps à autre quelques vaisseaux et des munitions à Madagascar. Le duc de Mazarin céda ses droits à la nouvelle compagnie, fondée par une déclaration du Roi, enregistrée au parlement le 1er septembre 1664. Il y avoit pris un intérêt de 100,000 francs, et s'étoit seulement réservé le matériel existant dans les forts et autres établissements. (Voyez la *Relation de l'établissement de la compagnie des Indes Orientales*, par Charpentier. Paris, Cramoisy, 1666, in-4°, p. 48.) Cette entreprise n'eut aucun succès ; en 1675, la compagnie se vit dans la nécessité de remettre au roi l'île de Madagascar, et deux ans après tous les François restés dans cette île furent massacrés par les naturels du pays. (Voyez l'*Histoire philosophique* de Raynal. Genève, 1780, t. II, p. 307.)

l'esprit, mais le Mazarin veut qu'il soit dans une grande dévotion, à quoi l'autre n'a nulle pente : il l'a relégué en divers endroits, et toujours ce garçon a trouvé moyen de s'y divertir. Enfin il l'a fait revenir auprès de lui, où il le fait enrager (1).

Sévigny obligea Chastellet(2), qui étoit plus homme de lettres que d'épée, à se battre contre lui. Chastelet, l'ayant désarmé, lui rendit son espée, mais lui ôta son manteau, qui valoit mieux, et en fit le conte partout.

Madame de Coulanges (3) (écrivoit) à l'abbé

(1) Armand-Charles de La Meilleraye, duc de Mazarin, à cause de son mariage avec Hortense Mancini, nièce du cardinal, n'a eu d'autre célébrité que celle de ses pieuses extravagances. La série en seroit longue. (Voyez la note de notre édition de *Sévigné*, tome Ier, page 266.)

(2) Paul Hay, sieur du Chastelet, maître des requêtes et conseiller d'état, membre de l'Académie Françoise, auteur de divers ouvrages politiques, composés dans l'intérêt du cardinal de Richelieu, mourut en 1636. Ainsi ce fait auroit précédé de huit années le mariage du marquis de Sévigné avec Marie de Rabutin-Chantal.

(3) Marie-Angélique du Gué-Bagnols, femme de Philippe-Emmanuel de Coulanges, et l'une des plus spirituelles de son temps; son mari étoit cousin-germain de madame de Sévigné. Née en 1641, madame de Coulanges est morte dans son hôtel, rue des Tournelles, le 3 août 1723, à l'âge de quatre-vingt-deux ans; elle a été inhumée sous la chapelle des Coulanges, à l'église des Filles-de-Sainte-Marie de la rue Saint-Antoine. (*Notes manuscrites à la suite* d'une copie des *Mémoires de Coulanges*, reliée aux armes d'Ormesson. *Bibliothéque de l'éditeur.*) La date du jour a été recueillie, en 1834, sur le cercueil même de madame de Coulanges, par M. Godde, architecte de la ville; des réparations avoient rendu l'ouverture du caveau nécessaire. M. Godde et M. Gauthier de Claubry, le savant chimiste, ont bien voulu nous communiquer les notes très-curieuses qu'ils ont recueillies dans cet asile de la mort.

Testu (1) : « J'ai trouvé votre femelle, ou *fumelle.* » C'étoit mademoiselle de Crenan (2), qui alors étoit aussi maigre que lui.

Sachet, curé de Saint-Gervais, exhortant madame de Coulanges à offrir en sacrifice à Dieu tous ses maux, dit entre autres choses : « Offrez-lui ce petit » cul escorché » (*elle avoit fait une chute*). Elle eut bien de la peine à s'empêcher de rire, et dès qu'il fut parti, elle en fit le conte à son mari, et en rit tellement qu'elle se porta toujours de mieux en mieux. M. de La Trousse le sut et en parla au Roi ; cela a fort mortifié le curé. Elle jouit de dix-huit mille livres de rente, a un carrosse, et son mari est toujours à pied, chansonnant sans cesse. Il a donné son recueil de chansons à Mademoiselle (3), et elle lui a donné son portrait, chose rare pour ces per-

(1) Jacques Testu, abbé de Belval, prieur de Saint-Denis-de-la-Chartre, membre de l'Académie Françoise, mourut en 1706. Homme à *vapeur,* il étoit bizarre et capricieux. On lui fit cette épitaphe :

Cy gît un abbé froid et sec,
Dont la vigueur fut endormie
Dans le dernier temps de sa vie ;
Il ne lui restoit que le bec
Dont il becquetoit son amie.

(2) Élisabeth de Perrien, demoiselle de Crenan, fille d'honneur de la Reine, mourut en 1700.

(3) L'exemplaire autographe du recueil des chansons de Coulanges, présenté à mademoiselle de Montpensier, est à la Bibliothèque du Roi. Il est précédé d'une dédicace en chanson. Une belle reliure moderne, en maroquin vert, a remplacé l'ancienne. Ce recueil contient des poésies inédites qui donnent des éclaircissements sur quelques passages des lettres de madame de Sévigné.

sonnes. Il a un cabinet de portraits dont on parle assez (1).

C'est chose certaine que M. de Lauzun a aimé sa femme avant qu'elle fût mariée, et comme en ce temps il étoit peu spirituel, elle le traita de sot, et il s'en est toujours souvenu depuis.

La Feuillade dit que le maréchal de Bellefonds c'est Dieu, le Roi M. Colbert et M. de Louvois.

La Vallière (2), dès l'âge de quatre ans, avoit une estampe du Roi, et disoit qu'elle vouloit être sa maîtresse. Ce fut elle qui eut l'adresse de se faire faire fille de Madame.

La Fare, étant devenu un des capitaines des gardes de Monsieur, épousa la fille unique de Ventelet (3), écuyer de la grande écurie, mari de la du Plessis, suivante de mademoiselle de La Vallière. Le père et la mère gardèrent toujours le petit trou de logis, à petite porte carrée, qui est dehors de la grande écurie, mais qui en dépend. Madame de La Fare y loge aussi et le train est là auprès. Il y a un suisse qui est plus près que la maison ; c'est le sujet de la plaisanterie qui suit :

(1) Madame de Sévigné écrivoit à sa fille : « Le cabinet de » M. de Coulanges est trois fois plus beau qu'il n'étoit : vos pe- » tits tableaux sont dans leur lustre, et sont placés dignement. » (*Lettre du* 13 *novembre* 1673.)

(2) Louise-Françoise de La Baume Le Blanc de La Vallière, encore plus célèbre par son repentir que par ses fautes.

(3) Charles-Auguste, marquis de La Fare, né en 1644, capitaine des gardes-du-corps de Monsieur, frère de Louis XIV, épousa, au mois de novembre 1684, Louise-Jeanne de Lux de Ventelet. Il la perdit le 28 décembre 1691. On a de La Fare des Mémoires estimés et des poésies faciles. Ses mémoires ont été insérés dans la Collection Petitot, 2e série, t. LXV, p. 121.

Harangue du député des treize cantons à madame de Ventelet.

Mon tame, moy fiens devers toy
Pour à toy faire de pon foy
Mon très humble rimontrance,
Et aussi mon rivirance
De li part d'essi cantons.

Mon tame, nous ti supplions
Faire grantir ton petit porte,
Autrement, le diaple m'emporte!
Tu ty moques de mon nation
Aveque ton cheti maison,
De l'y mettre mon camarate
Armé de son grand halibarte;
L'estre plus gros que ton hostel;
Tous lé passants si ri de sti pauvre Michel.
Sur le sueil de ton maisonnettes,
Propre pour li marionnettes.
Il est dimache que sti garçon,
Qui pour toy a trop bon façon,
Soit comme in saint dedans son niche.
Toy faut i pente in pié de piche
Avec in petit cloche au bout;
Car toy l'intendre bien partout;
Et si toy veut d'in Suisse li figure
Party! toy peux l'y poutter en peinture.

FIN.

ADDITIONS.

Une publication de Mémoires comme ceux de Tallemant des Réaux laissera toujours beaucoup à désirer. L'éditeur a mis tous ses soins à rapprocher du texte ce qui pouvoit l'éclaircir ou le développer ; mais il ne peut se dissimuler que son travail est encore bien imparfait. Des matériaux ont été mis à sa disposition, durant le cours de l'impression, quand il n'étoit plus possible de leur donner place. Désirant cependant de ne rien négliger de ce qui peut faire mieux connoître Tallemant et le temps où il a vécu, il fera ici un petit nombre d'additions aux notes répandues dans l'ouvrage.

M. VIETE (t. II, page 88).

M. Feuillet, notre confrère, dans la Société des Bibliophiles François, nous a communiqué un fragment relatif à ce savant mathématicien. Il est emprunté aux Mémoires du médecin Hugues de Salins, né à Beaune en 1632, et mort en 1710.

« M. Viète, maître des requêtes, natif de Fontenay » en Poitou, mourut à Paris l'an 1603. Il étoit fort » savant en mathématiques. Étant très-malade, la présidente Dolet le pria de se confesser à un prêtre et de » se servir d'un médecin. Il dit qu'il n'avoit que faire » de l'un ni de l'autre. Elle lui remontra que, s'il mou- » roit ainsi, sa fille ne trouveroit pas de parti, comme » fille d'un athée ; ce qui le fit résoudre à se confesser. » Pour un médecin, il dit qu'il n'en vouloit point, si ce

» n'étoit M. Duret, à la charge qu'en ses visites il l'en-
» tretiendroit de mathématiques, esquelles on disoit qu'il
» étoit savant. Il appela un jour Joseph Scaliger *maître-*
» *ez-arts*, qui lui répondit qu'il étoit gentilhomme de
» bon lieu, et qu'il n'avoit appris les bonnes lettres que
» pour ornement de sa noblesse. M. Viète étoit quelque-
» fois trois jours et trois nuits sans boire, manger, ni
dormir, méditant quelque point difficile des mathéma-
» tiques. M. Viète avoit pour familier et pour domesti-
» que, et qui faisoit la plupart de ses affaires, un nommé
» Aleaume, qui devint aussi par ce moyen grand mathé-
» maticien, et eut presque tous les livres de M. Viète
» après sa mort. » (*Mémoires manuscrits et autographes de Hugues de Salins*. Bibliothèque de M. Feuillet.)

HISTORIETTE DE MADAME DE MONTAUSIER

(t. III, p. 233).

Nous devons à M. Louis Paris, de Rheims, la communication d'une lettre en vers envoyée par M. le Prince à madame de Montausier, à la naissance de son fils. Le temps nous apprendra sans doute le nom du poète qui a servi de *secrétaire* au grand Condé. En attendant, nous déposons ici ces vers de société, dont les Mémoires de Tallemant donnent la clef. Ils se sont trouvés dans les manuscrits du chanoine Favart.

ÉPITRE DE M. LE PRINCE A MADAME DE MONTAUSIER.

Bien soit venu l'enfant nouveau,
Si frais, si gaillard et si beau !
Bien soit à sa mèr' délivrée,

Après tant de peine endurée!
Et bien soit à son père aussi,
Car sans père il ne fut ici.
Telle est du ciel la loi sévère,
Qu'il faut qu'un enfant ait un père;
On dit même quelquefois
Tel enfant en a jusqu'à trois ;
Et qui n'en voudroit rien rabattre
En pourroit conter jusqu'à quatre.
Mais venons à l'enfant nouveau
Si frais, si gaillard et si beau.
En est-il un dessus la terre
Qui fût né si près d'Angleterre,
Si Paris étoit à Calais,
Ou qu'il en fût encor plus près (1)?
Je connois dans ses destinées
Qu'il vivra plus de cent années.
Et qu'il aimera le bon vin,
Les jeux, la danse et Peloquin (2)!
De ses ayeux, dans notre histoire,
Il ternira toute la gloire ;
Il sera l'appui de nos rois,
Et le protecteur de nos loix.
Tel enfant ne se pouvoit faire
Que par son père et par sa mère,
Si ce n'étoit que par hazard
La grand-mère (3) y pût avoir part,

(1) Madame de Montausier eut un fils qui ne vécut pas. Il paroît qu'elle accoucha à Calais.

(2) Demôiselle de compagnie que madame de Montausier maria avec Lagrange, lieutenant de roi de la ville et citadelle de Saintes. (Voir les historiettes, t. III, p. 254.)

(3) La marquise de Rambouillet. (Voyez les historiettes, t. III p. 211.)

Car elle est du sang des Vivonne
Et de plus très-belle et très-bonne,
Et, du temps qu'elle s'en mêloit,
Très-beaux et très-bons les faisoit,
Car elle est du sang de Savelle,
Et, de plus, très-bonne et très-belle
Pour sa mère, l'on n'en dit rien ;
Son entretien fait notre bien ;
Mais ce qui fait qu'il faut s'en taire,
C'est que l'on ne l'entretient guère.
Car qui pourroit l'entretenir,
Jamais il ne voudroit finir :
On diroit qu'elle vaut sa mère,
Même presque autant que son père.
Et que son esprit et ses yeux
Sont un vrai chef-d'œuvre des cieux.
C'est ce qui fait que La Moussaye,
Jour et nuit en son cœur essaye
De trouver la raison pourquoi
Elle a contre lui tant d'esmoi (1) ;
Car il est serviteur fidèle
De son fils, de sa fille et d'elle,
Et pour le papa Montausier
Il iroit jusqu'à Saint-Dizier.
Pour Arnauld (2), qui sent que l'on l'aime
Au diable s'il feroit de même ;
Il n'iroit pas jusqu'à Conflans,
Ni pour papa ni pour maman ;
Mais pour eux monseigneur le prince

(1) Tallemant en fait connoître le motif. (Voyez t. III, p. 248.)

(2) Arnauld de Corbeville, l'un des poëtes de la Guirlande de Julie, étoit le très-bien venu à l'hôtel de Rambouillet. (Voyez son historiette, t. IV, p. 53.)

Quitteroit bien cette province ;
Et quoique son pauvre *dada*
Demeure court à Lérida (1),
Après avoir repris haleine,
Avec un picotin d'aveine,
Il iroit jusqu'à Carthagène
Pour servir la maison d'Angenne.

HISTORIETTE DE MADAME PILOU

(t. VI, page 60)

On lit dans les manuscrits de Favart, chanoine de Rheims, conservés à la bibliothèque de cette ville, une épître en vers du poète Perrin, l'auteur de la *première comédie françoise, en musique, représentée en France*. La pièce doit être inédite, car on ne la trouve pas dans les deux éditions de ses *œuvres* (2). Nous devons à M. Louis Paris, de Rheims, la communication d'un fragment de cette épître, relatif à la barbe *vénérable* de la bonne madame Pilou. Perrin s'y permet un peu de médisance. A l'entendre, la vieille dame auroit plus d'une fois colporté des billets doux, mais il n'auroit pas osé le lui dire en face. Les lecteurs trouveront sa réponse

(1) Le duc d'Enghien fut obligé de lever le siége à Lérida, le 17 juin 1646. Ce mot donne la date de l'épître.

(2) *Recueil de poésies de M. Perrin*, Paris, Jean Henault ; 1655, in-12 ; *les OEuvres de poésies de M. Perrin*, Paris, Etienne Loyson, 1661, in-12. Perrin avoit publié précédemment *Divers insectes, pièces de poésies*. Paris, Jean Duval, 1645, petit in-12. Il ne s'est pas nommé dans cette première édition de ses *insectes*.

dans l'historiette que Tallemant lui a consacrée. Voici le passage :

O vous, barbe à triple étage,
Qui savez le tripotage
Du poulet et du message
Mieux que monsieur de Ménage
Ne sait le fin du langage,
N'est-il pas vrai, la Pilou ?
Parmi le sexe volage,
Le plus sage est le plus fou !

MADAME DE GONDRAN (t. VII, p. 196).

Gondran paroissoit être jaloux d'un gentilhomme, nommé La Vespière, et il en querelloit sa femme : « C'étoit, dit Tallemant, un bon gros *dada* qu'elle » n'aimoit point. »

Ce M. de la Vespière étoit un gentilhomme des environs de Rheims, qui avoit une femme fort avare. Maucroix le peint très-plaisamment dans une petite comédie composée pour le divertissement de l'abbesse de Saint-Étienne, fille de la marquise de Rambouillet. Cette pièce n'a jamais été imprimée. En voici le prologue :

Nous prétendons jouer monsieur de La Vespière ;
C'est un noble bâti de gentille manière ;
Ses discours, ses exploits, les traits de son esprit,
Serviront de sujet à ce digne récit. . . . .
Mais figurez-vous bien un noble de campagne
Reclus dans sa chaumière avecque sa compagne,
Chaste, prude, fort laide, au teint jaune et hâlé,
Et tirant quelque peu sur le cochon brûlé.

Sa dure et sèche main, depuis son mariage,
N'a pu souffrir des gants le fâcheux esclavage,
Mais cette noble main, nourrice de dindons,
A versé mille fois le lait clair aux cochons.
Quant à monsieur leur fils, leur unique espérance,
C'est un aimable enfant ; il garnit bien sa panse,
Et toujours dans la main il tient quelque morceau
De flan ou de pâté, de tarte ou de gâteau.
Il a sur son jupon cent taches bien écrites,
Et son petit minois crasseux de pommes cuites.
Monsieur de La Vespière, au reste, est un seigneur
Délicat, tête-bleu ! dessus le point d'honneur ;
Dans la Flandre autrefois il a bien fait des siennes, etc.

(*Poésies de Maucroix.* Manuscrit de Rheims, 2e part., p. 1re.)

MADAME DE VERVINS (t. VIII, p. 79).

L'éditeur s'est aperçu, depuis l'impression, qu'il avoit négligé de rapprocher du texte de Tallemant une autorité, légère en apparence, mais qui vient encore prouver combien Tallemant est exact dans ses récits.

On voit dans l'historiette de madame de Vervins que sa cruelle manie étoit de fustiger servantes, laquais et pages, et qu'elle mit un jour dehors une fille qu'elle avoit fait étriller de telle sorte que la malheureuse en mourut. Le fait se passa en effet au mois d'août 1651. Loret en rend compte dans sa gazette en vers, et il nous apprend, en outre, que dans son indignation la populace pilla l'hôtel de la méchante maîtresse. Son récit vient à l'appui de celui de Tallemant. La gazette de Loret étant devenue rare, nous en reproduirons ici le passage :

« On m'a dit, pour chose assurée
» Et qui n'est que trop avérée,
» Qu'une dame qui rime à *Vins*,
» Étant peut-être entre deux vins,
» Avoit, d'une façon cruelle,
» Sur le cul d'une demoiselle,
» Qu'on tient un peu maigre et flouet,
» Appliqué tant de coups de fouet,
» Que la pauvrette dans la rue,
» Toute sanglante et toute nue,
» Par les fenêtres se sauva,
» Ce qui le peuple souleva,
» Maint bourgeois prend la hallebarde,
» Tel assaut, tel se met en garde.
» Les soudrilles, dont le destin
» Est d'aimer à faire butin,
» Accouroient pour faire pillage,
» Mais on en fit quelque carnage,
» Et tant de coups furent rués,
» Que plusieurs en furent tués.
» La rumeur devenant plus forte,
» On brisa vitre, on rompit porte :
» Canailles, filoux et pendarts
» Abordoient là de toutes parts :
» Bref, si fort s accrut le tùmulte,
» Que de peur d'un plus grand insulte,
» Cette dame s'enfuit exprès
» Et se sauva par les marets.
» Pour la demoiselle fouettée,
» Qui de tous étoit écoutée
» Aveque grande attention,
» Et même avec compassion,
» Elle dépeignoit sa maîtresse
» Plus barbare qu'une tigresse,

» Qui se plaît, tant son cœur est dur,
» De fouetter jusqu'au sang tout pur ;
» Que ses malheureux domestiques
» Passent très-souvent par les piques,
» Et qu'elle n'a de plaisir tel,
» Que quand, par un courroux mortel,
» De sa propre main elle étrille
» Quelque page, laquais, ou fille,
» Exerçant ce métier abjet
» Ordinairement sans sujet (1). »

Dans la lettre suivante, Loret fait une plaisante énumération des objets divertis dans le pillage, que de bonnes âmes auroient fidèlement rapportés à M. de Vervins, et ici il nomme la dame.

« La plupart de ceux qui, mutins,
» Pillèrent monsieur de Vervins,
» Ont restitué quelques hardes :
» Premièrement deux hallebardes.
» Quatre fourreaux de pistolets,
» Deux morions, trois gantelets,
» Un tabouret, un pot de chambre,
» Un bracelet de couleur d'ambre.
» Un peigne, un pourpoint, un chausson,
» Un gros diamant d'Alençon,
» Un ruby de la vieille roche,
» Un verre, un godet, une broche,
» Des tableaux qu'on avoit percez,

(1) Loret, *Muse historique,* lettre du 13 août 1651. On remarquera l'expression *sans sujet:* c'étoit alors l'usage de fouetter, pour les moindres fautes, les pages et les laquais.

» Des pots que l'on avoit cassez,
» Un couple de tambours de basques,
» Deux couettes, deux gants et deux masques,
» Une image de Cupidon,
» Un échiquier, un guéridon,
» Le premier livre de Cassandre.
» Le troisième de Polexandre,
» Un beau traité du Paradis,
» Quatorze tomes d'Amadis,
» Un almanac de six cent trente,
» Un contrat de cent sols de rente,
» Douze robes, sept cotillons,
» Sans compter tout plein de haillons,
» Tant de serge que d'étamine ;
» Des devants de toile très-fine,
» Pour mettre à l'entour des tétins ;
» Je ne sais combien de patins ;
» De la graisse pour le visage,
» Deux ou trois lopins de fromage,
» Et mille autres meubles menus,
» Lesquels sont enfin revenus :
» Mais pour les pistoles d'Espagne,
» Les beaux cabinets d'Allemagne,
» Du linge en grande quantité,
» Des tapis d'hiver et d'été,
» Et cent autres choses fort belles,
» On n'en a ny vent ny nouvelles. »

LORET, *Muse historique*. Lettre du 20 août 1651.

EXTRAVAGANTS, VISIONNAIRES, ETC.

SUR L'ABBÉ MICHEL DE SAINT-MARTIN (t. IX, p. 195).

On lit dans le Ménagiana :

« Quand cet abbé de Saint-Martin vint au monde, il » avoit si peu la figure d'un homme, qu'il ressembloit » plutôt à un monstre. On fut quelque temps à délibérer » si on le baptiseroit. Cependant il fut baptisé, et on le » déclara homme par provision. Il étoit si disgracié de la » nature, qu'on l'a appelé toute sa vie l'*abbé Malotru.* » Il étoit de Caen. (*Menagiana*, t. II, p. 95, édit. de » 1715.)

L'éditeur a trouvé de curieux détails sur cet abbé dans un recueil manuscrit du temps. Le passage étoit trop étendu pour être placé en note. Voici ce qu'on lit dans ce *Recueil :*

« Il est parlé dans le *Ménagiana* de l'abbé de Saint- » Martin, de Caen, autrement l'*abbé Malotru.* Au retour » de M. le chevalier de Chaumont de son ambassade de » Siam (1), quelques personnes voulurent s'en divertir à » Caen. Il y en eut trois qui se firent faire des habits de » mandarins. Ils furent trouver l'abbé, ainsi habillés, avec » un truchement, pour lui dire que le roi, leur maî- » tre, ayant entendu parler de ses belles et très-rares

(1) Le chevalier de Saint-Chaumont arriva à Brest le 18 juin 1686. (Voyez la *Relation* de son ambassade.—Amsterdam, Pierre Mortier, 1686, in-12, p. 148, et le *Journal du Voyage de Siam, par l'abbé de Choisy*, Paris, Cramoisy, 1687, in-12, page 651.)

» qualités, avoit fait demander au Roi la permission de
» l'emmener avec eux, s'il y vouloit bien venir, pour
» convertir à la foi chrétienne tout le royaume de Siam ;
» que Sa Majesté Siamoise avoit conçu une si haute idée
» de sa personne sur son portrait, qu'Elle en vouloit
» faire son premier mandarin. L'abbé fit son compli-
» ment à un honneur si extraordinaire, et donna ordre à
» ses affaires pour partir incessamment ; mais quand on
» s'en fut bien diverti, on supposa un ordre d'en haut.

» L'*abbé Malotru* disoit un jour la messe aux Cor-
» deliers de Caen, à un autel, où il y avoit un tableau de
» la Cène du Seigneur, où il s'étoit fait peindre pour un
» des douze apôtres ; c'étoit Judas, à ce que disoit M. de
» Lasson (1). Au premier *Dominus vobiscum*, l'abbé s'ap-
» perçut que ce même M. de Lasson rioit avec un de ses
» amis ; il se douta, avec raison, que c'étoit de lui, ne dit
» mot et acheva sa messe ; après quoi il envoya chercher
» un sergent pour faire assigner Lasson en réparation
» d'honneur, pour avoir ri de lui pendant qu'il célé-
» broit. M. de Lasson dessinoit parfaitement bien ; il en
» fit le portrait tel qu'il étoit pendant qu'il disoit la messe.
» L'affaire fut portée au bailliage, où tout Caen se

(1) Nicolas de Croismare, sieur de Lasson, cultivoit avec une égale ardeur les lettres, les arts et les sciences. Il écrivoit avec facilité en prose et en vers : il étudioit la physique et la chimie, mais en cachette. La chimie sentoit alors la cabale; on comptoit plus de chercheurs de la pierre philosophale que de simples chimistes. Aussi, cette science, poursuivie comme une branche de la magie, s'entouroit du plus grand mystère. M. de Lasson aimoit passionnément la peinture, et il la cultivoit avec succès. Cette grande diversité de connoissances, comme il arrive presque toujours, l'empêcha d'en approfondir aucune. Il mourut à Caen, le deux juin 1680, à l'âge de cinquante et un ans. (*Origines de Caen* (par Huet), Rouen, 1706, in-8, p. 429.)

» trouva pour entendre les plaidoyers de ces deux célè-
» bres personnages, l'un par sa folie, et l'autre par son
» esprit. Après que l'abbé eut fait son plaidoyer, qu'il
» commença dès la création du monde, Lasson, déployant
» son portrait : — Messieurs, dit-il, il est vrai que je ne
» me suis pu empêcher de rire en voyant la figure de
» l'abbé de Saint-Martin, et je l'apporte ici, persuadé
» que je suis que, tout *Catons* que vous êtes, vous ne
» pouvez vous dispenser d'en faire de même, et je de-
» mande que cette figure soit mise au greffe et paraphée
» *ne varietur*, comme la meilleure pièce de mon sac. —
» Les juges, qui ne purent s'abstenir d'éclater de rire en
» voyant une si burlesque figure, se levèrent de leur
» siége, et renvoyèrent les parties hors de cour et de
» procès, dépens compensés.

» Si le portrait de l'abbé étoit si risible, c'est parce que
» l'original étoit fort laid, et qu'il avoit toujours neuf
» calottes sur la tête pour se garantir du froid, avec une
» perruque par-dessus, qui étoit toujours de travers et
» mal peignée ; de manière que sa figure n'étoit jamais
» dans une situation naturelle. Il avoit neuf paires de
» as l'une sur l'autre, comme neuf calottes. Son lit étoit
» de brique, sous lequel il avoit un fourneau, où il faisoit
» faire du feu, pour se donner tant et si peu de degrés de
» chaleur qu'il en souhaitoit. Ce lit n'avoit qu'une fort
» petite ouverture par ou il se couchoit, comme ceux
» de bois des Espagnols (1).

(1) L'abbé *Malotru* suivoit rigoureusement les préceptes de Jean-Charles de Lorme, premier médecin de trois de nos rois, et il n'en faut pas être surpris, car l'abbé de Saint-Martin a publié toutes ces singularités dans un petit livre intitulé : *Moyens faciles et éprouvés dont Monsieur de Lorme, premier médecin et ordinaire de trois de nos rois, et ambassadeur à Clèves pour le duc de Nevers, s'est servi pour vivre près de cent ans, par Michel*

» Il est l'inventeur de ces petites chaises qu'un homme » tire, et qu'on nomme à Paris *vinaigrettes*. Il en avoit » une où il se faisoit traîner dans les rues de Caen.

» Il aimoit la gloire ; c'est ce qui lui a fait faire la dé- » pense d'embellir la ville de beaucoup de statues qu'il » a fait élever dans les places publiques. Il avoit fait » graver sur sa porte : *Non nobis, sed reipublicæ, nati* » *sumus*. Il a aussi dépensé tout son bien pour le public, » et il est fondateur d'une chaire de théologie et de plu- » sieurs prix destinés pour la récompense des bons poètes » et des habiles musiciens. » (*Recueil de pièces manuscrites du XVII*e *siècle*, in-4°, bibliothèque de l'éditeur.)

de Saint-Martin, escuier, seigneur de La Mare du Désert, prêtre docteur de théologie de l'université de Rome, et protonotaire du Saint-Siége. Seconde édition, à Caen, chez Marin Yvon, 1683. Ce livret est un trésor de bizarrerie. Il n'y parle pas seulement du docteur de Lorme, il y passe en revue tous les empiriques du temps, tels que le chevalier Talbot, Ammonio, le prieur de Cabrières, les capucins du Louvre, etc., etc. Il dit qu'à l'exemple de de Lorme, il couche dans un lit de brique avec des bottines de cuir bouilli ; et même il donne l'adresse de l'ouvrier qui les lui fabriquoit.

FIN DES ADDITIONS.

DERNIERES OBSERVATIONS

DE L'ÉDITEUR.

Nous regrettons d'avoir été obligé de livrer à l'impression dès le mois de mars dernier la notice sur Tallemant des Réaux ; il auroit mieux valu, sans doute, n'y mettre la dernière main qu'après avoir terminé la publication et obtenu les documents nouveaux que nous faisoient espérer les recherches que nous n'avons cessé de faire, aidé de quelques-uns de nos amis ; mais on ne pouvoit publier les *Historiettes* sans les faire précéder des notions jusqu'à présent obtenues sur leur auteur.

Les preuves que nous avons rassemblées de l'existence personnelle et littéraire de Tallemant des Reaux, les témoignages honorables de plusieurs contemporains, dont nous avons eu soin de l'environner, l'existence matérielle de ses manuscrits autographes, déposés entre nos mains, ou faisant partie de notre cabinet, et surtout l'originalité franche et naïve de l'écrivain, ont facilement convaincu le plus grand nombre de l'authenticité des Mémoires de des Réaux. Il s'est cependant rencontré quelques personnes plus difficiles à satisfaire, qui, taxant nos preuves d'insuffisance, et peut-être portées à la contradiction et au paradoxe, ont mis les historiettes au rang des créations fantastiques, et les ont considérées comme un de ces pastiches attribués à un mort, dont la famille éteinte ne peut plus réclamer. On a donc été jusqu'à assigner aux récits de Tallemant une origine semblable à celle de Mémoires mo-

dernes, que chacun nommera facilement, qui récréent le lecteur, lui font désirer d'être trompé, et dont le spirituel auteur n'a jamais sérieusement cherché à établir la légitime filiation.

Dans cette position particulière, on ne pouvoit, pour la seconde fois, lancer Tallemant dans le monde, comme un enfant perdu, sans le munir des titres qu'il avoit à inspirer de la confiance. Ne falloit-il pas que, tombé aux mains d'un lecteur défiant, Tallemant, livré à une publicité qu'il paroît avoir toujours redoutée, pût répondre aux questions qu'on n'auroit pas manqué de lui adresser ; qu'il pût dire qui il étoit, d'où il venoit, où il avoit dormi pendant un siècle et demi, et pourquoi, à l'exemple de Conrart, qu'il n'aimoit pas, il avoit gardé un *silence* si obstiné ? Il a donc été indispensable de mettre en tête du livre une notice historique et littéraire, et de se contenter, de ce que nous savions alors sur notre écrivain.

Cependant, l'inconvénient que nous avions prévu est *heureusement* arrivé. Au moment où nous écrivions la notice, une grande obscurité régnoit encore sur plusieurs points de la vie de Tallemant. Ainsi, nous pensions avec raison que des Réaux, converti par le Père Rapin, étoit rentré dans le giron de l'église ; mais ce fait important restoit au rang des présomptions, et l'époque de cette conversion étoit ignorée. Le jour de la mort de Tallemant n'avoit pu être indiqué que par une vague approximation.

Une découverte toute récente, due au zèle infatigable de M. Louis Paris, archiviste de Rheims, et l'un des conservateurs de la bibliothèque de cette ville, est venu fixer des dates et dissiper plusieurs incertitudes.

En parcourant des recueils manuscrits, rarement consultés, M. Louis Paris a trouvé un extrait, tiré de Mémoires plus étendus, composés par François Maucroix, chanoine de Rheims, ainsi qu'un petit volume manuscrit, contenant les poésies de Maucroix, et un assez grand nombre de lettres écrites à différentes personnes. Ce dernier manuscrit est de la main du chanoine Favart, ami de Maucroix, et qui demeuroit dans sa maison.

Parmi ces poésies, sont deux épîtres adressées à des Réaux. Dans l'une, Maucroix appelle ce dernier du nom d'*Astibel*, l'un des enchanteurs du roman de l'Amadis. En donnant ce nom à des Réaux, Maucroix caressoit une des chimères de l'imagination de son ami ; on sait que Tallemant, dans sa jeunesse, étoit *fou d'Amadis*, et que ses frères lui donnoient en riant le titre de *chevalier* (1). L'épître commence par ces vers :

Cher Astibel, c'est fait de moi ;
L'archiduc est près de Rocroi,
Qui jette partout l'épouvante, etc. (2).

A la marge de cette pièce, on lit dans le manuscrit cette note de Maucroix :

« Astibel, sage enchanteur, favorable à Amadis, c'est » des Réaux, qui abjura, le 17 juillet 1685, entre les » mains du R. P. Rapin. L'abbé Tallemant, dit *le père*, » est frère de des Réaux ; le jeune, qu'on appelle *le fils*,

(1) Historiette des *Amours de l'auteur*, page 90 de ce volume.

(2) Cette épître a été imprimée dans l'édition donnée par M. Walkenaer (*Poésies de La Sablière et de Maucroix*, page 282, vers 15); mais elle y est confondue avec une autre épître adressée à Cassandre. La seconde épître sera placée à la suite de ces *Observations*.

» est fils d'un maître des requêtes. La mère de des » Réaux est Monnerot, et la mère de l'autre est made- » moiselle Bigot. Des Réaux est fils de partisan, que » M. Colbert a ruiné. Il est glorieux, les louanges le ren- » droient fou. Il dit qu'il est en esprit ce que madame » de Montbazon est en beauté. Il n'a que deux filles.»

Cette curieuse mention nous apprend des faits ignorés ou mal connus ; mais en même temps elle contient des erreurs qu'il faut relever. La mère de Tallemant ne s'appeloit pas Monnerot ; elle étoit sœur de Rambouillet, le financier, dont Tallemant épousa la fille. Paul Tallemant n'étoit pas le fils de mademoiselle Bigot ; son père, le maître des requêtes, avoit épousé Marie de Montauron, fille naturelle de Puget de Montauron. Maucroix a confondu la femme du maître des requêtes avec mademoiselle Bigot de la Honville, qui avoit épousé Pierre Tallemant, le banquier, frère aîné de des Réaux.

Il résulte de la note de Maucroix, que des Réaux a fait son abjuration, le 17 juillet 1685, entre les mains du Père Rapin. On y apprend aussi qu'il est né deux filles du mariage de Tallemant.

L'extrait des Mémoires de Maucroix fait positivement connoître l'époque de la mort de des Réaux.

On y lit cette mention :

« Le dix novembre 1692, mourut à Paris, dans sa » maison, près la porte de Richelieu, mon cher ami » M. des Réaux. C'étoit un des plus hommes d'honneur » et de la plus grande probité que j'aye à jamais connu. » Outre les grandes qualités de son esprit, il avoit la mé- » moire admirable, écrivoit bien en vers et en prose et » avec une merveilleuse facilité. Si la composition lui

» eût donné plus de peine, elle auroit pu être plus correcte.
» Il se contentoit peut-être un peu trop de ses premières
» pensées, car du reste il avoit l'esprit beau et fécond,
» et peu de gens en ont autant que lui. Jamais homme
» ne fut plus exact ; il parloit en bons termes et facile-
» ment, et racontoit aussi bien qu'homme de France.»

Le jour de la mort de Tallemant étant ainsi révêlé, nous nous sommes empressés de recourir aux registres de la paroisse Saint-Eustache, et nous y avons trouvé inscrit l'acte dont nous donnons ici la copie exacte :

Extrait du registre des décès de la paroisse Saint-Eustache de Paris, pour l'année 1692.

« Du dit jour, mardi, onzième novembre, défunt mes-
» sire Gédeon Tallemant, seigneur des Réaux, demeurant
» rue Neuve-Saint-Augustin, décédé du dix du présent
» mois, a été inhumé au cimetière de Saint-Joseph.
» *Signé* l'abbé Tallemant, avec paraphe, Tallemant.»

Ces signatures sont celles de l'abbé Tallemant, frère germain de des Réaux, et de Paul Tallemant, fils du maître des requêtes. Il est probable que c'étoient les deux seuls Tallemant qui existassent au moment de la mort de des Réaux.

L'acte n'est signé ni du curé ni d'un vicaire; cette irrégularité lui est commune avec la plupart des actes de décès qui le précèdent et le suivent.

L'inscription de cet acte sur un registre de paroisse établiroit à elle seule que Tallemant avoit embrassé la religion catholique. Les protestants, depuis la révocation de l'édit de Nantes, en 1685, n'avoient point d'état civil en France.

Les renseignements donnés par Maucroix ne nous

font rien connoître de nouveau sur sa famille, si ce n'est qu'il a eu deux filles. Ses Mémoires ne nous avoient fait soupçonner l'existence que d'une seule (1); ces deux filles lui ont-elles survécu? se sont-elles mariées? il y a peu de vraisemblance, quand on voit Renée-Madeleine Rambouillet, petite-nièce de des Réaux, épouser, en 1701, M. Trudaine de Montigny, lui apporter plusieurs terres de sa famille, et même les manuscrits et les papiers de des Réaux, compris, en 1803, dans la vente du dernier des Trudaines (2).

La connoissance de l'époque précise de la mort de Tallemant nous a fait apercevoir d'une erreur dans laquelle nous sommes involontairement tombés. Nous nous empressons de reconnoître que nous avons été trompés par une assez grande ressemblance d'écriture, et que le manuscrit acquis par nous à la vente de M. Boulard, en 1833, n'est pas de des Réaux. Nous avons emprunté à ce volume deux chapitres d'anecdotes, tout-à-fait dans le genre de Tallemant, mais ils ne peuvent lui appartenir (3).

L'union de Tallemant et d'Élisabeth Rambouillet, sa femme, n'a pas été toujours heureuse ; des nuages s'élevèrent entre eux ; pour quelle cause ? à quelle époque? nous l'ignorons ; mais on ne peut en douter, après avoir lu une lettre de madame Tallemant que M. Paul Lacroix possédoit dans sa collection d'autographes. Les deux époux vivoient séparés, et ma-

(1) *Notice historique*, t. 1er page 42.

(2) *Notice historique*, page 64 et 68

(3) Voyez les chapitres intitulés *Suite des bons mots et naïvetés*, et *Reparties de madame Cornuel*, t. IX, pages 36 à 57. Plusieurs des anecdotes de ce dernier chapitre se réfèrent à une date postérieure à la mort de Tallemant.

dame des Réaux, retirée au couvent de Bellechasse, demandoit une audience à un ministre chez lequel elle s'étoit inutilement présentée plusieurs fois. « Une » femme, dit-elle, qui est mal avec toute sa famille, » et qui doit répondre de sa conduite à tant de gens, » ne peut sortir d'un monastère sans donner quel- » que prise sur elle. » Cette lettre est datée du couvent de Bellechasse, un 14 août (1). On n'en sait pas davantage; le temps amènera peut-être quelque autre découverte.

Les remarques de Maucroix sur des Réaux le peignent sous les mêmes traits qu'il s'est lui-même dessiné dans ses Mémoires. Elles montrent aussi en lui l'*homme d'honneur et de probité.* Si Tallemant, en effet, a raconté tant de désordres, s'il a même quelquefois sali sa plume, il n'a fait nulle part l'apologie du vice; au contraire, partout il le poursuit de son fouet satirique, et lui arrache son masque d'hypocrisie. Il prêche à sa manière.

Un écrivain, Michault de Dijon, en parlant de Maucroix, met aussi Tallemant au nombre de ses principaux amis (2).

Les lettres de Maucroix, celles de ses poésies qui peuvent subir l'épreuve de l'impression, et l'extrait de ses Mémoires, seront bientôt publiés par M. Louis Paris.

(1) *Catalogue analytique des autographes provenant de la bibliothèque du bibliophile Jacob* (Paul Lacroix). Paris, Techener, 1840, in-8°, page 40.

(2) « Ses plus fameux amis étoient d'Ablancourt, Conrart, des Réaux-Tallemant, Patru, La Fontaine. » (*Particularités de la vie des auteurs françois qui ont écrit des lettres* (par Michault de Dijon), dans le recueil intitulé : *Les plus belles Lettres françoises sur toutes sortes de sujets, par P. Richelet.* Amsterdam, J. Westein et G. Smith, 1737, in-12, t. Ier, page 104.

Le principal intérêt de sa publication s'attachera aux lettres de Maucroix et à ses poésies. Les lettres, écrites avec un grand charme de style, contiennent de précieux détails sur la société du dix-septième siècle, et des allusions littéraires qui leur donnent encore plus de prix. Les poésies ont été déjà en partie réunies par notre honorable confrère, M. le baron Walkenaer, d'après un recueil manuscrit de la Bibliothèque Royale (1). Le manuscrit de Rheims est beaucoup plus complet, et plus exact ; il offre pour les pièces connues de très-bonnes variantes, et il en contient beaucoup d'inédites. Ces poésies ne seroient pas toutes susceptibles d'être publiées ; le chanoine paroît s'être souvent oublié ; dans ces moments il laissoit aller son imagination et sa plume avec une liberté, auprès de laquelle la naïve crudité de Tallemant des Réaux seroit de la retenue. Maucroix se montre fréquemment l'imitateur et l'émule de Marigny, de Blot et de tous ces chansonniers licencieux dont les couplets salissent les recueils manuscrits de pièces satiriques. On regarderoit ces productions de Maucroix comme des emportements de sa jeunesse, si dans quelques-unes il ne gémissoit pas sur la triste caducité qu'amènent les années. En écartant ces élans d'une muse en délire, il restera de Maucroix des poésies spirituelles, pleines de sensibilité, d'harmonie et de grâce, des vers d'un naturel exquis, des épigrammes finement aiguisées de malice. Il n'y est méchant que pour son frère aîné (2), comme déjà nous l'avons indiqué.

(1) *Poésies diverses d'Antoine Rambouillet de la Sablière et de François Maucroix*, etc. Paris, Nepveu, 1825, in-8°.

(2) *Poésies de Maucroix*, édition de M. Walkenaer, p. 314

Ami de La Fontaine, leurs génies ont entre eux un air de parenté. Leurs goûts, leurs manières, nous dirons même leur style, tout les rapprochoit; c'étoit une véritable fraternité.

Les Mémoires de Maucroix offrent moins d'intérêt que ses lettres et ses poésies. Le chanoine s'y montre un peu trop occupé des difficultés qui s'élevèrent entre le cardinal Barberin et le chapitre de sa cathédrale. Ces détails ont cependant leur intérêt historique, ne fût-ce que pour fixer les souvenirs d'usages anciens, et pour montrer l'opposition que rencontroient nos principes gallicans dans un archevêque italien. D'ailleurs, la sévérité de ces discussions est tempérée par des épisodes attachants; ainsi, les lecteurs aimeront à suivre Maucroix à Fontainebleau, où il fit un voyage en 1671, comme délégué du chapitre. Ils se plairont à l'entendre décrire les magnificences de ce lieu royal, et peindre La Vallière sur son déclin, au moment, où avec madame de Montespan, sa rivale, elle partoit pour accompagner Louis XIV à la chasse. Les mémoires de Maucroix ont d'ailleurs un intérêt tout particulier pour la ville de Rheims, où le cardinal-archevêque Barberin est encore aujourd'hui fort peu connu.

Nous terminerons en remerciant M. Louis Paris de la complaisance avec laquelle il a mis à notre disposition les manuscrits de Maucroix, et en l'engageant à ne pas différer une publication qui ne peut manquer d'être accueillie avec empressement par les littérateurs qui, éblouis et fatigués des millions de facettes de notre littérature nouvelle, aiment à vivre dans le grand siècle et se replient volontiers sur le passé.

28 octobre, 1840.

MONMERQUÉ,
de l'Institut.

ÉPITRE DE MAUCROIX (1) A DAMON (2)

Que fais-tu, cher Damon, maintenant que ta ville
Est en proye aux fureurs de la guerre civile?
Que fait la jeune veuve et ta chère moitié?
Que votre triste sort est digne de pitié!

Encor si je savois en quel état vous êtes,
Si tu n'es point blessé, quelle chère vous faites,
Si quelquefois le pain ne manque pas chez toy,
Et si ta cuisinière a toujours de l'employ!

Pour nous la renommée est stérile en nouvelles,
Et je crois, vers Paris, qu'on a rogné ses aisles,
De peur que jusqu'à nous elle ne pût voler,
Et de ses bruits divers nos peuples esbranler.

Icy nous maudissons l'auteur de vostre guerre,
Et, prests à voir tomber la foudre en nostre terre,
De vœux continuels nous fatiguons les cieux,
Mais inutilement, et sans espoir de mieux;
Car qui peut se flatter de toucher le rivage,
Quand il voit son vaisseau si proche du naufrage?

(1) Une autre épître, adressée par Maucroix à madame des Réaux, sous le nom de *Rosaliane*, a été imprimée dans l'édition de M. Walkenaer, page 284. On a ignoré jusqu'à présent le nom de la personne cachée sous ce déguisement. L'*Épître à Damon* a été écrite en 1649, pendant que Paris *frondeur* étoit assiégé par les troupes du Roi.

(2) Des Réaux. (*Note de Maucroix.*)

Un perfide estranger se baigne en nostre sang ;
La France de ses mains se déchire le flanc ;
Elle-même, ô malheur ! hâte ses funérailles,
Et de son propre fer fouille dans ses entrailles.
France, de quoy te sert que tes fameux guerriers
Marchent pompeusement, le front ceint de lauriers,
Et que par leur valeur l'orgueilleux sang d'Espagne
Tant de fois des Flamands ait rougi la campagne,
Si tu n'as triomphé que pour un estranger
Qu'on voit insolemment ton pays ravager,
Un homme que le sort a tiré de la boue,
Que son propre pays luy-mesme désavoue?
Et sous ce joug infâme il se faut abaisser !
O honte ! que le temps ne sauroit effacer,
Et dont le souvenir, quoy que la France fasse,
Fera rougir encor nostre dernière race !

Je m'échauffe, Damon, et plus que je ne dois ;
Amy, c'est mon défaut, je suis trop bon François :
La colère m'emporte, en voyant ma patrie
D'un opprobre éternel honteusement flétrie.

Mais c'est trop t'ennuyer de propos superflus ;
Laissons là l'estranger, je ne t'en parle plus.
Pourveu que de bon vin ta cave soit fournie,
Que de bled largement ta maison soit garnie,
Et qu'au fond de ton pôt ne logent les souris,
Aille comme il pourra le siége de Paris.

Surtout, quand il faudra mettre la main aux armes,
Ne sois pas des premiers à courir aux alarmes,
Car tu n'ignores pas qu'on dit communément
Que les hommes d'esprit se hâtent lentement.
Et puis de tels que toy, c'est chose bien certaine

Qu'on n'en rencontre pas quatorze à la douzaine.
Mais, quand tu vaudrois moins, pourquoi se hasarder?
Puisqu'on n'a qu'une vie, il la faut bien garder.

Approuve mon avis, et tâche de le suivre:
Il n'est rien de si bon à qui veut long-temps vivre.

FIN

TABLE DU TOME DIXIÈME.

FIN DE LA TABLE DU TOME DIXIÈME ET DERNIER.

PARIS. — IMP. BLOT ET FILS AINÉ, RUE BLEUE, 7.








